

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DES AFF. EXT.
H72
1952/53 Procès-verbaux et tém.
A25

A4

NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

Assemblée législative de la République de Cuba
1901-1902

COMITE PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTERIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCES VERBAUX ET TEMOIGNAGES

Fascicule I

SEANCE DU 10 JUILLET 1901 ET
DU 17 JUILLET 1901

POSTE DE

Madrid, le 10 juillet 1901

TELETYPE

Madrid, le 10 juillet 1901

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DES JEUDI 19 FÉVRIER ET
LUNDI 23 FÉVRIER 1953

POSTE 85

Budget général des dépenses du ministère des Affaires
extérieures—Administration

TÉMOIN:

M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. Bradette
Vice-Président: M. Gordon Graydon

MM.

Bater,	Fraser,	MacInnis,
Benidickson,	Fulford,	MacKenzie,
Bennett,	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	Macnaughton,
Coldwell,	<i>Jean</i>),	McCusker,
Côté (<i>Matapédia-</i>	Gauthier (<i>Portneuf</i>),	Murray (<i>Cariboo</i>),
<i>Matane</i>),	Green,	Picard,
Croll,	Higgins,	Pinard,
Decore,	Jutras,	Quelch,
Diefenbaker,	Kirk (<i>Digby-Yarmouth</i>),	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Fleming,	Lesage,	Riley,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Low,	Robichaud,
<i>Rosemont</i>),	MacDougall,	Stick.

(Quorum 10)

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

ORDRES DE RENVOI

LUNDI 12 janvier 1953.

Il est résolu—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des Affaires extérieures:

MM.

Bater,	Fraser,	MacDougall,
Benidickson,	Fulford,	MacInnis,
Bennett,	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	MacKenzie,
Bradette,	<i>Jean</i>),	Macnaughton,
Coldwell,	Gauthier (<i>Portneuf</i>),	McCusker,
Côté (<i>Matapédia-</i>	Goode,	Picard,
<i>Matane</i>),	Graydon,	Pinard,
Croll,	Green,	Quelch,
Decore,	Higgins,	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Diefenbaker,	Jutras,	Riley,
Fleming,	Kirk (<i>Digby-Yarmouth</i>),	Robichaud,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Lesage,	Stick—35.
<i>Rosemont</i>),	Low,	

Il est ordonné—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à citer des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

MARDI 17 février 1953.

Il est ordonné—Que les postes 85 à 104 inclusivement du Budget général des dépenses de 1953-1954 soient retirés du Comité des subsides et renvoyés audit Comité, sous réserve, cependant, des droits du Comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

JEUDI 19 février 1953.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 650 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Il est ordonné—Qu'il soit permis audit Comité de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné—Que le quorum dudit Comité soit réduit de 10 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) l) du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 19 février 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 650 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.
3. Qu'il soit autorisé à réduire son quorum de 10 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) l) du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 19 février 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bennett, Bradette, Decore, Diefenbaker, Fraser, Fulford, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Goode, Graydon, Green, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Low, MacDougall, MacInnis, Macnaughton, Picard, Pinard, Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Robichaud.

Des copies d'un état détaillé des dépenses courantes et des dépenses prévues du ministère sont déposées et distribuées aux membres du Comité.

Le président informe le Comité que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assistera à la séance de l'après-midi.

Sur la proposition de M. Goode,

Il est résolu—Que M. Gordon Graydon soit le vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Kirk (*Digby-Yarmouth*),

Il est résolu—Que le Comité recommande à la Chambre de réduire son quorum de 10 à 8 membres.

Sur la proposition de M. Fraser,

Il est résolu—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 650 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Sur la proposition de M. MacDougall,

Il est résolu—Que le Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Goode,

Il est résolu—Qu'un sous-comité directeur, composé du président et de 8 membres désignés par lui, soit constitué.

Sur la proposition de M. Fulford,

Il est résolu—Que le Comité se réunisse le lundi 23 février à l'heure fixée par le président.

A 11 heures 30 du matin, le Comité s'ajourne à 3 heures 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité reprend ses délibérations à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bennett, Bradette, Croll, Decore, Fulford, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Goode, Graydon, Green, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Lesage, Low, MacDougall, MacInnis, MacKenzie, Macnaughton, Pinard, Quelch, Riley et Robichaud.

Aussi présents: L'honorable Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; MM. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et J. R. Barker, adjoint administratif du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président souhaite la bienvenue à M. Pearson, qui présente lui-même MM. Wilgress et Macdonnell.

Le poste 85 du budget du ministère est mis en délibération.

M. Pearson répond à diverses questions posées par les membres du Comité relativement aux affaires internationales, et accorde une attention spéciale aux travaux du Service international de Radio-Canada.

Le président annonce qu'il a choisi les membres suivants pour siéger avec lui au sous-comité directeur: MM. Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Decore, Graydon, Jutras, Lesage, Quelch et Riley.

A 4 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à 11 heures du matin, lundi 23 février.

LUNDI 23 février 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bennett, Bradette, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Gauthier (*Portneuf*), Goode, Graydon, Green, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Lesage, Low, MacDougall, MacInnis, McCusker, Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Riley et Stick.

Aussi présents: MM. L. D. Wilgress, sous-secrétaire, R. M. Macdonnell, sous-secrétaire adjoint, S. D. Hemsley, de la Division des finances et J. R. Barker, adjoint administratif du sous-secrétaire, tous du ministère des Affaires extérieures.

Le président mentionne qu'un des membres du Comité, M. Tom Goode, député, doit partir bientôt pour New-York où il assistera à la prochaine réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le président donne lecture d'une lettre, destinée au compte rendu, provenant du Congrès canadien pour la paix qui demande de témoigner devant le Comité.

Après discussion, sur la proposition de M. Goode,

Il est résolu—Que le Congrès canadien pour la paix ne soit pas entendu par le Comité permanent des Affaires extérieures.

Le poste 85 du Budget général du ministère des Affaires extérieures est de nouveau examiné.

M. Wilgress est appelé. Il fait un exposé général et est interrogé sur des questions concernant son ministère.

A midi et trente, le Comité s'ajourne au jeudi 26 février, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
19 FÉVRIER 1953.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous invite au silence. Ce matin, je vous ai avertis que le ministre serait présent aujourd'hui, pour notre première séance officielle. Il doit partir à 5 h. 30 pour New-York. Je crois qu'il est dans l'ordre de mentionner que nous avons la bonne fortune de garder notre précieux secrétaire cette année. Nous avons ici deux nouveaux sténographes et il serait peut-être bon, au moins durant les premières séances, de mentionner nos noms avant de prendre la parole.

Premièrement, nous mettons en délibération le poste 85 du Budget, page 13, administration. Ce poste est-il adopté?

Maintenant, je demanderais à l'hon. M. Pearson de nous adresser la parole. Mais auparavant, j'aimerais ajouter que nous avons aussi parmi nous M. Dana Wilgress, et que nous lui souhaitons de même une cordiale bienvenue.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, permettez-moi de vous présenter aussi M. Macdonnell, un de nos sous-secrétaires d'État adjoints. J'espère qu'il vous agréera que je n'essaie pas de prononcer un discours. J'en ai prononcé plusieurs au sujet des Affaires extérieures ces jours-ci et je n'ai rien à ajouter en général à ce que j'ai déclaré devant la Chambre. Mais il sera peut-être utile au Comité que nous essayions, mes collègues et moi, de répondre aux questions que vous voudrez nous poser. Je préférerais cette façon de procéder, si cela vous agréait, plutôt que de faire un exposé général qui n'ajouterait vraiment rien à mes récentes déclarations. Vous aimerez peut-être me poser quelques questions spéciales avant mon départ et m'entendre de nouveau après mon retour.

J'espère pouvoir revenir pour deux ou trois jours dans une quinzaine à peu près. L'Assemblée générale, qui s'ouvrira au début de la semaine prochaine, doit simplement, selon les projets actuels, constituer un comité politique auquel les questions en suspens seront confiées, exception faite de celles qui doivent être débattues par l'assemblée plénière. Comme il n'y aura qu'un ou deux comités en activité, je n'aurai pas besoin de rester longtemps à New-York. Dans ce cas, je devrais être de retour dans une quinzaine, pour deux ou trois jours durant lesquels je pourrais témoigner de nouveau devant vous.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait satisfaisant. Convenu?

Convenu.

M. Low: Je voudrais demander au ministre quelques éclaircissements sur une question qu'il a traitée dans un discours à la Chambre, le 17 février. Si je comprends bien, le Comité a le droit d'obtenir des éclaircissements sur des questions touchant les affaires internationales?

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. Low: Je vous demande ceci afin que la question soit bien claire dans mon esprit: à quel point cesse le commandement américain et où commence le commandement des Nations Unies? Permettez-moi de citer textuellement ce que le ministre a déclaré et de lui demander quelques éclaircissements. Voici ce qu'il a dit:

Afin que le compte rendu soit exact à l'égard de ces questions très importantes et vu que ce que nous disons sur le sujet aura des répercussions bien au delà des murs de cette salle, qu'on me permette de dire qu'à ce moment-là, le commandement militaire d'extrême Orient se confondait avec le commandement militaire d'extrême Orient des États-Unis, sous la direction de généraux dont relevait le général Van Fleet. Le commandement militaire d'extrême Orient recevait à son tour ses directives du commandement militaire unifié, soit des chefs d'état-major à Washington. Ainsi donc, toute décision militaire qui, à ce moment-là, était prise ou rejetée, se trouvait conforme aux ordres de la direction militaire suprême de cette opération, qui se trouvait à Washington et relevait du général Bradley.

Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer exactement où finit l'autorité des États-Unis et où commence celle des Nations Unies dans la direction des opérations militaires entreprises au nom des Nations Unies?

Le PRÉSIDENT: A quelle page se trouve cette citation, monsieur Low?

M. Low: Vous la trouverez à la page 2123 du Hansard, monsieur le président.

L'hon. M. PEARSON: Je crois pouvoir éclaircir la question. Les Nations Unies ont demandé au gouvernement des États-Unis, dans une résolution, de nommer un commandement unifié qui serait responsable de la conduite des opérations militaires en Corée dans les limites des résolutions adoptées par les Nations Unies. Par suite de cette demande, le président des États-Unis a désigné les chefs de l'état-major américain comme constituant le commandement unifié des Nations Unies en Corée. Ce qui veut dire que le commandement suprême des opérations militaires des Nations Unies en Corée est dévolu aux chefs d'état-major américains, et c'est ce que nous appelons le commandement unifié.

M. Low: Le commandement de quoi?

L'hon. M. PEARSON: Des Nations Unies.

M. Low: Des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Le commandement unifié des Nations Unies, sur la demande des Nations Unies, est dévolu aux chefs d'état-major des États-Unis.

M. Low: Quand les désigne-t-on comme chefs d'état-major américains et quand les désigne-t-on comme commandement unifié?

L'hon. M. PEARSON: On ne fait pas de distinction en tant qu'il s'agit de leurs responsabilités envers les Nations Unies. Les chefs d'état-major américains ont naturellement nombre de choses à faire qui ne relèvent pas nécessairement des Nations Unies; mais lorsqu'ils voient à la conduite et à la direction des opérations militaires en Corée, opérations consécutives à des résolutions des Nations Unies, ils constituent le commandement unifié des Nations Unies. Et le général américain qui commande en Corée est l'agent des chefs d'état-major américains, car ce sont eux qui forment le commandement unifié. Ils sont revêtus d'une double autorité, à titre de commandement unifié et à titre d'état-major des États-Unis.

M. Low: Quand serait-il approprié de dire, en parlant d'eux, les officiers supérieurs des Nations Unies? Serait-ce approprié en toute circonstance?

L'hon. M. PEARSON: Non. Je voulais en venir à ceci: quand vous déclarez que des autorités supérieures des Nations Unies ont ordonné au général MacArthur de ne point bombarder la Mandchourie ou qu'ils l'en ont empêché, cette déclaration peut prêter à confusion. Les autorités supérieures des Nations Unies, comme nous le comprenons et comme on l'entend clairement, je pense, à New-York, sont les hauts fonctionnaires du secrétariat des Nations Unies.

M. Low: Je le sais.

L'hon. M. PEARSON: Je croyais que vous vouliez laisser entendre que les Nations Unies elles-mêmes, par l'entremise de leurs autorités, étaient intervenues dans la conduite des opérations militaires. Le général MacArthur a pris ses directives du commandement unifié qui est formé des chefs d'état-major américains.

M. Low: En réalité, ce que je voulais dire, c'est le commandement unifié et je voulais en être bien certain. Je puis avoir fait erreur en employant l'expression "autorité des Nations Unies" pour le commandement unifié, mais c'est ce que je voulais faire établir clairement.

L'hon. M. PEARSON: Je crois que toute personne des Nations Unies, à New-York, qui aurait lu votre déclaration, aurait compris que par "autorités des Nations Unies", vous vouliez dire le secrétaire général des Nations Unies et ses collègues; ils n'ont certainement rien eu à faire dans ce cas.

M. Low: J'avais à l'idée ce que vous avez décrit comme étant le commandement unifié.

M. QUELCH: Le commandement unifié joue-t-il le rôle de comité d'état-major militaire?

L'hon. M. PEARSON: Non. Le comité d'état-major militaire est un organisme permanent des Nations Unies, tandis que le commandement unifié a été organisé uniquement pour la direction de cette opération particulière.

M. QUELCH: Reçoit-il ses ordres du comité d'état-major?

L'hon. M. PEARSON: Non, monsieur.

M. QUELCH: Reçoit-il ses ordres directement du Conseil de sécurité?

L'hon. M. PEARSON: Non. Le commandement unifié est limité par les résolutions des Nations Unies sur la Corée, mais, pour ce qui est de la direction militaire des opérations, il ne reçoit ses ordres de personne, pourvu que ses opérations militaires restent dans le cadre des résolutions que nous avons adoptées aux Nations Unies.

M. QUELCH: En vertu de la résolution adoptée au mois d'octobre 1950, le commandement unifié n'a-t-il pas le droit de poursuivre ses opérations militaires n'importe où en Corée?

L'hon. M. PEARSON: En effet. La décision de traverser le 38^e parallèle, prise par l'Assemblée générale il y a deux ou trois ans, est un bon exemple des relations qui existent entre ces organismes. Avant que les troupes des Nations Unies n'avancent au delà du parallèle, on avait adopté à Lake Success une résolution qui les y autorisait et qui leur permettait de porter leurs opérations en Corée du Nord.

M. QUELCH: Elles n'auraient pas, n'est-ce pas, l'autorisation de bombarder les bases aériennes de la Mandchourie?

L'hon. M. PEARSON: Il est très difficile de répondre catégoriquement à cette question et je dois être très circonspect dans mes paroles. Les troupes des Nations Unies n'ont pas le droit de poursuivre leurs opérations en dehors de la Corée, excepté, par exemple, s'il se présentait une poursuite acharnée ou une attaque aérienne massive des chasseurs mandchouriens contre nos forces — c'est-à-dire les forces des Nations Unies en Corée. Dans ce cas, si le commandement unifié ou le général en charge (pas à Washington, mais en Corée) estimait qu'il est nécessaire, pour la sécurité de ses troupes, de prévenir d'autres bombardements semblables, de chasser et d'attaquer les bombardiers au delà de la frontière, je crois qu'on pourrait alors considérer qu'il en aurait l'autorité en vertu de la résolution plus haut mentionnée. En d'autres mots, il aurait ce pouvoir s'il s'agissait de la sécurité immédiate de ses troupes. Mais en général, il n'a certainement pas l'autorité de prendre quelque mesure qui pourrait étendre les opérations militaires en dehors de la Corée.

M. QUELCH: Ces pouvoirs sont-ils définis dans la résolution adoptée en 1950 ou dans quelque autre résolution?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas dans celle de 1950. Il s'agit des résolutions des Nations Unies conférant au commandement unifié la responsabilité de diriger les opérations militaires en Corée.

M. GREEN: Les pouvoirs actuels du commandement unifié sont-ils assez étendus pour lui permettre de mener les opérations n'importe où en Corée du Nord et du Sud?

L'hon. M. PEARSON: Ils sont assez étendus pour lui permettre de monter droit au nord si des considérations d'ordre militaires l'exigent. Mais, pour tout dire, je dois ajouter ceci: lorsque le commandement unifié se propose d'étendre considérablement les opérations militaires en Corée, et que cette extension—même en Corée—peut avoir des conséquences politiques, il est maintenant d'usage que les gouvernements qui y ont des troupes se concertent et soient informés des intentions du commandement unifié par le gouvernement des États-Unis, duquel, naturellement, ce commandement relève. Je ne veux rien dire qui pourrait compromettre la sécurité militaire ou causer des embarras politiques à qui que ce soit, mais il est maintenant entendu que, dans le cas d'une extension des opérations militaires actuelles, même si elle était autorisée par la résolution des Nations Unies, si on entreprenait par exemple, une offensive massive vers les frontières du nord, il y aurait discussion du plan entre les gouvernements intéressés.

M. GREEN: C'est-à-dire entre les nations qui ont des troupes en Corée.

L'hon. M. PEARSON: Justement, parce que leurs troupes seraient en cause. Pour le moment, nous rencontrons à Washington les délégués de ces gouvernements, afin de discuter de la situation.

M. GREEN: Ces délégués rencontrent-ils les chefs d'état-major?

L'hon. M. PEARSON: Ils rencontrent les représentants des chefs d'état-major. Je crois qu'en certaines occasions, un des chefs d'état-major a assisté aux réunions; mais, habituellement, il y a un représentant spécial ou plusieurs de leurs représentants.

M. QUELCH: La résolution adoptée en octobre 1950 a-t-elle été modifiée ou l'unification de la Corée est-elle encore l'objectif principal?

L'hon. M. PEARSON: C'est le principal objectif politique.

M. BATER: Le commandement unifié est-il composé uniquement d'Américains ou comprend-il des officiers britanniques et canadiens?

L'hon. M. PEARSON: Non, le commandement unifié est formé des chefs d'état-major américains et de leurs officiers. Toutefois, il y a à peu près un an, le Royaume-Uni a nommé le général Shoosmith, qui était de passage au Canada et se dirigeait vers la Corée, pour remplir la fonction de sous-chef d'état-major du quartier-général du commandement des Nations Unies. Je crois que c'est le seul officier supérieur non américain de cet organisme.

M. QUELCH: Comment s'est-on conformé à l'article 47 à cet égard? D'après cet article, des chefs d'état-major des pays membres du Conseil de sécurité auraient dû faire partie du comité militaire.

L'hon. M. PEARSON: On a mis cet article de côté parce que la commission militaire permanente des Nations Unies comprend des délégués Russes. C'aurait été un manque de réalisme que de leur demander de participer à la direction des opérations militaires en Corée. Il était alors impossible de passer par cette commission. Théoriquement, c'est ce que nous aurions dû faire, mais pas dans ce cas.

M. GRAYDON: Je pense que les Russes auraient bien participé, mais les autres les en ont empêchés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Quelch?

M. MACINNIS: Puis-je reprendre l'idée de M. Quelch quant à l'unification de la Corée? Personnellement, je doute fort que ce fût jamais un objectif réaliste. Quelle est votre opinion à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Il faut se rappeler la situation qui existait il y a deux ou trois ans, quand nous avons adopté cette résolution. Il aurait été très difficile pour les Nations Unies à cette époque de ne pas se donner comme but ultime l'unification, la libération et la démocratisation de la Corée. Et en vérité, il leur est très difficile de n'en pas faire leur objectif politique ultime maintenant. Mais le Canada ne se trouve pas dans l'obligation, pas plus qu'aucun des autres membres des Nations Unies, d'atteindre ce but par la force. Nous avons l'obligation d'user de représailles contre l'agression et de la repousser. Vous pourriez me répondre que cela veut dire de repousser l'ennemi à son point de départ, et en substance, c'est ce qui a été fait. Mais il reste que l'objectif ultime est le même: une Corée libre, démocratique et unifiée, et il ne sera pas facile de l'atteindre.

M. QUELCH: La résolution n'implique-t-elle pas que les forces militaires seront maintenues en Corée jusqu'à ce que cet objectif soit atteint? Le paragraphe D se lit comme suit:

Les forces des Nations Unies ne devront demeurer dans une partie quelconque de la Corée qu'en autant qu'il sera nécessaire pour la réalisation des objectifs définis aux sous-alinéas a) et b).

L'hon. M. PEARSON: On a inclus cette clause pour garantir que une fois la Corée libérée et unifiée, aucune puissance n'y exercerait une influence indue en y maintenant ses forces armées. Cette clause a donc été incluse pour des fins presque contraires à celles que vous mentionnez, soit pour assurer que la Corée sera libérée, et que, lorsqu'elle sera libre et unifiée, toutes les troupes étrangères s'en retirent.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Quelch?

M. QUELCH: Non; je pense quand même que cette idée s'y trouve implicitement.

M. MACINNIS: Ne croyez-vous pas, monsieur Pearson, que le principe d'unification de la Corée vient à l'encontre du principe réaliste voulant qu'on rende la Corée du Sud assez forte pour empêcher l'agression nord-coréenne et que l'idéal devrait être alors de fortifier la Corée du Sud?

L'hon. M. PEARSON: Peut-être, monsieur MacInnis; mais nous nous fions de plus en plus à l'armée sud-coréenne pour repousser l'agresseur. Je crois qu'il y a, à l'heure actuelle, à peu près douze divisions sud-coréennes au combat. Ne croyez-vous pas que ce serait bien peu encourageant pour les Sud-Coréens qui ont une tâche à poursuivre et un fardeau toujours plus lourd à porter, si on leur disait qu'il n'y a pas grand-chance d'unifier leur patrie? En outre, nombre des Coréens qui combattent dans les divisions sud-coréennes viennent de la Corée du Nord. Ce serait plutôt décourageant pour eux si nous leur disions cela.

M. LOW: Surtout quand on songe qu'ils ont le monde communiste derrière eux, au Nord.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons là un problème qui concerne le moral des Coréens.

M. GOODE: Monsieur le président, j'ai une question à poser qui peut paraître élémentaire à M. Pearson, mais sur laquelle j'ai besoin d'éclaircissements. Il déclare que les Nations Unies ont adopté une résolution établissant le commandement unifié chargé des opérations en Corée. Ce commandement est-il restreint à la Corée? S'il était nécessaire de prendre des mesures militaires en Europe, faudrait-il adopter une autre résolution?

L'hon. M. PEARSON: La résolution dont nous parlons ne s'applique qu'à la lutte contre l'agression coréenne.

M. MacDOUGALL: Permettez-moi de revenir encore sur cette question de la Corée. Il y a eu, en 1894 et en 1896, à la Chambre des lords de Grande-Bretagne, une discussion célèbre entre lord Rendall et lord Roseberry pour savoir qui aurait souveraineté sur la Corée. L'un favorisait la Chine, l'autre, le Japon. Mon éducation scolaire a dû être regrettamment négligée car je ne me souviens pas qu'on m'ait rien enseigné à l'école sur la Corée, dont l'orthographe était différente, en anglais, en ce temps-là. Peu importe. Ce que je veux obtenir, c'est une confirmation ou une déclaration du ministre. Je ne sais si vous la ferez ou non, monsieur le ministre. Mais croyez-vous que la situation coréenne, avec l'énorme drainage des impôts du monde libre qu'elle comporte, peut continuer pendant, disons, des années, sans causer une débâcle économique et financière en général et, particulièrement, dans ce qu'on peut appeler les pays libres du continent nord-américain? Si, par ailleurs, ce danger n'est pas probable, je crois qu'il serait honnête d'admettre que nous ne sommes pas en meilleure posture en Corée que nous l'étions il y a deux ans, et même, que la situation est peut-être pire. Je reprends donc l'opinion qu'exprimait, il n'y a pas si longtemps, le général Van Fleet sur cet aspect précis de la question. A mon avis, l'agression en Corée devra finalement être enrayée par une véritable offensive contre l'agresseur. Il déclare aussi que cette offensive ne provoquera pas, de quelque façon que ce soit, l'entrée en scène de Staline.

L'hon. M. PEARSON: Voilà une question embarrassante! Pour ce qui est de la première partie, au sujet du fardeau économique que constituerait, pour le monde libre, le maintien continu des opérations militaires en Corée, je ne répondrai que ceci: il y a actuellement en Corée à peu près sept divisions américaines, et une autre division, formée par le Commonwealth. Les divisions américaines comprennent des contingents étrangers et, naturellement, des volontaires coréens: Jugez vous-même si les États-Unis peuvent maintenir longtemps ces effectifs en Corée, dans les mêmes circonstances, sans que cela ait des conséquences graves sur leur économie. Je ne veux pas dire que c'est là une situation idéale, mais je me refuse à croire qu'elle n'est pas possible, économiquement parlant. Naturellement, notre intention est de renforcer la Corée jusqu'au point où les Coréens prendront une part encore plus grande aux opérations, et alors, vu sous cet angle, le fardeau économique n'est pas insupportable.

Pour votre autre question, à savoir s'il serait souhaitable de préparer une offensive en vue de repousser l'agresseur à la rivière Yalou, c'est une affaire d'opinion. Le général Van Fleet faisait cette déclaration à la presse seulement, et je crois qu'il serait préférable d'attendre qu'il témoigne au comité du Congrès à Washington, pour savoir ce qu'il déclarera de façon officielle. Mais il a lui-même établi clairement que cette offensive ne devrait pas être entreprise si les Nations Unies ne possèdent en Corée plus d'effectifs que ce qu'elles ont maintenant. Du point de vue de la stratégie de l'ensemble, le problème ne consiste pas seulement à savoir si une attaque de cette sorte n'entraînerait pas une contre-attaque, car les forces chinoises ne sont pas encore toutes engagées en Corée. C'est un aspect seulement du problème. L'autre aspect consiste à savoir s'il serait sage de renforcer le front coréen à ce point, aux dépens d'autres endroits.

M. DECORE: Monsieur le président, l'autre jour, le ministre a fait quelques remarques en passant, au sujet de la guerre psychologique. Il ne s'y est pas attardé longtemps, et je me demande s'il voudrait avoir l'obligeance de nous expliquer aujourd'hui si le gouvernement a adopté une ligne de conduite à cet égard, quelle est cette ligne de conduite et jusqu'à quel point nous sommes prêts à la poursuivre dans le moment.

L'hon. M. PEARSON: Vous avez là une question dont la réponse est difficile pour moi et pour n'importe qui. Après tout, le Canada n'est qu'un membre de cette coalition, et il est loin d'en être le plus fort ou le plus important. La guerre psychologique, qui est un aspect important du conflit dans lequel nous sommes malheureusement engagés, tombe sous la responsabilité principale des membres les plus importants de la coalition. Je pense aux États-Unis, au Royaume-Uni et à la France. Ils collaborent dans cette sorte de guerre. Je n'aime pas employer le mot "guerre" pour désigner l'effort que font ces nations pour porter la vérité aux peuples qui vivent au delà du rideau de fer. On a recours à divers moyens, surtout à la radio, naturellement. Il importe que ces activités soient coordonnées de manière à ce que nous disions tous les mêmes choses, ou du moins, que nous suivions les mêmes principes. Notre pays joue son rôle grâce au Service international de Radio-Canada. Nous restons en communications très étroites avec la *Voice of America* et le service d'émissions sur ondes courtes de la B.B.C., afin que nous ne nous contredisions pas et pour que nos différentes initiatives s'enchâssent dans un plan général de propagande. Vous aurez l'occasion, monsieur le président, de discuter le Service international de Radio-Canada en détail, car je crois que ses dirigeants viendront témoigner devant votre Comité.

Pour ce qui est de l'autre question, c'est une affaire très délicate dans un temps de guerre froide, que de mener une guerre psychologique par l'entremise d'une coalition d'États libres. Je faisais justement allusion à cette difficulté, l'autre soir à la Chambre, quand j'ai cité un commentateur qui disait que nous nous contredisions en plusieurs points et qu'il ne pouvait en être autrement, parce que chaque pays possède son propre service international. Il ajoutait que, selon toute évidence, la confusion règne même dans nos esprits et que c'est une façon d'embrouiller l'ennemi!

M. MACDOUGALL: Non seulement de l'embrouiller, mais de le confondre!

L'hon. M. PEARSON: Il existe une autre difficulté: il faut éviter que notre propagande psychologique parmi le grand nombre de gens tenus en esclavage derrière le rideau de fer, suscite des espoirs qui ne peuvent immédiatement se réaliser. Cela inquiète nombre de gens. On parle beaucoup de libération. Ce que nous voulons, c'est d'encourager ceux qui, bien que vivant derrière le rideau de fer, sont aussi anticommunistes que nous, probablement plus que nous parce qu'ils vivent sous un régime communiste, et de leur laisser savoir qu'ils ne sont pas oubliés et que nous voulons essayer de leur aider. Par contre, si nous les encourageons au point qu'ils en viennent à s'attendre à une libération par la force, voilà qui est très dangereux.

Pendant la dernière guerre, quand les gens opprimés par les Nazis écoutaient clandestinement, dans les caves et les abris, les émissions alliées et se réunissaient pour entendre la voix de la B.B.C., il était possible de leur tenir ce langage, parce que nous combattons alors vraiment par la force pour les libérer et parce qu'ils savaient qu'un jour viendrait où ils pourraient écouter la radio en toute liberté. Mais si aujourd'hui, nous déclarions la même chose aux peuples sous la férule communiste, nous leur ferions peut-être plus de tort que de bien parce que cela provoquerait, de la part de leurs oppresseurs, encore plus de représailles et d'oppression.

M. GRAYDON: Puisque nous parlons de moyens de propagande, pouvez-vous nous dire ce que nous déclarons et ce que nous offrons à ces peuples, par la voix du Service international? Ce service et ses émissions relèvent-ils de votre ministère? Ou relèvent-ils de M. McCann, ou du premier ministre, ou de tous à la fois?

L'hon. M. PEARSON: Comme vous savez, ce service fait partie de Radio-Canada qui relève, non pas du ministère des Affaires extérieures, mais du ministère du Revenu national.

M. GRAYDON: M. Jean Désy, directeur de ce service, reçoit-il un traitement?

L'hon. M. PEARSON: Il continue de recevoir un traitement du ministère des Affaires extérieures parce que nous l'avons détaché à ce service. Cependant, son prédécesseur, qui n'était pas détaché, mais qui faisait partie du personnel régulier du service, était payé par Radio-Canada. M. Désy continue de recevoir un traitement du ministère des Affaires extérieures et il reçoit une allocation du Service international. Il dirige l'administration et les méthodes exécutives du Service. Dans l'accomplissement de cette charge, il reçoit son orientation du ministère des Affaires extérieures. Nous avons un fonctionnaire dont tout le temps est consacré à cette tâche.

M. GRAYDON: Qui est-ce?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons un préposé à Montréal, M. Yvon Beaulne. Il est aussi détaché au Service comme conseiller et il se tient en communication continuelle avec le ministère. Nous pouvons voir les textes de leurs émissions, nous en discutons avec eux et ils comparent aussi leurs émissions, après que nous les avons approuvées, avec celles de New-York et de Londres. M. Désy est allé plusieurs fois à New-York s'enquérir de la politique adoptée par la *Voice of America*. Il existe donc une grande coordination entre ces émissions. J'espère que vous pourrez discuter de cette question en détail avec les fonctionnaires intéressés.

M. GRAYDON: En d'autres mots, M. Désy relève encore de votre ministère?

L'hon. M. PEARSON: Non, il ne relève pas de nous.

M. GRAYDON: Ne serait-il pas préférable qu'il relève de votre ministère?

L'hon. M. PEARSON: Cette opinion est discutable.

M. GRAYDON: Après tout, la politique extérieure du pays relève du ministère des Affaires extérieures! Pourquoi cette responsabilité serait-elle confiée à des fonctionnaires du Service international, qu'ils lui soient prêtés ou non? Vous parlez de méthodes exécutives. Il me semble que le fait d'avoir un certain personnage, dont je n'ai jamais entendu parler auparavant, même s'il arrivait qu'il soit très important à Montréal, qui soit chargé de débattre ces questions avec M. Jean Désy, lequel ne relève plus maintenant du ministère des Affaires extérieures, tout cela me semble une façon bien négligente de conduire une affaire d'extrême importance.

L'hon. M. PEARSON: Voilà pourtant la façon dont on dirige ce service dans les autres pays, comme le Royaume-Uni et les États-Unis où les émissions sont irradiées sur un plan beaucoup plus étendu. Le *Foreign Office* anglais ne dirige pas le service d'ondes courtes de la B.B.C., mais ces deux organismes sont en étroites relations, comme nous faisons ici avec le Service international de Radio-Canada. Il se peut qu'après étude de la question, votre Comité décide que nous devrions agir autrement. Pour notre part, nous avons trouvé que cet arrangement est satisfaisant. Ainsi, je reçois à peu près tous les mois un grand nombre de textes d'émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer (les seuls qui vous intéressent dans le cas présent) et je tâche de voir quelle ligne de conduite on a suivi et de m'assurer que c'est bien la bonne.

M. GRAYDON: Arrive-t-il que le Cabinet accorde quelque considération, même de façon très générale, à cette question, ou le faites-vous simplement vous-même?

L'hon. M. PEARSON: Le Cabinet ne s'occupe pas du Service international de Radio-Canada, surtout lorsque Radio-Canada demande plus d'argent.

M. MACINNIS: Que faites-vous quand vous n'approuvez pas tout à fait les idées exprimées dans ces émissions?

L'hon. M. PEARSON: J'en débats alors les grandes lignes avec M. Désy, ou bien les tendances, le ton ou le point de vue; naturellement, je ne le fais

pas arbitrairement. Nous avons dans nos services des personnes qui ont vécu à Varsovie, à Prague et à Moscou et qui ont une certaine connaissance de ces populations; ils sont en mesure de suivre ces émissions attentivement. Les fonctionnaires du Service international de Radio-Canada, à Montréal, sont la voix par laquelle nous exprimons les vues du Canada.

M. GRAYDON: Permettez-moi de vous demander de répondre à la question que je vous posais tout à l'heure. Que dites-vous, en général, aux gens qui vivent derrière le rideau de fer? Quel espoir leur offrons-nous? Offrons-nous de les libérer, ou quoi encore?

L'hon. M. PEARSON: Non. Nous essayons de leur tracer un tableau de notre vie dans un pays libre et nous en faisons ressortir la supériorité sur la vie en pays communiste. A l'occasion, nous essayons aussi de leur démontrer l'absurdité et la fausseté des informations que leur offrent leurs journaux, leurs magazines et leurs émissions radiophoniques. Nous recevons un flot continu de renseignements sur la propagande mensongère qui se fait dans ces pays, et nous tâchons, par nos émissions, d'en prouver la fausseté et l'absurdité. Mais, habituellement, nous ne faisons pas appel à leur désir de libération parce que, au stade où nous en sommes, ce ne serait pas à leur avantage. Monsieur le président, les membres du Comité seraient peut-être intéressés d'avoir sur ce sujet un rapport écrit sur lequel la discussion pourrait être basée. Il nous ferait plaisir de leur présenter ce rapport.

M. MACDOUGALL: A ce sujet, monsieur, le président, ces pays éprouvent-ils un très grand désir d'être ce que nous pourrions appeler "démocratisés"? Prenez, par exemple, le cas des îles Micronésiennes où le gouvernement des États-Unis dépense actuellement des millions de dollars pour instaurer la démocratie.

M. CROLL: Où sont-elles situées?

M. MACDOUGALL: Je parle d'une de ces principales îles. Il semble évident qu'en dépit de tout l'argent qu'on dépense à cette fin, les Micronésiens, pour leur part, ne sont pas le moins du monde intéressés à se faire démocratiser. Ils voudraient qu'on les laisse tranquilles. Sommes-nous en train de faire la même erreur dans les autres pays?

L'hon. M. PEARSON: Nous parlions jusqu'ici des pays situés derrière le rideau de fer. Mais nous avons d'autres catégories d'émissions, celles destinées à l'Amérique latine et à d'autres pays amis. Mais pour ce qui est des peuples sous régime communiste qui reçoivent nos autres émissions, ce ne sont pas des Micronésiens! Prenez les Tchécoslovaques, par exemple. C'est un peuple ami de la liberté et, quel que soit son gouvernement actuel, il a réinstauré, après la première guerre, une des plus vivantes, des plus progressives démocraties d'Europe. Ce peuple ne peut pas avoir changé durant l'espace de quatre ou cinq ans; il ne s'agit pas pour nous de le "convertir" à quoi que ce soit. Nous voulons qu'on lui rende sa liberté et non le convertir à l'idée de la liberté. Il n'a pas besoin de conversion! C'est la même chose pour la Pologne. Elle possédait un gouvernement autonome démocratique avant que les communistes ne s'emparent du pouvoir. Même en Russie, il y avait un commencement de démocratie quand les communistes ont pris le pouvoir en 1917.

M. DECORE: Croyez-vous qu'il soit possible de radiodiffuser en Pologne?

L'hon. M. PEARSON: Nous sommes justement à étudier la possibilité de porter nos émissions en ce pays... si nous en avons les moyens.

M. GRAYDON: Existe-t-il un organisme de coordination qui tâche de faire l'unité entre les émissions de la *Voice of America* et la B.B.C.? Ce qui motive ma question, c'est que, d'après les informations que je possède, ces deux services internationaux ne concordent pas toujours dans leurs dires. Par contre, le ministre déclare que notre Service propage les mêmes principes qu'eux. Ce doit

être difficile de les suivre tous les deux. Je me demande si le Canada n'a pas pris quelque initiative afin de former une sorte de comité de coordination, grâce auquel la B.B.C., le Service international de Radio-Canada et la *Voice of America* adopteraient une ligne de conduite commune quant aux émissions destinées aux peuples vivant derrière le rideau de fer. Je n'en suis pas sûr. Le ministre a parlé de la confusion qui règne dans les esprits de ceux qui dirigent la politique du Kremlin. Une grande confusion doit aussi résulter du fait que nous ne nous accordons pas sur l'idée que nous nous faisons d'un monde libre. Je me demande si nous avons déjà cherché à y remédier.

L'hon. M. PEARSON: Vous obtiendriez la réponse à votre question dans le rapport dont je parlais. Il serait utile, je pense, de déposer un rapport détaillé de cette affaire. Ce que je puis dire, c'est qu'il existe une liaison très étroite entre New-York, Londres et Paris. Justement, M. Macdonnell revient d'une conférence tenue à Paris sous les auspices de l'OTAN, conférence où l'on a tenté de tracer une ligne de conduite. Mais, à mon avis, il serait peu réaliste pour le moment de constituer un organisme central de contrôle, car les pays de l'OTAN sont des pays libres et chacun d'eux a sa propre façon de voir au sujet des émissions, de l'information et de la propagande. L'important, c'est de s'assurer que nous connaissons nos objectifs respectifs et que nous tâchions de les harmoniser. Mais, à mon avis, un contrôle centralisé serait irréalisable.

M. GRAYDON: Je suis parfaitement de l'avis du ministre. Je ne crois pas que personne ici préconise une telle centralisation, mais je serais porté à croire que nous retirerions de grands avantages à trouver une façon d'obvier quelques-uns des inconvénients du présent système.

L'hon. M. PEARSON: La question a été débattue à l'OTAN. Nous espérons qu'on se servira davantage de cet organisme à l'avenir, pour s'assurer que les émissions ne se contredisent pas, et cela, sans qu'il faille établir un organisme central.

M. Low: Le ministre peut-il nous dire si les peuples qui vivent derrière le rideau de fer gardent le désir d'être libres ou si ce désir diminue?

L'hon. M. PEARSON: Ma réponse à cette question doit être très prudente, monsieur le président. Nous n'avons aucunement raison de croire que les Tchécoslovaques, par exemple, ne désirent plus du tout être libres. M. Macdonnell, qui a été délégué à Prague pendant quelque temps, pourrait vous en dire plus long que moi à ce sujet. Mais, naturellement, avec les années, le régime s'établit de plus en plus solidement, grâce à son système de répression et d'éducation.

M. Low: En posant cette question, je songeais surtout à la Bulgarie.

L'hon. M. PEARSON: Il me répugnerait de croire qu'une seule de ces nations ait perdu la soif de la liberté. Mais je doute cependant que quelques-unes d'entre elles, surtout en URSS, aient jamais connu la liberté comme nous l'entendons. Le régime de l'URSS, quel que soit le mal qu'il ait pu faire à la population, n'a pas manqué d'en convaincre des millions qu'ils vivent dans de meilleures conditions qu'au temps des tzars.

M. QUELCH: Je suppose que ces émissions ont pour fins de démontrer à ces peuples que le régime de vie des nations libres est plus souhaitable que le leur et qu'ils ont droit de songer à une liberté future. En outre, vu le fait qu'ils ne jouissent pas de ce droit à l'heure actuelle, la seule façon par laquelle ils peuvent l'obtenir, c'est la révolte. Je veux en venir à ceci: ont-ils quelque raison de croire qu'ils obtiendraient l'appui du monde libre s'ils organisaient une rébellion? Je sais que certains commentateurs américains leur ont donné cette espérance, mais comme vous l'avez expliqué, ils ont fait ces déclarations sans avoir reçu des instructions officielles. A quelle sorte d'appui ces pays ont-ils le droit de s'attendre de notre part s'ils entrent en lutte contre leurs régimes actuels de gouvernement?

L'hon. M. PEARSON: Ici encore, je dois être très circonspect dans mes paroles. Mon opinion personnelle est que, si nos émissions avaient pour but d'encourager à la révolte les populations vivant sous la dictature communiste, si cette fin devenait la ligne de conduite de notre service international, nous suivrions une mauvaise tactique qui pourrait conduire à la catastrophe.

M. GRAYDON: Ces émissions n'influenceraient-elles pas les chefs?

L'hon. M. PEARSON: Nous nous efforçons de faire connaître à ces populations le fait que notre genre de vie est préférable au leur. Nous espérons ainsi influencer quelque peu leurs sentiments, et peut-être, éventuellement, leurs actes. Mais nous ne devons pas leur donner l'impression qu'une insurrection de leur part serait appuyée par des hommes et des machines qui traverseraient leurs frontières. De plus, quand nous parlons de liberté aux auditeurs de la Russie, nous devons prendre garde de ne pas parler d'une chose qu'ils ne comprennent pas et que peut-être ils ne comprendront jamais. Il se peut qu'ils ne désirent pas le genre de liberté que nous avons. Après étude de leur philosophie et de l'histoire russes, on s'aperçoit qu'ils ne sentent pas nécessairement que le genre de démocratie politique dont jouit le monde occidental est fait pour eux. Si vous étudiez leur histoire, vous verrez aussi qu'à tous les cinquante, soixante ou soixante-dix ans, il s'est produit un changement d'attitude envers le régime au pouvoir, quel qu'il soit.

M. DECORE: Nos émissions sont-elles destinées aux Russes eux-mêmes ou aux minorités de la Russie soviétique?

L'hon. M. PEARSON: Nos émissions s'adressent à l'URSS, mais les régions influençables sont à la périphérie.

M. GRAYDON: Cela comprend-il l'Ukraine?

L'hon. M. PEARSON: L'Ukraine est un pays distinct, comme pourrait vous dire M. Decore.

M. GOODE: Puis-je aborder un aspect un peu différent? Celui de l'offensive théorique et psychologique, puisque M. Pearson n'aime pas le mot guerre. Que faisons-nous en pratique, en Corée par exemple? Il me semble qu'il serait plus important de commencer par nous-mêmes. On nous montre des photographies d'orphelins assis le long des routes et des femmes, par centaines de milles, qui marchent dans les chemins, sac au dos. Que faisons-nous pour ces gens-là? Si nous pouvons démontrer aux peuples qui vivent derrière le rideau de fer que nous voyons au bien-être de nos propres alliés, dans la personne de ces femmes et de ces enfants coréens, nous pourrions nous servir de cet argument de façon utile pour un genre d'offensive psychologique.

L'hon. M. PEARSON: Ils ont déjà été secourus jusqu'à un certain point. En vérité, si ce n'avait été des œuvres d'assistance et de réorganisation des Nations Unies la Corée aurait connu la famine et une misère encore plus grande. L'agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a bien rempli sa mission. Je ne me souviens pas du montant total dépensé à cette fin. L'année dernière le Canada a souscrit \$7,250,000 et les dépenses de cette agence se sont élevées à près de 50 millions de dollars. Cet argent a sauvé bien des gens de la mort. L'organisme militaire de secours du commandement unifié a fait encore davantage. En plus de l'assistance offerte par les Nations Unies, cet organisme a consacré d'énormes sommes d'argent aux fins de secours. Je crois donc que certaines des nations unies n'ont pas manqué à leurs responsabilités envers la Corée, et cela constitue un des éléments de notre propagande en ce pays. Nous tâchons de démontrer aux Nord-Coréens que leurs voisins du sud sont mieux traités qu'eux, en dépit des dévastations dues à la guerre.

M. GRAYDON: J'aurais une question différente à poser, mais je pourrais attendre si quelqu'un désire continuer sur le même sujet.

Le PRÉSIDENT: Le ministre peut nous consacrer encore cinq minutes.

M. GRAYDON: En dépit des opinions diverses exprimées pendant ce débat sur notre politique en extrême Orient (peut-être que cette diversité d'opinion n'était pas aussi grande qu'on aurait pu le croire, mais elle existe), j'imagine que c'est le sentiment de tous les membres du Comité et du Parlement qu'il existe, au fond de toute cette divergence, l'impression que les puissances libres devraient posséder une sorte d'organisme actif de consultation pour toutes les questions internationales. L'alliance Nord-Atlantique remplit ce rôle pour ce qui concerne les nations de l'Atlantique-Nord et je verrais d'un œil favorable un organisme semblable pour ce qui concerne les questions coréennes. Il me semble qu'actuellement, le besoin primordial du monde libre est d'avoir un système efficace de coordination entre les politiques des divers pays, non pas au niveau inférieur, mais au niveau des dirigeants, si nous voulons pouvoir former l'opinion publique de chaque constituant de cette libre alliance. Et cela pourrait se faire par l'entremise des Nations Unies, parce que cet organisme comprend des nations libres et d'autres qui ne le sont pas. Cela pourrait se faire par l'entremise de l'alliance Nord-Atlantique; mais à mon avis, il faudra que nous mettions bientôt sur pied, d'une manière ou d'une autre, un système constructif d'entente entre les autorités des puissances libres afin de préserver l'équilibre et l'intégrité de nos objectifs de nations libres. Je crois qu'on insistera de plus en plus sur cette nécessité. On s'en est rendu compte aux États-Unis et la même chose pourra se produire dans d'autres pays. Ce problème m'inquiète et je sais que le ministre doit s'en inquiéter lui aussi, car c'est là une des principales préoccupations du peuple canadien à l'heure actuelle. Les Canadiens voudraient avoir voix au chapitre des affaires internationales, à quelque endroit que ce soit. Ils n'espèrent pas avoir le dernier mot ni une influence prépondérante; cela dépend entièrement de ce que nous pouvons apporter comme contribution et de nos engagements financiers. D'après moi, ce qui importe, c'est qu'au moins chacun ait son mot à dire par l'entremise d'un organisme efficace, grâce auquel le public aurait réellement confiance que notre pays joue le rôle qui lui revient. Pouvons-nous espérer voir cette idée se réaliser?

L'hon. M. PEARSON: Je pense que nous devons faire la distinction entre la consultation sur ces questions...consultation désirable et même essentielle...et l'établissement d'un organisme central de consultation continue et totale, sur un haut niveau politique, ce qui pourrait n'être pas facile. M. Graydon se rappellera que même aux heures décisives de la guerre, nous n'avions pas d'organisme central de consultation politique. MM. Roosevelt et Churchill se rencontraient quand la situation semblait l'exiger; ils ont souvent conféré ensemble mais on n'a pas constitué d'organisme permanent de consultation.

Il y avait aussi les états-majors combinés pour les consultations militaires, où les autres pays avaient aussi des représentants. S'il est peut-être difficile de constituer la sorte d'organisme central consultatif dont vous parlez pour la politique, le fait est qu'il existe un organisme permanent de consultation dans le cas de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Nous avons aussi, comme M. Graydon le faisait remarquer, le comité consultatif sur la Corée à Washington, s'il vous plaît que nous l'appelions ainsi. Mais en dehors de ces deux organismes, je ne me rappelle pas qu'il se soit jamais produit ou préparé un événement politique d'importance au sujet duquel nous n'ayons pas été informés ou consultés de quelque façon, pendant les deux ou trois dernières années.

Après tout, nous avons nos voies diplomatiques ordinaires; elles sont faites pour cela. Ainsi, par exemple, je n'ai pas à me fier seulement sur le prochain comité hebdomadaire à Washington pour savoir ce qui peut se produire en Corée. Notre ambassadeur aux États-Unis se tient en communication journalière avec le Département d'État. Il existe une entente entre nous et d'autres pays, dont les États-Unis, selon laquelle ils doivent nous tenir informés quand ils adoptent une politique d'importance majeure. Il peut arriver qu'ils oublient de le faire; ce sont des êtres humains et nous aussi. Mais il existe un rouage quotidien de consultation.

De même, nous avons su, dans l'espace de quelques heures, par nos missions en Europe, ce que M. Dulles déclarait lors de ses récentes visites à Paris, à Bonn et à Londres. Nous n'avons pas eu à nous adresser à un organisme central. Ainsi, M. Davis, qui est très actif à Bonn, a découvert ce qu'on y disait et son rapport m'est parvenu dans l'espace de vingt-quatre heures environ; je puis dire la même chose de nos chefs de missions à Paris et à Londres. Lorsque M. Dulles revint d'Europe, notre ambassadeur à Washington se mit en communication avec lui et j'ai reçu un excellent rapport de ce qu'on avait discuté, du point de vue américain. C'est donc dire que nous sommes assez bien renseignés sur ce qui se passe dans les nations libres.

M. GRAYDON: Ce que dit le ministre m'intéresse, car cela semble indiquer que la situation est meilleure que le public a pu croire parfois. Permettez-moi de demander une précision. Le ministre estime-t-il que le système actuel de consultation pourrait être amélioré de quelque façon ou croit-il qu'il donne satisfaction tel quel?

L'hon. M. PEARSON: Il n'existe rien qui ne puisse être amélioré. Ce système peut certainement l'être. Comme je l'ai dit, il arrive parfois que les organismes actuels de consultation ne fonctionnent pas aussi efficacement qu'ils le devraient. Le gouvernement des États-Unis, qui porte la plus grosse partie du fardeau, estime très souvent qu'il doit agir très rapidement. Il me répugnerait de croire qu'il ne pourrait prendre de mesures immédiates, dans un cas d'urgence, sans obtenir d'abord le consentement d'une douzaine d'autres nations. Il me répugnerait aussi de croire qu'il ne voudrait pas nous consulter avant de prendre des mesures importantes.

De temps en temps, nous faisons tous des oublis. Je suppose qu'il nous arrive, à nous aussi, de faire des choses dont nous devrions tenir les autres au courant, mais nous oublions parfois de le faire.

M. CROLL: A mon avis, l'opinion canadienne est un peu différente de ce que M. Graydon nous laisse entendre. Je crois que nous estimons avoir été consultés dans une proportion beaucoup plus grande que notre importance ne le justifiait. D'après mes lectures sur ce qui se passe dans d'autres pays, je crois qu'il ne se produit rien qui intéresse les États-Unis ou le Canada sans que nous soyons consultés, parce qu'on désire savoir notre opinion et notre point de vue. Peut-être estime-t-on que nous avons des opinions et des points de vue qui en valent la peine, ou peut-être se sert-on de nous pour voir l'impression qui résulterait de leurs agissements. Mais je ne crois pas qu'on fasse rien sans nous consulter auparavant.

J'ai remarqué que le *Manchester Guardian* et que certains pays du Commonwealth ont poussé les hauts cris au sujet de quelques décisions américaines. D'après moi, ils ont dû lire les détails à ce sujet sur réception de leur courrier ordinaire, parce que quelqu'un avait oublié de leur communiquer les nouvelles par télégramme. Je ne puis songer à aucun événement mondial d'importance qui se soit passé pendant tout le temps que j'ai été au Parlement, au sujet duquel nous n'aurions pas été consultés et sur lequel nous n'aurions pas exprimé notre opinion.

M. GRAYDON: Permettez-moi de répondre à M. Croll qu'il n'a peut-être pas tout à fait compris mon objection. Elle ne s'appliquait pas au Canada en particulier. Notre pays est en mesure de voir la situation de près et notre système de consultation est peut-être un peu plus efficace qu'en certains autres pays. Ma remarque visait certaines autres nations libres et je me demandais si on pouvait apporter quelque amélioration.

M. CROLL: M. Diefenbaker ne vous a-t-il pas posé la même question en Chambre, au sujet des États-Unis? Vous lui avez répondu que les États-Unis conféraient avec les démocraties du monde libre.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons rencontré plusieurs fois les représentants des pays qui, comme nous, ont des troupes en Corée. Mais ce que M. Graydon déclare au sujet de l'amélioration du système actuel est plein de bon sens. Aucun de nous n'est convaincu, par exemple, que nous avons élaboré la meilleure méthode de consultation entre les pays de l'OTAN.

M. GRAYDON: Je suppose que vous pourriez dire, au sujet de cette question de consultation, qu'on n'y peut rien faire et que vous devez régler vos actions selon qu'elles sont, à votre connaissance, pratiques ou non. Mais il me semble nettement important que nos actions soient approuvées par l'opinion publique.

L'hon. M. PEARSON: Puis-je faire une suggestion? Le fait de concentrer notre attention sur de nouvelles méthodes de consultation et de nouveaux organismes internationaux à créer nous fait parfois oublier que nous possédons une méthode ancienne et éprouvée de consultation, soit nos services ordinaires de diplomatie. En vérité, je vais aller plus loin: je dirai qu'à la longue, ces services se révèlent comme étant la meilleure forme de consultations. Il est très important que ces autres organismes la complètent, mais il est aussi très important de ne pas oublier que tant que nos ministres à l'étranger vont de conférence en conférence, ils constituent ainsi un service continu de consultation diplomatique. Les personnes qui sont chargées de ce service sont censées être des experts et savoir ce qu'elles ont à faire. Habituellement, c'est le cas. Nos meilleures sources d'information sont ordinairement les messages que nous recevons de nos représentants à l'étranger.

M. CROLL: Le ministre doit-il partir maintenant?

L'hon. M. PEARSON: Je dispose encore de dix minutes.

M. CROLL: Monsieur le président, alors que j'étais aux Nations Unies, la dernière fois que nous y sommes allés, quelqu'un d'un autre pays m'a dit que, selon le protocole, un groupe du pays auquel le président appartient devrait visiter de temps en temps les Nations Unies. Savez-vous si c'est vrai?

Le PRÉSIDENT: J'espère que oui.

M. CROLL: Eh bien, dans ce cas, veuillez faire quelque chose à ce sujet.

M. GREEN: A-t-on fait des efforts valables pour inciter d'autres membres des Nations Unies à envoyer des troupes en Corée?

L'hon. M. PEARSON: Ils ont tous été approchés plus d'une fois, monsieur Green, par les Nations Unies. Plus de 20 pays envoient maintenant des secours, d'une façon ou d'une autre. Mais je crois qu'on estime, en certains lieux, que des pays pourraient faire davantage. Je ferais aussi remarquer que les autorités militaires estiment qu'il est difficile, au point de vue militaire, d'intégrer de petits contingents provenant de divers pays dans une seule organisation militaire. Je ne dis pas qu'on ne devrait pas le faire, mais je crois que c'est là un problème d'ordre militaire. Il existe en Corée des contingents de 250 à 500 soldats, d'autres moindres, et cela créé un réel problème. Ce serait plus facile, pour l'organisation militaire, si l'apport minimum était une unité complète, comme une brigade, par exemple. Mais on a tâché de sonder les membres des Nations Unies pour découvrir s'ils

ne pourraient pas augmenter leur apport. Cette question est continuellement révisée à l'ONU. Les États-Unis, pour des raisons faciles à comprendre, y sont particulièrement intéressés.

M. QUELCH: A l'époque où on a créé le commandement unifié, était-il entendu ou avait-on donné l'assurance qu'advenant un changement de politique, je veux dire un changement de politique demeurant dans les limites de la résolution des Nations Unies, on consulterait d'abord les nations participantes à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Il a été entendu dès le début que tous les membres des Nations Unies qui ont agréé aux résolutions des Nations Unies avaient le droit d'être consultés. En réalité, il doit y avoir consultation sur tous les changements de politique générale, parce qu'une résolution ne peut être modifiée que par une autre résolution, et que cette modification doit passer par les Nations Unies. Pour ce qui est des changements prévus par la résolution, il est entendu qu'aucun changement n'y sera apporté, s'il implique des conséquences politiques militaires d'importance majeure, sans qu'on consulte d'abord les pays qui ont des troupes en Corée.

M. QUELCH: Je posais cette question parce qu'on lit régulièrement dans les journaux des protestations de la Grande-Bretagne qui voudrait posséder l'assurance définie que les troupes alliées en Corée ne feront rien sans qu'on la consulte auparavant.

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai. Nous en parlons toujours abondamment parce que cela nous concerne tous. A deux ou trois reprises, les consultations n'ont pas été suffisantes; mais dans l'ensemble, je crois que les États-Unis ont bien accompli leur devoir à ce sujet. Ce sont eux qui ont le plus de responsabilité dans cette question, et nous voulons tous conférer avec eux. Peut-être n'ont-ils pas la même hâte de savoir ce que nous faisons!

M. MACKENZIE: Le Japon possède-t-il des troupes en Corée?

L'hon. M. PEARSON: Le Japon?

M. MACKENZIE: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Aucune.

M. MACKENZIE: Absolument aucune?

L'hon. M. PEARSON: Non. Je crois qu'un certain nombre de civils japonais font partie d'organismes auxiliaires, mais il n'y a pas de troupes japonaises en Corée.

M. QUELCH: M. Syngman Rhee s'est-il opposé à ce qu'on en ait?

L'hon. M. PEARSON: Je suis sûr que les autorités coréennes actuelles n'aimeraient pas voir revenir les troupes japonaises en Corée. Il y en a eu pendant bon nombre d'années.

M. DECORE: Les autorités japonaises verraient-elles d'un bon œil l'envoi de troupes japonaises en Corée?

L'hon. M. PEARSON: Le Japon est maintenant démilitarisé, et en vertu du traité de paix japonais, il ne peut constituer de troupes militaires. Il n'a droit qu'à une force policière de sécurité.

M. LOW: Quelles sont les républiques sud-américaines qui ont des troupes en Corée?

L'hon. M. PEARSON: La Colombie y a un contingent. Je crois que Cuba a aussi envoyé des soldats.

M. FULFORD: Est-il vrai que la république Dominicaine a 5,000 soldats en Corée? Ou se contente-t-elle d'en parler?

L'hon. M. PEARSON: Je répondrai à votre question plus tard afin de n'être injuste envers personne en négligeant de mentionner l'apport de certains pays. Avec votre permission, monsieur le président, je dois maintenant partir.

M. GRAYDON: Monsieur le président, puis-je proposer, avant que le ministre parte, que s'il découvre, pendant les délibérations des Nations Unies, quelques indices de changement de sa position, il veuille bien revenir ici immédiatement pendant qu'il est encore ministre. Nous ne voudrions pas questionner le Secrétaire général des Nations Unies!

L'hon. M. PEARSON: Je voudrais que cette proposition paraisse à l'ordre de renvoi où je pourrais la considérer comme un ordre de retour!

Le PRÉSIDENT: Nous vous remercions, monsieur le ministre, et nous vous souhaitons bon voyage et bon retour!

Un moment, messieurs! J'imagine que le Comité n'attend pas M. Wilgress cet après-midi?

M. GRAYDON: Personne ne voudrait dire non quand il s'agit de M. Wilgress.

Le PRÉSIDENT: Un moment. Je prie les membres du Comité de rester quelques minutes. M. Graydon a abordé des questions importantes dans son discours... incidemment, c'était un bon discours, je le dis très sincèrement... lors du débat sur les Affaires extérieures. Les trois premiers points mentionnés seront, naturellement, référés à notre Comité; quant au quatrième, relativement à la révision de la Charte des Nations Unies, c'est mon opinion que nous ne devrions pas l'étudier tant que nos travaux ne seront pas entièrement terminés. Nous pourrions alors y apporter plus de soin. Est-ce que cette proposition vous agréée?

Convenu.

M. MACINNIS: Nous ne devrions pas aborder ce sujet avant d'avoir changé les règlements de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Les personnes suivantes composent le sous-comité directeur pour 1953: MM. Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Decore, Graydon, Jutras, Quelch, Riley et moi-même.

Convenu.

TÉMOIGNAGES

Le 23 février 1953.

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous félicite d'être venus si nombreux. Cela paraît être une excellente idée que de se réunir le lundi matin.

Avant de commencer, je souhaite la bienvenue au nom de tous à notre ami M. Côté. Nous espérons qu'il est complètement revenu à la santé. Il nous fait aussi plaisir d'apprendre que notre bon ami, M. Tom Goode, qui doit partir cet après-midi, fera partie de la délégation canadienne aux Nations Unies. Il lui sera impossible de participer aux travaux de notre Comité durant les prochaines semaines.

Avant que M. Wilgress nous présente son exposé, il convient de vous lire la lettre que voici. Son importance est telle que je m'en remettrai à la décision du Comité sur la conduite à tenir. Elle est datée du 14 février 1953.

M. J. A. Bradette, député,
Président du Comité des Affaires extérieures,
Chambre des Communes,
Ottawa.

Cher monsieur Bradette,

Le 3 février, nous vous avons télégraphié, demandant l'autorisation de témoigner devant le Comité des Affaires extérieures sur la question du conflit en Corée.

Étant donné que la situation internationale s'est tendue davantage depuis cette date et que la Chambre des communes se propose maintenant d'étudier très sérieusement la position actuelle du Canada, il semble plus utile que jamais d'entendre toutes les propositions visant aux négociations de paix.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir indiquer une date à laquelle le Comité sera en mesure de recevoir une petite délégation du Congrès canadien pour la paix, qui exposera les motifs qui militent en faveur d'un "cessez le feu" immédiat en Corée, les moyens d'empêcher l'extension de la guerre et d'étudier les différends en vue de négociations après la cessation des hostilités.

Vous vous rendez compte également du sentiment sincère qui anime les Canadiens devant le danger d'extension de la guerre, et nous sommes confiants que vous accueillerez favorablement la présentation de nos vues en la matière.

Bien à vous,

(Signé) Mary Jennison, Secrétaire exécutif,
CONGRÈS CANADIEN POUR LA PAIX.

Voici ma réponse:

Ottawa, 17 février 1953.

M^{lle} Mary Jennison,
Secrétaire exécutif,
Le Congrès canadien pour la paix,
289A, rue Church,
Toronto.

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 14 courant, je désire vous informer que le Comité permanent des Affaires extérieures n'a pas encore commencé ses travaux. J'espère cependant qu'il se mettra au travail au cours de cette semaine et alors, dès la première réunion, je soumettrai votre lettre comme premier article au programme. Dès que je pourrai vous envoyer une réponse précise, je vous écrirai de nouveau.

Votre très dévoué,

(Signé) J.-A. Bradette, député de
Cochrane, Ontario.

Vous n'ignorez sans doute pas que le président de cet organisme est le D^r J. G. Endicott.

M. GRAYDON: Ces gens-là se trompent d'adresse; ils devraient exposer leurs vues devant le Politburo.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre opinion? C'est la décision majoritaire du Comité qui permettra ou refusera à ces gens de se présenter ici.

M. GOODE: A titre de député et de membre de ce Comité, je refuse de les entendre.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): J'appuie mon collègue.

Le PRÉSIDENT: Il y a une proposition et elle est appuyée. Qui est en faveur?

M. STICK: Quelle est la proposition?

Le PRÉSIDENT: Que cette délégation ne soit pas autorisée à venir témoigner.

M. CÔTÉ: Est-ce que d'autres seront invités à témoigner?

Le PRÉSIDENT: Oui. Les gens sont libres de venir témoigner. Plusieurs délégations se sont présentées devant nous dans le passé.

M. CÔTÉ: Pourquoi opposerait-on un refus à cette délégation?

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez mon opinion, vous savez quel usage ces gens feront du privilège. Ils s'en serviront uniquement pour nourrir leur propagande communiste.

M. CÔTÉ: Ils ont témoigné devant le Comité du Sénat l'an dernier. Ils n'ont pas tellement changé, mais ce qui se dira pourra avoir une certaine portée dans le pays.

Le PRÉSIDENT: Le fait est que les arguments les plus convaincants ne servent de rien.

M. GRAYDON: Vous avez demandé le vote, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Pas encore.

M. MACINNIS: J'estime qu'un refus signifierait que nous n'avons rien à répondre à leurs allégations et, à mon sens, cela n'est pas bien. S'ils viennent ici pour des fins de propagande—et je suis convaincu que tel est leur but—nous avons sûrement les moyens de faire de la contre-propagande. Qu'en dites-vous?

Le PRÉSIDENT: De toutes façons, cet organisme a droit à l'existence, c'est une organisation légale.

M. GREEN: Monsieur le président, nos représentants aux Nations Unies ont participé aux débats sur les propositions que soutiennent à présent ces gens; nos représentants ont pris position et je ne crois pas que personne au Canada ne puisse accuser les Canadiens aux Nations Unies d'avoir étudié le problème avec parti pris. Là-bas, la discussion fut très longue et l'on a fait preuve de beaucoup de patience. Nous en connaissons les résultats. Il est bien certain que notre Comité n'a pas pour but de permettre à un groupement, dont la loyauté est assurée à un autre pays que le Canada, de se servir de notre Comité comme instrument de diffusion de sa propagande par tout le pays. Une telle tactique aurait sûrement son effet, car un tas de gens irréfléchis diront: "Il doit y avoir du bon dans ce qu'ils disent puisque le Comité des Affaires extérieures discute leurs vues." M. MacInnis affirme que nous aurions là l'occasion de combattre cette propagande, mais nous n'avons pas du tout cette faculté. Ils viennent ici et font des déclarations outrées qui seront sûrement publiées. Nous ne sommes pas du tout en mesure de répandre le même genre de propagande, et je pense qu'il est temps que les représentants du peuple canadien cessent d'être les dupes de ces communistes. Leur intention n'est pas de nous convaincre; ils connaissent très bien notre sentiment sur ces questions. Ils veulent seulement se servir de nous pour répandre leur propagande d'un bout à l'autre du Canada. Je crois que le Comité commettrait une grave erreur en permettant qu'on se serve de lui à de telles fins.

M. GOODE: Qu'on me permette d'exprimer mon opinion en marge de ma proposition. Je partage entièrement l'avis de M. Green. Nous ne formons pas un comité de propagande. On a maintes fois soutenu à la Chambre que nous formons un comité à caractère non politique. Chaque fois que j'ai siégé au sein de ce Comité, je n'ai pas souvenir qu'on ait parlé de politique. J'approuve M. Green lorsqu'il vous demande de refuser à ces gens de venir témoigner. Je suis personnellement d'avis qu'Endicott et sa troupe veulent faire servir notre Comité à leurs fins et, comme l'a fait remarquer M. Green, nous n'avons pas les moyens de riposter. A mon sens, ces gens ne sont pas des Canadiens. Ils tentent d'utiliser tous les moyens possibles, si nous leur en laissons le loisir, pour faire connaître au peuple canadien, ou à ceux qui sont assez naïfs pour les croire par l'entremise de notre Comité, le point de vue russe. Ce n'est peut-être pas le moment de parler ainsi, mais si je me trouvais à Ottawa au moment où notre Comité jugerait bon de les recevoir, je ne voudrais pas siéger au sein du Comité en présence de ces gens. Je n'éprouve aucune sympathie pour eux. Je suis passablement convaincu que le Comité n'en a pas non plus, et si ces gens cherchent à se présenter ici pour fins de propagande, je vous demanderais, monsieur le président, de mettre ma proposition au vote et de voir à ce qu'ils ne soient pas admis.

Le PRÉSIDENT: Je me contenterai de faire observer qu'il est vrai que ces gens peuvent répandre leur propagande devant notre Comité, mais il est vrai également que nous avons le pouvoir de répondre à cette propagande.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): C'est très bien si nous sommes aussi bien organisés qu'eux, mais nous ne le sommes pas.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous autre chose à dire?

M. DECORE: Nous ferions mieux de ne pas nous abaisser.

M. RICHARD: Je dirai simplement qu'il n'est pas nécessaire de répondre à cette lettre immédiatement. Nous avons du travail à faire et j'espère que nous n'allons pas perdre notre temps à discuter le cas Endicott. Quand nous aurons fini nos travaux, nous discuterons de cette question, nous nous occuperons de la requête.

Le PRÉSIDENT: Le Comité doit décider d'une motion.

M. CROLL: Il y a un moyen d'en sortir. Je crois que M. Graydon a soulevé un point très important. On peut donner une réponse très brève, qui satisfera tout le monde et répondra à ceux d'entre nous qui s'opposent à un refus d'entendre un citoyen du Canada et de lui permettre d'exposer ses vues. Cette organisation parle de paix en Corée. Ce sera la base de leur exposé. Je pense que M. Pearson a donné à ces gens la réponse que nous devrions leur faire. On devrait leur dire d'employer leur influence pour conseiller aux Russes et à leurs satellites d'appuyer la résolution de l'Inde aux Nations Unies. Cela suffirait comme réponse. Nous sommes tous en faveur de la résolution indienne. Nous l'avons appuyée aux Nations Unies et nous l'appuyons encore; c'est là notre manière d'apporter la paix en Corée.

M. McCUSKER: Une réponse plus brève encore serait de leur dire que nous avons reçu leur demande et d'ajouter ce que vous avez proposé, c'est-à-dire de ne pas les entendre et perdre notre temps.

M. CROLL: Refuser d'entendre les gens qui ont des vues à exposer agit sur moi à rebrousse-poil. Je ne partage pas leur opinion, mais nous disposons d'une force qu'ils n'ont pas, en ce sens que nous donnons à tous la liberté de s'exprimer. Ils n'ont pas d'arguments qu'il nous soit impossible de réfuter. Nous répondrons à leur propagande par la vérité, et la vérité c'est que nous avons soutenu aux Nations Unies la résolution de l'Inde qui apportera la paix en Corée. C'est ce qu'il faut leur dire.

M. MACDOUGALL: Et la vérité vous causera du tracas.

Le PRÉSIDENT: Si on la leur exposait ici même, cela pourrait avoir un certain effet.

M. CROLL: Vous avez très bien résumé ma pensée.

M. MACINNIS: Avec les autres membres des Nations Unies, nous avons travaillé pendant deux ans à rétablir la paix en Corée. Nous avons appuyé les mesures fort pratiques qui ont été prises et la faute n'est pas à nous non plus qu'aux pays démocratiques des Nations Unies, si ces mesures n'ont pas réussi à restaurer la paix en Corée. Rien ne nous empêche de faire à ce sujet une déclaration pleine d'enseignement et si, grâce au pouvoir et à l'influence du gouvernement, nous ne pouvons pas faire connaître ces faits à la population canadienne, il y a quelque chose qui ne va pas.

M. McCUSKER: La grande difficulté, à mon sens, c'est que nous leur donnons la reconnaissance qu'ils recherchent. Nous les reconnaitrions comme organisme officiel exposant au public des recommandations pour l'obtention de la paix en Corée, alors que nous savons qu'ils ne veulent pas de cette paix. Nous refusons de leur accorder cette reconnaissance.

M. GRAYDON: Pour revenir à ce que je disais tantôt, ces gens se trompent d'adresse. Ils devraient présenter leurs vues au Politburo et à leurs amis derrière le rideau de fer, car c'est de là que surgissent les véritables obstacles à un armistice en Corée; s'ils ont acquis l'amitié des peuples derrière le rideau de fer, comme ils le prétendent, c'est à eux qu'ils devraient s'adresser et non pas à nous. Je ne comprends pas pourquoi les membres de ce Comité se donnent même la peine de discuter cette question, car ces gens n'ont pas d'affaire ici. Qu'ils aillent trouver ceux-là qui font obstacle à la paix.

Le PRÉSIDENT: J'ai soulevé cette question parce qu'il appartient au Comité de la régler.

M. CROLL: Monsieur le président, est-ce que notre discussion de ce matin devrait être consignée au compte rendu? Je crois que nous avons indiqué au président ce que doit être la réponse. Nous ferions mal de verser cette discussion au compte rendu, sachant que ces gens s'en serviront pour alimenter leur propagande. Le président peut très bien régler cette question. Il

connaît nos idées là-dessus. Il peut les inviter à exposer leurs vues à l'organisme approprié. Nous ne devrions pas résoudre cette question au moyen d'une résolution. On n'obtiendra rien de bon à voir ces gens parcourir le pays et affirmer qu'ils n'ont pu obtenir une audience d'un corps public canadien. Pourquoi leur donner cette chance, pourquoi leur donner des armes contre nous? Nos difficultés seront résolues si nous les invitons, comme certains l'ont indiqué, à se présenter à l'organisation appropriée.

M. MACDOUGALL: M. Croll se souviendra peut-être que, l'an dernier, le chef du Congrès canadien pour la paix nous a adressé une requête qui a été discutée par le Comité. Nous avons décidé alors de ne pas entendre ces gens et, à mon avis, ils sont de la même catégorie.

Le PRÉSIDENT: C'est le même organisme.

M. STICK: Je ne connais pas le libellé de la résolution dont le Comité est saisi, mais je pense que si le président répondait qu'une audience devant notre Comité ne servirait aucune fin utile, nous aurions résolu ce problème. L'argument de M. Croll a du bon; je ne veux pas de cet organisme ici. Si, dans votre réponse, vous citez les autorités voulues et dites qu'à toutes fins pratiques leur comparution serait inutile, je suis avec vous. Mieux vaut ne pas leur opposer un refus net, car comme l'a dit M. Croll, ils pourraient en faire de la propagande et affirmer qu'ils n'ont pas été entendus.

M. DECORE: Monsieur le président, dans votre réponse à ces gens, vous devriez les inviter à adresser leurs observations au Politburo.

Le PRÉSIDENT: Je vais demander au proposeur de retirer sa proposition.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pourquoi perdre notre temps avec ces gens; nous avons échangé une correspondance déjà trop volumineuse avec eux et nous devrions y mettre un terme maintenant qu'Endicott est revenu au pays. Que l'on prenne le vote sur la proposition de M. Goode et qu'on en reste là.

Le PRÉSIDENT: Si le proposeur et le secondeur ne désirent pas retirer leur résolution...

M. STICK: Comment se lit cette résolution?

Le PRÉSIDENT: Elle se lit: "Que le Comité permanent des Affaires extérieures refuse d'entendre le Congrès canadien pour la paix."

M. McCUSKER: Si l'on vote contre cette résolution, il faudra recevoir ces gens-là.

Le PRÉSIDENT: "Que le Comité permanent des Affaires extérieures refuse d'entendre le Congrès canadien pour la paix."

M. McCUSKER: Nous devrions donner à ces messieurs un peu de temps pour formuler leur résolution.

M. CROLL: Je dirai simplement ceci: il y a un mois, les chefs communistes ont demandé au Sénat de les entendre en ce qui concerne le Code criminel, et le Sénat les a reçus. Cela ne leur a pas donné grand chose, mais ils ont été entendus. A vrai dire, j'ai maintenant une meilleure opinion du Sénat. Notre Comité a toujours été un organisme non politique. A mon sens, nous ne devrions pas nous déclarer opposés à entendre des gens qui ont quelque chose à dire.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Notre situation n'est pas celle du Sénat.

M. CROLL: Non, je ne crois pas que notre situation soit la même. Nous aimerions qu'elle le fût—certains d'entre nous.

UNE VOIX: Parle pour toi-même, Dave.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Je songe en ce moment à Endicott et à ses amis.

M. GRAYDON: Je crois, monsieur le président,—et j'espère que ma remarque n'offensera personne—que nous ne pouvons pas nous permettre d'hésiter en cette matière. J'aimerais que l'on vote sur la motion proposée par M. Goode

et secondée par M. Gauthier (*Portneuf*). Nous devons prendre position en cette affaire et interdire à ceux qui se font sympathisants communistes d'utiliser notre Comité à leurs propres fins plutôt qu'aux nôtres.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui sont en faveur de la résolution, levez la main?

La résolution est adoptée.

Maintenant, passons à l'article suivant de notre programme. Il serait peut-être bon de demander à M. Wilgress de faire sa déclaration sans interruption, après quoi nous pourrions l'interroger.

M. BATER: Monsieur le président, maintenant que la résolution adoptée a tranché la question de savoir si ces gens seraient entendus, le Comité ne pourrait-il pas discuter du genre de réponse que vous leur ferez?

Le PRÉSIDENT: Nous y reviendrons à la prochaine séance. Nous désirons à présent entendre M. Wilgress.

M. Dana Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, avant de faire mon exposé préliminaire, je désirerais, avec votre permission, traiter de deux questions que M. Pearson a soulevées à la dernière réunion du Comité, jeudi dernier. Vous vous rappellerez, monsieur le président, que M. Pearson a dit qu'il ferait préparer une déclaration sur le rapport qui existe entre le ministère et le Service international de Radio-Canada. Cette déclaration est actuellement en voie de préparation et j'espère que nous pourrions la présenter au Comité au cours de cette semaine.

Ensuite, au cours de la réunion de jeudi dernier, M. Pearson a répondu à plusieurs de vos questions relatives aux pays qui ont envoyé des troupes en Corée; malheureusement, il a dû partir avant d'avoir pu donner toutes les précisions voulues, et il m'a demandé de le faire à sa place.

Nos renseignements sont fournis par les Nations Unies; nous vous donnons donc la liste que cet organisme nous a communiquée des pays dont l'offre d'armée de terre pour utilisation en Corée a été acceptée. J'ai demandé que cette liste soit vérifiée au bureau central des Nations Unies, de sorte que s'il y a des changements je vous les ferai connaître.

Ces pays sont: l'Australie, la Belgique, le Canada, la Colombie, Cuba, l'Éthiopie, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Thaïlande, la Turquie, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique.

Vous noterez, monsieur Low, qu'en réponse à votre question précise, les pays de l'Amérique latine dont l'offre d'armée de terre a été acceptée sont Cuba et la Colombie.

Si vous le permettez, monsieur le président, je vais maintenant présenter mon exposé en guise d'introduction...

M. CROLL: Dois-je comprendre que ces pays ont réellement envoyé des troupes en Corée?

Le TÉMOIN: Ce sont les pays dont les offres de troupes terrestres ont été acceptées.

M. CROLL: Ces troupes sont-elles en Corée?

Le TÉMOIN: D'après nos renseignements, elles le sont. Mais comme je l'ai dit, monsieur Croll, il se peut que notre liste ne soit pas à jour et nous nous occupons de la vérifier aux Nations Unies.

Nous venons justement de recevoir un message à l'effet que notre liste est à jour; on peut donc dire que cette liste énumère les pays qui ont actuellement des troupes en Corée.

M. McCUSKER: A-t-on refusé les offres d'autres pays?

Le TÉMOIN: Oui, il y a d'autres pays dont les offres n'ont pas été acceptées; par exemple, La Bolivie, Costa-Rica, San-Salvador, Panama et la Chine nationaliste.

Je vais maintenant vous donner mon exposé. Comme j'en suis à mon premier témoignage devant le Comité permanent, on m'a dit que le sous-secrétaire d'État, selon la coutume, fait une déclaration préliminaire, attirant l'attention du Comité sur les principaux points des crédits.

Je crois que mes remarques peuvent être passablement résumées cette année. Vous avez reçu, il y a quelques jours, un état polycopié de nos crédits et dépenses qu'il est d'usage de vous remettre, et vous noterez qu'il est un peu plus détaillé cette année. Nous vous avons donné une explication brève, bien que suffisamment complète, des principales augmentations et réductions opérées dans nos crédits. Par conséquent, il suffira peut-être pour le moment de me limiter à des remarques d'ordre général, à quelques explications des chiffres que vous avez sous les yeux. Les autres renseignements dont vous pourrez avoir besoin pourront être fournis en réponse à vos questions à mesure que les crédits seront étudiés.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de commenter quelque peu les recommandations qui ont été faites par le Comité l'an dernier, surtout les recommandations ayant trait aux problèmes administratifs du ministère et aux chiffres contenus dans les crédits.

Il fut recommandé, entre autres, que la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies continue à insister pour que les contributions budgétaires de l'Union Soviétique et de ses satellites soient augmentées proportionnellement à leur capacité de payer. Les membres du Comité sont peut-être au courant du fait que, pour la troisième année consécutive, des augmentations ont été recommandées à l'égard de tous les pays, à l'exception de la Tchécoslovaquie. Comme conséquence de cette augmentation, l'U.R.S.S. devient à présent le deuxième plus grand contributaire aux dépenses administratives des Nations Unies. La cotisation des États-Unis, pour 1953, a été fixée à 35·12 p. 100, celle de l'U.R.S.S. à 12·28 p. 100, celle du Royaume-Uni à 10·30 p. 100 et celle du Canada, à 3·30 p. 100.

Aux premiers stades de l'organisation, les pays du bloc soviétique reçurent un traitement de faveur, en raison du bouleversement de leurs économies nationales résultant de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, à mesure que s'atténuèrent les effets de la guerre, il devint évident que l'amélioration considérable et démontrable de l'économie de ces pays—amélioration qu'ils se faisaient fort de proclamer en d'autres lieux—n'apparaissait pas suffisamment dans leurs contributions aux Nations Unies. Les délégations canadiennes qui se sont succédé ont énergiquement protesté contre les faibles cotisations versées par l'U.R.S.S. et ses satellites et ont insisté, en même temps que les pays partageant la même opinion, pour qu'elles soient accrues, dans l'espoir de supprimer la plupart des écarts discriminatoires dans l'échelle des tarifs. Le progrès accompli apparaît dans les chiffres suivants:

Échelle des évaluations, par pourcentages, recommandée par la
Commission des Cotisations des Nations Unies et approuvée
par l'Assemblée générale

	1950	1951	1952	1953
Russie Blanche	0·22	0·24	0·34	0·43
Tchécoslovaquie	0·90	0·99	1·05	1·05
Pologne	0·95	1·05	1·36	1·58
Ukraine	0·84	0·92	1·30	1·63
U.R.S.S.	6·34	6·98	9·85	12·28

L'an dernier, le Comité a en outre recommandé que le gouvernement continue à appuyer activement le Plan de Colombo; qu'il étudie sans délai le renforcement de la représentation officielle et technique dans le Sud et le Sud-est asiatiques, puis qu'il fournisse des logements convenables aux représentants déjà installés dans cette partie du monde. J'ai quelques remarques à faire sur chacun de ces points.

Les membres du Comité auront noté, en marge du crédit 102, que les contributions d'usage au Plan de Colombo aussi bien qu'à l'égard de l'aide technique prévue au Plan sont fusionnées en un seul crédit cette année.

M. Cavell, l'administrateur du Plan de Colombo au Canada en même temps que haut fonctionnaire au ministère du Commerce, est parti le 19 février pour le Sud asiatique, où il étudiera les entreprises de développement économique dans l'Inde, le Pakistan et Ceylan; il consultera ensuite les autorités gouvernementales et les représentants canadiens en ces pays relativement aux futurs projets d'assistance de la part du Canada. Cette étude sur place aura probablement pour résultat la conclusion plus rapide d'un accord sur les entreprises utiles et pratiques visant à compléter le programme de 1952-1953 et à entreprendre celui de 1953-1954.

Le développement économique, par sa nature même, est une entreprise à longue échéance et les projets les plus utiles exigent d'ordinaire beaucoup de travail préparatoire et détaillé et aussi d'organisation, alors que leur exécution et leur financement proprement dits peuvent s'étaler sur une période de plusieurs années. Afin de permettre une élaboration ordonnée des programmes et de faire le meilleur usage possible des contributions canadiennes au Plan de Colombo, il est essentiel que les sommes votées annuellement par le Parlement soient disponibles au delà de la période ordinaire de l'année financière durant laquelle elles ont été votées. C'est pour cette raison que les crédits supplémentaires porteront cette année un crédit d'aide au Plan de Colombo libellé de façon à prévoir l'établissement d'un compte spécial au Fonds du revenu consolidé, qui demeurera disponible pour couvrir les dépenses d'entreprises qui ne peuvent être achevées qu'en deux années ou plus. Une mention de cette intention figure dans le détail du crédit à la page 176.

Pour ce qui est du renforcement de notre représentation officielle dans le Sud et le Sud-est asiatiques, il y a peu de précisions que je puisse communiquer au Comité en ce moment. Je suis sûr que les membres du Comité comprendront qu'une extension de la représentation canadienne nécessite des pourparlers avec les autres gouvernements et qu'il est impossible de faire des déclarations publiques tant que ces entretiens n'auront pas eu lieu. Mais je peux vous dire ceci: des préparatifs se font actuellement en vue de l'ouverture de deux nouveaux postes dans cette région. Vous avez pu constater, à la lecture des remarques explicatives qui vous ont été remises, et aussi à voir le chiffre indiqué à la page 169 des prévisions budgétaires, qu'une avance d'argent pour de nouvelles missions non déterminées a été faite. Nos intentions sont donc connues, bien que les emplacements proprement dits ne le soient pas. Il se peut que d'autres renseignements soient disponibles avant que le Comité ait terminé l'étude des prévisions budgétaires.

En certains cas, naturellement, les formalités nécessaires ont été remplies et l'ouverture de nouveaux bureaux a déjà été annoncée. Vous trouverez dans les prévisions budgétaires les crédits de deux nouvelles missions en Amérique du Sud, l'Uruguay et la Colombie, dont les noms figurent en marge de ces crédits, ainsi que d'une ambassade au Venezuela où il y avait antérieurement un consulat général. Des crédits sont aussi prévus pour un petit bureau diplomatique à Vienne et pour un consulat général à Los Angeles. Il convient en outre de mentionner que certains de nos postes ont été modifiés ou n'ont fonctionné qu'une partie de la présente année financière, ce qui signifie qu'il

leur faudra des fonds supplémentaires pour se maintenir durant la prochaine année financière. En plus de l'ambassade au Venezuela, dont je vous ai déjà parlé, ces postes dont le statut a été changé comprennent ceux de Finlande, du Portugal et celui de notre délégation près l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Et puis, il y aura une ambassade en Espagne, tel qu'annoncé le 21 février. Cette extension de l'activité du ministère, qui a dû être retardée jusqu'à ce que notre personnel expérimenté soit quelque peu plus nombreux, explique en grande partie l'augmentation de nos frais.

Après vous avoir parlé des nouvelles missions diplomatiques, afin de vous éclairer davantage sur la question plus restreinte de la représentation dans le Sud-est asiatique, permettez-moi de traiter encore un peu de cette région et de faire quelques commentaires de portée générale sur les réalisations du Plan de Colombo. Au début de notre participation aux programmes d'aide technique pour le Sud et le Sud-est asiatiques, la contribution du Canada s'est bornée surtout à mettre ses facilités de formation à la disposition des sujets désignés pour formation par les Nations Unies et les gouvernements asiatiques. Nous sommes maintenant en mesure de signaler que le recrutement des techniciens canadiens devant servir dans les pays asiatiques s'est grandement amélioré. Les services fournis par ces experts canadiens ne se limitent pas aux fonctions consultatives. Les spécialistes que l'on recrute ne se contentent pas de conseiller les gouvernements intéressés, ils forment les gens du pays, qui sont alors en mesure de poursuivre les entreprises ou d'exécuter les programmes locaux de formation après le retour des spécialistes au Canada.

Ainsi, nous avons prêté au gouvernement de Ceylan, en vertu du Plan de Colombo, un professeur sénior d'agriculture, qui organisera la Faculté agricole nouvellement établie à l'Université de Ceylan. Un spécialiste de la conservation du sol, venant de l'Ouest canadien, est aussi parti pour ce pays où il prendra la direction du service de la conservation du sol, nouvellement organisé. L'Inde a reçu l'offre d'un spécialiste sénior en navigation et en manœuvre maritime pour diriger le Collège technique et du génie à Bombay, et d'un spécialiste de la formation professionnelle devant servir de conseiller du ministère indien du Travail en cette matière. Des pourparlers sont en cours au sujet de l'aide que nous pouvons accorder au gouvernement du Pakistan en vue de l'organisation d'un dépôt d'entretien de la machinerie agricole de ce pays. Les ingénieurs agricoles canadiens qui iront là-bas pour réaliser cette entreprise, formeront les jeunes Pakistanais qui, avec le temps, pourront se charger de l'entretien des instruments aratoires fournis à leur pays en vertu des programmes d'aide en immobilisations.

Tout en conseillant les gouvernements près desquels ils ont été dépêchés, les techniciens canadiens prêtés en application du programme de Colombo pourraient bien faire des recommandations d'où sortirait quelque entreprise d'immobilisation avec capital canadien dans ce pays. Ainsi les recommandations faites par un spécialiste canadien des pêcheries envoyé à Ceylan, il y a un an, ont été suivies d'une entreprise de développement des pêcheries dans ce pays, financée par le Canada en vertu de la partie du Plan de Colombo qui traite du capital d'exploitation. De la même façon, les entreprises d'immobilisations au moyen desquelles le Canada aide les pays prévus du Plan de Colombo font à leur tour appel au concours de techniciens. Par exemple, du fait que le Canada fournit du capital au Pakistan pour la construction d'une usine de ciment il a résulté que le gouvernement pakistanais a demandé que des ouvriers et ingénieurs choisis du Pakistan soient formés pour construire et faire fonctionner l'usine, à mesure que l'entreprise avance.

Sur la question du logement, qui a été mentionnée dans les recommandations du Comité l'an dernier, les membres ont pu remarquer qu'au crédit 88 une somme importante avait été inscrite en vue de fournir des logements à nos représentants à l'étranger. De plus, on se rappellera que nos notes expli-

catives indiquaient qu'en cette matière un traitement prioritaire serait accordé à nos besoins dans le Sud et le Sud-est asiatiques, comme votre Comité l'a recommandé. A Karachi, la situation du logement est extrêmement pénible; on est constamment à la recherche de logements convenables, mais il n'y en a pour ainsi dire pas en raison du surpeuplement. Nous avons en outre pris des mesures pour saisir les occasions d'acheter des maisons convenables qui sont parfois mises en vente. Deux propositions sont activement étudiées, qui fourniraient un logement convenable au personnel du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce. A la Nouvelle-Delhi, une proposition comportant l'achat et la rénovation d'un édifice dans lequel pourraient être aménagés une demi-douzaine d'appartements pour loger le personnel canadien est également à l'étude; on n'en est pas encore arrivé au stade des recommandations.

Nous avons demandé cette année la réaffectation d'un montant assez considérable des devises bloquées du crédit 89 pour immobilisations. Une forte partie de ces sommes est plutôt à voter de nouveau; les membres du Comité noteront qu'à la page 165 de nos prévisions budgétaires, le total estimatif de nos dépenses en devises bloquées pour 1952-1953 est de quelque \$531,000 à même un crédit de \$1,654,000. L'an dernier, je crains que nous n'ayons été un peu trop optimistes sur les progrès que nous réaliserions en fait de plans de construction en Europe. La préparation et l'étude des plans pour le bureau de La Haye, le bureau de Paris, le bureau et la résidence de Rome ont pris beaucoup plus de temps qu'on ne prévoyait. Les travaux relatifs à ces entreprises ne commenceront véritablement qu'en 1953-1954.

Les membres du Comité trouveront peut-être intéressant de noter les chiffres par rapport à l'importance du personnel. Vous remarquerez, aux pages 161 et 164 des prévisions budgétaires, que cette année encore nous avons réduit notre effectif constant du nombre de positions que nous prévoyons devenir vacantes par suite des remplacements de personnel et des retards à ouvrir de nouveaux postes. Il peut paraître étrange, par exemple, que nous demandions cette année 554 employés, sous la rubrique administration du ministère, comparativement à 561 l'an dernier, soit une diminution de sept en une année durant laquelle nous devons réaliser un lourd programme d'expansion à l'étranger, lequel, naturellement, se reflétera aussi bien sur le travail au bureau central. A vrai dire, nous nous attendons à être un peu privés de personnel au bureau central cette année, car il faudra évidemment placer du personnel d'expérience dans les nouveaux postes. Nous pouvons naturellement recruter du personnel de remplacement et lui donner la formation nécessaire au bureau central, et c'est ce que nous faisons par l'intermédiaire des examens réguliers tenus par la Commission du service civil. Mais, comme nous l'avons dit l'an dernier, notre personnel n'est jamais au maximum. Nous ne voulons pas remplir tous nos besoins d'une année, autrement il nous faudrait accepter un trop grand nombre de candidats inférieurs aux diplômés qui sortent de la tête de leur classe. Nous nous efforçons donc de conserver suffisamment de positions pour recevoir chaque année les meilleurs candidats diplômés qui subissent avec succès nos examens d'admissibilité. Ce procédé nous met un peu à court de personnel, mais à la longue nous en recueillons les bénéficiaires. Notre situation n'est pas aussi mauvaise qu'elle apparaît dans les chiffres. Bien que l'effectif constant que nous demandons soit de 554 personnes pour l'administration du ministère durant la prochaine année, notre effectif réel est inférieur à ce chiffre; il est de 546 personnes au 31 décembre 1952. Par conséquent, même si aucune d'entre elles n'était affectée à un nouveau poste, nous aurions encore place pour accepter quelques nouveaux candidats.

L'augmentation de l'effectif constant de la représentation à l'étranger—portée de 753 à 836—est en grande partie nécessitée par les besoins en personnel des postes qu'il faudra instituer durant la prochaine année financière.

Les membres du Comité ont pu remarquer que les dépenses de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense font maintenant partie du crédit 85 relatif à l'administration du ministère. Dans les années passées, les dépenses de cette commission apparaissaient sous un crédit distinct de \$10,000, qui prévoyait le traitement du président de la section canadienne. Comme le plein salaire du président figure maintenant dans les crédits de la Commission conjointe internationale, plus n'est besoin de pourvoir à une partie de ce traitement séparément dans les crédits de la commission. Nous avons donc supprimé ce crédit et absorbé le reste—les frais de déplacement de la commission—dans notre crédit pour l'administration du ministère.

Voilà, monsieur le président, tout ce qu'il me semble à propos de vous dire pour le moment comme introduction à l'étude de nos crédits. Mon exposé d'aujourd'hui et les renseignements polycopiés qui ont été distribués aux membres du Comité visaient à répondre aux questions que vous auriez pu poser et à expliquer en termes généraux la nature et la raison des crédits que nous demandons. Inutile d'ajouter que les autres fonctionnaires du ministère et moi-même vous fournirons tous les renseignements que vous désirerez à mesure que les divers crédits seront étudiés.

M. MACDOUGALL: Monsieur le président, je crois que nous avons maintenant à San-Francisco un consul général dans la personne de M. Norman Senior. Le travail a-t-il beaucoup augmenté dans cette région,—la région nord-ouest du Pacifique,—qui justifierait, aux yeux du ministère, l'ouverture d'un nouveau poste à Los Angeles?

Le TÉMOIN: Oui, nous constatons qu'il nous faut réellement une représentation consulaire sur la côte du Pacifique. Nous avons un consul général à San-Francisco. M. Senior a jusqu'à présent rempli ce poste,—son grade est celui de consul,—mais un nouveau consul général, M. Eberts, ira prochainement occuper ce poste à San-Francisco. Il y a, à Los Angeles, une importante colonie canadienne et il faudra beaucoup de travail pour faire mieux connaître le Canada à cet endroit; répondre aux questions sur le Canada, aider au tourisme et, en plus, résoudre beaucoup d'autres questions. Nous avons un bureau du commerce à Los Angeles, sous la direction de notre ministère du Commerce, et nous avons constaté que ce bureau recevait un tas de demandes de renseignements qui n'avaient pas grand-chose à voir avec le commerce. Plusieurs des questions posées étaient de nature assez générale et s'adressaient bien plus au ministère des Affaires extérieures. Le ministère du Commerce ferma donc ce bureau et vint nous soumettre le problème; nous fûmes d'avis qu'il serait dommage qu'il n'y eût plus de bureau du gouvernement canadien dans la région de Los Angeles. Nous avons donc décidé de prendre la direction de ce bureau et d'en faire le siège d'un consulat général. Bien que ce soit un nouveau consulat général, ce bureau est dans un sens, sous un nom différent, le bureau du gouvernement canadien qui a fonctionné là pendant un certain nombre d'années.

M. Green:

D. Quel arrangement faites-vous avec le ministère du Commerce en matière de représentation? Autrement dit, est-il possible qu'un fonctionnaire du ministère du Commerce devienne consul général?—R. C'est possible, monsieur Green, et cela s'est déjà fait en certains lieux. Ainsi, à Manille, un fonctionnaire du ministère du Commerce remplit les fonctions de consul général, mais d'ordinaire il s'agit de déterminer en quoi tel poste nous intéresse principalement. Si c'est le commerce, il est tout à fait logique de nommer un agent du ministère du Commerce, et si les relations sont d'intérêt général, traitant de toute l'activité du gouvernement, il est préférable que le fonction-

naire responsable soit un représentant du ministère des Affaires extérieures, et c'est ce qui nous paraît être le cas à Los Angeles. Naturellement, nos fonctionnaires s'occuperont avec plaisir de l'aspect commercial de ces relations, dans la mesure de leur capacité, en transmettant à Ottawa les demandes de renseignements en matière de commerce et les autres questions à caractère commercial qu'ils recevront. Le ministère du Commerce est toujours libre, s'il le juge à propos, de nommer un attaché commercial auprès du consul général afin de traiter de l'aspect commercial des relations, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire dans le cas de Los Angeles.

D. Y a-t-il quelque raison pour qu'un fonctionnaire du ministère du Commerce ne puisse être nommé consul général sous l'autorité du ministère des Affaires extérieures?—R. Dans ce cas, il n'appartiendrait plus au ministère du Commerce. S'il était employé par les Affaires extérieures, il faudrait opérer le transfert de ministère. Nous avons déjà accepté des fonctionnaires du Commerce. L'ancien consul général à San-Francisco, M. Scott, a déjà été commissaire du commerce. Nous l'avons pris à notre emploi comme consul général à San-Francisco. Il est à présent notre ambassadeur à La Havane.

D. Cela n'est donc pas impossible?—R. Non, nous l'avons déjà fait plusieurs fois.

M. McCUSKER: L'usage permet-il de nommer à la fois un ambassadeur et un consul à un même poste?

Le TÉMOIN: Un ambassadeur remplit des fonctions diplomatiques, c'est-à-dire qu'il représente son gouvernement auprès du gouvernement du pays auquel il est accrédité. Nous pourrions aussi nommer un consul général. Cela se fait en certains pays, mais nous constatons d'ordinaire que notre personnel d'ambassade peut s'occuper des affaires consulaires et nous nommons un membre du personnel à titre de consul et celui-ci s'occupe du travail consulaire.

M. GRAYDON: Permettez-moi de vous demander, monsieur Wilgress, combien d'hommes de carrière détiennent les postes importants dans les ambassades et hauts commissariats du Canada dans le monde entier, après avoir suivi les voies diplomatiques ordinaires, et combien sont recrutés en dehors du ministère? Pourriez-vous nous indiquer un pourcentage là-dessus?

Le TÉMOIN: Je ne peux vous donner cela de mémoire, mais le calcul peut se faire facilement.

M. MACDOUGALL: Cette question n'est pas loyale.

Le TÉMOIN: Nous pouvons, bien entendu, examiner la liste et vous dire quels sont les hommes de carrière et ceux qui ne le sont pas. Si vous me le permettez, monsieur le président, je peux faire le calcul et répondre plus tard à la question de M. Graydon.

M. CÔTÉ: Dois-je comprendre que nous avons fait un pas de plus et que nous ne confions plus, comme par le passé, aux consuls britanniques le soin de régler les affaires du Canada dans les diverses parties du monde?

Le TÉMOIN: Oui, l'inauguration de nos consulats aux États-Unis est réellement une reconnaissance du fait que le volume des affaires canadiennes est devenu si lourd qu'il serait injuste de continuer à imposer ce fardeau aux consuls britanniques aux États-Unis. C'est précisément ce qui est arrivé lorsque nous avons nommé des consuls; les consuls britanniques s'occupaient des intérêts de nos citoyens et d'autres travaux intéressant le Canada. Ce travail est passablement lourd et les consuls britanniques aux États-Unis étaient débordés de travail.

M. CROLL: Dans les pays où nos intérêts sont confiés aux consuls britanniques, est-ce que ceux-ci sont payés par nous pour leur peine, ou est-ce un geste de courtoisie que vous retournez en quelque autre partie du monde?

Le TÉMOIN: Nous ne versons pas une compensation directe, mais les consuls britanniques exigent des droits pour certains services, et si les services qu'ils rendent prévoient le paiement d'honoraires fixés par eux, alors ils exigent ces honoraires. Ils sont payables au consul par les Canadiens aussi bien que par les autres sujets britanniques, mais le gouvernement canadien ne lui verse aucune indemnité.

M. Graydon:

D. Je sais que nous n'avons pas d'ambassade en Indonésie, mais avons-nous là-bas des représentants de rang inférieur?—R. Non, nous n'en avons pas.

D. Peut-on supposer que, lorsque vous remplirez les postes dont vous avez parlé, l'Indonésie ne sera pas entièrement ignorée? Peut-on aller jusqu'à supposer cela?—R. Je n'ai aucun commentaire à faire à l'appui de cette supposition.

M. Goode:

D. Monsieur le président, permettez-moi d'interroger M. Wilgress au sujet de ces jeunes diplômés d'universités dont il a fait mention. Ce sont des diplômés d'universités canadiennes si je comprends bien. Quels titres et qualités exige-t-on de ces jeunes diplômés avant de les accepter dans le service?—R. Les titres et qualités forment une liste assez longue; les plus importants sont le diplôme d'une université reconnue et, si possible, des études postsecondaires.

D. Avez-vous quelque moyen d'aider un jeune à financer ses études au collège? Supposons que le jeune homme en soit à sa troisième année et qu'il promette de devenir un bon sujet pour votre service?—R. Non, aucune disposition n'a été prise à cet égard.

D. Que faites-vous alors pour encourager les gens à entrer dans votre ministère, où j'imagine que les traitements sont inférieurs à ceux que paie l'industrie?—R. Il y a un concours tenu par la Commission du service civil. Ce concours est l'objet d'une grande publicité et il y a toujours plus de candidats qu'il y a d'emplois disponibles. L'examen a lieu, les épreuves sont corrigées et appréciées et les candidats heureux se présentent à l'examen oral qui fait l'objet d'une autre appréciation, et puis nous acceptons ceux qui arrivent en tête de la liste.

D. Vous dites qu'il y a toujours plus de candidats que d'emplois?—R. Oui, beaucoup plus.

M. BENIDICKSON: Quel traitement leur offre-t-on?

Le TÉMOIN: Ils commencent à \$3,280.

M. GRAYDON: Voici une question que j'ai déjà posée au sein de comités antérieurs: Pourquoi le nombre des diplômés des collèges d'agriculture est-il si faible dans le service diplomatique? Je ne crois pas qu'il y en ait plus qu'un ou deux. Il me semble que l'agriculture étant une si importante profession en notre pays et les collèges agricoles produisant chaque année, d'un bout à l'autre du Canada, un nombre considérable de spécialistes en agriculture, on devrait s'efforcer davantage d'accueillir des membres de cette profession dans le service étranger. Je crois qu'il serait extrêmement utile si nous avions, en certains des pays insuffisamment développés, d'importants représentants diplomatiques ayant des connaissances en agriculture. Il me semble que le développement agricole de ces pays est l'un des points les plus importants de nos projets d'assistance. A-t-on fait quelque chose en ce sens dernièrement?

Le TÉMOIN: Les diplômés des collèges d'agriculture ne reçoivent pas de nous un traitement de faveur. Mais je ne vois pas pourquoi ces diplômés ne pourraient pas réussir un examen s'ils s'y présentent. Il se trouve certainement parmi nos représentants des jeunes gens issus des agglomérations agricoles. Il est vrai qu'ils ne sont pas diplômés des collèges d'agriculture, pour la raison

que ces diplômés cherchent à pratiquer leur profession une fois leurs études terminées. Mais s'il se présentait un candidat ayant réussi notre examen et possédant un diplôme d'un collège d'agriculture, rien ne l'empêcherait de faire partie de notre service.

M. JUTRAS: Est-ce possible que, par sa nature, l'examen du service civil pour remplir ces positions ait quelque portée sur cette question?

Le TÉMOIN: Il va de soi que l'examen vise à déterminer si les candidats sont aptes à servir le ministère des Affaires extérieures et les questions qui leur sont posées portent sur les événements mondiaux. Il se peut que les spécialistes en agriculture éprouvent quelque difficulté à répondre à de telles questions, à moins qu'ils ne se soient renseignés à fond sur ces matières.

M. GRAYDON: N'est-il pas à craindre que le ministère des Affaires extérieures en vienne à recruter d'un bout à l'autre du Canada presque tous les sujets ayant fait des études postsecondaires ou ceux qui se sont spécialisés en histoire constitutionnelle ou dans les affaires internationales? Je crois qu'il faudra veiller bientôt à ne pas trop mettre l'accent sur cette question des spécialistes en diplomatie. Il nous faut plus que des spécialistes en diplomatie si nous voulons d'une bonne représentation à l'étranger. Nous avons besoin d'hommes représentatifs de tous les domaines d'activité au Canada et l'un de ces domaines importants est celui qui intéresse les diplômés des collèges d'agriculture. Les gens pratiques apportent dans les ministères une somme formidable de connaissances utiles et j'ai l'impression qu'à l'avenir, vous devrez voir à ce que le ministère ne devienne pas trop hautement spécialisé. Dans chaque ministère, il se présente des problèmes d'ordre pratique autant que des considérations abstraites, et il ne me semble pas raisonnable de donner entièrement dans un sens sans se préoccuper du reste. Je ne doute pas que le ministère songe sérieusement à ce problème, mais j'estime qu'il peut verser dans cet excès s'il n'y prend garde.

Le TÉMOIN: Nous ne sommes pas sans connaître le danger que vous signalez, monsieur Graydon. En préparant les questions d'examen, nous tâchons de ne pas trop avantager ceux qui ont étudié certains sujets. Nous essayons plutôt de nous rendre compte des connaissances générales et de l'aptitude des candidats.

M. LESAGE: Les questions posées ne sont-elles pas d'ordinaire subordonnées à un choix?

Le TÉMOIN: Oui, on laisse généralement le choix parmi les questions posées. Chaque candidat peut choisir les questions dans le sens des études qu'il a faites. De cette façon, voyez-vous, nous cherchons à traiter les candidats le plus équitablement possible.

M. LESAGE: Je me rappelle qu'à maintes reprises des questions traitaient de l'immigration par rapport à l'agriculture, et, au dernier examen, une des questions portait sur le droit constitutionnel, alors qu'une autre traitait spécialement des produits agricoles. Il y avait choix entre les deux, de sorte que vous n'étiez pas tenu d'être un spécialiste en droit constitutionnel; si vous étiez spécialiste en agriculture ou si vos connaissances dans ce domaine étaient intéressantes, vous étiez sur un pied d'égalité avec l'avocat connaissant le droit constitutionnel, étant donné que les deux questions étaient facultatives.

M. GRAYDON: Il y a peut-être liberté de choisir, mais le fait demeure qu'il n'y a pour ainsi dire aucun cultivateur dans ce service.

M. LESAGE: Je puis vous dire que nous avons des attachés agricoles qui sont agronomes.

M. GREEN: Est-ce l'usage chez les jeunes gens qui se destinent à une carrière diplomatique de suivre des cours spéciaux à l'université? Ils savent parfaitement quels sont les sujets requis et ils choisissent leurs cours en conséquence.

Le TÉMOIN: Oui, beaucoup font cela. Ils choisissent leurs cours en vue de leur entrée dans le ministère. Il arrive souvent qu'ils nous consultent sur les cours qui, selon nous, sont le plus susceptibles de les aider. Mais en réponse à M. Graydon, je puis dire que notre service compte des représentants qui connaissent bien l'agriculture. Notre ministre en Norvège est un cultivateur.

M. GRAYDON: Oui, et je connais très bien sa ferme.

Le TÉMOIN: Sa terre est située dans le comté de Peel.

M. GRAYDON: Il a déjà habité juste à côté de sa terre!

Le TÉMOIN: Et M. Hemsley, qui est assis à ma droite, est diplômé d'un collège d'agriculture.

M. GRAYDON: Je suis heureux d'apprendre qu'il a déjà fait son train à une heure si matinale!

Le TÉMOIN: Nous avons aussi M. Hicks. Comme vous voyez, nous en avons quelques-uns.

M. GRAYDON: Vous en avez assez pour répondre affirmativement à ma question, mais pas suffisamment pour satisfaire aux autres considérations.

M. MacDougall:

D. Le point qui a été soulevé relativement au Plan de Colombo n'est-il pas à propos? Les gens de là-bas ne s'intéressent pas aux diplômés en philosophie politique; ils demandaient que le gouvernement fédéral leur envoie des hommes pratiques pour l'exécution du Plan de Colombo. J'ai eu connaissance que deux experts des pêcheries en Colombie-Britannique y sont allés. Il est certain, et ils l'admettent eux-mêmes, qu'ils ne sont pas allés là-bas à titre de représentants du ministère des Affaires extérieures, pour ainsi dire. Ils sont là pour des fins pratiques, non comme conseillers politiques.—R. Non, pas du tout. Ils vont là-bas en vertu du programme de coopération technique avec les gouvernements de ces pays.

D. C'est cela.—R. Leur but précis est de conseiller le gouvernement ou de former des spécialistes du pays en question dans ce genre particulier de travail. Naturellement, plusieurs sont partis pour la même raison.

M. MACINNIS: Il faut parfois que le pêcheur soit diplomate.

M. CROLL: Pour de la patience, il lui en faut beaucoup en effet.

M. Kirk:

D. Faut-il entendre par cette discussion que ces jeunes gens qui entrent au service du ministère sont tous des diplômés d'université? Si tel est le cas, viennent-ils tous ou presque tous directement de l'université au ministère, ou bien ont-ils acquis quelque expérience ailleurs?—R. Cela varie. Certains nous viennent directement de l'université. C'est-à-dire que plusieurs d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'universités canadiennes et ont fait du travail postsecondaire, après quoi ils sont venus directement au ministère. Et puis, il y a ceux qui ont rempli un emploi civil quelconque avant de se présenter à l'examen.

D. A tout prendre, ils entrent dans le service au sortir de l'école?—R. Ils viennent peut-être directement de l'école, mais ils doivent avoir atteint ou dépassé leur 23^e année.

Le PRÉSIDENT: Dans votre question, monsieur Graydon, exprimiez-vous la crainte que ces positions ne soient accessibles qu'aux classes privilégiées? Vous avez mentionné les cultivateurs, mais il y a aussi les ouvriers, les artisans et ainsi de suite, et le champ de la discussion est vaste.

M. GRAYDON: Je voulais seulement faire ressortir que bon an mal an les plus brillants sujets de plusieurs universités entrent au service du ministère des Affaires extérieures. Peu importe que ce soit à propos de l'agriculture ou d'autre chose, si vous avez un préjugé en faveur de l'éducation supérieure en quelque matière que ce soit, vous finirez par vous créer des difficultés. Je suis d'autant plus libre de parler ainsi que je suis moi-même un diplômé d'université, de sorte qu'il ne s'agit pas pour moi de nourrir un préjugé contre les diplômés. Mais je crois qu'on ne trouve pas toujours le monopole du bon sens, d'un bon jugement et d'une diplomatie éclairée chez ceux qui sortent des universités. J'en aperçois un en ce moment.

M. MACDOUGALL: Non, deux.

M. GRAYDON: Non, un seulement.

M. STICK: Il s'agit du barreau.

M. GRAYDON: Mais il y a là un problème et je ne sais si je l'ai exposé assez clairement. S'il m'était donné de choisir des gens capables et avisés pour résoudre d'importants problèmes, au nom du Canada, dans un autre pays, je ne crois pas que je les recruterais tous parmi les diplômés des universités, car il me semble que, bien souvent, il n'y a pas moyen de former les gens dans la voie du bon sens, de leur inculquer un jugement solide et de former un caractère abordable. Je ne veux pas que mes remarques soient considérées comme une attaque contre les universitaires, ce qui serait injuste à l'égard de ceux qui font partie de notre service diplomatique. Mais je crois que notre représentation diplomatique devrait compter d'autres personnes, à part les titulaires de grades des universités canadiennes. J'aimerais bien que le ministère des Affaires extérieures emploie un plus grand nombre de gens pratiques, aptes, remplis de bon sens, en même temps que les diplômés d'universités qui possèdent eux-mêmes ces qualités; il me semble que le choix devrait être mieux balancé sous ce rapport, et, surtout dans le cas d'un nouveau ministère, il est tout naturel que vous cherchiez à vous procurer les meilleures sujets des universités, des types sortant avec tous les honneurs, et à les amener au ministère. Je ne suis pas opposé à cela, mais je soutiens qu'il nous faut beaucoup de gens pratiques car, à mon sens, la diplomatie actuelle a grand besoin d'hommes de cette trempe. J'ai assisté à cinq sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et je puis vous dire ceci: il faut établir l'équilibre entre les parlementaires et les experts techniciens en diplomatie. Cela nous donnerait une équipe solide. Je crois que la délégation canadienne en général a reconnu ce fait, et je puis en dire autant de celle des États-Unis. Telle est leur attitude et si ce principe s'applique aux Nations Unies, il devrait s'appliquer également dans la diplomatie en général. Je ne doute pas que certaines de ces ambassades à travers le monde ont des personnels entièrement techniques. Est-ce à tort ou à raison, je n'en sais rien. Je pense qu'il vous faut mieux que des postes servis par des personnels techniques. Voilà à quoi je veux en venir. Je ne veux pas critiquer le ministère, mais un avertissement doit lui être donné pour qu'il n'y ait pas de favoritisme d'un côté ou de l'autre. Si important que soit l'emploi de sujets brillants dans ce ministère—et nous en avons beaucoup—il est tout aussi important d'avoir des gens pratiques.

M. KIRK: Le genre que vous recherchez est-il intéressé? Je crois que le genre de candidats que l'on obtient chez les diplômés d'université est le meilleur que l'on puisse obtenir. Pour revenir à la question de l'expérience, à mon avis il est à craindre que le ministère des Affaires extérieures attache trop d'importance aux connaissances abstraites et techniques. Ne reconnaît-il donc pas la valeur de l'expérience pratique? Vous dites que vous n'acceptez pas de candidats de moins de 23 ans et de plus de 30 ans pour les emplois de classe 1; s'ils sont particulièrement doués, vous en acceptez passé 30 ans. Cela vous en donne-t-il quelques-uns de plus? Vous avez dit, il me semble, que

peu de gens entrent à votre service qui n'ont pas eu d'expérience dans d'autres domaines. Je n'ai pas l'expérience que Gordon Graydon a acquise aux Nations Unies, mais j'ai eu la même impression que lui.

M. BENIDICKSON: Vous avez compris que nous recrutions des jeunes gens sans formation pratique et sans expérience, frais émoulus des collèges.

Le TÉMOIN: Je n'ai peut-être pas été compris. Il est certain que nous accordons des points supplémentaires à ceux qui ont une expérience pratique à leur actif. A l'examen oral, l'expérience pratique est un des facteurs les plus importants, mais il se peut que la majorité des hommes que nous acceptons n'aient pas acquis beaucoup d'expérience dans d'autres emplois. Ils viennent des universités. Il est impossible d'établir un pourcentage, car le nombre varie d'une année à l'autre. Certains sujets nous arrivent avec une certaine expérience pratique qui les aide à se placer à un plus haut rang à l'examen.

M. BENIDICKSON: En d'autres termes, celui qui cherche à entrer un jour au service du ministère ferait mieux de n'y pas demander un emploi au lendemain de sa sortie de collège, mais plutôt d'acquérir un peu d'expérience ailleurs?

Le TÉMOIN: Oui, cela serait bien vu et cet homme serait mieux préparé par la suite.

M. MacINNIS: Les gens adressent des demandes d'emploi au service civil; vous n'avez pas à vous mettre en quête de candidats. C'est pourquoi il vous arrive tant de jeunes gens des universités. Ils subissent leur examen pendant qu'ils sont à l'université.

Le TÉMOIN: Il leur faut un grade universitaire comme qualité requise, mais la plupart d'entre eux l'obtiennent après avoir rempli quelque autre occupation. L'âge minimum est de 23 ans, de sorte que la plupart d'entre eux ont travaillé quelque peu après l'obtention d'un grade universitaire!

Le PRÉSIDENT: Le service diplomatique canadien diffère beaucoup du service américain. Aux États-Unis, les nominations se font autrement qu'ici. Je pense que notre système est préférable.

M. GRAYDON: Nous ne devrions pas avoir au sommet des hommes de carrière seulement, ou, à l'exemple des États-Unis, tous des hommes nouveaux dans la carrière. Un certain équilibre s'impose. Je pourrais vous nommer une demi-douzaine de cultivateurs remarquables... Je ne recommande pas particulièrement des gens qui sont peut-être mieux connus que nos diplomates dans un pays quelconque, parce qu'ils sont connus en raison de leurs affaires, et je crois qu'un homme qui représente le Canada en haut lieu à l'étranger sera vraisemblablement un agent publicitaire du peuple canadien; il peut beaucoup pour faire aimer son pays et le faire bénéficier de cette admiration s'il a la compétence voulue. Il m'arrive souvent de penser que c'est une honte que notre pays ne soit pas plus souvent représenté, en certains postes importants, par quelques-uns de nos plus distingués agriculteurs canadiens; l'agriculture occupe un rang très élevé au pays, et l'on peut en dire autant de l'industrie et du commerce. Si mon argument n'est pas concluant, il est sérieux et je tiens à en souligner l'importance.

M. STICK: Ferguson n'était-il pas un diplômé d'université?

M. GRAYDON: Oui.

M. STICK: Quelle université?

M. GRAYDON: Toronto, je pense.

M. Green:

D. Je suppose que le service diplomatique est presque une profession aujourd'hui et les jeunes gens se forment en conséquence, comme ils se préparent à toute autre profession?—R. Nous avons constaté qu'il faut soumettre nos hommes à une période de formation au ministère avant de les envoyer à

l'étranger. De plus, comme les membres du Comité le savent tous, plusieurs de nos chefs de mission ne sont pas des hommes de carrière. Ce sont des hommes qui ont adopté une autre profession et ils ont été nommés chefs de mission. Mais nous constatons qu'ils seraient aux prises avec de grandes difficultés s'ils n'étaient pas secondés par ces jeunes hommes que nous avons formés et qui se sont spécialisés dans ce genre de travail. Le rôle de ces derniers est indispensable. Les hommes qui ne sont pas de la carrière admettront qu'à l'étranger ils ne peuvent pas exécuter leur tâche sans l'aide de ces jeunes.

Le PRÉSIDENT: Nous avons à l'étranger des fonctionnaires du gouvernement qui mettent grand soin à aider les gens qui se présentent à leur bureau. J'ai eu personnellement à me féliciter de cette sollicitude et nombre de Canadiens qui ont visité l'Europe à cette époque en disent autant.

M. CROLL: Le ministère des Affaires extérieures est celui qui, en ces dernières années, s'est le plus développé; la plupart des universités ont des conseillers en orientation personnelle qui n'ont cessé de rechercher les jeunes sujets brillants qui désirent entrer au service du gouvernement. Ils les ont orientés vers le ministère des Affaires extérieures, de sorte qu'il vous a été possible d'obtenir à peu près ce qu'il y a de meilleur au Canada.

Le TÉMOIN: Cela est tout à fait vrai. Je suis parfaitement d'accord avec vous.

M. GREEN: Le nombre des jeunes gens que l'on fait venir de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan pour formation au Canada en application du Plan de Colombo est-il considérable?

Le TÉMOIN: Comme vous le savez, le fait d'amener ces jeunes hommes de ces pays et de les former au Canada constitue une partie importante du Plan de Colombo?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Et les jeunes femmes aussi.

Le TÉMOIN: Nous devons nous procurer ces chiffres, mais nous pouvons vous les fournir.

M. Green:

D. En d'autres termes, certains jeunes gens viennent ici en vertu de ce Plan et d'autres nous viennent en observateurs, de différentes industries des autres pays du Commonwealth. Ainsi, il y a un an ou deux, bon nombre de jeunes ingénieurs en hydroélectricité ont été amenés au Canada. Je ne crois pas qu'ils soient venus ici acquérir une formation universitaire. Ils sont surtout venus en observateurs?—R. Cela se fait encore en vertu du programme technique du Plan de Colombo; il s'agit pour eux d'observer certains domaines d'entreprise qui peuvent leur être utiles.

D. Nous feriez-vous un rapport là-dessus?—R. Oui, nous pourrions vous donner des détails plus tard.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser concernant l'exposé général de M. Wilgress?

M. GRAYDON: Puis-je demander à M. Wilgress quelques autres explications?

Le TÉMOIN: Voici quelques détails quant au nombre d'experts et d'étudiants que nous avons acceptés jusqu'au 31 décembre: Ceylan, 4 experts, 9 étudiants; l'Inde, 1 expert, 52 étudiants; le Pakistan, un expert et 43 étudiants; soit un total de 6 experts et de 104 étudiants.

M. Green:

D. Ces étudiants suivent-ils des cours dans les universités canadiennes?—R. En certains cas, oui. En d'autres, ils sont dirigés vers les industries ou bien ils sont affectés à quelque entreprise où ils reçoivent leur formation. Un d'entre eux est employé à l'Office national du Film ici même, et puis il y a divers genres de formation technique.

D. Avez-vous l'intention d'accroître cette entreprise, ou en avez-vous atteint la limite?—R. Nous veillons constamment à cet aspect du programme du Plan de Colombo.

M. GRAYDON: Puis-je savoir si une nomination a été faite à l'ambassade du Canada en Espagne, ou est-ce que la chose est encore à l'étude?

Le TÉMOIN: Elle est encore à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser relativement à l'exposé de M. Wilgress? Devons-nous maintenant ajourner?

Convenu.

Je désire remercier les membres du Comité d'être venus en si grand nombre et si à bonne heure un lundi matin. L'impression du compte rendu de notre première réunion sera retardée de trois ou quatre jours, du fait qu'il a fallu l'envoyer à M. Pearson. Êtes-vous d'accord de tenir la prochaine réunion à 11 heures du matin, jeudi de cette semaine?

Convenu.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième Session—Vingt et Unième Législature,
1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 1953

POSTE 85

Budget général des dépenses du ministère
des Affaires extérieures

Administration

TÉMOIN:

M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 26 février 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bennett, Bradette, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Fraser, Fulford, Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Low, MacDougall, MacInnis, MacKenzie, McCusker, Picard, Pinard, Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), et Robichaud.

Aussi présents: M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, M. S. D. Hemsley, de la division des Finances, et M. J. R. Barker, adjoint administratif du sous-secrétaire, tous du ministère des Affaires extérieures.

Le poste 85 du Budget général des dépenses du ministère est remis à l'étude.

M. Wilgress fait consigner au compte rendu les réponses aux questions posées concernant:

1. Le Service international de la Société Radio-Canada;
2. Les chefs de missions diplomatiques à l'étranger qui étaient déjà des diplomates de carrière et ceux qui ont été choisis en dehors du service civil;
3. Les personnes qui ont reçu une certaine formation en vertu du Plan de Colombo ou autres ententes semblables.

Il est ensuite interrogé sur ces points.

Le témoin présente un tableau du nombre de personnes formées au Canada en vertu du Plan de Colombo et autres ententes. (*Voir Appendice A au compte rendu des témoignages.*)

Il est convenu,—que la décision d'appeler M. Jean Désy, directeur général du Service international de la Société Radio-Canada, sera laissée au sous-comité du programme.

A midi et trente, le Comité s'ajourne à 11 heures, lundi 2 mars.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

26 FÉVRIER 1953,

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et nous allons maintenant commencer nos travaux.

Nous en sommes au crédit 85 qui nous donne l'occasion de discuter de questions générales. M. Wilgress a la parole. Il a certaines déclarations à faire.

M. Dana Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, si vous voulez bien me le permettre, je traiterai d'abord de certaines questions qui se posent à la suite des discussions de nos deux dernières réunions. Les membres du Comité se rappellent que M. Pearson avait déclaré, lors de notre séance de jeudi dernier, qu'il ferait préparer un exposé au sujet des relations entre le ministère des Affaires extérieures et le Service international de la Société Radio-Canada. J'ai ici cet exposé. Je proposerais, monsieur le président, d'en faire la lecture, si vous me le permettez, parce qu'il me semble d'intérêt général pour les membres du Comité. Le voici donc:

Au cours de la discussion du 19 février au sujet du Service international de Radio-Canada, le ministre a proposé, avec l'approbation du Comité, que le ministère des Affaires extérieures prépare un exposé de la politique suivie par le Service international dans ses émissions aux pays situés derrière le rideau de fer et de ses relations avec le ministère des Affaires extérieures. J'aimerais transmettre cet exposé au Comité.

L'ordre en conseil instituant le Service international stipule qu'il doit travailler de concert avec le ministère des Affaires extérieures. En dépit des difficultés inhérentes au fait que les bureaux du Service international sont situés à Montréal, l'accord a été constant et il existe maintenant des rapports journaliers entre nous. J'y reviendrai plus explicitement tout à l'heure.

Les membres du Comité se rappellent sans doute la déclaration complète que le ministre a faite devant le Comité, le 30 mai 1951, au sujet des relations entre le Service international et le ministère. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir sur toute la question, mais cependant, comme arrière-plan, je résumerai brièvement ce qui a été dit alors et j'indiquerai ensuite comment nos relations se sont étendues depuis.

L'histoire de la radiodiffusion sur ondes courtes couvre trois périodes distinctes: la première couvre les dernières années de guerre, lorsque le Service international fut établi dans le but de relayer des programmes aux forces armées canadiennes en Europe; la seconde période s'étend aux premières années d'après-guerre lorsque l'on entrevoyait une période de paix et de collaboration internationale; puis vint la troisième période, alors que la menace de l'impérialisme soviétique grandissait peu à peu. Au cours de cette dernière phase, nous nous sommes préoccupés de plus en plus de la guerre idéologique, surtout dans nos programmes destinés à l'Europe.

Quant à la politique dont s'inspirent ces programmes, je citerai le passage suivant de la déclaration faite par le ministre en 1951:

“En ce qui concerne l'Europe occidentale, où les nouvelles sont exactes, l'objectif du Service international est d'aider à développer, dans les pays qui ont adhéré au Traité de l'Atlantique-Nord, l'esprit de solidarité, à faire valoir notre destinée et notre héritage communs, et à accroître la confiance dans la cause commune.

Les émissions destinées aux auditeurs qui vivent derrière le rideau de fer ont un but défini. Nous pourrions dire, en termes très simples, que notre objectif ici est de préserver la paix et de prévenir l'empiétement de l'impérialisme soviétique, en tentant de révéler la vérité au sujet de l'Occident et des visées impérialistes des Soviétiques à ces peuples qui, activement ou non, appuient la politique agressive de Moscou. Nous tâchons également de relever le moral, de stimuler la confiance et l'esprit de détermination de tous ces fervents de la démocratie, de ces amis de la liberté qui vivent encore derrière le rideau de fer et dont les voix se sont tues. De nos jours, où une campagne de paix inspirée par Moscou est lancée à travers le monde, notre objectif est également de démontrer que nous poursuivons des fins pacifiques et non agressives, tout en prouvant que nous sommes en mesure de nous défendre contre l'agression, et déterminés à le faire, et à gagner une nouvelle guerre qui ne pourrait être déclenchée que par le régime soviétique et ses satellites.

Notre programme consiste également à démasquer l'hypocrisie de la “démocratie” communiste au cours des élections, dans les syndicats et les camps ouvriers, au sein de la religion, etc. Nous voulons en outre montrer sous son vrai jour la propagande de paix communiste et conserver vivantes dans l'esprit des peuples opprimés de l'Europe orientale et de l'Union soviétique la connaissance et l'appréciation des principes de la démocratie libérale, de la civilisation et de la doctrine morale des pays occidentaux.

Au cours de nos émissions à l'Europe orientale, nous prenons soin de discerner, d'une part, entre le Kremlin et les pays satellites dont il contrôle le régime et, d'autre part, les peuples de l'Union soviétique et ses satellites, avec lesquels nous voulons continuer de coopérer et d'entretenir des relations amicales basées sur le respect mutuel, peuples dont nous honorons encore les traditions. En d'autres termes, nous tâchons de faire une distinction entre les peuples et leurs gouvernements.

Vous constaterez donc que les directives émanent du ministère des Affaires extérieures, mais qu'il appartient au Service international de Radio-Canada de voir à ce qu'elles soient observées. Les techniciens et les spécialistes dans le domaine des émissions sur ondes courtes sont les mieux préparés pour transposer dans ces émissions une politique précise.”

Ceci termine l'extrait tiré de la déclaration du ministre.

Dans l'ensemble, notre politique fondamentale est encore la même lorsqu'il s'agit de nos émissions pour l'Europe. Récemment, on a attaché une plus grande importance aux émissions destinées aux peuples “captifs”, c'est-à-dire ces groupes ethniques qui sont passés depuis peu derrière le rideau de fer, ceux dont l'identité culturelle ou nationale remonte assez loin. Nous avons dû faire en sorte de ne pas paraître encourager la révolte, ce qui, les membres du Comité en conviendront, ne servirait qu'à assombrir davantage le sort de ces peuples. Nous voulons cependant faire tout en notre pouvoir pour soutenir leur courage et pour qu'ils sachent que nous ne les oublions pas. Cette ligne de conduite, les membres du Comité s'en rendent compte, constitue un problème assez délicat et présente certaines complications lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux émissions journalières.

Je parlerai maintenant des autres aspects du problème de rendre nos émissions efficaces. L'une des choses que l'on peut faire au cours d'une émission sur ondes courtes, c'est de donner les nouvelles, surtout celles qui concernent les affaires internationales, et des commentaires éclairés au sujet des événements courants. C'est assurément de cette façon que les émissions sur ondes

courtes peuvent le mieux contribuer à la guerre idéologique. Il suffit de songer un moment à l'absence complète de nouvelles véridiques dans un pays où la presse et la radio sont uniquement des moyens de propagande à la disposition de l'État pour se rendre compte de la valeur des nouvelles impartiales. Les gens qui vivent dans de telles conditions n'ont aucun autre moyen de se renseigner sur ce qui se passe dans le monde. La presse et la radio de leur pays ne leur fournissant que des demi-vérités et des nouvelles déformées, il est tout à fait souhaitable qu'ils soient renseignés sur les faits véritables. Par conséquent, il importe que le Service international de Radio-Canada fournisse des nouvelles exactes, ainsi que des commentaires et des opinions au sujet des événements. On a découvert que les auditeurs de ces émissions non seulement désirent entendre les nouvelles, mais ils désirent également connaître l'opinion du monde libre à ce sujet.

Le ministère considère donc qu'il faut surtout insister sur les nouvelles et les commentaires pertinents. Sans prendre parti et sans déformer les événements, il est possible de contredire une foule de choses que l'on dit de nous derrière le rideau de fer. Il est possible de répondre de cette façon aux accusations de la Russie contre les peuples occidentaux et de faire voir la politique soviétique sous son vrai jour. Nous ne croyons pas qu'il soit bon d'imiter le ton de la polémique adopté par la radio soviétique et les pays satellites. Ce sont les idées, et non les individus, auxquelles il faut s'attaquer.

Certains membres du Comité s'intéressent aux méthodes qui assurent une collaboration suffisante entre le ministère et le Service international de Radio-Canada. Dès le début, des employés supérieurs de Radio-Canada ont pris l'habitude de se rendre à Ottawa fréquemment pour discuter avec les hauts fonctionnaires du ministère. Ils ont parfois été secondés dans leur tâche, pendant certaines périodes, par des employés du Service international. De cette façon, les employés concernés ont pu se familiariser avec la politique d'ensemble que nous suivons.

Il y a environ un an, un membre senior de notre service diplomatique à l'étranger, M. Jean Désy, a été nommé directeur général du Service international et, à ce titre, il a pu apporter à la solution des problèmes techniques de la radio-diffusion des connaissances approfondies et longuement acquises au sujet de la politique extérieure canadienne. Un employé de notre ministère a également été désigné comme agent de liaison à temps continu. Il passe une partie de la semaine à Montréal et, par son entremise, il y a consultation constante entre les intéressés à Ottawa et à Montréal. Il apporte avec lui à Montréal des documents politiques choisis et des rapports de nos postes diplomatiques à l'étranger; il rapporte ensuite de Montréal des textes d'émissions en langue étrangère qui font l'objet de commentaires et de critique de la part du ministère. Quelques-uns de ces textes sont envoyés à nos missions à l'étranger afin d'obtenir l'opinion des représentants canadiens dans les régions concernées. Cet employé est en mesure d'interpréter et d'expliquer verbalement au Service international les points qu'il faut faire ressortir de ces documents, mémoires et autres renseignements fournis par le ministère. De son côté, le Service international dispose à Montréal d'employés qui s'occupent de coordonner les données politiques; de plus, un nouveau service a récemment été établi qui s'occupe de la rédaction de commentaires afin de faire un usage plus efficace des renseignements fournis par le ministère. En outre, un correspondant du Service international est établi en permanence à Ottawa et son bureau est relié directement avec Radio-Canada par un service de télétype. Même s'il n'est pas directement associé aux décisions en matière politique, il se tient en contact avec le ministère des Affaires extérieures et autres ministères fédéraux et voit, lui aussi, à ce que le Service international soit tenu au courant des exposés politiques dès qu'ils sont rendus publics.

Nous avons l'habitude, depuis quelque temps, d'envoyer nos fonctionnaires qui s'en vont en mission à l'étranger, ou ceux qui reviennent de pays étrangers, passer quelque temps au Service international de Radio-Canada pour un échange de vues et d'expériences.

Les chefs des divisions politiques et géographiques du ministère, ainsi que les chefs de nos missions diplomatiques à l'étranger, s'occupent des besoins du Service international et, même si l'on ne peut s'attendre à ce qu'ils prennent constamment l'initiative, ils suggèrent de temps en temps au Service international certaines lignes de conduite qu'il peut suivre, ou proposent des programmes qui sont envoyés à Montréal accompagnés de nos commentaires.

A cause des circonstances changeantes qui accompagnent la guerre idéologique, nous avons beaucoup étudié les moyens de rendre notre collaboration avec le Service international encore plus efficace. Nous sommes sur le point d'établir une section, au ministère, dont la responsabilité sera, avant tout, de fournir des directives politiques au Service international. Elle sera désignée sous le nom de Section de coordination politique, et sera particulièrement chargée de renseigner le Service international sur les développements dont devraient s'inspirer ses programmes. Nous croyons que si nous disposons d'une section à laquelle le Service international peut s'adresser pour obtenir des directives immédiates, les relations actuelles en seront améliorées et renforcées. Même si cela doit drainer davantage nos ressources en personnel qui, le Comité est au courant d'ailleurs, sont déjà à peine suffisantes pour répondre à nos besoins croissants, nous considérons la création de cette section comme entièrement justifiée.

Il existe également d'autres méthodes de coordination entre la politique du Service international, celle du ministère et celle du gouvernement en général. Le comité consultatif de ce service, dont M. Dunton est président et qui comprend des hauts fonctionnaires de notre ministère, ainsi que d'autres du ministère, ainsi que d'autres du ministère du Commerce, constitue l'un de ces moyens. Il y a aussi le Comité interdépartemental de l'information canadienne à l'étranger, dont le président est le chef de la Division de l'information de notre ministère, et dont les membres sont le ministère du Commerce, celui de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'Office national du film, la Banque du Canada, la Commission des expositions du gouvernement canadien. Le Service international y prend également part lorsque des questions pouvant concerner le service de radiodiffusion sur ondes courtes y seront vraisemblablement discutées.

J'ai traité aussi en détail cette question de consultation afin que les membres du Comité sachent de quelle façon nous avons envisagé le problème et comment nos relations avec le Service international sont devenues plus étroites, à mesure que l'exigeaient les circonstances changeantes.

Les membres du Comité, se rappelleront que, lorsque M. Pearson leur a adressé la parole, jeudi dernier, il a convenu avec l'un des membres du Comité, que ce serait une excellente idée d'appeler M. Désy à témoigner ici, afin qu'il puisse répondre aux questions qui concernent le Service international de Radio-Canada ou les relations existantes entre le ministère des Affaires extérieures et ce service, au sujet des directives générales que nous lui donnons à l'égard des programmes. J'en ai causé avec M. Désy et il se dit à l'entière disposition des membres du Comité qui pourront l'appeler à volonté.

M. MACDOUGALL: Monsieur le président, M. Wilgress pourrait-il répondre à deux questions? Il est possible qu'il ne puisse répondre à aucune.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous passions à autre chose, seriez-vous prêt à répondre à ces questions, monsieur Wilgress, ou en laisser le soin à M. Désy?

Le TÉMOIN: Je suis prêt à répondre à toutes les questions, mais, naturellement, celles qui devraient être adressées à M. Désy de préférence devraient être déferées jusqu'à ce qu'il apparaisse devant vous.

M. MACDOUGALL: La première concerne un article de journal paru hier soir, déclarant que M. Malenkov, selon toute apparence, remplace M. Molotov à titre de second au sein du régime soviétique. Je me demandais si M. Wilgress voudrait bien nous dire si, à son avis, ce changement serait à l'avantage des pays libres ou leur serait défavorable?

En ce qui concerne les programmes du Service international de Radio-Canada, quel est le résultat du brouillage soviétique? Le ministère a-t-il une idée quelconque du nombre de gens qui possèdent un appareil derrière le rideau de fer leur permettant de capter les messages de ce service?

Le TÉMOIN: En réponse à votre première question, je dirai que, d'après mes connaissances de l'Union soviétique, on ne peut guère s'y attendre à un changement de politique à la suite des responsabilités accrues de Malenkov.

M. GRAYDON: Ça ne fait que changer le mal de place!

Le TÉMOIN: Nous savons que la politique du pays est en grande partie dirigée par Staline. Si Malenkov a été promu, comme la presse semble l'indiquer, cela peut vouloir dire simplement que Staline veut être secondé par un homme jeune et actif. De plus, on est porté à croire que s'il arrivait quelque chose à Staline, cela ne signifierait pas nécessairement un changement dans la politique fondamentale du pays, parce que nous savons que le régime soviétique est composé d'hommes imbus de certaines idées et dont l'éducation a été dirigée. Je suis porté à croire qu'ils s'inspireront de ces mêmes principes lorsqu'il s'agira d'élaborer la politique directrice du pays.

Quant à votre deuxième question, je crois que M. Désy pourrait mieux que moi y répondre. J'ai vu des renseignements au sujet du brouillage des programmes et je sais que nous sommes renseignés aussi sur le nombre d'appareils que possèdent les gens derrière le rideau de fer. M. Désy, je crois, pourrait vous en dire quelque chose. Actuellement, je puis vous dire que l'une des raisons pour lesquelles il nous semble avantageux de continuer de radiodiffuser dans ces pays, c'est qu'en occupant le service de brouillage soviétique avec nos émissions, nous déblayons la voie pour le programme *Voice of America* ou ceux de la B.B.C. qui peuvent ainsi transmettre leurs messages.

M. CÔTÉ: Le Service international fonctionne-t-il à peu près de la même façon que le service américain, *Voice of America*?

Le TÉMOIN: Il correspond à ce programme et au service britannique d'émissions sur ondes courtes. L'organisation ressemble davantage à celle de la B.B.C. qu'à *Voice of America*. Ce dernier service relève du Département d'État.

M. MACINNIS: Monsieur le président, serait-il possible qu'on nous donne lecture du texte d'un programme sur ondes courtes du Service international. Ou bien, y a-t-il quelque raison pour ne pas le faire?

Le TÉMOIN: Je crois que c'est tout à fait possible. Cependant, j'aimerais que M. Désy soit consulté, parce qu'après tout, le service ne relève pas de notre ministère, mais de Radio-Canada.

M. COLDWELL: Je crois que la conception de la B.B.C. et de *Voice of America* diffère au sujet des programmes radiodiffusés dans ces pays. Quelle ligne de conduite adoptons-nous alors, celle de la B.B.C. ou de l'autre?

Le TÉMOIN: Je crois que nous gardons un juste milieu. *Voice of America* conduit peut-être une guerre psychologique plus directe et s'occupe moins des faits, des nouvelles et des commentaires. Je crois que nous sommes entre les deux.

M. Côté:

D. Y a-t-il entre eux une sorte de coordination?—R. Dernièrement, nous nous sommes préoccupés surtout, dans nos émissions, de mener une guerre idéologique.

D. Existe-t-il quelque coordination sur le plan international?—R. Il y a consultation.

D. Quelle en est l'organisation?—R. Il n'y a aucun véritable organisme de consultation, mais M. Désy vous dira, je pense, lorsqu'il témoignera devant vous, qu'il y a eu consultation avec les autorités de la B.B.C. et de *Voice of America*.

D. Alors, il n'y a aucune organisation?—R. Aucune organisation formelle, mais lorsque M. Pearson était ici, il a mentionné que le conseil de l'OTAN tient des conférences occasionnelles au cours desquelles ces questions sont discutées. M. Macdonnell est rentré dernièrement de l'une de ces conférences tenue à Paris.

M. GRAYDON: Puis-je soulever un point au sujet de la ligne de conduite adoptée pour la préparation de ces programmes destinés aux pays du rideau de fer. Ces questions ont été longuement débattues par les comités précédents... peut-être était-ce le dernier... du moins, il y a deux ans, le Comité a considéré qu'une liaison plus étroite entre le ministère des Affaires extérieures et le Service international s'imposait. D'après ce que vous dites, monsieur Wilgress, au sujet de la ligne de conduite actuelle, je considère qu'elle est tout à fait erronée, si vous me permettez cette remarque. Sans doute avez-vous soigneusement étudié les divers aspects de la question avant de prendre une décision. Cependant, vous dites que la distribution mécanique, ou du moins le travail technique de radiodiffusion est confié à Radio-Canada et que les directives générales concernant le matériel qui doit être utilisé sont laissées au soin du ministère des Affaires extérieures. Je n'ai rien à redire à cela. Mais franchement, la raison me dépasse pour laquelle nous isolons le Service international en plaçant Jean Désy à Montréal et en maintenant un service d'échange dont un employé fait la navette, une ou deux fois par semaine, entre Montréal et Ottawa, pour lui dire ce que le ministère désire transmettre aux autres pays. A mon avis, nous devrions avoir un service international ici, à Ottawa, et Jean Désy, ou toute autre personne chargée des renseignements qui sont radiodiffusés à l'étranger, devrait être ici afin que les consultations soient continues, au lieu d'avoir une sorte de contrôle à distance de la politique suivie, alors que quelqu'un transporte d'Ottawa, par avion ou par train, un sac de documents et le rapporte ensuite. Ce qui, à mon avis, constitue un véritable embêtement. Il doit y avoir quelque raison derrière tout cela. Mais c'est certainement là une situation qui inquiétait grandement le Comité, il y a une couple d'années, lorsqu'il traitait de cette question. Même si la nomination à ce poste d'un de nos meilleurs diplomates, M. Jean Désy, constitue une amélioration, vous n'en séparez pas moins le service du ministère des Affaires extérieures ou, en dernière analyse, la politique à suivre devrait être décidée d'abord et avec lequel il devrait y avoir consultation constante.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): La situation serait-elle due à des difficultés techniques?

Le TÉMOIN: Les membres du Comité savent que les gouverneurs de Radio-Canada ont placé le Service international à Montréal. C'est surtout, à mon avis, parce que les installations techniques s'y trouvent et il semble logique, au point de vue technique, que ce service soit à Montréal. C'est à Radio-Canada qu'il appartient de décider où il doit être. Je crois que cette considération technique les a guidés.

M. GRAYDON: Cela me ramène à la question que j'ai soulevée à la Chambre des communes: qui est chef du Service international? Il me semble que, dans ce cas-ci, parce que l'outillage mécanique de Radio-Canada doit être à Montréal... personne ne s'y objecte, c'est peut-être logique... il n'existe aucune raison valable pour laquelle la personne chargée de la préparation de ces programmes devrait être à Montréal. Sûrement, il serait très facile d'envoyer d'Ottawa à

Montréal le texte qui doit être utilisé, au lieu de garder un homme à Montréal et de maintenir ce service de voyageur. Toutes les consultations devraient avoir lieu ici et les services mécaniques resteraient à Montréal.

M. CÔTÉ: Quelle différence y a-t-il entre ramener un homme de Montréal à Ottawa ou envoyer un homme d'Ottawa à Montréal?

M. GRAYDON: Ce n'est pas de ça qu'il s'agit.

M. CÔTÉ: Le service étant établi à Montréal, si M. Désy, au lieu d'y demeurer, était à Ottawa, il devrait se rendre à Montréal.

M. MACINNIS: Je crois que M. Graydon a soulevé là un point très important s'il a voulu dire ce que j'ai compris, c'est-à-dire que les programmes du Service international, ou diffusés sur ondes courtes, devraient être préparés par le ministère des Affaires extérieures.

Une VOIX: C'est bien ça.

M. MACINNIS: Si ces programmes étaient dirigés par l'État, ne ferions-nous pas pratiquement la même chose que l'Union soviétique à l'égard de ses programmes auxquels nous trouvons à redire, et qui se limitent à la propagande que le gouvernement désire répandre à l'étranger? Si notre but est de fournir des renseignements sur la Canada, la question apparaît sous un autre angle. Ces programmes ne devraient pas nécessairement être dirigés par le ministère des Affaires extérieures. Il pourrait exercer une sorte de surveillance générale. Je n'accorderais sûrement pas au texte de ces émissions la même importance qu'à un discours du ministre ou du représentant du Canada, prononcé aux Nations Unies ou à toute autre réunion internationale de même importance. Il me semble que nous devrions tâcher d'y voir clair.

M. GRAYDON: Le fait qu'une section de coordination politique doit être instituée au ministère indique que le gouvernement pense comme moi que le ministère devrait être en partie responsable de ces programmes.

M. COLDWELL: Cela nous ramène à ce que je pensais tout à l'heure. Quand a-t-on passé des faits aux constatations psychologiques dans ces émissions?

Le TÉMOIN: Le changement a été progressif, à mesure que la guerre des nerfs s'intensifiait.

M. COLDWELL: Pourrions-nous voir des textes de ces émissions positives et des émissions psychologiques, disons de décembre 1951 et décembre 1952, afin que nous puissions nous rendre compte du changement et de ce que signifie la guerre psychologique?

Le TÉMOIN: Je transmettrai avec plaisir votre demande à M. Désy.

M. GRAYDON: Y a-t-il échange de textes entre *Voice of America*, le service international de la B.B.C. et le nôtre?

Le TÉMOIN: Je ne saurais vous dire, monsieur Graydon. Mais M. Désy pourra vous renseigner.

M. Low: Vous avez dit, monsieur Wilgress, que des textes sont envoyés à des hauts fonctionnaires du ministère à l'étranger pour connaître leur opinion et peut-être pour obtenir des conseils. Le sont-ils avant ou après l'émission?

Le TÉMOIN: Parfois avant l'émission. Lorsqu'il s'agit de cas non urgents, le texte est envoyé parfois à l'étranger pour obtenir des commentaires qui sont ensuite pesés. En d'autres circonstances, le texte est envoyé après l'émission pour obtenir des commentaires et des opinions à ce sujet.

M. FULFORD: J'aimerais demander des renseignements à M. Wilgress au sujet de ceci: il y a quelques mois, une revue publiait des photographies de ballons lancés à Munich et que les vents transportaient à une certaine altitude. De là, ils laissaient échapper des centaines de feuillets de propagande attachés au ballon. Le but était de remédier au fait que les bandes sonores étaient brouillées par les Soviétiques. Au moyen de ces ballons, on parvenait à répandre

de la propagande et à faire connaître la vérité dans les pays satellites, ou du moins en Tchécoslovaquie et en Pologne. Cela comporte, je suppose, beaucoup de gaspillage, car une foule de ces ballons tombent dans des régions désertes et ne sont jamais découverts. Nous savons qu'au cours de la dernière guerre mondiale, les Japonais ont lancé des ballons au delà du Pacifique et que quelques-uns y sont tombés. D'autres ont été trouvés en Amérique du Nord.

Il me semble que ce serait là un excellent moyen de répandre notre "évangile" et je me demandais surtout, monsieur le président, si M. Wilgress possède quelque rapport sur l'efficacité de ce qui était, je crois, une expérience, et ensuite, si le ministère des Affaires extérieures a déjà songé à utiliser ce moyen de répandre notre propagande dans les pays satellites, et même en Russie.

Le TÉMOIN: Je n'ai aucun renseignement à ce sujet, monsieur Fulford, mais je vais voir si le ministère en possède et je tiendrai le Comité au courant. Le ministère n'a jamais songé à cette méthode particulière parce que nos activités en ce domaine sont actuellement assez restreintes.

M. FULFORD: Tout le procédé, naturellement, était destiné à remédier au brouillage des ondes par les Soviétiques.

M. QUELCH: Monsieur Wilgress, pouvez-vous me dire si les gouvernements des pays du rideau de fer ont formellement interdit à quelqu'un d'écouter ces émissions, ou est-ce simplement qu'une personne surprise à écouter ces programmes est suspecte?

Le TÉMOIN: Je crois que ces personnes sont punies.

M. QUELCH: Alors, ces programmes leur sont réellement défendus?

Le TÉMOIN: On me dit qu'avec les seuls appareils en vente dans ces pays, il est très difficile de capter ces émissions, mais il y a là certains appareils qui le peuvent.

M. FRASER: J'ai lu, il y a quelques semaines, dans un journal de New York, que quatre des rédacteurs de *Voice of America* ont été congédiés à cause de leurs tendances russes. Comment pouvons-nous vérifier cela ici?

Le TÉMOIN: Naturellement, les antécédents de ceux qui sont employés à à ce genre de travail feraient le sujet d'une investigation.

M. FRASER: Font ou feraient?

Le TÉMOIN: Ils feraient le sujet d'une investigation.

M. FRASER: Cela devait durer depuis quelque temps aux États-Unis avant qu'on fasse enquête.

M. QUELCH: Tous les appareils radiophoniques en Europe sont-ils des appareils récepteurs pour ondes courtes?

Le TÉMOIN: Je l'ignore.

M. QUELCH: Ici, très peu de gens se servent des ondes courtes.

Le TÉMOIN: J'ignore si c'est la même chose en Europe, mais M. Désy pourrait peut-être vous renseigner.

M. McCUSKER: Pouvez-vous nous dire, monsieur Wilgress, si les Russes font de la contre-propagande?

Le TÉMOIN: Naturellement, la radio de Moscou a des émissions continues.

M. McCUSKER: Les capte-t-on ici? J'ai essayé maintes fois de capter la Russie par ondes courtes, mais je n'ai pas réussi.

Le TÉMOIN: Les Russes s'intéressent beaucoup plus aux auditoires européens et, par conséquent, leurs programmes sont surtout dirigés sur l'Europe.

M. McCUSKER: C'est ce que je voulais dire. Leurs postes sont aussi puissants que les nôtres et, si nous ne réussissons pas à les atteindre mieux qu'ils nous atteignent eux-mêmes, ne perdons-nous pas notre temps?

M. Low: Vous pouvez capter des programmes russes à peu près n'importe quand, par ondes courtes.

M. McCUSKER: Peut-être à Peace-River.

M. Low: Ici, à Ottawa.

M. GRAYDON: Lorsqu'un texte est prêt à être radiodiffusé à un autre pays comme la Tchécoslovaquie ou l'Ukraine, par exemple, est-il censuré ou approuvé avant qu'il passe sur les ondes? Si tel est le cas, qui l'autorise ou non, ou y ordonne des modifications?

Le TÉMOIN: C'est bien la responsabilité du Service international. Les émissions ne sont pas censurées, mais si le directeur général avait des soupçons au sujet d'un texte, il l'enverrait au ministère pour connaître son opinion.

M. Low: Si on le supposait contraire à la politique convenue?

Le TÉMOIN: Oui. Notre rôle, au ministère, consiste à donner des directives politiques. Nous considérons que notre responsabilité se borne à cela, que les émissions proprement dites et la préparation des textes sont du domaine du Service international qui relève de Radio-Canada.

M. GRAYDON: Je sais que vous n'êtes pas responsable de cette façon d'agir et je ne veux nullement vous critiquer. Mais je crois que la répartition de l'autorité, des directives, de l'approbation, en ce qui concerne les programmes internationaux, laisse beaucoup à désirer. A mon avis, le gouvernement devrait s'assurer immédiatement qu'un seul chef, une seule personne, en définitive ait la responsabilité de ces programmes. Actuellement, tout est confus. Nous avons des preuves que le Service international sert deux maîtres à la fois et, s'il est un domaine où cela ne devrait pas exister, c'est bien dans nos émissions aux autres parties du monde.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Nous servons un maître au point de vue technique et un autre au point de vue politique. Il ne peut en être autrement.

M. GRAYDON: Ce n'est pas ce qui a été prouvé.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Il faut considérer le côté technique.

M. CÔTÉ: Au sujet de ce qu'a dit M. Graydon, ne serait-ce pas une dénégation de Radio-Canada même, si l'État ou un ministère quelconque s'emparait du contrôle de Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il faudrait plutôt les appeler conseillers que maîtres dans un tel cas.

M. GRAYDON: Quelqu'un doit avoir son mot à dire et je ne crois pas que ce soit le cas d'un conseiller. A mon avis, il ne fait que conseiller celui qui a son mot à dire.

M. COLDWELL: Le directeur général n'aurait-il pas le dernier mot s'il se présentait quelque difficulté?

Le TÉMOIN: Le directeur général est l'autorité responsable.

M. GRAYDON: Et le directeur général relève du ministère du Revenu national.

Le TÉMOIN: Notre organisation au Canada est semblable à celle du Royaume-Uni.

M. MACDOUGALL: Monsieur le président, je n'aime pas à critiquer, dans le sens péjoratif du mot, mais je me demande s'il est bon que le Comité, le gouvernement ou M. Désy, qualifient ces programmes diffusés dans les pays du rideau de fer d'émissions politiques. Ne pourrions-nous pas remplacer le mot "politique" par un autre? Je ne crois pas que M. Graydon ou d'autres membres de l'Opposition qui font partie du Comité s'en formaliseraient, mais il est possible qu'une foule de gens interprètent ce terme comme signifiant les vues d'un seul parti de la Chambre. Il me semble donc qu'il serait bon de songer à employer un autre terme que le mot "politique", étant donné que les membres du présent Comité représentent divers partis à la Chambre.

M. COLDWELL: Est-ce que M. MacDougall ne prête pas à ce mot un sens étroit? Il songe plutôt au mot partisan.

M. MACDOUGALL: C'est tout de même le mot "politique" que les gens ont à l'esprit.

M. COLDWELL: Vous songez à l'esprit partisan.

M. MACDOUGALL: Non, politique. Le mot "politique" est un terme accepté par 90 p. 100 des Canadiens. Je ne songe pas à la définition du dictionnaire, mais il me semble qu'il serait très facile d'employer un autre mot.

M. FRASER: Nous les appellerons de la propagande.

M. FULFORD: Le mot est mal choisi!

M. MACDOUGALL: Certainement non! On s'est servi ce matin du mot propagande et je m'y suis opposé.

M. FULFORD: Démocratique?

M. McCUSKER: Disons éducatif.

Le PRÉSIDENT: Comme M. Wilgress l'a fait remarquer, M. Désy pourra répondre à ces questions. Nous avons eu une excellente discussion sur l'exposé de M. Wilgress. Pouvons-nous continuer maintenant nos travaux?

M. Low: Monsieur le président, M. Wilgress nous a demandé quand nous aimerions entendre M. Désy et nous devrions lui donner une réponse.

Le PRÉSIDENT: M. Decore, l'un des membres du Comité, s'intéresse vivement à toute la question. Il est venu à mon bureau ce matin et m'a dit qu'il serait absent pour une semaine. Je le répète, la question l'intéresse vivement. Pourrions-nous dire dans deux semaines? Cela conviendrait-il à M. Désy, monsieur Wilgress?

M. MACINNIS: Pourquoi ne pas laisser le sous-comité directeur en décider?

Le PRÉSIDENT: Enfin, est-ce que dans deux semaines vous conviendrait?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Nous ne pouvons plus poser de questions?

Le PRÉSIDENT: Mais, certainement!

M. Gauthier (Portneuf):

D. Mettons que vous irradiiez un programme dans les pays du rideau de fer, disons qui intéresse surtout la Tchécoslovaquie. Vous servez-vous d'un Tchécoslovaque? Je suppose que le personnel comprend des gens de diverses nationalités.—R. Il y a les sections des langues du Service international, une section pour chaque langue et chaque employé parle la langue requise.

D. C'est très important au point de vue psychologique.—R. Oui.

M. FULFORD: Sont-ils nés dans ces pays? Cela me semble très important.

Le TÉMOIN: Vous devriez le demander à M. Désy?

M. GRAYDON: Puis-je poser une dernière question?

M. MACDOUGALL: Vous en avez déjà trop demandé!

M. Graydon:

D. Voici. Si je comprends bien, M. Désy est désigné comme directeur général du Service international. Maintenant... j'espère qu'on ne prêtera pas à mes paroles un sens qu'elles n'ont pas, parce que je sais que personne ne songe à ce que M. Désy soit relevé de son poste... enfin, mettons qu'un directeur général ne donne pas satisfaction, quel ministre peut ordonner son congédiement? Le ministre des Affaires extérieures ou le ministre du Revenu national? Autrement dit, quelle est l'autorité?—R. La Société Radio-Canada, qui comme vous le savez, relève de M. McCann devant le Parlement.

D. Alors, en réalité, le rapport au Parlement ne parviendrait pas du ministère des Affaires extérieures, mais bien par l'entremise du ministre du Revenu national?—R. Du ministre du Revenu national, il s'agit de questions d'administration.

M. COLDWELL: Je suppose que ce serait le ministère des Affaires extérieures qui aviserait la Société Radio-Canada au sujet de cette mesure?

Le TÉMOIN: Naturellement.

M. GRAYDON: Ou le premier ministre lui-même.

M. LOW: Monsieur le président, M. Wilgress n'a pas mentionné le nom du fonctionnaire de son ministère qui fait la navette entre Montréal et Ottawa.

Le TÉMOIN: M. Beaulne.

M. McCUSKER: Conserve-t-on un enregistrement de ces programmes afin que l'on puisse vérifier si le texte radiodiffusé est identique au texte écrit?

Le TÉMOIN: M. Désy pourrait vous répondre, mieux que moi.

M. Bater:

D. Monsieur le président, M. Wilgress a déclaré, au sujet de ce service, qu'il y a collaboration entre le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministère du Commerce ainsi que la Commission des expositions du gouvernement canadien. Puis-je savoir quel est le rôle de cette commission?—R. Le comité chargé de voir à cette coopération est un comité interdépartemental de l'information à l'étranger, c'est-à-dire qu'il s'occupe particulièrement de mieux faire connaître le Canada à travers le monde. La Commission des expositions est par conséquent un excellent auxiliaire. Elle s'occupe du mécanisme des expositions canadiennes à l'étranger et les conseils de ses fonctionnaires sont précieux pour le comité interdépartemental. Ce dernier est un organisme créé pour conseiller le gouvernement sur les meilleures méthodes de faire valoir le Canada à l'étranger. Naturellement, le Service international fait la même chose. Une partie de ses travaux concerne les émissions destinées aux pays du rideau de fer, mais ce n'est pas tout. Le Service international radiodiffuse également des programmes en Amérique latine, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'en Europe occidentale. Les émissions aux pays du rideau de fer ne constituent qu'une faible partie de ses travaux.

D. Le personnel est composé de fonctionnaires de divers ministères?—R. Le président est chef de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures; les membres sont des fonctionnaires des ministères du Commerce, de la Citoyenneté et de l'Immigration, de l'Office national du film, de la Banque du Canada, de la Commission des expositions du gouvernement canadien et de Radio-Canada.

M. CÔTÉ: J'aimerais poser une question au sujet de l'aspect culturel de ces expositions. Quel est l'organisme représenté au sein de ce comité qui s'occupe de l'aspect culturel?

Le TÉMOIN: Naturellement, cet organisme consulte les diverses sociétés canadiennes qui s'occupent des arts, ainsi que la Galerie nationale et autres, au sujet de la propagande culturelle à l'étranger. Une excellente illustration de ceci est l'Office national du film qui consulte les divers organismes au sujet de ses travaux particuliers. Le comité demande les avis de sociétés et d'associations extragouvernementales, ainsi que de la Galerie nationale, sur les questions culturelles. Notre Division de l'information se tient en relations constantes avec ces organismes.

M. Coldwell:

D. Je remarque que vous n'avez aucun représentant des ministères de l'Agriculture et du Travail au sein de ce comité.—R. Non.

D. Il me semble qu'ils pourraient y apporter quelque contribution.

M. Fraser:

D. Ces programmes consistent-ils uniquement en des causeries, ou y donne-t-on de la musique ou sont-ils variés?—R. Le côté récréatif n'est pas négligé. Ainsi, pour montrer l'intérêt que le peuple canadien porte à la musique, on donne des programmes musicaux. Des événements sportifs et autres activités canadiennes sont également radiodiffusés. M. Désy considère comme important de ne pas négliger le côté récréatif de ces programmes.

D. Je juge la chose d'après-moi-même, monsieur le président, car je ne pourrais écouter des discours continuellement. Mon ami de droite a signalé la chose. Nous aimons un peu de variété pour rendre le programme plus vivant.

M. COLDWELL: J'imagine que M. Désy ne négligerait pas le côté culturel de ces programmes. Pas M. Désy!

M. FULFORD: Je n'ai jamais entendu aucune des émissions radiodiffusées en U.R.S.S., mais j'en ai entendu de celles qui vont en Amérique du Sud et je les considère excellentes. La musique, les causeries et des descriptions du Canada y étaient entremêlés. Je les ai trouvées très intéressantes.

M. GRAYDON: Ces programmes étaient-ils en langue espagnole?

M. FULFORD: Les deux que j'ai entendus étaient en anglais, mais on m'a dit qu'il y en avait de semblables en espagnol.

Le TÉMOIN: Les programmes diffusés en Amérique du Sud sont en anglais, en français, en espagnol et en portugais.

M. GRAYDON: Avant que nous convoquions M. Désy, M. Wilgress devrait s'assurer s'il est possible qu'on nous procure des traductions de quelques-uns de ces programmes diffusés dans les pays du rideau de fer. Je crois que le Comité devrait en avoir afin de se faire une idée du travail accompli.

M. GAUTHIER (*Porneuf*): J'appuie cette proposition.

Le TÉMOIN: Je préférerais attendre que M. Désy témoigne devant vous.

Le PRÉSIDENT: Dans l'intervalle, M. MacDougall pourrait peut-être analyser la portée psychologique de ces programmes.

M. MacDOUGALL: J'ai fait mon analyse, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous continuer?

Le TÉMOIN: Je désire répondre à une autre question posée à la dernière réunion. M. Graydon a demandé si nous pourrions mentionner la proportion ou le pourcentage de nos chefs de mission qui sont des hommes de carrière et ceux qui n'en sont pas. Je m'aperçois que parmi les 43 ambassadeurs, haut-commissaires, ministres, chargés-d'affaires, consuls généraux et consuls, qui dirigent actuellement les missions canadiennes à l'étranger, 18 ont été choisis hors du ministère et 25 avaient déjà servi au ministère. Par conséquent, 42 p. 100 viennent d'en dehors du ministère.

Les ambassadeurs forment le groupe le plus nombreux. Il y en a vingt, dont dix exactement, soit la moitié, ont été choisis hors du ministère.

Peut-être le Comité aimerait-il que je répartisse tous ces chiffres par catégorie. Cinq de nos hauts-commissaires travaillaient au ministère et l'autre vient de l'extérieur. Nous avons deux représentants permanents et tous deux étaient au ministère. Trois de nos ministres viennent du ministère et un de l'extérieur; les consuls généraux, deux du ministère et un de l'extérieur; nos trois chargés-d'affaires sont tous des gens du ministère; nos trois consuls sont de l'extérieur.

On pourrait les répartir à nouveau entre ceux qui travaillaient dans d'autres ministères ou services gouvernementaux et ceux de l'extérieur. Ainsi, cinq des 10 ambassadeurs choisis en dehors du ministère des Affaires extérieures étaient à l'emploi d'autres ministères. Le haut-commissaire choisi à l'extérieur du ministère des Affaires extérieures était à l'emploi d'un autre ministère. Le

ministre qui vient de l'extérieur n'était pas à l'emploi du Service civil. Des trois consuls généraux provenant de l'extérieur, deux appartenait à un autre service du gouvernement et les trois consuls qui dirigent des postes à l'étranger appartenait aussi à d'autres services de l'État.

M. RICHARD: En réalité, il y en a très peu qui n'étaient pas déjà dans le Service civil.

Le TÉMOIN: Sept en tout.

M. Coldwell:

D. A quelles professions ou à quels métiers appartenait ceux qui n'étaient pas déjà dans le Service civil?—R. L'un d'eux était un expert-comptable, un autre, un journaliste. Je crois qu'un autre s'occupait de tourisme. Il y avait un éducateur, et je crois qu'un autre était propriétaire d'une maison de publicité.

D. Pas d'avocats?—R. Un autre était manufacturier. Je ne suis pas au courant de l'occupation des sept, mais, parmi ceux qui ont été choisis hors du ministère, aucun n'est avocat. Naturellement, nous avons des avocats au ministère et un grand nombre de nos chefs de missions sont des avocats.

M. BATER: Aucun cultivateur?

Le PRÉSIDENT: Oui, un grand nombre de fils de cultivateurs.

Le TÉMOIN: Notre ministre à Oslo, en Norvège, est propriétaire d'une terre dans le comté de Peel, comme je l'ai dit à la dernière séance.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Aucun médecin?

Le TÉMOIN: Je n'en vois aucun.

Maintenant, monsieur le président, si vous me le permettez, je passerai à une autre question posée à la dernière réunion. J'ai promis à M. Green des renseignements au sujet des personnes formées au Canada en vertu du Plan de Colombo et autres.

Pour répondre aux questions posées au sujet du nombre de personnes qui sont venues au Canada pour acquérir une formation technique en vertu du Plan de Colombo, sous les auspices des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, nous avons dressé deux tableaux. Peut-être désirez-vous les insérer au compte rendu.

Ce tableau indique, d'abord par matière étudiée et, ensuite, par pays d'origine, le nombre de personnes formées au Canada par l'entremise de la Section de la coopération technique, qui est une division du ministère du Commerce. Le total est de 243 et la longue liste des sujets étudiés va de l'élevage à l'urbanisme. Les pays d'origine s'étendent d'Antigua à la Yougoslavie. Il est intéressant de noter que le génie est le domaine scientifique qui semble intéresser davantage, avec 46 élèves; l'administration publique en comptait 29; le domaine des chemins de fer, 18, et l'éducation, 17. L'Inde se range en tête des pays d'origine avec 66 personnes; le Pakistan en compte 53, la Corée et la Finlande, 10 chacune; Ceylan, 9. De ce total, 99 sont venues au Canada en vertu du Plan de Colombo.

En ce qui concerne les Nations Unies et ses institutions spécialisées, j'ajouterai que ces listes ne sont pas complètes. Elles indiquent seulement le nombre des étudiants qui relevaient de la Section de la coopération technique. Quelques-unes des institutions spécialisées ont envoyé ici des apprentis indépendamment, et nous n'avons pas de chiffres précis à leur égard. Ainsi, nous savons que des programmes de formation sur les questions du bien-être social ont été organisés pour 25 personnes environ, par le ministère du Bien-être et de la Santé nationale. Nous savons également que le Conseil canadien de la reconstruction a accordé, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, des bourses à des nationaux de 14 pays ravagés par la guerre.

Il semble que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, aient envoyé au Canada environ 260 personnes, ce qui, avec celles du Plan de Colombo, soit 99, porte le total des apprentis venus au pays à quelque 360.

Le Comité sera sans doute intéressé d'apprendre qu'il y a tendance croissante vers la formation au Canada, en vertu du Plan de Colombo, comme partie d'un projet d'envergure. Ainsi, des arrangements sont actuellement conclus pour qu'un grand nombre de techniciens en levés photographiques soient formés au Canada, en rapport avec les levés aérophotogrammétriques effectués présentement au Pakistan. Des arrangements semblables ont été conclus en vue de la formation de Pakistanais en bétonnage, une bétonnerie devant être fournie à ce pays.

Dans l'administration du Plan de Colombo, on insiste maintenant surtout sur la formation dans la région même, plutôt qu'au Canada. Des candidats hautement qualifiés ont été nommés, à titre d'experts techniques, pour la formation dans la région. La section de la coopération économique a maintenant une liste d'environ 50 personnes choisies parmi un groupe de 200 qui ont offert leurs services à titre d'instructeurs, en vertu du Plan de Colombo. Le directeur du bureau de la coopération technique au Ceylan, ainsi que nos représentants en Asie méridionale, encouragent les demandes en ce sens.

Nous avons l'impression de faire plus de bien en envoyant un expert canadien dans l'un de ces pays, pour instruire un grand nombre de gens dans un domaine particulier, que si nous nous mettons en frais de faire venir ces gens au Canada. C'est cela que nous faisons de plus en plus.

M. GRAYDON: Dans certains cas, il faudrait les faire venir ici afin qu'ils puissent voir par eux-mêmes ce qui se passe dans certaines industries ou dans certaines branches du commerce. Je songe, par exemple, à une diététicienne venue de l'Inde qui a visité le restaurant parlementaire et autres endroits, pour voir comment les choses se font.

Une VOIX: Ils auraient dû l'envoyer dans un camp minier.

M. GRAYDON: J'imagine que le gouvernement voudrait qu'ils viennent ici dans des cas de ce genre. Il faudra quand même maintenir un système qui permettra de faire venir ici les apprentis, quoique, je suppose, règle générale, il soit moins dispendieux de les former chez eux.

Le TÉMOIN: Vous avez tout à fait raison, monsieur Graydon. Dans bien des cas, il faut faire venir ici l'apprenti, parce qu'il serait difficile de le former dans son pays, n'ayant pas là les mêmes facilités qu'ici. Mais il n'est guère économique, souvent, de faire venir un homme ici et de le former, parce qu'à son retour dans son pays, il sera tellement occupé au travail qu'il a appris qu'il n'aura pas le temps de former les autres. Tandis que, si un Canadien se rend dans un pays, il peut donner des cours et instruire une foule de gens. Naturellement, nous ne pouvons faire venir qu'un nombre limité de gens au Canada. Il est donc plus économique de procéder de l'autre façon et c'est ce que nous faisons. Nous envoyons surtout des experts à l'étranger, mais cela exige une certaine organisation.

M. GREEN: Je vous suis reconnaissant, monsieur Wilgress, de ces renseignements. Vous avez mentionné, je pense, que des Sud-Coréens allaient venir au Canada. Pourriez-vous donner une idée générale de la part que prend le Canada au rétablissement de la Corée du sud. Je pose cette question parce que je lisais récemment dans le dernier numéro de *News and World Report* un interview dans lequel le ministre des Affaires étrangères de la Corée du sud, M. Pyun, disait que les projets de rétablissement envers les Coréens ne marchaient guère. C'est un interview plutôt inquiétant. Il a ajouté que le transport des approvisionnements et autres était sous le contrôle militaire et, comme résultat, que d'autres choses étaient négligées. Les besoins militaires passent

toujours en premier lieu. Je me demande quel rôle le Canada joue dans ce rétablissement, parce qu'il me semble très important que ce peuple reçoive une aide spéciale.

Le TÉMOIN: La Corée du Sud reçoit une aide particulière par l'entremise d'un organisme des Nations Unies, l'Agence pour le relèvement de la Corée (UNKRA), qui a été instituée en 1950 par l'Assemblée générale pour "dresser des plans et veiller au relèvement et au secours de la Corée". Le gouvernement canadien a contribué \$7,250,000 (dollars canadiens) pour les travaux de cette institution en 1951 et, actuellement, il en est le deuxième contributeur en importance. Les États-Unis ont fourni \$10 millions (dollars américains) comme premier versement envers un engagement de \$162,500,000. Le Royaume-Uni a approuvé une contribution de \$28 millions (d. a.) dont \$700,000 ont déjà été versés. Les autres gouvernements ont contribué en tout environ \$400,000 (d.a.). En outre, l'Agence a reçu de divers gouvernements des secours en nature d'une valeur approximative de \$600,000 (d. a.). Elle a également disposé des autres contributions en nature à la caisse de secours, provenant d'organismes extragouvernementaux, comme l'*United Church of Canada*, le *Canadian Lutheran World Relief*, et l'armée du Salut du Canada. Le Canada est membre du comité consultatif de l'Agence pour le relèvement de la Corée, ainsi que le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Inde et l'Uruguay. La principale fonction de ce comité est de conseiller l'agent général au sujet des problèmes concernant les finances, l'approvisionnement, la distribution et autres questions économiques se rapportant aux projets et au fonctionnement de l'Agence. Le représentant canadien est actuellement président du comité consultatif.

Les pourparlers de suspension des hostilités se prolongeant, l'Agence n'a pu entreprendre de travaux importants. Les secours sont actuellement apportés par le Commandement d'assistance civile du Commandement unifié. Dans l'intervalle, l'Agence s'occupe d'études sur place, engage du personnel et prend les mesures nécessaires en vue d'assumer la pleine responsabilité des travaux de relèvement, lorsque les conditions coréennes le permettront. Lors de la réunion tenue à New-York, le 24 novembre 1952, le comité consultatif a approuvé le programme de secours et de relèvement de l'Agence, au montant de \$70 millions, à condition que l'agent général puisse obtenir l'entière collaboration des autorités coréennes dans l'application des divers phases du programme. En voici les principaux points: la mise en œuvre de projets de recherches agricoles, d'irrigation, de défrichement de terrain, rénovation d'usines industrielles endommagées, augmentation de l'énergie électrique, réparation des ports et des chemins de fer, exploitation des mines du pays en vue des besoins locaux, inauguration d'un programme du logement, restauration des écoles et des bibliothèques.

L'agent général s'entendra avec le commandant unifié, lorsqu'il s'agira d'appliquer le programme approuvé, pour s'assurer qu'aucun des travaux proposés n'est incompatible avec la situation militaire en Corée.

Vous voyez donc que l'Agence s'occupe surtout des projets à longue portée et que les secours immédiats sont apportés par le Commandement d'assistance civile du commandement unifié.

M. GREEN: Je suppose que le ministre des Affaires étrangères de la Corée du sud a raison lorsqu'il dit que seules les autorités militaires font quelque chose. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que les Nations Unies aillent de l'avant, car il me semble très important que les travaux commencent le plus vite possible.

Le TÉMOIN: Naturellement, les Nations Unies s'occupent des projets de relèvement à longue portée. Leur personnel est nombreux en Corée et elles font ce qu'elles peuvent. Elles ont également servi d'agence pour remettre les approvisionnements de secours au Commandement d'assistance civile qui s'occupe de la distribution.

M. GREEN: Le programme prévoit-il le rétablissement des Sud-Coréens qui ont été licenciés de l'armée? Je parle du grand nombre de soldats qui ont été blessés et pour lesquels aucune assistance n'est prévue.

Le TÉMOIN: Je crois que le programme est assez compréhensif pour permettre cette assistance. Le mandat de l'Agence consiste dans le rétablissement de la Corée du sud.

M. GRAYDON: Pouvez-vous me renseigner sur ceci, monsieur Wilgress? Lorsque les prévisions budgétaires ont été déposées en Chambre, l'autre jour, le député de Nanaïmo a posé une question à ce sujet et le ministre de la Défense nationale lui a répondu que plus de 7 millions de dollars avaient été versés à la caisse appropriée des Nations Unies. J'ai été incapable de trouver ce poste ou de le retracer dans les comptes et je me demandais si on pouvait le trouver quelque part.

Le TÉMOIN: C'était en 1951.

M. GRAYDON: Était-ce un unique versement?

Le TÉMOIN: Oui, \$7,250,000. L'Agence avait des débuts difficiles et grand besoin d'argent. Les autres gouvernements, pour des raisons constitutionnelles ou parlementaires, ne pouvaient fournir d'argent rapidement, alors nous sommes intervenu et nous avons pu verser notre contribution de \$7,250,000, ce qui a permis à l'Agence de fonctionner.

M. GRAYDON: Était-ce dans le Budget des dépenses régulier ou dans un budget supplémentaire de 1950?

M. MACDONNELL (Min. des Affaires ext.): Dans un budget supplémentaire.

M. FRASER: Au sujet des experts envoyés dans ces pays, comment les traitez-vous? Je veux dire ceci: leur séjour est-il fixé à un certain nombre d'années et quels sont les arrangements concernant leur retour au Canada?

Le TÉMOIN: Ils sont engagés pour le temps que nécessitent les travaux. Je peux vous citer quelques exemples.

M. FRASER: C'est ce que j'aimerais. Je voudrais être renseigné au sujet de ceux qui ont été enlevés à leur industrie et prêtés à votre ministère.

Le TÉMOIN: Je crois que si je vous donnais des renseignements au sujet des experts qui ont été offerts au pays sud-asiatique pour la réalisation du programme prévu au Plan de Colombo, cela répondrait à votre question.

Ainsi, un employé d'une maison de pêche de Colombie-Britannique a servi à titre de consultant en pêches commerciales auprès du gouvernement du Ceylan. Je ne sais pas pour combien de temps ses services ont été retenus, mais il est là depuis 18 mois.

Un employé du *Commonwealth Biological Institute* a passé trois mois en mission en Inde et au Pakistan, l'an dernier, pour étudier la possibilité d'établir des instituts biologiques du Commonwealth dans ces pays. A la suite de son relevé, l'Inde et le Pakistan ont demandé l'établissement de stations biologiques de ce genre aux termes du Plan de Colombo. On prend actuellement les mesures nécessaires à l'établissement de ces stations et l'on prévoit que cet employé retournera bientôt dans ces pays à titre de directeur des stations. Le nombre d'années sera spécifié par contrat, et il sera ramené dans son pays, une fois sa tâche terminée.

Un professeur d'agriculture de l'*Ontario Agricultural College* est actuellement au Ceylan, pour une période de trois ans, à titre de directeur de la faculté d'agriculture de l'université du Ceylan, à Peridenia.

Un professeur de la division des sols, de l'université de l'Alberta, a été prêté au Ceylan pour un an. Il est directeur de la division des sols du gouvernement du Ceylan.

Il y a aussi des capitaines de navires de pêches qui sont récemment partis pour le Ceylan, où ils dirigeront les travaux d'instruction effectués par les navires de pêche canadiens, le *Canadian* et le *North Star*, pour faire suite au projet d'installations d'essai pour la pêche.

Un expert en frigorification séjourne également au Ceylan depuis dix-huit mois, en rapport avec les mêmes installations.

Une mission agricole et coopérative, composée de quatre experts, a été envoyée à l'Inde, au Pakistan et au Ceylan, pour une période de trois mois, afin d'enquêter sur l'assistance technique supplémentaire que l'on peut accorder dans le domaine agricole et coopératif.

Je mentionne ces cas simplement à titre d'illustration, car je n'ai pas tous les détails ce matin.

M. FRASER: Voici ce que j'aimerais savoir: ces hommes sont enlevés à des sociétés ou à l'industrie, comme la frigorification, et ils sont envoyés là-bas. En vertu de notre plan, nous les aidons dans la fabrication... la frigorification, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Pas exactement la fabrication. Vous voulez dire installer des usines de frigorification que ces pays peuvent utiliser.

M. FRASER: Oui.

Le TÉMOIN: Cela concerne les pêcheries et, naturellement, il faut connaître la technique frigorifique pour leur montrer comment faire fonctionner ces installations.

M. FRASER: Vous avez des experts pour leur enseigner comment se servir d'un tracteur?

Le TÉMOIN: Oui, il y en a eu. C'était un projet des Nations Unies.

M. COLDWELL: Envoyons-nous des navires-modèles au Ceylan?

Le TÉMOIN: Oui, ces deux navires canadiens, le *Canadian* et le *North Star*, en rapport avec le projet des installations d'essai pour les pêcheries.

M. BATER: Est-ce que le professeur Hardy, de l'université de la Saskatchewan, n'est pas là-bas au sujet de cette technique agricole?

Le TÉMOIN: Je ne vois pas son nom ici, mais ma liste n'est pas complète.

M. FRASER: Lorsque ces hommes sont prêtés là-bas, est-ce que le ministère paie leur traitement et leurs frais?

Le TÉMOIN: C'est le ministère du Commerce qui s'occupe du Plan de Colombo. De sorte que son Service de coopération économique acquitte ces traitements et frais; cela provient du crédit du ministère des Affaires extérieures pour le Plan de Colombo, la part de l'assistance technique.

M. FRASER: Les arrangements sont faits pour leur retour au Canada et la réintégration dans leur emploi?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GRAYDON: Je suppose qu'il n'est pas possible que M. Cavell soit revenu à temps pour témoigner devant le Comité? Combien de temps restera-t-il?

Le TÉMOIN: Il est parti le 19 et je crois qu'il est censé revenir en avril.

Le PRÉSIDENT: Il est possible qu'il vienne alors.

M. COLDWELL: Il a rendu un excellent témoignage l'an dernier.

M. GRAYDON: S'il est possible que M. Cavell vienne témoigner, cela nous aiderait beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu que les tableaux mentionnés par M. Wilgress seront ajoutés au compte rendu à titre d'appendice?

Convenu.

Il ne reste plus d'exposés à faire. Avez-vous encore des questions?

M. QUELCH: Lorsque nous envoyons des hommes dans les pays où il se produit une agitation politique, le gouvernement ou les Nations Unies fournissent-ils quelque forme d'assurance ou est-ce laissé à l'individu lui-même?

Le TÉMOIN: Il n'y a actuellement aucune prévision à ce sujet, mais nous étudions la possibilité de fournir de l'assurance.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il proposé que nous levions la séance?

Convenu.

Est-ce convenu que nous nous réunirons de nouveau lundi 2 mars, à 11 heures?

Convenu.

APPENDICE A

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, SOUS LES AUSPICES DU
PLAN DE COLOMBO, DES NATIONS UNIES OU DE SES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.

a) Domaine et matière étudiée

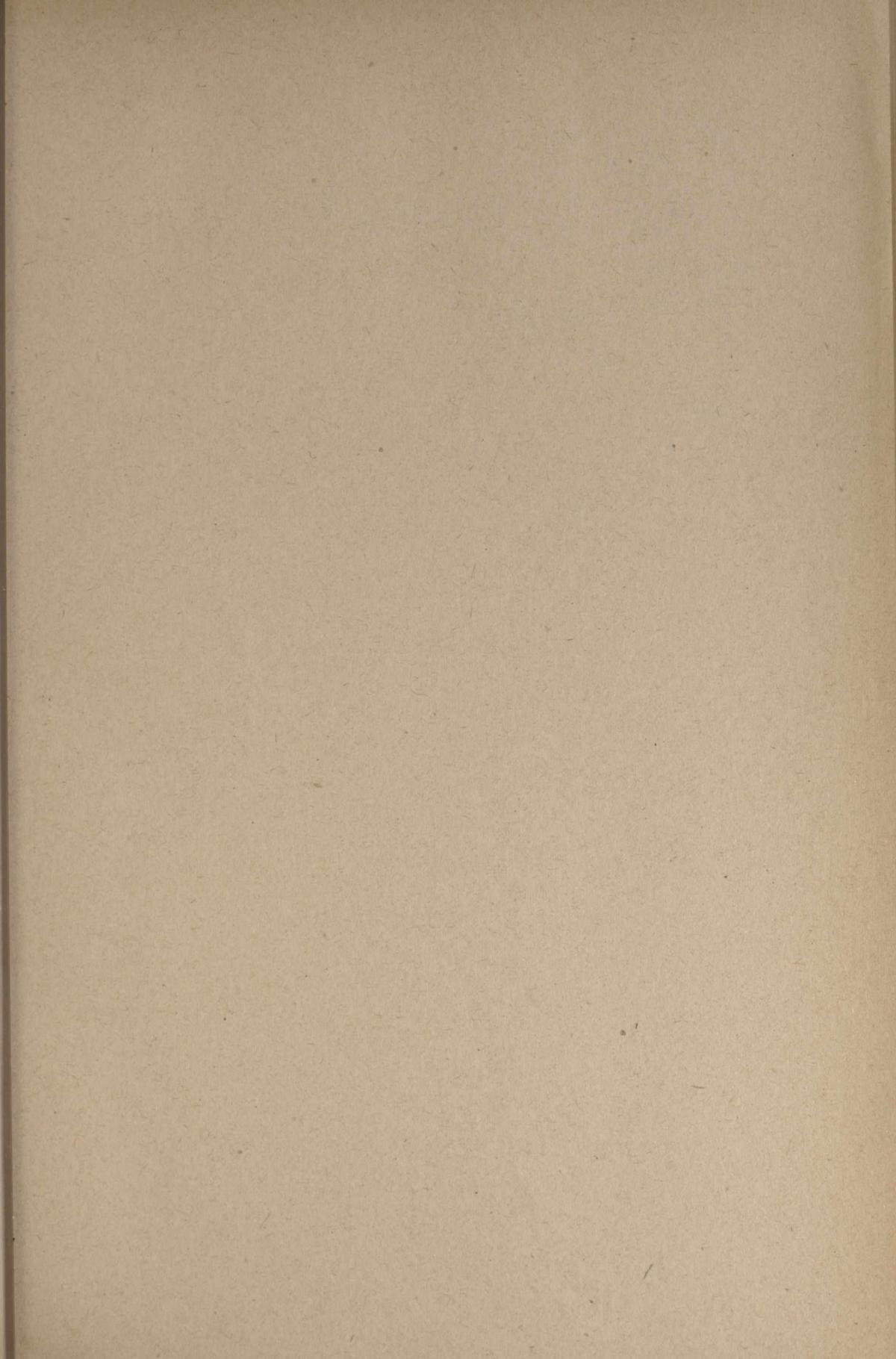
Matière étudiée	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA			OACI			Total
	Bourses de perfectionnement	Bourses d'étude	Total	Bourses de perfectionnement	Bourses d'étude	Total	Bourses de perfectionnement	Bourses d'étude	Total	Bourses de perfectionnement	Bourses d'étude	Total	Bourses de perfectionnement	Bourses d'étude	Total	
Agriculture.....	9		9							1		1				26
Élevage.....	2		2													
Chimie agricole.....		1	1													
Technique agricole.....		4	4				1		1							
Mécanique de la culture et des sols.....	1		1													
Fabrications des engrais.....				1		1										
Conservation des viandes.....				1		1										
Mycologie.....	1		1													
Pathologie des plantes.....	1	1	2													
Médecine vétérinaire.....				2		2										
Comptabilité.....				5	1	6										6
Aviation.....													2		2	2
Biochimie et enzymologie.....		1	1													1
Administration commerciale.....		1	1													1
Fabrication du ciment.....				1	1	2										2
Coopératives.....	1		1	6		6										7
Douanes et accises.....				2		2										2
Éducation.....	4	1	5				11	1	12							17
Génie.....																46
Chimique.....								1	1							
Civil.....	9	1	10	2		2										
Électrique.....	1	1	2													
Hydro électrique.....	10		10	5		5										
Irrigation.....	3		3													
Mécanique.....	1	4	5													
Divers.....		3	3	2	1	3										
Thermo-dynamique.....	1		1	1		1										
Production cinématographique.....							1		1							1
Pêcheries.....	2		2	1		1				1		1				4
Industrie forestière.....	2		2	2		2				1		1				5
Administration et expansion industrielle.....	2		2	5		5										7

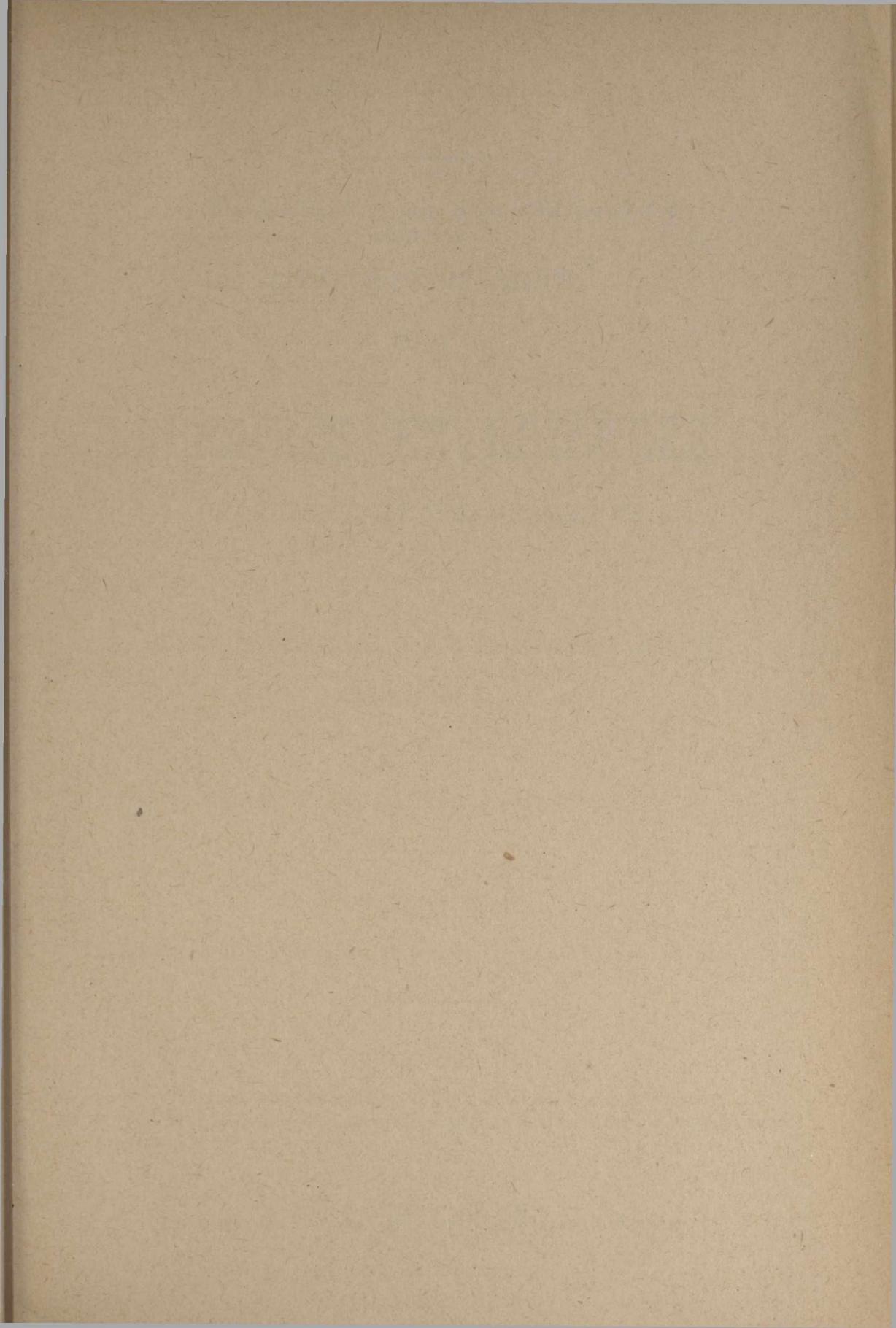
Médecine.....	1		1																	14
Neuro-pathologie.....	3		3																	
Nutrition et diététique.....	1		1																	
Obstétrique et gynécologie.....	6		6	2		2														
Santé publique.....	1		1																	
Radiologie.....																				
Industrie minière.....				5		5														5
Optique.....	1		1																	1
Administration publique.....	12		12	17		17														29
Administration policière.....	1		1																	1
Finances publiques.....				8		8														8
Radio.....				1		1														1
Chemins de fer.....	3		3	15		15														18
Transport routier et fluvial.....				3		3														3
Bien-être social.....				9	4	13														13
Total.....	79	18	97	96	7	103	13	2	15	3		3	2					2		220
Statistique.....	1		1	16	1	17	1		1											19
Télécommunications.....	1		1	2		2														3
Urbanisme.....					1	1														1
GRAND TOTAL.....	81	18	99	114	9	123	14	2	16	3		3	2					2		243

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA
COOPÉRATION TECHNIQUE, SOUS LES AUSPICES DU PLAN DE COLOMBO,
DES NATIONS UNIES OU DE SES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.

b) Pays

Pays	Plan de Colombo	Nations Unies	UNE- SCO	OAA	OACI	Total
Antigua.....		1				1
Autriche.....			1			1
Australie.....		1				1
Brésil.....		5				5
Guinée anglaise.....		2				2
Indes occidentales anglaises.....		4				4
Birmanie.....		1				1
Cambode.....		1				1
Ceylan.....	9					9
Chili.....		2				2
Colombie.....		3				3
Cuba.....		1				1
Danemark.....		2				2
République dominicaine.....		1				1
Équateur.....		1	1			2
Égypte.....		4				4
Finlande.....		8		1	1	10
Formose.....		2				2
France.....		1	1			2
Côte-D'Or.....		2				2
Grèce.....		1	1			2
Haïti.....		4	4			8
Inde.....	49	16	1			66
Indonésie.....		2	1			3
Iran.....		6	1	1		8
Irak.....		2				2
Israël.....		3		1		4
Jourdain.....		3				3
Corée.....		10				10
Malte.....		1				1
Mexique.....		1				1
Nicaragua.....					1	1
Nigéria.....		1				1
Norvège.....		2				2
Pakistan.....	41	12				53
Philippines.....		3				3
Afrique australe.....			1			1
Suède.....		1				1
Suisse.....		2				2
Syrie.....			4			4
Thaïlande.....		3				3
Trinidad.....		1				1
Uruguay.....		2				2
Venezuela.....		1				1
Îles Vierges.....		2				2
Yougoslavie.....		2				2
	99	123	16	3	2	243





CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSIDENT—M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU LUNDI 2 MARS 1953

POSTES 85, 86, 87

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

- M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures
- M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 2 mars 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bennett, Bradette, Coldwell, Croll, Fleming, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Higgins, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Low, MacDougall, MacInnis, McCusker, Quelch, Robichaud et Stick.

Aussi présents: MM. L. D. Wilgress, sous-secrétaire, R. M. Macdonnell, sous-secrétaire adjoint, S. D. Hemsley, Division de la Finance et J. R. Barker, adjoint administratif du sous-secrétaire, tous du ministère des Affaires extérieures.

Le poste 85 du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures est de nouveau examiné.

M. Wilgress est brièvement interrogé et se retire.

Il est convenu—Que M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, soit entendu par le Comité, le jeudi 12 mars.

Le poste 85 est adopté.

M. R. M. Macdonnell est appelé et interrogé.

Le poste 86, Bureau des passeports, est adopté.

Le poste 87, Représentation à l'étranger, est étudié.

A midi 45, le Comité s'ajourne au vendredi 6 mars, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

2 mars 1953,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Je vous en remercie de nouveau. Je vois que nous avons ce matin quelques députés de Toronto.

Avant de commencer, nous aimerions prendre les dispositions nécessaires pour notre prochaine séance. La laissons-nous au jeudi de cette semaine?

Des VOIX: Non.

Le PRÉSIDENT: Vendredi, alors? Disons à 11 heures, vendredi?
Convenu.

M. GRAYDON: Permettez-moi de faire remarquer clairement qu'il s'agit là d'une disposition tout à fait temporaire.

Le PRÉSIDENT: Comme M. Wilgress a un exposé à nous faire entendre, nous allons entreprendre l'étude du premier poste du budget du ministère des Affaires extérieures.

M. MACDOUGALL: Le Comité est-il d'avis que nous revenions sur des questions soulevées lors de séances antérieures? Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore le compte rendu des délibérations de notre dernière séance. Il s'y était produit un léger désaccord entre les membres, par rapport au comité mixte que M. Wilgress proposait. Si je me souviens bien, il l'avait appelé le comité politique mixte chargé de voir à la coordination entre le Service international de Radio-Canada et le ministère. Au moment de la discussion, j'ai présenté des objections contre le mot "politique", et un membre du Comité, je crois que c'était le président, a proposé que nous tâchions de trouver un mot plus approprié. Il est vrai qu'en dernière analyse, la politique est la science et l'art de gouverner, mais un grand nombre de gens ne l'entendent pas de cette façon et je me demande si c'est un fait établi que ce comité doit être un comité politique ou si notre Comité accepterait d'en changer le nom pour celui de Comité éducatif mixte du Service international. Puis-je avoir l'opinion de M. Wilgress à ce sujet?

M. GRAYDON: Voulez-vous dire que nous devrions changer le nom des partis politiques canadiens et les appeler les partis éducatifs?

M. MACDOUGALL: Pas du tout, M. Graydon.

M. Dana Wilgress, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Quand j'ai fait cette déclaration, je ne parlais pas d'un comité qui serait connu sous ce nom; je parlais de ce qui aurait pu devenir un nouveau service de notre ministère. Ce serait un service de coordination politique au sein du ministère. J'espérais avoir établi clairement que ce service devait coordonner ce que nous appelons inexactement les divisions politiques, c'est-à-dire les divisions relatives aux questions de politique étrangère. Par exemple, ce sont les divisions de géographie, les divisions des Nations Unies, et la division qui s'occupe de l'OTAN. Le service en question aurait eu pour fonction de ramasser des renseignements de ces diverses divisions et de les remettre au Service international de Radio-Canada. Nous avons donc cru que le nom de service de coordination politique serait un nom très approprié pour ce service, qui n'aura qu'un personnel très restreint. De plus, ce nom définirait sa fonction:

coordonner les éléments de politique étrangère. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de l'appeler ainsi. Je ne parlais donc pas d'un comité, mais d'un service du ministère.

M. MACDOUGALL: C'est ainsi que je l'entendais, et si j'ai employé le mot "comité", c'était abusivement. Vous estimez que c'est là l'appellation appropriée?

Le TÉMOIN: En tout cas, elle est conforme à la coutume établie au ministère. Comme je le disais, nous avons l'habitude d'appeler ces divisions, inexactement il est vrai, les divisions administratives et les divisions politiques, et le nouveau service devait coordonner les éléments des divisions politiques. Quand nous avons trouvé ce nom, il nous avait semblé descriptif et commode. Ce terme sera très peu connu en dehors du ministère. C'est une question de régie interne. Il s'agit d'un organisme créé afin de rendre plus efficace l'orientation politique que nous donnons au Service international de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de commenter la remarque faite par M. MacDougall au sujet du compte rendu de notre dernière séance, dont nous n'avons pas encore reçu les exemplaires imprimés. Ce retard vient du fait que M. Pearson est parti pour New-York le jour où il a témoigné devant notre Comité et qu'il fallait lui envoyer le compte rendu sténographique aux Nations Unies, à New-York. Le compte rendu vient de nous arriver et on commencera de l'imprimer immédiatement.

M. MACDOUGALL: Je ne me plaignais pas, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Puis-je ajouter que le manuscrit est rendu chez l'imprimeur? Je voulais simplement expliquer la raison de ce retard.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je n'ai qu'un mot très bref à vous dire ce matin. Je voudrais corriger un avancé que j'ai fait à la dernière séance. M. Graydon m'avait demandé si M. Nik Cavell, administrateur du Plan de Colombo, devait revenir à Ottawa, de façon qu'il puisse témoigner devant ce Comité. J'avais alors répondu à M. Graydon que je croyais que M. Cavell reviendrait à Ottawa à la fin d'avril. J'ai su par la suite que ce n'est pas le cas et qu'on ne l'attend pas à Ottawa avant la fin de mai ou le commencement de juin. Je crains donc qu'il lui soit impossible de témoigner devant votre Comité cette année.

Comme je vous le disais à votre dernière séance, je suis entré en communication avec M. Désy et il m'a déclaré qu'il serait très heureux de paraître devant vous et de faire son possible pour répondre à vos questions. Il sera à Ottawa mercredi de cette semaine. Je discuterai alors avec lui de la date probable à laquelle il pourra paraître devant vous. Puis-je vous demander s'il vous agréerait, messieurs les membres du Comité, de le convoquer soit mercredi ou jeudi de la semaine prochaine? Je crois qu'il vaudrait mieux qu'il ne vienne pas cette semaine, parce qu'alors M. Decore sera absent et je sais que ce dernier désire vivement être présent quand M. Désy témoignera.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'avis que nous fixions une date, soit jeudi de la semaine prochaine, à titre temporaire?

Convenu.

M. STICK: Disons dans l'après-midi au lieu de la matinée, monsieur le président.

M. FLEMING: Oui, parce que nous sommes pris dans un enchevêtrement de comités. Les choses seraient facilitées si nous pouvions nous réunir l'après-midi, alors que la Chambre est en session.

Le PRÉSIDENT: Jeudi après-midi, alors?

Convenu.

M. GRAYDON: Cela me convient parfaitement. Mais je crois que nous aurons besoin de M. Désy pour plus d'une séance. Nous pourrions peut-être alors prendre les mesures nécessaires pour tenir une deuxième séance jeudi soir.

M. CROLL: Voulez-vous dire que nous allons siéger tout l'après-midi et continuer pendant la soirée?

Le PRÉSIDENT: Nous allons siéger l'après-midi et le soir?

M. GRAYDON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous de cet avis, messieurs?

Convenu.

M. Wilgress a terminé son exposé. Comme vous savez, nous commençons toujours par le premier poste, soit celui de l'administration, ce qui nous permet de passer à la discussion générale. Si la discussion générale est terminée et si vous n'avez plus de questions à poser à M. Wilgress, ou s'il n'y a plus de points spéciaux que vous désiriez soulever, nous allons reprendre le cours des délibérations et discuter les autres postes du budget du ministère.

M. FLEMING: Puis-je poser une question, monsieur le président? Pour la raison que j'ai mentionnée tout à l'heure, soit le grand nombre des séances de comités, c'est la première fois, aujourd'hui, que je viens au Comité depuis le début de la session. Par conséquent, et vu que nous n'avons pas en main le compte rendu de la dernière séance, il se peut que j'aborde une question qui a déjà été étudiée. M. Wilgress peut-il nous dire si notre pays reconnaît actuellement les gouvernements des pays baltes? Monsieur le président, permettez-moi d'expliquer ma question. Je sais naturellement dans quelle situation épineuse se trouvaient le Canada et bien d'autres nations lorsque les Russes envahirent les trois pays de la Baltique: la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie. La Russie avala littéralement ces pays et son armée s'y livra à des massacres en masse et à la déportation massive des chefs de file. La Russie fit tout en son pouvoir pour annihiler l'identité des pays baltes comme nations et comme peuples.

Reconnaissons-nous aujourd'hui les gouvernements de ces trois pays? Les États-Unis n'ont jamais accordé aucune forme de reconnaissance à ces gouvernements d'occupation?

Le PRÉSIDENT: Avant que M. Wilgress réponde à cette question, permettez-moi de vous interrompre et d'accueillir chaleureusement M. Higgins. Je suis heureux de voir qu'il est parmi nous ce matin et qu'il semble en bonne santé.

Le TÉMOIN: Je ne voudrais pas donner une réponse improvisée à la question de M. Fleming, car il s'agit d'une question plutôt délicate. Je ferai des recherches et je préparerai un exposé qui pourra être donné à la prochaine séance du Comité.

M. FLEMING: Je ne veux pas désarçonner M. Wilgress par une question semblable, monsieur le président. Je veux simplement ajouter quelques explications. Quelle que soit l'attitude adoptée en ce temps-là, elle le fut dans une ambiance très différente je pense, de celle qui règne aujourd'hui à l'égard de la Russie soviétique. Avons-nous de quelque façon approuvé l'absorption de ces pays par la Russie? Nous serions intéressés à savoir s'il est possible de prendre des dispositions en vue de rétracter toute approbation des agissements russes à cette époque, et si cela est possible, quelles sont ces mesures et qu'est-ce que le Canada entend faire à ce sujet. L'agression russe contre ces pays constitue un des pires crimes de l'histoire moderne.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions générales relatives au poste 85?

Poste 86.

M. Wilgress peut maintenant se retirer.

M. FLEMING: Y aura-t-il discussion du poste 87? Quand nous délibérerons sur ce poste, nous pourrions avoir besoin de M. Wilgress.

Le PRÉSIDENT: Un exposé général a déjà été fait de notre représentation à l'étranger. Malheureusement, nous n'avons pas encore reçu les comptes rendus.

M. FLEMING: J'allais demander à M. Wilgress...

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser votre question maintenant, monsieur Fleming.

M. FLEMING: La question a peut-être déjà été posée. Dans ce cas, je m'excuse de la soulever de nouveau. M. Wilgress veut-il expliquer ou commenter la nouvelle représentation diplomatique en Espagne et l'échange d'ambassadeurs entre nos deux pays. La question a-t-elle déjà été discutée?

Le TÉMOIN: C'est la conséquence de l'augmentation graduelle de notre représentation à l'étranger. Nous y avons procédé très lentement pour deux raisons: la première est d'ordre financier, l'autre est une question de personnel. Ce dernier point est sans doute le plus important, car il faut une longue période de temps pour former un personnel. Notre ministère a grandi rapidement. Avant la guerre, nous n'avions que 32 fonctionnaires à l'étranger en 1945, nous en avons 94 et nous en avons maintenant 277. En dépit de cette augmentation, on fait très forte pression sur nous pour que nous augmentions les effectifs des 50 différentes missions que nous avons dans tous les pays du monde. Il nous faut donc agir très lentement. Il a été jugé souhaitable que nous ayons des représentants en Espagne afin d'augmenter le nombre de nos représentants en Europe occidentale, et je crois que c'est à la lumière de ces faits qu'il faut en juger. C'est la raison principale de notre décision d'effectuer des échanges diplomatiques avec l'Espagne. Je ne crois pas qu'il faille attribuer à cette mesure une signification qu'elle n'a pas. Dans un sens, nous avons toujours reconnu le présent régime espagnol depuis que les autres pays l'ont reconnu. C'est l'ambassade de Grande-Bretagne à Madrid qui s'occupait de nos intérêts en ce pays. Il est vrai que, par suite d'une résolution adoptée par les Nations Unies en 1946, certains pays qui maintenaient une ambassade en Espagne en ont retiré leur ambassadeur. Mais par suite d'une autre résolution adoptée en 1950, ces mêmes pays y ont rétabli leur représentation. L'exposé des motifs de la résolution de 1950 se lit comme suit:

L'établissement de relations diplomatiques et l'échange d'ambassadeurs et de ministres avec un gouvernement ne constitue pas un jugement implicite sur la politique domestique de ce gouvernement.

Il s'agit là, je pense, d'un principe admis en relations internationales. C'est-à-dire que reconnaître un gouvernement ne signifie pas implicitement qu'on approuve ou désapprouve la politique domestique de ce gouvernement. C'est tout simplement un moyen d'établir des relations diplomatiques avec ce gouvernement dans l'intérêt des deux pays en cause.

M. COLDWELL: Pendant que nous en sommes à la question d'augmenter notre représentation diplomatique, pouvez-vous nous dire si on a déjà pensé à envoyer des représentants canadiens en Extrême-Orient? En Indonésie, par exemple. Considérant notre commerce et l'importance de l'Extrême-Orient, ne croyez-vous pas que nous devrions penser à nous faire représenter dans ces pays?

Le TÉMOIN: Vous vous rappellerez qu'une des recommandations de notre Comité, à la dernière session, préconisait le renforcement de nos missions étrangères en Asie du sud et du sud-est. Le ministère a pris toute cette question en considération, et lors de la déclaration que j'ai faite, il y a exactement une semaine aujourd'hui, j'ai mentionné que nous espérions pouvoir annoncer bientôt l'ouverture de deux nouvelles missions. J'avais aussi ajouté qu'avant

de faire connaître ce fait, il fallait d'abord terminer certaines négociations avec les gouvernements en question. Par conséquent, si je pouvais déclarer que nous allons établir de nouvelles missions, je ne pouvais, par contre, indiquer la situation géographique ni le nom des pays où seront établis ces bureaux. Si vous voulez prendre patience, je crois qu'on vous annoncera avant longtemps que le Canada a décidé d'ouvrir deux nouvelles missions diplomatiques dans cette partie du monde.

M. Robichaud:

D. Puis-je poser une autre question à M. Wilgress, avant qu'il s'en aille? A-t-on reconsidéré la question d'établir des relations diplomatiques avec la Cité Vaticane?—R. Non, on n'a pas reconsidéré cette question.

M. Fleming:

D. L'échange proposé d'ambassadeurs a-t-il quelque rapport avec les démarches actuellement en cours... surtout de la part de sources américaines, croyons-nous, en vue d'obtenir des bases aériennes pour l'OTAN en Espagne?—R. Non, cela n'a aucun rapport avec cette question. L'échange ne vise que les intérêts de notre pays. Nous avons des intérêts commerciaux considérables en Espagne. Nous en avons eu la preuve par le ministère du Commerce qui y a maintenu un commissaire pendant un certain nombre d'années et on estime maintenant que, dans l'intérêt du Canada, nous devons être représentés par une mission diplomatique.

D. Combien de membres le personnel de cette mission comprendra-t-il en tout?—R. Comme toute mission diplomatique ordinaire, il comprendra un ambassadeur, un ou deux secrétaires et des employés de bureau.

M. Stick:

D. Avons-nous un ambassadeur d'Espagne au Canada?—R. Non; l'entente vise justement à effectuer un échange d'ambassadeurs. Jusqu'à maintenant, l'Espagne a été représentée par un consul général à Montréal.

M. Fleming:

D. Quelle ligne de conduite le ministère adopte-t-il au sujet de la nomination des attachés militaires aux ambassades, par exemple? Par attachés militaires, j'entends aussi les attachés de l'air et de la marine.—R. Cette question regarde en réalité le ministère de la Défense nationale. Les deux ministères se consultent et décident à quels endroits il est le plus avantageux de maintenir des attachés militaires, navals ou de l'air, et nous prenons les dispositions nécessaires pour que les attachés en question soient délégués à nos missions diplomatiques.

M. Robichaud:

D. Sont-ils sur la liste de paie de votre ministère?—R. Leurs traitements et allocations sont payés par la Défense nationale. Ils font partie de la mission et, à ce titre, ils tombent sous l'autorité du chef de la mission, pour ce qui est des questions de politique et de discipline seulement.

D. Pourriez-vous nous fournir une liste des missions qui comptent des attachés militaires, ainsi que le nombre de ces derniers? Ces renseignements relèvent-ils de votre compétence?—R. Il nous fera plaisir de vous présenter une liste des attachés militaires, navals et de l'air qui font partie de nos postes diplomatiques.

M. Coldwell:

D. Combien avons-nous d'attachés ouvriers?—R. Nous en avons un à Washington...

D. Je croyais qu'on en avait aussi un à Londres.—R. Nous en avons également un à Londres.

D. Sont-ce les deux seuls?—R. Oui.

M. Higgins:

D. Quelles sont les prévisions quant à la vente de poisson salé à l'Espagne?—R. La vente de poisson salé à l'Espagne constitue justement une des raisons pour lesquelles le ministère du Commerce se montre si intéressé au commerce avec l'Espagne. Je ne sais si ce commerce augmentera ou non, mais c'est l'une des raisons qui ont motivé notre attitude.

M. Quelch:

D. Les attachés militaires jouissent-ils de la même immunité diplomatique que les attachés d'ambassade?—R. Oui. Vu qu'ils sont attachés à une mission, ils jouissent de tous les privilèges et immunités diplomatiques.

M. Graydon:

D. Je me demande, monsieur Wilgress, si nous ne devrions pas avoir un tableau de l'ensemble. Je veux dire une liste des attachés militaires des diverses ambassades étrangères à Ottawa, en plus des nôtres. Cela nous serait très utile, je pense.—R. Nous vous fournirons ce renseignement. Rappelons-nous, toutefois, que ces échanges sont habituellement réciproques. Si nous envoyons un attaché militaire dans un pays, ce pays nous en envoie ordinairement un lui aussi.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Wilgress. Il nous a fait plaisir de vous avoir parmi nous.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures:

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant au poste 86, administration du Bureau des passeports. Ce poste est-il adopté?

M. Graydon:

D. Un moment. Au sujet de ce bureau, pouvez-vous nous dire, monsieur Macdonnell, combien de passeports ont été annulés ou révoqués pendant la dernière année financière et pour quelles raisons?—R. Je ne possède pas ces chiffres, mais nous prendrons votre demande en considération. Je pourrai peut-être vous les remettre à la prochaine séance.

D. J'aimerais bien les avoir. Je suis surtout intéressé à savoir combien de passeports ont été révoqués et annulés pour la raison que les titulaires projetaient de s'en servir pour passer en arrière du rideau de fer. Voilà pourquoi je pose cette question. Ce n'est pas au point de vue administratif que je m'intéresse aux annulations de passeports. D'après les informations que je possède, notre façon de procéder est bien différente de celle qu'on adopte à Washington envers les personnes suspectes qui veulent obtenir un passeport pour quitter le pays. Je sais qu'aux États-Unis... je me base sur une conférence de presse donnée par Dean Acheson en juin 1951, je crois... ces passeports font l'objet de six examens différents où l'on tient compte de la gravité

des conséquences possibles que chacun d'eux peut entraîner. Faisons-nous des examens et recherches semblables au Canada? Que fait-on au Bureau des passeports quand un requérant présente une demande de passeport et qu'on le soupçonne de vouloir employer ce passeport dans les pays du rideau de fer pour des intérêts qui ne sont pas entièrement patriotiques?—R. Nous abordons ce problème de façon très différente de la façon américaine. La pratique établie quant à la délivrance de ces passeports est d'avertir les titulaires qui se dirigent vers certains pays, soit les pays sous régime communiste, qu'ils doivent faire rapport de leur arrivée et de leur départ aux postes diplomatiques canadiens de ces pays, ou à la mission britannique aux endroits où nous ne sommes pas représentés. Quelqu'un peut avoir besoin de se rendre en arrière du rideau de fer, pour des raisons d'affaires, par exemple. Pour faciliter le voyage de ces personnes, en même temps que pour surveiller tous les titulaires de passeports canadiens qui visitent ces pays, nous avons donc adopté cette pratique depuis quelques années déjà.

D. Quel avantage y a-t-il à ce que ces gens fassent rapport de leur arrivée en ces pays?—R. Cela nous procure une bonne somme de renseignements sur la catégorie de gens qui voyagent dans ces régions et sur leurs allées et venues.

D. Supposons qu'un individu parte d'ici pour la Tchécoslovaquie où il doit assister à une douteuse conférence de paix ou à quelque réunion du genre, et ne se présente pas à notre ambassade à Prague? Que lui arrivera-t-il?—R. Nos gens de l'ambassade pourront l'apprendre... le simple fait de ne pas s'y présenter... Naturellement, nous avons aussi découvert qu'il n'est pas besoin de passeport pour voyager dans ces pays, pourvu qu'on soit suffisamment en bons termes avec le régime; certains voyagent très facilement sans passeport.

D. Voulez-vous dire qu'il y a des gens qui entrent dans ces pays sans passeport?—R. Je ne veux pas être trop catégorique, mais les faits nous l'indiquent assez fortement.

D. Dans ce cas, comment pourraient-ils revenir au Canada?—R. Il n'est pas besoin de passeport pour revenir au Canada. On n'a qu'à prouver sa citoyenneté canadienne de naissance ou sa naturalisation.

D. Comment peuvent-ils prouver leur citoyenneté sans passeport?—R. Au moyen d'un certificat de naturalisation ou d'un acte de naissance, par exemple. Cette situation implique nécessairement une enquête plus longue au port d'admission et peut-être aussi un certain délai administratif, mais je crois que la preuve peut être établie à la satisfaction des lois canadiennes.

M. MacInnis:

D. Le passeport n'est qu'une pièce d'identité, n'est-ce pas? Il ne comporte aucun autre avantage?—R. Vous avez raison.

M. Graydon:

D. Ce peut être le cas, mais je n'ai jamais pu être entièrement d'accord avec ce point de vue. Un passeport est certainement plus qu'un papier indiquant que vous vous appelez Angus MacInnis, que vous ressemblez à Angus MacInnis et que votre signature ressemble à celle d'Angus MacInnis. D'après moi, quand vous obtenez un passeport, les autres pays accordent plus d'importance à ce passeport que s'il s'agissait seulement d'un morceau de papier démontrant que vous vous appelez Untel et que voilà votre photographie.

M. MACINNIS: Il est vrai que ces pays agissent en conséquence.

M. Graydon:

D. Il s'agit peut-être d'un point de vue strictement technique, mais je sais qu'en certains pays, on prend plus de précautions que nous avant de

remettre des passeports. Je me demande si nous ne sommes pas trop larges sous ce rapport et si nous ne devrions pas être plus sévères à l'avenir. A mon avis, le Comité devrait faire des recommandations en ce sens. Nous avons déjà recommandé qu'on passe en revue toute la question des passeports pour les voyageurs qui se dirigent vers les pays du rideau de fer. Je n'ai pu trouver aucun document déclarant qu'on avait pris des dispositions pour resserrer les règlements, en dépit du fait que le Comité avait recommandé de telles mesures. Je crois que le Comité devrait faire enquête à ce sujet dès maintenant.—R. Monsieur Graydon, la question fait l'objet d'une continuelle révision. Nous avons découvert qu'il existe là nombre de difficultés. Après tout, comme on l'a dit tout à l'heure, un passeport est une pièce d'identité. Ce n'est pas un certificat de respectabilité. Et s'il est plus facile de voyager avec un passeport, il est aussi possible de s'en passer. Le simple fait de refuser un passeport à certaines personnes ne les empêcherait pas d'entrer dans les pays du rideau de fer, à moins qu'on exerce une surveillance sévère aux points de sortie du pays. Ces personnes pourraient quitter le Canada, grâce aux moyens de transport direct, ou se procurer un certificat de voyageur du pays qui serait particulièrement intéressé à leur visite. Quant à refuser un passeport aux personnes qui désirent entrer en pays communiste, ce serait causer des ennuis à certains voyageurs qui auraient des raisons légitimes de s'y rendre. Prenons, par exemple, le cas des hommes d'affaires qui se rendent à Leningrad pour y acheter des fourrures, ce qui constitue une raison légitime. Par conséquent, même si certains voyageurs ont fait des déclarations fausses et dérogoires, une fois rendus dans les pays du rideau de fer, au sujet du Canada et d'autres pays occidentaux, nous n'avons pas cru que c'était une raison suffisante pour leur refuser les services consulaires. Nous devons, je pense, faire une distinction entre le passeport ordinaire détenu par un voyageur comme simple pièce d'identité et le passeport officiel détenu par les fonctionnaires du gouvernement qui voyagent pour les affaires du pays. Ce dernier passeport, naturellement, est beaucoup plus important.

M. COLDWELL: M. Graydon a parlé de la coutume américaine. Quelle est la coutume britannique?

Le TÉMOIN: Je ne la connais pas.

M. COLDWELL: Il serait bon que vous nous apportiez ces renseignements.

Le TÉMOIN: Très bien.

M. Stick:

D. Je m'intéresse surtout aux ressortissants des pays du rideau de fer qui entrent au Canada. Quels sont les règlements à ce sujet?—R. Je n'ai pas autorité en cette matière, car cela relève naturellement des lois et règlements d'immigration. Je crois pouvoir dire qu'en général, on examine très soigneusement le cas des gens de cette partie du monde qui désirent entrer au Canada, soit à titre d'immigrants ou de visiteurs. Naturellement, il y a encore quelques immigrants qui nous viennent de ces pays-là.

D. Je ne parle pas des immigrants, mais de ces gens qui viennent au Canada, non pas pour y demeurer mais pour visiter. Existe-t-il des règlements applicables en ce cas et quels sont-ils?—R. Ces règlements sont appliqués par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration où l'on examine très soigneusement toutes les demandes de ce genre.

D. Connaissez-vous ces voyageurs? Doivent-ils vous consulter, de quelque façon, vous dire pourquoi ils viennent au pays et combien de temps ils désirent rester ici? Le nombre en a-t-il augmenté?—R. C'est là une question qui relève presque entièrement du ministère de la Citoyenneté et de

l'Immigration. On nous consultera, je pense, dans les cas douteux, mais tout bien considéré, ce ministère a ses propres règlements, y compris des règlements de sécurité et il les applique.

D. Ces voyageurs ne possèdent-ils pas des passeports délivrés par leur propre pays? Y a-t-il un règlement voulant qu'ils aient un passeport à leur entrée au pays?—R. Oui.

D. Et cela relève du ministère de l'Immigration, non pas du ministère des Affaires extérieures?—R. En effet. Le voyageur obtient son passeport, ou une autre pièce d'identité pour voyageur, de son propre gouvernement. Il le présente ensuite aux inspecteurs de l'immigration canadienne avec tous les visas et sceaux nécessaires. Cette question ne relève pas de notre ministère.

D. Voici sur quoi je fonde ma question: j'ai lu quelque part, et je crois que cette déclaration contient une part de vérité, qu'il existe actuellement au Kremlin un organisme central par lequel doivent passer les demandes de permis pour visiter certains pays libres choisis par Moscou. Le Canada, je pense, est un des premiers sur cette liste. Ces demandes sont présentées par des gens qui habitent derrière le rideau de fer, en Tchécoslovaquie ou en Hongrie, par exemple. Les permis ou passeports sont envoyés à cet organisme central, car les permis de voyager sont accordés par Moscou sur une base de préférence. Supposons que Moscou désire que 10 ou 15 personnes viennent au Canada et que les demandes indiquent de préférence les États-Unis; l'organisme central se charge alors de manipuler les permissions et les passeports pour envoyer ces personnes au Canada. Je crois qu'il existe un système de ce genre. Volia pourquoi je vous posais la question.

Ce que je veux savoir, c'est ceci: y a-t-il eu augmentation du nombre de personnes vivant dans les pays du rideau de fer qui demandent la permission de venir au Canada? Je voudrais contrôler la véracité de cette déclaration. Puis-je obtenir ces informations de votre ministère ou d'un autre ministère?—

D. Nous ne possédons pas ces chiffres. Je suis sûr que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pourrait vous donner le nombre d'admissions. Il est plutôt difficile de traiter des questions qui concernent la sécurité du pays, mais je puis vous assurer que toutes les demandes d'entrée sont soumises à une investigation très sévère.

D. Auriez-vous l'obligeance de vous enquérir, si la question suivante relève de la juridiction du Comité. Si elle n'est pas réglementaire, je pourrai obtenir ce renseignement du ministère de l'Immigration. Le nombre de personnes qui ont demandé la permission d'entrer au Canada a-t-il augmenté l'année dernière?—R. Nous nous en informerons avec plaisir.

M. Jutras: .

D. Vous parlez de passeport officiel. Est-ce plus qu'un passeport ordinaire? Du point de vue technique, je crois que la seule différence entre les deux, c'est que l'un porte l'estampille "officiel" et qu'en tout autre point, il est pareil à l'autre. Tout ce qu'il y a de plus sur le passeport, c'est le mot "officiel".—

R. Justement, cela veut dire que le titulaire du passeport est un représentant officiel de son gouvernement et, implicitement, qu'il doit être traité comme tel par les gouvernements des pays où il séjourne.

D. Les remet-on seulement aux représentants permanents ou si on en donne quelquefois, par exemple, à des hommes d'affaires qui visitent un pays et qui peuvent être chargés d'une affaire particulière pour le gouvernement?—

R. On les décerne en général aux personnes qui représentent officiellement le gouvernement et à ceux qui sont chargés d'une mission au compte du gouvernement.

M. COLDWELL: Et aux membres du Parlement.

Le TÉMOIN: Et aux membres du Parlement.

M. JUTRAS: Ces passeports officiels couvrent-ils toujours une période temporaire ou les accorde-t-on parfois pour une durée indéfinie à certaines personnes?

Le TÉMOIN: Non, ils couvrent seulement la durée de la mission officielle.

M. HIGGINS: Quel règlement applique-t-on quand une personne comme le Doyen rouge fait une demande d'admission au Canada?

Le TÉMOIN: J'hésite à vous répondre, car cette question relève essentiellement de la Division d'immigration du ministère de la Citoyenneté.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est plutôt difficile pour un représentant du ministère des Affaires extérieures de répondre au nom d'un autre ministère.

M. McCUSKER: Si le ministère apprend qu'un Canadian voyage derrière le rideau de fer sans passeport, fait-il enquête sur le but de sa visite?

Le TÉMOIN: Oui.

M. HIGGINS: Quel procédé a-t-on suivi dans le cas que j'ai signalé?

Le TÉMOIN: Je ne le sais pas, mais je vais m'en informer.

M. Bennett:

D. Vous délivrez des passeports pour tous les pays?—R. Oui.

D. Une personne pourrait déclarer qu'elle visitera la France cette année et se servir du même passeport pour visiter la Tchécoslovaquie l'année prochaine, et vous ne seriez pas au courant?—R. C'est vrai.

M. Graydon:

D. Puis-je revenir aux demandes de passeports? Quelle sont les raisons pour lesquelles vous révoquez un passeport, généralement?—R. Je crois que lorsque j'apporterai les chiffres que vous avez demandés, nous découvrirons que nous avons révoqué bien peu de passeports. On a jugé que l'annulation d'un passeport pouvait être motivée par la raison suivante: certaines personnes qui étaient sans ressources dans d'autres pays ont obtenu un prêt du gouvernement pour revenir et ont donné une garantie qu'elles remettront la somme avancée. Ces personnes, dans des circonstances normales, n'ont pas droit à un passeport tant qu'elles n'ont pas racheté leur dette. Il a fallu quelquefois annuler des passeports pour cette raison.

D. Comme vous dites, le passeport n'est qu'un moyen d'identifier une personne ou d'assurer le paiement d'une dette. Dans ce cas, il n'a pas une bien grande importance ou bien il signifie plus que ce que vous dites. S'il est possible de voyager à travers le monde sans passeport, pourquoi alors donner cinq dollars pour en obtenir un? Je ne puis m'empêcher de croire que nous accordons trop peu d'importance à cette question. Un passeport signifie certainement plus que ce qu'on vient de déclarer. Il me semble illogique qu'on enlève le passeport d'une personne parce qu'elle doit de l'argent au pays et qu'on laisse son passeport à une autre personne qui se livre peut-être à des menées subversives. Voilà ce qui m'intrigue.

M. Stick:

D. Est-il nécessaire que les citoyens de Grande-Bretagne se procurent un passeport pour venir au Canada? Non, n'est-ce pas?—R. Non, ils n'en ont pas besoin.

D. De cette façon, les citoyens de Grande-Bretagne peuvent séjourner au Canada sans passeport?—R. Oui, s'ils se conforment aux règlements de l'immigration.

M. ROBICHAUD: Les citoyens français n'ont pas besoin de passeport, non plus.

M. Croll:

D. Si je comprends bien, monsieur Macdonnell, vous dites qu'un Canadien, ou même une personne de n'importe quelle nationalité, peut obtenir une place sur n'importe quel bateau ou avion en direction de n'importe quel pays étranger... oublions les États-Unis pour le moment, ou plutôt en direction de n'importe quel pays d'outre-mer, sans d'abord présenter un passeport?—R. Mon avancé n'avait pas un sens aussi large. Ce que je voulais dire, c'est qu'une personne pourrait passer en arrière du rideau de fer, par transport direct, en voyageant, par exemple, sur un vaisseau polonais, via la Baltique, sans être inquiétée parce qu'elle n'aurait pas de passeport.

M. MACINNIS: Cela peut aller pour une personne et non pour une autre.

Le TÉMOIN: En d'autres mots, si le gouvernement du pays de destination est intéressé à organiser le voyage d'un Canadien, via cette route, le fait que ce dernier ne possède pas de passeport n'aurait, je pense, qu'une importance relativement très minime. Quand il s'agit de franchir la frontière d'un pays ami, il est naturellement plus difficile, sinon impossible, de le faire sans passeport.

M. Stick:

D. Existe-t-il une sorte de passeport général et un autre pour les voyageurs à destination de certains pays déterminés?—R. Les passeports peuvent servir pour tous les pays.

D. Le passeport général?—R. Oui.

D. Dans ce cas, un individu peut visiter les pays du rideau de fer au moyen de ce passeport, s'il le désire? Il n'a pas besoin de spécifier tous les pays qu'il désire visiter?—R. Pas quand il fait sa demande de passeport.

M. Graydon:

D. Les passeports peuvent servir pour tous les pays, mais je crois qu'on y fait mention ou qu'on y attache un feuillet déclarant qu'on ne peut s'attendre, dans certains pays déterminés, aux privilèges normalement accordés aux Canadiens. Je ne sais quels sont ces pays; vous pourriez peut-être nous le dire?—R. Je crois, monsieur Graydon, que vous voulez parler de l'avis aux voyageurs qu'on intercale dans le passeport. Puis-je vous le lire?

D. Je vous en prie.—R.

Eu égard aux difficultés auxquelles sont exposés les voyageurs canadiens à l'étranger, les titulaires de passeports canadiens qui désirent se rendre en Albanie, en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, dans la zone d'occupation soviétique d'Allemagne ou dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont tenus de faire connaître, avant leur départ, leurs projets de voyage ainsi que la durée et le but de chaque séjour, soit au Bureau des passeports, 38, rue Bank, à Ottawa, soit à la représentation diplomatique ou consulaire canadienne la plus proche.

Dès leur arrivée dans l'un des pays susnommés, les voyageurs canadiens doivent fournir à la représentation diplomatique ou consulaire du Canada ou du Royaume-Uni la plus proche, toute indication utile concernant leur passeport et leur adresse permanente, ainsi que le détail de leur itinéraire. Ils doivent rester en contact suivi avec les représentants du Canada ou du Royaume-Uni et, au moment de quitter le pays, prévenir de leur départ le dernier fonctionnaire auquel ils se sont présentés.

Quiconque néglige de remplir ces formalités risque de se voir retirer son passeport ou refuser les services afférents au passeport.

M. CROLL: Il me semble que le passeport pourrait avoir une autre utilité. Supposons qu'un Canadien se rende en Albanie. Je prends l'Albanie au

hasard. Dison que ce Canadien s'y rend visiter son père et sa mère qu'il n'a pas vus depuis 30 ans. Supposons encore que pour une raison ou pour une autre, cet homme disparaît. L'enregistrement de son passeport pourrait alors constituer un moyen d'assurer que quelqu'un rapportera le fait s'il ne revient pas au pays dans un délai raisonnable.

Le TÉMOIN: Vous avez raison, monsieur Croll.

M. COLDWELL: Ce serait une protection.

M. CROLL: Oui, ce serait une protection.

M. FLEMING: Permettez-moi de reprendre la question de M. Graydon concernant les passeports annulés après avoir été délivrés, et de poser la même question au sujet du refus de délivrer un passeport à un réquérant. A-t-on déjà refusé la délivrance d'un passeport pour des raisons semblables à celles mentionnées brièvement plus haut, comme par exemple, pour un voyage aux pays du rideau de fer?

Le TÉMOIN: Non. Nous avons coutume de délivrer un passeport à tout réquérant et d'y insérer l'avis que j'ai lu tout à l'heure. On n'en a pas refusé, à ma connaissance.

M. Bater:

D. Quelle serait la situation d'un citoyen canadien qui projetterait un voyage en Chine communiste ou en Corée du Nord dans les circonstances actuelles?—R. Son cas relèverait des règlements généraux actuels.

D. Lui serait-il nécessaire ou indispensable d'avoir un passeport?—R. Je crois que ma réponse sera la même qu'à la question précédente de M. Croll: si le gouvernement communiste d'un pays, disons la Chine désirait spécialement faire venir un voyageur canadien sans qu'il ait de passeport, on prendrait en Chine toutes les dispositions voulues pour ce voyage.

M. GRAYDON: Comme dirait la chanson: *In a Slow Boat to China?*

M. GRAYDON: Comme dirait la chanson.

Le TÉMOIN: Prenons, par exemple, un cas différent. Vous vous souvenez qu'un journaliste du *Devoir*, de Montréal, M. Gérard Filion, a assisté à une prétendu "Congrès pour la paix" en Chine, et qu'il s'y est dirigé via Prague, Moscou et d'autres villes des pays du rideau de fer.

Le PRÉSIDENT: Il avait sans doute en sa possession un passeport ordinaire. Il n'était probablement pas du nombre des individus privilégiés dont nous parlions tout à l'heure

M. MACINNIS: Un citoyen canadien peut-il normalement sortir du Canada sans passeport?

Le TÉMOIN: Il n'a pas besoin de passeport, pour ce qui est des règlements canadiens.

M. GRAYDON: Pourquoi ne parle-t-on pas de la Chine communiste et de la Corée du Nord dans cet "avis", aux voyageurs?

Le TÉMOIN: Je vais m'en informer.

M. MACINNIS: Serait-ce que nous ne reconnaissons pas le gouvernement de ces pays, et que nous refusons d'accorder un passeport aux personnes qui s'y rendent?

Le TÉMOIN: Nous accordons des passeports pour tous les pays.

M. STICK: Ce sont des passeports généraux.

M. Graydon:

D. Permettez-moi de poser une question se rapportant à ces prétendus "congrès pour la paix"... je vois avec plaisir que vous mettez le terme entre

guillemets... qui ont eu lieu derrière le rideau de fer. Ma question se rapporte aussi à tous ces soi-disant "distingués délégués" canadiens qui sont allés assister à ces conférences. Ont-ils suivi exactement les instructions indiquées sur l'avis que vous avez remis avec chacun de leurs passeports? Se sont-ils d'abord présentés à vos bureaux pour vous déclarer leur destination, la raison de leur voyage et leur itinéraire? De plus, se sont-ils présentés à chacun des postes de représentation canadienne des pays qu'ils ont visités?—R. Nous possédons les chiffres relatifs à un bon nombre de personnes qui nous ont informés de leur intention de visiter ces pays, par exemple: 34 pour la Tchécoslovaquie; 17 pour la Pologne; 24 pour l'Union soviétique, pour ne mentionner que les pays où nous avons une mission.

D. Ces chiffres concernant les personnes qui ont fait rapport de leur arrivée aux postes canadiens dans les pays du rideau de fer?—R. Oui, ou ceux qui ont informé de leur destination le Bureau des passeports ici, à Ottawa.

D. L'avis aux voyageurs ne demande-t-il pas qu'ils se présentent aux deux endroits? Avez-vous un moyen de comparer le nombre de personnes auxquelles vous délivrez des passeports et remettez ces avis au nombre de personnes qui se présentent ensuite aux postes canadiens des pays du rideau de fer, pour voir si les chiffres concordent?—R. Je dois d'abord préciser que l'avis aux voyageurs demande à ceux-ci de se présenter soit au bureau des passeports, soit à notre mission à l'étranger. Cette distinction est importante, car il peut arriver qu'un voyageur décide, après être allé à Paris, de faire un voyage d'affaires à Prague; on ne doit pas le frapper de pénalité pour cela. Mais nous essayons de comparer le nombre de personnes qui nous ont déclaré se diriger vers les pays du rideau de fer et le nombre de personnes dont nous savons qu'elles y sont allées. Ces deux chiffres ne concordent pas toujours.

D. Y a-t-il actuellement des mesures prises, de concert avec le ministère de l'Immigration, pour garder l'œil sur nos concitoyens qui voyagent librement en arrière du rideau de fer? Peut-être ont-ils apparemment un passeport, mais s'ils veulent voyager clandestinement, avec le plein consentement des gouvernements communistes, que faites-vous pour vous en assurer? Il faut absolument faire quelque chose pour éclaircir la situation: un bon nombre de nos concitoyens sont peut-être en train de rôder ici et là, derrière le rideau de fer, et de miner le prestige du Canada autant qu'ils le peuvent, sans que nous fassions quoi que ce soit à ce sujet. Faisons-nous quelque-chose?—R. Nous nous servons de toutes les sources d'information qui nous sont ouvertes, en collaboration avec d'autres pays amis, afin d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet de leurs allées et venues. Vous pouvez vous imaginer que ce n'est pas chose facile. Lorsqu'un visiteur ne veut pas que son pays d'origine soit au courant de ses déplacements, il peut profiter de certaines facilités de dissimulation qu'on lui offre dans ces pays. Mais nous tâchons d'en connaître aussi long que possible sur ses déplacements.

M. BENEDICKSON: Supposons qu'il se trouve dans une région du pays où nos représentants diplomatiques seraient dans l'impossibilité de faire enquête?

Le TÉMOIN: Ce pourrait être le cas dans l'Union soviétique, par exemple; nous n'y avons qu'un petit poste diplomatique et il est situé à Moscou.

M. Low: Supposons qu'un certain nombre de ces Canadiens séjournant sans passeport dans un de ces pays se trouvent un jour en vue de difficultés, ai-je raison de croire qu'ils peuvent aller trouver le représentant canadien et que celui-ci les aidera?

Le TÉMOIN: Tout citoyen canadien a droit comme tel, à la protection de nos bureaux diplomatiques ou consulaires, dans la mesure où ils peuvent l'aider.

M. Stick:

D. Quel serait le sort du citoyen canadien, voyageant en arrière du rideau de fer sans se conformer à nos règlements, qui se trouverait subitement en face de difficultés et demanderait la protection du Canada? Lui donnerait-on ou lui offrirait-on protection? N'est-il pas en conflit avec cette protection? Prenons le cas où un voyageur canadien, qui s'est conformé à tous les règlements relatifs aux voyages derrière le rideau de fer, aurait des difficultés; il peut demander à notre bureau à l'étranger de s'occuper de son cas. Mais si cet homme ne s'est pas conformé aux règlements et vous demande ensuite protection quand il a des difficultés, le protégez-vous?—R. Le cas ne s'est pas présenté, à ma connaissance, où des personnes du genre dont vous parlez se soient trouvées embarrassées.

D. Mais supposons qu'une de ces personnes ait des ennuis et qu'elle ne se soit pas conformée à nos règlements. Cela lui enlèverait-il le droit d'être protégée en tant que citoyen canadien?—R. Non. Il est très difficile de généraliser, à mon avis; mais si un homme a des ennuis relatifs à son entrée dans un pays, est injustement mis sous arrêt ou se trouve dans des difficultés semblables, toute mission canadienne prendra les dispositions régulières pour l'aider.

D. Même s'il a violé les règlements?—R. Oui. Je crois que s'il a perdu la faveur du régime local, l'aider peut nous être utile.

D. De toute façon, nous serions obligés de l'aider à cause de sa citoyenneté canadienne.

M. GRAYDON: Dans ce cas, vous l'aideriez par l'entremise d'une de nos ambassades derrière le rideau de fer, même s'il est entré dans ce pays sans passeport?

Le TÉMOIN: S'il peut prouver sa citoyenneté canadienne, il a droit aux services de l'ambassade.

M. FLEMING: Supposons qu'il n'est plus dans les bonnes grâces de ce régime, vous serez heureux de l'aider?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je présume que c'est le sentiment du Comité que le Bureau des passeports doit faciliter autant que possible les voyages à l'étranger. D'un autre côté, nous aimerions que la chose soit presque hermétiquement fermée à ceux qui se dirigent vers la Russie ou vers les pays satellites. M. Filion s'y est rendu, mais nous savons tous qu'il n'est pas un communiste. Et il en est revenu avec de très longs récits de ses voyages. Je m'accorde avec certains de ses avancés, mais pas avec tous. Rappelons-nous qu'il ne s'agit pas d'un communiste. Il a assisté à cette conférence afin de prendre des renseignements qu'il croyait être utiles au Canada. Le fait de ne pas remettre un passeport à ceux qui se dirigent vers les pays communistes peut donc se tourner contre nous. Personne ici n'a foi dans le communisme; mais comment pourrions-nous demander d'établir une loi qui empêcherait de délivrer un passeport aux Canadiens qui veulent aller faire un voyage en Russie ou dans un pays satellite et revenir ensuite? Ce ne serait pas juste.

M. MacINNIS: Les Canadiens sont opposés au communisme; ils sont aussi opposés aux rideaux de fer.

Le PRÉSIDENT: Justement, et je m'y oppose aussi.

M. GRAYDON: Monsieur le président, cela veut-il dire que nous ne ferons rien au sujet des Canadiens qui peuvent se rendre derrière le rideau de fer en mission subversive? Allons-nous nous désintéresser de cette question? Je crois que nous devrions certainement faire la distinction entre des gens qui se rendent en ces pays pour des missions douteuses et des hommes parfaitement respectables comme le rédacteur du *Devoir* de Montréal, dont le but était tout à fait légitime. Il me semble qu'on peut certainement établir la

distinction entre ces deux classes de voyageurs. Si nous ne pouvons pas faire la distinction, c'est qu'il doit y avoir quelque chose qui cloche, soit dans nos règlements, soit dans nos lois.

M. COLDWELL: Monsieur le président, ne serait-ce pas extrêmement dangereux et difficile d'essayer d'établir ces distinctions? Je crois que nous nous attirerions beaucoup plus d'ennuis en établissant des distinctions qu'en maintenant le système actuel grâce auquel on permet aux Canadiens de voyager où ils le veulent. Et s'ils transgressent nos lois, nous employons à leur retour les mesures prévues par la loi. A mon sens, on part d'un principe dangereux quand on essaie d'établir la différence entre les motifs d'action des gens et qu'on se base sur des conjectures quant à ce qu'ils pourraient faire.

Le PRÉSIDENT: Je pense comme M. Graydon, mais permettez-moi d'attirer votre attention sur ce qui peut arriver si nous tentons de dresser un règlement à toute épreuve. Vous vous souvenez de ce qui arriva quand la loi McCarren fut mise en vigueur aux États-Unis, à Noël, l'année dernière. En vertu de cette loi américaine, les autorités de l'immigration devaient faire enquête sur tous les membres d'équipage des vaisseaux qui mouillaient dans le port de New-York, par exemple. On soupçonnait tout le monde. Ce n'était pas applicable. Au premier essai, on s'aperçut qu'il était impossible d'appliquer cette loi. On n'avait pas établi de ligne de démarcation. Tout le monde était en disgrâce.

M. GAUTHIER: (*Portneuf*): Comment se fait-il qu'on puisse tirer cette ligne de démarcation en Russie et que nous ne pouvons pas le faire ici?

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de cela du tout. Quand un Canadien fait une demande de passeport, il doit donner au Bureau des passeports des renseignements sur ce qu'il entend faire derrière le rideau de fer.

M. JUTRAS: Je ne crois pas qu'il faille aller aussi loin pour les demandes de passeports de ce genre. On dit dans le règlement que les requérants doivent mentionner le but de leur séjour. On ne nous demande pas de faire enquête sur leurs intentions. Ces gens font une déclaration, ils disent qu'ils vont dans tel pays pour faire telle chose. S'ils y font autre chose, ils enfreignent le règlement.

M. BENIDICKSON: Sont-ils avertis des sanctions qu'ils peuvent encourir?

M. JUTRAS: On les avertis qu'ils risquent de se voir retirer leur passeport ou refuser les services afférents au passeport.

Le PRÉSIDENT: Les fonctionnaires du Bureau des passeports ont le droit de demander aux voyageurs quel est le but de leur séjour en Russie et pourquoi ils désirent s'y rendre.

M. GRAYDON: Pourrait-on nous lire cet avis une fois de plus?

M. JUTRAS: Puis-je poser une seule question à M. Macdonnell: cet avis ne s'applique-t-il qu'aux voyageurs possédant un passeport canadien?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BATER: Naturellement, on ne peut pas leur demander de renseignements s'ils voyagent sans passeport dans un de ces pays. Ils achètent simplement un billet et ils y vont.

M. COLDWELL: Quelqu'un peut se rendre à un port maritime comme Singapour, avec un passeport, et prendre ensuite un bateau ami qui le conduira en Chine.

M. GRAYDON: Peut-être un de ces sept prétendus vaisseaux canadiens qui arboraient le drapeau canadien!

M. JUTRAS: Ceux qui partent sans passeport ne sont pas très nombreux. Nous parlons surtout de ceux qui voyagent avec un passeport.

M. GRAYDON: Peut-on nous lire l'avis de nouveau? Je crois que cela nous aiderait à en comprendre la signification.

Le TÉMOIN: Voici ce que dit l'avis: "les titulaires de passeports canadiens qui désirent se rendre... je vous ai lu la liste des pays, tout à l'heure... sont tenus de faire connaître, avant leur départ, leurs projets de voyage ainsi que la durée et le but de chaque séjour, soit au Bureau des passeports, soit à la représentation diplomatique ou consulaire canadienne la plus proche."

Le PRÉSIDENT: Vous remarquerez qu'on y parle de "projets de voyage".

M. Low: Continuez la lecture, s'il vous plaît. Nous verrons, je crois, qu'une sanction y est prévue.

Le TÉMOIN: "Dès leur arrivée dans l'un des pays susnommés, les voyageurs canadiens doivent fournir à la représentation diplomatique ou consulaire du Canada ou du Royaume-Uni la plus proche toute indication utile concernant leur passeport et leur adresse permanente, ainsi que le détail de leur itinéraire. Ils doivent rester en contact suivi avec les représentants du Canada ou du Royaume-Uni et, au moment de quitter le pays, prévenir de leur départ le dernier fonctionnaire auquel ils se sont présentés. Quiconque néglige de remplir ces formalités risque de se voir retirer son passeport ou refuser les services afférents au passeport."

M. Low:

D. Quand ce règlement a-t-il été établi, monsieur Macdonnell?—R. Je crois que c'était en 1951. Lors d'une séance du Comité, au mois de mai 1951, le ministre avait lu le texte de cet avis.

D. Se peut-il que cet avis ait été émis par suite d'une demande du Comité en vue de resserrer les règlements?—R. En effet, c'est ce qui est arrivé.

M. STICK: On y déclare que le voyageur doit faire telle et telle chose, qu'il y est tenu. On ne dit pas qu'il y est obligé.

M. COLDWELL: On dit qu'il "est tenu".

M. GRAYDON: Oui, mais cela ouvre une véritable échappatoire.

M. STICK: Il y a des nuances entre les expressions suivantes: vous pouvez faire telle ou telle chose, vous devriez faire telle ou telle chose et vous devez faire telle ou telle chose.

M. Jutras:

D. D'après le libellé de cet avis, il s'agit simplement et purement d'une protection accordée aux voyageurs qui séjournent dans ces pays. Il s'agit simplement de protéger les voyageurs. Pourquoi y a-t-il une sanction s'ils ne se conforment pas aux règlements qui assurent leur propre protection? Je ne vois pas très bien pourquoi. On ne les blâme pas, on les frappe de sanction s'ils ne se protègent pas suffisamment avant leur départ.—R. Oui, on dit ici que les services afférents au passeport peuvent leur être refusés et que le passeport lui-même peut être retiré s'ils ne se conforment pas à cet avis. En d'autres mots, on laisse au gouvernement le soin d'en décider.

D. Par conséquent, il s'agit bien, comme je le croyais dès le début, d'un moyen de savoir pourquoi tel voyageur fait un séjour dans un de ces pays, sans lui demander ses motifs d'action, et de garder l'œil sur lui. Au moins, c'est l'impression que j'en ai. C'est simplement une protection pour lui au cas où il disparaîtrait, car on lui demande seulement son itinéraire et la date de son retour au Canada. Vous dites maintenant qu'il sera pénalisé si, avant son retour, il ne déclare pas au représentant canadien qu'il s'embarque pour le Canada?—R. Cette disposition sert à deux fins. Elle a pour objet d'aider les personnes comme celles que M. Croll a mentionnées il y a quelque temps, qui

vont en ces pays rendre visite à leur famille, soit des gens qui ont des raisons légitimes de s'y rendre, et auxquelles nous désirons, dans ce cas, offrir toute l'aide que peuvent leur accorder nos représentants à l'étranger. Par contre, elle nous permet aussi d'obtenir des renseignements sur un genre de personnes tout à fait différent.

D. Les voyageurs sont-ils tenus de se conformer à ces règlements, même s'ils voyagent sans passeport?—R. La question ne se présente pas si une personne ne fait pas sa demande de passeport, car on ne remet cet avis qu'aux titulaires de passeports.

M. GRAYDON: Puis-je vous demander, monsieur Macdonnell, pourquoi on laisse à ces gens le choix entre s'adresser au Bureau des passeports et s'adresser au poste consulaire le plus rapproché dans le pays où ils se rendent? Ne devraient-ils pas tous faire leur demande de passeport et déclarer à nos fonctionnaires du bureau d'Ottawa, avant de partir, quels sont leurs projets, quel est le but de leur voyage et à quel endroit ils séjourneront derrière le rideau de fer?

M. BENIDICKSON: Pour que nous puissions l'exiger, ne faudrait-il pas que nous ayons une loi à cette fin?

M. GRAYDON: C'est la tâche de notre Comité de voir s'il est nécessaire d'établir une telle loi. Je ne crois pas qu'on ait institué ce Comité uniquement dans le but de réviser les lois existantes. Notre tâche consiste à recommander au Parlement l'adoption de lois supplémentaires, et c'est ce que nous avons fait dans le passé. Ne devrait-on pas obliger les voyageurs à se présenter au bureau d'Ottawa pour déclarer le but de leur séjour, puis ensuite à notre représentation consulaire ou diplomatique dans les pays du rideau de fer? Ce serait une double mesure de surveillance. Tandis qu'à l'heure actuelle, tout ce qu'on demande au voyageur, c'est de se présenter, avant de revenir au pays, à notre ambassade canadienne dans le dernier pays communiste qu'il visite et d'y déclarer quels étaient ses projets de voyage. Il n'a plus ensuite qu'à prendre son bateau pour le retour. Voilà tout ce que requièrent les présents règlements.

Le PRÉSIDENT: Ces règlements sont plutôt vagues, car ils mentionnent "les projets de voyage". Les voyageurs ne sont pas tenus de déclarer leurs allégeances ni leurs idéologies politiques. Allons-nous créer une loi en vertu de laquelle le voyageur qui ferait une demande de passeport pour un séjour en pays communiste se verrait refuser son passeport si on le soupçonne d'être communiste? Si nous adoptons une telle loi, personne ne se déclarera communiste. La loi manquerait alors son but.

M. GRAYDON: Il nous faut tenir compte du changement de tactique du communisme en général, sur le plan international. On me dit que ce changement est passablement uniforme dans tous les pays du monde. C'est-à-dire que les communistes n'arborent plus la bannière communiste de façon aussi évidente mais qu'ils se cachent sous d'autres. Voilà la raison pour laquelle il est de plus en plus difficile d'observer et d'interpréter ce qui se passe. Et voilà pourquoi il est plus important que jamais que nous resserrions les règlements tant que nous pouvons. Je n'aime pas qu'on mette des entraves à la liberté individuelle, mais je n'aime pas non plus voir un grand nombre de ces individus au large, sans passeport. Je crois que nous devrions donner suffisamment d'efficacité à ces règlements pour que nous ne devenions pas la risée du reste du monde, parce que nous laissons certains de nos citoyens poursuivre librement leurs menées subversives, tandis que certains de nos braves gens souffrent de distinctions injustes.

M. Jutras:

D. Dans cette alternative, quel choix établir? Le voyageur doit-il se présenter à Ottawa ou à n'importe quelle de nos missions diplomatiques à l'étranger, de ce côté-ci du rideau de fer? Ou doit-il se présenter ici, ensuite à Paris, ou attendre d'arriver à Moscou pour se présenter à nos fonctionnaires de cet endroit?—R. Les voyageurs ont le choix. Ils sont tenus d'informer, avant d'entreprendre leur voyage, soit le Bureau des passeports à Ottawa, soit la représentation diplomatique canadienne la plus rapprochée. Je me permettrai aussi de commenter la suggestion de M. Graydon, à l'effet d'un double contrôle. Ce contrôle peut être injuste en certains cas: disons qu'un marchand de porcelaine ou de verrerie, séjournant à Paris ou en Allemagne occidentale, décide à la dernière minute qu'il lui serait profitable de se rendre à Prague. L'expérience nous prouve qu'il arrive souvent que les gens modifient ainsi leur itinéraire.

D. Ce n'est pas encore très clair pour moi. Vous dites: la représentation diplomatique la plus proche. De ce côté-ci du rideau de fer ou de l'autre côté? La question est de savoir s'ils sont tenus de faire rapport aux autorités canadiennes, quelque part de ce côté-ci du rideau de fer, avant de passer de l'autre côté.—R. L'avis stipule qu'ils doivent faire connaître leur intention à la représentation diplomatique la plus proche, à l'étranger.

M. COLDWELL: Si un voyageur traverse le rideau de fer et ne fait pas connaître ce fait aux autorités canadiennes, court-il le risque de n'avoir pas la protection qu'il aurait eue autrement?

Le TÉMOIN: En effet.

M. BENEDICKSON: Est-ce en vertu d'un arrêté ministériel ou d'un article de loi? Qui a autorisé cette directive?

Le TÉMOIN: On a toujours considéré la délivrance de passeports comme une prérogative royale et on agit en conséquence.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tous convaincus qu'il faudrait empêcher presque totalement les vrais communistes de se rendre dans un pays communiste ou dans un pays satellite. Mais au fond, sommes-nous bien sûrs qu'il n'y a pas eu d'abus de ce côté? Il faut être très circonspect sur ce point car tant de choses y sont en jeu. Personnellement, je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup d'abus, mais allons-nous punir un certain nombre de citoyens honnêtes et sincères qui veulent voir de leurs propres yeux et obtenir la permission de visiter la Russie? C'est un problème lourd de conséquences.

M. COLDWELL: Nous parlons ici d'un très petit nombre de personnes.

M. Croll:

D. J'en viens justement à ce point. Je vous ai entendu dire, tout à l'heure monsieur Macdonnell, qu'il n'y a que soixante Canadiens à peu près, au sujet desquels vous possédez un dossier, qui séjournent derrière le rideau de fer. C'est là, à mon sens, une part très minime de la population canadienne. Quant à ceux de ces voyageurs qui sont "notoires", leur voyage a été annoncé longtemps à l'avance. Je me souviens d'en avoir vu l'avis dans nos journaux; le problème n'est donc pas très difficile à leur égard. D'un autre côté, disons qu'un homme se trouve à Omsk, ville située à une très grande distance de Moscou où se trouve notre représentant, comment peut-il faire rapport? Nos représentants ne sont-ils pas soumis à la limite de trente milles, comme les Américains?—R. Je crois que dans ce cas, on accorderait quelque crédit à un appel téléphonique venant d'Omsk. Il est bien possible que cet homme ne puisse pas faire l'appel, mais nous n'y pouvons rien.

M. GRAYDON: Vous pourriez peut-être vous trouver sur une ligne à deux abonnés!

M. STICK: Ne pourrait-on pas nous communiquer le nombre de personnes qui ont fait une demande de passeport pour se rendre derrière le rideau de fer, pendant les cinq dernières années? Il s'agit du nombre, non pas des noms.

M. Croll:

D. Je crois que ce serait intéressant. Les organisateurs de notre Foire du Commerce n'invitent-ils pas des gens de tous les pays à venir au Canada?—R. Oui.

D. Je suppose qu'il en vient plusieurs des pays situés derrière le rideau de fer? Des hommes d'affaires, probablement, qui restent au pays un ou deux mois, selon le temps qu'on leur alloue?—R. En effet, la Tchécoslovaquie, par exemple, tenait des kiosques assez considérables à la Foire du Commerce.

M. GRAYDON: Et y faisait aussi une propagande considérable.

M. STICK: Pourriez-vous nous dire le nombre de personnes qui sont venues des pays du rideau de fer, durant l'année? Sinon, ne vous en faites pas.

Le TÉMOIN: Je verrai si je puis obtenir ces chiffres des fonctionnaires de l'Immigration.

Le PRÉSIDENT: Adoptez-vous le poste sur lequel nous avons posé ces questions? Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Poste 87, représentation à l'étranger. Ce poste, sous réserve des questions posées par M. Graydon, auxquelles les réponses seront données à notre prochaine séance, est-il adopté?

M. Graydon:

D. Pouvons-nous obtenir une liste des endroits où sont situées les missions les plus importantes, ceux où nous avons des ambassadeurs, et des hauts commissaires?—R. Vous voulez dire nos représentants diplomatiques, non pas nos bureaux consulaires?

D. En d'autres termes, combien avons-nous de chefs de missions à l'étranger, aux plus hauts niveaux diplomatiques?—R. Je crois que nous avons ces chiffres ici. De plus, nous avons un représentant permanent aux Nations Unies et un représentant permanent à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-nord; ils ont tous les deux le rang d'ambassadeur.

D. Puis-je poser une question sur ce sujet? Nous avons deux ambassadeurs à Paris. L'un est à la tête de l'ambassade régulière, chargé de nos relations avec la France. L'autre est chargé de nos relations avec l'OTAN. Lequel de ces deux ambassadeurs a la préséance?—R. Je doute que la question se pose car leurs champs d'action sont plutôt différents. L'un est accrédité auprès du gouvernement français et prend place, parmi les autres ambassadeurs auprès du gouvernement français, selon l'ordre d'arrivée. L'autre est accrédité auprès de l'OTAN. Lui et les treize autres ambassadeurs établissent eux-mêmes leur protocole. Ces deux domaines sont plutôt indépendants.

Voici les chiffres demandés; il y a vingt-et-une ambassades, comprenant l'Uruguay où nous venons d'envoyer un chargé d'affaires, le Venezuela où nous avons ouvert un poste en décembre, sous la direction de M. Norman, et la Colombie, où nous serons représentés dans un mois à peu près.

D. Ce chiffre comprend-il l'Espagne?—R. Non.

D. En comptant l'Espagne, cela ferait vingt-deux; en ajoutant les deux missions que vous établirez bientôt en Orient, dont M. Wilgress a bien pris soin de ne pas nous indiquer la location exacte, le nombre est porté à vingt-quatre?—R. Je crois devoir suivre l'exemple du sous-secrétaire et ne rien dire au sujet de ces futures missions. Nous avons onze légations; ce chiffre comprend un petit bureau qui a été ouvert en Autriche au début de l'année.

D. Vous dites?—R. En Autriche, où nous avons un chargé d'affaires résidant à Vienne. Notre ministre en Suisse, M. Doré, a été aussi accrédité auprès de l'Autriche.

M. Stick:

D. Quel est son rang à Vienne?—R. Celui de ministre. Il se rend en Autriche de temps en temps. Ce chiffre comprenait aussi la Finlande, l'Islande, le Luxembourg et le Portugal, où nous sommes un peu dans la même situation, c'est-à-dire que la personne accréditée auprès de ces gouvernements ne réside pas dans le pays.

M. Higgins:

D. Quelle différence y a-t-il entre un ministre et un ambassadeur?—R. Il existe une différence tout à fait ésotérique que la plupart d'entre nous comprennent difficilement.

M. GRAYDON: Ils ne comprennent peut-être pas davantage "ésotérique".

Le TÉMOIN: La distinction devient de moins en moins significative tous les jours. On tend plutôt à les placer au même rang.

M. Graydon:

D. Les hauts commissaires également?—R. Non. Nous n'employons pas le mot ambassadeur à leur endroit. Les relations qui existent entre les nations du Commonwealth sont de nature spéciale et c'est pourquoi nous conservons le terme spécial de haut commissaire.

M. Stick:

D. Le haut commissaire n'a-t-il pas le statut d'ambassadeur?—R. Oui.

M. Graydon:

D. Combien avons-nous de hauts commissaires?—R. Six.

M. Higgins:

D. Il doit y avoir plusieurs pays du Commonwealth auprès desquels nous n'avons pas de haut commissaire?—R. Le seul pays du Commonwealth où nous n'avons pas de haut commissaire est le Ceylan, je crois.

M. Graydon:

D. Cela donne quarante et un pays avec lesquels nous échangeons des représentants diplomatiques de rang supérieur. Puis-je vous poser une question au sujet de notre représentation à Moscou? Quelle est la représentation que nous y avons maintenant? Si je ne me trompe, M. Ford y est chargé d'affaires, et non ministre ni ambassadeur? Le représentant soviétique ici a le même rang, n'est-ce pas? C'est un chargé d'affaires depuis les révélations sur l'espionnage survenues en 1946?—R. Oui.

D. Nos représentants à Moscou sont-ils soumis aux mêmes restrictions sur les déplacements que celles que nous imposons ici?—R. Ces restrictions sont semblables.

D. Dans ce cas, notre représentant à Moscou pourrait-il se rendre à Odessa s'il le désirait?—R. Il faudrait que je consulte les règlements concernés pour pouvoir vous répondre. Les voyages en certaines régions sont entièrement prohibés, ils sont permis en d'autres régions. On doit demander permission en certains autres cas.

D. Ces règlements sont-ils appliqués de la même façon pour les représentants de tous les autres pays à Moscou?—R. Je crois qu'on pourrait difficilement dire que ces règlements s'appliquent aussi aux représentants des autres pays du rideau de fer. Mais, théoriquement, ils s'appliquent à tout le monde.

D. Cette question comporte un aspect intéressant. La Tchécoslovaquie, par exemple, a-t-elle une légation à Moscou?—R. Elle y a une ambassade.

D. Une ambassade complète?—R. Oui.

D. Est-ce la même chose pour la Hongrie et la Pologne?—R. En principe, oui, quoique je ne pourrais pas affirmer que ces pays y ont un ambassadeur dans le moment. Règle générale, ils y maintiennent un ambassadeur. En fait, ils échangent des ambassadeurs.

M. GRAYDON: Une sorte de façade diplomatique, je suppose?

M. BENNETT: La même situation existe-t-elle à l'égard des autres pays du rideau de fer? Ce rideau existe-t-il aussi entre les pays satellites et l'U.R.S.S.?

Le TÉMOIN: Au sujet des voyages?

M. BENNETT: Oui.

Le TÉMOIN: En effet, les citoyens de ces pays peuvent difficilement traverser ces frontières.

M. STICK: Serait-il juste de dire que si notre chargé d'affaires à Moscou désire visiter une partie de la Russie située en dehors de la limite permise, il doit s'adresser au ministère des Affaires extérieures russe qui accordera ou n'accordera pas la permission désirée?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. FLEMING: Pour la Sibérie, par exemple?

Le TÉMOIN: Certains de nos concitoyens ont visité la Sibérie.

M. FLEMING: En plus des savants?

Le TÉMOIN: Des gens de notre ambassade à Moscou ont visité la Sibérie il y a quelques années. Mais pas très récemment, je crois.

M. STICK: Un Canadien a fait le tour de la Sibérie sans passeport, il y a quelques années.

M. HIGGINS: Est-il arrivé qu'un de nos représentants disparaissent?

Le TÉMOIN: Non, cela n'est jamais arrivé.

M. Graydon:

D. Pour ce qui est de nos propres règlements au sujet de l'ambassade soviétique, n'en avons-nous pas imposé une nouvelle série concernant les déplacements, il y a deux ans environ? Je crois qu'il s'agit d'une limite de 30 ou 60 milles en dehors de laquelle les membres de l'ambassade n'ont pas le droit de se rendre, à moins de demander ce privilège au ministère des Affaires extérieures. Il y a un an, je me suis informé pour savoir si on avait accordé ou refusé des permissions, et comme je crois qu'à ce moment-là, le règlement venait d'être mis en vigueur, on m'a répondu que personne n'avait demandé de permission et que, naturellement, on n'en avait ni accordé ni refusé.

D. Quelle serait la situation à cet égard actuellement?—R. Les mêmes règlements sont en vigueur.

D. Ce que je veux savoir, c'est s'il y a eu des membres de l'ambassade soviétique qui ont demandé la permission de franchir la limite de 30 milles, enfin, la limite établie, quelle qu'elle soit? Excusez-moi si je retarde la discussion. Il faudra peut-être que vous alliez aux renseignements pour me répondre?—R. Je vais m'informer.

D. Je vous en serais reconnaissant.

M. Fleming:

D. Vous avez parlé du Ceylan, monsieur Macdonnell. Quelle est la représentation diplomatique entre le Ceylan et le Canada?—R. Nous avons à Colombo un commissariat du commerce qui a fait une grande somme de travail dans l'application du plan de Colombo. C'est la seule représentation directe que nous ayons à cet endroit.

D. Quelle est la représentation du Ceylan au pays?—R. Nous n'avons pas de représentants cingalais ici.

D. Aucun, pas même pour le commerce?—R. Non, nous n'avons pas de représentants cingalais.

D. A-t-on déjà discuté de la possibilité d'en avoir un?—R. Les gouvernements intéressés en ont discuté déjà, au cours des années.

D. Les discussions ont-elle dépassé le stade préliminaire?—R. Nous abordons là une autre de ces questions épineuses. Nous espérons pouvoir communiquer au Comité, avant longtemps, des renseignements complets sur l'augmentation de notre représentation en Asie du sud et du sud-est, comme vous le disait tout à l'heure le sous-secrétaire.

M. Stick:

D. Cela veut-il dire que lorsque le Canada traite de questions de première importance avec le Ceylan, cela passe par le haut commissaire en Nouvelle-Delhi?—R. Plutôt par notre haut commissariat à Londres.

D. Cela ne se ferait pas par la Nouvelle-Delhi?—R. Vraisemblablement pas.

D. Si je ne me trompe, les questions les plus importantes passent par la Nouvelle-Delhi?—R. On peut les traiter de diverses manières. En pratique, je crois que notre haut commissaire et celui du Ceylan, à Londres, discutent de tous les problèmes qui se présentent. Naturellement, nous pouvons aussi avoir recours à la coutume des pays du Commonwealth selon laquelle les premiers ministres peuvent entrer directement en communication les uns avec les autres.

Pour ce qui est de la question que vous me posiez tout à l'heure, monsieur Graydon, on me dit qu'un certain nombre de demandes de permission de voyager, présentées par les membres de l'ambassade soviétique, ont été approuvées.

M. Graydon:

D. En a-t-on rejeté?—R. On ne m'a pas remis de détail à ce sujet.

D. Est-il possible d'en avoir? A moins que ce soit une question de sécurité?—R. Je vais tâcher de vous fournir ce renseignement.

M. STICKS: Ensuite, on vous posera la question dans l'autre sens: a-t-on refusé à nos gens la permission de voyager hors des limites permises en Russie?

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

M. FLEMING: J'aurais des questions à poser au sujet de plusieurs points de l'appendice E.

M. LOW: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion d'ajournement? Désirez-vous siéger jusqu'à une heure moins quart?

M. FLEMING: Je puis traiter de ces détails assez rapidement, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole.

M. Fleming:

D. A la première page de l'appendice E, on indique une augmentation substantielle des déboursés pour la Colombie. A-t-on expliqué précédemment cette augmentation? Est-ce l'augmentation de notre représentation en Colombie qui a porté les déboursés de \$85,000 pour l'année dernière à \$118,000 pour cette année?—R. Nous sommes pratiquement en train d'ouvrir un nouveau poste.

D. S'agit-il d'une légation?—R. Ce sera une ambassade. M. Turcotte doit partir d'ici dix jours pour ouvrir cette ambassade.

D. A la page suivante, au sujet de l'Italie, on indique une augmentation de \$147,000 à \$371,000. Quelle est la raison de cette substantielle augmentation?—R. Ce sont là surtout des immobilisations. Si vous consultez l'item fonctionnement, vous verrez que nous demandions \$142,000 dans le budget de 1952-1953. Cette somme s'est élevée à \$155,000 dans le budget de 1953-1954. La différence principale réside dans le programme de construction.

D. Le programme de construction à Rome est-il terminé?—R. Non.

D. Qu'y manque-t-il encore? Avez-vous des chiffres estimatifs? Si vous préférez vous enquérir de ces chiffres avant la prochaine séance, je puis continuer.—R. S'il vous plaît.

D. Afin d'éclaircir ma question, je vais la préciser: quelles sont les dépenses que vous avez déjà effectuées en immobilisations sur la nouvelle ambassade, et quels sont les chiffres estimatifs du reste des dépenses? Je veux aussi savoir si le tout a été prévu, dans le budget ou par quelque engagement précis avant qu'on commence les travaux. En d'autres mots, je veux savoir où en sont nos responsabilités contractuelles. Si vous préférez reporter cette question à la prochaine séance, je vais en poser deux autres. La première concerne le Japon où je constate une augmentation de \$195,460 à \$379,667.—R. De façon générale, ma réponse serait la même que pour la question précédente.

D. Puis-je vous demander de me procurer les mêmes renseignements à ce sujet?—R. Oui.

M. STICK: Nous avons une nouvelle ambassade au Japon.

M. Fleming:

D. Je constate aussi une augmentation de \$193,676 à \$389,151 dans les Pays-Bas.—R. Ici encore, ce sont des dépenses d'immobilisation.

D. Pourriez-vous nous fournir les mêmes renseignements sur ce sujet?—R. Oui.

D. Finalement, à la page suivante, sous l'en-tête "nouvelles missions", l'augmentation part de zéro à \$372,100. Ce chiffre concerne-t-il seulement les deux nouvelles missions mystérieuses projetées?—R. Ce chiffre comprend aussi l'Espagne.

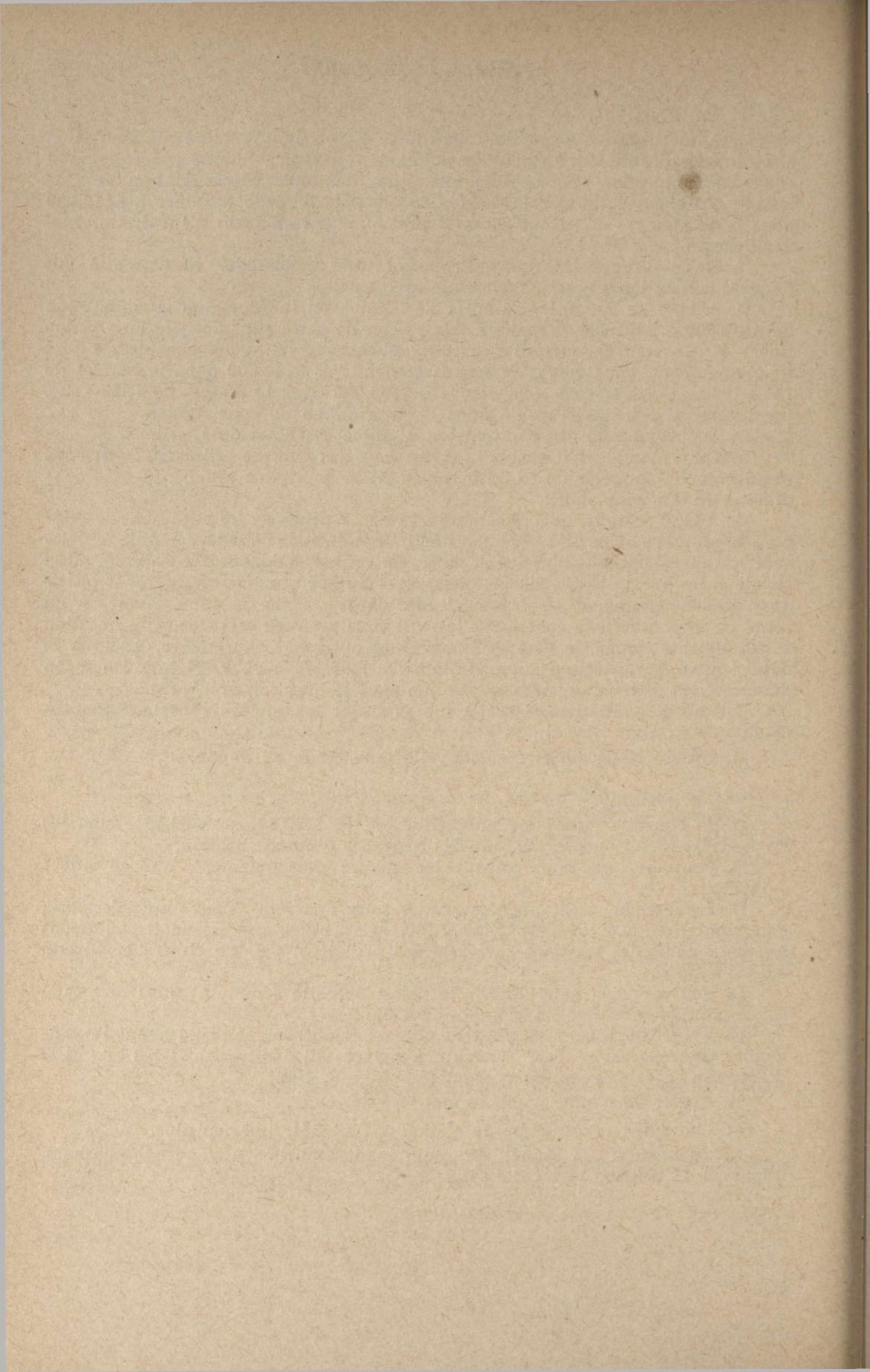
D. Pourriez-vous nous donner le détail de cette somme et nous dire quel est le montant affecté à l'Espagne?—R. Oui.

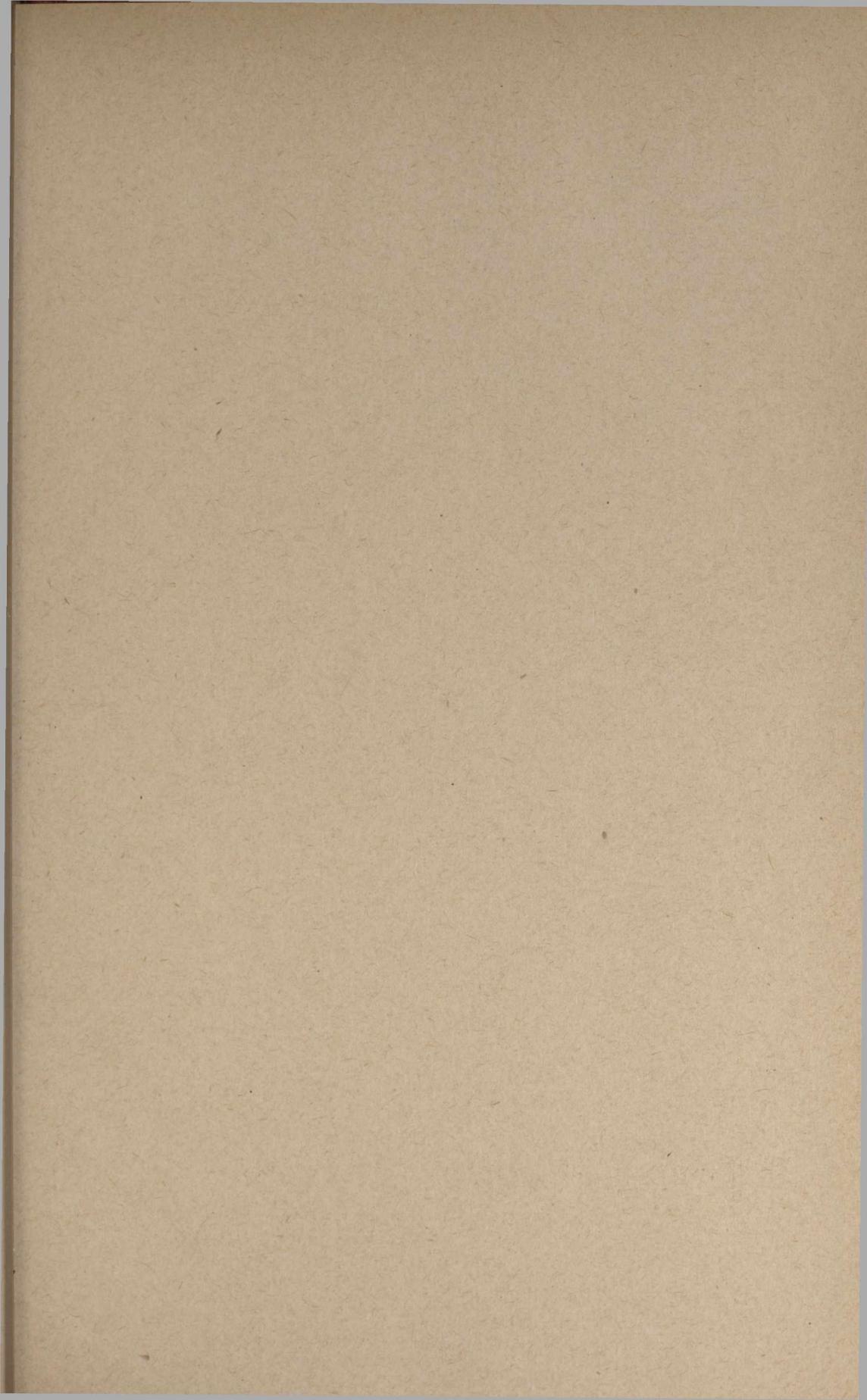
D. Vous dites que vous pourriez obtenir ces renseignements avant la prochaine séance, n'est-ce pas? Ce chiffre couvre-t-il d'autres missions que celle d'Espagne et les deux missions mystérieuses?—R. Non.

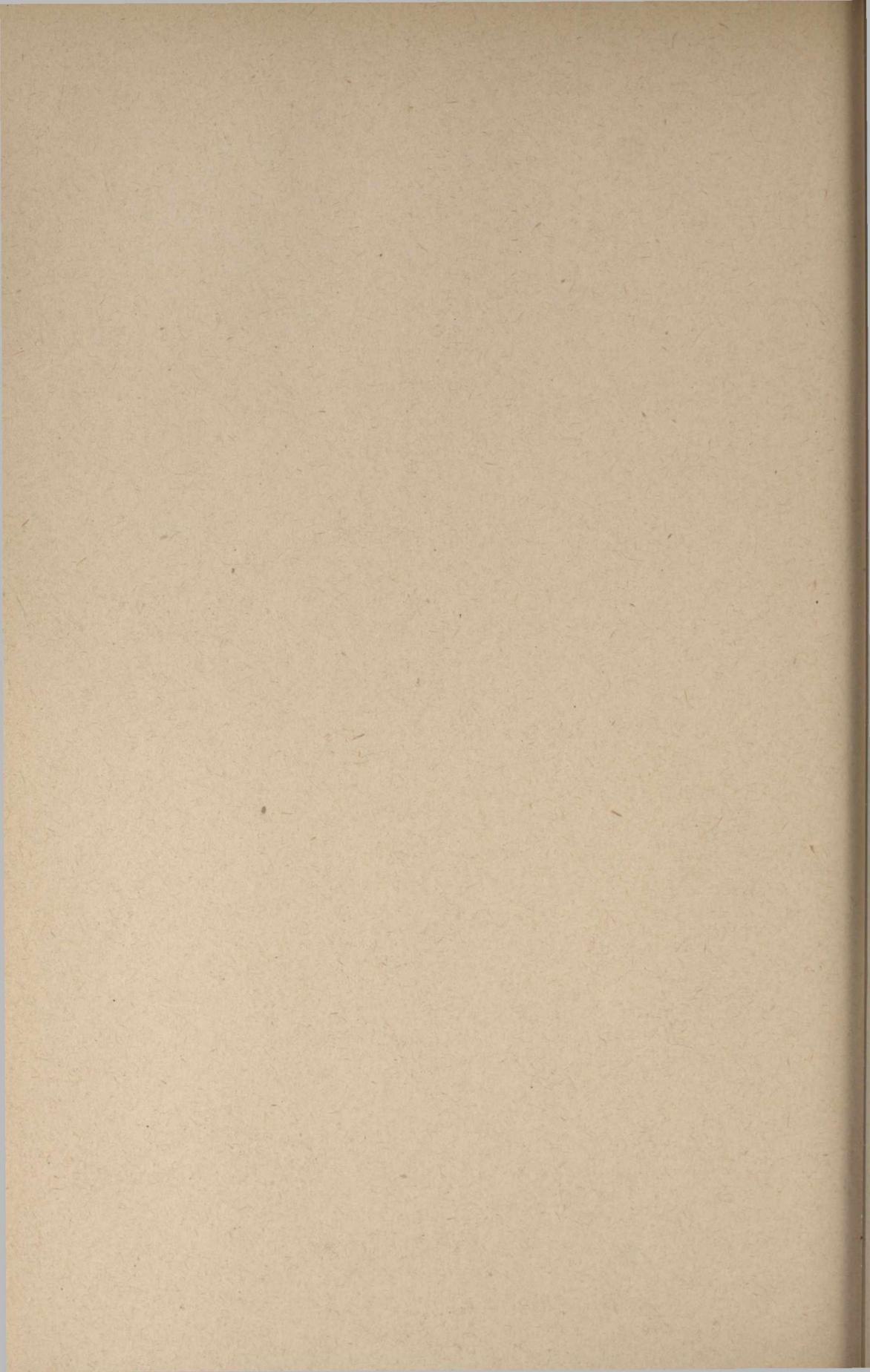
M. STICK: Je n'aime guère le mot "mystérieux".

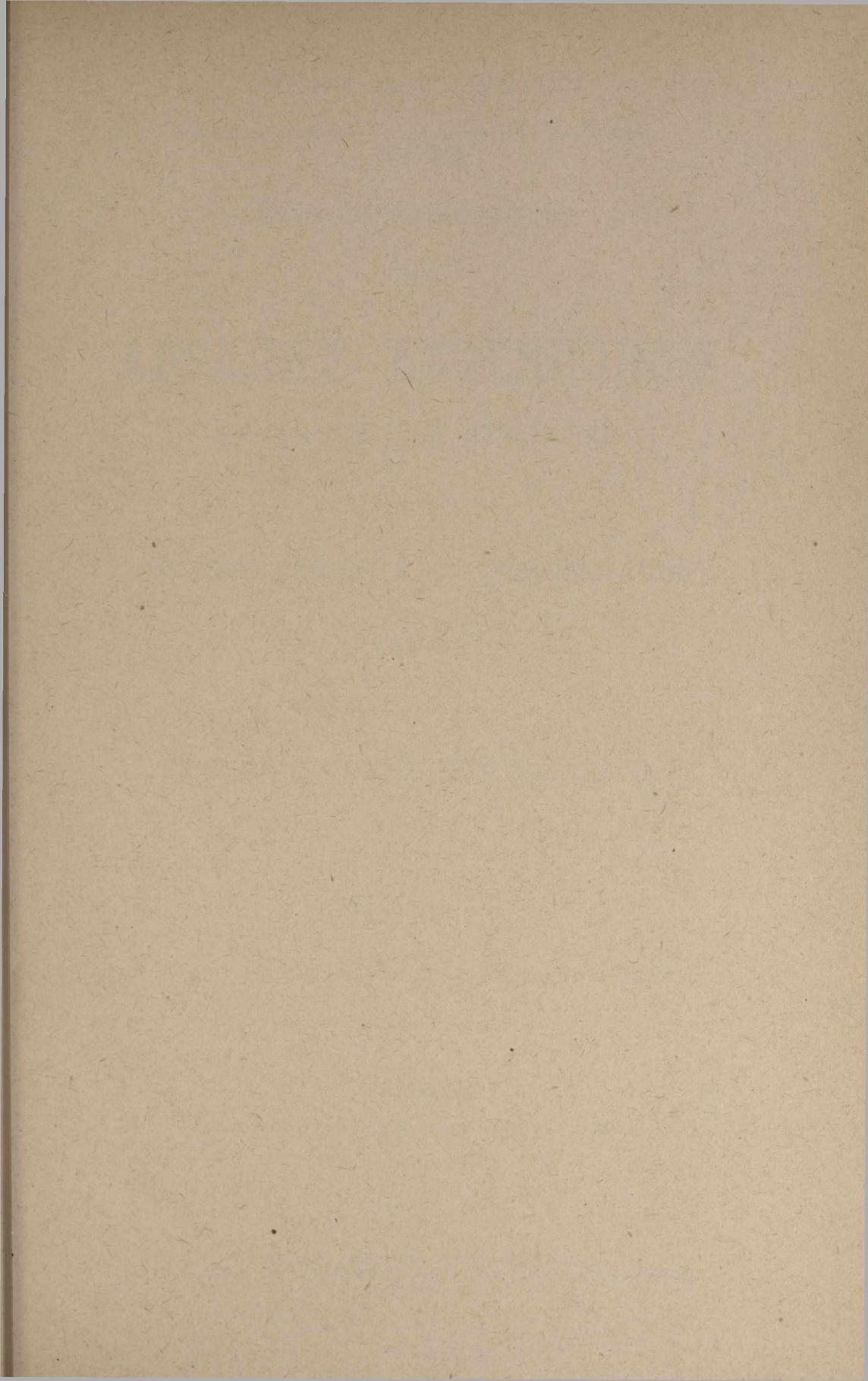
M. GAUTHIER (*Portneuf*): Je n'aime pas ce mot, moi non plus.

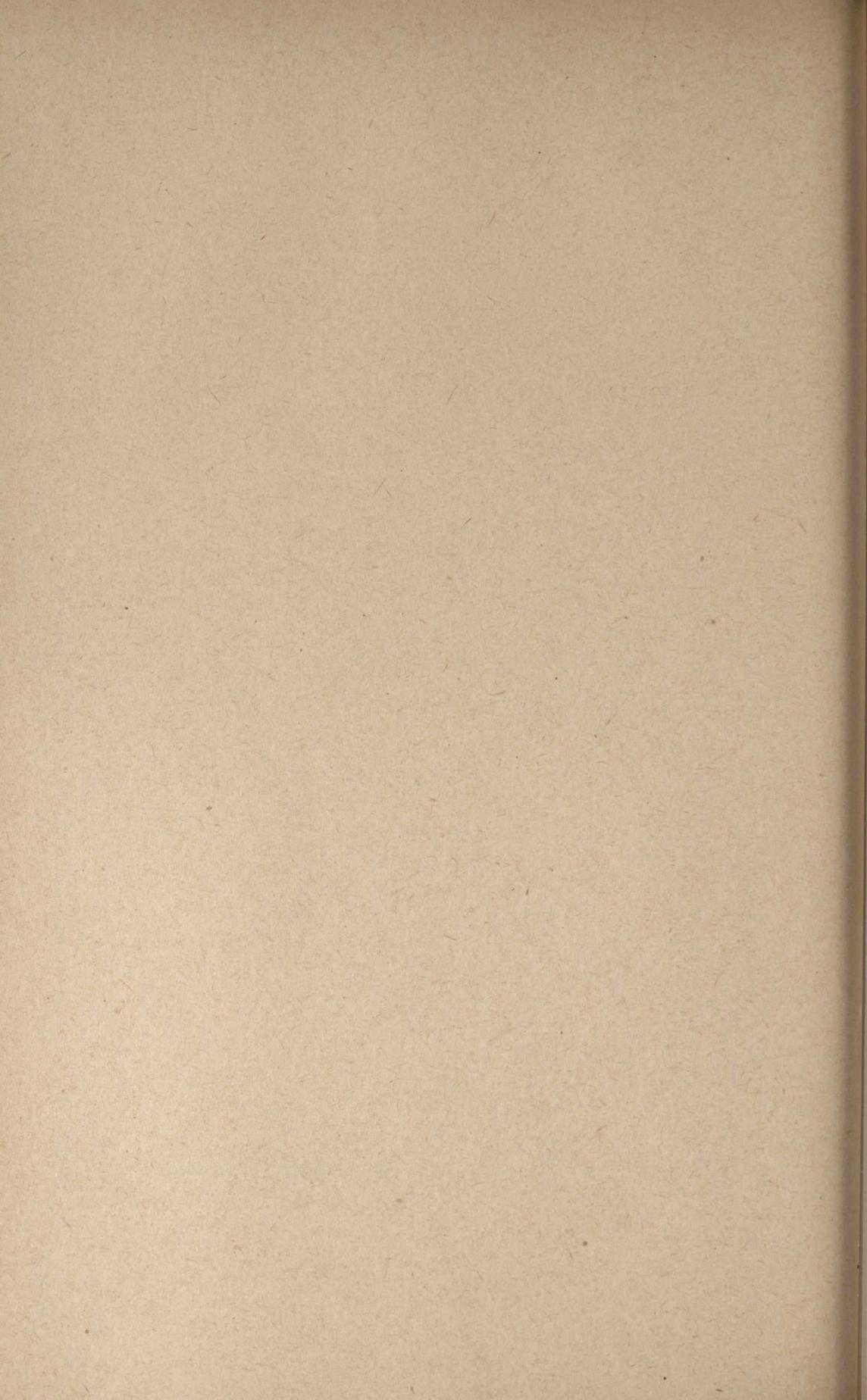
Le PRÉSIDENT: La séance est maintenant ajournée à vendredi prochain, 6 mars, à 11 heures, dans cette salle.











CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session—Vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

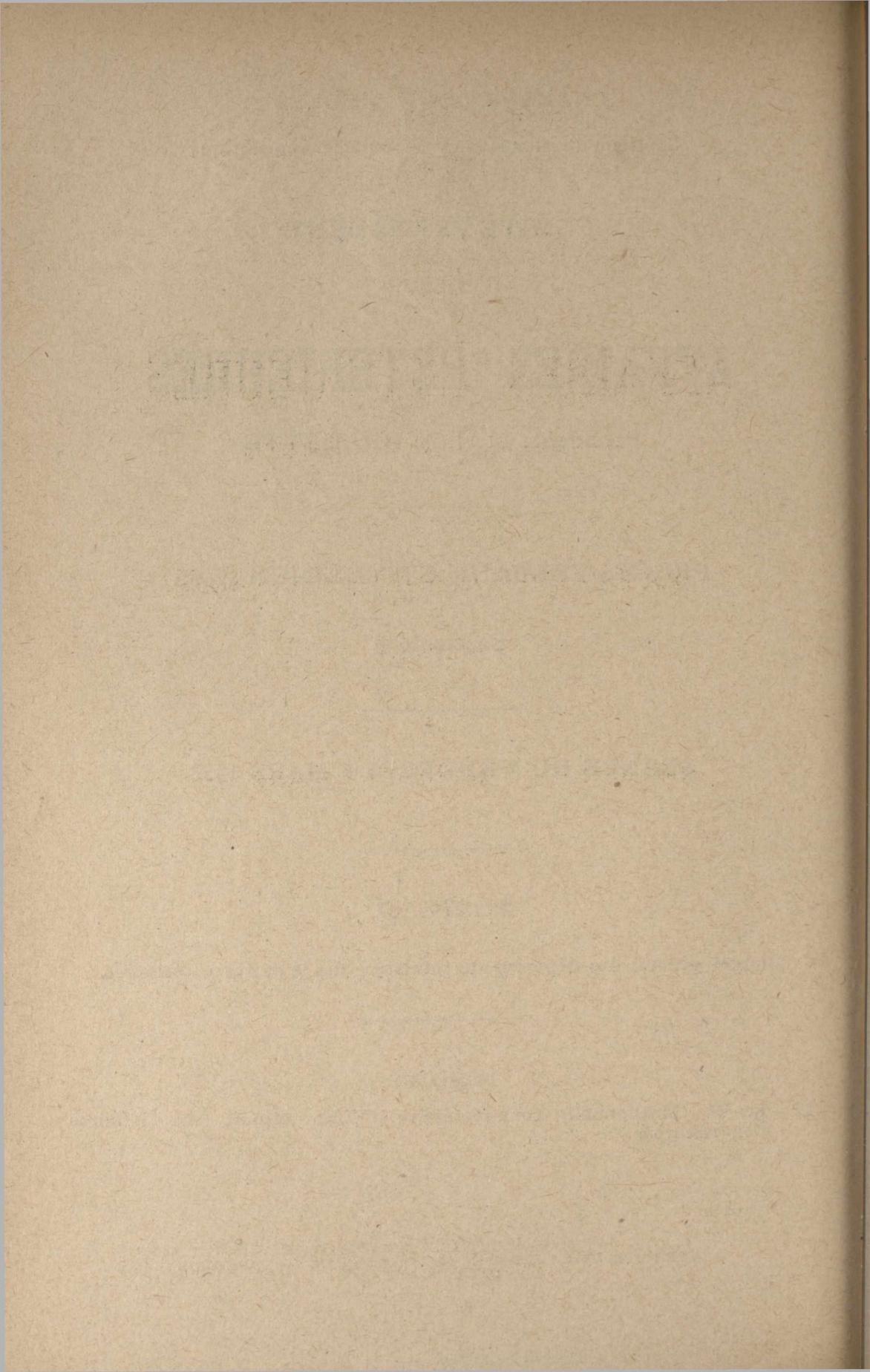
SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS 1953

POSTE 87

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOIN:

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.



PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 6 MARS 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Coldwell, Decore, Fleming, Fraser, Fulford, Goode, Graydon, Green, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Low, MacDougall, MacInnis, MacKenzie, Macnaughton, McCusker, Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Stick.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, et M. S. D. Hemsley, de la division des Finances, du ministère des Affaires extérieures.

Le président donne lecture d'une lettre de l'Orateur de la Chambre disant que lord Ismay, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, visitera les édifices du Parlement à 11 heures et demie du matin.

Sur la proposition de M. Fraser,

Il est résolu—que le Comité s'ajourne à 11 heures et demie pour permettre à ses membres de rencontrer lord Ismay.

On donne lecture d'une lettre du président du comité de l'Énergie atomique priant le Comité des Affaires extérieures de remettre à plus tard sa réunion du lundi matin, afin d'accommoder les membres qui désireraient assister à la réunion du comité de l'Énergie atomique.

Sur la proposition de M. Fulford,

Il est résolu—que le Comité se réunisse lundi 9 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

M. Tom Goode, député, qui est revenu dernièrement de l'Assemblée générale des Nations Unies, parle brièvement de son voyage.

L'étude du poste 87 du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures se poursuit.

M. Macdonnell répond aux questions posées lors des réunions précédentes sur les points suivants:

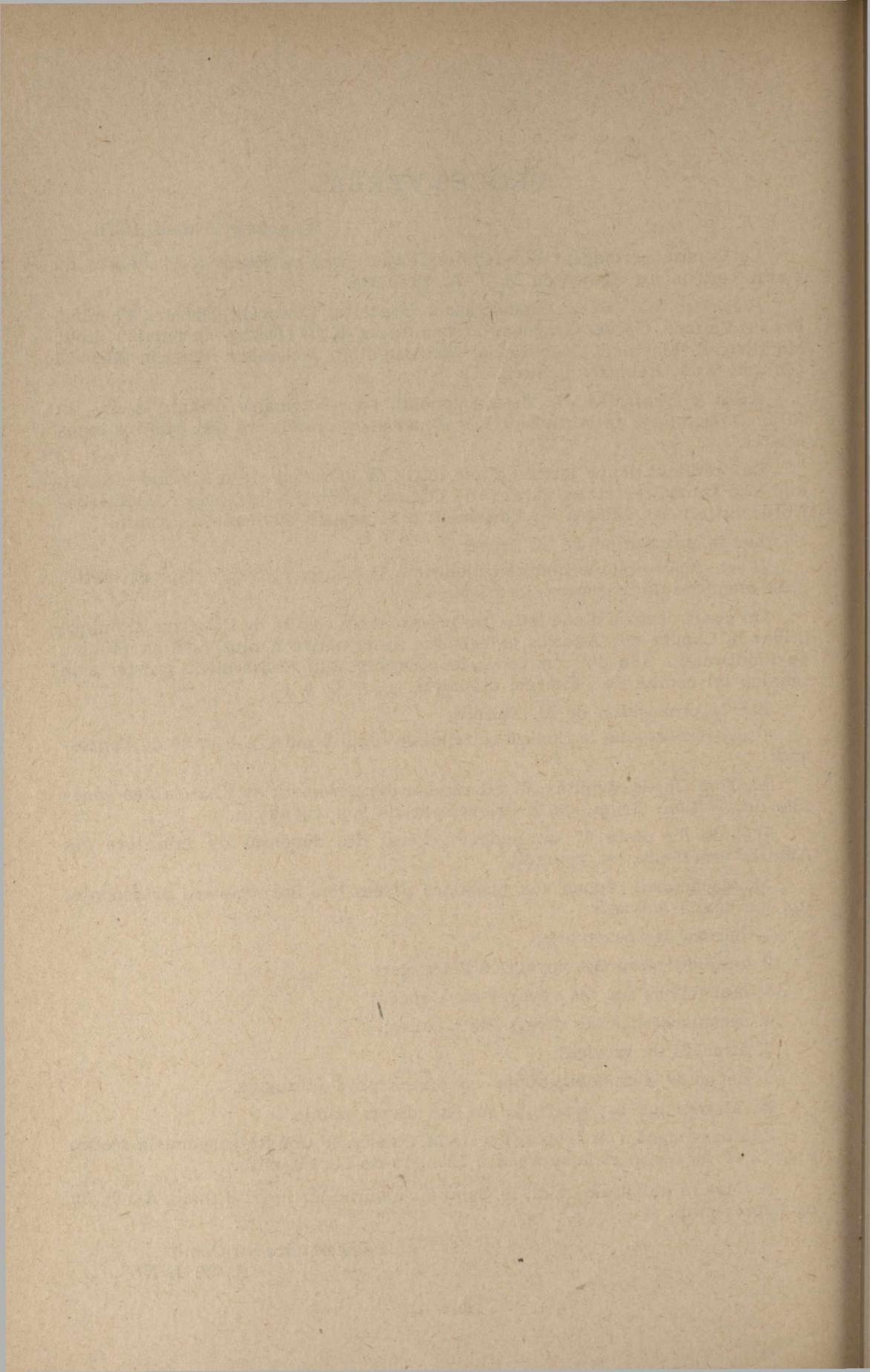
1. bureau des passeports;
2. restrictions sur les voyages à l'étranger;
3. restrictions sur les voyages au Canada;
4. reconnaissance des divers États baltes;
5. attachés de services;
6. dépenses d'immobilisations en divers pays étrangers.

M. Macdonnell est interrogé sur ces divers points.

Conformément à la proposition de M. Fraser, le Comité suspend la séance à 11 h. 30 du matin et la reprend à 12 h. 15 de l'après-midi.

À 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lundi 9 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.



TÉMOIGNAGES

6 MARS 1953
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre. Avant de poursuivre notre travail aujourd'hui, je dois vous lire une lettre qui nous a été adressée par l'Orateur de la Chambre. Mais auparavant, je vous dirai qu'à mon avis nous devrions ajourner à 11 h. 30 afin d'entendre lord Ismay. Cela dérangera notre réunion d'aujourd'hui, mais il me semble que lorsqu'un visiteur aussi distingué s'adresse aux membres du Parlement, nous devrions profiter de l'occasion de l'entendre. Voici la teneur de cette lettre:

Aux membres de la
Chambre des communes,

Lord Ismay, P.C., G.C.B., C.H., secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, a bien voulu répondre à l'invitation d'adresser la parole aux membres du Parlement, vendredi 6 mars, à 11 h. 30 du matin. Il a été impossible de réserver la salle du Comité des chemins de fer pour cette occasion. Il a donc fallu prendre les dispositions nécessaires pour permettre à lord Ismay de s'adresser aux membres du Parlement dans la salle 262 du Comité des banques et du commerce. Tous les membres sont cordialement invités à s'y rendre.

L'Orateur,
(Signé) W. Ross Macdonald.

Que désirez-vous faire?

M. FRASER: Je propose que nous ajournions pour entendre lord Ismay.

Le PRÉSIDENT: Vous avez tous entendu la proposition, n'est-ce pas?

M. GOODE: Avez-vous l'intention que nous nous réunissions plus tard dans la journée, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Si le discours de lord Ismay nous permet de le faire, nous pourrions revenir ici à midi. Cela vous convient-il?

M. GRAYDON: Je crois que nous devrions revenir ici, de toute façon, et s'il est trop tard, nous pourrions ajourner de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Il est donc décidé que nous revenions ici de nouveau, le discours fini.

La deuxième lettre nous vient de M. George McIlraith. Elle est datée d'Ottawa, le 5 mars 1953. En voici la teneur:

M. J.-A. Bradette, député,
Salle 267,
Chambre des communes.

Cher monsieur,

Cette lettre vous confirmera notre entretien téléphonique de ce matin, au cours duquel je vous demandais s'il serait possible à votre Comité de remettre à plus tard sa réunion de lundi matin 9 mars, car je ne voudrais pas que le comité de l'Énergie atomique se réunisse en

même temps, quoique la date précitée semble être la seule où nous puissions nous réunir avant la visite que nous avons proposé de faire à l'usine de Chalk-River, vendredi matin 13 mars.

Plusieurs députés sont, comme vous le savez, membres des deux comités et manifestent tant d'intérêt envers le Comité des Affaires extérieures que je tiens à ce que le Comité de l'Énergie atomique ne siège pas en même temps. Malheureusement, nous nous heurtons ici à certaines difficultés.

Cordialement à vous,
George J. McIlraith.

M. MACDOUGALL: Y a-t-il plusieurs membres du Comité des Affaires extérieures qui font partie du Comité de l'Énergie atomique?

Le PRÉSIDENT: Il y en a six.

M. FULFORD: Puis-je proposer, monsieur le président, que nous nous réunissions à 3 h. 30 lundi, au lieu de lundi matin?

M. GRAYDON: J'aimerais proposer que nous nous réunissions mardi, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Nous voilà maintenant en présence de deux propositions. La première est que nous nous réunissions lundi, à 3 h. 30 de l'après-midi; l'autre, mardi à 3 h. 30 de l'après-midi. Quels sont ceux qui sont en faveur de la première proposition? Ceux qui sont contre?

La proposition est adoptée. Nous nous réunirons lundi, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Avant de continuer, je crois qu'il serait dans l'ordre de prier M. Goode de dire quelques mots sur les impressions qu'il a rapportées de sa récente visite aux Nations Unies.

M. GOODE: Je n'ai jamais pensé qu'on m'inviterait et je ne crois pas non plus être en mesure de faire un exposé de quelque importance. Je puis vous assurer d'une chose, toutefois, et c'est que je me suis nettement rendu compte jusqu'à quel point le Canada est admiré par le commun des Américains, non seulement à cause du rôle qu'il joue aux Nations Unies, mais aussi pour la manière dont il s'acquitte de ses obligations financières. J'ai eu l'occasion de parler à un policier qui dirigeait la circulation en face d'un hôtel, à une serveuse de restaurant, à plusieurs autres personnes...

Le PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire silence.

M. GOODE: ...et j'ai constaté que l'homme de la rue, à New-York, a beaucoup d'admiration et d'estime pour notre pays. Cela n'a rien à voir avec nos vues politiques. Par exemple, pendant notre séjour aux États-Unis, le prix des cigarettes a monté de trois cents le paquet, tandis que le contraire se produisait au Canada. Des faits de ce genre influent sur l'homme de la rue. Il s'étonne de ce que nos affaires budgétaires soient dans une situation aussi favorable lorsqu'il considère...

M. FRASER: Je crois que ces remarques ne sont pas à propos. Elles prennent l'allure d'un discours politique.

M. FLEMING: Si c'est là un discours sur le budget, qu'il soit prononcé à la Chambre.

M. GOODE: Comme je l'ai dit plus haut, cela n'a absolument rien à faire avec la politique. On a l'impression aux États-Unis que le travail du Canada à l'Organisation des Nations Unies est des plus importants, et j'ai constaté, au cours de mes entretiens avec Madame Pandit et bien d'autres personnes, que le travail de la délégation canadienne a été très efficace. Je crois que vous vous rendez compte... et tous ceux qui m'ont précédé là-bas ont pu le

constater, j'en suis sûr, que l'attitude du Canada aux Nations Unies commande peut-être plus de respect que tout autre pays membre de cette organisation. Je ne puis rien dire de plus, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Goode.

Nous avons étudié le poste 86 du budget, page 13, et nous étions en train de discuter le poste 87, mais M. Fraser aimerait peut-être poser une ou deux questions sur les passeports. Je suppose que personne ne s'y opposera?

M. FRASER: Je crois que le Bureau des passeports est administré avec compétence, à l'heure actuelle, et que les passeports sont délivrés avec une promptitude sans précédent. Les employés sont très obligeants et le fonctionnement de ce bureau ne semble rien laisser à désirer. Je félicite ces fonctionnaires de la manière dont ils s'acquittent de leur travail.

Le PRÉSIDENT: Le poste 87 est-il adopté?

M. FLEMING: Monsieur le président, certains renseignements touchant le poste 87 devaient nous être fournis.

Le PRÉSIDENT: Il y a, en outre, certaines questions se rapportant au poste 86 auxquelles il faut répondre.

M. LOW: Pouvons-nous passer à ces questions, tout d'abord?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, au sujet du poste 86 "Administration du bureau des passeports", plusieurs questions ont été posées sur les règlements touchant les passeports et voyages. Je suis maintenant en mesure d'y répondre. Aucun passeport n'a été annulé ou confisqué parce que le titulaire s'en était servi pour se rendre derrière le rideau de fer. En ce qui concerne la pratique du Royaume-Uni lorsqu'il s'agit de délivrer des passeports pour cette région, nous ne possédons pas de renseignements détaillés mais je crois comprendre que les autorités britanniques ne refusent que rarement de délivrer un passeport aux personnes qui désirent voyager dans quelque partie du monde.

On m'a demandé combien de personnes au Canada, au cours des cinq dernières années, ont soumis une demande de passeport afin de se rendre derrière le rideau de fer. Il n'existe pas de chiffres pour ces cinq dernières années, parce que les personnes qui désiraient se rendre dans ces pays avant le 30 juin 1951 n'étaient pas tenues de faire connaître leurs intentions. Entre cette date et le 31 décembre 1952, 131 personnes ont signifié par écrit leur intention d'aller dans les pays précités.

Il a été question d'ajouter la République populaire de Chine et la Corée du Nord à la liste des pays mentionnés dans l'*Avis aux voyageurs* inséré dans tous les passeports, mais l'on n'a pas donné suite à cette idée à cause de certaines difficultés. Nous n'avons pas de représentants dans ces pays et vu les conditions particulières qui y règnent présentement, nous ne voulons pas demander à la mission du Royaume-Uni à Pékin de s'occuper pour nous de cette question. Jusqu'à présent, la plupart, sinon toutes les personnes qui se sont rendues dans les pays du rideau de fer l'ont fait par voie de l'Union soviétique et ont reçu l'ordre de se présenter à notre ambassade de Moscou.

Passons maintenant aux questions se rapportant à l'entrée de personnes au Canada. J'aimerais d'abord traiter de celles qui viennent des pays du rideau de fer, mais non à titre d'immigrants. L'année dernière, les seules de ces personnes qui soient entrées au Canada y sont venues à titre officiel, comme les diplomates, les courriers diplomatiques, les représentants de certains pays à la Foire commerciale internationale et les délégués à la conférence de la Croix

Rouge, tenues à Toronto. Il n'y a pas eu augmentation sensible du nombre des non-immigrants des pays du rideau de fer, entrés au Canada, l'année dernière, sauf à l'occasion de la conférence de la Croix Rouge. Sur ces 130 personnes venues au Canada l'année dernière, 85 y sont entrées au moyen d'un visa diplomatique, 40 à l'aide de visas spéciaux, tandis que les cinq autres étaient des commerçants qui se rendaient à la Foire commerciale internationale.

L'admission des étrangers relève, comme je l'ai mentionné à la dernière réunion, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qui est chargé d'appliquer les lois et règlements pertinents. Au sujet de la visite du Doyen de Canterbury, laquelle a occasionné plusieurs questions, les membres du Comité se rendront compte que je ne suis pas en mesure d'expliquer les actes d'un autre ministère. Je pourrais souligner, cependant, qu'à titre de sujet britannique, le Doyen peut entrer au Canada sans passeport ou visa, tout en restant assujéti aux règlements de l'immigration. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage là-dessus au nom du ministère des Affaires extérieures.

Une autre question a été posée...

M. MacDougall:

D. Avant de passer à une autre question, pourriez-vous nous éclairer au sujet d'une certaine Madame Ray Gardiner, dont le mari est chef du *Canadian Peace Congress*, en Colombie-Britannique, à Vancouver, de toute façon. Elle a demandé, je crois, la permission de se rendre aux Pays-Bas, mais elle a, éventuellement, assisté à la conférence tenue à Pékin. Y a-t-il moyen de vérifier son passeport? Se pourrait-il qu'elle l'ait demandé au Bureau canadien des passeports en indiquant qu'elle voulait se rendre au Danemark et qu'elle ait ensuite fait substituer Pékin à cette destination?—R. Ce serait conforme à l'*Avis aux voyageurs* dont on a donné lecture lors de la dernière réunion. Le voyageur est tenu d'aviser le Bureau des passeports, à Ottawa, avant de se rendre dans l'Union soviétique, par exemple, ou d'en avertir la mission diplomatique la plus rapprochée. Dans le cas ci-dessus, il serait possible au voyageur d'avertir la légation du Canada à Copenhague de son intention de se rendre en Tchécoslovaquie, à Moscou, ou ailleurs.

D. L'autorisation de ce gouvernement lui permettrait-elle de se rendre jusqu'à Pékin?—R. Un voyageur ne peut, naturellement, traverser un pays sans permission préalable des autorités locales.

M. Coldwell:

D. J'allais vous demander si le voyageur qui pénètre dans les pays du rideau de fer et se présente au bureau de Moscou, puis se rend ensuite en Tchécoslovaquie, doit aussi se présenter au bureau de Prague?—R. Il doit le faire.

D. Et cela dans chaque pays? Je suppose qu'en quittant les pays du rideau de fer, il doit se présenter à un certain bureau et en informer les autorités? Je vous le demande parce qu'on m'a posé cette question il y a quelques jours.—R. L'*Avis aux voyageurs* porte que ceux-ci doivent signaler aux autorités leur entrée et leur sortie du pays.

M. BENEDICKSON: Qu'arrive-t-il s'ils ne le font pas?

Le TÉMOIN: Il n'arrive rien.

M. Stick:

D. Je désire poser une question au sujet des passeports qui peuvent être délivrés à des personnes désirant se rendre en Chine ou dans la Corée du Nord. Vous avez dit que cela se faisait par l'entremise du Royaume-Uni et que, pour certaines raisons, ce n'est pas à désirer. C'est ce que vos remarques me laissent entendre, je crois. Mais voici ce que je veux vous demander: a-t-on pressenti

l'Inde de quelque manière à ce sujet? Elle a une mission à Pékin et fait partie du Commonwealth. Si quelqu'un voulait se rendre en Chine ou dans la Corée du Nord et ne pouvait obtenir de passeport par l'entremise du Royaume-Uni, pourrait-il en demander un au bureau de l'Inde?—R. Nous délivrons des passeports aux Canadiens. Nous n'avons pas demandé à la mission du Royaume-Uni d'en délivrer dans ces cas. J'ai fait remarquer que nous n'avons pas jugé à propos de demander à la mission du Royaume-Uni à Pékin d'assumer la responsabilité de recevoir les rapports des Canadiens qui se rendent dans ce pays. Je suppose que cela pourrait s'appliquer tout aussi bien aux Canadiens voyageant dans cette région. On pourrait leur demander de se présenter au bureau de la mission de l'Inde, si cela convient aux autorités de ce bureau, mais il n'en a pas été question.

D. Vous n'avez pas songé du tout à la mission de l'Inde?—R. Non.

M. Coldwell:

D. Vous avez, n'est-ce pas, une entente avec le Royaume-Uni?—R. Nous ne leur avons pas demandé de faire quoi que ce soit pour nous, en Chine, dans ce domaine particulier.

D. Vous avez, cependant, une entente avec le Royaume-Uni, en général, et non avec l'Inde, n'est-il pas vrai?—R. C'est exact.

M. FULFORD: Quant au Doyen rouge, il est impossible de l'empêcher d'entrer au pays, parce qu'il est sujet britannique et qu'il n'a pas besoin de passeport ou de visa. Je crois à la liberté de parole, assurément, mais je crois sincèrement que le Doyen rouge est une personne indésirable, une honte pour son Église, et tout ce qui s'ensuit. Mais n'y a-t-il pas moyen d'empêcher un sujet britannique d'entrer au Canada si nous croyons qu'il constitue une menace pour le pays?

Le TÉMOIN: Je suis sûr qu'il en existe. Si je comprends bien, personne n'a le droit d'entrer au Canada comme immigrant ou à d'autre titre, s'il constitue une menace pour le pays, qu'il soit de nationalité britannique ou autre. Mais je ne suis pas en mesure de traiter des règlements de la division de l'Immigration.

M. LOW: N'est-ce pas là ce qu'ont fait les États-Unis, c'est-à-dire empêcher l'entrée au pays de personnes soupçonnées d'adhésion au parti communiste?

Le TÉMOIN: Je crois que c'est exact.

M. COLDWELL: Quant au Doyen rouge, je crois que le bannir du pays servirait mieux les fins du communisme que de l'y admettre.

M. FULFORD: Je suis de votre avis sur ce point et je viens justement de poser une question d'ordre général au sujet de l'entrée de personnes indésirables au Canada.

M. LOW: Si l'on peut en juger par l'accueil qui lui a été fait la dernière fois, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter. Les gens montrent ce qu'ils pensent de lui.

M. Fraser:

D. Vous nous avez dit que, durant l'année dernière, 130 personnes venant des pays du rideau de fer sont entrées au Canada. Combien d'entre elles y sont restées?—R. Ce total comprendrait, par exemple, les personnes faisant partie de missions diplomatiques au Canada, comme celles de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et d'autres pays, outre les courriers diplomatiques qui vont et viennent.

D. Il peut s'agir de deux voyages ou plus, n'est-ce pas?—R. A peu près. Ces gens se déplacent continuellement. Il y a encore, par exemple, les gens qui viennent à la Foire commerciale, puis le grand nombre de personnes qui ont assisté à la conférence de la Croix Rouge. Il s'agissait d'une seule visite.

D. Votre ministère se tient-il constamment au courant des allées et venues de ces 130 personnes?—R. Nous ne le faisons pas pendant la durée de leur séjour au Canada; de fait, nous ne sommes officiellement au courant que des visas qui leur sont délivrés. La question de les admettre au pays et de veiller à ce qu'ils se conforment aux règlements de l'immigration en ce qui concerne leur départ, etc., relève de la division de l'Immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. Low:

D. Il y a un autre aspect de la situation qui concerne la liberté de certains représentants diplomatiques des pays du rideau de fer qui parcourent le Canada, d'après certains journaux, et abusent de l'immunité diplomatique. Je veux surtout parler des articles parus dans *l'Ensign* au sujet du représentant diplomatique d'un certain pays. N'y a-t-il pas de règlement à ce sujet?—R. Il n'y a pas de règlements précis. Il existe certaines règles reconnues en cette matière de relations internationales et, lorsqu'un gouvernement juge qu'un représentant diplomatique n'en tient pas compte, il n'a qu'à faire les représentations qui s'imposent.

D. A-t-on fait des représentations dans le cas que j'ai cité?—R. Je ne suis pas au courant de l'incident. J'ignore si l'on a protesté ou non.

M. COLDWELL: Les représentants de certains pays n'ont-ils pas besoin d'un permis pour voyager au delà d'une certaine région déterminée du pays?

Le TÉMOIN: Oui, et il me fera plaisir de vous donner la réponse à cette question en temps et lieu.

M. COLDWELL: Très bien.

M. McCUSKER: Je suppose que le cas cité par M. Low est celui de quelqu'un qui a parlé un peu trop librement à Vancouver et dont les paroles ont soulevé certaines protestations?

M. Low: C'est exact.

M. McCUSKER: Je remarque dans *l'Ensign* de ce matin qu'il est question de M. Wilgress dans cette affaire et de la réponse faite par M. Pearson à ce sujet.

M. Macdonnell a dit, il y a quelques instants, que nous ne demandions pas au Royaume-Uni de remplir pour nous certaines fonctions en Chine. S'occupent-ils encore, cependant, des intérêts des membres du clergé canadien et de ceux des religieuses qui sont encore là?

Le TÉMOIN: Oui. J'ai voulu simplement faire remarquer que, dans ce domaine particulier, nous ne demandons pas aux voyageurs canadiens de se présenter à la mission du Royaume-Uni. Les autorités de la mission nous ont toutefois beaucoup aidé dans les difficultés que pose le problème des Canadiens qui se trouvent en Chine.

M. GOODE: M. Macdonnell a dit que les autorités du pays pourraient juger nécessaire de faire certaines protestations à l'égard de certains membres du personnel diplomatique venant au Canada et qui, croient-elles, pourraient nous faire du tort. Prenons le cas du couple Gardiner. Nous, de la Colombie-Britannique, nous nous y intéressons. Nous sommes prêts à protester contre l'entrée au Canada d'un étranger et nous laissons cependant les Gardiner nous dire qu'ils se rendent à un certain endroit lorsqu'ils n'ont, en réalité, aucune intention d'y rester. Leur but était de se rendre finalement en Chine pour y assister à une conférence de paix ou à quelque autre réunion communiste. Malgré tout cela, nous leur délivrons des passeports. D'une part, nous disons à un certain pays: nous ne voulons pas d'un tel représentant diplomatique pour certaines raisons, et d'autre part, nous permettons à certaines personnes

de se rendre dans les pays du rideau de fer au moyen de nos passeports, sachant bien qu'elles vont revenir au Canada pour nous nuire. Je ne comprends pas du tout une telle attitude.

Le TÉMOIN: On a discuté de tout cela assez longuement à la dernière réunion. Tout ce que je puis faire, je crois, est de résumer toute la question en me reportant à la déclaration que le ministre a faite à la Chambre, il y a deux ou trois semaines, c'est-à-dire qu'on n'a pas jugé opportun d'enlever à un citoyen canadien son droit normal à l'obtention d'un passeport, à moins que la délivrance de ce passeport ne constitue une menace évidente et immédiate à la sécurité de l'État. Il reste aussi, évidemment, la question de savoir si notre refus obtiendrait le résultat désiré. Le simple refus d'un passeport n'empêche pas un Canadien de se rendre outre-mer.

M. COLDWELL: N'y a-t-il pas là danger de nous trouver un jour dans la situation des pays avec lesquels nous entretenons la guerre froide? Si nous adoptons des mesures restrictives, ne pourraient-elles pas nous conduire exactement à la situation que nous déplorons sans cesse?

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a proposé d'ajourner en ce moment et de revenir plus tard.

(Le Comité s'ajourne à 11h. 30.)

(La séance est reprise à 12 h. 15.)

Le PRÉSIDENT: Après l'excellent entretien que nous avons eu avec lord Ismay et qui, je crois, nous a renseignés et éclairés sur bien des points, nous allons maintenant continuer notre discussion.

M. STICK: Voulez-vous en revenir aux questions pratiques?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il a été aussi très pratique.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, des questions ont été posées à la dernière réunion au sujet des restrictions sur les voyages des membres de notre personnel diplomatique dans l'Union soviétique et de ceux des membres de la mission diplomatique de l'Union soviétique en d'autres pays et à Ottawa. Voici les faits:

Le 30 septembre 1948, le ministère des Affaires étrangères de l'Union soviétique adressait une note à toutes les missions diplomatiques à Moscou, contenant une liste des endroits dont l'accès était interdit aux membres du personnel des missions et aux membres étrangers de leur maison. Une autre note, en date du 15 janvier 1952, allongeait sensiblement la liste des endroits interdits. De fait les membres du personnel de notre ambassade ne peuvent visiter que cinq villes importantes,—Moscou, Leningrad, Stalingrad, Tbilisi, aussi connue sous le nom de Tiflis, dans la Caucase, Odessa,—et une zone d'un rayon de 40 kilomètres de Moscou. Même dans cette petite zone se trouvent environ 20 autres régions interdites, dont certaines commencent dans les limites de la ville. Il faut aviser par écrit le ministère des Affaires étrangères, ou lorsqu'il s'agit du personnel de notre service d'attachés, la section extérieure de liaison du ministère de la Guerre de l'Union soviétique, de tout voyage projeté à l'un des endroits permis situés au delà du rayon de 40 kilomètres, avant de l'entreprendre. Cet avis doit indiquer la date de départ et de retour et tous les détails de l'itinéraire que se propose de suivre le voyageur pendant son absence de Moscou.

Quant aux restrictions imposées au Canada, en mars 1952, l'ambassade soviétique à Ottawa a été avisée qu'elle devait informer par écrit le ministère des Affaires extérieures, ou le ministère de la Défense nationale lorsqu'il s'agit d'attachés de services, de tout voyage d'un membre quelconque de son personnel à un endroit éloigné d'Ottawa de plus de 25 milles. L'avis en question

doit être reçu au moins 48 heures avant la date proposée du départ d'Ottawa et doit contenir les détails de l'itinéraire du voyage proposé. Aucune demande de l'ambassade soviétique n'a été rejetée.

Passons maintenant aux demandes de notre ambassade à Moscou. Normalement, on n'accuse pas directement réception d'un avis de voyage proposé venant de l'ambassade. Si le voyage est approuvé, le voyageur pourra acheter les billets de chemin de fer ou autres de l'*Intourist*, organisme officiel qui s'occupe des voyages des étrangers en U.R.S.S. D'autre part, il se peut qu'on lui dise que tout est loué sur les trains ou avions, ou qu'il est impossible de lui obtenir le logement convenable à l'endroit de destination proposé; ou encore on l'informerait qu'on ne peut lui délivrer de billet, sans lui donner la raison de ce refus.

On ne possède pas, à Ottawa, de renseignements détaillés sur tous les avis de voyage proposés envoyés par le personnel de l'ambassade depuis l'imposition des restrictions sur les voyages par l'Union soviétique et il serait difficile, de toute façon, d'interpréter ces renseignements. Nous n'avons aucun moyen de savoir, par exemple, si les excuses de l'*Intourist* sont de bonne foi ou si elles traduisent une décision des autorités soviétiques d'empêcher le voyage. De même, lorsqu'on ne donne aucune raison du refus, nous n'avons aucun moyen de savoir s'il s'agit d'un simple manque de facilités de voyage ou d'un refus catégorique de la part des autorités. Il arrive, parfois, qu'un membre du personnel de l'ambassade n'est en mesure de voyager qu'à un certain temps et qu'il doit renoncer à son projet s'il ne peut obtenir de billets à cette date; par ailleurs, il peut décider de se rendre à un autre endroit et être plus heureux cette fois. Il est arrivé parfois que lorsque le voyageur éventuel est capable de s'absenter de Moscou lorsque les billets sont disponibles, des efforts répétés ont finalement été fructueux. Rien ne prouve que la même persistance n'aurait pas été aussi bien récompensée en d'autres cas où le projet de voyage a été abandonné.

Tout ce que l'on peut dire avec certitude, en réponse à cette question, c'est qu'en maintes occasions des membres du personnel de notre ambassade à Moscou n'ont pu prendre les dispositions nécessaires pour se rendre à des endroits qui ne figurent pas ou ne figuraient pas alors sur la liste des régions interdites.

Je crois que la question suivante concernait la reconnaissance des États baltes.

M. Stick:

D. Avant d'aller plus loin, je crois qu'on vous a demandé combien de demandes de permission de voyager au Canada sont parvenues de l'ambassade russe et combien de fois nous avons demandé au Kremlin la permission de voyager. Avons-nous des chiffres là-dessus?—R. Nous ne possédons pas la liste de toutes les demandes soumises par notre ambassade à Moscou. Elle n'est pas obligée de nous envoyer tous ces détails.

D. Je crois qu'on vous a demandé combien de fois nous avons demandé la permission de voyager et combien de fois le personnel de l'ambassade soviétique au Canada nous a demandé la permission de voyager dans notre pays.—R. Je ne crois pas qu'on m'ait demandé de fournir le nombre de demandes reçues de l'ambassade soviétique au Canada. La question portait sur le nombre de demandes rejetées. Comme je l'ai dit, aucune demande n'a été rejetée.

D. Je n'ai pas le compte rendu ici, mais je crois m'être informé du nombre de fois où l'on a demandé la permission de voyager au Canada, l'année dernière, par exemple, ou ces deux dernières années, et, d'autre part, combien de fois nous avons demandé une permission de ce genre au Kremlin. Pouvez-vous nous donner ce renseignement?—R. Nous ne pouvons, je crois, vous donner...

D. Vous devez avoir...—R. Nous avons les chiffres qui concernent Ottawa.

D. Si vous ne pouvez nous indiquer le nombre des demandes faites au Kremlin, pouvez-vous nous dire combien de demandes ont été adressées à Ottawa, au cours des deux dernières années, soit depuis 1950?—R. Oui, pour la période écoulée depuis l'entrée en vigueur des règlements.

M. McCusker:

D. Lorsqu'on demande la permission de voyager, indique-t-on en même temps la nature et le but du voyage?—R. Oui, la demande comprend ces détails.

M. Low:

D. Et les fins du voyage?—R. Oui.

M. Quelch:

D. La quantité d'essence qu'on peut obtenir lors d'un voyage en automobile est-elle aussi restreinte?—R. Je crois que oui. La quantité est limitée.

M. Coldwell:

D. Comment ces restrictions sur l'essence sont-elles appliquées?—R. Ordinairement au moyen d'un système de rationnement qui en alloue une certaine quantité à chaque mission diplomatique.

Q. Parlez-vous du Canada ou de la Russie?—R. Je parle de l'Union soviétique.

M. COLDWELL: Je crois que M. Quelch voulait parler du Canada, n'est-ce pas?

M. Quelch:

D. Je veux parler de ce qui se passe en Russie. Lorsqu'il est impossible de voyager par rail et que les employés du personnel diplomatique peuvent voyager en automobile, quelle quantité d'essence pourraient-ils alors se procurer? La même quantité que les usagers civils?—R. La quantité prévue pour les missions diplomatiques est, je crois, certainement plus élevée que la ration destinée aux particuliers, mais elle n'est probablement pas très élevée.

M. Low:

D. Avons-nous imposé des restrictions sur les achats d'essence des missions au Canada?—R. Non.

M. Goode:

D. Si l'un des membres de l'ambassade soviétique au Canada demandait la permission de se rendre à Toronto et que vous constatiez qu'il s'est plutôt rendu à Winnipeg, que feriez-vous alors?—R. Il appartiendrait alors au gouvernement de signaler cette transgression des règlements et de prendre les mesures jugées nécessaires.

D. Voici justement l'attitude que je voulais préconiser au sein du Comité à l'égard des gens qui peuvent quitter le pays en vous disant qu'ils vont à tel endroit alors qu'ils se rendent ailleurs et qu'on laisse faire. Nous, de la Colombie-Britannique, nous nous inquiétons un peu au sujet des cas mentionnés ce matin par M. MacDougall. Ici, vous adoptez une certaine attitude à l'égard de ce personnel diplomatique. Je considère de la même façon ces communistes reconnus de la Colombie-Britannique, à qui nous permettons de parcourir le monde en parlant comme bon leur semble, sans que le gouvernement du Canada fasse quoi que ce soit. Cependant, nous adoptons des mesures restrictives à l'égard des membres du personnel de l'ambassade soviétique au Canada, qui font exactement la même chose. Je prétends que nous devrions restreindre l'activité de ces personnes qui se rendent en Europe et ailleurs

pour nuire au Canada. J'ai toujours insisté sur ce point et je continuerai de le faire jusqu'à ce que le ministère s'en occupe.—R. Permettez-moi de souligner que nous avons le pouvoir d'imposer des mesures restrictives, comme vous l'avez dit, mais jusqu'ici, les demandes de permission de voyager des membres de l'ambassade soviétique ont été approuvées.

M. COLDWELL: Si nous faisons le contraire, n'allons-nous pas tomber exactement dans ce genre de régime qui empêche des citoyens libres de voyager comme il leur plaît et qui règne dans les pays du rideau de fer? Ne sommes-nous pas ainsi contraints d'accepter en partie leurs vues totalitaires?

M. GOODE: Cela se peut, mais je prétends que la sécurité du Canada est assez importante pour que nous gardions ces communistes reconnus là où nous pouvons exercer sur eux une certaine surveillance. Ces communistes ne sont pas des gens ordinaires. Ce sont des communistes reconnus en Colombie-Britannique. Nous nous inquiétons beaucoup de ce que le gouvernement du Canada permette à ces gens de parcourir le monde et de rapporter ici des éléments de propagande qu'ils sont payés pour utiliser. Nous croyons qu'ils sont...

M. COLDWELL: Croyez-vous que notre démocratie soit si faible qu'elle puisse être sapée par cette sorte de propagande?

M. GOODE: Il existe deux manières de voir et nous croyons que cela peut arriver.

M. Stick:

D. Serait-il juste de dire que le membre du personnel de l'ambassade russe qui demanderait la permission d'aller à Toronto et se rendrait à Winnipeg, serait alors l'objet des mesures diplomatiques ordinairement prises dans un cas de cette nature, c'est-à-dire la révocation de ses lettres de créance et peut-être le rappel dans son pays. Est-ce là ce qui se pratique ordinairement?—R. Ce serait là une mesure possible. Si l'on croyait avantageux de ne pas aller aussi loin, on pourrait peut-être se contenter de faire des protestations.

D. Lorsqu'un membre du personnel de l'ambassade russe transgresse nos règlements, ne s'expose-t-il pas à être prié de retourner dans son pays?—R. C'est exact.

M. MacInnis:

D. Permettez-moi, monsieur le président, de faire une observation sur l'argument de M. Goode. Le parti communiste est une organisation légale au Canada et cela ne devrait pas soulever de question. Le gouvernement n'a jamais cru qu'il serait désirable d'en faire l'objet de règlements. Tant que cette organisation sera légale, il ne pourra prendre de mesures contre elle, ni restreindre les déplacements de ses membres au pays. Je doute fort qu'un membre du parti communiste qui se rend en quelque endroit au delà du rideau de fer soit plus dangereux à son retour qu'avant son départ. En réalité, il me semble qu'il est alors moins dangereux, parce qu'il est mieux connu et que les gens hésiteront à le fréquenter et à prêter quelque attention à ce qu'il dit. Nous ne saurions avoir au pays deux catégories de citoyens et les traiter d'une manière différente en raison de l'organisation politique dont ils font partie. Ce serait là, je crois, une ligne de conduite bien dangereuse.

M. JUTRAS: L'autre point est le cas de Canadiens désirant sortir du pays et qui sont des communistes reconnus. Leurs déplacements ne relèveraient aucunement du ministère des Affaires extérieures. Cette question serait entièrement du ressort d'un autre ministère ou devrait être réglée en vertu du code criminel.

Le PRÉSIDENT: Le ministère de l'Immigration.

M. JUTRAS: Un passeport n'aurait pas l'effet de restreindre les déplacements de personnes au Canada.

M. STICK: Je crois qu'il s'agit là d'une question touchant l'activité communiste au Canada; une question de savoir s'il est préférable de la laisser s'exercer sans contrainte, en pleine lumière ou de la forcer à agir dans l'ombre.

M. JUTRAS: Il existe un autre aspect de la question: ces gens sortent du pays et je ne sais pas s'il existe un moyen pratique de les en empêcher ou si nous pouvons inventer quelque méthode pour les arrêter. S'ils se rendent dans les pays du rideau de fer et y font des déclarations non conformes aux faits et préjudiciables au Canada, je crois qu'ils devraient être interrogés à leur retour et porter la responsabilité de leurs paroles et actions.

M. STICK: En vertu de quelle loi prendrez-vous de telles mesures au Canada?

M. JUTRAS: Il y a le code criminel. L'année dernière, il a été question d'y recourir dans un certain cas et l'affaire a été étudiée afin de juger s'il était possible de le faire. Je prétends que nous pourrions étudier davantage ce moyen plutôt que la question de restreindre les déplacements de personnes et autres choses du même genre.

Le PRÉSIDENT: Nous avons beaucoup de renseignements là-dessus. M. Macdonnell veut-il bien continuer?

Le TÉMOIN: L'autre question touche la reconnaissance des États baltes.

En réponse à ce qu'a demandé M. Fleming à la réunion du Comité, tenue le 2 mars, j'aimerais préciser l'attitude du Canada quant à la reconnaissance des trois États baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, et à celle de leur absorption par l'U.R.S.S.

Le Comité se rappelle que lors de la création de ces États, le Canada ne dirigeait pas ses propres affaires extérieures. C'était alors la Grande-Bretagne qui s'en occupait. Peu de temps après la Première Guerre mondiale, la Grande-Bretagne reconnaissait *de jure* les États d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie et leurs gouvernements respectifs. On peut prendre pour acquis que cette décision de la Grande-Bretagne engageait le Canada. On peut donc dire que le Canada a reconnu la souveraineté et l'indépendance de ces États et de leurs gouvernements. Depuis que le Canada a pris la responsabilité de ses propres affaires extérieures, le gouvernement n'a pas eu l'occasion de juger nécessaire de réaffirmer ou de retirer officiellement, de son propre droit, la reconnaissance *de jure* de ces États. Bien plus, on ne saurait citer de fait ou d'occasion pouvant laisser entendre que le gouvernement du Canada a reconnu *de jure* l'absorption de ces États par l'U.R.S.S. Il n'a jamais été question que le Canada accepte ou approuve les mesures prises par l'U.R.S.S. Au meilleur de ma connaissance, les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni n'ont pas officiellement retiré leur reconnaissance *de jure* de ces États et n'ont pas reconnu *de jure* leur entrée dans l'Union soviétique.

En conséquence, il ne semble pas y avoir lieu de prendre aujourd'hui des mesures pour retirer ce que M. Fleming a appelé "une forme d'approbation de ce qui a eu lieu dans ces pays en 1940." Conformément à son attitude à l'égard de la reconnaissance, le gouvernement du Canada a déjà accordé asile et secours à un grand nombre de citoyens des trois États baltes et continuera sans doute de faire tout en son pouvoir pour faciliter leur réadaptation au Canada.

M. Fleming:

D. J'avais espéré que la déclaration embrasserait aussi la question de la représentation diplomatique. N'avons-nous pas reçu de la correspondance dans le passé au sujet des représentants diplomatiques des trois pays baltes,

lorsque ces derniers étaient libres, c'est-à-dire avant que la Russie ne vienne les englober?—R. Je ne crois pas que la question des représentants diplomatiques, au sens strict du mot, ait été soulevée, du fait que nous n'avons jamais échangé directement de représentants diplomatiques avec ces trois pays. C'étaient des représentants consulaires et il y a actuellement au Canada quatre représentants des trois États baltes exerçant des fonctions consulaires, à la connaissance et avec l'assentiment du gouvernement du Canada. Il y en a deux pour le compte de la Lettonie; un pour l'Estonie et un pour la Lithuanie. Vu les difficultés qui régissent dans ces pays, le gouvernement n'a pas certifié le statut de ces consuls, mais cela ne les a pas empêchés d'exercer une certaine activité en faveur des ressortissants de leurs pays.

D. Je ne sais pas si vous êtes au courant de la correspondance échangée, il y a quelques années, alors que ceux qui avaient le statut de consul au Canada à l'époque de la tentative d'absorption de leurs pays par la Russie, tentèrent de continuer à exercer les mêmes fonctions. La question suivante se posa: allait-on reconnaître leurs successeurs ou comment devait-on reconnaître le représentant officiel? C'était là le problème. Je n'ai pas l'intention d'insister là-dessus, au point où nous en sommes, mais je crois que c'est une question qui nous préoccupe tous. A mon avis, aucun d'entre nous ne voudrait qu'il arrive quoi que ce soit, en quelque occasion, qui aurait l'air d'une approbation, même la plus vague, de l'action des Russes dans ces pays hautement civilisés et qui comprennent la valeur de la démocratie. Les Russes s'y sont en réalité rendus coupables d'actes horribles pour mettre en œuvre leur programme impérialiste et communiste.—R. Le gouvernement n'a fait aucune démarche pour approuver leurs actions.

D. Il a été difficile, n'est-ce pas, de reconnaître la nomination des successeurs de ceux qui étaient consuls à l'époque du changement de régime.—R. Oui.

La question suivante se rapporte aux attachés de services, c'est-à-dire les attachés militaires, navals et de l'air. On m'a demandé dans quels pays le Canada comptait des attachés de services, ainsi que la liste des pays qui en ont au Canada. Je me bornerai à donner le nom de ces pays. Le Canada compte des attachés de services dans les pays suivants: Belgique, Tchécoslovaquie, Finlande, France, Allemagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède, Turquie, U.R.S.S., États-Unis et Yougoslavie.

D. Avez-vous mentionné la Grèce?—R. Non.

D. N'avions-nous pas l'habitude d'y nommer un représentant, un attaché militaire?—R. Le seul attaché militaire qui se trouve dans cette région, à l'heure actuelle, est en Turquie.

Les pays qui ont des attachés de services à leurs missions à Ottawa sont les suivants: Argentine, Belgique, Brésil, Tchécoslovaquie, Danemark, France, Italie, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, U.R.S.S., États-Unis et Uruguay.

M. Stick:

D. Le Japon a-t-il un représentant?—R. Il n'a pas de représentant militaire. Il n'y a pas de forces militaires au Japon.

M. Fleming:

D. Est-ce bien là toute la réponse à la question posée?—R. Oui.

D. Je vous poserai maintenant des questions au sujet de la représentation du Canada . . . dans 13 pays, n'est-ce pas? J'ai essayé de les garder en mémoire.—R. C'est exact.

D. Comment était-elle répartie entre les services de l'armée, de la marine et de l'aviation?—R. Je n'en connais pas la répartition, mais en repassant la

liste de nouveau, je pourrai peut-être vous donner le renseignement que vous désirez. Il y avait un attaché de l'air en Belgique; un en Tchécoslovaquie; un attaché naval, un attaché militaire et de l'air, ainsi qu'un attaché militaire adjoint en Finlande. Je devrais ajouter que ces mêmes personnes sont accréditées en Suède. Nous n'avons qu'un seul ministre en Suède et en Finlande et les attachés de services sont accrédités aux deux endroits. Ils résident à Stockholm et se rendent de temps à autre à Helsinki. En France, nous avons un attaché militaire et un attaché de l'air; en Allemagne, un conseiller en matière de relations entre les divers services qui réside à Bonn et dont les fonctions correspondent à celles d'un attaché militaire; en Italie, un attaché militaire. Nous avons au Japon un conseiller de l'air.

M. Stick:

D. Par l'expression "militaire" voulez-vous dire l'armée?—R. Oui. Aux Pays-Bas, nous avons un attaché naval et un attaché militaire; en Suède, un attaché naval, un attaché militaire et de l'air, un attaché militaire adjoint; en Turquie, un attaché militaire; en U.R.R.S., un attaché militaire et de l'air. La liste est plus longue aux États-Unis: attaché naval et attaché adjoint, attaché militaire et attaché adjoint, attaché de l'air et adjoint. Les officiers en charge de ces postes ont une double responsabilité: ils sont d'abord membres du personnel conjoint du Canada à Washington et titulaires des postes mentionnés ci-dessus. Finalement, il y a un attaché militaire et de l'air et un adjoint pour l'air en Yougoslavie.

M. FLEMING: Quel est le total de ce personnel?

Le TÉMOIN: Vingt-quatre.

M. Fulford:

D. Les mêmes comptent-ils pour la Finlande et la Suède?—R. Je ne les ai pas comptés deux fois.

M. Fleming:

D. Quel est le nombre total des attachés militaires de la mission soviétique au Canada?—R. Quatre.

D. Comment sont-ils répartis?—R. Ce nombre comprend un attaché militaire suppléant, un adjoint de l'attaché militaire de l'air et un adjoint de l'attaché militaire.

M. STICK: La liste comprend-elle la représentation militaire du Canada à l'OTAN?

Le TÉMOIN: Non.

M. STICK: Est-elle tout à fait distincte?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GOODE: Puis-je vous demander si les attachés de la Russie au Canada sont assujétis aux règlements canadiens sur les voyages, c'est-à-dire s'ils peuvent se déplacer plus que ne leur permet le gouvernement canadien?

Le TÉMOIN: Oui. Maintenant, passons aux questions qui ont été posées à la dernière réunion par M. Fleming sur les dépenses en immobilisations à Rome, La Haye et Tokyo et auxquelles j'aimerais répondre.

L'achat d'un terrain à Rome, en 1950, autorisé par le décret C.P. 26/1784 du 5 avril 1950, a coûté l'équivalent de \$186,391.65 en dollars canadiens.

Le terrain a été acheté dans l'intention d'y construire une résidence officielle pour l'ambassadeur et un édifice de bureaux pour le personnel de l'ambassade. Les plans de ces deux immeubles sont en voie de préparation et nous demandons \$200,000 pour ces frais de construction dans notre budget de l'année financière.

Au 31 décembre 1952, un montant de \$902.17 pour les honoraires d'architectes et de dessinateurs a été payé en francs français bloqués et \$955.44 pour arpentage de terrains et honoraires d'architectes ont été payés en liras italiennes, avec l'autorisation d'Ottawa.

On se propose d'acquitter les frais de construction de ces immeubles, si l'érection en est autorisée, en liras italiennes bloquées.

M. Fleming:

D. Serait-il préférable de poser des questions au fur et à mesure?—R. Oui.

D. Si je comprends bien, le chiffre de \$186,300 n'embrasse que l'acquisition du terrain sans comprendre le coût de la construction.—R. C'est exact.

D. Ce qui veut dire que jusqu'au 31 décembre 1952, il ne s'est fait aucunes dépenses pour la construction?—R. Non. Le seul montant d'environ \$1,800 a été payé en honoraires d'architectes et de dessinateurs et ainsi de suite.

D. Et il ne s'est fait aucune construction sur ce terrain depuis son acquisition en 1950?—R. Non.

D. Quelle est la raison de ce retard? Le projet semblait en bonne voie il y a au moins trois ans.—R. Je crois qu'il s'est écoulé quelque temps avant que les divers ministères du gouvernement qui vont se partager l'immeuble puissent s'entendre et avant que les plans soient prêts à la satisfaction de tous, ce qui prend du temps.

D. Vous évaluez à \$200,000 le coût de la construction cette année? Est-ce l'estimation du coût total?—R. Non, c'est le montant que nous croyons pouvoir dépenser durant la prochaine année financière.

D. A combien estimez-vous le coût total de la construction?—R. Je ne crois pas que nous possédions une évaluation du coût final, parce que les plans complets et le coût estimatif qui en dépend ne sont pas encore arrêtés. Il est certain, cependant, qu'elle dépassera de beaucoup les \$200,000 que nous croyons pouvoir dépenser, si cette somme est autorisée.

D. Dois-je comprendre, monsieur Macdonnell que le ministère demande, cette année, un crédit de \$200,000 sans avoir obtenu au préalable une évaluation du coût total de la construction de cet immeuble?—R. Nous espérons qu'au cours de l'année financière, nous pourrions soumettre au Conseil du Trésor les plans et l'évaluation du coût du projet total et, s'ils sont approuvés, en commencer la construction pendant l'année.

D. Cela ne répond pas à ma question. Ai-je bien compris que le ministère demande actuellement un crédit de \$200,000 qui, s'il est dépensé, nous engagera à financer le projet total, sans qu'on nous ait encore soumis l'évaluation du coût total de la construction de l'immeuble?—R. Mais il n'y aura pas de déboursés...

D. Vraiment?—R. On ne fera pas de déboursés avant que le projet total soit approuvé.

D. Par qui?—R. Par le gouvernement.

D. Oui, mais le Parlement se doit de réfléchir avant d'approuver l'affectation de cet argent, et vous demandez maintenant ce crédit de \$200,000 à titre de versement pour défrayer les frais de construction de cette année, sans lui dire, ou apparemment sans que personne ne connaisse en ce moment le coût estimatif total de la construction.—R. Je suis sûr que nous avons certains chiffres préliminaires. Vous serait-il utile que je vous donne les chiffres estimatifs que nous possédons?

D. J'en serais bien content. J'aimerais que nous réservions cet article, monsieur le président, parce que si nous approuvons cette dépense de \$200,000, nous aurons alors, ce qui regarde le Parlement, si la construction est commencée, engagé le Canada, sans aucun doute, à exécuter le projet entier, la construction complète, sans avoir d'idée de ce que peut en être le coût total.

M. McCUSKER: Monsieur le président, c'est la manière ordinaire de soumettre les dépenses prévues pour d'autres immeubles. Tous les ans, il y a un crédit inséré à cette fin au budget des dépenses et voté par le Parlement avant que les plans soient terminés. Mais cet argent n'est dépensé qu'après que les plans de l'architecte sont terminés, l'évaluation complétée et les travaux mis en adjudication. Si les soumissions sont acceptées et approuvées par le Comité des finances, la construction commence ensuite. A moins que vous ne vouliez la retarder indéfiniment, il faut un crédit si vous voulez concurrencer cette année. Il faut voter les crédits nécessaires afin de la mettre en marche lorsque les plans seront terminés.

M. GREEN: Le ministère ne serait sûrement pas allé si loin sans quelque évaluation préliminaire du coût. On nous demande d'approuver ici un crédit sans nous donner aucune idée du coût estimatif total. Or, il peut être d'un million, et si nous allions dépenser cette somme pour une ambassade canadienne à Rome, je doute fort qu'une telle dépense serait justifiable. Nous avons droit, assurément, d'obtenir quelques renseignements sur le coût final.

Le TÉMOIN: J'essaierai de vous les fournir.

M. GREEN: Non seulement à l'égard du terrain, mais aussi de l'immeuble et du matériel.

M. McCusker:

D. Les architectes et entrepreneurs sont-ils italiens?—R. Il y a un architecte du ministère qui demeure à Paris et qui est chargé, entre autres choses, de surveiller le tracé des plans et les travaux de construction en Europe. Il s'assurera l'aide d'autres architectes de l'endroit où se font les travaux de construction, qui sont au courant des conditions locales de l'industrie du bâtiment, des coutumes et ainsi de suite.

D. L'entrepreneur est-il aussi de l'endroit?—R. Oui.

M. Stick:

D. Pour faire suite aux remarques de M. Fleming et de M. Green, je dirai que je suis porté à penser comme eux sur la question du coût total que nous devrions connaître. Mais il faut tenir compte du fait que les frais varient d'une année à l'autre et, avant que nous décidions finalement de construire un immeuble, comment pouvons-nous en évaluer le coût total? Si vous construisez aujourd'hui un édifice au Canada, cela vous coûtera plus qu'il y a quelques années, et avant que vous décidiez de construire, c'est-à-dire que vous décidiez finalement quelle sorte de structure vous voulez ériger, vous ne sauriez exiger une évaluation du coût. Comment pouvez-vous évaluer le coût total en ce moment lorsqu'il peut varier d'une année à l'autre? Je ne vois pas comment vous pourriez le faire. Vous pouvez en avoir une idée, mais vous ne pouvez connaître le coût total; il serait impossible de le calculer exactement.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Fleming sera satisfait d'obtenir une évaluation approximative, non le coût final, parce que personne ne le connaîtrait exactement, même les meilleurs architectes ou entrepreneurs.

M. GREEN: On a déjà dépensé \$186,300 pour l'achat du terrain. On n'aurait sûrement pas payé ce montant pour un terrain vacant, sans avoir quelque idée du coût de la construction de l'immeuble qu'on se propose d'y ériger.

Le PRÉSIDENT: Ce que M. Fleming veut savoir, c'est le coût estimatif de l'immeuble.

M. FLEMING: Oui. Pour parler sans détour, je dirai que je suis un peu surpris de la pratique décrite par M. McCusker. Si c'est là la pratique suivie,

je crois qu'il faudrait en adopter une autre. Voyons-en le résultat. M. Stick dit que vous pouvez obtenir une évaluation finale en ce moment. Cependant, tout ce financement, aux moyens des fonds de l'État, se fait en se fondant sur la meilleure évaluation que vous puissiez obtenir. Nous exigeons des chiffres et demandons à la Chambre d'approuver les prévisions budgétaires, les meilleures qu'on puisse préparer. Or, dans le cas qui nous occupe, apparemment en l'absence de toute estimation, de toute évaluation ferme du coût de la construction de cet immeuble, on nous demande d'approuver un crédit de \$200,000 qui sera dépensé cette année pour un édifice, au dire de M. McCusker, lorsque les plans seront terminés et le contrat adjudgé. Mais le Parlement ne sait pas à quoi il s'engage. Si cette somme de \$200,000 est dépensée cette année, personne ne voudra, assurément, que le projet reste inachevé. Il sera terminé l'année prochaine et fera l'objet de nouveaux crédits. On nous demande, de fait, d'approuver cette dépense cette année et, implicitement, d'approuver ce qui sera requis l'année prochaine, sans nous dire aujourd'hui ce que l'entreprise entière va nous coûter ou sans nous en donner une idée. Cela me semble une manière extraordinaire de procéder. Ce n'est pas ainsi que le Parlement procède à l'approbation des dépenses de fonds publics.

Le PRÉSIDENT: Le témoin essaiera de vous fournir ces chiffres. Nous laisserons la question en suspens pour le moment.

M. FULFORD: Le témoin peut-il nous donner une idée du montant des devises bloquées que nous possédons actuellement en Italie? Je crois que ce sont des fonds que nous avons acquis au cours de la période s'étendant entre la fin de la guerre et le règlement final de cette affaire.

Le PRÉSIDENT: Oui. On l'a expliqué.

M. FULFORD: Je le regrette, mais je n'étais pas ici lundi dernier.

Le PRÉSIDENT: Je veux dire que cela a été expliqué les années précédentes. Tout cela a été expliqué.

Le TÉMOIN: Il y a environ \$400,000.

M. FULFORD: Qui nous reste?

Le TÉMOIN: Oui, qui nous reste.

Le PRÉSIDENT: En Italie?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Après l'achat de ce terrain?

Le TÉMOIN: Oui.

M. STICK: L'argent que nous avons déjà dépensé ne comprend-il pas un certain montant en fonds bloqués?

Le TÉMOIN: Oui.

M. MACINNIS: Je me demande si M. Macdonnell pourrait nous dire quelle est la superficie du terrain en question, en pieds carrés?

M. GREEN: Ce doit être une mine d'or.

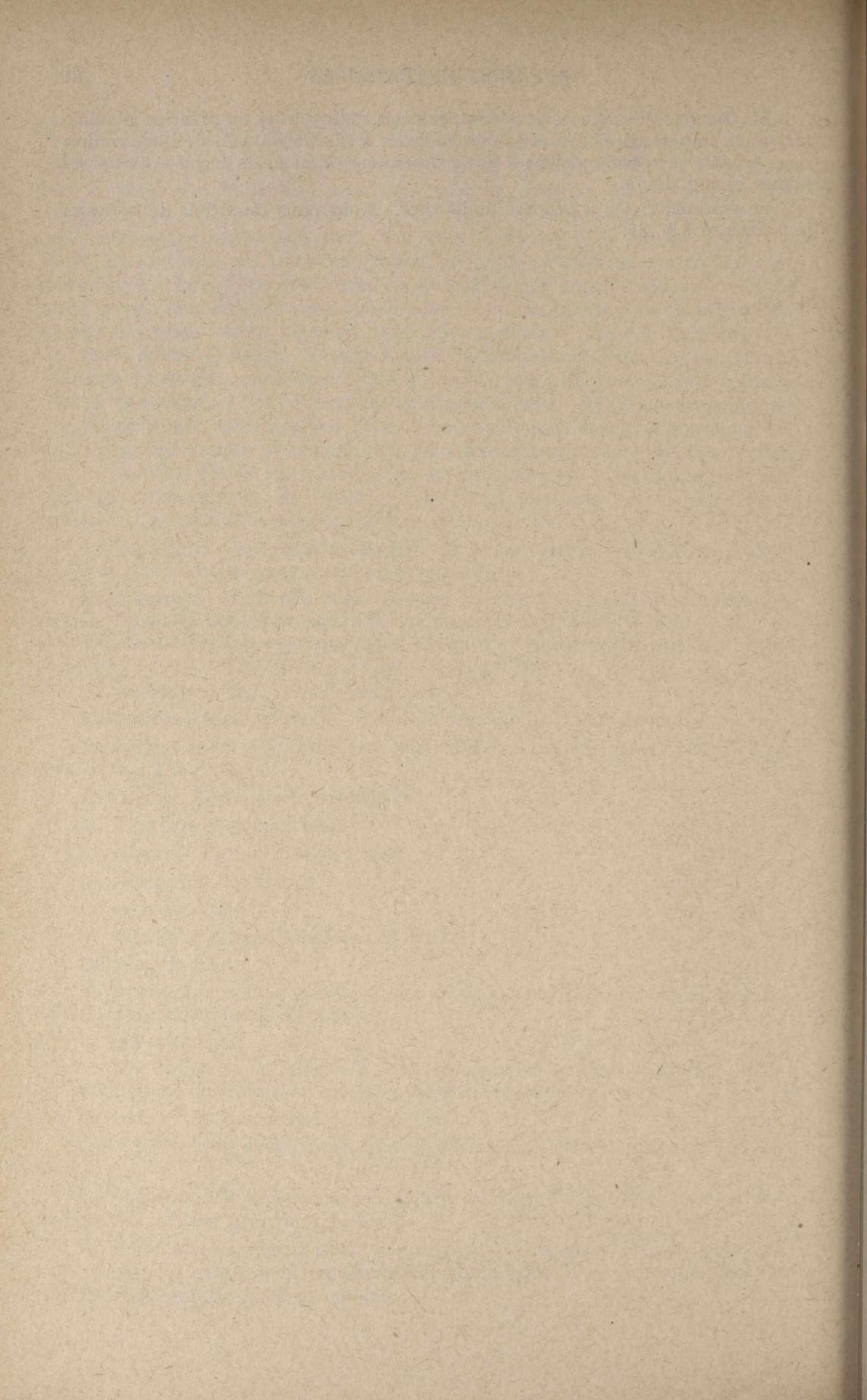
Le TÉMOIN: Non, mais je me ferai un plaisir de vous obtenir ce renseignement.

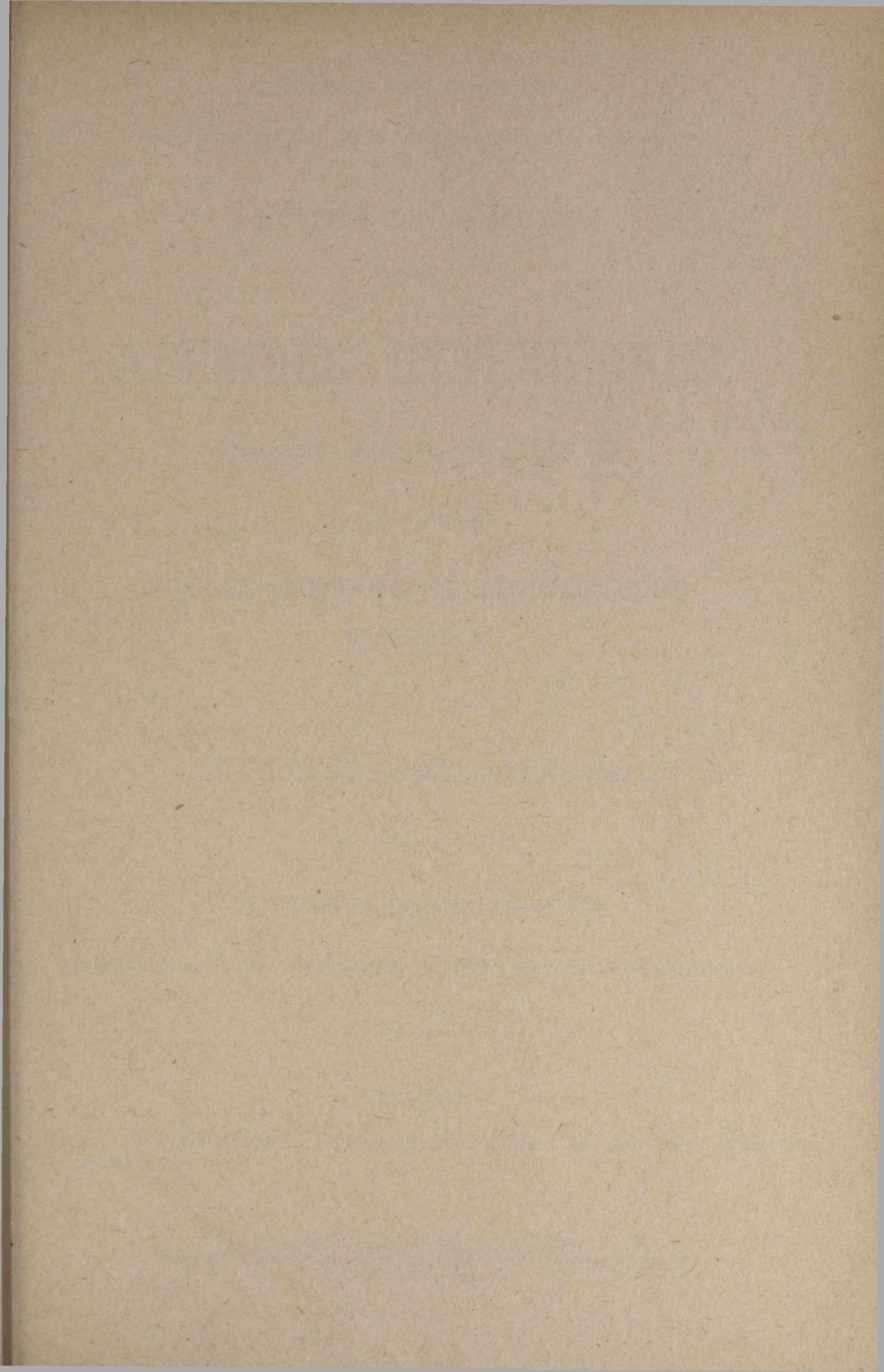
M. MACINNIS: Je crois monsieur le président, que nous devrions ajourner maintenant. Il est près de 1 heure.

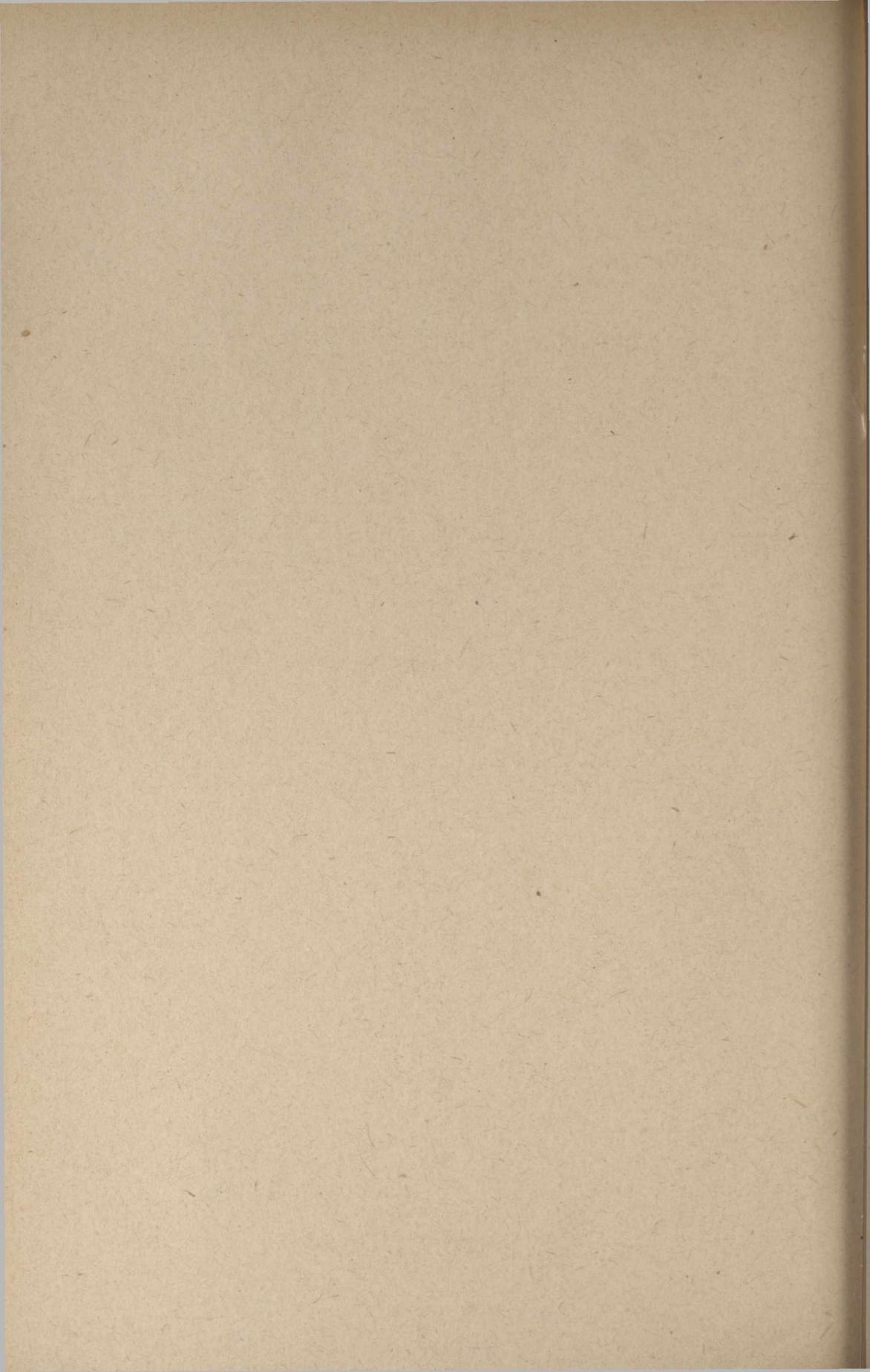
M. FLEMING: M. Macdonnell pourrait peut-être nous fournir aussi les chiffres les plus exacts qu'il puisse obtenir quant au coût de l'ameublement de l'édifice et à celui de la construction.

M. GOODE: Monsieur le président, je crois qu'il y a ici un principe d'administration important en jeu et je demanderais à M. Macdonnell de bien vouloir nous fournir ce renseignement à notre prochaine réunion, de façon à ne laisser planer aucun doute.

Le PRÉSIDENT: On a proposé d'ajourner. Nous nous réunirons de nouveau le 9 mars, à 3 h. 30.







CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 1953

POSTES 87, 90 à 98, 103 et 104

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

TÉMOIN:

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

COMITE TERRITORY
DIA
AFFAIRES EXTERIEURES

President M. A. ...

PROCES VERBAUX DE LA REUNION

LEANING ON ...

PRINTED BY ...

In ...

...

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 9 mars 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bradette, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Fraser, Fulford, Gauthier (*Lac St-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Goode, Green, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), MacDougall, MacInnis, MacKenzie, McCusker, Quelch, Robichaud et Stick.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et M. S. D. Hemsley, de la division des Finances.

Il est convenu—Que M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, soit entendu jeudi 12 mars, à 11 heures du matin.

L'étude du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures se poursuit.

Le poste 87 est étudié de nouveau, puis réservé.

Les postes 88, 89, et 99 à 102 inclusivement, sont réservés.

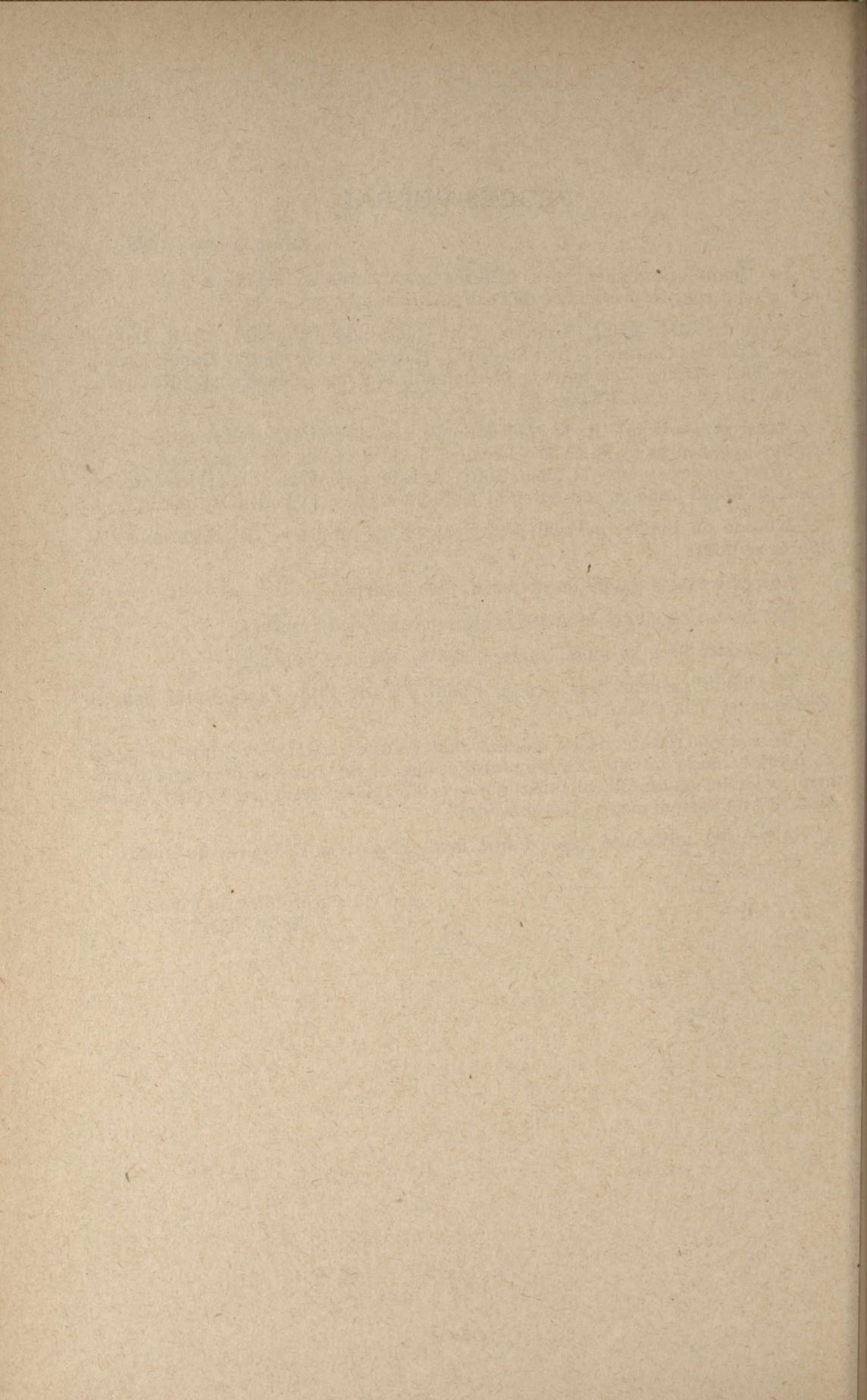
Les postes 90 à 98 inclusivement, 103 et 104 sont adoptés.

Le Comité suspend la séance de 4 heures à 4 h. 15 de l'après-midi, pour se rendre voter à la Chambre.

Le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures fait consigner au compte rendu la liste des bourses d'études et des bourses de perfectionnement payables en devises bloquées dans certains pays étrangers. (*Voir l'Appendice "A" aux témoignages d'aujourd'hui.*)

A 5 h. 40, le Comité s'ajourne au jeudi 12 mars à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.



TÉMOIGNAGES

9 MARS 1953,
3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant en nombre, et je crois qu'il est dans l'ordre de déclarer la séance ouverte. Mais avant de nous mettre à l'œuvre, je vous informerai qu'à la demande de plusieurs membres du Comité, on a pris les dispositions nécessaires pour entendre M. Désy, jeudi prochain. Convierait-il aux membres de tenir deux réunions ce jour-là, l'une à 11 heures du matin et l'autre dans l'après-midi? Croyez-vous qu'il serait possible ou convenable de le faire?

Convenu.

Avant de commencer nos délibérations, M. Goode aimerait poser une question sur le poste 86 qui a déjà été adopté, mais il est conforme au règlement qu'il le fasse maintenant.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est appelé:

M. Goode:

D. Je vous remercie, monsieur le président, de me permettre de poser mes questions. Ce que le témoin nous a dit au sujet de la permission que doivent obtenir les membres du personnel de l'ambassade pour voyager au Canada m'a intéressé. Je lui a posé des questions à ce sujet et ses réponses m'ont paru très satisfaisantes. C'est une question des plus importantes, à mon avis, et je veux qu'on en traite plus longuement parce que, nous de la Colombie-Britannique, nous nous préoccupons beaucoup du communisme, non seulement dans notre province, mais dans tout l'ouest du pays.

Je lisais dernièrement dans les journaux qu'il existe plusieurs écoles communistes où l'on enseigne aux élèves des écoles secondaires la doctrine communiste. Or, j'en ai discuté avec certains députés qui m'assurent que cela existe en réalité dans quelques-unes des grandes villes de l'ouest du Canada et qu'ils le savent personnellement. Quant à moi, je ne connais pas d'école en Colombie-Britannique où cela puisse se faire.

Il est sûr que ce ne sont pas les membres du personnel de l'ambassade qui enseignent là ces doctrines, parce que, comme nous l'a dit le témoin, leurs déplacements sont l'objet de restrictions, suivant le désir du ministère. C'est donc quelqu'un d'autre. Je suppose que les membres du *Canadian Peace Congress*, ou les personnes qui professent la doctrine communiste, sont ceux qui dirigent ces écoles et je soupçonne aussi qu'ils font la navette entre le Canada et les pays du rideau de fer. Nous connaissons des personnes qui se sont rendues dans ces pays au moyen de passeports. J'en suis donc venu à une conclusion. J'admets qu'elle n'est peut-être pas brillante, mais c'est la seule que je puisse tirer de ces faits. J'en conclus donc que, bien que nous restreignons les allées et venues des membres de l'ambassade, nous permettons aux communistes, qui n'entrent pas au pays comme sujets de la Russie, tout en l'étant sans doute, de parcourir le Canada et de se rendre ensuite dans les pays du rideau de fer pour y faire rapport, par l'entremise de certaines personnes qui assistent à une conférence de paix. Quelles mesures le ministère prend-il à l'égard de ces personnes?

D'une part, nous prenons des mesures restrictives à l'égard des membres du personnel de l'ambassade, c'est-à-dire que nous leur interdisons de voyager sans permission. D'après ce qu'on nous a dit l'autre jour, nous leur disons exactement où ils peuvent se rendre et ils ne peuvent aller plus loin. C'est l'impression qu'on m'a donnée. Je suis d'accord là-dessus; mais que dire de ces personnes qui vont d'un bout à l'autre du pays en diffusant la doctrine communiste et, quand bon leur semble, peuvent se rendre outre-mer avec la permission du ministère.

Ne croyez-vous pas qu'il est grand temps que nous prenions des mesures pour les empêcher de répandre leur doctrine insidieuse ou d'aller faire rapport au pays auquel ils ont juré allégeance? J'aimerais qu'on réponde à cette question.—R. Monsieur le président, je crois qu'il est difficile pour un fonctionnaire de commenter la ligne de conduite à suivre à l'égard de ces personnes, c'est-à-dire si on doit leur permettre ou les empêcher de sortir du Canada. Je crois qu'il est juste, toutefois, de souligner la difficulté,—et j'ai essayé de le faire aux réunions précédentes, de concilier notre traditionnelle liberté de mouvement et le système rigide des règlements de sortie et autres qui seraient nécessaires pour empêcher le voyage de citoyens canadiens outre-mer ou pour leur indiquer les pays étrangers qu'il leur est interdit ou non de visiter.

D. J'essaierai de ne pas prendre trop de votre temps, monsieur le président. M. MacDougall a parlé l'autre jour, et j'ai appuyé ce qu'il a dit du couple Gardiner, en Colombie-Britannique. Vous êtes au courant. Il s'agit de Ray Gardiner et de M^{me} K. Gardiner. Je n'ai aucun doute, ce que j'affirme après y avoir longtemps réfléchi, qu'ils soient des espions communistes pour le compte de l'URSS.

Très bien; mais nous leur avons nettement permis de quitter Vancouver pour se rendre à la conférence de la paix, tenue à Vienne, si j'ai bien compris. Puis, ils ont soudainement débarqué dans la Chine communiste et en sont revenus avec toutes sortes d'histoires sur notre participation à la guerre bactériologique. C'est ce qu'ils ont dit à certains élèves des écoles secondaires de la Colombie-Britannique, et si l'on continue à semer ces idées pendant assez longtemps, elles finiront bien par germer quelque part.

Voilà un cas que les députés de la Colombie-Britannique peuvent prouver. Les déplacements de ces personnes n'ont été l'objet d'aucun contrôle. Elles sont allées où elles voulaient. Je ne crois pas qu'il serait bon de leur permettre de se rendre à une conférence de la paix si elles vont faire, à leur retour au pays, une propagande que nous savons être fausse. Je crois qu'il faudrait prendre des mesures à cet égard. Je vous remercie, monsieur le président, du temps que vous m'avez accordé.

M. Decore:

D. Il me semble, monsieur le président, qu'on a parlé, l'autre jour, de certains feuillets de propagande qui sont distribués ici, à Ottawa, par la légation de Pologne et celle de Yougoslavie. Je crois que c'était à Ottawa et que ces imprimés étaient distribués parmi les groupes polonais et autres groupes ethniques au Canada. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il pu obtenir un exemplaire du pamphlet qui a été distribué, avec cette propagande anticatholique et autre de nature haineuse?—R. Oui. Je crois que des exemplaires de tous les pamphlets de ce genre nous parviennent.

D. Pourriez-vous vous en procurer un exemplaire pour les membres du Comité?—R. Je m'efforcerai d'en obtenir.

D. Pour la prochaine réunion?—R. Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes au poste 87 et, comme vous le savez, M. Macdonnell doit répondre à certaines questions qui ont été posées au cours de nos réunions précédentes.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, il y a une question qui se rapporte au poste 86. Je crois que ce qui suit répondra aux demandes de renseignements à ce sujet. A notre dernière réunion, on m'a demandé combien de fois les membres du personnel de l'ambassade de Russie avaient demandé la permission de voyager au Canada, depuis l'entrée en vigueur des règlements, en mars 1952.

Le nombre des demandes est de 46 et elles concernent les déplacements de 73 personnes. Dans certains cas, une demande unique visait plusieurs personnes.

Nous avons aussi demandé au ministère de la Défense nationale de nous fournir les chiffres se rapportant aux déplacements des attachés militaires, qui sont sous la surveillance de ce ministère. On nous a répondu que pendant cette même période, le ministère avait reçu six demandes de permission de voyager se rapportant aux déplacements de six personnes.

M. Stick:

D. Il s'agirait des attachés militaires ou des attachés navals, si je comprends bien?—R. Oui.

D. Il y en a six?

M. GOODE: S'agissait-il de voyages au Canada ou en dehors du Canada?

Le TÉMOIN: A l'intérieur du Canada.

M. McCUSKER: Nous ne permettons pas aux attachés militaires des pays du rideau de fer d'assister à nos exercices militaires, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: La règle concernant la réciprocité est assez bien suivie. Nous permettrions à ces attachés d'assister aux mêmes exercices militaires, que ceux auxquels nos attachés pourraient assister dans ces pays.

M. Stick:

D. Je crois avoir demandé en même temps combien de demandes de permission de voyager en Russie nous avons présentées au Kremlin et combien d'entre elles ont été acceptées.—R. Nous n'avons pas de détails complets quant aux demandes formulées par les membres de notre personnel. Ils ne sont pas tenus d'en faire rapport au ministère.

D. Très bien.—R. Dans bien des cas, il s'agit d'un court voyage qu'un employé voudrait faire lors d'un congé, et s'il ne l'entreprend pas, il n'y aurait pas alors lieu d'en faire rapport au ministère.

D. Quant aux 46 demandes de permission de voyager au Canada concernant 73 personnes, et à celles des six attachés militaires, je suppose que les règlements ont été appliqués à leur égard?—R. Oui.

M. Goode:

D. Permettez-moi de vous poser une seule autre question, monsieur le président et je suis prêt à me taire ensuite. Est-il arrivé qu'une de ces 73 personnes ait outrepassé la permission qui lui avait été accordée? Comme je l'ai dit l'autre jour, vous auriez pu leur permettre d'aller à Toronto et elles se seraient rendues à Winnipeg ou à Vancouver. Connaissez-vous de ces cas?—R. Aucun n'a été porté à notre connaissance.

Le PRÉSIDENT: Le poste 87 est-il adopté?

Adopté.

M. GREEN: Quant aux ambassades outre-mer, ne croyez-vous pas qu'elles relèvent du poste 87?

Le PRÉSIDENT: Le poste 87? C'est M. Fleming qui a proposé que le poste 87 soit réservé, mais nous ne l'étudierons pas à notre prochaine séance maintenant,

parce que les témoignages de M. Désy occuperont probablement au moins les deux prochaines réunions du Comité. Allons-nous continuer l'étude de ce poste ou le réserver?

M. MACINNIS: Cela voudrait dire que le poste 87 est réservé?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Poste 88: "Représentation à l'étranger". Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 89: "Représentation à l'étranger".

M. FRASER: Ces dépenses ne comprennent-elles que des devises bloquées?

Le TÉMOIN: Oui. Toutes les questions posées par M. Fleming concernaient des postes de dépenses en devises bloquées, qui font partie de ce crédit.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous procéder à l'étude du poste 87 et réserver le poste 88?

M. FRASER: Ne devrions-nous pas réserver les postes 87 et 88? Ils concernent l'un et l'autre notre représentation à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FRASER: Et le poste 89, les trois postes. Ne devrions-nous pas les réserver tous parce qu'ils concernent notre représentation à l'étranger?

Le PRÉSIDENT: Il doit être entendu qu'il faut adopter ces postes à la première occasion, parce qu'il est impossible au Comité d'accomplir un bon travail avant d'adopter au moins un ou deux de ces postes; autrement, c'est la confusion qui règne. Nous voulons être justes à l'égard de tous, mais j'espère bien que nous étudierons ces postes à la première occasion parce qu'ils ont déjà fait l'objet d'une discussion générale.

M. STICK: Je crois que nous devrions adopter le poste 87. Les questions portent sur les postes 88 et 89.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions réserver ces trois postes.

M. MACDOUGALL: Le poste 87 a-t-il été adopté ou est-il réservé?

Le PRÉSIDENT: Il est réservé. Les postes 87, 88 et 89 sont réservés. Le poste 90 prévoit un crédit de \$20,000 pour les réceptions officielles. Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le poste 91 prévoit un crédit de \$15,000 pour l'assistance aux Canadiens qui sont dans le besoin à l'étranger. Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le poste 92 prévoit un crédit de \$225,000 pour la représentation du Canada aux conférences internationales. Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le poste 93 prévoit une subvention de \$10,000 à l'Association canadienne pour les Nations Unies. Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le poste 94 prévoit une subvention de \$15,000 au Comité international de la Croix-Rouge.

M. GREEN: Les notes explicatives qui nous ont été remises indiquent que ce crédit a été retranché.

M. McCUSKER: Il porte une réduction de \$10,000.

M. QUELCH: Toute aide accordée aux victimes de l'inondation sera-t-elle fournie en plus de ce crédit?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 95: octroi, sur les devises étrangères détenues par le Canada, de bourses d'études et de perfectionnement, \$125,000.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, nous aimerions avoir quelques explications au sujet des portes destinées à l'immeuble des Nations Unies.

Le TÉMOIN: Elles sont terminées et payées. Elles sont maintenant installées à l'immeuble principal de l'Organisation des Nations Unies et nous ne demandons plus d'argent à cette fin.

M. FRASER: Ne faudrait-il pas charger quelqu'un de les polir de temps à autre? Elle paraissent quelquefois plutôt ternes. Je les remarquais, il y a quelques semaines, lors de mon passage là-bas. Je me disais qu'elles n'avaient pas du tout l'air d'être en acier inoxydable ou autre métal du même genre.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. GOODE: Monsieur le président, c'était peut-être à cause de la présence là-bas de mon distingué collègue, parce que, lors de mon départ, vendredi ou jeudi dernier, elles étaient certainement bien reluisantes. Peut-être reflétaient-elles certains des sentiments qu'il entretenait alors...

M. FRASER: Non. J'en ai parlé au...

M. CÔTÉ: Polisseur permanent!

M. FRASER: Non. Vous n'étiez pas là...

Le PRÉSIDENT: Cela vous satisfait-il, monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant au poste 95: octroi, sur les devises étrangères, de bourses de perfectionnement de bourses d'études.

Le poste est-il adopté?

M. MACINNIS: Combien de personnes ont bénéficié de ces bourses, l'année dernière? L'octroi est sensiblement plus élevé.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que le président lise le poste entier ou se borne à en énumérer les articles?

Des VOIX: Énumérez-en les articles seulement.

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président. L'année dernière, un crédit semblable a permis l'octroi de huit bourses de perfectionnement et de dix bourses d'études en France. Une bourse de perfectionnement et deux bourses d'études au Pays-Bas ont aussi été accordées et l'on espère qu'un plus grand nombre de titulaires seront choisis, cette année.

M. STICK: Cela est tout à fait distinct du Plan de Colombo?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Fraser:

D. Vous dites que ces bourses de perfectionnement et ces bourses d'études ont été payées en devises bloquées. Pourvoit-on aux dépenses des personnes qui bénéficient de ces bourses?—R. Nous sommes en mesure de payer leur transport sur les transatlantiques au moyen de devises bloquées, c'est-à-dire que nous les faisons voyager sur paquebots français ou hollandais.

D. Vous payez donc leurs frais de déplacement?—R. Oui, à l'autre bout.

D. Est-ce le ministère des Affaires extérieures qui s'occupe de ces dépenses, du côté canadien? Ou est-ce la personne concernée qui s'en occupe?—R. Elle doit se rendre au port par ses propres moyens, mais à partir de là, ses dépenses sont imputées sur ce crédit.

D. Doit-elle payer les pourboires à bord du navire et tout le reste?—R. Oui.

M. Robichaud:

D. Pourrions-nous obtenir les noms et adresses des titulaires de bourses de perfectionnement et d'études accordées l'année dernière?—R. Le Comité aimerait-il que je donne lecture de cette liste?

D. Je ne voudrais pas prendre le temps du Comité pour cette lecture.

Le PRÉSIDENT: Cette liste pourrait être annexée au compte rendu de nos délibérations. (*Voir l'Appendice*)

M. GREEN: Ces bourses ne servent-elles qu'à des études en France et aux Pays-Bas? Ce sont, apparemment, les seuls pays où les titulaires de ces bourses soient allés, l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: Et en Italie.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas pu aboutir à une entente avec le gouvernement de l'Italie sur l'emploi des devises bloquées et, partant, nous n'avons pu offrir de bourses de perfectionnement ou de bourses d'études dans ce pays. A l'heure actuelle, nous pouvons en offrir en France et aux Pays-Bas, parce que ce sont les deux seuls pays où nos devises bloquées peuvent servir à des fins générales de culture et d'éducation.

M. Green:

D. Y a-t-il d'autres pays où nous possédions des devises bloquées, outre la France, les Pays-Bas et l'Italie?—R. Nous en avons au Japon, mais il ne semble pas y avoir beaucoup de demandes de bourses pour étudier dans ce pays. Il n'y a pas grand-chose, non plus, en fait de devises.

M. Fraser:

D. Pourriez-vous nous indiquer le montant des devises bloquées que nous détenons dans chaque pays?—R. Oui.

D. Par pays, si possible.—R. En France, notre encaisse est d'environ \$85,000 et il nous reste encore \$4,500,000 à toucher.

D. Voulez-vous dire que nous avons en banque ce premier montant?—R. C'est le chiffre des espèces en banque au 31 janvier.

M. McCUSKER: Ces bourses s'obtiennent-elles par voie de concours?

Le TÉMOIN: Le choix des titulaires est laissé au soin de la Société Royale du Canada, qui en décide d'après les demandes présentées et l'évaluation des mérites des candidats. Je crois qu'il est juste de dire qu'elles s'obtiennent par voie de concours.

M. Fraser:

D. Vous n'avez pas fini de répondre à ma question.—R. Aux Pays-Bas, toutes nos devises sont disponibles; elles équivalent à \$1,100,000 environ.

D. A-t-on utilisé de cet argent pour secourir les victimes de l'inondation?—R. Non, on n'en a pas utilisé à cette fin.

D. Dans quels autres pays possédons-nous des devises?—R. En Italie, nous disposons de \$402,000 et il reste un autre \$800,000 à venir, outre \$500,000 d'obligations à 5 p. 100 d'intérêt. Cette dernière somme est destinée à servir, en général, à l'octroi de bourses d'études et à des travaux éducatifs.

D. Quels sont les autres pays? Vous avez mentionné le Japon.—R. Au Japon, nous disposons de \$15,000 et il nous reste \$102,000 à toucher.

Nous ne sommes jamais sûrs du montant additionnel que nous pourrions réaliser en devises japonaises, parce que ces fonds nous sont versés par l'entremise de l'Agence interalliée des réparations,—produit des répartitions japonaises qui est réparti entre les divers ayants droit.

D. Y a-t-il d'autres pays où nous possédons des devises bloquées?—R. En Espagne, nous disposons de \$12,200 et il nous reste \$73,000 à toucher.

M. STICK: Qu'entendez-vous par "à toucher"?

Le TÉMOIN: C'est ce qui nous est encore dû par le gouvernement ou par l'Agence des réparations, selon le cas.

M. FRASER: Et non mis en disponibilité?

Le TÉMOIN: Et qui ne nous a pas encore été remis.

M. Stick:

D. Et en Yougoslavie?—R. En Yougoslavie, nous disposons de \$16,000 et il nous reste \$37,500 à réaliser. Nous avons, en Allemagne, un petit montant de \$400 et, dans l'Inde, \$132,700.

D. S'agit-il de devises bloquées?—R. Ce sont des avoirs qui ne peuvent être transférés.

D. Vous ne pouvez transférer ce montant?—R. On m'informe qu'il s'agissait là d'une transaction un peu compliquée. On nous a offert des pesetas espagnols, provenant du *pool* des réparations; nous les avons échangés contre ces devises indiennes que nous croyions plus utiles pour nous.

M. FRASER: Avez-vous nommé tous les pays où nous détenons actuellement des devises bloquées

Le TÉMOIN: Au Danemark, nous avons \$391.91. C'est tout.

M. ROBICHAUD: Où pouvons-nous obtenir des renseignements sur les bourses d'études et le moyen de les obtenir?

Le TÉMOIN: A la division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à la Société Royale et de M. Lamb, archiviste du Dominion.

M. Decore:

D. Ces bourses d'études et de perfectionnement ne sont-elles accordées qu'aux étudiants qui suivent des cours postsecondaires?—R. Oui.

D. Après qu'ils ont terminé leurs études universitaires?—R. Elles sont aussi accordées à des personnes qui possèdent un niveau d'instruction comparable, sans avoir cependant de grade universitaire. Certaines de ces bourses ont été accordées à des personnes qui se sont consacrées aux arts, des musiciens, par exemple, qui n'avaient peut-être pas de grade universitaire.

(La séance est suspendue pour permettre aux membres du comité d'aller voter à la Chambre.)

REPRISE DE LA SÉANCE

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs. Je rappellerai maintenant le Comité à l'ordre. Nous avons adopté le poste 95.

M. GREEN: Non, nous en sommes au poste 95.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Green.

M. Green:

D. Quelles objections l'Italie soulève-t-elle contre l'octroi de bourses dans ce pays?—R. Le problème découle du fait qu'on n'a pas encore conclu l'entente avec l'Italie sur l'emploi des devises bloquées. Il affecte également certains des postes que nous avons réservés et auxquels nous reviendrons lors d'une autre séance au cours de laquelle nous traiterons des projets d'immobilisations. Il s'est produit un long retard et cette entente n'a été approuvée que récemment par le Parlement italien, de sorte que nous n'avons pas encore pu mettre le programme à exécution.

D. L'Italie ne s'oppose donc pas à ce que le Canada consacre une partie de ces devises à des bourses d'études?—R. Non, elle ne s'y oppose pas.

D. Disiez-vous que cet argent servira à l'érection de l'ambassade toute neuve que nous aurons à Rome?—R. Non, monsieur; la somme que j'ai mentionnée, soit l'équivalent de \$500,000 canadiens, est réservée spécialement à des dépenses dans le domaine culturel, en général.

M. McCUSKER: Le député de Vancouver possède-t-il les plans de l'ambassade du Canada à Rome? De quel droit la désigne-t-il comme ambassade magnifique?

M. GREEN: En raison de ce qu'elle coûtera.

M. McCUSKER: Nous ne connaissons pas le montant en question.

M. Bater:

D. A propos du poste 95, voulez-vous nous dire si les personnes choisies par la Société Royale et qui bénéficieront de ces bourses d'études peuvent suivre les cours de leur choix ou ceux qui leur sont désignés?—R. Non; ils peuvent soumettre leur propres plans, leurs propres propositions quant aux cours à suivre; le choix est libre et il est vaste.

M. Goode:

D. Pouvez-vous repasser vivement la liste et me dire si elle comprend des personnes de la Colombie-Britannique?—R. M. Earl Birney, bien connu dans la Colombie-Britannique, figure sur cette liste.

M. Croll:

D. Les bourses s'obtiennent-elles par voie de concours?—R. Oui; c'est-à-dire que les Canadiens sont priés de donner leurs noms et titres. La Société Royale procède ensuite au choix des titulaires.

M. Fraser:

D. Accorde-t-on aussi des bourses pour l'étude de la musique?—R. Oui, pour la musique et la peinture.

M. CROLL: *The Barber Shop Quartet.*

M. FRASER: Il a aussi des chances!

Le TÉMOIN: A propos de la Colombie-Britannique, M. Paul C. Gilmore, de cette province, étudie une certaine branche des mathématiques.

M. Bater:

D. Y a-t-il des chanteurs?—R. Il y a, dans le domaine de la musique, M. Jean-Marie Beudet, de Montréal, qui est chef d'orchestre et exécute aussi la musique instrumentale; je ne crois pas qu'il y ait de chanteurs.

M. Goode:

D. Quel est montant ordinaire d'une bourse annuelle, par exemple?—R. Une bourse d'études est de \$2,000 et une bourse de perfectionnement, de \$4,000.

D. Auriez-vous l'obligeance de vous assurer, lorsque vous en aurez le temps, si la liste comprend un jeune homme du nom de Donald Bell? Il ira poursuivre des études à l'étranger, au moyen d'une certaine bourse, vers la fin de cette année. Je me demandais si son nom figure sur la liste.—R. Je ne crois pas que cela soit possible, parce que tous les titulaires de l'année dernière se sont rendus à l'étranger vers la fin de l'été ou au cours de l'automne et que le groupe de l'année prochaine n'a pas encore été choisi.

M. GOODE: Il a dû bénéficier de quelque autre bourse d'études.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

M. Green:

D. Avant de finir l'étude de ce groupe de crédits, puis-je poser une question sur le poste 92? Je crois qu'il a été adopté sans avoir fait l'objet d'aucune question. Ce crédit était affecté à la représentation du Canada aux conférences internationales. L'année dernière, il était de \$225,000 et les dépenses ont été évaluées à \$148,968. Si cela est exact, pourquoi est-il nécessaire de demander un crédit de \$225,000 cette année?—R. Le problème qui se pose ici, monsieur le président, c'est la difficulté de connaître le nombre et la durée des conférences qui seront tenues. Elles varient généralement d'une année à l'autre et la durée de chacune varie aussi. Il est difficile de prévoir, à l'époque où les prévisions budgétaires sont préparées, c'est-à-dire environ un an et demi à l'avance, et c'est pourquoi nous avons demandé le même crédit que l'année dernière.

D. Si ce crédit était réduit, disons à \$175,000, n'est-il pas probable que les dépenses du ministère seraient alors moins élevées?—R. En réalité, nous n'avons pas beaucoup de choix. Lorsqu'une organisation dont le Canada fait partie décide de tenir des conférences, ou même une conférence spéciale au cours de l'année, nous sommes à peu près obligés d'y envoyer des représentants et les dépenses occasionnées sont imputées sur ce crédit.

D. Ne pourriez-vous pas, par exemple, n'y envoyer qu'un représentant, au lieu de deux ou trois, et réduire ainsi les dépenses? Il me semble qu'on ne devrait pas avoir autant de latitude. Cela me paraît comme si vous demandiez ce crédit supplémentaire de \$75,000 juste au cas où vous pourriez en avoir besoin. Je crois qu'il serait probablement plus économique de demander un crédit plus en rapport avec ce qui a été dépensé l'année dernière.—R. Nous tâchons toujours de n'envoyer que le nombre minimum de délégués à une conférence, le minimum requis pour faire le travail et, comme je le disais, la véritable difficulté, c'est de prévoir le nombre et la durée des conférences qui auront lieu au cours de l'année. Nous avons été obligés, dans le passé, de demander des crédits supplémentaires à ce sujet parce que le Traité de l'Atlantique-Nord a donné lieu à plus de conférences que nous n'avions pu prévoir lors de la préparation des prévisions budgétaires.

D. Ne serait-il pas préférable de procéder de la manière suivante? S'il arrive qu'une conférence spéciale soit tenue plus tard au cours de l'année, vous pourriez toujours demander un crédit supplémentaire, alors qu'ici, vous demandez un crédit qui semble plus élevé que nécessaire.

M. STICK: Comment pourrez-vous demander un crédit supplémentaire si la Chambre ne siège pas alors?

M. GREEN: J'ai posé une question, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Je crois que notre réponse à cette question, monsieur le président, c'est que même si nous demandions des crédits supplémentaires, disons au mois de juin, il reste encore, à partir de juin jusqu'à la fin de mars, une longue période au cours de laquelle peuvent avoir lieu de nouvelles conférences dont nous ne savions rien au mois de juin, ce qui pourrait présenter un problème difficile à résoudre.

M. Green:

D. Combien en coûte-t-il, en moyenne, par délégué à une conférence?

—R. Cela varie, naturellement, suivant la distance. Lorsqu'il s'agit d'une conférence tenue à New-York, par exemple, les frais de déplacement sont relativement peu élevés, à part les frais de subsistance et de logement à

l'hôtel. D'autres conférences, par ailleurs, comme celles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, tenues à Paris, nécessitent le transport trans-atlantique pour l'aller et le retour. Les conférences entraînent des dépenses encore plus élevées lorsqu'elles ont lieu en Asie, comme celle du Plan de Colombo qui s'y tient actuellement.

D. Combien de personnes ont dépensé l'argent utilisé l'année dernière? —R. Je ne crois pas pouvoir vous fournir ces détails.

D. En d'autres termes, combien de personnes ont été déléguées aux conférences? Si nous en connaissions le nombre, nous saurions alors combien il en coûte par personne.

M. Côté:

D. Puis-je poser une question? Elle pourrait au moins, à mon avis, répondre au désir de mon collègue. Les personnes déléguées aux conférences ne se plaignent-elles pas, presque chaque fois, que vous êtes un peu mesquins lorsqu'il s'agit des frais prévus à cette occasion et de l'argent requis pour s'y rendre?—R. Oui. Je crois que certaines personnes, en dehors du ministère, qui ont été déléguées aux conférences, nous ont laissé entendre que l'allocation destinée à couvrir les frais de subsistance ne leur paraissait pas suffisante.

Le PRÉSIDENT: Très bien! Je suis au courant.

M. GOODE: C'est aussi mon avis. Je rentre de New-York. Les membres de la délégation permanente y reçoivent une allocation journalière de \$5.50 et les conseillers parlementaires, de \$7.00. Je défie quiconque, même s'il ne mange pas plus que moi, de pouvoir payer ses repas avec cette somme. Je propose que vous signaliez cet état de choses à votre ministère, monsieur Macdonnell, et que vous essayiez d'obtenir des allocations de subsistance plus élevées. En réponse à la question de M. Green, je puis l'assurer que l'allocation est loin d'être suffisante.

M. CROLL: J'allais justement dire que chaque fois que M. Green prend la parole, il nous en coûte plus cher. A part ça, ai-je compris que M. Green propose que le ministère présente son budget supplémentaire après avoir déjà soumis ses prévisions initiales?

M. GREEN: J'ai dit que, l'année dernière, on a dépensé moins de \$150,000 sur ce crédit. Je me demande pourquoi le ministère exige \$75,000 de plus. M. Macdonnell n'a pas donné d'autre raison pour ce crédit additionnel que l'éventualité d'autres conférences que le gouvernement ne peut prévoir en ce moment; j'ai répondu à cela qu'advenant la tenue d'autres conférences imprévues, on pourrait alors demander un crédit supplémentaire. Mais ce qui m'inquiète, c'est qu'il semble se présenter ici une occasion d'épargner un peu de l'argent des contribuables canadiens. Au lieu d'en profiter, le ministère demande un crédit de \$75,000 de plus que ce qui a été requis l'année dernière.

M. CROLL: C'est la remarque la plus injuste qui ait été faite au cours des cinq dernières minutes en ce qui concerne le moyen d'épargner l'argent du ministère. Si le ministère ne dépense pas l'argent voté, il le remet. Il n'est ni jeté de côté, ni gaspillé. Monsieur le président, M. Goode et tous ceux qui ont fait partie d'une délégation peuvent vous dire qu'ils ont tous dû dépenser de leur propre argent; plusieurs de ceux qui sont ici refusent même d'en faire partie, parce qu'ils ne peuvent se permettre ces frais de voyage. Il n'y a donc pas eu de gaspillage. Ce que nous faisons, c'est de mettre à la disposition des délégués l'argent dont ils ont besoin. S'ils ne l'emploient pas, ils le remettent. Il n'y a pas de gaspillage.

M. GREEN: Si l'on suivait cette règle pour tous les crédits, on demanderait alors à la Chambre de voter environ un tiers de plus que ce qui est requis dans chaque cas, sous prétexte que l'argent non dépensé sera remis dans la caisse.

M. CROLL: Nous constatons, cependant, qu'il y a, dans certains ministères, des crédits non utilisés, tandis que dans d'autres, les dépenses excèdent les montants votés. On n'y peut rien, car c'est une question de conjecture. Le témoin a dit: "Je ne sais pas combien il y aura de conférences et combien de délégués nous y enverrons." Je crois qu'il faudrait s'assurer, entre autres choses, qu'un plus grand nombre de députés soient délégués à ces conférences où ils peuvent jouer un rôle. Mais comme je le disais plus haut, ils refusent d'y aller, car tous ceux à qui j'en ai parlé sont unanimes à se plaindre des frais et des difficultés qu'ils ont dû supporter.

M. GREEN: Quelle partie de ce crédit était affectée aux délégations parlementaires?

M. CROLL: Un montant insuffisant.

M. GREEN: L'année dernière, quelle partie de ce crédit était destinée aux membres du Parlement? Je ne crois pas qu'aucune partie de ce crédit soit utilisée par des membres du Parlement.

M. CROLL: Il doit y en avoir.

Le PRÉSIDENT: Puis-je poser une question? Si nous avons la liste des congrès tenus au cours de l'année financière, ne seriez-vous pas en mesure de dire quel montant a été requis?

Le TÉMOIN: Oui.

M. McCUSKER: Il ne pourrait le dire que s'il connaissait la durée de chaque congrès. Elle est variable.

Le TÉMOIN: C'est là l'une des choses qu'il est extrêmement difficile de prévoir. Peu de personnes savent avant que la conférence tire à sa fin, combien de temps elle durera.

M. Green:

D. Vous attendez-vous à ce qu'il y ait plus de conférences au cours de la présente année financière que l'année dernière?—R. Nous en prévoyons à peu près le même nombre que d'habitude. L'année dernière, nous n'avons pas été obligés de dépenser tout à fait autant, mais ce montant de \$225,000 est, d'après notre expérience passée, à peu près la somme que nous dépenserons pour les conférences.

M. GREEN: J'aimerais à connaître, au nom du Comité, le nombre de personnes qui ont été l'objet de ces dépenses.

Le TÉMOIN: Au cours de l'année financière précédente?

M. GREEN: Oui, et quel montant a été payé aux membres du Parlement.

M. Goode:

D. M. Green a fait remarquer que ce crédit devrait être réduit à \$175,000. Son argument est peut-être fondé. Je ne suis pas d'accord avec lui, mais étudions quand même la question. Si nous réduisons ce crédit à \$175,000 et que nous l'avons utilisé en entier à l'époque de l'ajournement de la Chambre, qu'arrive-t-il si nous devons assister à une conférence en octobre prochain, par exemple, et que nous n'avons pas l'argent requis? Le Canada n'y enverrait pas de représentants?—R. Dans une situation de cette nature, il y a toujours la possibilité d'essayer d'emprunter sur les crédits du ministère des Finances pour dépenses imprévues et de rembourser cet argent au moyen d'un crédit supplémentaire adopté à la prochaine session du Parlement.

D. Cela s'est-il déjà fait?

M. McCUSKER: Monsieur le président, nous perdons du temps; puis-je proposer l'adoption du poste?

M. GOODE: M. Green a soulevé une question. Il veut épargner de l'argent aux contribuables.

Le TÉMOIN: Vous avez demandé si cela s'était déjà fait.

M. Goode:

D. Oui.—R. L'année dernière, nous avons essayé de le faire, mais il ne restait pas d'argent au crédit du ministère des Finances pour dépenses imprévues.

D. Qu'arrivera-t-il s'il en est ainsi en octobre prochain et si une conférence très importante a lieu à Paris ou à Londres, par exemple, à laquelle le Canada soit invité? Il n'y a pas d'argent. Qu'arrive-t-il?—R. Nous ne pouvons y assister.

D. Monsieur Green, est-ce là ce que vous voulez que fasse le Canada?

M. GREEN: Non. Vous savez cela aussi bien que moi. On devrait nous fournir des renseignements propres à prouver le besoin de cette somme supplémentaire. J'ajoute que lorsque cet argent est voté et mis en disponibilité, il y a fort à parier qu'on en dépensera au moins une partie. Cela est bien naturel. S'il y a assez d'argent pour déléguer trois représentants à une conférence, tous les trois s'y rendront probablement, tandis que s'il n'y en avait que pour un seul, un seul irait. Je crois que c'est un cas où le Gouvernement pourrait épargner un peu d'argent.

M. McCUSKER: D'après mon expérience, le personnel de la délégation canadienne aux conférences était insuffisant plutôt que trop nombreux. Nous nous levions à 7 h. 30 du matin pour nous préparer à assister à une conférence et nous travaillions tard dans la soirée.

M. CÔTÉ: Cela n'expliquerait-il pas qu'en dehors du Canada le coût de la vie ne cesse de monter tandis qu'il a baissé, au pays même?

M. Fraser:

D. A mon avis, il n'y a pas de mal à essayer d'épargner de l'argent. Je crois que l'argument de M. Green a bien porté. Il ne devrait pas y avoir de crédit aussi élevé pour la représentation du Canada aux conférences internationales.—R. Puis-je citer les chiffres pour certaines années financières précédentes? En 1950-1951, nous avons dépensé \$119,660 et en 1951-1952, \$254,800. Ce montant varie, en effet, d'une année à l'autre et je ne voudrais pas qu'un membre quelconque du Comité ait l'impression que nous songeons d'abord au montant d'argent qui pourrait rester au crédit avant de décider du nombre de personnes qui feront partie de la délégation. Nous essayons toujours de maintenir le personnel des délégations aussi peu nombreux que possible, c'est-à-dire selon l'exigence du travail à faire, et je crois, en effet, qu'on nous a peut-être reproché de maintenir un personnel insuffisant, dont les membres ont dû faire beaucoup de travail supplémentaire. C'est ce qui est arrivé aux conférences des Nations Unies et ailleurs; pour garder le travail à jour, il a fallu travailler du matin au soir.

M. GREEN: Y en a-t-il beaucoup qui refusent de faire partie des délégations?

Le TÉMOIN: Ils ne peuvent refuser. Je veux parler des fonctionnaires.

Le PRÉSIDENT: En 1947, j'ai cru qu'il était de mon devoir de présenter au premier ministre, de ma propre initiative, un rapport spécial dans lequel je lui disais que je ne croyais pas juste que les membres du personnel de la délégation

gation soient obligés de prendre leur déjeuner au restaurant Child's, parce qu'ils n'avaient pas l'argent nécessaire pour faire autrement. Je disais que le montant affecté aux dépenses était simplement ridicule. Il y a eu quelque amélioration et je suis fier d'avoir pu y contribuer dans une certaine mesure.

M. GOODE: Quand j'étais à New-York, le personnel de la délégation demeurait à l'hôtel Biltmore, comme le savent certains d'entre vous. Samedi soir dernier, ils en sont partis pour retourner au bureau de la représentation permanente, afin d'épargner de l'argent. Je n'étais pas d'accord sur ce point à ce moment-là, mais j'étais un visiteur et je n'ai pas dit grand chose. On a discuté de l'affaire et le ministre en tête de la délégation a décidé qu'on devrait épargner de l'argent au Canada et, même si la délégation n'était pas plus nombreuse que nécessaire, qu'on devrait renvoyer certains membres du personnel afin d'épargner. Je crois que c'est là un exemple qui nous prouve que le ministre et les fonctionnaires faisant partie de la délégation ont essayé d'épargner de l'argent aux contribuables du Canada.

Le PRÉSIDENT: C'est une discussion qui en valait la peine et qui nous a éclairés, à mon avis. Nous en sommes maintenant au poste 96. Le crédit est-il adopté?

Adopté.

M. CÔTÉ: Un moment, s'il-vous-plaît. Je vois un crédit de \$214,000 affecté à ces contributions. Quelle est la réduction par rapport à l'UNESCO, par exemple?

Le TÉMOIN: Une réduction de \$39,431.

M. CÔTÉ: Pourquoi? Parce que nous ne devrions pas essayer de faire ce que nous avons fait l'année précédente ou quoi?

Le TÉMOIN: Le taux du change en est surtout la cause. La valeur accrue du dollar nous a permis d'acquitter à peu près le même montant avec moins de dollars canadiens.

M. CÔTÉ: Y a-t-il réduction quant à la portée du programme?

Le TÉMOIN: Non.

M. Green:

D. La plus grande partie de ce crédit est affectée à l'Organisation des Nations Unies elle-même et aux institutions spécialisées, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé. Y a-t-il d'autres crédits dans le budget du ministère s'appliquant à l'une de ces cinq institutions spécialisées?—R. Je ne crois pas. Les contributions aux organisations mentionnées sont les seuls crédits sur lesquels nos versements sont imputables.

D. N'y a-t-il pas une dépense additionnelle pour le Canada se rapportant à l'Organisation de l'aviation civile internationale?—R. Oui, cela fait l'objet d'un crédit spécial.

D. Y a-t-il d'autres crédits pour une autre des institutions spécialisées?—R. Non. L'Organisation de l'aviation civile internationale fait l'objet d'un crédit distinct parce que le Canada en est le siège et que le gouvernement s'est occupé de faire certains arrangements spéciaux. Quant aux autres organisations, nous leur versons nos contributions au moyen de ce crédit. Il est entendu, naturellement, que les frais afférents à notre représentation aux conférences tenues par ces diverses organisations seraient imputables sur le crédit affecté aux conférences.

D. Il y a ici un crédit pourvoyant à l'administration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je crois comprendre que cet accord doit expirer au cours de l'année prochaine. Pouvez-vous nous dire si c'est exact et quelles mesures sont prises actuellement pour en assurer la prolongation?—R. Je ne possède pas de détails quant à la date possible d'expiration, mais je crois que l'on s'attend, en général, à ce que l'entente soit prolongée, d'une manière ou de l'autre. Elle est devenue une caractéristique plutôt permanente des relations internationales dans le domaine des tarifs et du commerce. Je crois que tout laisse prévoir que l'accord se continuera sous une forme ou sous une autre et que le maintien du secrétariat nécessitera des contributions.

D. Savez-vous quand la prochaine réunion doit avoir lieu?—R. Je ne sais pas au juste, mais les réunions de petits groupes ou d'autres plus importants qui s'occupent de travaux entre les sessions sont assez fréquentes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de ce poste?

M. GREEN: La dernière partie de ce crédit est affectée à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. En quoi consiste au juste ce crédit? A quelle fin est-il voté?

Le TÉMOIN: C'est la contribution du gouvernement du Canada aux frais de l'administration civile... le secrétariat du siège de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

M. Côté:

D. N'est-il pas vrai que de toutes les contributions des États-membres à ces organisations, celle du Canada est la moins élevée?—R. Le taux des contributions est variable. Chaque organisation a son propre barème.

D. J'ai sous les yeux les contributions des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la Chine, de l'Allemagne, de l'Inde et du Canada. Ce sont les États-membres, mais le Canada est au bas de la liste.—R. Ce n'est pas la liste complète des pays-membres. Nous n'en mentionnons que cinq ou six, afin de donner une idée de la position du Canada. La liste complète serait longue.

D. Le Canada, qui occupe une place importante parmi les pays du monde et le troisième rang pour son commerce, n'est ici qu'en septième place par rapport aux contributions?—R. Oui.

D. C'est ce que je voulais souligner.

M. Goode:

D. N'est-il pas vrai que ces paiements sont versés sur une base de pourcentage?—R. Oui; chacune des organisations calcule la quote-part que doit payer chaque pays-membre. Elle variera quelque peu. Vous constaterez que notre cotisation à l'Organisation des Nations Unies est actuellement de 3·3 p. 100. Elle est de 4·73 p. 100 à l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, soit un peu plus élevée, en partie, je crois, parce que le nombre de membres est plus faible et ensuite parce que le Canada est considéré surtout comme pays hautement agricole et l'on juge qu'il est juste que sa cotisation soit plus forte.

D. Payons-nous plus que notre part de l'assistance technique?—R. Nous payons plus que certains pays.

D. C'est ce que j'ai dit au Comité.

M. Green:

D. Quels sont les pourcentages des contributions à l'OTAN?—R. Les États-Unis acquittent 22·5; le Royaume-Uni, 22·5; le Canada, 10; l'Italie, 7·65; la Belgique, 4 p. 100, et ainsi de suite.

D. Pourriez-vous nous donner la répartition complète des contributions?
—R. Je n'ai pas sous la main la liste complète des pays-membres de l'OTAN. Aimeriez-vous qu'elle soit consignée au compte rendu?

D. Oui, si possible.

M. CÔTÉ: Nous l'avons ici.

M. GREEN: Non, non.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous que nous l'ajoutions au compte rendu?

M. GREEN: S'il peut l'obtenir plus tard.

M. Fraser:

D. Ces contributions sont-elles toutes payées en dollars des États-Unis?
—R. Les contributions à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées le sont sûrement, de même que la cotisation à l'OTAN.

D. Cela épargne quelques dollars, à cause du change?—R. Oui.

M. STICK: A l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 97, "Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés".

Le poste est-il adopté?

M. GREEN: Quels sont les pays qui bénéficient de ce programme?

Le TÉMOIN: La liste en est très longue. Je crois que le programme s'applique à toutes les régions soi-disant insuffisamment développées. Vous constaterez, je crois, qu'il embrasse la plupart des pays de l'Asie et plusieurs de l'Amérique latine.

Le PRÉSIDENT: Veuillez garder le silence, messieurs.

M. STICK: Il est impossible d'entendre un mot!

Le TÉMOIN: Je crains que nous n'ayons pas cette liste. Je suppose qu'elle figure dans le rapport de l'administration de l'assistance technique des Nations Unies; il est certain, toutefois, que le programme embrasse de vastes régions dans ces parties du monde généralement reconnues comme étant insuffisamment développées, surtout les pays asiatiques.

M. Green:

D. Les pays asiatiques?—R. Oui.

D. Du sud-est de l'Asie surtout?—R. Oui. Je crois qu'il s'agit de cela.

D. Dépensera-t-on beaucoup dans le Moyen-Orient?—R. Oui, beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Vous obtiendrez ces renseignements?

Le TÉMOIN: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Nous essaierons de les obtenir et de les ajouter au compte rendu.

M. Green:

D. On ne s'attendait à dépenser que \$750,000 au cours de la présente année financière, bien que le crédit était de \$850,000. Pouvez-vous expliquer cela?—R. C'est la situation où nous nous trouvons quand nous essayons de traiter avec d'autres gouvernements, aux Nations Unies, en vue de créer un fonds, chaque année, qui sera dépensé en assistance technique. Le gouvernement s'est donné pour règle d'offrir une somme déterminée si l'apport des autres pays forme un certain total et de verser une cotisation encore plus forte si les autres pays contribuent un total plus élevé.

Je crois que nos contributions à ces causes ne laissent rien à désirer. Certains pays ont peut-être une tendance à attendre en se contentant de dire: "Laissons ce soin à d'autres." Cette méthode destinée à nous aider à négocier avec d'autres pays, de sorte que s'ils contribuent davantage, notre cotisation sera plus élevée.

M. Goode:

D. N'est-il pas vrai que nous fixons la somme de \$700,000 en prenant pour base un certain montant et que si le montant est haussé à \$25 millions, nous porterons notre contribution à \$850,000?—R. C'est exact.

M. FRASER: Vous laissez là une réserve de \$100,000.

Le TÉMOIN: Nous porterons notre contribution au montant maximum prévu par le crédit si les autres pays augmentent suffisamment la leur.

M. Green:

D. Combien le Canada a-t-il dépensé annuellement, ces deux ou trois dernières années?—R. Le Canada a contribué \$850,000 pour le premier exercice financier terminé le 31 décembre 1951; la délégation à l'Assemblée générale a été autorisée à garantir une contribution maximum de \$850,000 pour l'année 1952, en tenant compte, comme je l'ai dit plus haut, du montant promis par les autres pays et de la nature du programme prévu pour cette année-là; finalement, la contribution a été de \$750,000.

D. Pour l'année terminée le 31 mars 1952?—R. Oui.

D. Et l'on prévoyait qu'elle serait de \$750,000 pour l'année terminée le 31 mars 1952?—R. Oui.

M. GOODE: Je crois, et vous en conviendrez, je pense, que l'on n'a pu se mettre d'accord au sujet de ce montant de 25 millions. On n'a réuni que 21 millions et nous retenons \$100,000 ou \$150,000 jusqu'à ce qu'on atteigne le montant de 25 millions. Alors seulement dépenserons-nous ce \$150,000 pour porter le total à 25 millions.

M. Green:

D. Combien de pays contribuent à cette caisse?—R. 64 pays; ils se sont engagés à fournir environ 21 millions, comme vient de le dire M. Goode.

D. Quelle est la quote-part du Canada?—R. D'après le calcul fait ici, elle est de 3·5 p. 100.

M. Croll:

D. L'argent alloué a-t-il été dépensé au complet?—R. Nous avons parlé des chiffres pour 1953; il est certain que tout a été dépensé l'année précédente.

D. Vraiment?—R. L'argent a été dépensé.

D. Tout l'argent a été dépensé?—R. Oui, et l'on n'a cessé d'en demander davantage.

D. Vous allez vraiment plus vite que moi maintenant. J'en arrivais là. Vous avez sans doute assisté aux débats de la Chambre, alors que tout le monde a jeté les hauts cris lorsqu'il a été question du montant global. De quel montant disposait-on à cette fin, l'année dernière? Je veux parler du montant total?—R. J'ignore le chiffre exact. C'était un peu plus de 20 millions.

D. A tout événement, l'argent alloué l'année dernière a été dépensé au complet l'année dernière?—R. Oui.

D. Et l'on se propose d'en obtenir davantage cette année, le Canada étant prêt à augmenter sa contribution, à condition que les autres pays augmentent proportionnellement la leur?—R. C'est bien cela.

M. GOODE: Ce n'est pas tout à fait exact. Le Canada a convenu d'augmenter sa contribution si les versements atteignent un montant total de 25 millions de dollars.

M. ROBICHAUD: Ce crédit comprend-il le montant de 1 million que le Canada a consenti à verser au Ceylan, cette année?

Le TÉMOIN: Non; ce montant est compris dans le crédit prévu au titre du Plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 98, "Dépenses administratives spéciales, y compris les traitements résultant de l'affectation de Canadiens au personnel international de l'OTAN; \$30,000.

Le poste est-il adopté?

M. Green:

D. Quel est le rapport de ce crédit avec le précédent?—R. Le crédit précédent comprend notre contribution à l'administration du centre de l'Organisation. Celui-ci prévoit le paiement de traitements aux Canadiens qui pourraient être détachés auprès du personnel international de l'Organisation.

D. Le personnel comprend-il des Canadiens, à l'heure actuelle?—R. Oui; je crois qu'il y en a quatre.

M. FRASER: Où se trouvent-ils?

Le TÉMOIN: A Paris, au siège de l'Organisation.

M. STICK: Ce nombre comprend-il les membres de notre personnel permanent à l'OTAN?

Le TÉMOIN: Non; il comprend la délégation canadienne au siège de l'Organisation. Le crédit 98 prévoit les traitements des fonctionnaires canadiens qui font partie du personnel international de l'OTAN.

M. FRASER: En quoi consistent leurs fonctions? Sont-ils des employés de bureaux?

Le TÉMOIN: Vous vous rappelez peut-être qu'il n'y a pas très longtemps, un fonctionnaire supérieur de la Gendarmerie Royale du Canada a été nommé directeur des services de sécurité. Il est au nombre des personnes dont le traitement est imputable sur ce crédit.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 99, "Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale", \$200,596.

M. Macnaughton m'a prié d'attendre qu'il soit présent pour étudier ce poste. Cela vous convient-il?

Convenu.

Le poste 99 est donc réservé.

Poste 100, "Traitements et dépenses de la Commission", \$95,800.

Le poste est-il adopté?

M. JUTRAS: Je ne sais pas si la question que je vais poser se rapporte au poste 100 ou au poste 101. Je me demande si le ministère pourrait nous fournir un rapport du travail de la Commission conjointe internationale. Elle est en train de faire un relevé et d'élaborer un projet pour enrayer les inondations dans la vallée de la rivière Rouge. Je remarque qu'elle avait entrepris un

vaste projet, il y a deux ans, et je me demande si le ministère pourrait nous renseigner sur les progrès accomplis et nous dire s'il y a quelque chose à rapporter à ce sujet, à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Songez-vous à des membres quelconques de la Commission qui pourraient être appelés?

M. JUTRAS: Non, je songe à la Commission, en général. Elle pourrait nous dire où le travail en est rendu. Vous vous rappelez sans doute qu'elle avait alors projeté de protéger les villes de Winnipeg et de Saint-Boniface au moyen d'écluses; ces questions ont été étudiées, mais elle a ensuite procédé à un autre relevé de toute la vallée de la rivière Rouge et à l'élaboration d'un plan pour détourner le cours de la rivière Assiniboine ou de la rivière Rouge. En tout cas, elle était censée trouver un moyen qui aiderait à enrayer les inondations dans la vallée de la rivière Rouge.

M. CROLL: L'année dernière, monsieur le président, j'ai posé une question touchant les niveaux de l'eau dans la baie de Toronto et j'ai demandé jusqu'à quel point le lac nuit à Toronto, Hamilton et à toute la région qui a subi de grands dégâts. Il semble qu'à cette date, la Commission n'était pas prête à répondre à cette question. J'aurais cru qu'elle avait ce renseignement à portée de la main. Voudriez-vous, monsieur le président, prévenir la Commission afin qu'elle soit prête à discuter cet aspect de la question lorsque le président viendra témoigner au Comité, à la prochaine séance. Je crois qu'on pourra alors me fournir le renseignement que je n'ai pu obtenir auparavant.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous des renseignements de vive voix ou par écrit?

M. CROLL: Des renseignements de vive voix, si cela convient mieux aux membres de la Commission, mais c'est à eux d'en décider. Comme vous le voudrez, monsieur le président, pourvu que la question puisse être discutée ici. S'ils fournissent le renseignement par écrit, ce serait peut-être plus facile pour moi de leur poser immédiatement des questions.

M. FULFORD: Je sais que l'une des recommandations de la Commission conjointe internationale à cet égard était de faire disparaître le barrage Gut, ce qui a été fait.

Le PRÉSIDENT: Le niveau de l'eau est-il maintenant plus bas?

M. FULFORD: Je ne crois pas que la différence de niveau soit d'un quart de pouce.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous réserver ces deux postes d'ici jusqu'à ce que nous possédions plus de renseignements?

M. FRASER: Allez-vous demander qu'un membre de la Commission vienne témoigner ici?

Le PRÉSIDENT: Seulement si nous croyons que c'est nécessaire. Je sais qu'une année, il était difficile pour un membre de se rendre ici.

M. FRASER: Monsieur le président, les dépenses prévues par ce crédit sont plus élevées, cette année. Je crois que quelqu'un devrait venir ici nous en donner une explication.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la demande de M. Fraser. Seriez-vous en faveur de demander qu'un membre de la Commission conjointe internationale vienne témoigner ici?

M. CROLL: Je crois, monsieur le président, que nous devrions attendre leur bon plaisir. Naturellement, s'il arrive qu'un député ait une raison particulière de faire venir ici l'un des membres de la Commission... mais s'il s'agit, d'autre part, d'une question à laquelle le ministère peut répondre, je ne crois pas que nous devrions les appeler.

M. GREEN: Désirez-vous qu'on entende un membre de la Commission ou quelqu'un du ministère?

M. CROLL: Quant à moi, je suis prêt à accepter un rapport par écrit de leur part et s'il faut l'étendre ou le compléter au moyen de questions, nous pourrions en décider alors. Je me contenterai d'un rapport.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous, monsieur Fraser?

M. FRASER: Je crois que nous sommes en droit de savoir exactement ce que fait la Commission et d'obtenir un rapport complet de son activité. Si cela ne nous satisfait pas, nous devrions appeler ici l'un des commissaires.

M. GREEN: Je crois que plusieurs projets très importants, relevant de la Commission, sont actuellement en cours ou à l'étude. Prenons, par exemple, l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent, et, dans l'Ouest, la construction de barrages sur le fleuve Kootenay. Si le Comité pouvait appeler l'un des commissaires, le président de préférence, cela nous serait très utile.

Le PRÉSIDENT: Nous nous ferons un grand plaisir de voir si cela est possible. Il se peut que nous devions accéder à sa demande, s'il lui est impossible de se rendre ici à la date que nous lui proposerons.

M. FRASER: Alors il peut choisir un autre jour. Nous n'avons pas besoin de lui tout de suite. Remettons à une semaine plus tard et essayez alors de l'appeler.

Le PRÉSIDENT: Nous allons communiquer avec la Commission immédiatement.

M. BATER: Où est le siège de cette Commission?

Le TÉMOIN: Le siège de la section canadienne est à Ottawa; celui de la section américaine, à Washington.

Le PRÉSIDENT: Poste 102, "Plan de Colombo", \$25,400,000.

M. MACDOUGALL: Allons-nous réserver les postes 100 et 101?

Le PRÉSIDENT: Oui, aussi le poste 99.

M. ROBICHAUD: M. Macdonnell serait-il prêt à exposer en détail la participation du Canada au développement des pêcheries du Ceylan, en vertu de ce poste, participation qui s'élève à 1 million?

M. FULFORD: Elle relève du prochain crédit.

M. ROBICHAUD: Cela est prévu par le crédit 102.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes actuellement à l'étude du poste 102.

M. ROBICHAUD: C'est ce que j'ai compris, c'est-à-dire qu'il s'agissait du Plan de Colombo.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, il nous faudrait demander au Service de la coopération technique du ministère du Commerce des détails sur la manière dont cet argent doit être dépensé, ce que nous ferons avec plaisir.

M. Robichaud:

D. Vous fournira-t-on ces détails?—R. Oui.

D. Le ministère sait-il que le Ceylan fournit actuellement une quantité considérable de caoutchouc à la Chine rouge en vertu d'une entente commerciale?—R. Je doute, monsieur le président, que nous connaissions les détails de ses ententes, s'il en existe, avec la Chine, quoique j'aie vu des communiqués dans les journaux.

D. Avez-vous lu un article au sujet de la cargaison de 3,000 tonnes de caoutchouc exportées par le Ceylan à la Chine communiste? Avez-vous pris des renseignements là-dessus?—R. J'ai lu des communiqués.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

M. FRASER: Vous pourriez le réserver jusqu'à ce que nous obtenions une réponse.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons obtenir la réponse. Je ne crois pas qu'elle change le crédit. Est-ce la seule question?

M. CROLL: Vous avez demandé, si j'ai bien compris, si le Ceylan expédiait du caoutchouc à la Chine.

M. ROBICHAUD: Ce n'est pas là la question que j'ai posée. J'ai demandé si l'on savait quelque chose de l'entente commerciale en vertu de laquelle le Ceylan aurait fourni du caoutchouc à la Chine. C'était la première question. M. Macdonnell a répondu qu'il avait lu certains rapports à ce sujet dans les journaux et, après cette remarque, je n'ai pas posé mon autre question.

M. CÔTÉ: Le Comité ne traite pas de la politique du Ceylan. Comment peut-on nous demander de faire enquête ou de questionner un employé quelconque du ministère au sujet de marchés conclus entre deux pays.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la question était d'ordre pratique, parce qu'elle pourrait nous donner, après tout, l'occasion de savoir si le Ceylan traite directement avec la Chine communiste.

M. ROBICHAUD: C'est exactement ce que je pensais. Je suis un nouveau venu au Comité, mais je ne vois pas pourquoi nous devrions aider un pays qui entre en relations commerciales avec la Chine communiste. Je crois que la question est à propos.

Le TÉMOIN: Nous nous ferons un plaisir d'aller aux renseignements, mais je doute que le ministère en possède beaucoup sur la nature d'une entente commerciale entre deux autres pays.

M. ROBICHAUD: Je ne songe pas à la nature de l'entente. Tout ce qui me préoccupe, c'est de savoir si le Ceylan fournit des marchandises ou du caoutchouc à la Chine communiste en vertu de quelque entente.

M. GOODE: Vous ne sauriez obtenir de renseignements là-dessus avant qu'il arrive à destination. Nous lisons dans les journaux que, par suite de l'imposition d'un blocus, certaines expéditions ne peuvent entrer en Chine communiste. Est-ce vrai?

M. FRASER: Mon opinion personnelle est que nous ne devrions pas approvisionner un pays de toutes sortes de marchandises afin de l'aider à en produire pour expédier à la Chine communiste qui s'en sert ensuite pour lutter contre nous.

Le PRÉSIDENT: Il faut faire une distinction entre le matériel de guerre et les autres produits, parce que certains autres pays amis font aussi des affaires avec la Russie.

M. FRASER: Le caoutchouc est une matière servant à la guerre.

Le PRÉSIDENT: Vous faites cette distinction. Faut-il réserver ce poste?

M. GREEN: Lorsque le ministre était ici, on a proposé de demander à M. Cavell de venir adresser la parole aux membres du Comité, si c'était possible, et M. Pearson a dit qu'il ferait avec plaisir les arrangements nécessaires, si possible. Je crois qu'il nous serait très utile d'entendre M. Cavell.

Le PRÉSIDENT: M. Wilgress a répondu en disant qu'il avait fait des démarches à ce sujet, mais qu'il était impossible à M. Cavell de venir ici, au cours de la présente session.

M. GREEN: C'est ce qu'il a répondu depuis?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: M. Cavell ne doit revenir des pays du sud-est de l'Asie que vers la fin de mai.

M. GREEN: Un des employés subalternes de M. Cavell pourrait-il être entendu?

M. ROBICHAUD: Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que l'on réserve ce poste pendant une période de temps raisonnable, jusqu'à ce que M. Macdonnell obtienne des renseignements?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois qu'on s'oppose énergiquement à ce que le poste soit réservé.

M. STICK: Ce plan de Colombo embrasse l'Inde et l'Afghanistan, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Il embrasse l'Inde, le Pakistan et le Ceylan.

M. STICK: Je voulais dire le Pakistan. Lorsque vous reviendrez voudriez-vous me fournir un tableau indiquant le montant d'argent qui a été dépensé dans chacun des trois pays, Pakistan, Inde et Ceylan, l'année dernière?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FULFORD: Vous pourriez peut-être vous assurer si l'Inde vend des marchandises à la Chine, et le Pakistan aussi.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas certain si le ministère pourrait obtenir ce renseignement, mais serait-il convenable de chercher à savoir si l'Inde vend à la Chine?

M. FULFORD: Il doit exister des statistiques. Les statistiques du commerce de l'Inde pourraient sans doute être obtenues en s'adressant au commissaire du commerce de l'Inde, et dans l'autre cas, au commissaire du commerce du Pakistan.

Le PRÉSIDENT: Vous ne faites aucune distinction quant à la sorte de commerce. Il doit s'exercer un certain commerce entre le Pakistan et l'Inde, l'Inde et la Chine.

M. STICK: Ne nous engageons-nous pas dans une voie où nous allons critiquer un pays indépendant qui fait partie du Commonwealth?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je voulais dire.

M. FULFORD: Moi aussi, mais ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. Si vous demandez ce renseignement au sujet de Ceylan, pourquoi ne pas le demander à l'égard des autres?

M. STICK: Si je comprends bien, l'Inde, le Pakistan et Ceylan, sont trois pays indépendants au sein du Commonwealth. Ils peuvent commercer avec qui ils veulent et nous n'avons pas qualité pour les en empêcher; nous désirons aussi maintenir l'entente entre les pays du Commonwealth. Je ne m'oppose pas à ce que M. Robichaud obtienne une réponse à sa question, mais si les membres du comité vont critiquer les pays qui commercent avec la Chine, en admettant qu'ils le fassent, je ne crois pas que nous améliorerions les relations entre pays du Commonwealth en entamant une discussion à ce sujet.

La situation est délicate dans l'Orient et j'en sais quelque chose. Si nous commençons à discuter la politique de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, nous nous exposerons à ce que ces pays nous disent de nous mêler de nos affaires. Je ne crois pas qu'entamer une discussion au cours de laquelle nous critiquerons ces pays puisse faire quelque bien. C'est une question délicate et nous vivons dans un monde irascible; je crois que nous devrions être prudents dans cette discussion.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai. On dit qu'il est plus agréable de donner que de recevoir et nous ne devons pas oublier que ces pays ont leur amour-propre. L'exercice du commerce est une question de souveraineté nationale et je pressens qu'ils pourraient s'offusquer.

M. GREEN: Il y a bien d'autres pays qui ont vendu des marchandises à la Chine communiste, et le Canada semble leur avoir fourni de beaux navires.

M. STICK: Je ne crois pas que nous les leur ayons fournis. Je pense qu'ils nous les ont escamotés.

M. MACDOUGALL: N'est-il pas vrai que, quelle que soit la réponse que M. Macdonnell puisse donner à M. Robichaud, elle ne saurait modifier le crédit d'une façon ou de l'autre, en ce qui concerne le Plan de Colombo, parce que lorsque nous englobons ces pays d'Asie qui bénéficient des avantages du Plan, nous devons aussi tenir compte du fait que le Royaume-Uni a commercé avec ce qu'on peut appeler le gouvernement communiste de Chine. Il ne nous appartient pas de décider quels sont les pays avec lesquels ils doivent ou ne doivent pas commercer et, à mon avis, je crois que nous pouvons adopter le poste 102 sans plus d'hésitation et sans égard à la question de M. Robichaud.

M. FRASER: M. Robichaud n'a parlé que des matériaux de guerre. Je ne crois pas qu'il ait posé de question sur autre chose.

M. MACDOUGALL: Alors, tenons-nous en aux matériaux de guerre.

M. ROBICHAUD: Ma question était très simple. Je n'ai demandé que des renseignements, voilà tout.

M. FULFORD: Il n'y avait rien dans ma question tendant à critiquer le Pakistan ou l'Inde. Quant à moi, ils peuvent commercer avec qui ils veulent. Je suis opposé aux échanges avec les pays communistes et je crois qu'il est honteux de voir la Grande-Bretagne faire du commerce avec ces pays. Je ne demandais que des renseignements. Je n'aime pas qu'on fasse de distinction pour un pays en particulier.

Le PRÉSIDENT: Ces pays possèdent leurs propres statistiques, qui doivent être connues dans le monde.

M. FULFORD: Je ne demande pas qu'on me fournisse de renseignements secrets, mais des renseignements accessibles à tous par les voies ordinaires.

M. STICK: Je ne m'oppose pas à ce que l'on fournisse les renseignements demandés, mais je ne veux pas que notre Comité discute la politique de ces trois pays. Je crois que cela nuirait aux relations des pays du Commonwealth.

Le PRÉSIDENT: Il y a d'autres pays également. Je crois que nous essaierons d'obtenir ces renseignements.

M. STICK: Je ne m'oppose pas à ce qu'on fournisse le renseignement demandé, mais je ne veux pas qu'on s'engage dans une discussion sur la politique de ces trois pays.

Le PRÉSIDENT: Nous avons aussi le Bureau fédéral de la Statistique. Le poste est-il adopté?

Adopté.

M. GREEN: Monsieur le président, je ne crois pas que le poste devrait être adopté avant que nous ayons obtenu d'autres renseignements. C'est probablement le crédit le plus important du ministère des Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! réservons-le.

M. GREEN: Nous sommes tout à fait en faveur du Plan, mais ne pourrions-nous pas obtenir un rapport sur son exécution et sur ce que l'on projette pour la prochaine année financière?

Le PRÉSIDENT: Y'a-t-il quelqu'un au ministère qui puisse nous donner ces renseignements?

Le TÉMOIN: Si vous désirez qu'un haut fonctionnaire soit entendu au Comité, je crois qu'il vous faudra demander au ministère du Commerce d'envoyer un. Avec la coopération de ce ministère nous pouvons, je crois, vous fournir un rapport des dépenses de l'année dernière. Nous pourrions aussi vous donner un aperçu général des projets amorcés pour l'année prochaine, année à l'étude, si c'est là ce que désire le Comité.

M. GREEN: C'est ce que j'avais dans l'idée. Je crois que la question est très importante et très intéressante. Le Plan semble être l'un des meilleurs moyens de rapprocher l'Orient de l'Occident. J'aimerais être plus renseigné là-dessus et je vous poserai une autre question. Les autres pays du sud-est de l'Asie ne sont-ils pas compris dans le Plan de Colombo, par exemple, la Thaïlande, l'Indonésie et certains autres pays en dehors du Commonwealth?

Le TÉMOIN: Oui. Les États fédérés de l'Indochine, par exemple, sont visés par certaines modalités du Plan de Colombo. Le gouvernement de l'Indonésie songe à bénéficier des dispositions du Plan.

M. BATER: Et la Malaisie?

Le TÉMOIN: Elle y songe aussi.

Le PRÉSIDENT: Réservez le poste 102. Nous en sommes maintenant au poste 103. Adopté.

M. Green:

D. Pouvons-nous obtenir une explication là-dessus?—R. Ce Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a remplacé, en quelque sorte, l'Organisation pour les réfugiés, dont le mandat a pris fin, il y a quelque temps. Bien qu'il semble que notre contribution se soit sensiblement accrue cette année, environ \$40,000 de notre quote-part pour 1952, qui avait été fixée à \$198,000, ont été versés au cours de l'année financière 1951-1952. La somme votée pour 1952 comprend donc le solde de notre contribution pour 1952 et non la contribution totale. Le budget de l'Organisation est divisé en trois parties: il y a, d'abord, un budget d'administration qui est financé en taxant tous les gouvernements des États-membres; un budget d'exécution financé au moyen d'une entente entre les gouvernements, à peu près de la même manière que le budget établi pour l'assistance technique; enfin, les remboursements effectués par les gouvernements pour les services qui leur sont rendus par l'Organisation. Notre ministère ne prévoit que la quote-part canadienne des dépenses administratives et c'est le chiffre que vous avez devant les yeux. Le budget de 1953 s'élève donc à \$2,147,000 et le crédit demandé est, en dollars canadiens, l'équivalent de \$194,000, soit le montant fixé de notre contribution.

D. Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne le problème lui-même? Combien de personnes touche-t-il en Europe?—R. Cette nouvelle organisation s'est occupée surtout du déplacement des émigrants. L'ancienne organisation pour les réfugiés avait pour mandat d'assurer le déplacement des réfugiés qui se trouvaient surtout en Europe, tandis que la présente organisation s'occupe surtout des émigrants. A l'heure actuelle, on estime que le nombre total de personnes déplacées en 1952 n'a pas dépassé 80,000. C'est le nombre de personnes dont l'organisation se serait occupée.

D. Cela veut-il dire que 80,000 personnes auraient été déplacées?—R. L'Organisation les a aidées à quitter certains pays.

D. De quels pays viennent-elles et où vont-elles?—R. De pays européens, en général, surtout de l'Allemagne et de l'Italie, je crois, où le surpeuplement pose un très grand problème. Pour ce qui est du Canada, on avait cru que 8,500 personnes y viendraient, l'année dernière, par l'entremise de l'organisation. Il y en a qui sont allées en Australie. Je crois qu'un grand nombre se sont dirigées vers les pays de l'Amérique latine. En général, les émigrants quittent les pays surpeuplés d'Europe pour se rendre dans des pays d'outre-mer où existent de meilleures perspectives de rétablissement.

D. Ce ne sont pas des émigrants venant des camps de réfugiés?—R. Non. Il y a aussi des membres de la population ouvrière des pays d'Europe qui désirent commencer ailleurs une vie nouvelle.

D. Ne s'agit-il pas plutôt, en réalité, d'un programme d'aide aux immigrants?—R. Oui.

D. La contribution versée par le Canada ne sert-elle qu'à aider les immigrants à venir dans notre pays ou les aide-t-elle aussi à passer en Australie ou ailleurs?—R. Nous ne contribuons qu'au budget administratif de l'organisation. On me dit qu'il y a un autre crédit dans le budget des dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qui comprend notre contribution aux programmes migratoires de l'organisation, en autant qu'il s'agit d'amener des immigrants au Canada.

D. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration met-il, en réalité, cet argent en disponibilité afin d'aider ces personnes à se rendre au Canada?—R. Oui. Une des raisons qui a motivé la création de cet organisme, c'est que lorsque l'Organisation pour les réfugiés cessa son activité, elle avait alors une flotte de navires aménagés pour le transport des émigrants et qu'on a cru bon de garder en service, car ces navires sont en demande.

D. Dépense-t-on de cet argent pour amener des émigrants au Canada?—R. Non. L'argent sert aux dépenses administratives de l'organisation.

D. Pour envoyer ces émigrants à travers le monde?—R. Non. C'est encore un autre aspect du budget. Cet argent défraie les dépenses du personnel de l'administration centrale de l'organisation. Les programmes visant le transport de personnes de l'Australie au Brésil, par exemple, font l'objet de négociations avec les gouvernements intéressés; nous ne contribuons pas à ces programmes.

M. Stick:

D. Cette organisation relève-t-elle en quelque sorte des Nations Unies?—Non. Ce n'est pas une institution spécialisée des Nations Unies. Elle a remplacé l'Organisation internationale pour les réfugiés.

D. Quels sont les pays "membres" de l'organisation, comme vous les désignez?—R. Ce sont les suivants: Autriche, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Paraguay, Suède, Suisse, Venezuela, États-Unis; il s'y trouve des représentants d'autres pays, surtout de l'Amérique latine, à titre d'observateurs.

D. Cette organisation n'émane-t-elle pas, en réalité, des Nations Unies?—R. Oui, et elle comprend certains pays qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. BATER: La Grande-Bretagne ne semble pas en faire partie?

Le TÉMOIN: Non, elle n'en est pas membre.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

M. Green:

D. Quelle est la durée prévue d'une organisation de ce genre?—R. Je crois qu'il est assez difficile de le prédire. Cela dépendra de la durée du problème que pose le surpeuplement, du maintien de la demande d'émigration et du temps pendant lequel les gouvernements voudront coopérer à la solution de ce problème.

D. Le Canada doit-il avoir recours à cette organisation pour obtenir des immigrants?—R. Je ne le crois pas.

D. Pouvons-nous obtenir tous les immigrants que peut absorber le pays, par l'entremise de notre propre ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?—R. Oui; mais il s'agit de l'apport du Canada à la solution du problème général.

M. Goode:

D. Ce programme embrasse-t-il les personnes de l'Allemagne orientale qui émigrent dans l'ouest du pays? Une certaine partie de cet argent serait-elle destinée à leur venir en aide?—R. Je crois que ces réfugiés pourraient bénéficier des services de cette organisation.

D. Il faut que quelqu'un vienne à leur secours, n'est-ce pas?

M. Green:

D. L'Allemagne occidentale est-elle membre de l'organisation?—R. Oui.

D. Quelle proportion des dépenses le Canada acquitte-t-il?—R. 9·6 p. 100.

M. FULFORD: Est-ce 9·6 p. 100 des frais d'administration?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Stick:

D. Où se trouve actuellement le siège de cette organisation?—R. A Genève.

D. Relève-t-elle de la Croix-Rouge sous quelque rapport?—R. Non; je crois qu'elle est indépendante.

D. Est-ce le problème des réfugiés qui l'a fait naître, au cours de la guerre?—R. Oui.

D. Elle poursuit l'exécution du programme général?—R. Je crois que son mandat est un peu différent. L'ancienne organisation s'occupait exclusivement des réfugiés, tandis que l'organisme actuel s'occupe de ceux qui seraient normalement des résidents du pays. Il a acquis certains navires et s'est adjoind des membres du personnel de l'administration centrale.

M. Green:

D. Le personnel compte combien de Canadiens?—R. Il y en a un, au moins, dont les membres du Comité doivent se souvenir: M. Leslie Chance, auparavant chef de la Division consulaire du ministère, qui occupe l'un des principaux postes. Il doit revenir au ministère avant longtemps pour assumer d'autres fonctions. C'est le seul Canadien, pour autant que je sache.

D. A-t-on l'intention d'en faire une organisation plus ou moins permanente?—R. C'est là une question dont il appartient aux divers gouvernements de décider; il existe, toutefois, un problème à longue portée qu'il nous faut envisager.

M. Fraser:

D. Prévoyez-vous que l'augmentation sera la même, tous les ans? Elle est de \$34,000, cette année, n'est-ce pas?—R. Parce que nous avons payé une partie de notre contribution d'une année financière au cours de l'année suivante, il ne faut pas considérer cela, je crois, comme une véritable augmentation. Le total est à peu près le même et je dirais qu'il ne variera pas beaucoup.

D. Cette année, le crédit prévu est de \$180,000. L'année dernière, il était de \$154,000. Est-ce bien cela?—R. Oui; mais le véritable total pour l'année dernière était de \$198,000; il accuse donc, en réalité, une légère réduction.

M. GREEN: Combien d'argent a été dépensé, l'année dernière, à cette fin, par tous les pays?

Le TÉMOIN: Le budget d'administration total était de \$2,100,000; celui de 1953 est presque exactement le même.

M. Côté:

D. Quel pays verse la plus forte contribution?—R. Tous les pays que j'ai mentionnés contribuent au budget administratif. Vous constatez que le budget

d'exécution pour 1953, qui se chiffre par \$34,600,000, est composé comme suit: contribution de 8½ millions des États-Unis; celle des autres États membres, 2 millions; versements de 13 millions par des pays qui contribuent à certains programmes spéciaux; revenu des services, 7 millions; 1 million provenant des valeurs en dépôt de l'OIR et ainsi de suite.

D. N'y a-t-il pas une répartition des contributions de tous les pays?—R. Je ne connais pas l'échelle des contributions au budget d'administration.

D. Qui est l'Éminence grise dans cette organisation? Quel pays?—R. C'est une question à laquelle il est plutôt difficile de répondre. Disons simplement que les États-Unis versent la plus forte contribution.

M. Green:

D. Combien de personnes, dites-vous, ont été secourues par l'organisation, l'année dernière?—R. Environ 80,000.

D. Venaient-elles toutes de l'Allemagne occidentale et de l'Italie?—R. Elles venaient de l'Europe, en général. Je crois que c'était là les deux principaux centres.

D. Le Canada a-t-il contribué aux frais d'exécution du programme?—R. Il se peut qu'il l'ait fait par l'entremise du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, mais non au moyen des crédits de notre ministère.

D. Je me demande quel a été le montant de notre contribution?—R. Il y a, et j'ajoute qu'il ne s'agit nullement d'une déclaration de source autorisée, un crédit que nous avons remarqué dans le budget des dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il comprend une "Indemnité de transport transocéanique et à l'intérieur pour les immigrants, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage". Cela pourrait comprendre une certaine contribution aux frais d'exécution.

M. Green:

D. Était-ce une contribution du Canada?—R. C'est un crédit général pour aider à défrayer les frais de transport.

D. Parlez-vous du budget des dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?—R. Oui. Ce crédit figure à la page 139 du budget.

D. S'agit-il des émigrants qui s'en viennent au Canada ou qui vont ailleurs?—R. Des émigrants qui s'en viennent au Canada, je pense.

Le PRÉSIDENT: L'article est-il adopté?

Adopté.

Poste 104, "Contribution au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance."

M. FRASER: Les États-Unis ont-ils contribué à ce Fonds, l'année dernière?

M. BATER: Voulez-vous parler du poste 104?

M. Fraser:

D. Poste 104, "Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance." Les journaux ont rapporté, il y a un an, que les États-Unis n'y contribueraient peut-être pas. Je me demande s'ils l'ont fait?—Je crois qu'ils y ont contribué.

D. S'ils l'ont fait, leur contribution a-t-elle été la même que l'année précédente?—R. Je n'ai pas la liste de leurs contributions annuelles.

D. Ont-ils contribué en 1951?—R. Oui. Ils avaient contribué un montant total de \$80,750,000 au 30 juin 1952. Leur année financière se termine le 30 juin. Je ne connais pas le chiffre de leur contribution pour la dernière année financière, mais nous pourrions vous fournir ce renseignement.

M. STICK: Notre contribution est-elle fixée à tant pour cent?

Le TÉMOIN: C'est un autre cas comme celui de la caisse de l'assistance technique, au sujet de laquelle les cotisations font l'objet de délibérations par les pays contributeurs. Nous avons offert, pour notre part, d'y verser un certain montant, chaque année. Il ne s'agit pas d'une quote-part fixée à tant pour cent.

M. Green:

D. Quels sont les enfants qui ont surtout bénéficié de cette caisse?—R. En réalité, ce sont les enfants du monde entier, ceux qui manquaient de vêtements ou dont le régime alimentaire était insuffisant, bref, qui avaient besoin de secours. Les autorités du Fonds de secours à l'enfance ont essayé d'obtenir que les gouvernements versent des contributions équivalentes. Ainsi ils fourniront du lait en poudre, des huiles de foie de morue ou entreprendront des programmes de prévention contre la tuberculose et ainsi de suite, si le gouvernement local est prêt à utiliser les moyens dont il dispose à l'appui du projet.

D. Pouvez-vous me dire quelque chose des pays auxquels ce programme s'applique?—R. Oui, la Corée, par exemple, la Palestine.

D. Vous ne demandez pas au gouvernement de la Corée de fournir des fonds?—R. Non; cela ne serait peut-être pas raisonnable.

M. BATER: Est-il nécessaire que les enfants secourus au moyen du crédit 104 soient des victimes directes de la guerre dans le pays qu'ils habitent?

Le TÉMOIN: Non. L'administration du Fonds est très large de vues en ce qui concerne ses responsabilités et s'efforce de secourir les enfants, en tenant compte de leurs besoins, plutôt que de ce qui a occasionné ce besoin.

M. Stick:

D. Est-ce un organisme de secours, en d'autres termes?—R. Oui. S'il se présente une circonstance critique, l'organisme peut porter secours. Vous vous rappelez qu'il y a quelques années, les inondations de la vallée du Pô, en Italie, avaient fait de grands ravages et que l'organisme a pu secourir les enfants dans la misère.

D. Cet organisme est distinct de la Croix-Rouge et n'a rien à faire avec cette organisation?—R. Il en est tout à fait distinct.

Le PRÉSIDENT: La Russie contribue-t-elle à ce Fonds?

M. FRASER: L'année dernière, le crédit était de \$30,000 et, cette année, vous lisez "Crédit non requis pour 1953-1954". Pourquoi cela?

Le TÉMOIN: Le crédit non requis de \$600,000 devait être une contribution au bien-être des réfugiés de la Palestine. Celui de \$30,000 comprenait un don de blé à la Grèce.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Maintenant, messieurs, je désire remercier M. Macdonnell et tous les membres du Comité du très bon travail qui a été fait, cet après-midi. N'oubliez pas que nous entendrons M. Jean Désy, jeudi de cette semaine, à 11 heures de l'avant-midi et à 3 h. 30 de l'après-midi.

On a proposé l'ajournement.

APPENDICE "A"

BOURSES D'ÉTUDES ET DE PERFECTIONNEMENT

payables en devises étrangères bloquées

Les *bourses d'études* ont une valeur, en devises locales, équivalente à \$2,000 (canadiens), calculée en tenant compte du coût de la vie dans le pays concerné.

Les *bourses de perfectionnement* ont une valeur de \$4,000 (canadiens) en devises locales, calculée comme ci-dessus.

Bourses de perfectionnement (d'une valeur équivalente à \$4,000 canadiens).

Irene Hepburn McBride Toronto (Ontario) Pays-Bas
Jean-Marie Beaudet Montréal (Québec) France
Claren Bice London (Ontario) "
Earle Birney Vancouver (C.-B.) "
Jack Weldon Humphrey St-Jean (N.-B.) "
Maurice L'Abbé Montréal (Québec) "
Alfred Pellan Montréal (Québec) "
Dr. Rose Madeleine Renshaw	.. Montréal et Ottawa "
Hector-Maurice Tremblay Québec (P.Q.) "

Bourses d'études (d'une valeur équivalente à \$2,000 (canadiens)).

Anthony F. F. Brown Montréal (Québec) Pays-Bas
Paul C. Gilmore Vancouver (C.-B.) "
Paul Crépeau Ottawa (Ontario) France
Bruce Davies Hamilton (Ontario) "
John Campbell Forsyth Toronto (Ontario) "
Miss Jessie Lynn Gillespie Toronto (Ontario) "
Jean Ménard Québec (Québec) "
Charles H. Moore London (Ontario) "
André Raynauld Montréal (Québec) "
Mlle Louise Saint-Pierre Chicoutimi (Québec) "
Philip Coate Stratford Corunna (Ontario) "
Sidney Warhaft Winnipeg (Manitoba) "

CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 1953

Service international

de Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 11 mars 1953.

Il est ordonné—Que le nom de M. Starr soit substitué à celui de M. Higgins sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 12 mars 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bradette, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Decore, Diefenbaker, Fulford, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Goode, Graydon, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Lesage, MacDougall, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Picard, Pinard, Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud et Starr.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; MM. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, et C. R. Delafield, surveillant général du même Service.

Il est convenu—Que le général A. G. L. McNaughton, président de la division canadienne de la Commission conjointe internationale, soit entendu par le Comité, le mardi 17 mars.

M. Désy est appelé. Il présente un exposé d'ensemble et est ensuite interrogé à ce sujet.

Il est ordonné—Que des textes-types des émissions radiodiffusées par le S.I.R.-C. dans les pays du rideau de fer, présentés par le témoin, soient consignés au compte rendu de la prochaine séance du Comité (Voir Appendice "A" aux Témoignages, Fascicule 7).

A midi 10 minutes, le Comité s'ajourne à 3 heures 30 de l'après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le Comité reprend ses délibérations à 3 heures 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Fleming, Fraser, Fulford, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Lesage, MacDougall, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Picard, Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Stick et Starr.

Aussi présents: Les mêmes distingués personnages qu'à la séance de la matinée.

Le Comité continue d'interroger M. Désy relativement aux travaux du S.I.R.-C.

Le président remercie M. Désy de son aide et des renseignements qu'il a donnés au Comité.

Le témoin se retire.

A 5 h. 35, le Comité s'ajourne à 3 h. 30 de l'après-midi, le mardi 17 mars.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

12 MARS 1953

11 heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous remercie d'être arrivés tôt et en si grand nombre. Nous en sommes vraiment très heureux.

Avant que nous entendions le témoignage de M. Jean Désy, j'aimerais vous rappeler que l'on avait décidé de faire venir le général McNaughton devant le Comité la semaine prochaine. Vous vous souvenez qu'à notre dernière séance, on a posé plusieurs questions relatives à la Commission conjointe internationale. Le général McNaughton a aimablement consenti à se présenter devant nous. Il ne pourra pas venir lundi prochain, mais cela lui sera possible n'importe quel autre jour de la semaine prochaine. D'après vous, quel serait le meilleur jour pour faire venir le général McNaughton?

M. MACNAUGHTON: Mardi.

M. MACINNIS: Vous dites qu'il ne peut pas venir lundi?

Le PRÉSIDENT: Il ne peut pas venir lundi, mais n'importe quel autre jour de la semaine prochaine lui conviendrait.

Que décidez-vous?

M. MACNAUGHTON: Faisons-le venir mardi matin.

Le PRÉSIDENT: Cette proposition agréée-t-elle au comité?

Convenu.

C'est maintenant le tour de M. Désy. J'aurais une demande spéciale à vous faire. M. Désy nous présente un mémoire très élaboré et je vous demanderais de l'entendre sans interruption. Nous tiendrons une autre séance cet après-midi. Je crois que la lecture de ce mémoire prendra toute la matinée. Nous nous réserverons une partie de l'après-midi pour poser des questions. Cela vous agréé-t-il?

M. GRAYDON: M. Désy a-t-il des exemplaires de son mémoire?

Le PRÉSIDENT: Oui, et nous allons en distribuer à tous les membres présents.

M. DECORE: Avant que M. Désy commence, puis-je m'informer des brochures de propagande que sont censées distribuer les légations polonaises et yougoslaves et au sujet desquelles M. Macdonnell devait obtenir des renseignements? Je me demande s'il en a obtenu des exemplaires?

M. MACDONNELL: Nous n'avons pas encore pu mettre la main sur aucun de ces exemplaires. Nous poursuivons notre enquête.

Le PRÉSIDENT: Vous consentez tous à ne pas poser de questions pendant la lecture du mémoire de M. Désy?

Convenu.

M. GOODE: Avant que M. Désy ne commence, permettez-moi, monsieur le président, de porter à votre attention que, par suite de certaines remarques que j'ai faites devant le Comité l'autre jour au sujet de certains personnages du nom de Gardiner, de Vancouver, l'édition courante du *Vancouver Sun* publiait leur réponse qui constitue une véritable injure à ma personne. Ils ne répon-

daient pas à mes avancés et ne niaient pas qu'ils sont des agents de l'U.R.S.S. Je voudrais vous informer que malgré leurs injures à mon endroit, ils n'ont jamais réfuté ce que j'ai déclaré devant le Comité. Merci.

M. MACNAUGHTON: Ce qui veut dire, implicitement, qu'ils admettent pratiquement que vos accusations sont fondées?

M. GOODE: En toute justice, il vaut mieux que je ne fasse pas de commentaires là-dessus, car j'ai l'avantage sur eux à titre de membre du Comité, mais je crois que vous avez raison.

Le PRÉSIDENT: Continuons maintenant.

M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, j'ai lu les comptes rendus des témoignages donnés par MM. Pearson et Wilgress devant ce comité permanent des Affaires extérieures. J'ai remarqué qu'en plusieurs circonstances, lorsqu'on a posé aux témoins des questions portant sur des sujets plus techniques, ceux-ci ont répondu qu'on pourrait m'appeler pour éclaircir certains points. J'ai donc préparé des réponses à la plupart des questions qu'on avait laissées en suspens pour moi, et j'espère que ces réponses seront satisfaisantes. De toute façon, je suis prêt à vous communiquer toute autre information que vous pourriez désirer relativement au Service international de Radio-Canada.

Premièrement, je veux établir clairement quelle est ma position par rapport à Radio-Canada et par rapport au ministère des Affaires extérieures. MM. Pearson et Wilgress ont tous les deux expliqué de façon assez complète quelles sont mes fonctions. Mais il semble que certains des membres du Comité avaient encore des doutes sur la définition de ma position et sur mes responsabilités. Je répète ce qu'on a déjà établi: le personnel du S.I. et moi-même relevons respectivement de la direction de Radio-Canada et du Bureau des gouverneurs qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministère du Revenu national. Je ne sers pas deux maîtres. Si on voulait comparer ce domaine au domaine ecclésiastique, on pourrait dire que le ministre du Revenu national est mon supérieur, et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures remplit le rôle de directeur de conscience à mon égard. Je suis libre de suivre ou de ne pas suivre les conseils de mon directeur spirituel mais, si je commets quelque péché, je dois me tourner vers mon supérieur pour recevoir soit son absolution, soit ses reproches.

La section de coordination politique que le ministère des Affaires extérieures vient de créer améliorera et renforcera les relations étroites qui existent présentement entre le S.I. et ce ministère. Toutefois, cette section ne constitue pas notre unique source d'information politique, si je puis employer ce mot dans son sens propre et sans acception partisane. Nos correspondants à New-York et à Ottawa nous fournissent aussi des renseignements sûrs et récents. Les agents du Service international à Ottawa nous transmettent, par télétype ou d'autres façons, non seulement l'information fournie par le ministère des Affaires extérieures, mais aussi par d'autres ministères, par les missions du Commonwealth et des pays étrangers, et par d'autres sources d'information. Occasionnellement, nous nous adressons à des experts auxquels nous demandons des textes sur divers aspects de la vie canadienne. De cette façon, nous essayons d'être à la page quant aux récents progrès et de présenter un tableau véridique de la vie au pays, ce qui constitue notre façon de contribuer à la guerre idéologique.

Afin de faire connaître de manière concise et frappante aux membres de votre Comité quelle est la place relative qu'occupe le Canada parmi les principaux pays qui possèdent un service d'émissions internationales, je demande la permission, monsieur le président, de faire distribuer des exemplaires d'un tableau graphique dressé l'année dernière par la B.B.C. Ce tableau fait connaître le nombre d'heures consacrées aux émissions internationales par semaine, par les différents pays, de 1945 à 1952. (Voir Appendice "A"). Vous y remarquerez que, depuis 1948, l'U.R.S.S. a presque doublé la durée de ses émissions, tandis que ses satellites comme l'Albanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie ont presque triplé la durée des leurs. La *Voice of America*, après un déclin qui commença en 1946 et atteignit son plus bas point en 1948, dépasse maintenant de beaucoup son niveau de 1945.

Pour sa part, la Voix du Canada est demeurée stationnaire depuis 1948. Pour ce qui est du temps consacré aux émissions internationales, nous nous classons après la B.B.C., l'U.R.S.S., les satellites, la *Voice of America*, la France, l'Italie, l'Australie et la Yougoslavie. Seuls la Hollande, l'Espagne, le Portugal et la Turquie viennent après nous. Il peut être utile d'ajouter aussi que la *British Broadcasting Corporation* utilise 37 émetteurs et emploie près de 85 fréquences. Ses émissions internationales courantes sont rédigées dans quelque 40 langues et ses émissions sur ondes dirigées sont transmises simultanément sur au moins 5 fréquences. La *Voice of America* utilise au moins 38 émetteurs (en Amérique du Nord) et près de 90 fréquences. Elle diffuse des programmes simultanés en 30 langues, généralement sur des faisceaux d'au moins 5 fréquences.

Le Service international de Radio-Canada possède 2 émetteurs et ses émissions se font dans les quinze langues suivantes: anglaise, française, tchèque, slovaque, finnoise, suédoise, norvégienne, allemande, danoise, hollandaise, italienne, russe, espagnole, portugaise et ukrainienne, sur un maximum de 2 fréquences. D'après ces chiffres, il est clair que les faisceaux du Service sont surchargés et qu'en conséquence, il est difficile de donner un service satisfaisant aux pays de l'Europe occidentale ou orientale.

Un organisme qui émet des programmes sur ondes courtes doit, de toute nécessité, rendre aussi facile que possible la réception de ses émissions. C'est ainsi que la B.B.C., en plus de ses émissions du matin et de l'après-midi, radio-diffuse en France, tous les soirs, sans interruption, de 7 heures 30 à 10 heures. Par contre, le Service international de Radio-Canada diffuse, pendant 9 heures 55 minutes tous les jours, des programmes destinés à l'Europe. Au cours de cette période de temps, on change 23 fois de langue, 6 fois de fréquence, et on fait 6 pivotements.

M. GRAYDON: Qu'est-ce que le pivotement?

Le TÉMOIN: Le pivotement consiste à tourner l'antenne d'une direction à l'autre. Pour atteindre l'Amérique du Sud, il faut tourner l'antenne dans cette direction et radiodiffuser dans la même direction.

Toutes ces servitudes ne favorisent pas la radiodiffusion continue qui est plus ou moins indispensable au succès et à la popularité d'un service d'ondes courtes.

Les services techniques du S.I.R.-C. ont préparé des cartes qui montrent jusqu'où peut diffuser le système d'antennes directives de notre poste d'ondes courtes de Sackville, au Nouveau-Brunswick. Je crois qu'il est sage de soumettre ces documents à votre considération, car ils vous montreront clairement quelles sont les régions vers lesquelles nos émissions sont dirigées. On y voit quels sont les divers pays qui peuvent recevoir nos faisceaux d'émissions. Il est évident, n'est-ce pas, que nos programmes sont efficaces seulement si on peut les capter et si on les écoute.

(Voir Appendice "B").

La B.B.C. a inventé et perfectionné les méthodes les plus élaborées et les plus efficaces dans le domaine des sondages destinés à déterminer le nombre des auditeurs. Ce travail est accompli par un petit organisme central formé de deux fonctionnaires seniors pour l'Europe, et d'un autre fonctionnaire chargé des autres régions. Dans les pays où existent des organismes de sondage des marchés, on fait des enquêtes continuellement. Quelquefois, on ajoute, moyennant une petite contribution, quelques questions à une enquête préparée pour d'autres domaines. Les réponses à ces questions fournissent des renseignements précieux quant au nombre d'auditeurs. En d'autres cas, l'enquête est conduite entièrement dans l'intérêt de la B.B.C. Il peut arriver aussi que la B.B.C. collabore à ces enquêtes avec d'autres organismes de radiodiffusion ou avec la *Voice of America*. Dans les pays où il n'existe pas d'organisme de sondage, on emploie la forme la plus courante et la plus universelle de sondage, soit les concours entre les auditeurs. On invite les auditeurs à soumettre des essais, d'une forme ou d'une autre, sur certains sujets déterminés. La provenance géographique des inscriptions, ainsi que le nombre et la qualité des lettres reçues, offrent des indications utiles sur l'envergure de l'auditoire. De plus, on fait remplir des questionnaires aux abonnés des publications de la B.B.C. dans certaines régions données. La B.B.C. a aussi créé en Europe une douzaine d'équipes de discussion radiophonique dont les membres ont été triés sur le volet parmi les auditeurs.

Pour ce qui est des pays où il est impossible d'effectuer un relevé adéquat, on ne peut déterminer le nombre d'auditeurs en termes de statistique. Pour les pays du rideau de fer, par exemple, on compare les informations obtenues des réfugiés ou déserteurs avec les informations qu'on possédait déjà avant que ces pays soient fermés aux enquêteurs occidentaux. Remarquons aussi qu'un très grand nombre d'émissions locales, en provenance de la Russie, sont diffusées sur ondes courtes et sur les mêmes bandes d'ondes qu'emploie la B.B.C. pour ses programmes à la Russie. On pourrait relayer localement les émissions sur ondes courtes et les retransmettre par ligne, mais cela demanderait un outillage considérable, et s'il en vaut la peine pour les régions où les populations sont très denses, ce serait peu pratique dans les régions à population éparse.

Depuis avril 1949, les émissions de la B.B.C. destinées aux pays du rideau de fer ont été l'objet de brouillage systématique pratiqué sur une grande échelle. On a donc eu recours à des procédés d'élimination de ce brouillage, comme la concentration d'une batterie d'émetteurs sur un seul programme, et nombre d'autres mesures, comme le changement de longueurs d'ondes ou du nombre d'émetteurs, de façon à embrouiller les stations russes de brouillage, mais on s'est aperçu que ces mesures coûtaient très cher et n'avaient qu'une efficacité douteuse. Quant à la *Voice of America*, elle se sert de vaisseaux construits spécialement pour servir de stations de relais amovibles, dans la Méditerranée et dans l'océan Atlantique, aux fins d'éviter d'enfreindre les droits territoriaux et pour déjouer les méthodes soviétiques de brouillage.

Si d'une part, il nous a été impossible d'organiser nos sondages d'auditoire sur un plan aussi vaste que celui de la B.B.C., nous possédons, par contre, en plusieurs pays, des correspondants engagés pour écouter nos émissions et nous envoyer régulièrement leurs critiques ainsi que des renseignements techniques. Nous recevons aussi les commentaires et les conseils amicaux des postes et associations de radiodiffusion.

Ces derniers mois, deux sources principales nous ont procuré des informations sur le nombre et la qualité des auditeurs du S.I.R.-C. Ce sont les rapports des missions diplomatiques et l'analyse du courrier des auditeurs. Il est arrivé plusieurs fois que ces informations fussent incertaines et contradictoires. En Amérique du Sud et en Europe occidentale, où les statistiques officielles sont disponibles et où les autres méthodes de sondage sont praticables, il est

possible d'évaluer le nombre proportionnel des appareils à ondes courtes en fonctionnement et le nombre de personnes susceptibles de syntoniser les fréquences du S.I. Par contre, là où on ne peut profiter de semblables facilités, il est extrêmement difficile de se procurer des statistiques fiables. D'après les représentants de nos missions diplomatiques, qui n'ont naturellement ni le temps ni le personnel formé pour mener un sondage étendu, on ne peut conclure que nos émissions destinées aux pays européens soient très populaires, excepté dans les pays scandinaves, où on les reçoit avec empressement et où ils constituent notre meilleur moyen de publicité.

Selon les données obtenues à l'analyse du courrier par un enquêteur indépendant, la situation est plus encourageante, surtout en Allemagne où il semble que nos auditeurs soient en nombre considérable. Selon toute indication, nos émissions sur ondes courtes sont largement écoutées et appréciées, surtout en Amérique latine et en Europe occidentale.

Il est difficile de dire si nous avons un auditoire régulier derrière le rideau de fer, excepté pour la Tchécoslovaquie, où le nombre de nos auditeurs a diminué par suite du brouillage de notre fréquence et de la pression exercée sur les auditeurs d'émissions étrangères. En Russie, de même que dans les autres pays dominés par le régime communiste, au moins tenons-nous les Soviets occupés à brouiller nos émissions. Deux raisons principales favorisent le maintien de nos émissions: d'abord des raisons de prestige, car il est indispensable de faire connaître aux gens que le Canada est une entité distincte de la Grande-Bretagne et des États-Unis; deuxièmement, des raisons de stratégie, car il est important d'établir des voies de communication qui peuvent être très utiles en cas d'urgence. J'ai appris, au cours de conversations avec des fonctionnaires importants de la *Voice of America* et de la B.B.C., que la Voix du Canada rend un bon service à ces deux organismes de radiodiffusion, car elle garde un juste milieu entre l'agressivité de la *Voice of America* et l'absence de passion de la *Voice of Britain*. Les auditeurs à l'écoute sont portés à attacher plus d'importance à la Voix du Canada, parce que notre pays, même s'il est au rang des puissances mondiales, n'a d'autres ambitions extraterritoriales que celles de contribuer à la paix internationale et d'offrir au monde sa collaboration.

Les besoins du Service international, qu'on avait fait connaître à l'Union internationale des communications, lors de sa conférence tenue à Mexico en 1948, ont été de nouveau portés avec certains changements à la connaissance de la Commission internationale d'enregistrement des fréquences, l'année dernière. Si nous n'employions pas les canaux de télécommunication et les fréquences demandés, nous pourrions compromettre notre expansion future, car d'autres pays pourraient s'accaparer le petit nombre de canaux disponibles et refuser de nous les faire partager, par la suite.

Nos émissions aux pays du rideau de fer constituent un acte de foi. C'est le seul moyen que nous ayons d'influencer les peuples gouvernés par le communisme, et nous essayons d'en tirer tout le parti possible. Nous tâchons de convaincre ces gens que nous sommes leurs amis, que nous les comprenons et que nous sympathisons avec eux.

Avant de passer à nos propres émissions aux pays du rideau de fer, j'aimerais vous lire un court exposé des émissions provenant de l'U.R.S.S. et de ses satellites, et destinées à l'Amérique du Nord et à l'Amérique du Sud.

ÉMISSIONS PROVENANT DE L'U.R.S.S. ET DE SES SATELLITES
DESTINÉES À L'AMÉRIQUE DU NORD ET À L'AMÉRIQUE DU SUD

L'U.R.S.S. à l'Amérique du Nord:

Émission en anglais, 7 heures 10 minutes.

L'U.R.S.S. à l'Amérique du Sud:

Portugais, $\frac{1}{2}$ heure.

Espagnol, 2 heures 29 minutes.

L'Albanie à l'Amérique du Nord:

Néant.

La Bulgarie à l'Amérique du Nord:

Anglais, 4 heures 55 minutes.

La Tchécoslovaquie à l'Amérique du Nord:

Anglais, 5 heures 30 minutes.

Tchèco-slovaque, $\frac{1}{2}$ heure.

La Hongrie à l'Amérique du Nord:

Anglais, 6 heures 15 minutes.

Hongrois, 1 heure.

La Hongrie à l'Amérique du Sud:

Espagnol, 25 minutes.

Hongrois, néant.

La Pologne à l'Amérique du Nord:

Anglais, 6 heures 20 minutes.

Polonais, 1 heure.

Yiddish, 15 minutes.

Venons-en maintenant à nos propres émissions.

ÉMISSIONS AUX PAYS DU RIDEAU DE FER

Voici brièvement les buts principaux du Service international:

- (1) Expliquer et commenter les objectifs et le programme des puissances démocratiques occidentales, et particulièrement du Canada;
- (2) Combattre l'idéologie communiste et l'impérialisme soviétique;
- (3) Répandre aussi loin que possible l'image de notre vie canadienne, en appuyant spécialement sur ses aspects sociaux, culturels et économiques.

Naturellement, nos émissions dans cette direction appuient davantage sur les deux premiers objectifs, tandis que le troisième est employé pour des intérêts spécifiques de propagande.

Nous dirigeons des émissions sur les pays du rideau de fer suivants:

- (1) La Tchécoslovaquie. Émissions en tchèque et en slovaque. Depuis le début du Service, en 1945.
- (2) L'Union soviétique. Émissions en russe. Depuis février 1951.
- (3) L'Ukraine, ou disons la partie de l'Union soviétique appelée Ukraine. Émissions en ukrainien. Depuis juillet 1952.

Nous avons réuni en Tchécoslovaquie, jusqu'au temps du coup d'État communiste de 1948, un de nos auditoires européens les plus nombreux et les plus intéressés. Depuis que les communistes se sont emparés du pouvoir, notre auditoire semble être demeuré assez considérable, d'après ce que nous avons pu conclure des lettres occasionnellement passées en contrebande et des déclarations des réfugiés. De plus, contrairement aux auditeurs de l'Union soviétique, les auditeurs de la Tchécoslovaquie se souviennent de leur démocratie passée et on peut largement faire appel à leurs sentiments à cet égard.

Nos émissions aux pays du rideau de fer sont formées d'abord de bulletins d'information, d'analyse de ces informations, de commentaires et de reportages spéciaux sur des sujets déterminés. L'an passé, conformément à la ligne de conduite du gouvernement, nous avons appuyé de plus en plus fortement sur la déformation des nouvelles que répandent la presse et la radio de ces pays. Nous avons été grandement aidés dans ce domaine par notre collaboration étroite avec le B.B.C. et la *Voice of America*. La B.B.C. nous a fourni tous les jours des rapports d'écoute des émissions en provenance de l'Union soviétique et des satellites. Une source d'information encore plus adéquate et plus efficace nous est fournie grâce à un service d'écoute presque instantané, inauguré en 1952 après une entente avec le département des Affaires étrangères des États-Unis. Ce service procure à notre bureau central de Montréal des comptes rendus télétypés provenant des services d'écoute européens de la B.B.C. et des services d'écoute américains pour les autres parties du monde.

Voici, en quelques mots, les avantages de ces services de comptes rendus. Dans le passé, il fallait retarder les divers programmes et commentaires de nouvelles portant sur la Russie ou ses satellites jusqu'à ce qu'on puisse se procurer les journaux de ces pays, si on ne voulait pas s'en tenir à présenter des textes généraux dont la teneur était plutôt faible, académique et diluée. Tandis qu'aujourd'hui, il est possible de commenter les nouvelles d'une manière beaucoup plus précise, complète et vivante. Nous pouvons maintenant nous adresser à l'auditeur au moment où le sujet des émissions de son pays est encore tout frais dans son esprit.

J'ai ici quelques exemplaires de textes qui ont été donnés en russe et en tchécoslovaque en 1951, des commentaires de nouvelles en russe, en ukrainien et en tchécoslovaque donnés en décembre 1952 et en février cette année. Quelques textes religieux sont aussi inclus.

Puis-je vous demander de les faire circuler, monsieur le président? Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps d'en faire plusieurs copies, mais on peut faire circuler les exemplaires disponibles entre les membres du Comité.

M. QUELCH: En donnera-t-on lecture afin qu'ils soient consignés au compte rendu de la séance?

Le PRÉSIDENT: En effet, je crois que ce que nous pouvons faire de mieux est de les inclure au compte rendu, sous forme d'appendices. Convenu?

Convenu.

M. GRAYDON: Les textes traduits ont été choisis par les représentants du Service international, mais peut-être que les membres du Comité voudront en choisir quelques-uns eux-mêmes. Dans ce cas, il faudrait aussi traduire ces textes choisis et les inclure au compte rendu.

Le TÉMOIN: Très bien. Revenons-en maintenant au brouillage.

Le brouillage délibéré des programmes transmis en langue russe par Radio-Canada continue sans répit. La situation est la même qu'il y a un an. Des rapports nous ont appris qu'on laisse occasionnellement passer sans encombre des parties d'émissions, probablement à l'intention des préposés à l'écoute, mais le choix ne semble pas se faire systématiquement.

Par contre, le brouillage de nos programmes transmis à la Tchécoslovaquie a été un peu modifié durant ces derniers 6 mois. Les indications techniques démontrent que le brouillage de notre première émission en langue tchèque (11 h. à 11 h. 30 du matin, h.n.e.) a cessé vers le 20 octobre 1952. Quant à notre deuxième émission en cette langue (12 h. 30 de l'après-midi), l'interférence qu'elle subissait a considérablement diminué depuis cette même époque, et à l'heure actuelle, elle n'est brouillée qu'occasionnellement, soit une ou deux fois par semaine. Par contre, notre dernière émission en direction de la Tchécoslovaquie (5 h. à 5 h. 30 de l'après-midi, h.n.e.) est l'objet d'un brouillage plus intense qu'auparavant, bien qu'il ne soit pas aussi marqué que dans le cas de notre programme en langue russe, transmis une heure avant cette émission.

Le programme ukrainien, transmis à 9 h. 45 du matin (h.n.e.) immédiatement après la première émission en langue russe, subit le même degré d'interférence que cette dernière.

Nous avons obtenu ces renseignements du poste d'écoute technique de la B.B.C. et d'un observateur technique demeurant dans la zone britannique de l'Allemagne. Malheureusement, comme nous ne recevons pas de rapports réguliers des régions auxquelles ces émissions sont destinées, il serait risqué de dire que les rapports sur la brouillage présentés par les deux stations d'écoute montrent la condition exacte dans laquelle les émissions parviennent aux auditeurs de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie. Vu les nombreuses causes changeantes qui peuvent nuire aux émissions sur ondes courtes, il demeure fort possible qu'en dépit d'une forte interférence observée par un poste récepteur situé à quelque distance de l'U.R.S.S., ce même brouillage soit moins fortement ressenti dans la région à laquelle l'émission est destinée. Ce phénomène est conforme aux lois qui gouvernent les émissions sur bandes d'ondes courtes. On peut présumer que, moyennant certaines conditions, les postes récepteurs de la Tchécoslovaquie et de la Russie peuvent capter une des deux fréquences diffusant les programmes de Radio-Canada, avec seulement une légère interférence. Cette assertion serait particulièrement vraie pour ce qui a trait aux régions situées dans un rayon de quelques centaines de milles de la station de brouillage. Dans les mêmes conditions, les appareils récepteurs de l'Europe occidentale, par exemple, étant situés à une plus grande distance de ces stations auraient plus de difficulté à capter nos émissions parce qu'ils se ressentiraient davantage de l'interférence provoquée.

Un fait significatif, survenu vers la fin de septembre 1952, démontre combien les Russes sont vigilants par rapport à leur système de brouillage. Vers ce temps-là, le Service international de Radio-Canada a adopté une fréquence que nous n'avions encore jamais employée pour nos émissions. Auparavant, quand nous employions une nouvelle fréquence, les stations de brouillage russes mettaient plusieurs jours à la dépister. Par conséquent, au moins durant ces quelques jours, la fréquence était libre de toute interférence provoquée. Mais, dans le cas dont nous parlons, les émetteurs russes ont commencé à brouiller la nouvelle fréquence dès le début de l'émission, ce qui veut dire qu'ils fonctionnaient sur cette fréquence avant même que nous ne l'employions.

La semaine dernière, nous lisons dans les journaux que les autorités tchèques ont décidé d'établir 30 nouvelles stations de brouillage pour renforcer les 20 stations actuelles qui se sont montrées insuffisantes pour empêcher le peuple tchèque d'écouter les nouvelles radiodiffusées des pays occidentaux. Ces

nouvelles stations emploieront plus de 10,000 techniciens. On sait déjà que des dénonciateurs innombrables s'acharnent à découvrir les auditeurs d'émissions étrangères prohibées et que de fortes récompenses sont remises aux délateurs qui réussissent à faire condamner ces auditeurs.

Pourquoi les pays communistes iraient-ils jusqu'à cette extrémité pour empêcher leurs gens d'écouter nos émissions, si ce n'est qu'ils les considèrent comme un véritable danger et qu'ils savent qu'on les écoute quand même malgré toutes les précautions prises?

Les statistiques peuvent être trompeuses, aussi j'hésite à tirer des conclusions précises de chiffres qui peuvent être interprétés d'autant de façons différentes qu'il y a d'experts qui les étudient. A tout hasard, je dirai que les experts en sondages d'auditoires radiophoniques estiment que chaque lettre reçue par un organisme de la radio compte pour 120 auditeurs. Je crois que la B.B.C. évalue son auditoire européen d'après ces proportions. Quoique les résultats de calculs établis d'après ce taux ne peuvent être acceptés en toute certitude, ils fournissent toutefois des indications utiles sur le nombre probable des auditeurs de nos émissions.

Nous avons reçu 32,365 lettres d'auditeurs en 1952. Si nous calculons 120 auditeurs par lettre, nous en arrivons au chiffre estimatif de 3,800,000 auditeurs réguliers pour l'an dernier. Il faut ensuite multiplier ce chiffre par cinq pour tenir compte des auditeurs irréguliers. Il semble donc que l'année dernière, le S.I. a atteint 20 millions de personnes. Voici le détail du courrier des auditeurs reçu en 1951 et 1952, par pays:

	Nombre de lettres	
<i>Langues</i>	1951	1952
Français	2,193	1,541
Italien	5,706	2,479
Allemand	3,008	2,673
 <i>Langues scandinaves:</i>		
Danois	6,040	4,222
Suédois	2,455	4,147
Norvégien	2,983	2,133
Finnois	816	440
	<hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> 12,293	<hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> 10,942
Portugais	1,937	2,477
Espagnol	4,170	6,732
 <i>Anglais:</i>		
R.-U.	1,375	799
É.-U.	992	752
Canada	129	79
Australie	115	99
Nouv.-Zélande	212	204
Japon	124	120
Autres	361	227
	<hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> 3,307	<hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> 2,280
Hollandais	3,258	3,271
	<hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> 35,772	<hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> 32,365

M. GRAYDON: Le courrier a diminué?

M. FULFORD: Encore à cause du brouillage.

M. COLDWELL: Il a augmenté en un ou deux cas.

Le TÉMOIN: En effet. Puis-je faire circuler les listes des programmes que nous distribuons partout en Europe et en Amérique latine?

M. FULFORD: La diminution du courrier est-elle due à l'augmentation de l'interférence?

Le TÉMOIN: Pas nécessairement. En certains cas, ce peut être dû à l'augmentation du brouillage, mais dans d'autres cas, c'est peut être que l'auteur d'une lettre qui a reçu une réponse satisfaisante n'écrit pas de nouveau.

Voici quelques chiffres relatifs aux listes de programmes que nous distribuons. Programmes européens: 104,312; espagnols: 23,006 par mois. La société *Might Directories* distribue annuellement, à notre compte, un total de 1,527,816 programmes imprimés. En plus, nous expédions tous les mois à nos ambassades, pour distribution, le nombre suivant de programmes imprimés: 5,415 en Europe, 2,515 à l'Amérique du Sud.

Vous avez sans doute remarqué que le nombre de lettres reçues de nos auditeurs de langue portugaise et espagnole a augmenté de plus d'un tiers en 1952. Une analyse plus poussée de ce courrier démontre que plus de 80 p. 100 de ces lettres proviennent d'hommes d'affaires, de professionnels et d'ouvriers. La plupart des correspondants sont des hommes. Les correspondantes ne comptent que pour 2 p. 100 du total. La plupart des lettres constituent des demandes de renseignements sur le Canada, des critiques ou des félicitations sur nos programmes. Les lettres du Brésil nous informent que la réception y est intelligible, qu'on n'y découvre pas d'affaiblissements et que la modulation est excellente. Les pays de langue espagnole déclarent que la réception de nos programmes y est satisfaisante et qu'elle est aussi bonne que celle des postes locaux ou celle de la *Voice of America* et de la B.B.C. D'après l'évaluation de 120 auditeurs pour une lettre, les programmes en langue portugaise atteindraient régulièrement près de 300,000 auditeurs et, occasionnellement, 1,500,000 pendant une année. Au même taux, notre auditoire de langue espagnole se chiffre par 800,000 régulièrement et 4,000,000 occasionnellement. Toujours d'après cette estimation, le pourcentage des appareils récepteurs d'ondes courtes qui captent les émissions du Service international dans les pays de langue portugaise s'établirait à 25 p. 100 de tous les appareils, tandis qu'il atteindrait 18 p. 100 dans les pays de langue espagnole.

Afin de comparer ces divers chiffres avec l'étendue des territoires couverts par le service d'ondes courtes de Radio-Canada, je demande la permission, monsieur le président, de déposer un exposé du nombre d'appareils récepteurs à ondes courtes en usage dans les divers pays que nous atteignons, ainsi qu'un tableau du nombre d'auditeurs possibles que pourraient compter ces pays.

Les émissions en langue anglaise du S.I.R.-C. sont dirigées sur les régions suivantes: le Royaume-Uni, l'Irlande, les îles de Chypre et de Malte, Gibraltar, le Ceylan, l'Inde, le Pakistan, Singapour, l'île Maurice, la presqu'île de Malacca, Formose, Hong-Kong, le Japon, l'Afrique du Sud, la Rhodésie, l'Afrique-orientale anglaise, le Nigéria, la Côte de l'Or, la Guyane anglaise, le Honduras britannique, les îles Trinité et Tobago, les Antilles, les Bermudes, la Jamaïque, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. On trouve 14 millions d'appareils à ondes courtes en usage dans ces régions. Quant aux émissions en langue française, elles s'adressent aux territoires suivants, où l'on parle le français: la France, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Guadeloupe, la Martinique, l'île Réunion, l'Afrique française, Madagascar, l'Indochine, Haïti, les îles Saint-Pierre et Miquelon, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et le Congo belge. Plus de 8 millions d'appareils à ondes courtes sont en usage dans ces pays. Nos programmes en langue italienne peuvent atteindre près de 2 millions et demi d'auditeurs. En Allemagne occidentale et orientale, on compte près de 10 millions d'appareils récepteurs à ondes courtes; dans les Pays-Bas, 1,200,000;

en Suède, 3 millions; en Norvège, 9 millions; en Finlande, 700,000. Nos programmes portugais pourraient atteindre près de 1,200,000 appareils au Brésil et au Portugal. En Espagne et en Amérique latine, près de 4 millions et demi d'appareils peuvent capter les ondes courtes. Naturellement, nous ne possédons pas de chiffres sûrs pour les pays du rideau de fer. Cependant, comme nous réussissons à atteindre une petite proportion de cet auditoire potentiel, nous voyons facilement que nous sommes très bien placés pour nous faire des amis à l'étranger et pour influencer les gens. Afin d'atteindre encore plus d'auditeurs, et spécialement les auditeurs ne possédant pas d'appareils à ondes courtes, nous diffusons par relais, par retransmissions et par émissions enregistrées. Nous n'avons pas rencontré les mêmes difficultés en ce qui concerne l'évaluation du nombre d'auditeurs d'émissions sur ondes moyennes, car on a inventé, pour des fins commerciales et autres, des méthodes assez sûres d'évaluation du nombre d'auditeurs à certaines heures du jour. Les données suivantes vous donneront une idée plus précise du travail que nous faisons pour tâcher d'atteindre les auditeurs étrangers au moyen de nos réseaux d'ondes moyennes aux heures les plus favorables à l'écoute.

PROGRAMMES DU SERVICE INTERNATIONAL RELAYÉS PAR
DES POSTES ÉTRANGERS DURANT L'ANNÉE 1952

1. Programmes en langue anglaise

- a) B.B.C.—Bulletins d'information canadienne groupés sous le nom de "*Canadian Chronicle*". La B.B.C. en transmet une moyenne de 6 à 8 par mois sur son réseau domestique et quelquefois sur son réseau d'outre-mer.
Les *Monthly News Letters from Canada*, rédigées en écossais et en gaélique pour le service local d'Écosse, et en gallois pour le service local du pays de Galles.
Des documentaires de circonstances ainsi que des causeries et commentaires sur des sujets particuliers mis en vedette, pour le service domestique de la B.B.C.
Relais quotidien des bulletins canadiens pendant le voyage de la princesse Elizabeth, en octobre et novembre 1951.
- b) Réseau de l'armée britannique en Allemagne—5 à 6 heures par semaine d'émissions enregistrées du réseau de Radio-Canada (surtout des émissions récréatives) ainsi que des transmissions quotidiennes de bulletins d'information canadienne et un programme sportif d'une heure relayé toutes les semaines sur le réseau de l'armée britannique.
Le réseau Britcom fournit un service semblable aux troupes canadiennes en Corée.
- c) *South African Broadcasting Corporation*—Une série de treize causeries de 15 minutes portant sur le Canada, relayée par ce réseau.
- d) *Broadcasting Corporation of Japan*—Deux grandes émissions sur le Canada préparées à la demande de ce réseau.
- e) *National Association of Educational Broadcasters*, États-Unis—On a dressé les plans d'une série d'émissions hebdomadaires de commentaires de la presse canadienne sur les affaires canado-américaines. Cette série est diffusée par les postes de la N.A.E.B. aux États-Unis. La N.A.E.B. groupe plus de 65 postes, ainsi que des réseaux nationaux dirigés par les universités d'État et les organismes éducatifs américains. Cette série a commencé en janvier 1953. Je reviendrai plus tard sur ce sujet.

2. Programmes en langue hollandaise

Relayés par les postes *hollandais*—10 programmes, répartis comme suit:

- 2 OTAN
- 3 Voyage de la princesse Elizabeth
- 2 Voyage de la reine Juliana
- 1 Congrès de la Croix-Rouge
- 2 Congrès de Pax Romana dans la ville de Québec

Relayés par les postes *belges* les deux programmes français suivants:

- 1 OTAN
- 1 Pax Romana.

Dix autres émissions distinctes ont été relayées au temps de Noël par six différents postes hollandais.

3. Programmes en langue allemande

Une demi-heure hebdomadaire relayée par le réseau de la B.B.C. en Allemagne. Les 32 émissions suivantes ont été relayées par divers postes allemands:

- 4 émissions à l'intention des écoliers
- 6 entrevues
- 5 reportages et bulletins d'actualités
- 14 causeries
- 3 programmes musicaux

4. Programmes destinés à l'Autriche

Relayés par la *Sendergruppe Alpenland, Gratz*:

- 36 émissions de 15 minutes
- 1 émission de 30 minutes
- 9 émissions de 5 minutes

Relayés par la *Sendergruppe Rot-Weiss-Rot, studios de Vienne*:

- 2 émissions de 14 minutes
- 6 émissions de 10 minutes
- 23 émissions de 5 minutes

Relayés par la *Sendergruppe Rot-Weiss-Rot, studios de Salzbourg*:

- 19 émissions de 14 minutes
- 1 émission de 10 minutes.

5. Programmes en langue grecque

Un programme hebdomadaire de 15 minutes diffusé par *Radio-Athènes*.

6. Programmes en langue italienne

Radio Italiana diffuse plusieurs émissions portant sur la formation des officiers italiens de l'OTAN et sur la collation de grades des pilotes italiens de l'OTAN. Une émission a porté sur la visite du premier ministre de Gaspéri au Canada.

Une émission portant sur la conférence de la Croix-Rouge à Toronto a été diffusée par la *Lugano Radio* de Suisse.

7. Programmes en langue danoise

La radio d'État danoise a diffusé des entrevues de visiteurs danois au Canada. Un certain nombre d'émissions ont porté sur la Foire commerciale internationale, sur la conférence internationale de la Croix-Rouge et sur la collation des grades des cadets de l'air danois à Winnipeg.

8. Programmes en langue suédoise

Diverses émissions spéciales ont été relayées par la radio d'État suédoise. Elles comprennent le voyage du croiseur suédois "Gotland", des comptes rendus de réunions de l'O.A.C.I. à Montréal, de la conférence internationale de la Croix-Rouge à Toronto et un documentaire sur le voyage d'un navire marchand suédois, le "Monica Smith", de Kingston à Montréal. Le service d'émissions scolaires suédois a aussi diffusé un programme spécial portant sur les gisements de fer du Labrador.

9. Programmes en langue norvégienne

Différents postes de la radio d'État norvégienne ont relayé quatre causeries portant sur le Canada et les Canadiens. Une émission scolaire d'une demi-heure en langue anglaise, qui avait été relayée par le service scolaire de la radio suédoise, a aussi été retransmise par la radio norvégienne.

10. Programmes en langue espagnole

A l'occasion du Jour du Canada, de l'anniversaire de l'indépendance du Chili et du centenaire de la Médiine chilienne de l'éducation, nous avons offert aux postes sud-américains des programmes spéciaux, par l'entremise des ambassades canadiennes. Nous avons aussi présenté des programmes d'une demi-heure à l'occasion des fêtes nationales de l'Argentine, du Chili, de l'Amérique centrale, de la Colombie, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, à l'intention des postes radiophoniques de ces pays. Nous avons aussi présenté une émission spéciale destinée à être retransmise le jour de la fête de Christophe Colomb.

Nous avons enregistré sur disque un programme canadien en l'honneur du jour de la Confédération; il a été retransmis par 25 postes de radio des divers pays de l'Amérique latine; cette émission a par conséquent atteint un très vaste auditoire.

11. Programmes en langue portugaise

Notre service de transcription a principalement été employé par les postes brésiliens suivants:

Radio Nacional	}	Rio de Janeiro
Radio Ministerio da Educacao		
Radio Roquete Pinto		
Radio Sao Paulo	}	Sao Paulo
Radio Record		
Radio Farropilha	}	Porto Alegre—R.G.S.
Radio Jornal do Comercio		
		Recife—Pernambuco

Le premier juillet, jour du Canada, le poste Radio Roquete Pinto, de Rio de Janeiro, a relayé notre émission brésilienne. Encore à Rio de Janeiro, le poste Radio Ministerio da Educacao a retransmis notre émission spéciale intitulée "Salut au Brésil", le 7 septembre, jour de l'Indépendance brésilienne.

Le 2 août, Radio Ministerio da Educacao a diffusé un programme de la série "Autour du monde", dédié au Canada. Le programme était formé de musique exécutée par l'orchestre d'Eric Wilde, et il a été organisé conjointement par ce poste et par le Service international, grâce aux bons offices de notre personnel diplomatique à Rio de Janeiro.

12. Programmes en langue française

Nous transmettons, le dimanche, sur le réseau national de la Radiodiffusion française, une émission de commentaires politiques rédigés par M. Georges Langlois, d'Ottawa.

Nous sommes actuellement en train de rédiger un programme hebdomadaire qui sera radiodiffusé par la Radio nationale française, sur ondes moyennes.

Le réseau national de la Radiodiffusion française transmet le dimanche une émission récréative intitulée: "Un petit voyage au Canada".

Le réseau national de la Radio belge diffuse toutes les semaines le programme "Les peintres de la chanson".

Passons maintenant à notre service de transcription et aux albums canadiens. Le service de transcription du S.I. a été créé en 1949 afin de faire connaître les œuvres des compositeurs et musiciens canadiens. Les programmes de ce service sont enregistrés sur disques et offerts aux organismes de radiodiffusion outre-mer, non seulement des pays vers lesquels le S.I. dirige ses émissions, mais aussi en d'autres pays, aussi qu'aux organismes de radiodiffusion du Commonwealth.

Quand ce service a débuté, il pouvait offrir douze émissions d'une demi-heure présentant de la musique classique exécutée par des artistes canadiens. Il s'est développé modestement, d'année en année, au fur et à mesure qu'on y ajoutait de nouvelles transcriptions. Ces dernières constituent des enregistrements de compositions canadiennes exécutées par des ensembles canadiens, de musique classique provenant de pays étrangers jouée par des artistes canadiens, et d'un bon nombre de pièces légères, d'un genre plus populaire, comprenant du folklore de notre pays.

A l'heure actuelle, le catalogue de nos transcriptions compte 34 programmes, dont la plupart durent une demi-heure. Toutes ces émissions mettent en valeur des artistes canadiens, et s'échelonnent à partir de compositions canadiennes sérieuses jusqu'à des programmes de musique de quadrille populaire. Le Service a distribué ces transcriptions à plus de 65 organismes de radiodiffusion, de même qu'aux missions canadiennes en diverses parties du monde.

Depuis 1947, le Service a aussi constitué plusieurs albums de compositions canadiennes jouées par des artistes du pays. Ces disques sont différents de ceux de notre service de transcriptions en ce qu'ils tournent à une vitesse normale, tandis que les autres sont destinés à l'usage des postes de radio. Ces albums, qui comprennent des compositions canadiennes de caractère sérieux sont distribués à toutes les missions canadiennes. Celles-ci les présentent à des groupes choisis parmi les ressortissants de ces pays étrangers et peuvent aussi les prêter aux postes de radio de ces endroits.

Ces transcriptions, de même que les albums, sont aussi offertes aux ambassades et aux bureaux consulaires situés aux États-Uni, pour leur permettre de les prêter aux postes de radiodiffusion.

AUDITEURS DES ÉMISSIONS SUR ONDES COURTES DU S.I.R.-C. AUX ÉTATS-UNIS

En 1951, le S.I.R.-C. a reçu 992 lettres provenant d'auditeurs des États-Unis qui avaient capté nos émissions sur ondes courtes. En 1952, nous en avons reçu 752. Aux fins de comparaison, voici quel fut le courrier provenant de Grande-Bretagne, pendant les mêmes années, soit 1,374 et 799 lettres, respectivement. Remarquons ici que nous dirigeons certaines émissions sur le Royaume-Uni mais que nous ne radiodiffusons pas sur ondes courtes aux États-Unis. Si nous comptons, comme précédemment, 120 auditeurs pour une lettre, nous pouvons estimer que notre auditoire quotidien se chiffre à près de 100,000 auditeurs réguliers et à près de 500,000 auditeurs irréguliers. Même si nous réduisions ces chiffres de moitié, nous pourrions conclure qu'au moins 250,000 Américains captent au passage nos émissions en langue anglaise destinées à l'Europe et à l'Amérique du Sud. De toutes les parties des États-Unis et même de Honolulu, on nous demande les horaires de nos programmes.

PROGRAMME EN DIRECTION DES ÉTATS-UNIS

Le Service international ne radiodiffuse pas sur ondes courtes aux États-Unis. Il y envoie directement des émissions que les postes américains relaient ensuite. Nous possédons aussi indirectement un auditoire considérable dans les États de l'est, du sud et du sud-ouest, qui capte au passage les émissions en langue anglaise destinées aux Antilles et à l'Amérique latine. En 1951, par exemple, le S.I. a reçu approximativement 1,000 lettres d'auditeurs des États-Unis. Nous avons aussi un nombre substantiel d'auditeurs du service national de Radio-Canada, dans les États du nord.

Certains de nos programmes relayés sont rédigés à l'intention de la *National Association of Educational Broadcasters* qui les distribue à ses postes affiliés. Ces derniers sont au nombre de plus de soixante: postes d'universités, postes d'États et postes scolaires, répandus partout dans le pays. Actuellement, cette série compte régulièrement une émission-vedette hebdomadaire où l'on fait une revue de la presse canadienne. A la demande de la NAEB, cette émission traite surtout des éditoriaux portant sur les affaires canado-américaines et les questions qui offrent un intérêt commun à nos deux pays. Toutefois, il arrive souvent que nous ajoutions une question purement canadienne, quand nous savons qu'elle présentera un intérêt spécial à nos auditeurs américains. Cette revue de presse, formée de citations tirées de journaux répartis d'un bout à l'autre du pays, constitue un excellent moyen de faire connaître le point de vue canadien à nos auditeurs américains. Nous espérons élaborer d'autres programmes susceptibles d'intéresser la NAEB. Nos projets comprennent une émission genre magazine, portant sur la littérature, la musique et le théâtre canadiens; des programmes de commentaires et des reportages sur une grande diversité de questions canadiennes. De plus, notre service de transcriptions musicales est très populaire aux États-Unis, du fait que l'ambassade canadienne et les bureaux consulaires sont aussi dépositaires de ces transcriptions. Ce service offre des disques enregistrés par des artistes et des orchestres canadiens, qui exécutent des compositions canadiennes et diverses œuvres musicales. Il peut constituer plus de soixante-dix émissions d'un quart d'heure ou d'une demi-heure.

Notre objectif général est de rendre les Américains plus conscients de notre entité canadienne nationale et de ce qu'on pourrait appeler la personnalité canadienne. Nous essayons de les tenir au courant des vues de nos concitoyens sur les événements du jour, grâce à ces revues de presse et causeries. Par l'entremise de nos autres transcriptions, nous leur traçons un tableau de la vie canadienne.

Monsieur le président, voilà le compte rendu de notre travail. J'ai tâché de le rendre aussi complet que possible et je reste à la disposition des membres du Comité afin de répondre à leurs questions, s'ils en ont à poser.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Désy. Pour procéder avec ordre et efficacité, il faudrait que les questions qu'on posera se confinent au sujet actuellement à l'étude. Je crois que c'est la manière la plus efficace de traiter une question aussi compliquée que celle-ci. Êtes-vous prêts à poser vos questions?

M. GOODE: Je n'en ai qu'une. Cette question se rapporte au paragraphe que je vais lire, car je voudrais une réponse détaillée.

"Un fait significatif, survenu vers la fin de septembre 1952, démontre combien les Russes sont vigilants par rapport à leur système de brouillage. Vers ce temps-là, le Service international de Radio-Canada a adopté une fréquence que nous n'avions encore jamais employée pour nos émissions. Auparavant quand nous employions une nouvelle fréquence, les

stations de brouillage russes mettaient plusieurs jours à la dépister. Par conséquent, au moins durant ces quelques jours, la fréquence était libre de toute interférence provoquée. Mais, dans le cas dont nous parlons, les émetteurs russes ont commencé à brouiller la nouvelle fréquence dès le début de l'émission, ce qui veut dire qu'ils fonctionnaient sur cette fréquence avant même que nous ne l'employions." J'aimerais que M. Désy m'explique cela, s'il peut le faire.

J'ai l'impression, quoique je puisse me tromper, que des renseignements relatifs à une fréquence employée pour la première fois, ont transpiré jusqu'aux personnes intéressées.

Le PRÉSIDENT: Je dois recommander de nouveau qu'on parle aussi fort que possible, afin que tous entendent dans la salle.

Le TÉMOIN: Voici ma réponse à cette question. Les longueurs d'ondes que nous employons sont connues. Nous ne pouvons pas en employer un grand nombre, aussi les Russes savaient-ils que nous pouvions nous servir de l'une ou de l'autre. Quant à savoir s'ils étaient d'avance au courant de la longueur d'ondes que nous devons employer, je ne suis pas en mesure d'éclaircir cette question.

M. COLDWELL: Vous ne pensez pas...

M. Goode:

D. Puis-je poser une autre question? Combien de personnes savaient que cette fréquence devait être employée? Vous dites en toutes lettres qu'en d'autres circonstances, vous pouviez diffuser deux ou trois programmes avant que les émetteurs russes ne commencent à brouiller la fréquence. C'est ce que vous avez dit. Dans le cas présent, vous déclarez que vous avez employé une nouvelle fréquence et que les Russes l'ont su immédiatement. Comment ont-ils pu le savoir?—R. Cela peut avoir été simplement accidentel. Ils peuvent avoir deviné. J'ajouterai que seuls nos ingénieurs savaient de quelle fréquence nous devions nous servir.

D. Avez-vous pleinement confiance en vos ingénieurs?—R. Oui, j'ai pleinement confiance en eux.

M. Diefenbaker:

D. J'ai lu un article sur cette question en juillet dernier, dans le magazine *Time*. On y disait qu'un très fort groupe procommuniste existait au sein du Service international de Radio-Canada, au moment où vous en avez pris la charge. L'article ajoutait que vous êtes "un homme habitué à faire face à la musique" et que, immédiatement après votre entrée en fonctions, vous avez remédié à toute déviation d'esprit qui pouvait y exister et démis de leurs fonctions un certain nombre de personnes qui avaient des sympathies communistes. J'imagine que vous avez lu cet article du *Time*?—R. En effet, et j'en ai lu bien d'autres aussi qui accusaient le Service.

D. Je ne vous pose la question qu'au sujet de cet article en particulier. Pouvez-vous le réfuter?—R. Dans un pays où la liberté de parole est à l'honneur, les journalistes peuvent soit condamner soit louer. Ils peuvent déclarer que nous faisons ceci ou cela. Ils expriment leur opinion personnelle.

D. Mais encore? Je n'ai vu aucune réfutation de cet article, et cela jette une ombre sur votre personnel. Je vous pose la question, spécifiquement: avez-vous destitué quelque membre du personnel du Service international de Radio-Canada qui aurait attiré les feux de la critique parce qu'il était communiste?—R. Ma réponse est claire. Je n'ai destitué personne.

D. Très bien. Une autre question. Avez-vous découvert quelque chose qui puisse justifier l'opinion du *Time*?—R. Pour autant que je sache, non.

D. Quel changement s'est produit dans l'esprit du Service par suite de votre entrée en fonctions?—R. Comme je l'ai expliqué dans mon exposé, le changement de ton est dû au fait que nous recevons maintenant des renseignements quotidiens que nous permettent de changer l'accent et les points saillants de nos émissions.

D. Une autre question seulement. Au commencement des remarques contenues dans vos notes, vous avez déclaré que certains membres du Comité semblaient croire que vous reléviez de deux autorités et vous leur avez répondu: "Je ne sers pas deux maîtres". Je vous demande en toutes lettres, monsieur Désy, si depuis votre nomination comme directeur de ce Service, vous avez fait rapport de votre tâche au premier ministre lui-même et si vous avez reçu de lui des directives?—R. Ma réponse est non.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Cela règle la question.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. MACNAUGHTON: Si M. Diefenbaker a des accusations à porter, pourquoi ne le fait-il pas maintenant? C'est ici l'endroit tout désigné.

M. GRAYDON: M. Diefenbaker n'a porté aucune accusation. Il a simplement lu une déclaration au Comité.

M. DIEFENBAKER: Je citais le magazine *Time*.

M. MACINNIS: Nos séances sont habituellement libres de toute lutte politique. Nous ne garderons cet esprit que si les membres du Comité s'abstiennent de prêter aux autres des intentions politiques.

Des VOIX: Très bien! Bravo!

M. Jutras:

D. Je veux poser une question à M. Désy. Vous avez exposé à la page 8 de votre mémoire, les principaux objectifs du Service international à l'égard des pays situés derrière le rideau de fer. Je me demande si vous pourriez nous donner un peu plus d'explications sur l'objectif principal des autres émissions, c'est-à-dire celles qui ne sont pas dirigées vers les pays du rideau de fer?—R. L'objectif principal de notre Service à l'égard des pays amis est d'abord de faire mieux connaître le Canada; ensuite, d'expliquer les nombreux aspects de la vie canadienne et de tenir ces pays au courant de nos progrès les plus récents dans tous les domaines: économique, financier, agricole, culturel, littéraire et artistique. Et, naturellement, s'il arrive que quelqu'un prononce des paroles offensantes à l'endroit du Canada à quelque réunion internationale, nous profitons de nos émissions pour répondre aux accusations portées contre notre pays. Mais notre objectif principal est de faire connaître le Canada à l'étranger.

M. Coldwell:

D. J'ai été très intéressé de voir à la page 14, à la suite de cette question particulière, le nombre de pays qu'atteignent les émissions en langue anglaise du Service international. J'y remarque la Malaisie, Formose, Hong-Kong et le Japon. Je croyais que le Service ne pouvait pas atteindre l'Extrême-Orient à cause de certaines difficultés, et pourtant, on énumère ici ces pays. Auriez-vous l'obligeance de m'éclairer là-dessus?—R. Il est certain que nous atteignons ces régions car nous recevons des lettres provenant d'auditeurs de ces endroits. Auparavant, nous ne savions pas si nous les atteignons ou non, mais maintenant nos doutes sont dissipés.

D. Pourrions-nous alors atteindre la Chine méridionale?—R. Je ne crois pas. Il serait très difficile d'atteindre la Chine à moins d'avoir un faisceau spécial pour ce pays.

D. Mais il arrive que vos émissions sont captées dans ce pays?—R. Plus ou moins régulièrement. Tout cela dépend des conditions atmosphériques. Quand il y a des taches sur le soleil ou une montagne, la réception est naturellement plutôt mauvaise.

M. McCUSKER: Monsieur le président, puis-je proposer que nous exprimions nos remerciements à M. Désy pour son magnifique mémoire et que nous ajournions la séance. Nous pourrions alors profiter du temps libre après dîner pour revoir cet exposé et préparer nos questions de façon à les poser en ordre cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Cela vous agrée-t-il, messieurs?

Convenu.

La séance est suspendue jusqu'à 3h.30 de l'après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 3 heures 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Commençons donc nos délibérations.

M. KIRK: Monsieur le président, vu que je dois assister à quelques autres réunions et comme vous avez déclaré ce matin que nous devrions procéder méthodiquement à l'examen de cet exposé, puis-je poser maintenant quelques questions basées sur des points qui ont été soulevés devant la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Oui. Vous avez le droit de poser les questions que vous voulez, mais tâchons d'épuiser une question avant de passer à une autre.

M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, est rappelé.

M. Kirk:

D. Ma première question, monsieur le président, découle d'une autre qui a été posée en Chambre, alors qu'on y a demandé une liste détaillée des meubles et accessoires qui se trouvent dans le bureau du directeur du S.I.R.-C. On a remis à la Chambre une longue liste comprenant des tables, des chaises et autres meubles comme on trouve habituellement dans tout bureau. Puis-je demander s'il s'y trouve aussi quelque meuble ou accessoire, œuvre d'art ou tableau, qui peut avoir provoqué cette question? Voilà ce qui m'a frappé. Puis-je demander au témoin, monsieur le président, si son bureau comprend d'autres accessoires que les chaises, pupitres et autres, qui figurent habituellement dans un bureau?—R. D'après la liste qu'en a donné le ministre du Revenu national, je pense, mon bureau comprend, comme vous le savez, les articles suivants: fauteuils et chaises, pupitres, bibliothèques, paniers à papier, table pour téléphone, cendriers, et le reste. Un bon nombre de ces articles se trouvaient dans le bureau en 1947, 1948 et en 1949. Mais à mon arrivée, on a acheté quelques meubles pour remplacer ceux qui ont été déménagés à Toronto ou à quelque autre bureau de Montréal. Ce qui veut dire que la liste donnée n'est pas la liste des articles qu'on a achetés à mon arrivée, mais bien une liste des articles actuellement en usage dans mon bureau. Je peux vous en donner le détail si vous le désirez. Pour ce qui est des œuvres d'art et des tableaux...

M. Côté:

D. Permettez-moi de vous interrompre là-dessus. N'y avez-vous pas apporté des tableaux qui vous appartenaient en propre?—R. Je vais vous répondre à ce sujet. Les tableaux, les draperies, les sculptures et la porcelaine, et même les tapis, m'appartiennent.

D. Bravo! Très bien!—R. C'est ma coutume depuis très longtemps. C'est ce que j'ai fait dans la plupart des pays où je me suis trouvé à la tête d'une mission: en Belgique, en Hollande, en Italie et au Brésil. Toutes les œuvres d'art que j'avais dans mon bureau provenaient de ma collection personnelle.

M. KIRK: Merci beaucoup. C'est justement ce que je pensais. En d'autres mots, votre bureau est muni des meubles habituels y compris les sempiternels paniers à papier, tandis que les œuvres d'art qui s'y trouvent vous appartiennent en propre?

Le TÉMOIN: C'est bien cela.

M. KIRK: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur ce sujet avant que nous passions à autre chose?

M. Kirk:

D. Ma deuxième question se rapporte à une émission internationale dirigée sur le Brésil, le 17 décembre dernier. On a déjà posé en Chambre plusieurs questions à ce sujet et je me demande si nous pourrions obtenir un peu plus d'explications là-dessus. Quand on a parlé du cachet remis au chef d'orchestre et compositeur brésilien, on a déclaré que, si on ne lui a pas donné un salaire, on lui a tout de même remis son cachet habituel de chef d'orchestre. M. Désy pourrait-il nous dire quel est le cachet habituel, dans un cas semblable?—R. Cette question soulève un problème que je voudrais examiner un moment avec les membres du Comité.

RAPPORT RELATIF AU CONCERT DONNÉ PAR HEITOR VILLA-LOBOS À L'AUDITORIUM DU PLATEAU, À MONTRÉAL, LE 17 DÉCEMBRE 1952

La question de ce concert, qui a suscité tant d'intérêt dans la presse et au Parlement, doit être examinée au point de vue général de nos relations culturelles, et plus particulièrement, comme formant partie de notre programme d'échanges culturels avec le Brésil et l'Amérique latine. Dans le Rapport de la commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, on peut lire, au chapitre XVII, intitulé la "projection du Canada à l'étranger", la déclaration suivante:

A notre époque, il n'est pas une nation qui ne se reconnaisse officiellement responsable de la diffusion de renseignements sur elle-même et des échanges culturels avec d'autres États. Le Canada, à mesure que croît son importance internationale, remplit ces nouvelles fonctions... La diffusion régulière de connaissances sur notre pays n'est pas un luxe, mais une nécessité...

Le Rapport dit, un peu plus loin: "... Nous avons trop puisé (à la culture des autres pays) sans donner assez en échange...". Cette affirmation est particulièrement vraie dans nos relations avec le Brésil.

M. BENIDICKSON: Avons-nous suffisamment de copies du mémoire pour en donner à tous les membres du Comité?

Le PRÉSIDENT: Nous en avons distribué à quelques-uns des membres, mais comme nous n'avons pas suffisamment d'exemplaires, je proposerais aux membres qui en ont reçu ce matin de les prêter à ceux qui n'en ont pas eu.

Le TÉMOIN: Messieurs les membres du Comité voudront bien se souvenir que le Brésil est jusqu'à présent le seul pays avec lequel le Canada ait conclu une entente culturelle. Pendant les dix dernières années, le gouvernement brésilien s'est entièrement conformé à cette entente et a entrepris un certain nombre d'activités à l'avantage du Canada. Peu après la signature de cette

entente, on a établi en 1944 un Institut Brésil-Canada sous la présidence du ministre des Affaires étrangères brésilien et de l'ambassadeur du Canada à Rio de Janeiro. Cet Institut est chargé de présider aux échanges culturels avec le Canada, à l'attribution de bourses d'études à des étudiants canadiens, à l'organisation de tournées de conférences, de concerts, d'expositions et d'autres manifestations. On a choisi plus d'une douzaine de boursiers parmi des étudiants et professionnels canadiens. En vertu de cette entente, on a distribué en grande quantité des films documentaires canadiens et on les a fait circuler partout au Brésil. On a traduit en portugais et publié au Brésil des livres canadiens, comme les romans de Mazo de la Roche. Les journaux et magazines brésiliens ont fait paraître des photographies du Canada, ainsi que des articles et reportages portant sur des sujets canadiens et écrits par des journalistes brésiliens ou canadiens. On a organisé une série de conférences sur le Canada, sous les auspices du ministère de l'éducation, à Rio de Janeiro, à la bibliothèque municipale de Sao Paulo, à Belohorizonte, à Rio Grande do Sul et en d'autres villes de l'intérieur du Brésil. On a donné des conférences sur le droit constitutionnel au Canada devant l'association du Barreau brésilien, et sur l'art médical au Canada devant le collège des médecins et chirurgiens brésiliens. Diverses académies littéraires, divers clubs sociaux et artistiques ont aussi invité des conférenciers canadiens.

En 1942, on a présenté au Musée des Beaux-arts de Rio de Janeiro et au Musée de Sao-Paulo, une exposition de 190 tableaux canadiens et de produits de l'artisanat de notre pays. Cette exposition a été organisée en collaboration avec la Galerie nationale du Canada, la *Toronto Art Gallery* et la *Montreal Art Gallery*. En 1944, on a tenu une exposition de photographies canadiennes, suivie d'une autre exposition de tableaux de cinq peintres canadiens. En 1946, on a présenté, à Rio de Janeiro et à Sao-Paulo, une exposition d'art graphique canadien comprenant plus de 200 travaux. La même année, Sir Ernest MacMillan et M. Claude Champagne ont dirigé l'orchestre symphonique de Rio lors d'une série de concerts où l'on a exécuté plusieurs compositions canadiennes. M. Claude Champagne a aussi donné une série de conférences à l'école nationale de musique à Rio, et a dirigé un concert de musique de chambre qui a eu lieu au ministère de l'éducation. On a exécuté à ce concert, des œuvres d'Alexander Brott. Quelques mois plus tard, le Quatuor Allouette a donné des concerts dans diverses villes brésiliennes. On a invité le recteur de l'université de Montréal et deux professeurs canadiens à adresser la parole devant des auditoires brésiliens. A cette même époque, le pianiste canadien Jean Dansereau a participé à des concerts symphoniques, à titre de soliste invité, et a donné plusieurs récitals dans plusieurs centres musicaux. Il s'est aussi fait entendre par l'entremise de certains organismes brésiliens de radiodiffusion.

Le membres du Comité seront sans doute intéressés de savoir que nombre d'œuvres de peintres canadiens ont été vendues grâce à ces expositions et que le Parlement brésilien a décrété une loi spéciale qui permet l'entrée en franchise au Brésil des œuvres d'art originales d'artistes canadiens. Les comptes rendus de presse spontanés et l'excellente publicité gratuite qui ont découlé de ces activités étaient si remarquables qu'on les a réunis en deux volumes que j'ai le plaisir de déposer devant vous pour votre examen.

Quant au concert de musique sud-américaine donné par le compositeur brésilien Heitor Villa-Lobos, à l'Auditorium du Plateau le 17 décembre, il a provoqué de la part de la presse montréalaise de langue anglaise et de langue française, des commentaires défavorables.

Les critiques musicaux ont exprimé quatre principales objections:

- 1) Le concert aurait démontré que les compositeurs canadiens sont meilleurs et plus progressifs que leurs collègues sud-américains;

- 2) L'essai aurait coûté trop cher;
- 3) Le concert n'aurait pas été donné dans un temps favorable, car il venait juste avant le congé de Noël;
- 4) Au lieu de dépenser des sommes énormes pour faire venir au Canada un compositeur brésilien, le S.I.R.-C. aurait dû employer cet argent à aider nos compositeurs et musiciens au pays et à l'étranger.

Ces critiques semblent constituer un autre argument en faveur de cet essai, car il est impossible d'établir des comparaisons si des artistes éminents, au génie créateur, venant de l'étranger, sont inconnus dans notre pays et s'ils n'ont pas l'occasion d'exécuter leurs œuvres devant le public canadien. De plus, les dépenses que nous avons faites à cette occasion sont très minimes comparées aux sommes considérables que le gouvernement brésilien a dépensées pour des artistes de chez nous. Ces derniers, lors de leur passage au Brésil, ont interprété les œuvres de compositeurs canadiens. De son côté, M. Villa Lobos a aussi invité les artistes canadiens en voyage au Brésil, à se présenter au conservatoire qu'il dirige à Rio pour y discuter des compositions canadiennes avec les professeurs et étudiants du conservatoire.

Je veux aussi attirer votre attention sur le fait que les frais de déplacements des artistes canadiens en visite au Brésil, de même que leurs cachets de concerts, ont été payés par le gouvernement brésilien.

Par malheur, ces bons offices n'ont été pour la plupart qu'unilatéraux et le Canada, s'il a déjà réciproqué, ne l'a fait que rarement. Si Radio-Canada n'est pas l'organisme idéal pour réaliser des échanges culturels avec les pays étrangers, il est sûrement le plus qualifié dans les circonstances actuelles, s'il n'est pas le seul.

En ce qui concerne l'à-propos de cette entreprise, on peut faire remarquer que le 17 décembre était la meilleure date disponible. Au surplus, comme cette initiative vint à la veille du départ pour l'Amérique du Sud d'une très importante mission commerciale, ce geste d'amitié et de sympathie ne pouvait qu'aplanir la voie pour nos délégués.

Jusqu'à présent, Radio-Canada a fort encouragé les artistes et compositeurs canadiens; la Société a enregistré leurs œuvres et leur exécution et elle a mis les transcriptions à la disposition des stations radiophoniques et des réseaux nationaux étrangers à la suite d'ententes directes ou par l'intermédiaire de nos missions à l'étranger. Il n'est pas juste d'amoindrir le rôle que Radio-Canada a rempli à cet égard, puisque aucun autre organisme n'a davantage contribué à stimuler l'appréciation des artistes canadiens dans les autres pays. Toutefois, il faut se rendre compte que pour établir et entretenir la collaboration nous devons, de temps à autre, accepter de faire pour les artistes étrangers ce que nous désirons que les pays étrangers fassent pour les nôtres. Ajoutons qu'il y a avantage pour les Canadiens à prendre connaissance des œuvres et de la personnalité des artistes étrangers de renom. C'est à la seule condition d'encourager et d'accroître de tels contacts que nous pouvons espérer réaliser quelque progrès dans le domaine culturel.

Enfin, il faut se rappeler que toutes les sommes d'argent consacrées à cette initiative, exception faite du cachet du chef d'orchestre, ont été exclusivement dépensées au profit des gens de l'endroit qui étaient intéressés à ce concert en tant que musiciens ou à d'autres titres. Villa Lobos toucha \$1,500, ce qui représente son cachet en tant que compositeur et chef d'orchestre, ses frais de déplacement aller et retour de New-York à Montréal, ainsi que ses frais de subsistance pendant la semaine qu'il passa avec sa femme à Montréal.

On se rappellera que l'enregistrement de ce concert appartient à notre Service et peut en tout temps servir à des émissions au pays ou à l'étranger, sans autres frais. On peut aussi l'offrir à tout poste émetteur de l'Amérique du Sud.

M. Heitor Villa Lobos est un compositeur et chef d'orchestre sud-américain de réputation mondiale; vu son talent prolifique, ses œuvres ont été exécutées dans tous les grands centres de l'Europe, souvent sous sa propre baguette. Il accepte un engagement à Paris presque chaque année et, durant la présente année, il a quatre concerts à son programme. D'ordinaire, à tous les deux ans, il accepte un engagement à Rome et sa prochaine tournée européenne le conduira à Athènes, au Caire, aussi bien qu'au Proche-Orient. Chaque année aussi, il fait une tournée aux États-Unis. L'Orchestre municipal de Louisville lui fit la commande d'une composition sur le fleuve Amazone. Cette œuvre fut enregistrée par l'orchestre et les disques connurent un gros succès aux États-Unis.

Ce programme a été autorisé par l'administration de Radio-Canada et par le Service international de la Société, en application de son programme d'échanges culturels et artistiques avec les pays sur lesquels sont dirigés ses programmes. D'autres cas semblables se sont produits dans le passé, alors que d'autres artistes de passage ont accepté de tels engagements. Les frais engagés font partie du budget des programmes qui a été voté par le Parlement. A ce propos, j'ajouterai que le coût total a été de \$24,278.50.

Permettez-moi de conclure mes remarques par une citation prise dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les Arts, les Lettres et les Sciences:

Les échanges entre les pays, dans le domaine des arts et des lettres, nous permettent en effet de fournir un apport original à la vie civilisée. D'autre part, ces échanges étant toujours bilatéraux, nous bénéficierons de ce qu'on nous donnera.

M. MACDOUGALL: Monsieur le président, M. Désy trouvera peut-être qu'il s'agit d'une question bien simple, mais pourrions-nous nous reporter à ce qui est dit dans l'avant-dernier paragraphe à la page 7?

Le PRÉSIDENT: Cela a-t-il rapport à ce que nous discutons, monsieur MacDougall?

M. MACDOUGALL: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, nous préférons en finir avec le sujet en cours avant d'en aborder un autre.

M. FULFORD: Monsieur le président, il m'a été donné l'an dernier, de passer une partie de janvier et de février au Brésil; je ne suis pas de ceux qui se répandent en compliments de toutes sortes, mais je tiens à informer le Comité que le nom de Jean Désy est devenu légendaire au Brésil.

Je n'ai pu visiter que Rio-de-Janeiro, Sao-Paulo et Santos, mais le courant d'amitié pour le Canada que notre ambassadeur, Jean Désy, y a créé lorsqu'il représentait notre pays au Brésil, est d'une valeur inestimable. Tous connaissent les liens d'amitié qui unissent le Brésil et le Canada. Je suis convaincu que le très honorable M. Howe est rentré au pays avec la même impression que moi.

Il n'y a pas de doute que les Brésiliens connaissent beaucoup mieux le Canada que nous ne connaissons tout le reste de l'Amérique du Sud. Je me trouvais à Rio-de-Janeiro le jour même où le dollar canadien se mit au pair avec celui des États-Unis. Les journaux de Rio publièrent la nouvelle avec le même éclat que s'il se fût agi d'une parité du cruzeiro et du dollar américain. Ils savaient que cet événement n'était pas accidentel. Je veux que le Comité se rende compte de ce que M. Désy a fait pour le Canada dans cette grande république de l'Amérique du Sud, l'un des trois plus grands pays du monde, une contrée dont l'avenir est fort prometteur, une nation avec laquelle le Canada peut espérer entretenir pendant longtemps des relations d'amitié, de haute culture et de commerce.

A l'exemple de ceux qui ont visité le Brésil, je n'ai pu le quitter sans exprimer ma pensée sur l'avenir magnifique de ce pays. Les relations amicales et culturelles du Canada et du Brésil étant ce qu'elles sont, on peut fort bien s'attendre à ce qu'il s'établisse une collaboration étroite de part et d'autre. Je m'excuse d'avoir interrompu le débat, mais l'occasion était trop belle d'exprimer ma pensée.

M. KIRK: Monsieur le président, je dirai tout d'abord que j'apprécie hautement les remarques de M. Désy. J'ignorais tout de ces liens culturels qui unissent les deux pays et je suis très satisfait du rapport très complet qu'il nous a donné des dépenses. Je remarque que le montant de \$22,000 se rapproche des \$24,000 que l'on verserait à un musicien canadien et j'ai lu également dans la réponse reproduite dans les *Débats* qu'il était question d'un chef d'orchestre de relève.

M. CROLL: C'est là une pratique normale dans ce domaine.

M. Kirk:

D. Pouvez-vous me dire ce que représente cette dépense?—R. Voulez-vous savoir seulement ce qu'est le cachet d'un chef d'orchestre de relève?

D. Vous dites un chef d'orchestre de relève. Quel a été son cachet?—R. Ce montant a été versé au syndicat.

D. Alors il n'y a pas de chef d'orchestre de relève?

M. CROLL: Attendez un moment s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: Cela est exigé par le syndicat et je n'ai rien à y voir.

M. Croll:

D. C'est là une pratique commerciale?—R. L'usage veut que si vous employez un artiste étranger, vous devez verser au syndicat un cachet établi sur la liste de prix.

D. Et cela vaut pour les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et partout ailleurs, n'est-ce pas?—R. Oui, afin de protéger les artistes locaux.

M. Kirk:

D. Je ferais aussi bien de terminer mon interrogatoire. Pourquoi a-t-on un chef d'orchestre de relève? Supposons qu'au dernier moment le chef d'orchestre brésilien soit incapable de remplir son engagement?—R. Dans un cas de ce genre, je crois bien qu'il n'y aurait pas de concert.

M. KIRK: Merci bien.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, si j'ai bien compris les remarques de M. Désy, il vient de dire qu'il faut se servir de la Société Radio-Canada comme véhicule d'information pour faire connaître le Canada en Amérique du Sud. M. Désy serait-il en mesure de me dire et de dire au Comité qu'il a dû se servir de ce moyen pour parer à une carence des autres véhicules d'information? Je songe en ce moment aux brochures que publie le Brésil. J'en reçois des imprimés dont la publication doit coûter cher; malheureusement je n'en ai pas d'exemplaires ici. Ce sont de belles publications. Je sais que nous ne produisons pas au Canada des publications de ce genre qui puissent servir aux mêmes fins de propagande, si je puis emprunter cette expression. Or, si ce moyen de diffusion de l'information que nous utilisons est indispensable pour compenser l'insuffisance d'un autre moyen de diffusion que nous pourrions employer, alors j'estime que le moyen actuellement en usage est un des plus modernes, à l'exception de la télévision,—dont nous ne sommes pas encore sûrs,—pour faire connaître le Canada dans ces pays de l'Amérique du Sud. Les publications du Brésil ont fait grande impression sur moi et il est regrettable que je ne les aie pas apportées. Elles forment la plus belle matière publicitaire à ma connais-

sance et le prix doit en être très élevé. Si ces gens-là se donnent la peine de nous envoyer de telles publications pour nous renseigner sur leur pays, il conviendrait, à mon sens, que nous fassions quelque chose pour mieux nous faire connaître et nous faire comprendre dans cette partie du monde. Nous nous efforçons bien un peu de répondre à cette publicité du Brésil, mais nous le faisons à bon marché; notre effort est si minable qu'il devient intolérable.

Si au lieu de lancer des publications du genre adopté par le Brésil, nous nous servons de la radio, la dépense sera beaucoup moindre. J'aimerais être renseigné sur ce sujet. Pour tout dire, nous ne sommes pas des gens aussi pratiques dans ce domaine de la propagande que nous le sommes dans d'autres domaines. Je sais que nous ne publions pas de matière publicitaire de la qualité de celle du Brésil et, d'ailleurs, nous n'avons aucun moyen de distribution dans ce pays, mais je pense qu'il serait très avantageux que Radio-Canada poursuive son activité dans ce sens. J'aperçois devant M. Désy deux publications canadiennes dont l'aspect ne me plaît pas beaucoup. A première vue on s'aperçoit qu'elles sont de qualité bien inférieure à celles du Brésil. Par ailleurs, si notre ministre du Commerce se donne la peine d'aller au Brésil en vue d'y améliorer nos relations commerciales, nous devrions, du moins c'est mon avis, trouver un moyen de mieux nous faire connaître là-bas. Je le répète, il faut que notre voix se fasse entendre. Si nous n'empruntons pas le véhicule des publications, nous devons continuer à nous servir de la radio.

M. FLEMING: Monsieur le président, en sommes-nous aux questions en ce moment?

M. GRAYDON: M. Côté n'a pas encore terminé l'exposé de sa question!

M. CÔTÉ: Je demande maintenant à M. Désy, lui qui connaît si bien le Brésil, si nous faisons quelque chose pour répondre à la publicité de ce pays? Si nous ne faisons pas autant que le Brésil en matière de propagande imprimée, ne serait-il pas avantageux de continuer notre propagande radiophonique?

M. GRAYDON: Une excellente question, Philias.

M. CÔTÉ: Merci, Gordon.

Le TÉMOIN: Il y a très peu à répondre, sauf que c'est une affaire d'appréciation. En publiant un livre, on peut n'atteindre que 200 lecteurs, mais un concert à la radio peut être entendu par 4 millions de personnes.

M. KIRK: Monsieur le président, puis-je espérer une réponse à la petite question que j'ai posée tout à l'heure? Quel cachet verse-t-on d'ordinaire au chef d'orchestre de relève?

Le PRÉSIDENT: Il vaudra mieux demander les détails au complet, la décomposition du montant global des cachets. Serait-ce plus satisfaisant?

M. KIRK: Seul le cachet du chef d'orchestre de relève m'intéresse. Je suis curieux de savoir quel est le montant de ce cachet.

M. PICARD: Tâchons d'obtenir le détail des cachets.

Le TÉMOIN: Nous pouvons vous le donner sans difficulté.

M. GRAYDON: Avons-nous jamais tenté de monter un programme aussi coûteux et aussi élaboré que celui-là?

M. PICARD: Avez-vous quelque objection, monsieur Graydon, à ce que nous obtenions le détail de ces frais?

Le TÉMOIN: Dois-je répondre aux questions l'une après l'autre?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: D'abord, voici le détail de cette somme de \$24,000: frais d'enregistrement, 82 hommes à \$108 l'heure d'enregistrement, \$11,070; 82 hommes à \$18 l'heure de répétition, \$9,963. Exécution devant auditoire: 18 premiers pupitres, à \$16, soit \$288; 64 instrumentistes ordinaires à \$12 chacun, soit \$768; le premier violon, \$24; l'entrepreneur, \$24. Cachets des chefs d'orchestre: celui

du chef d'orchestre, comme je l'ai dit, comprend cachet et frais, soit \$1,500; le chef d'orchestre de relève, \$537. Autres frais: 3 arrangements de scène à la Salle du Plateau, \$8 chacune, soit \$24; loyer de la salle, \$150; publicité et annonces, \$517.

Nous avons ensuite la recette de la vente des billets, soit \$586.50. Je dois dire que ce concert ayant un caractère éducatif, nous avons distribué des billets aux conservatoires de musique de l'université McGill et de l'université de Montréal, à toutes les écoles de musique, à tous les groupements tels que Les Amis de l'Art et Les Jeunesses Musicales, permettant ainsi à ces étudiants d'assister au concert.

M. MACDOUGALL: Va-t-on répondre à ma question à présent, monsieur le président?

M. CROLL: Il y a encore une question qui est restée sans réponse, question posée par quelques membres du Comité. Il s'agissait de savoir si c'est un cas isolé ou s'il y a d'autres cas semblables.

Le TÉMOIN: D'autres concerts ont été organisés par le Service international, avant celui-ci. Certains d'entre eux ont été diffusés directement, mais ils étaient moins coûteux. Lorsqu'il s'agit d'une transcription, lorsqu'on enregistre un concert pour usage ultérieur, alors il faut payer les cachets exigés par le syndicat. Mais si l'émission est directe, il n'y a plus rien, une fois le concert terminé.

M. Graydon:

D. Vous n'auriez pas pu diffuser ce programme directement?—R. C'était impossible à cause de la différence d'heure; le programme n'aurait pas atteint l'Amérique latine à une heure convenable.

D. C'est selon l'heure à laquelle le concert est donné à Montréal.—R. Oui, mais ce concert ne pouvait être donné dans un studio.

M. FULFORD: La différence est d'une heure en été et de trois heures en hiver.

Le TÉMOIN: Oui.

M. McCUSKER: Monsieur le président, puis-je poser une question d'ordre financier? Si je comprends bien, ces dépenses sont défrayées à même le budget annuel du S.I.R.-C; j'aimerais donc savoir quel montant représente ce budget et comment il se compare à ceux de *Voice of America* et de la B.B.C.

Le PRÉSIDENT: Plusieurs membres désirent poser des questions, mais j'aimerais qu'on réponde d'abord à celle de M. McCusker.

Le TÉMOIN: Pour répondre à la question de M. McCusker, le budget de *Voice of America* est de 18 millions de dollars par année; celui de la B.B.C. dépasse dix millions annuellement et le budget de notre service est de deux millions. Pour nos programmes, nous disposons d'un budget d'environ \$395,000, montant applicable à toutes les sections, et nous sommes libres de dépenser tant de milliers de dollars ici et là. Cette dépense est dans les limites du budget.

M. McCUSKER: Merci.

M. BENDICKSON: A combien s'élève votre capital de placement jusqu'à ce jour?

Le TÉMOIN: Il me faudra trouver ce renseignement avant de vous répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacDougall, vous avez la parole.

M. MacDougall:

D. Ma question porte sur les remarques de M. Désy, au centre de l'avant-dernier paragraphe de son exposé, page 7. Ce passage a trait à la conférence tenue à Mexico en 1948:

Les besoins du Service international, qu'on avait fait connaître à l'Union internationale des communications lors de sa conférence tenue à

Mexico en 1948, ont été de nouveau portés, avec certains changements, à la connaissance de la Commission internationale d'enregistrement des fréquences, l'année dernière.

Or, voici ma question: quels sont les membres de la Commission internationale d'enregistrement des fréquences et est-ce que le Canada est représenté au sein de cette commission?—R. Sauf erreur, presque tous les pays étaient représentés à Mexico, y compris la Russie Soviétique et ses satellites. Je ne saurais vous dire en ce moment, je ne puis dire au pied levé si nous avons un représentant permanent à la Commission internationale d'enregistrement des fréquences. J'en doute fort, mais la commission est à réunir actuellement les données nécessaires à la tenue de futures conférences en vue de l'attribution de nouvelles longueurs d'ondes et nous avons manifesté notre désir d'utiliser d'autres longueurs d'ondes. Elles sont à notre disposition. Pour combien de temps le seront-elles, je l'ignore, mais je sais de source sûre que si nous ne les utilisons pas dans un délai raisonnable, nous les perdrons vraisemblablement, car quelqu'un d'autre réclamera ces longueurs d'ondes.

D. Encore une question, monsieur Désy. Si personne ne représente le Canada à la commission, qui donc défend les intérêts de notre pays en ce qui concerne l'augmentation du nombre des longueurs d'ondes?—R. La lutte n'aura pas lieu au sein de la commission. Elle aura lieu à la conférence internationale et celle-ci se tiendra vraisemblablement au cours de l'année prochaine.

M. Stick:

D. Quand donc la dernière réunion a-t-elle eu lieu?—R. Les deux dernières ont été tenues à Mexico en 1948 et à Rappallo en 1950.

D. Les réunions n'ont pas lieu tous les deux ans... il n'y a pas de date spéciale, n'est-ce pas?—R. Non.

D. La commission se réunit seulement s'il y a des problèmes à régler?—R. Oui.

M. BATER: La Commission internationale d'enregistrement des fréquences se réunit-elle annuellement?

Le TÉMOIN: Si mes renseignements sont justes, cette commission internationale ne se réunit pas chaque année; elle se réunit si le programme préparé par l'organisme permanent de la commission l'exige. C'est une espèce de bureau permanent qui recueille tous les renseignements et, lorsque les directeurs de ce bureau ou institut le jugent à propos, ils convoquent les membres de la commission à une réunion. Pour ce qui est de la conférence internationale, je dois dire que tous les pays ont le droit de se faire représenter, mais c'est la conférence elle-même, et non la commission, qui décide des attributions à la suite des décisions prises à la conférence.

M. GRAYDON: Les présentes attributions faites au Canada nous satisfont-elles?

Le TÉMOIN: Pour le moment, je le crois. Nous avons deux longueurs d'ondes supplémentaires que nous pourrions utiliser si nous en avons les facilités.

M. Fraser:

D. Pourriez-vous me dire si Radio-Canada a les droits de reproduction sur l'émission, les enregistrements qui ont été faits de l'émission à l'intention de l'Amérique du Sud, du Brésil et des autres pays?—R. Oui.

D. Ont-ils été faits sur disques?—R. Oui, nous les avons.

D. Vous les avez sur disques?—R. Oui.

D. A-t-on essayé de vendre ces disques?—R. Nous ne les vendons jamais.

D. Vous ne les vendez jamais?—R. Non.

D. Mais vous en disposez pour distribution?—R. Pour distribution et utilisation en tout temps.

D. Dans votre exposé, vous avez dit qu'il y avait 24 *chair men* (premiers pupitres) qui ont été payés, et tant de *side men* (instrumentistes ordinaires). Qu'entendez-vous par des *chair men*?—R. C'est l'expression employée par le syndicat pour désigner les musiciens de premier rang.

D. Je vois. Et les *side men*?—R. Ce sont les musiciens de second rang. Le syndicat ne les appelle pas violonistes, violoncellistes, flutistes; il les appelle premiers pupitres ou instrumentistes ordinaires.

D. Lorsque M. Fulford faisait ses remarques, il nous donna à entendre que l'amitié du Brésil à notre égard ne datait que de la visite de la mission commerciale en ce pays-là et de quelques autres choses. Si ma mémoire m'est fidèle, il faut aller jusqu'en 1924, lorsque je fis ma première visite là-bas, pour noter que les Brésiliens et tous les peuples de l'Amérique du Sud nous manifestent beaucoup d'amitié et de bonté.

M. GRAYDON: Vous ont-ils accueilli au son de la musique, vous aussi?

M. FULFORD: Il faut vraiment aller au Brésil pour se rendre compte de l'estime que l'on y éprouve pour Jean Désy.

Le TÉMOIN: Pour répondre à la question de M. Benidickson au sujet des placements de capitaux, je dirai que notre établissement de Sackville a coûté, au moment de son établissement, de un million et demi à deux millions de dollars. Si nous avons à entreprendre cette construction aujourd'hui, je crois qu'il nous faudrait doubler cette somme.

M. Benidickson:

D. Pour fins d'administration, payez-vous loyer à Radio-Canada pour certains bureaux administratifs que vous utilisez?—R. Pas à Sackville; cet établissement nous appartient totalement.

D. Non, je veux parler de Montréal.—R. La réponse est "oui".

M. Fraser:

D. Avant votre émission destinée à l'Amérique du Sud, avez-vous fait de la publicité là-bas?—R. Nous avons annoncé dans les journaux, à la radio, dans les revues de radio et partout.

D. Combien cela vous a-t-il coûté?—R. Au total \$517.

M. Graydon:

D. Avez-vous reçu beaucoup de lettres d'appréciation du Brésil pour cette émission, monsieur Désy?—R. Oui.

D. Pourriez-vous dire au Comité combien de lettres vous recevez?—R. Il faudra que je vérifie la chose à mon retour à Montréal.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements répondent-ils à votre question?

M. Benidickson:

D. Comment vous procurez-vous le logement pour l'administration lorsque celui-ci n'est pas imputé sur les frais d'immobilisations?—R. Nous avons notre immeuble à Montréal et nous le partageons avec le Service national de Radio-Canada.

D. Le Service international est-il imposé de quelque façon pour payer une partie des dépenses d'immobilisation?—R. Oui. Les deux services se partagent l'édifice selon les besoins de chacun en fait de chambres et de studios; c'est une entreprise conjointe.

D. Quelle est la proportion de l'espace utilisé par le Service international dans cet édifice?—R. Je n'ai pas les plans de cet édifice dans la tête, mais je

puis dire que nous occupons à peu près deux étages et demi; puis nous partageons les studios avec le Service national, aussi bien que la bibliothèque, la discothèque et d'autres services.

M. Picard:

D. L'orchestre que l'on a employé pour le concert dont vous avez énuméré les dépenses est-il un orchestre de Montréal et porte-t-il un nom quelconque? Est-ce un orchestre composé pour la circonstance?—R. Cet orchestre s'appelle Les Concerts Symphoniques de Montréal.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Decore.

M. Decore:

D. Beaucoup de gens se sont demandé pourquoi le Service international de Radio-Canada est installé à Montréal; bien que la chose me laisse indifférent, pourriez-vous m'expliquer la raison de ce choix?—R. Je crois que nous pouvons expliquer pourquoi notre service se trouve à Montréal. Tout d'abord, Montréal est la plus grande région métropolitaine où il soit possible de trouver le plus facilement des employés pleinement qualifiés pour faire fonctionner une station d'ondes courtes en un grand nombre de langues étrangères. Ensuite, dans cette région se trouve le plus grand centre d'émission de Radio-Canada, disposant de toutes les commodités en studios et en appareils d'enregistrement, ainsi que du personnel technique. On peut ajouter qu'il y a là assez d'espace pour loger tous les bureaux du Service international. Et puis Montréal, comme vous le savez, est le centre technique de Radio-Canada, ce qui permet le contrôle le plus efficace de toutes les opérations techniques des transmetteurs sur ondes courtes, ainsi que la compilation des données techniques servant à l'utilisation la plus rationnelle des circuits sur ondes courtes et des fréquences par rapport aux conditions de l'ionosphère. Enfin, Montréal est le centre d'opération le plus rapproché des transmetteurs sur ondes courtes situés à Sackville, de sorte que les transmetteurs sur ondes courtes sont continuellement contrôlés de près par les techniciens. Montréal est aussi le point le plus rapproché des bureaux de l'administration centrale à Ottawa et des divers ministères du gouvernement. Si vous comparez nos opérations à celles de la B.B.C., vous voyez que le problème ne se pose pas à Londres. Londres est la capitale de la plus grande région métropolitaine et l'unique emplacement possible pour les bureaux de la B.B.C. en Angleterre; d'autre part, la *Voice of America* n'est pas installée à Washington. Son siège est à New-York, alors que le Département d'État, qui la contrôle en tant que division de ses services, se trouve à Washington (D.C.). Les raisons, dans ce cas-ci, sont les mêmes qu'au Canada. Un même système de communications par téléphone et télétype est maintenu entre New-York et Washington qu'entre Montréal et Ottawa; et puis, il suffit de quelques heures pour se rendre par train de Montréal à Ottawa, alors qu'il en faut bien davantage pour relier Washington à New-York.

M. CÔTÉ: Si l'on me permet de poser une question à M. Désy—elle ne se rapporte pas précisément à l'objet de la discussion d'aujourd'hui—je lui demanderais s'il ne croit pas convenable, comme il a été recommandé, de venir s'installer à Ottawa plutôt qu'à Montréal, vu qu'il est le grand chef, le Grand Mogol du S.I.R.C.?

M. CROLL: On a donné un bon nombre de motifs, il y a un instant, pour que le Service demeure à Montréal.

M. CÔTÉ: Je pose la question simplement parce qu'à une réunion précédente, on a soutenu qu'il devrait demeurer à Ottawa. Je veux éclaircir ce point pour éclairer la conscience de Gordon; sa conscience est une des plus éclairées que je connaisse.

M. CROLL: Elle a lieu d'être éclairée.

M. GRAYDON: Il serait peut-être bon que je...

M. CÔTÉ: M. Désy peut-il nous dire s'il serait recommandable, pour des motifs d'économie ou autres, de demeurer à Ottawa plutôt que Montréal?

Le PRÉSIDENT: Cela me paraît être une question tendancieuse. Le choix repose sur une question de principe.

M. CÔTÉ: Je veux éclaircir ce point car, vous savez, les petites choses produisent...

Le TÉMOIN: Je suis convaincu qu'il m'est plus utile de rester près de mon personnel à Montréal, de travailler en étroite collaboration avec les employés, plutôt que de demeurer à Ottawa.

M. CÔTÉ: Voilà la réponse, Graydon.

M. Decore:

D. Monsieur Désy, à la page 3 de votre exposé, vous avez déclaré que le Service international de Radio-Canada possède deux émetteurs et donne des émissions en 15 langues. Vous dites ensuite ceci: "D'après ces chiffres, il est clair que les faisceaux du Service sont surchargés et qu'en conséquence, il est difficile de donner un service satisfaisant aux pays de l'Europe occidentale ou orientale."

Veillez donc me dire ce qu'il en coûterait, approximativement, pour installer deux nouveaux émetteurs?—R. La construction à l'heure actuelle de deux autres émetteurs à Sackville, qui nous permettraient de radiodiffuser des programmes presque sans interruption dans une direction, sans avoir à recourir au pivotement, représenterait une dépense approximative de 3 millions de dollars.

D. Si nous nous abstenons d'installer bientôt de nouveaux émetteurs, allons-nous compromettre nos chances d'expansion future, compte tenu des canaux et fréquences limités?—R. C'est aux techniciens et aux hommes politiques de décider si, à leur avis, nous aurons besoin de deux émetteurs supplémentaires pour accroître notre radiodiffusion.

M. Benidickson:

D. Si vous utilisiez pleinement deux nouveaux émetteurs, combien cela ajouterait-il à vos frais annuels d'exploitation?—R. Compte tenu du nombre d'heures durant lesquelles ces émetteurs seraient utilisés chaque jour, ainsi que de l'organisation de nouvelles sections du service pour les alimenter de façon continue, je crois que nous ne pourrions pas les exploiter à moins de \$300,000 ou \$400,000 par année.

M. Decore:

D. Serait-il possible d'introduire une ou plusieurs autres langues dans votre Service international avec les installations dont vous disposez?—R. C'est possible, mais vous devrez retrancher autre chose.

D. Supposons alors que la chose est possible.—R. Elle est possible en sacrifiant d'autres programmes.

D. Avec les installations dont vous disposez, combien coûterait l'introduction d'un pareil service en une langue différente?—R. Pour une demi-heure par jour, je crois qu'il faudrait dépenser au moins \$50,000, tout compris.

D. Seulement \$50,000?—R. Tout compris.

Le PRÉSIDENT: A quelles langues songez-vous en ce moment, monsieur Decore?

M. DECORE: J'y arrive. M. Désy est-il au courant des démarches qui se font actuellement en faveur d'une émission en langue polonaise par l'intermédiaire du Service international de Radio-Canada?

Le TÉMOIN: Je suis au courant de ces démarches, mais je crains ne pouvoir me prononcer sur cette question qui relève du gouvernement et du Parlement.

M. DECORE: Permettez-moi de faire quelques brèves observations là-dessus en ce moment. Je suis de ceux qui n'ont cessé de reconnaître l'importance de diriger des émissions sur ondes courtes, directement du Canada, sur divers pays situés derrière le rideau de fer. Je sais que les gouvernements communistes dressent un grand nombre d'obstacles contre de telles émissions: brouillage, interdiction prévue par la loi d'écouter ces émissions, mais je ferai remarquer que ces émissions sont, à mon sens, notre unique moyen de communiquer avec ces peuples. Le gouvernement soviétique et les États satellites, au moyen de leur propagande, s'emploient sans relâche à essayer d'avilir notre pays aux yeux de leurs sujets. J'estime que le seul moyen de nous faire connaître est d'avoir recours à ces émissions. Nous devrions tout mettre en œuvre pour accroître nos installations actuelles. Le coût estimatif que M. Désy a mentionné, il y a un instant, me paraît fort modique si nous le comparons aux effets probables. A tout prendre, cette dépense pourrait être considérée comme une partie des frais du programme de défense et l'on pourrait comparer le coût d'extension des installations actuelles au coût d'un seul bombardier. Il faut aussi tenir compte du fait que, lorsque nous essayons de transmettre un message aux peuples des États satellites et de l'U.R.S.S., la moitié de la population de la Russie soviétique n'est pas russe et, dans les États satellites—la Pologne par exemple—je crois que la population aimerait entendre des émissions du Canada, recevoir des nouvelles du Canada en langue polonaise. A vrai dire, ces gens qui ne veulent pas de la langue russe ou qui désirent entendre parler polonais sont ceux que nous voulons atteindre. N'oublions pas que l'Europe compte quelque 25 millions de Polonais qui sont susceptibles d'entendre ces émissions. C'est pourquoi je propose fortement au Comité de recommander que des émissions soient faites en langue polonaise.

M. Côté:

D. Puisque nous sommes sur ce sujet, j'aimerais savoir si nous n'avons pas déjà pris des engagements avec la *Voice of America* et la B.B.C. à l'égard de... comment appelez-vous cela?—R. Le service d'outre-mer.

D. C'est cela; nous ne devons pas prendre les devants, mais seulement répondre aux exigences de l'espèce d'engagement, par accord international, que nous avons pris relativement à ces émissions—ces émissions internationales. Je crains fort que ce que M. Decore propose serait une dérogation à ce qui a déjà été décidé; c'est une question de principe et je trouve qu'il ne serait pas juste de demander à M. Désy de nous dire ce qu'il faut faire, et puis de décider que nous allons faire ceci et cela, car à mon avis ces choses devront se régler entre la B.B.C., la *Voice of America* et notre Service international. D'autre part, ce que préconise M. Decore est une extension de notre programme, une augmentation de dépenses et, fort probablement, une chose qui n'a pas encore été faite. C'est une question qu'il faut laisser à ceux qui en ont la responsabilité et j'estime qu'il n'appartient pas au Comité de décider si le Service international doit prendre plus d'ampleur dans ce domaine particulier qu'il n'en a prise jusqu'à présent. Je ne suis pas du tout certain que si notre Service prenait cette initiative, celle-ci serait acceptable, puisqu'elle intéresse aussi bien la *Voice of America* et la B.B.C. Mais j'aimerais savoir ceci: allons-nous nous faire les champions d'une espèce de propagande et d'endoctrinement mondial, alors que la chose n'a pas encore été décidée soit par le gouvernement de ce pays, soit par le gouvernement du Royaume-Uni ou des États-Unis.

M. Starr:

D. J'aurais un renseignement à demander en marge de la proposition de M. Decore concernant les émissions en polonais. A-t-on engagé quelqu'un pour établir un programme polonais, a-t-on recruté du personnel?—R. Nous avons des Polonais, mais nous n'avons pas de section polonaise.

D. Voulez-vous dire que vous avez engagé quelqu'un pour organiser une section?—R. Non. Comment pouvons-nous faire des dépenses pour une initiative qui n'a pas été approuvée?

D. En ce qui a trait tout particulièrement aux émissions dirigées sur les pays du rideau de fer, j'aimerais savoir de M. Désy si le thème des programmes, et surtout des divers discours diffusés dans les pays du rideau de fer, a donné satisfaction ou si des critiques ou des instructions ont été adressées au Service international, lui demandant d'apporter quelque modification?—R. On nous a fait des observations sur des questions de détail, notamment sur l'accent. Mais voilà! Je dois prévenir le Comité qu'il est excessivement difficile, lorsque lecture est faite d'une traduction d'un texte en russe, en tchèque, en slovaque ou en ukrainien par exemple, de dire exactement comment cela est rendu dans une émission. Voyez-vous, une traduction est toujours une interprétation approximative, qui ne sonne pas toujours la note juste. Des gens critiqueront le texte comme nous pouvons critiquer un article publié dans le *Times* de New-York, le *Times* de Londres ou un journal canadien.

D. Mais en général, vous pouvez affirmer que les résultats ont été assez satisfaisants jusqu'à présent?—R. Oui, je puis l'affirmer.

M. JUTRAS: Est-ce que la *Voice of America* et la B.B.C. adressent des émissions aux Polonais?

Le TÉMOIN: Certainement, tous les deux.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Je suis en faveur de la recommandation de M. Decore. Je suis entièrement d'avis que des recommandations soient faites en comité. J'estime que c'est le devoir et le privilège du Comité que de faire des recommandations au gouvernement et à Radio-Canada; et je ne vois pas pourquoi nous n'exposerions pas ouvertement nos idées si nous le désirons. A mon avis, ce serait une bonne chose que nous ayons une autre voix s'adressant à la Pologne. Le coût n'en serait pas tellement élevé et je crois que ces populations, comme toutes les autres derrière le rideau de fer, espèrent recevoir des nouvelles du Canada.

M. CÔTÉ: Qu'en savez-vous?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Je sais suffisamment la langue polonaise pour savoir que ces gens-là aimeraient entendre nos émissions.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Du reste, monsieur le président, ce service international a une tâche à accomplir, représentant comme il le fait un pays réellement démocratique. Je n'emploierai pas le mot endoctrinement, cette expression employée par mon ami, M. Côté, car je ne crois pas que nous cherchions à endoctriner qui que ce soit. Au contraire nous cherchons à les désendoctriner.

M. PICARD: Il est un chiffre que j'aimerais vérifier. Je crois que M. Désy a dit qu'il en coûterait \$50,000 pour une demi-heure de plus par semaine. Dois-je comprendre que le coût d'introduire le polonais comme langue supplémentaire serait de \$50,000?

Le TÉMOIN: Je voulais dire pour une demi-heure par jour.

M. PICARD: Oh, une demi-heure par jour. Cela représenterait-il seulement l'usage des installations techniques ou faudrait-il un plus fort montant pour payer les rédacteurs et les annonceurs polonais? J'aimerais qu'on me donne une idée du coût général d'une émission quotidienne d'une demi-heure en langue étrangère, seulement pour voir si la chose est praticable.

M. BENIDICKSON: En coûterait-il davantage si nous sacrifions quelques-uns des programmes à destination de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Sud, ou cela viendrait-il s'y ajouter?

Le TÉMOIN: C'est en plus de ce que nous avons déjà, avec les mêmes installations dont nous disposons en ce moment. Mais il nous faudrait un personnel suffisant, des rédacteurs et annonceurs compétents, et les bureaux, bien entendu, meublés convenablement, comme nous le faisons remarquer tout à l'heure.

M. CÔTÉ: Et les tapis!

Le TÉMOIN: A l'exclusion des tapis. Compte tenu des traitements à payer à Montréal, l'entreprise nous coûterait approximativement \$50,000 pour une demi-heure par semaine.

M. CÔTÉ: Pour chaque émission d'une demi-heure?

Le TÉMOIN: Non, pour une émission quotidienne d'une demi-heure durant toute l'année.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la proposition du docteur Gauthier est excellente et je pense qu'il devrait la présenter lorsque nous commencerons à préparer notre dernier rapport.

M. Fleming:

D. Puis-je demander à M. Désy s'il a pu accorder une bonne partie de son temps à l'examen des textes qui sont lus au cours des émissions?—R. Je les ai surveillés d'aussi près que possible. Le texte traduit de chaque manuscrit important est soumis à moi-même ou à mes adjoints et collaborateurs immédiats. Connaissant bien le principe général sur lequel notre programme est fondé, nous jugeons que le manuscrit est bon ou mauvais à la lumière de ce principe. Si le manuscrit peut être amélioré, tant mieux; s'il ne le peut pas, il doit être rejeté.

D. On peut donc dire que vous vous efforcez de surveiller personnellement le contenu de ces émissions?—R. Oui, le plus possible.

D. De façon générale, le travail du Service international se range en deux catégories. Il y a les émissions que nous espérons faire entendre derrière le rideau de fer et ces émissions-là, à franchement parler, sont en un sens,—le bon sens du mot,—des émissions de propagande?—R. Oui.

D. Et l'autre partie se compose d'émissions à l'adresse des autres parties du monde; je suppose qu'en général ces émissions visent à créer la bonne entente et de meilleures relations un peu partout?—R. Oui.

D. Pourriez-vous nous donner quelques détails sur les dépenses que comportent ces deux genres d'émissions diffusées par le Service international? Si oui, peut-être pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des résultats obtenus dans ces deux secteurs, ainsi que des recettes et du bénéfice produits par ces deux catégories d'émissions?—R. Si M. Fleming veut bien se reporter à la page 8 de l'exposé, il y trouvera une réponse partielle, sinon complète, à sa question. Ensuite, M. Fleming sait bien que notre organisation n'est pas lucrative.

M. CROLL: C'est peu dire.

Le TÉMOIN: Néanmoins, j'ai la conviction que nos émissions, du moins dans certains pays, sont profitables à la longue. La publicité que nous en retirons ne peut pas être mesurée avec précision en termes de dollars et de cents, mais elle est extrêmement importante. Quant au coût d'une section par rapport à l'autre, je dirai qu'il est à peu près le même. Il en coûte à peu près le même montant pour nos émissions vers les pays du rideau de fer que pour radio-diffuser vers la France ou l'Amérique du Sud.

M. Fleming:

D. Pouvez-vous extraire de votre budget total le détail de chaque section, d'abord en ce qui concerne les émissions aux pays du rideau de fer et, ensuite, celles dirigées vers les autres pays?—R. Nous dépensons beaucoup plus pour les émissions aux pays qui ne sont pas derrière le rideau de fer, du fait que notre champ d'activité est beaucoup plus vaste que dans l'autre cas.

D. Pouvez-vous nous donner ces deux chiffres?—R. Il nous faudrait faire ce calcul; si vous le voulez bien j'enverrai au président les chiffres exacts. Je ne les connais pas par cœur. J'enverrai les chiffres en réponse à la question de M. Fleming.

Le PRÉSIDENT: Voilà qui serait satisfaisant.

M. Fleming:

D. Avec l'expérience que vous avez acquise dans ce Service international et comme représentant diplomatique en différentes parties du monde, ne pourriez-vous pas, avec votre connaissance de l'Amérique du Sud, de l'Europe et d'ailleurs, nous faire profiter de l'opinion que vous vous êtes faite sur les résultats obtenus par ces deux sections du Service international? Sans avancer l'opinion, pour le moment, sur ce que peut être la dépense pour les deux sections, mettons que ce soit tant de dollars pour les émissions pour les pays du rideau de fer et tant de dollars pour les pays en dehors de cette zone, où nos émissions cherchent à atteindre un but quelque peu différent. A votre avis, comparativement parlant, lequel des deux services produit les meilleurs résultats mesurés en dollars? Vous êtes-vous formé une opinion qui puisse nous aider à cet égard?—R. Je ne saurais que conjecturer.

D. Mais dans votre cas, ce serait une conjecture très bien étayée.—R. J'oserais dire que ce service, à l'heure actuelle, accroît le commerce du Canada, et aussi notre production industrielle à destination de l'Amérique du Sud d'abord, et des autres pays de l'Europe qui se trouvent de ce côté-ci du rideau de fer.

M. CÔTÉ: En même temps?

Le TÉMOIN: Nous traitons actuellement d'impondérables.

M. CÔTÉ: C'est bien le cas!

Le TÉMOIN: Nous sommes dans la même situation que celui qui cherche à annoncer un produit. Va-t-il dépenser \$5,000 ou \$25,000 ou davantage? C'est à lui d'en décider et c'est à lui de courir le risque. Mais les spécialistes en publicité vous diront ce qu'ils pensent de la publicité et comment il convient de la traiter.

M. Fleming:

D. Consentiriez-vous à comparer les résultats? Ce que vous dites au sujet des résultats obtenus en Amérique du Sud est très bien et je comprends qu'il ne soit pas facile d'apprécier les résultats dans ce domaine.—R. Oui.

D. Mais je me demande si vous vous êtes formé une opinion sur les résultats comparatifs obtenus dans ces deux domaines et si vous ne pourriez pas nous aider, car c'est une affaire qui, à mon avis, intéresse tout le monde. Nous comprenons qu'il soit difficile à chacun de nous de tirer des conclusions sur le problème de savoir lequel des deux services produit les meilleurs résultats pour chaque dollar consacré à ces initiatives.—R. Ces deux services ne sauraient être dissociés.

D. Vous ne croyez pas qu'une comparaison puisse se faire?—R. Je le répète, vous ne pouvez pas les dissocier, car vous n'avez aucun moyen de vérifier l'exacte valeur du service destiné, par exemple, aux pays du rideau de fer. Vous n'avez aucun moyen de faire cette appréciation.

M. Croll:

D. Cette question du Service international ne cesse de m'inquiéter. Je vous saurais gré de m'aider à comprendre. Supposons pour l'instant que, à l'exemple du Canadien moyen, je n'aie jamais entendu un de ces programmes destinés aux pays d'outre-mer, non pas aux Canadiens. Je les ai entendus en Europe, mais je n'ai jamais capté un de ces programmes ici même.—R. Oui.

D. Alors, comment pouvons-nous conclure que les gens de l'autre côté du rideau de fer écoutent nos programmes? Supposons que ces gens-là soient des types qui agissent comme nous. Pourriez-vous m'éclairer là-dessus?—R. Je vous comprends parfaitement et je dois dire qu'en Europe et en Amérique du Sud on s'intéresse beaucoup plus que nous à écouter les émissions venant de l'étranger. On veut, par exemple, comparer les nouvelles qu'irradient les stations nationales avec celles qui émanent des stations étrangères, même les nouvelles qui touchent ces gens de près, et nous donnons les nouvelles étrangères aussi bien que les nouvelles du Canada. Et je dois dire que le radiophile étranger est beaucoup plus patient que celui du Canada. Il s'intéresse moins que le radiophile canadien aux émissions locales. Il veut entendre la voix d'une nation amie. C'est à ces conclusions que sont arrivées la *Voice of America* et la B.B.C. et ce sont aussi les nôtres.

M. FRASER: Si M. Croll n'entend pas ces programmes, c'est peut-être qu'il ne synthonise pas sur les ondes courtes.

Le TÉMOIN: Je crains fort qu'il lui faudrait attendre que nos ondes fassent le tour de la terre avant d'atteindre son poste récepteur, car ces ondes sont dirigées sur l'étranger et nous sommes, figurativement, placés derrière le miroir.

M. Fleming:

D. N'est-il pas possible de faire bénéficier d'autres sections du Canada de vos émissions sur ondes courtes? Un certain nombre de membres de ce Comité ainsi que d'autres membres du Parlement ont visité Fort-Churchill il y a environ deux ans. Nous avons été désagréablement surpris d'apprendre que les gens de là-bas ne pouvaient pas capter plusieurs des programmes canadiens. Il est rare qu'ils puissent en entendre. Par contre, ils entendaient très bien les programmes russes jour après jour. Ne pouvez-vous pas diriger vos programmes sur ondes courtes vers cette région qui n'est pas servie par Radio-Canada?—R. Il nous faudrait diriger un faisceau de ce côté-là; nous ne le pouvons pas en ce moment vu que nous disposons seulement de deux émetteurs. Le seul autre moyen serait d'établir des relais sur ondes moyennes au Canada. La chose est réalisable. Nous pourrions conclure une entente avec les stations locales, qui retransmettraient nos programmes. Nous pourrions les transmettre par fil, ruban ou disques, mais c'est là à peu près le seul moyen.

Radio-Canada organise actuellement des programmes en collaboration avec la Défense nationale; après le 1^{er} avril, ils seront retransmis dans les diverses localités des régions septentrionales.

M. CÔTÉ: J'ai une question à poser en marge de ce qu'a dit M. Fleming.

M. Fleming:

D. Cela fera-t-il partie du Service international de la radio d'État?—R. Ce service sera assuré par notre Service international en collaboration avec la Défense nationale et les stations locales.

D. Et la dépense serait portée au compte du Service international?—R. Elle sera payée par notre service et par le service national aussi, car, si l'on me permet cette remarque, nous pouvons appliquer ici la méthode employée en plusieurs autres pays en matière de relais pour atteindre le radiophile aux heures les plus propices de la journée. Nous avons pris des dispositions pour retransmettre nos programmes en presque toutes les langues et ces program-

mes, préparés par nous, sont envoyés aux diverses stations de l'Europe et sont relayés sur les ondes moyennes des stations nationales. La chose peut se faire ici aussi et nous avons les installations pour ce faire.

D. Ce que j'ai à vous demander maintenant se rapporte à une note au bas de la page 16; cette note indique comment les émissions en langue allemande sont classées:

- 4 programmes à l'intention des écoles
- 6 entrevues
- 5 reportages et actualités
- 14 causeries
- 3 programmes musicaux.

Ma question ne se rapporte pas particulièrement aux émissions en langue allemande, sauf dans la mesure où elle peut concerner ces émissions, comme elle s'applique à toutes les émissions. Lorsque vous faites des arrangements au sujet de ces causeries ou entrevues, sur quoi fondez-vous votre choix de ceux qui les font? Ces gens font-ils partie du personnel ou sont-ils des gens de l'extérieur dont les services sont retenus en vue de préparer les causeries et qui les préparent en anglais ou en français, pour être ensuite traduites et lues par certaines personnes ou par un personnel compétent en la matière? Ou bien ce travail est-il confié à des personnes qui ont une certaine connaissance de la langue en question?—R. Voici comment nous procédons: nous préparons des entrevues en collaboration avec les stations radiophoniques allemandes. Nous mettons en pratique leurs suggestions et nous nous appliquons à irradier outre-mer ce qui est susceptible d'attirer l'attention du radiophile allemand. Ce travail se fait chez-nous, au sein même de notre service.

M. CROLL: Vous dites que ce travail se fait "chez-nous"?

Le TÉMOIN: Je veux dire qu'on fait le travail ici, c'est-à-dire à Montréal. Maintenant, pour ce qui a trait aux relais, permettez-moi d'ajouter que nous espérons perfectionner au Canada, comme nous l'avons fait pour l'étranger, ce système qui consiste à envoyer des programmes sur disques, et c'est ce que nous faisons pour l'Allemagne. Nous recourons à ce procédé pour nos troupes en Corée et nous l'employons aussi au pays même.

M. Fleming:

D. Dans le cas des causeries et entrevues, comment procède-t-on au choix des personnes qui réalisent ces émissions? Ces gens font-ils partie du personnel, le personnel régulier ou surnuméraire?—R. Ils font partie du personnel. Il arrive aussi que nous ayons une entrevue avec quelque visiteur d'Allemagne et nous l'invitons à parler à la radio en sa propre langue. Des journalistes, entre autres, viennent d'Allemagne nous rendre visite; nous les interviewons et utilisons ces entrevues dans nos programmes dirigés sur l'Allemagne.

D. Ce ne sont pas des Canadiens qui exécutent ces programmes?—R. Non, lorsqu'un Allemand est de passage au Canada, nous tâchons d'obtenir ses impressions du Canada et alors il fait part de ses impressions à ses compatriotes par la radio. C'est un moyen plus direct.

D. Qui choisissez-vous pour rédiger les causeries?—R. Elles le sont par des gens de notre service.

D. Votre propre personnel?—R. Par notre personnel et, à l'occasion, par un rédacteur indépendant qui s'est spécialisé sur cette question, où toute autre personne invitée à fournir une causerie ou un texte.

D. Voilà qui est un peu différent de la méthode en vigueur au Service national de Radio-Canada. C'est pourquoi je vous ai posé cette question. Le Service national a l'habitude de nous informer des mesures prises par la Société pour retenir les services de diverses personnes qui doivent exécuter des programmes d'opinion. Vous procédez de façon bien différente. Cette tâche

est confiée à votre personnel et à votre personnel seulement?—R. Nous voyons à ce que les expressions d'opinion, représentant les vues du Canada, soient bien les idées du pays.

M. Croll:

D. Vous dites "les idées du pays", mais comment les Canadiens viennent-ils à connaître le travail que vous faites, j'entends les minorités, les nouveaux Canadiens? Comment viennent-ils à connaître le travail que vous faites en matière de radiodiffusion aux pays situés derrière le rideau de fer?—R. Je pense que le Canadien moyen n'en sait rien du tout.

D. C'est précisément la réponse que j'attendais et je suis d'accord avec vous.—R. Le seul moyen serait de faire une tournée du pays et de donner des conférences.

D. Voici ce que vous pourriez faire. Vous pourriez renseigner le public canadien sur les sommes que vous dépensez et l'excellent travail accompli en proposant au Service national de diffuser, à l'intention des Canadiens, un de vos programmes à titre de programme spécial, pendant une demi-heure ou une heure par semaine, mettons le mercredi soir ou quelquefois le mardi soir?—R. Cela se fait de temps à autre.

D. Vraiment? Je n'ai jamais entendu de tels programmes.—R. Ce sont surtout des programmes musicaux.

M. DECORE: Pourrions-nous en avoir périodiquement?

M. BENIDICKSON: J'ai pensé que M. Croll faisait allusion aux programmes que nous adressons aux pays situés derrière le rideau de fer.

M. CROLL: Oui.

M. Benidickson:

D. Je n'ai pas assisté à la séance ce matin, mais j'ai eu le temps de lire une partie de l'exposé et, lorsque je songe à des exposés déjà présentés par la Société Radio-Canada, je ne crois pas que nous ayons jamais eu un rapport aussi décevant, en ce qui concerne notre pénétration derrière le rideau de fer, que celui présenté ce matin.—R. En toute justice et en toute honnêteté, je ne pouvais pas parler autrement.

D. Non, mais j'estime que durant les années passées, on manifestait beaucoup trop d'optimisme à l'égard de notre pénétration de ces pays communistes.—R. A en juger par les lettres reçues et les messages qu'on nous a fait parvenir, notre auditoire était très considérable avant le brouillage de nos programmes. A présent, nous n'avons aucun moyen de savoir avec précision combien de radiophiles nous écoutent dans ces pays du rideau de fer.

M. FLEMING: La déclaration à laquelle M. Benidickson a fait allusion m'a également frappé et nous devons remercier M. Désy de sa franchise en la matière. C'est précisément ce qui m'a fait poser une question au sujet du bénéfice relatif en dollars que nous retirons de nos émissions à l'adresse des pays du rideau de fer et des émissions dirigées sur les autres pays.

M. CÔTÉ: A ce propos, monsieur le président, permettez-moi de faire remarquer que M. Désy a montré beaucoup de modestie dans sa réponse à une des premières questions posées par M. Fleming lorsqu'il a dit que ces émissions aidaient sûrement notre commerce. J'aimerais savoir...

M. GRAYDON: Notre commerce extérieur seulement!

M. CÔTÉ: Oui, je m'excuse. Je ne suis pas du tout convaincu que nous puissions faire mieux que cela. Nous devrions soutenir notre effort et montrer au monde que la démocratie n'est pas si mauvaise après tout. Je le répète, je pense que M. Désy faisait preuve de trop d'humilité lorsqu'il a dit que son service encourageait le commerce extérieur. Je ne parlerai pas du commerce

intérieur. Je crois que les initiatives du Service international profitent beaucoup plus qu'on le dit à notre commerce extérieur; c'est en quelque sorte une démonstration que notre mode d'existence est tout aussi bon que de l'autre côté de la barricade.

M. FLEMING: Monsieur le président, si je comprends bien...

Le PRÉSIDENT: En êtes-vous encore au même sujet? M. Bater a une question à poser.

M. FLEMING: Je crois comprendre que M. Désy ne sera présent qu'à cette séance-ci. Je propose donc que nous laissons les commentaires et les allocutions de côté et que nous nous en tenions à interroger M. Désy dont le temps est compté.

M. GRAYDON: C'était quand même une bonne question, Philéas!

M. BATER: J'ai une question à poser, monsieur le président. Je remarque que le mot "brouillage" est mentionné assez souvent à la page 5 et je trouve la remarque que voici: "Quant à la *Voice of America*, elle se sert de vaisseaux construits spécialement pour servir de stations de relais amovibles, dans la Méditerranée et dans l'océan Atlantique, aux fins d'éviter d'enfreindre les droits territoriaux et pour déjouer les méthodes soviétiques de brouillage." Pourrait-on me dire si le Service international a conclu une entente pratique avec la B.B.C. et la *Voice of America* lui permettant de se servir de ces navires spécialement construits pour relayer une émission qu'il veut faire entendre en Russie.

Le TÉMOIN: Nous le pouvons, et je peux dire que nous l'avons déjà fait. Nous avons eu la collaboration des deux grands postes émetteurs, la B.B.C. et la *Voice of America* qui nous ont aidé à relayer nos programmes par leurs stations rapprochées de l'Europe, surtout pour nos émissions à l'Allemagne. J'ajouterai ceci: c'est un fait bien connu que la B.B.C. considère l'Allemagne orientale comme étant la zone satellite la plus importante en matière de radio, étant donné que les fonctionnaires soviétiques et autres employés postés à cet endroit semblent jouir d'une plus grande liberté et écoutent beaucoup plus les émissions étrangères que nulle part ailleurs derrière le rideau de fer, et nous essayons d'atteindre régulièrement ces radiophiles en utilisant les relais ou par d'autres moyens.

M. GRAYDON: Monsieur le président, puis-je poser à M. Désy quelques questions?

Le PRÉSIDENT: Vous en avez pleinement le droit, monsieur Graydon, surtout que vous n'en avez pas abusé jusqu'à présent.

M. Graydon:

D. Existe-t-il un arrangement entre votre Service international, la *Voice of America* et la B.B.C. en ce qui concerne l'approbation des programmes ordinaires diffusés derrière le rideau de fer? Je vous pose cette question parce qu'il ne semble pas y avoir une liaison très étroite entre la B.B.C. et la *Voice of America* et je me demandais quelle était notre situation par rapport à ces deux organismes?—R. La B.B.C. et la *Voice of America* nous envoient toutes deux, par télétype ou autrement, la matière de leurs programmes. Nous savons, au jour le jour, la position prise par la *Voice of America* sur tel sujet et celle de la B.B.C. sur tel autre, et nous savons par ces rapports quelles réactions ces programmes des deux réseaux ont provoquées dans les divers pays. Je crois donc qu'il existe une liaison avec notre Service, puisque nous pouvons toujours dire: "Voici l'attitude prise par la *Voice of America*" et "Voici l'attitude prise par la B.B.C." Il y a un courant continu de renseignements, de textes d'émissions. Nos télétypes nous donnent une espèce de Niagara d'information.

D. Permettez-moi de revenir à la question que j'ai posée devant les membres du Comité à une autre occasion, avant la venue de M. Désy. Par quel rouage vous assurez-vous que les informations diffusées derrière le rideau de fer sont entièrement approuvées par le gouvernement à Ottawa? Vous êtes à Montréal et, parfois, il vous fait agir vite pour livrer les textes. Que faites-vous pour les faire approuver? Obtenez-vous l'approbation d'Ottawa au préalable?—R. La réponse est bien simple: les Affaires extérieures m'envoient les renseignements susceptibles de m'intéresser.

D. Vous intéressez?—R. Je veux dire le Service. Nous recevons de ce ministère les déclarations faites par des hauts fonctionnaires responsables et des ministres du gouvernement.

D. Vous ne voulez pas dire que vous transmettez toutes ces déclarations aux pays situés derrière le rideau de fer, n'est-ce pas?

M. FRASER: J'espère que non!

Le TÉMOIN: Non. J'en reçois plus que vous ne croyez, monsieur Graydon. Le ministère des Affaires extérieures ne me donne pas d'instructions précises. Je reçois de l'information et c'est à moi de décider si je vais dire ceci ou cela. Si je commets des erreurs, j'en suis responsable car je n'agis pas suivant des instructions précises. On se fie à mon jugement, et si je fais une erreur de jugement j'en suis responsable.

M. Graydon:

D. A ce propos, monsieur Désy, y a-t-il quelqu'un aux Affaires extérieures qui contrôle les traductions de ces émissions après qu'elles ont été irradiées aux pays derrière le rideau de fer, ou sont-elles simplement gardées à Montréal?—R. Nous faisons circuler les textes de ces programmes; nous les envoyons à qui les demande, nous les faisons parvenir à nos missions dans les pays auxquels s'adressent ces programmes, sollicitant les commentaires et les suggestions visant à les améliorer, et je leur demande toujours de faire une critique de ces programmes afin que nous profitons de leur expérience de ces pays, mais il n'existe pas de contrôle préalable de ces émissions au sein du ministère.

D. Permettez-moi de vous poser une autre question. Avec qui traitez-vous aux Affaires extérieures, à Ottawa, en ce qui a trait à la ligne de conduite qu'il faut tenir relativement aux programmes diffusés dans les pays du rideau de fer?—R. Je suis le seul responsable.

D. Vous n'avez affaire à personne ici?—R. J'ai affaire à tout le monde aux Affaires extérieures et, à l'avenir, je traiterai avec une section qui s'occupera principalement de mon service, recueillant des renseignements; cet organisme m'enverra la matière dont j'aurai besoin, surtout des données élémentaires.

M. BENEDICKON: Est-ce que les Affaires extérieures devront supporter les frais de ce service?

Le TÉMOIN: Oui.

M. DECORE: Quand a-t-on organisé cette section?

Le TÉMOIN: Elle fut organisée le 1^{er} mars. Elle porte le nom de Section de coordination politique.

M. Graydon:

D. Jusqu'au moment où cette Section de coordination politique a été organisée, j'avais l'impression, d'après la déclaration du ministre, qu'une liaison très étroite existait entre le ministère, c'est-à-dire quelqu'un au ministère, et vous-même, et qu'avant de les irradier derrière le rideau de fer ces programmes étaient approuvés par le ministère des Affaires extérieures. Or,

pourriez-vous m'expliquer clairement comment cela fonctionne, ou y avait-il séparation complète du Service international et des Affaires extérieures jusqu'à la formation de ce comité de coordination?—R. Il n'y avait pas de séparation, pour ainsi dire, car le ministère des Affaires extérieures fournissait à mon service les informations dont il disposait, et c'est ce qui se faisait lorsque je venais à Ottawa. Je consultais les divers hauts fonctionnaires du ministère et découvrais s'il y avait quelque information d'importance à me communiquer. Je suis autorisé à prendre connaissance de tous les mémoires, télégrammes et documents secrets émanant de toutes les parties du monde, de nos missions, et ces documents me permettent de former une opinion sur ce qui est bon ou mauvais... autrement dit, de déceler l'état psychologique ou le sentiment dans les différents pays relativement à tel ou tel sujet. Lorsque je suis entré en fonctions, la coutume s'est établie à l'effet que les documents pouvant intéresser mon travail devaient m'être communiqués directement, soit lorsque j'étais à Ottawa, soit lorsque je me trouvais à Montréal, et ceci s'est fait par l'intermédiaire d'un agent du service étranger, M. Yvon Beaulne.

D. S'agit-il de celui qui fait la navette entre Ottawa et Montréal? Celui dont il a été question à une réunion antérieure?—R. Oui.

D. Ses allées et venues entre Ottawa et Montréal sont-elles fréquentes?—R. Une ou deux fois la semaine, en général une fois la semaine; puis le téléphone est toujours à notre disposition ainsi que le télétype. Je ferai remarquer que les documents importants arrivent seulement une fois la semaine et ils me sont transmis après l'arrivée des valises diplomatiques.

D. Cet agent de liaison, M. Beaulne, représente-t-il quelque fonctionnaire des Affaires extérieures? Représente-t-il en l'occurrence le ministre, ou le sous-ministre ou celui qui est chargé de recueillir ces informations pour vous les soumettre?—R. Il représente tous les chefs de divisions.

D. Les chefs de divisions?—R. Ils sont avisés d'avoir à me communiquer, par l'intermédiaire de M. Beaulne, tous les documents qui peuvent m'être utiles, et, s'ils sont dans l'incertitude, ils m'en envoient encore plus que ce qui est nécessaire.

D. A ce propos, tous ces discours que prononcent les députés et les ministres et qui nous sont adressés vous sont-ils tous envoyés dans la serviette de cet agent?—R. Pas du tout, ils sont envoyés par la poste.

M. CÔTÉ: Avant le 1^{er} mars, n'était-ce pas un petit messenger qui faisait ce travail?

Le TÉMOIN: Il n'est pas le moins du monde un petit messenger. Il occupe la position de secrétaire dans le ministère, c'est un collègue.

Le PRÉSIDENT: M. Beaulne est ici présent.

M. CÔTÉ: C'est exact. Je n'ai pas l'habitude de parler dans le dos de quelqu'un. Avant le 1^{er} mars ne suivait-on pas la même politique qu'aujourd'hui?

M. Decore:

D. A la page 7 de votre exposé, vous mentionnez les émissions que l'U.R.S.S. et ses satellites dirigent sur l'Amérique du Nord et du Sud, et je remarque en outre que l'U.R.S.S. irradie vers l'Amérique du Nord des programmes en anglais d'une durée de 7 heures et 10 minutes. Ce renseignement est-il encore d'actualité?—R. Oui.

D. Et ces émissions vers l'Amérique du Nord se font-elles uniquement en anglais?—R. Oui, mais ces gens donnent des programmes en d'autres langues, en tchèque, en slovaque et en hongrois. C'est-à-dire dans les pays satellites.

D. C'est là un pays distinct.—R. Je sais, mais tous les programmes émanent d'une même source. Les émissions provenant de la Russie soviétique et celles des pays satellites ne se contredisent aucunement puisque toutes sortent du même moule.

D. Que dites-vous de la voix de Kiev dirigée sur le Canada en langue ukrainienne? Je constate qu'il n'en est pas fait mention.—R. Cela fait partie du même plan, seulement l'émission est en ukrainien.

D. L'Ukraine fait partie de l'U.R.S.S. Mais seule la langue anglaise est employée pendant les sept heures et dix minutes?—R. Oui.

D. Si je comprends bien, un programme est diffusé vers le Canada en ukrainien?—R. Nous le savons. Mais au moment de dresser cette liste, nous ignorions le nombre exact d'heures.

D. Cet exposé n'est pas à jour?—R. Il est aussi à jour qu'il était possible de le rendre. Il nous reste à déterminer le nombre exact d'heures d'émissions en ukrainien et à découvrir si ces émissions sont régulières ou intermittentes.

D. Je crois que les émissions de Kiev dirigées sur le Canada sont quotidiennes. Savez-vous quelque chose de la nature de ces émissions, du genre de propagande que l'on veut nous faire parvenir?—R. C'est pour ainsi dire une adaptation en ukrainien des émissions en anglais.

M. BENIDICKSON: Sont-elles régulièrement captées par les stations d'écoute?

M. DECORE: Par qui? Pas par les stations canadiennes?

Le TÉMOIN: La *Voice of America* nous envoie ses rapports d'écoute de ces émissions et notre propre service s'occupe dans une certaine mesure de les écouter.

M. Decore:

D. Depuis quand captions-nous ces émissions de Kiev? Ont-elles commencé vers le même temps que nos émissions destinées à l'Ukraine?—R. Je pense que leurs émissions ont commencé avant les nôtres; elles datent déjà de plus d'un an.

M. Graydon:

D. Quelle sorte de programmes la Russie nous envoie-t-elle en anglais ou en d'autres langues?—R. Ce sont les mêmes programmes insignifiants...

D. Les mêmes bêtises?—R. Oui. On nous accuse de tous les crimes, de tous les vices. On nous parle de la guerre bactériologique, de la guerre de Corée. On nous tient responsables de cette guerre et on parle de la misère des travailleurs dans les pays capitalistes. C'est la même rengaine qu'on nous répète à satiété; et puis, il n'y a que les Russes et leurs satellites qui demandent la paix, nous sommes des fomentateurs de troubles, des bellicistes.

M. BENIDICKSON: Je vois que M. Graydon n'est pas souvent chez lui.

M. GRAYDON: Quand j'y suis, j'ai mes programmes préférés.

M. FLEMING: Puis-je interroger le témoin?

M. DECORE: J'ai encore une question à poser. Pourrait-on obtenir l'heure exacte à laquelle ces programmes de Kiev sont entendus au Canada?

Le TÉMOIN: Oui.

M. DECORE: Et pourrait-on nous fournir quelques échantillons de ce genre d'émissions?

Le TÉMOIN: Oui. Voulez-vous qu'on adresse ces renseignements au Comité?

M. DECORE: Oui.

M. Fleming:

D. J'ai plusieurs questions à poser au sujet de ce qui est consigné aux pages 11, 12 et 13. A la page 11, vous faites mention de cet incident fort intéressant au sujet des Russes qui, apparemment, prévoyaient que nous tenterions de leur adresser nos émissions sur une nouvelle fréquence. Comment expliquez-vous cela?—R. Je ne saurais vous donner une explication vraiment satisfaisante.

D. Est-ce une affaire qui relève de leur service de renseignements?—R. Non, je ne le crois pas, car les longueurs d'ondes que nous utilisons ou pouvons utiliser ici sont connues et si, un beau matin, on découvrait que nous n'utilisons pas une certaine longueur d'ondes, ils supposeraient que nous en employons une autre. Je ne vois pas d'espion dans cette initiative des Russes.

M. Graydon:

D. Est-ce que nous avons nous-mêmes recours au brouillage?—R. Nous n'avons pas l'outillage nécessaire.

M. FULFORD: Nous n'avons pas besoin de recourir à ce moyen.

M. FLEMING: A la page 12 et ailleurs, je constate que vous déterminez le nombre d'auditeurs par le nombre de lettres dans la proportion de un à cent vingt. Sur quoi fondez-vous cette appréciation?—R. Elle est fondée sur les rapports que nous recevons de la B.B.C. à Londres. La B.B.C. a approfondi ce problème et a conclu que cette proportion est plus ou moins précise.

D. Cette proportion est reconnue?—R. Oui.

M. Benidickson:

D. Pourriez-vous déposer au bureau du Comité un exposé plus complet du calcul qui a permis de trouver cette proportion? Votre explication est trop vague alors que tout le problème tourne autour de cela.—R. Nous pouvons vous donner le rapport de la B.B.C. expliquant comment on est arrivé à ce chiffre.

D. Nous avons ici des rapports concernant la radio canadienne. On dispose là-bas d'un bureau et autres facilités semblables, mais on y explique les choses avec beaucoup plus de détails que dans l'exposé.—R. Oui. Nous pouvons vous donner toutes les explications voulues.

M. FLEMING: Pour évaluer le nombre de ses auditeurs, quelle proportion la *Voice of America* utilise-t-elle?

Le TÉMOIN: A peu près la même proportion.

M. GRAYDON: Nous avons touché ici à un sujet de très grande importance et qu'il convient de ne pas négliger; c'est le fait que les Soviétiques et leurs satellites se donnent tant de peine pour brouiller les messages que nous leur adressons, alors que nous ne dépensons pas un sou pour brouiller leurs programmes. Voilà, à mon sens, un des meilleurs exemples de la différence qui existe entre leur mode de vie et le nôtre.

Le TÉMOIN: Et je puis ajouter que c'est aussi le meilleur exemple de l'efficacité de nos propres émissions là-bas. Autrement, ces gens ne se donneraient pas toute cette peine pour brouiller nos émissions.

M. GRAYDON: J'éprouve beaucoup de fierté à la pensée que nous n'avons pas besoin de dépenser un sou pour brouiller leurs émissions.

M. Fleming:

D. Après le brouillage et les interruptions que l'on m'inflige, puis-je reprendre mon interrogatoire en ce qui concerne la page 13? Nous trouvons,

à cette page: "Horaires européens, 104,312; espagnols, 23,006 par mois". Pouvez-vous m'expliquer ce passage? Ces chiffres s'appliquent-ils au nombre d'horaires envoyés?—R. Précisément.

D. Il y a 104,312 horaires d'émissions qui sont envoyés en Europe?—R. Oui, j'ai apporté des échantillons de ces horaires ce matin.

D. Je trouve encore ce passage: "La plupart des lettres constituent des demandes de renseignements sur le Canada, des critiques ou des félicitations sur nos programmes." Pourriez-vous nous dire quelle est la nature de ces critiques?—R. Certains veulent de la musique légère lorsque nous donnons de la musique classique, ou vice versa. Certains nous demandent des causeries plus nombreuses sur les questions relatives à notre agriculture, d'autres veulent que nous parlions davantage de notre développement industriel. L'intérêt dans nos programmes est indéniable. Plusieurs d'entre eux nous demandent où ils peuvent se procurer tel ou tel produit canadien.

D. S'agit-il, dans la majorité des cas de l'intérêt manifesté par l'auditeur?—R. Précisément. De temps à autre, nous radiodiffusons des pièces de théâtre en espagnol, des traductions, et les radiophiles s'y intéressent énormément. A tel point que les stations locales nous ont demandé de leur envoyer ces pièces sur disques pour diffusion locale. Nous avons dressé une liste de toutes ces demandes. On nous avise d'un changement d'adresse, on nous remercie et on fait rapport d'un brouillage involontaire. Certains font des suggestions en matière de programmes, nous indiquent leurs préférences et demandent des renseignements d'ordre général sur le Canada. Il y a en outre beaucoup de demandes à caractère personnel. A la suite de certaines de nos émissions, nous avons découvert qu'un bon nombre de familles sud-américaines envoient leurs enfants dans nos maisons d'éducation.

Des VOIX: Bravo!

Le TÉMOIN: Ces jeunes viennent s'inscrire dans nos universités, couvents, collèges et écoles d'un bout à l'autre du pays.

M. Fleming:

D. Cette analyse est-elle versée au compte rendu des délibérations de la journée?—R. Non. Il s'agit d'un exposé détaillé de notre auditoire dans les divers pays, en Amérique du Sud et ailleurs. Je peux le faire recopier.

D. Il y en a à peu près cinq pages?—R. Non, plus que cela. Multipliez ce chiffre par dix.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous l'aurons dans notre journal ou rapport.

Le TÉMOIN: J'y ai fait mention en termes plus ou moins généraux. C'est en quelque sorte un supplément d'information que je vous livre sur le genre de lettres que nous recevons. Et je dois dire que beaucoup de cultivateurs même nous écrivent.

M. Fulford:

D. Éprouvez-vous quelque difficulté à faire entendre vos programmes dans les pays autres que ceux situés derrière le rideau de fer, en raison de brouillage exercé par les pays communistes? Je vous pose cette question parce que, possédant un appareil portatif de radio, j'ai souvent capté des programmes de l'Amérique du Sud, l'hiver dernier. A certains moments, la réception venait bien et, soudain, elle ne venait plus; il y avait un brouillage ou bruit que j'attribuai à de l'interférence locale ou peut-être à la faiblesse de mon poste.—R. Les rapports indiquent que le brouillage exercé par les Soviets sur nos programmes nuit dans une certaine mesure à nos émissions destinées à la Finlande et à l'Allemagne.

D. Mais non à ceux que vous destinez à l'Amérique du Sud?—R. Non. C'est pour vaincre cette difficulté que nous travaillons à perfectionner le réseau des relais.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Jutras:

D. Est-il vrai que M. Désy a déposé quelques échantillons de programmes ce matin?—R. Oui, nous en ferons faire l'impression. On m'a demandé d'apporter des échantillons de nos émissions destinées aux pays du rideau de fer. Je suis bien prêt à vous donner des échantillons d'autres émissions. Les programmes choisis sont de 1951, 1952 et 1953.

M. CÔTÉ: Je propose un vote de remerciements à M. Désy pour avoir répondu de façon si complète à toutes nos questions.

Le PRÉSIDENT: Et j'ajouterai que nous avons apprécié la manière claire et nette avec laquelle M. Désy nous a donné les renseignements demandés. Il nous a instruits et éclairés et ses remarques nous donneront un bon aperçu du travail accompli par son service.

Avant que l'on propose l'ajournement, j'ai une remarque à faire: vous savez tous que nous aurons la visite du général McNaughton mardi prochain, à 11 heures du matin. Est-ce trop demander que de tenir une réunion lundi matin, à 11 heures, pour l'étude des prévisions budgétaires?

Des VOIX: Oh! oh!

M. FLEMING: La réunion de mardi pourrait-elle avoir lieu dans l'après-midi? Mardi matin à 11 heures, un certain nombre des membres du Comité seront au Comité des dépenses de la défense.

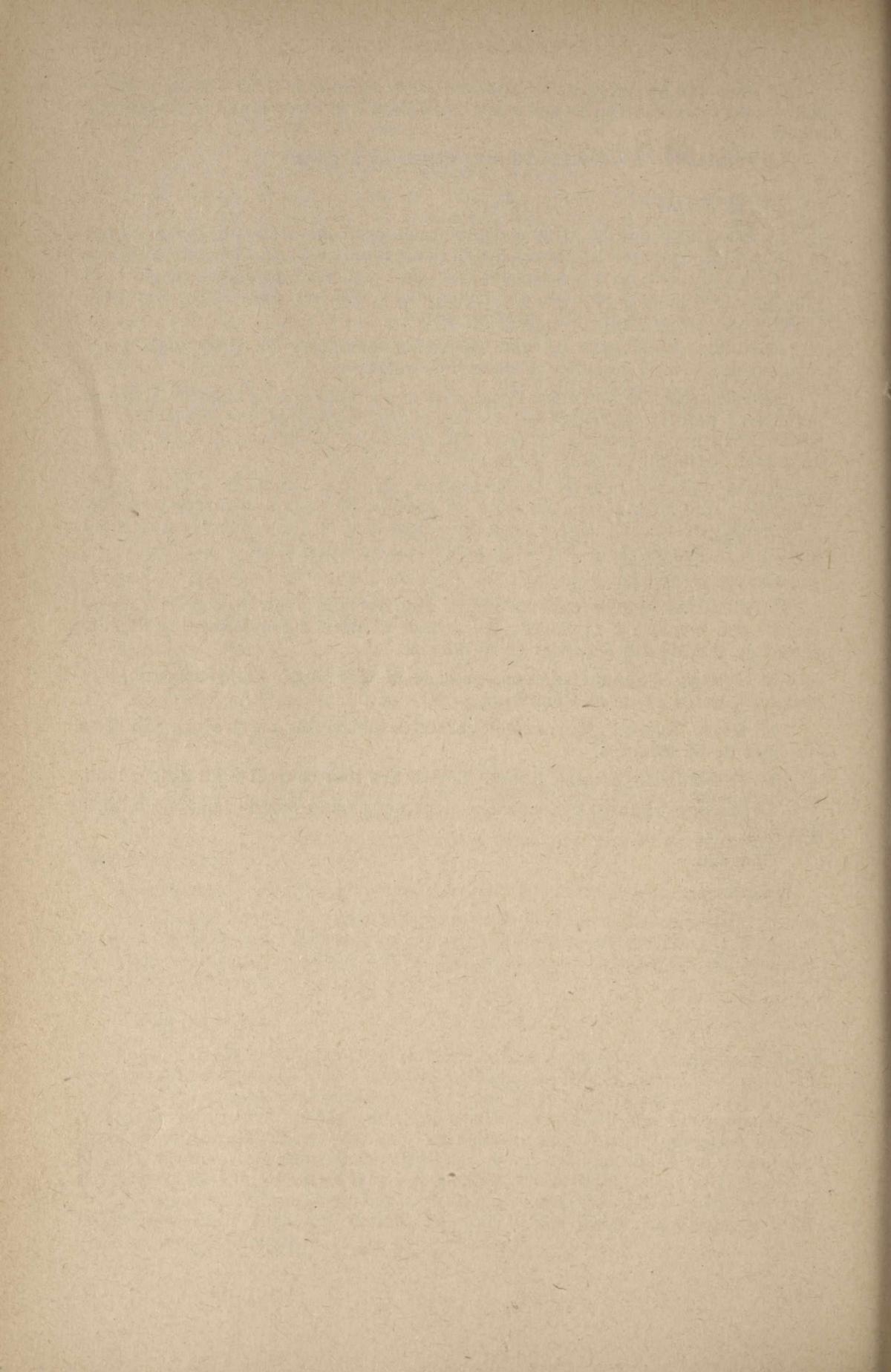
M. JUTRAS: J'appuie les remarques de M. Fleming. J'aimerais beaucoup assister à la séance de ce Comité-ci.

M. CÔTÉ: Avant l'ajournement, je désire retirer les paroles que j'ai dites au sujet de M. Beaulne.

M. FLEMING: Je propose que M. Côté retire tout ce qu'il a dit aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Il est convenu que nous nous réunirons de nouveau à 3h.30 mardi?

Convenu.



CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 1953

POSTE 100

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

COMMISSION DES COMPTES

Comptes rendus de la Commission des Comptes
1912-1913

COMPTES RENDUS

DES

AFFAIRES EXTERIEURES

Président M. J. A. BRUNETTE

PROCES-VERBAUX DE LA COMMISSION

PREMIERE PARTIE

SEANCE DU MARDI 11 MARS 1913

PROCE

Indice des matières traitées dans les séances de la Commission des Comptes

TABLE

Le présent ouvrage est le résultat de la Commission des Comptes des Affaires Étrangères, créée par la loi du 10 août 1912.

Paris, Imprimerie de la Commission des Comptes, 1913.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 17 mars 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bennett, Bradette, Decore, Fleming, Fraser, Fulford, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Goode, Graydon, Green, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), MacDougall, MacKenzie, Macnaughton, McCusker, Stick et Starr.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; le général A. G. L. McNaughton et M^{lle} E. M. Sutherland, respectivement président et secrétaire de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

On procède à l'examen du crédit 100 du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Le général McNaughton est appelé; il présente un bref exposé du travail accompli par la Commission conjointe internationale et est interrogé à ce sujet.

M. Pouliot, député, reçoit la permission d'interroger brièvement le témoin.

A 6 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 19 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

Le 17 MARS 1953.

3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Vous connaissez tous, je crois, le général McNaughton qui est ici cet après-midi. J'ajouterai, pour les fins du compte rendu, et surtout à l'intention de la secrétaire du général McNaughton, que nous comptons aussi parmi nous M. Gordon Graydon, M. Jutras, M. Fraser... je les nomme à tour de rôle... M. Green, M. Bennett, M. McCusker, M. Bater, M. Kirk et M. MacDougall.

Quant à ceux qui ne sont pas encore entrés, nous vous les ferons connaître plus tard.

Nous en sommes au crédit 100 du budget des dépenses et je crois que nous suivrons la méthode habituelle.

Le général McNaughton pourra lire son rapport sans interruption; ensuite nous accorderons du temps à ceux qui voudront l'interroger.

Cela vous convient-il?

Convenu.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je dois d'abord vous dire que je considère comme un très grand privilège l'occasion qui m'est donnée de venir vous entretenir du travail accompli par la Commission conjointe internationale.

Savoir quel aspect de notre travail je dois traiter m'embarrasse quelque peu, car votre secrétaire a eu la bonté de me remettre un exemplaire du compte rendu de votre dernière séance et je m'aperçois que les divers membres du Comité s'intéressent à des aspects différents du travail que nous accomplissons à travers le pays.

En conséquence, j'ai cru que j'exposerais très brièvement les attributions de la Commission conjointe internationale; après quoi, les membres qui le désirent pourront poser des questions particulières sur les divers aspects qui les intéressent. De cette façon, nous tâcherons de vous donner les renseignements précis que vous désirez.

Vouloir vous donner un aperçu global du travail de la Commission prendrait trop de temps, et ainsi, probablement, je traiterais nombre de sujets qui n'ont aucun intérêt pour vous en ce moment. La Commission comme vous le savez, fut établie par le traité de 1909.

Monsieur le président, nous avons apporté quelques exemplaires supplémentaires du texte de ce traité de 1909, des lois du Parlement et des amendements subséquents en vertu desquels fut mis en vigueur le traité, en ce qui concerne le Canada. Je pourrais les laisser ici à votre disposition. Si les membres y sont intéressés, nous déposerons autant d'exemplaires qu'ils en désirent.

Par ce traité de 1909, on se proposait de légiférer sur la méthode d'aborder les grands problèmes suscités par la présence des eaux entre le Canada et les États-Unis, d'abord, en ce qui concerne les eaux limitrophes elles-mêmes comme celles du fleuve Saint-Laurent, qui, selon les signataires du traité, doivent constituer la frontière, celle-ci devrait se trouver au milieu du fleuve et en partageant le débit en deux parties à peu près égales. Voici une des catégories d'eaux limitrophes dont nous nous occupons.

Une deuxième catégorie tient à ce que les signataires du traité tirèrent une ligne droite à travers la carte. Cette même ligne, en traversant directement le pays sans égard aucun à la topographie, divise quelques-uns des plus grands et plus importants fleuves et rivières du continent. Un exemple de cette catégorie, qui comporte les plus grandes difficultés est le fleuve Columbia, dans la Colombie-Britannique. La rivière Kootenay présente des difficultés plus grandes encore. Elle prend sa source au Canada, traverse aux États-Unis où elle décrit une boucle dans les États du Montana, de l'Idaho et de Washington pour ensuite repasser au Canada. Après un dénivèlement assez considérable, elle se joint au fleuve Columbia qui se dirige vers la mer en territoire américain. Nous comptons maintes rivières de cette catégorie dont la propriété du débit d'eau, pour employer un terme usuel, est entièrement en la possession d'un État supérieur à un moment donné et est ensuite cédée à un autre État quand cette rivière atteint la frontière. Vous pouvez vous imaginer que sur une frontière de 5,600 et quelques milles, qui s'étend de l'Alaska à la baie de Fundy, où des rivières traversent les frontières, où d'autres constituent les frontières et où d'autres encore sont tributaires de rivières limitrophes, il existe pour les deux pays d'innombrables problèmes qui doivent être solutionnés et étudiés, de telle façon que les intérêts des peuples des deux pays soient sauvegardés et les controverses évitées.

FASCICULE N° 7

En plus des clauses du traité, il y a aussi les règles et règlements qui gouvernent les activités de la Commission. Ce traité de 1909, ratifié au Canada par le Parlement et aux États-Unis par le Congrès, avait pour but de solutionner quelques-uns des problèmes épineux du jour, notamment la répartition des eaux à Niagara et la répartition des eaux des rivières Mary et Milk, dans l'ouest de l'Alberta. Ces deux questions, ayant donné lieu à de très vives controverses, furent réglées par le traité qui spécifia de quelle façon ces eaux devaient être réparties. Depuis la date de ce traité, la division des eaux des rivières Mary et Milk demeure inchangée et la Commission, en vertu du traité, continue à s'occuper du jaugeage des eaux de ces deux rivières et à en faire jour après jour la répartition.

A Niagara, nous avons eu depuis un autre traité connu sous le nom de traité de Niagara de 1950. Ratifié aussi par le Parlement et le Congrès, il répartit de façon complètement nouvelle les eaux de cette rivière pour des fins d'énergie hydroélectrique. En même temps, ce traité définit les principes destinés à assurer à perpétuité la conservation de la beauté des chutes.

Maintenant, là encore, en vertu de ce nouveau traité et des lois du Parlement qui l'ont ratifié, la Commission a été chargée de certaines attributions; en effet, on lui a confié à perpétuité la garde des beautés panoramiques du Niagara et de l'usage des eaux de la rivière Niagara par les compagnies d'énergie hydroélectriques.

Ce sujet est d'une si grande importance que j'aimerais m'y arrêter quelques instants. La question de savoir ce qui doit être fait aux chutes a été soigneusement étudiée pendant un temps considérable, d'abord par une commission spéciale, puis par un comité nommé par la Commission conjointe internationale. Et je me plais à le dire, à la suite de ces deux enquêtes et d'une série très complète d'épreuves avec des maquettes, exécutées indépendamment, sous les auspices de la Commission, à Vicksburg, sur le fleuve Mississippi, dans le bureau de recherches maintenu là par l'*United States Army Engineers*, et par la Commission canadienne du Niagara, coopérant intimement avec la Commission hydroélectrique de l'Ontario, au moyen d'une maquette construite par l'Hydro-Ontario à Islington dans la banlieue de Toronto, notre bureau d'ingénieurs et notre comité, qui travailla sous la direction de ce même bureau, purent arriver à ce que nous croyions être une solution complète et satisfaisante de ce problème sans recourir à des dépenses qui d'abord s'annonçaient très élevées.

Les dépenses ont été modérées. En ce qui concerne les beautés naturelles, on a su satisfaire en ce qui concerne l'Hydro-Ontario, à qui incombe la tâche de transformer cette eau en énergie motrice, les résultats furent de même satisfaisants. Nous n'avons pas, du côté américain, d'autorité correspondante; cependant, leurs intérêts furent bien servis par la *United States Federal Power Commission* et le *United States Army Engineers*. Ainsi, nous croyons que tous les intéressés ont été satisfaits des résultats.

Maintenant, dis-je, comme la Commission a pour mission particulière de conserver les aspects panoramiques, dès que nous avons pu formuler des conclusions pratiques, nous avons invité les représentants des exploitants des beautés naturelles des deux côtés de la frontière à se joindre à nous; nous avons à leur montrer des maquettes qui démontraient ce qui arriverait aux chutes en variant le débit d'eau, tel que permis par le traité. Et je suis heureux de dire qu'à l'occasion de cette réunion, les autorités en matière de beautés naturelles acceptèrent pleinement les propositions de la Commission. Nous avons alors été en mesure d'autoriser expressément nos ingénieurs à entreprendre ces travaux selon les plans détaillés.

Il nous tarde, au Canada, et plus particulièrement en Ontario, de terminer le plus tôt possible les travaux d'amélioration. Les plans dans leur ensemble furent approuvés; l'autorisation de dresser des plans détaillés fut aussi accordée et j'ai actuellement l'assurance, de la part de l'Hydro-Ontario et du groupe américain, que ces plans détaillés seront mis à l'étude, en vue de leur approbation définitive, à notre réunion qui sera tenue à Washington mardi le 7 avril. Nous espérons qu'il nous sera alors possible d'autoriser l'Hydro à commencer ces travaux qu'il est tenu d'accomplir, au nom du Canada. Ceci permettra à l'Hydro-Ontario d'amener l'eau à ses bassins hydrographiques à peu près au même moment que seront complétés les turbines et générateurs de l'usine Sir Adam Beck N° 2. Tout va bien et c'est pour la Commission et pour tous ceux qui y sont associés une source de contentement de savoir que les difficultés irritantes qui existaient entre les exploitants de l'aspect panoramique et les exploitants d'énergie hydro-électrique. . . les gens qui désirent conserver aux chutes leur état naturel et ceux qui désirent y poursuivre l'exploitation intensive de l'énergie hydraulique. . . ont été réglées de façon à satisfaire tous les intéressés.

Il est parfaitement vrai que si ce n'eût été des exploitants d'énergie hydraulique, de leur solidarité et du capital dont ils disposent, nous n'aurions pas eu les moyens d'entreprendre ces ouvrages de régularisation qui empêcheront le Niagara de se détruire lui-même.

En réalité, ce qui importait était l'institution d'un organisme permettant aux divers intéressés de se réunir et d'exprimer librement et sans parti pris leurs opinions devant des personnes impartiales qui, ayant entendu les divers points de vue, pourraient formuler des propositions qui seraient justes pour le public en général et qui en seraient acceptées.

J'ai mentionné le Niagara, sujet sur lequel je me suis étendu un peu longuement, car il vous donne une idée générale de la façon dont la Commission doit accomplir son travail. Nous devons consulter le public et nous examinons les vues de tous ceux qui y sont intéressés. Nous devons nous rendre aux endroits où ces problèmes existent le long de la frontière pour les discuter avec les intéressés; puis, avec l'aide de conseillers experts, d'ingénieurs, d'avocats et d'autres, nous étudions la question sous toutes ses faces pour arriver à des propositions qui résoudront le problème à la satisfaction de tous. Nous avons plusieurs problèmes de ce genre et j'aimerais en mentionner quelques-uns qui nous occupent.

Le premier que j'ai inscrit sur ma liste aujourd'hui, parce que les journaux de ce matin en ont traité, est celui de la pollution des eaux des Grands lacs.

M. MACDOUGALL: Voudriez-vous répéter cela, s'il vous plaît?

Le TÉMOIN: Le problème de la pollution. Le traité de 1909 stipule qu'il ne doit y avoir, ni d'un côté ni de l'autre, de pollution des eaux limitrophes pouvant être nuisible à la santé ou à la propriété de l'un ou de l'autre.

Prévenir la pollution entre dans nos attributions, aux termes du traité de 1909 et de la législation qui s'y rattache. Mais la compétence de la Commission se limite aux eaux limitrophes. Il nous est impossible d'étendre notre compétence à l'intérieur du pays. Il faut que cette pollution se produise dans les eaux limitrophes et qu'elle se transporte d'une rive à l'autre.

Une des premières attributions dont la Commission s'est vue chargée, après avoir reçu des pouvoirs assez étendus de la part des deux Gouvernements, était de traiter d'une façon générale de la contamination des eaux limitrophes. En temps voulu, un rapport fut rédigé. Ce fut l'un des premiers rapports de la Commission; et dans sa réponse, celle-ci jugeait qu'il serait avantageux qu'on accordât une juridiction sur ces eaux, semblable à celle que constitue la police des rivières. Je crois que c'est une excellente chose qu'aucun des deux Gouvernements du temps n'ait été prêt à endosser ces vues à grande portée; car, si dès le début, notre Commission avait été investie de pouvoirs de gendarmes et avait été constituée en une sorte d'autorité internationale, même dans un domaine limité, avec la faculté d'emprisonner ceux qui se seraient rendus coupables de délits envers la Commission, je crois que nous aurions éprouvé de grandes difficultés. Cela aurait créé un précédent bien regrettable, et je ne crois pas, en vertu des principes de la démocratie, qu'elle aurait pu subsister. Cependant, quand le temps fut venu pour les législateurs des deux pays d'approuver les recommandations, celles-ci furent rejetées et je crois que c'est heureux qu'il en fût ainsi.

Plus tard, le problème de la pollution des eaux limitrophes du réseau des Grands lacs prit une grande acuité. Cette pollution constituait une menace toujours croissante à la santé et au bien-être des gens de la région. Alors, en 1946, les deux gouvernements confièrent un nouveau mandat à la Commission; mais, cette fois, profitant de l'expérience du passé, la Commission entreprit la tâche d'une façon beaucoup plus modérée. Elle crut bon d'abord de définir ce qu'elle entendait par pollution nuisible. La Commission, avec l'aide des experts en hygiène des deux pays, des ingénieurs, du public, des municipalités, des autorités des parcs et centres récréatifs et d'autres qui ont témoigné à de nombreuses audiences, put enfin définir les buts poursuivis en empêchant la pollution des eaux limitrophes. Ces buts une fois définis et les règles formulées, la Commission, dans un rapport, les soumit aux deux gouvernements qui les approuvèrent. Ils chargèrent la Commission de surveiller à ce point de vue les eaux qui relient les Grands lacs. La Commission par elle-même n'a pas le pouvoir de punir qui que ce soit; cependant, du lac Supérieur jusqu'au fleuve Saint-Laurent, il existe des groupes et des commissions locales qui surveillent les eaux. Là où la qualité de l'eau ne répond pas aux normes exigées en vue d'empêcher la pollution, ces messieurs le savent et signalent la chose à l'attention des autorités locales, des provinces, ou de l'État. Ces derniers, de par la constitution, se doivent de corriger les choses répréhensibles. Ils ont aussi le devoir d'exiger que les autorités fédérales les tiennent renseignés sur la manière dont elles ont réglé les différents cas soumis à leur compétence. Ainsi, nous avons une idée claire de ce qui doit être fait, nous bénéficions aussi de l'entier concours des autorités locales qui sévissent contre toute personne qui nuit à la réalisation de ces objectifs.

Maintenant, la pollution du grand bassin du Saint-Laurent, situation qui dure depuis des années, ne peut pas être enrayerée du jour au lendemain. Ici, la Commission s'engage sur une voie très longue. J'aimerais vous dire que depuis deux ans seulement nos buts sont définis, et c'est un réel plaisir d'apprendre qu'ils ont été accueillis et adoptés d'emblée. Pour un certain nombre de chenaux, des travaux d'une valeur d'environ 140 millions devaient être

exécutés par des industries et les municipalités locales en vue d'enrayer la pollution causée par les égouts et autres choses semblables. Déjà, on rapporte que les deux tiers de ces travaux ont été entrepris. En ce qui concerne l'industrie... parce que c'est elle qui effectue la plus grande part des travaux... on s'est servi de la persuasion pour l'amener à reconnaître la valeur de nos objectifs et à en désirer la réalisation. Ainsi, nous de la Commission, sommes d'avis que, dans un avenir rapproché, les eaux de nos grands bassins seront, pour les gens qui vivent à proximité, saines et salubres.

M. Stick:

D. Puis-je poser une question, monsieur le président, tandis que nous sommes sur le sujet de la pollution? Vous avez dit, mon général, que votre juridiction se limite, quant à la pollution des eaux, seulement aux eaux limitrophes.—R. C'est juste.

D. Si la pollution se rencontre dans une rivière qui l'entraîne avec elle dans les eaux limitrophes, quelles représentations portez-vous? C'est-à-dire, si vous trouvez que la pollution est causée par une rivière sur laquelle vous n'avez aucune juridiction et qui se jette dans les eaux limitrophes, faites-vous des instances auprès des autorités locales?—R. Assurément.

D. Et vous travaillez en collaboration avec elles pour enrayer la pollution?—R. Sans doute.

Le PRÉSIDENT: Je ne me suis pas opposé à votre question, monsieur Stick, mais je croyais que l'on avait accepté de laisser parler le général et qu'on ne l'interrogerait que lorsqu'il aurait terminé.

Le TÉMOIN: Cela me convient entièrement, monsieur le président.

M. McCUSKER: Je propose que nous écoutions l'exposé et que nous procédions aux questions ensuite.

Le TÉMOIN: Eh bien, comme je vous le disais, en ce qui concerne l'enraiment de la pollution, voici un cas où la Commission a établi une norme à l'égard des travaux techniques nécessaires; à la suite de ses rapports avec les autorités des provinces et de l'État, et en s'appuyant sur les lois et la constitution du pays telles qu'elles demeurent, sans y apporter aucune modification radicale, elle saura en temps et lieu atteindre l'idéal voulu par le public.

On nous a confié un mandat semblable au sujet de la viciation de l'air. La présence de fumée au-dessus de la rivière de Détroit a donné naissance au problème qui embrasse actuellement la question des gaz industriels, qui en viciant l'air, menacent la santé du peuple. Ce problème de la viciation de l'air dans la région de Windsor et de Détroit engendre beaucoup d'inquiétude chez ceux qui sont au courant. La fumée des usines n'offre aucun danger pourvu qu'elle s'élève dans l'atmosphère supérieure et se dissipe; mais, il existe certaines influences climatologiques connues sous le nom d'inversion de température, lesquelles, parfois, empêchent la dissolution de ces gaz et de la fumée nocive. Quelquefois, ces conditions atmosphériques durent plusieurs jours. Nous avons déjà poursuivi des expériences avec des concentrés d'oxydes de soufre, expériences qui ont justifié nos inquiétudes, et nous espérons que bientôt nous pourrions formuler nos conclusions. En effet, de nos premières études, il ressort que nous devrions obtenir des attributions plus étendues et c'est ce que nous avons demandé aux deux gouvernements. La chose est actuellement à l'étude, jusqu'ici, nous n'avons pas encore reçu l'autorisation d'aller de l'avant, mais je crois que nous la recevrons.

En vertu du traité, vous le verrez en le lisant, personne n'aura le droit de construire sans permission des usines hydroélectriques dans les eaux limitrophes. Également, sans le consentement des deux gouvernements et sans autorisation de la Commission, personne ne devra obstruer le cours d'eau s'il en résulte une élévation de son niveau. Ce problème de l'exploitation des

ressources hydrauliques du fleuve Saint-Laurent a été porté devant la Commission, depuis 1921, sous une forme ou sous une autre. Il nous a de nouveau été soumis vers la fin du mois de juin, quand, les deux gouvernements, ont demandé l'autorisation de construire des usines hydroélectriques à Barnhart, des ouvrages de régularisation à Iroquois, et de faire les travaux d'excavation des chenaux et autres ouvrages qu'entraînent de tels projets. Nous leurs avons accordé toute une série d'audiences au cours desquelles les affaires furent expédiées avec célérité à cause de leur urgence. On y accordera tout juste le temps requis pour se conformer aux règlements de la Commission. Il nous faut, il va sans dire, donner des avis selon les formes avant de tenir ces audiences. Nous ne nous y opposons pas, parce que les gens qui viennent à nous doivent avoir le temps de préparer leurs exposés. Ces audiences ont eu lieu et la dernière a été tenue à Washington, tel que prévu. Ensuite le Conseil administratif s'est réuni à Montréal, et je suis heureux de dire que, le 29 octobre 1952, la Commission a émis une ordonnance autorisant la création d'une commission d'ingénieurs et de commissions de surveillance pour ce projet du Saint-Laurent. L'affaire est maintenant décidée, sauf la question de savoir quel groupement les États-Unis désigneront pour voir à l'exécution de ce projet, de leur côté de la frontière. De notre côté, l'affaire est réglée, non seulement en ce qui concerne notre Commission, mais aussi la participation du gouvernement du Canada, du Parlement du Canada, de l'Assemblée législative de l'Ontario, et du gouvernement de l'Ontario, au sujet de la législation et des ententes, etc. Nous attendons avec anxiété que nos amis des États-Unis prennent les mesures convenables de leur côté. Je puis dire, et j'espère que je ne berce pas d'illusions, que la situation progresse favorablement.

Maintenant, le gouvernement du Canada a donné l'assurance qu'il procédera simultanément au développement des ressources hydrauliques du Saint-Laurent et à la construction d'une voie navigable, aussitôt que possible, afin que le projet de la canalisation puisse ouvrir aux navires de 27 pieds de tirant d'eau une voie navigable de la mer aux Grands lacs. Dès que les États-Unis auront désigné l'organisme qui sera chargé de l'exécution de leur propre partie du projet d'énergie hydraulique, nous procéderons au développement du nôtre, doublé d'un projet de navigation plus étendue. Dès le début, comme je l'ai dit, la Commission s'y est intéressée vivement, et maintenant, ce projet sera exécuté en suivant de près les recommandations proposées par la Commission dans son rapport de 1921, qui constitue l'un de ses premiers efforts en ce sens. En parlant du Saint-Laurent, il existe un autre problème qui inquiète les gens depuis un bon nombre d'années; il s'agit du haut niveau des eaux du lac Ontario.

M. GRAYDON: Oui, c'est juste.

Le TÉMOIN: Le problème du haut niveau des eaux du lac Ontario. Le mandat attribué en juin dernier par les deux gouvernements constitue la première autorisation dont jouissait la Commission en cette matière. Elle nous arriva à peu près en même temps que les demandes d'autorisation de construire des usines hydrauliques sur le Saint-Laurent. Cela ne veut pas dire, évidemment, que la Commission et ses ingénieurs n'étaient pas complètement au courant de ce problème du niveau des eaux sur les Grands lacs, car depuis la création de la Commission, en 1912, et longtemps avant, par sa devancière, la Commission internationale des voies navigables, cette question a fait l'objet d'études minutieuses. Donc, je crois que nos gens étaient au courant, que nos ingénieurs connaissaient la situation et savaient parfaitement quelle solution apporter au problème.

Maintenant, en ce qui regarde les moyens à prendre, il est évident qu'empêcher quelques petites rivières de se jeter dans le lac Ontario dont elles haussent le niveau à peine une fraction de pouce par mois, ne remédiera pas à

la situation. Ces petits cours d'eau, qui arrivent du côté nord et qui aident à produire de l'énergie hydraulique, affectent le niveau d'eau de façon insignifiante. Ils sont sans importance et sauf en les détournant, il n'existe aucun moyen matériel par lequel la Commission, même si on lui en accordait la permission, pourrait contrôler le niveau d'eau autrement que par la canalisation du Saint-Laurent.

M. FULFORD: Oui, c'est juste.

Le TÉMOIN: Il y a deux choses dont nous avons besoin et dont la nécessité s'imposait, même avant que ce projet fasse l'objet de notre étude. Il nous faut dans le voisinage de Morrisburg, de larges chenaux de sortie pratiqués dans les récifs de pierre calcaire, lesquels présentement réduisent le débit d'eau à l'été et font accumuler, en grandes quantités, des amas de glace qui, en hiver, obstruent le cours d'eau. Il nous faut un chenal plus vaste en cet endroit et un barrage qui permettra de graduer, selon le besoin, la quantité d'eau nécessaire et dont l'action des vannes sera sous notre contrôle. C'est pour cela que la Commission a préconisé que des ouvrages de régularisation soient effectués à Iroquois, près de Morrisburg, comme partie du projet de canalisation du Saint-Laurent. Je trouve heureux que le problème du niveau des eaux soit soumis à la Commission en même temps que cette dernière s'occupe de l'approbation des travaux techniques du Saint-Laurent. Il est vrai qu'il s'agit des problèmes distincts confiés séparément à la Commission par les deux gouvernements; cependant, ils nous furent soumis et rien ne nous empêche de les étudier simultanément. En conséquence, en vertu de l'un des termes du projet du Saint-Laurent, il nous a été possible de tracer le plan des ouvrages de régularisation qui doivent être construits à Iroquois et de déterminer à quel niveau il faut fixer le seuil des vannes; nous devons aussi prévoir un débit d'eau capable de pourvoir aux besoins de l'avenir. Il me vient à l'idée un autre aspect important du problème; le niveau d'eau du lac Ontario ne concerne pas uniquement les gens de l'Ontario, mais il peut affecter sérieusement les intérêts des gens de la province de Québec.

En traitant la question du haut niveau des eaux, il faut songer à déplacer cette eau de façon à ne pas inonder les régions en aval. Le débit d'eau du réseau du Saint-Laurent est limité par le niveau du lac Saint-Louis qui se trouve dans la province de Québec. Une des conditions qui gouvernent la situation réside dans le volume d'eau qui se déverse dans le Saint-Laurent, celui, par exemple, qui coule en même temps dans la rivière Ottawa. La rivière Ottawa marque la frontière entre les provinces de Québec et d'Ontario. Aussi, notre étude du problème que présente le haut niveau des eaux du lac Ontario a révélé qu'il nous fallait établir une commission capable de s'occuper, au nom de la Commission conjointe internationale, des ouvrages de régularisation, et au sein de laquelle seraient pleinement représentés les intérêts des provinces de Québec, d'Ontario, de l'État de New-York affecté en partie par le fleuve Saint-Laurent, et des gouvernements des deux pays. Il fallait trouver un moyen qui permettrait à cette commission de se renseigner continuellement sur le débit d'eau de la rivière Ottawa comme du fleuve Saint-Laurent. Parce qu'il importe de connaître, des jours et des mois d'avance, l'état des rivières, il faut se fier sur les prévisions, car pour régir le débit d'eau, on doit se baser non pas sur le niveau du moment, mais sur ce qu'il sera dans deux ou trois semaines ou dans un mois. Des prévisions intelligentes et un système complet de renseignements au service de la commission, c'est-à-dire, de la commission de surveillance, s'imposent. Elle devra recevoir ces renseignements des gouvernements de l'Ontario et du Québec, des deux autorités fédérales et de toute autre personne capable de fournir quelques renseignements de valeur et de communiquer des pronostics sur lesquels la commission peut se baser pour contrôler les vannes du barrage à Iroquois.

Je veux dire que l'autorité accordée à cette commission est prévue dans l'Ordonnance émise le 29 octobre, et je le répète, si nos amis des États-Unis veulent nous faire connaître leur propre commission et ainsi nous permettre d'aller de l'avant avec la construction, nous sommes d'avis que nous serons en mesure dès la fin des travaux d'empêcher le niveau des eaux de s'élever sur le lac Ontario.

A ce sujet, je dois vous dire que l'on étudie depuis longtemps le problème de la régularisation du débit d'eau du Saint-Laurent. Jusqu'ici, le meilleur système de régularisation, considérant tous les facteurs qui entrent en ligne de compte, est connu comme méthode de régularisation n° 5, préparée par la Division des ouvrages spéciaux du ministère des Transports.

Les journaux, comme vous le savez, parlent souvent de cette méthode et je crois qu'il existe certaines gens qui en voient l'emploi d'un mauvais oeil. Je veux dire que la Commission, après avoir étudié la chose, n'est pas portée à l'approuver entièrement. Nous avons inscrit cette méthode à notre programme comme point de départ seulement. Le coprésident et moi-même avons déclaré que l'affaire de la régularisation nous occuperait sérieusement et que la commission chargée du contrôle des niveaux devra étudier de nouveau ce problème compliqué. La Commission conjointe internationale s'attribue le droit d'apporter n'importe quelle modification jugée nécessaire pour le contrôle des niveaux de façon à satisfaire les gens concernés.

À ce propos, j'aimerais dire que l'on croit, mais à tort, qu'il existe des conflits d'intérêts concernant les niveaux du lac Ontario. Je crois que l'on devrait se rendre compte qu'avec l'exploitation complète du fleuve Saint-Laurent et du Niagara, des deux côtés du cours d'eau, les travaux étant en perspective il existe peu de conflits entre les exploitants de houille blanche et les intérêts des propriétaires riverains. Ceci ressort du fait que, du point de vue des exploitants d'énergie hydro-électrique, si le niveau du lac Ontario est élevé, celui de la rivière Niagara sera plus bas; mais, avec ce niveau élevé du lac Ontario, il résultera un niveau plus élevé sur le fleuve à l'endroit des rapides internationaux où l'on projette la construction d'usines génératrices.

On gagne d'une part ce que l'on perd de l'autre, car, en ce qui concerne le Canada, les deux usines génératrices, à chacun des deux endroits en Ontario, seront régies par le même organisme. La Commission hydro-électrique produira une couple de millions de chevaux à l'usine de Niagara et un peu plus d'un million de chevaux à l'usine Barnhart, et par conséquent, il leur importera peu que le niveau du lac soit élevé ou non. En d'autres termes, le comité de régie et la commission de contrôle des niveaux du lac Ontario jouiront d'une certaine liberté à l'avantage de tous les intéressés. Je crois qu'il vaut la peine que le public soit au courant, et peut-être qu'alors on comprendra qu'il n'existe pas de conflit acharné entre les exploitants d'énergie hydro-électrique et les propriétaires riverains; il y a aussi entre les deux, les intérêts de la navigation.

Une revue en règle de la méthode de régularisation du niveau du lac Ontario que l'on nous autorise à entreprendre n'est pas l'affaire d'un jour. Ce ne sera qu'après une dizaine d'années environ d'expérimentation que la Commission pourra arriver à des conclusions définitives concernant les niveaux; mais, on n'a aucune raison de croire, du moins, pour ma part je ne m'en inquiète pas, après y avoir consacré de nombreuses années d'étude attentive, que la Commission n'atteindra pas des résultats satisfaisants relativement à ces niveaux, résultats qui favoriseront les intérêts légitimes de tous les intéressés.

Il est très heureux, je crois, qu'en même temps que la Commission étudiait le projet du Saint-Laurent, elle ait eu aussi à résoudre le problème des niveaux de l'eau, car le projet du Saint-Laurent donna l'occasion d'établir un comité et d'émettre des directives, lesquelles, comme je l'ai déjà dit, permettront en temps et lieu de prendre des mesures contre les niveaux élevés quand il deviendra possible de mettre en action les barrages de régularisation projetés.

Je pourrais continuer mon discours en vous entretenant de la rivière Columbia ou des rivières Sainte-Marie et Milk, sujet qui intéresse le D^r McCus-ter, ou bien encore des rivières Waterton et Belly; et je pourrais vous dire ce que nous faisons pour régler certaines difficultés avec le Montana. Je pourrais aussi vous parler de Sage Creek qui cause des ennuis dans le domaine de l'irrigation. Mais vu le peu de temps à ma disposition, il serait plus profitable, je crois, aux membres du Comité de me poser des questions auxquelles j'essaierai de répondre.

Le PRÉSIDENT: Avant de commencer, permettez-moi de vous faire remarquer que toute question soumise au Comité devrait être épuisée avant d'en aborder de nouvelles. Est-ce convenu?

Convenu.

M. JUTRAS: A la dernière réunion, quelqu'un a présenté . . .

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. MacDougall.

M. MacDougall:

D. Monsieur le président, d'abord, je voudrais féliciter le général pour un exposé si clair et si précis. Je suis certain que tous les membres du Comité ont saisi la portée des difficultés auxquelles la Commission doit faire face, comme aussi les moyens dont elle dispose pour surmonter ces mêmes difficultés. En somme, il y a deux questions que j'aimerais poser au général; mais, en ma qualité de natif de la Colombie-Britannique, il s'en trouve une que je dois poser à tout prix.

Le général nous a parlé de l'autorité policière accordée à la Commission par le traité de 1909, laquelle autorité, heureusement, demeura lettre morte; puis, il nous dit qu'un nouveau mandat lui avait été confié. Maintenant j'aimerais qu'il me dise quand ce nouveau mandat entra en vigueur. Deuxièmement, relativement à la viciation de l'air, je crois que le général est d'accord avec moi que dans tout le Canada, un des cas les plus saillants de la viciation de l'air se trouve à Trail; cependant, la ville de Détroit et ses environs, semble être le seule endroit mentionné où la Commission s'est occupée de ce problème. Il me semble que l'on a déjà traité, du moins en partie, de la question de la viciation par rapport à la fonderie de Trail; mais, cela me rend un peu jaloux de voir que la plupart des faits mentionnés ici, aujourd'hui, ont trait aux problèmes des provinces de Québec et de l'Ontario. Je serais très heureux si, avant que nous quittions cette salle, le général pouvait nous donner des renseignements et détails particuliers sur ce que l'on fait pour résoudre le problème de la viciation de l'air par la *Consolidated Mining and Smelting Company*, à Trail, en C.-B.—R. M. MacDougall s'est enquis des nouveaux termes du mandat qui nous autorisent à surveiller la pollution des eaux. Monsieur MacDougall, le nouveau mandat qui nous autorise à agir en ce qui concerne la pollution des eaux dans le bassin du Saint-Laurent est consigné dans des lettres envoyées à la Commission par le secrétaire d'État du gouvernement des États-Unis et celui du Canada, le 1 avril 1946. Je tiens ici une copie du rapport de la Commission datée du 11 octobre 1950 et publié en 1951. Le rapport présente un résumé des enquêtes très complètes qui furent conduites; il traite aussi des objectifs en vue, relatifs au contrôle des eaux limitrophes dont je vous ai entretenus. En temps et lieu, les deux gouvernements ont approuvé ce rapport; et nous avons reçu l'autorisation d'établir un organisme composé de diverses commissions situées en divers endroits le long des cours d'eau. Ceci nous mettait en mesure de procéder de la façon que je vous ai expliquée, c'est-à-dire d'attirer l'attention des industries et municipalités sur ce qui devait être accompli, et les amener, en s'assurant de leur collaboration, à y contribuer le plus possible de leur propre gré. Quant à ceux que l'on ne pourrait persuader à se soumettre, il nous resterait toujours

la possibilité de nous en remettre aux autorités locales qui sauraient s'en occuper comme il le convient; car les démarches entreprises par la Commission pour définir les objectifs du contrôle des eaux limitrophes sont assimilées au droit public des deux pays de par le traité et de par les lois; conséquemment deviennent exécutoires devant les tribunaux. Peut-être, aimeriez-vous examiner ce rapport?

D. Ne vous a-t-on jamais donné l'autorité policière?—R. La Commission, dans ses premiers rapports, a sollicité cette autorité et, Dieu merci, on la lui refusa, car autrement, si elle avait exercé sur ces cours d'eau une autorité policière et poursuivi quiconque se rendait coupable envers ses règlements, sa nature même en aurait été changée.

C'est, je crois, notre devoir, de considérer ces problèmes d'une façon générale pour en arriver à des conclusions pratiques, puis de les soumettre aux autorités locales qui pourront s'adresser aux tribunaux de l'endroit. Par-dessus tout, quand un homme est sommé de comparaître devant les tribunaux, il faut qu'on lui fournisse l'occasion d'interjeter appel. Si cette autorité était cédée à notre Commission, nos actions et sanctions pourraient être finales. Ce ne sont pas des pouvoirs de ce genre que nous voulons voir exercés par aucune Commission, soit nationale, soit internationale. S'il doit y avoir des châtiments ceux-ci doivent relever des tribunaux, mais des moyens convenables doivent exister qui permettent d'interjeter appel contre une action arbitraire, jusqu'au plus haut tribunal du pays.

M. Fulford:

D. J'aimerais poser deux questions différentes. La Commission conjointe internationale possède-t-elle l'autorité de sévir contre la nuisance de la fumée des bateaux de canal qui se servent de la section internationale du fleuve Saint-Laurent? A certains temps, la fumée de ces navires rend l'air irrespirable en cet endroit. Voilà pour ma première question. Voici la deuxième: avez-vous reçu des rapports précis concernant le niveau des eaux de la partie supérieure du Saint-Laurent et du lac Ontario depuis le déplacement du barrage Gut? Je sais qu'une réponse à ceci est difficile car, actuellement, le débit d'eau du Saint-Laurent est moindre que l'an dernier.—R. D'abord, je donnerai une réponse à la question sur la viciation de l'air. La juridiction de la Commission en cette matière se limite à la rivière Détroit. Nous ne possédons aucune juridiction ailleurs. Ce que nous accomplissons s'applique tout particulièrement à cet endroit. Je crois que le travail accompli à Détroit relatif à la nuisance de la fumée des bateaux de canal aura ses répercussions en aval. D'abord, nous jouissons de la plus entière collaboration des propriétaires de bateaux sur deux points importants. Le premier embrasse les expériences faites en vue d'améliorer le rendement des vieilles chaudières marines écossaises, qui constituent la pire menace, pour obtenir une combustion convenable . . . une combustion convenable émet moins de fumée. Une fois les chaudières expérimentales installées dans quelques-uns de ces bateaux, il était nécessaire d'enseigner aux membres de l'équipage comment les faire fonctionner. Les compagnies se chargent de cela.

D. Est-ce à leur avantage?—R. Oui, et la *Dominion Marine Association* et la *Lake Carrier's Association* des États-Unis collaborent très intimement avec nous. Ces associations ont établi des comités de recherches qui étudient le développement technique et le fonctionnement des bateaux. M. Katz et M. Clayton, représentant respectivement le Canada et les États-Unis, assistent à toutes les réunions et il existe une collaboration intime dans l'application des résultats.

D. Les barges à charbon sont les pires violateurs, et, c'est le cas de le dire, elles ont du charbon à brûler.—R. Ce sont les traversiers qui constituent les pires violateurs sur la rivière Détroit. Nous avons en cet endroit un groupement qui surveille chaque bateau qui passe. On en dresse un rapport qui est ensuite inscrit sur un tableau spécial. Nous connaissons ainsi les violateurs, et pour

faire suite aux objectifs que nous nous sommes fixés, nous écrivons à ces délinquants. Là encore, notre technique, telle que je vous l'ai déjà décrite, consiste à exposer ces choses que nous croyons raisonnables, non en nous basant sur nos jugements arbitraires, mais sur l'opinion des plus grands experts de l'Amérique du Nord. De plus, nous avons pu profiter des conseils des experts du Royaume-Uni. Leur problème de la Tamise et du port de Londres est plus épineux encore et nous tâchons de profiter de leurs expériences. Nous nous sommes fixés des buts et nous savons quels résultats nous aimerions obtenir; cependant, nous savons aussi que nous ne pouvons pas nous attendre immédiatement à la perfection. Ce sera physiquement impossible tant que l'on n'aura pas amélioré suffisamment l'équipement des bateaux. Un programme graduel d'améliorations a été défini; et chaque bateau qui circule dans ces eaux fait l'objet d'un rapport par nos observateurs.

D. A Brockville, la menace de la fumée des barges dépasse de beaucoup celle qui provient de la rotonde ou des industries.—R. La Commission n'a aucune juridiction sur cette partie du fleuve. En ce qui concerne la viciation de l'air, notre mandat se limite directement à Détroit. Les bateaux qui passent là circulent également dans votre région et on remarque des améliorations.

D. Ceux que j'ai à l'esprit font la navette entre les ports du lac Ontario et Montréal. Je pourrais les nommer.—R. Il me ferait plaisir de les connaître. Nous ne pouvons pas leur écrire, cependant, à moins qu'ils ne montent l'autre chenal.

M. Starr:

D. J'aimerais interroger le général sur la pollution des eaux. A-t-on jamais fait remarquer à la Commission que des municipalités déchargent leurs eaux d'égouts dans les rivières qui se jettent dans les Grands lacs?—R. Oui.

D. A-t-on pris des mesures pour remédier à la situation?—R. La première question qu'il fallait étudier consistait dans une définition d'objectifs adéquats qui tiendraient compte de la santé publique, des autorités en matière d'organisation des loisirs et des gens qui en général se servent de la rivière. Ces objectifs ayant été formulés, furent approuvés par les deux gouvernements. Ce qui nous occupe actuellement, c'est d'attirer ces mêmes objectifs à l'attention de toutes les autorités et agences concernées, qu'elles soient municipales ou industrielles, sans oublier les bateaux qui déchargent leurs égouts. Des commissions locales bien organisées s'occupent des chenaux de jonction des Grands lacs; et toute transgression, qu'elle soit le fait d'une municipalité ou d'une industrie, est soumise à cette commission; ainsi, graduellement, la situation s'améliore. Comme je l'ai dit plus haut, quand nous avons formulé nos objectifs il était entendu que des travaux pour la valeur de 140 millions devaient être exécutés; et je crois qu'environ les deux tiers de ces travaux sont actuellement en cours. S'assurer de la collaboration des municipalités en cette matière constitue la tâche la plus ardue; car pour elles, le problème consiste à savoir où elles puiseront les fonds nécessaires à la construction d'ouvrages pour disposer des eaux d'égouts. D'après notre constitution, ceci appartient aux autorités provinciales. Ce sujet fait actuellement l'objet d'une étude très sympathique et très poussée de la part des autorités de la province d'Ontario. Aux États-Unis, le contrôle de la pollution des eaux causée par les municipalités est entre les mains des États; et je tiens ici un rapport de la *Water Resources Commission* de l'État du Michigan qui présente de façon détaillée ce qu'ils font actuellement en vue d'améliorer leurs systèmes municipaux du traitement des eaux d'égouts. Nous ne pouvons pas espérer résoudre ce problème aujourd'hui ou demain à cause des énormes efforts requis.

D. La pollution des Grands lacs ou des rivières qui s'y jettent est un sujet très important dans le moment. La raison qui empêche le plupart des municipalités de construire des systèmes convenables de traitement des eaux d'égouts

réside en ce qu'elles n'en ont pas les moyens et qu'elles ne reçoivent aucune aide provinciale ou fédérale en cette matière. Cela coûterait des millions de dollars. Mais pouvez-vous me dire, d'après les renseignements que vous possédez, combien de villes canadiennes situées sur les Grands lacs le font?—R. C'est presque général, je crois.

D. Vous n'avez rien de précis?—R. Je n'ai pas le rapport détaillé. Il est à mon bureau.

D. Qu'une petite municipalité d'une population variant de cinq à dix mille habitants décharge ses eaux d'égoûts, cela n'est pas dangereux; mais la situation devient sérieuse quand c'est fait par une municipalité d'environ un million d'habitants.—R. Me permettriez-vous de vous envoyer une copie de notre rapport sur la pollution des eaux? Il contient un grand nombre de détails de ce genre que vous aimeriez peut-être à lire. Voulez-vous que je vous l'envoie?

D. Oui, s'il vous plaît.

M. GRAYDON: La question du barrage Gut vient sous celle du niveau des lacs.

Le PRÉSIDENT: M. Jutras va terminer et nous attaquerons la question suivante.

M. JUTRAS: Avez-vous fini avec le sujet de la pollution?

Le PRÉSIDENT: Avant de continuer, le rapport sur la pollution est-il bien volumineux?

Le TÉMOIN: Oui, c'est un gros volume. Il nous fera plaisir d'en mettre des exemplaires à la disposition de ceux qui y seraient plus particulièrement intéressés. Si vous voulez bien nous dire combien vous en désirez, nous serons heureux de vous les donner. C'est un rapport très intéressant.

M. Fraser:

D. Ce rapport concerne-t-il la pollution des rivières Niagara et St-Clair?—R. Relativement à la pollution des eaux, le mandat actuel que les deux gouvernements nous ont confié se confine aux chenaux des Grands lacs des deux côtés de la frontière. Nous n'avons pas de juridiction sur le fleuve Saint-Laurent.

D. A quelles parties du lac Ontario s'applique-t-il?—R. Les rivières Niagara et Détroit, le lac St-Clair et la rivière Sainte-Marie qui joint les lacs Supérieur et Huron. Notre étude sur la viciation de l'air ne traite que d'une section seulement: Détroit.

D. Mais ne vous occupez-vous pas du problème des égouts des villes qui bordent le lac Ontario?—R. Non, monsieur. Vous pouvez vous imaginer qu'un organisme international fonctionne en relation des eaux internationales. La seule juridiction que nous possédons s'exerce alors que la pollution ayant sa source dans un pays, traverse la frontière et pollue les eaux de l'autre pays. Les rives du lac Ontario, du côté de cette province, demeurent entièrement la responsabilité de l'Ontario, à moins qu'une pollution provenant de ses bords traverse le lac et ennuie les gens du sud ou vice versa.

D. Je présume que Rochester et Toronto déchargent leurs égouts directement dans le lac?—R. La seule chose qui nous inciterait à nous mêler de ce problème serait le cas où des eaux d'un des côtés pollueraient celles de l'autre.

D. Les gens de Rochester poursuivraient donc la reine en justice.

M. JUTRAS: Je voulais demander au général McNaughton s'il pouvait nous montrer un rapport de l'enquête poursuivie il y a deux ans?

Le TÉMOIN: Assurément.

M. GREEN: Laissons-nous le Saint-Laurent?

Le PRÉSIDENT: Non, mais nous laissons la question de la pollution.

Le TÉMOIN: Je crains que cela ne soit optimiste, monsieur le président, car le problème de M. Jutras est de même nature. Parlerai-je de la rivière Rouge?

Le PRÉSIDENT: C'est bien.

Le TÉMOIN: L'autorité de la Commission, en ce qui concerne la rivière Rouge, lui a été décernée en vertu d'une lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le Canada et du Secrétaire d'État des États-Unis, dans les mêmes termes, pour la section américaine, en date du 12 janvier 1948. La lettre chargeait la Commission d'étudier et de signaler les besoins sur tous les cours d'eau limitrophes qui traversent ou longent la frontière, entre la rivière Milk qui se trouve près de Lethbridge et la rivière Rouge du nord, désignation américaine de la rivière Rouge qui traverse Winnipeg. On nous a demandé de faire enquête au sujet de ces cours d'eau et de présenter des rapports.

La rivière Rouge du nord, comme l'appellent les Américains, est un cours d'eau très intéressant parce qu'elle prend sa source au sud de la ligne frontière et coule vers le nord. Une de nos grandes difficultés à cet endroit tient au fait que les saisons sont un peu plus hâtives, au sud de la frontière; le printemps vient un peu plus tôt que dans la partie nord, comme le sait M. Jutras. Il arrive ainsi qu'au Canada, dans le bassin de la rivière Rouge, la neige et la glace prennent du temps à fondre tandis qu'elles ont souvent complètement disparu dans les eaux en amont de la rivière. Dans notre section du bassin de la rivière, dans la région de Winnipeg, il nous faut affronter le problème difficile de contrôler les crues, au printemps, avant que la glace se détache. La Commission conjointe internationale n'a cessé d'étudier ce problème depuis 1948.

M. GRAYDON: Est-ce l'année de l'inondation?

Le TÉMOIN: Non. C'était avant l'inondation qui date de 1950.

M. McCUSKER: Les inondations se sont renouvelées, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui; elles remontent à 1829, année de la terrible inondation.

M. Jutras:

D. A-t-on déferé d'autres questions à l'autorité de la Commission en 1951?—R. Non. Notre responsabilité dans cette affaire était très claire. Aux termes d'une certain mandat, nous ne sommes pas autorisés à prendre des mesures. Tout ce que nous devons et pouvons faire, c'est de soumettre un rapport exposant ce qui, à notre avis, devrait être fait; si les gouvernements jugent à propos de donner suite à nos suggestions, tant mieux. Dans le cas contraire, nous n'avons plus rien à dire.

J'ai dit que la question intégrale faisait l'objet d'une étude très approfondie, et il n'est peut-être pas sans intérêt de souligner que la question qui a causé le plus d'inquiétude à cette époque n'était pas celle des inondations, mais bien celle des faibles débits de la rivière et la possibilité de conserver l'eau et de maintenir au moins un écoulement minimum de la rivière Rouge pour raison de salubrité. J'aimerais mentionner que pendant la durée de notre étude du bassin de la rivière Rouge, nous avons eu le très grand avantage de bénéficier de la coopération très utile du Service du Génie de l'armée américaine, qui est chargé de la partie s'étendant au sud de la ligne frontière. Les ingénieurs ont témoigné beaucoup de considération lorsqu'il s'est agi de nous fournir des renseignements et ont participé avec empressement à notre étude, même si elle est de beaucoup plus importante pour nous que pour eux. Sans leur concours, nous nous serions trouvés, je crois, dans une situation bien plus précaire que nous l'avons été en réalité. Nous avons subi ces inondations récentes. Il s'agissait, naturellement, de trouver un moyen de remédier immédiatement à la situation. Les députés doivent se rappeler que le gouverne-

ment fédéral et celui de Manitoba s'en sont occupés. M. Saint-Laurent s'est rendu lui-même sur les lieux. J'ai eu le privilège de faire le voyage avec lui en avion, au plus fort des inondations, afin de constater ce qui pouvait être fait. A cette occasion, un groupe très important d'ingénieurs était aussi présent. Le résultat de ces démarches a été l'établissement d'une Commission par les deux gouvernements pour assurer la protection nécessaire à la ville de Winnipeg, en cas d'urgence.

M. Carswell a été nommé président de ce groupe et relève des deux gouvernements. La Commission des digues de Winnipeg et la banlieue, ainsi qu'on l'a désignée, a fait construire les digues nécessaires pour protéger la ville de Winnipeg en cas d'urgence. Les travaux requis ont été exécutés avec grande diligence. On s'est conformé aux stipulations générales. Les niveaux qu'il fallait protéger contre les crues, ont été fixés après avoir consulté les ingénieurs qui avaient travaillé pour le compte de la Commission conjointe internationale, et avec notre entière approbation.

La Commission des digues de Winnipeg s'est occupée des ouvrages de construction; d'autres enquêtes nécessaires ont été effectuées en même temps, pour se rendre compte de ce qui devrait être fait au cours de cette longue période de temps pour donner à la grande ville de Winnipeg cette assurance de sécurité absolument nécessaire.

Il avait d'abord été question que la Commission conjointe internationale pourrait procéder à ces études spéciales, mais l'on s'est bientôt rendu compte que la Commission n'était pas, en réalité, l'organisme désigné pour entreprendre cette tâche, parce que notre activité est de caractère international; il était évident que nos amis du Sud ne pouvaient faire beaucoup plus pour contribuer à la solution de ce problème.

Le bassin de la rivière Rouge est le fond d'un ancien lac de la période pré-glacière, connu sous le nom de lac Agassiz. Ce bassin est très plat jusqu'à l'amont de la rivière. Il est impossible d'y construire des barrages et d'y emmagasiner de l'eau à moins de vider la rivière jusqu'au fond. L'inclinaison générale sur la rivière Rouge est telle que les indicateurs d'un pied sur une carte topographique sont à deux milles de distance au moins. Si l'on allait construire, ne fût-ce qu'un petit barrage, et essayer d'y retenir un peu d'eau, on inonderait alors une étendue de riche terre agricole où l'on cultive le blé dur. C'est une terre très précieuse. On ne saurait retenir l'eau par les méthodes ordinaires qui consistent à l'accumuler derrière un barrage. C'est ce qu'a fait ressortir notre étude; elle nous a aussi permis de conclure que ce que nous pouvions attendre de mieux de nos amis du Sud, en fait d'aide, c'était qu'ils n'aggravent pas notre problème en asséchant les marais situés le long des rivières des États-Unis qui se jettent dans la rivière Rouge. Chaque fois qu'ils construisent un canal ou fossé de dessèchement, le taux d'écoulement de ces eaux a tendu à augmenter et à rendre ainsi la situation plus dangereuse pour les habitants de la région située en aval du cours d'eau.

Les membres de la section canadienne de la Commission internationale ont fini par conclure avec leurs collègues des États-Unis, un accord satisfaisant, en vertu duquel ces derniers se sont engagés à restreindre l'écoulement de quelque manière lorsqu'ils égoutteront des terres, afin d'en neutraliser les effets pour le Canada.

La section américaine de la Commission nous a tenus au courant des cotes de l'écoulement, aussi de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils se proposent de faire à propos de l'égouttement et de l'emmagasinage, et nous sommes assurés qu'ils n'ont pas aggravé la situation en ce qui nous concerne. C'est à peu près tout ce que nous pouvons attendre de leur part.

On s'est rendu compte dès le début qu'il nous faudrait nous-mêmes protéger Winnipeg et dans les limites de notre propre territoire. Cette question est donc devenue un problème d'envergure nationale et non de portée internatio-

nale. Des dispositions ont donc été prises, comme résultat logique de cette situation, pour impartir, en premier lieu, à l'honorable M. Winters, ministre des Ressources et du Développement économique, la responsabilité d'étudier la question des ouvrages de protection. Le personnel qui avait travaillé en coopération avec la Commission conjointe internationale fut alors réorganisé et placé sous son autorité. La direction des travaux fut confiée à M. Gordon MacKenzie, ingénieur en chef chargé de l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il s'installa à Winnipeg, y amena un personnel qu'il organisa temporairement pour s'acquitter du travail spécifique d'enquête sur les conditions de la rivière Rouge; ses rapports donneront ce qui devrait être la réponse finale quant au travail à faire. Nous avons,—c'est-à-dire la Commission,—suivi de très près cette enquête. Le ministre me tient continuellement au courant de ce qui est fait. Nous obtenons, par son entremise, les ébauches des rapports qui sont rédigés et des projets qui sont élaborés, ce qui nous permet de les commenter. Nous avons la chance de les discuter et nous rencontrons régulièrement des ingénieurs des États-Unis, lorsqu'il semble à propos de le faire, et nous pesons les renseignements qui nous sont fournis. J'ai sous la main le dernier rapport officiel de M. Winters. Comme il l'a déjà soumis à la Chambre sous une autre forme, je crois qu'il est peut-être préférable de ne pas retenir l'attention du comité à ce sujet. Je dirai, néanmoins, que l'enquête s'est poursuivie avec une promptitude des plus satisfaisantes. Rien n'a été épargné. Ces rapports sont presque terminés et nous espérons en connaître la teneur vers la fin de mai, de même que les recommandations formelles sur ce qui doit être fait. Ces rapports seront détaillés et complets, parce que la rivière Rouge pose, comme vous le savez, un problème compliqué et de grande envergure. Ils traiteront des possibilités d'ouvrages de construction sur les affluents de la rivière Rouge. Je parlerai d'abord des tributaires de la rive sud. Il est clair qu'il existe des possibilités réelles, bien que restreintes, d'emmagasiner les eaux d'amont des petits cours d'eau qui se jettent dans la rivière Souris. Ce sont des possibilités restreintes, mais tout ce qui pourrait contribuer à atténuer la rigueur des inondations du genre de celle qui s'est produite à Winnipeg en 1950, en vaut la peine. Il existe de bonnes possibilités de barrages sur la rivière Assiniboine, et une possibilité réelle,—il y a deux et même trois endroits qui pourraient être pratiques,—de construction d'ouvrages dans le voisinage de Portage-la-Prairie ou de Brandon, qui permettront de déverser dans le lac Manitoba l'excès d'eau de la rivière Assiniboine. Il y a encore la possibilité, bien que je ne possède pas la version officielle des ingénieurs là-dessus, de détourner le cours de la rivière Rouge, à l'est de Winnipeg, en construisant une écluse, si la nécessité s'en fait réellement sentir. Il nous faut plus de renseignements à ce sujet avant de procéder à l'évaluation du projet.

M. McCUSKER: Monsieur le président, j'aimerais faire une simple remarque à propos de la rivière Assiniboine et du rapport soumis par M. MacKenzie, célèbre ingénieur de grande réputation. Je voudrais souligner le peu de cas qu'a fait de son rapport la Commission Hogg. Croyez-vous qu'elle acceptera le rapport de M. MacKenzie sur la rivière Rouge et la rivière Assiniboine ou qu'elle le mettra tout simplement de côté, sous prétexte qu'il est d'une réalisation impossible?

Le TÉMOIN: Je ne sais pas; tout ce que je peux dire de M. MacKenzie, c'est que je le connais.

M. JUTRAS: Je crois que vous ne voulez pas qu'on réponde à cette question, monsieur McCusker!

M. McCUSKER: Tout ce que je peux dire, moi aussi, de monsieur MacKenzie, c'est qu'il est un excellent ingénieur.

M. Jutras:

D. Vous avez mentionné que les États-Unis ont pratiqué le drainage à l'excès, et je crois que c'est là un point très important. J'ajouterais que le bruit a couru, à Winnipeg, à l'époque des inondations, que les Américains avaient drainé trop d'eau dans la rivière Rouge. Or, vous dites que des éléments compensateurs ont neutralisé l'effet de chaque petite quantité d'eau jetée dans cette rivière?—R. Je me souviens, monsieur Jutras, que cette question a été un sujet d'inquiétude générale, à cette époque. Dès qu'elle parvint à mes oreilles, j'ai communiqué avec les ingénieurs américains qui font partie de la Commission, et grâce à leur coopération, une enquête approfondie a été faite. On m'a remis un rapport indiquant l'effet des ouvrages de protection, c'est-à-dire des travaux qui ont été faits pour arrêter l'écoulement, de même que les effets du creusement de chenaux pour augmenter le débit. Tout cela nous a convaincus que les travaux quelconques qu'ils avaient faits n'avaient pas aggravé la situation où nous nous sommes trouvés par suite de l'inondation.

D. Quant aux travaux d'endiguement qui ont été entrepris à Winnipeg et qui sont déjà parachevés, je ne doute pas qu'ils soient de nature à protéger la ville contre toute autre inondation. Ces ouvrages contiennent le débit de la rivière dans une certaine mesure, et advenant une autre crue, les eaux ne submergeraient pas la ville de Winnipeg ni ne pourraient s'étendre. Dans les parties de la vallée que nous habitons, on craint maintenant que la situation pourrait s'aggraver, en ce qui nous concerne. Quel est donc l'état actuel des choses?—R. C'est une question à laquelle je ne saurais répondre, au point où nous en sommes, monsieur Jutras, parce que nous n'avons pas encore reçu les rapports et les propositions du groupe que dirige monsieur MacKenzie. Nous espérons recevoir ces renseignements, comme je l'ai dit plus haut, au cours du mois de mai. Une fois de plus, je dirai qu'il faudrait préciser, à mon avis, de qui relève la situation. La seule autorité que nous ayons en tant que membres de la Commission conjointe internationale se rattache aux questions internationales, dont certains aspects touchent nos deux pays; par exemple, si le Canada songeait à construire des ouvrages destinés à refouler l'eau aux États-Unis, nous serions tenus d'y voir, ou encore si le Canada allait faire quoi que ce soit qui puisse aggraver la situation pour les États-Unis, nous devrions aussi nous en mêler, mais la question d'une écluse au Canada doit être décidée par les autorités constituées de notre pays. Nous nous intéressons, il va sans dire, à ce qui sera fait afin d'être au courant.

M. GRAYDON: S'il arrivait une inondation, le printemps prochain, la ville de Winnipeg serait-elle à l'abri de tout danger?

Le TÉMOIN: Personne ne peut parler de façon absolue lorsqu'il s'agit des caprices de la nature, mais ces ouvrages sont destinés à protéger contre toute inondation qui pourrait se produire, disons, tous les cinquante ans. Ils ont été conçus et construits de telle façon qu'ils offrent une base suffisante de protection additionnelle, en cas d'urgence contre toute inondation du genre de celles qui se sont produites dans le passé, mais les ouvrages ne sont pas destinés à protéger contre toute inondation qui pourrait se produire à l'avenir.

M. Jutras:

D. Serait-il juste de dire qu'advenant une inondation comme celle qui est survenue en 1950, la ville serait protégée?—R. Il y a autre chose, un point des plus importants et qui a retenu l'attention de notre groupe d'ingénieurs. Puisque nous avons une certaine base de protection, il est important d'évaluer de bonne heure la profondeur qu'a atteint la gelée dans la terre et de prévoir la sorte d'inondation à laquelle on peut s'attendre. Toutes ces questions font l'objet de l'étude la plus attentive et nos techniciens savent maintenant beaucoup mieux ce qu'il y a à faire et seront bien plus en mesure de nous dire,

peut-être un mois à l'avance, ce à quoi il faut nous attendre. Les gens qui ont connu les ravages de l'inondation à Winnipeg, seraient probablement plus pressés à se donner la peine de placer d'autres sacs de sable sur ces digues qui leur fournissent aujourd'hui une bonne base de protection.

En fait de sécurité, la situation est infiniment plus satisfaisante que jamais, mais tout n'est pas fini.

D. Cela est exact heureusement, en ce qui concerne Winnipeg, mais tous les autres centres situés depuis Winnipeg jusqu'à la frontière sont exactement dans la même situation qu'auparavant. Or, le rapport MacKenzie, une fois terminé, traitera-t-il de la protection de ces centres situés au sud de Winnipeg?—R. Voilà tout ce que je puis vous dire, monsieur Jutras. Comme je l'ai mentionné, j'ai le privilège de voir les ébauches des rapports afin de pouvoir en relever les questions qui nous intéressent du point de vue de notre responsabilité internationale, et je sais qu'on traitera du problème, mais je ne sais pas encore de quelle manière. Il ne m'appartiendrait pas d'en discuter, de toute façon, parce que c'est essentiellement un problème dont le Canada a l'entière responsabilité.

D. Je me rends compte que la nécessité d'un avertissement opportun est un point très important à se rappeler. Or, certains ouvrages en voie d'exécution à la frontière, au moment même où je vous parle, ont des rapports avec nos préparatifs. Est-ce une commission internationale qui s'en occupe?—R. Les travaux d'étude à cet endroit se font par un groupe qui est, en partie, sous la direction de M. MacKenzie, qui travaille en collaboration avec notre conseil conjoint d'ingénieurs.

M. MACDOUGALL: Monsieur le président, je me demande si le général voudrait commenter certaines déclarations qui ont été faites au temps de la terrible inondation à Winnipeg. Le bruit a couru,—je crois, que la rivière Rouge prend sa source près de Fargo, dans le Dakota-Nord,—que le fait d'avoir dégarni, dans une grande mesure, les ceintures de forêts immédiatement contigues à la rivière et favorisé ainsi l'écoulement très rapide des eaux avait été l'une des principales causes de l'inondation. Y a-t-il du vrai là-dedans, oui ou non?

Le TÉMOIN: C'est ce que j'ai signalé plus tôt. Il ne s'agissait pas seulement de couper les massifs d'arbres,—bien que ce soit là un point très important dans la plupart des bassins hydrographiques. Ce n'est toutefois pas d'une importance particulière dans le cas du bassin de la rivière Rouge, comme le sait M. Jutras. Là, c'est le creusage de canaux d'assèchement qui a accéléré l'écoulement. Ce n'est pas, toutefois, le taux accru de l'écoulement qui nous a paru être le danger. Comme je l'ai dit plus tôt au cours de mes remarques, nous avons fait, avant l'inondation, certains arrangements avec les États-Unis, en vertu desquels ils avaient convenu, s'ils pratiquaient l'assèchement des marais, de construire des ouvrages pour restreindre l'écoulement, ce qui compenserait quelque peu. A l'époque de l'inondation, le public s'est inquiété de ce que faisaient les Américains et des accusations ont été lancées à droite et à gauche. Nous nous sommes trouvés en mesure d'étudier la situation à fond et de nous assurer qu'à tout prendre, ils ne nous avaient causé aucun tort.

M. McCusker:

D. M. Jutras a rappelé ce qui était arrivé à la ville de Winnipeg par suite des inondations dans la vallée de la rivière Rouge. La construction du barrage de la rivière Saskatchewan du sud n'est-elle pas la solution de tout le problème?—R. Il vous faut me considérer dans un double rôle, monsieur McCusker. Vous et moi venons de la Saskatchewan où je demeure encore; je connais la Saskatchewan du sud et la vallée de la rivière Qu'Appelle depuis ma tendre enfance. Je serai d'accord avec vous sur tout ce que vous direz.

D. J'allais vous demander si vous alliez vous prononcer là-dessus?—

R. En qualité de membre de la Commission conjointe internationale, nous

n'avons rien à dire là-dessus et je suis tout en faveur de laisser les divers organismes officiels et commissions s'occuper de leurs propres affaires. Nous avons déjà assez de nos ennuis sans nous occuper de ceux des autres.

D. Il y a un point que je désire atténuer, mais je veux d'abord souligner que M. MacKenzie est un excellent homme. L'autre question que je voulais soulever avait trait à l'usage interprovincial des eaux. Cela relève de la Commission des eaux des Prairies et de la Commission des eaux limitrophes. Avez-vous quelque juridiction là-dessus?—R. Seulement dans la mesure où les eaux réparties et traversant la frontière sont concernées. Dans cette région, il arrive parfois que la source des eaux se trouve aux États-Unis, ce qui pose pour nous un véritable problème.

D. Le partage des eaux entre les États-Unis et l'Alberta pose un véritable problème, n'est-ce pas?—R. Surtout en ce qui concerne l'usage pour fins de consommation. L'usage des eaux qui traversent la frontière jusque dans l'Alberta, pour fins de consommation, influe sur le volume disponible en Saskatchewan et c'est à l'autre section de la Commission qu'est impartie la responsabilité de s'en occuper. Nous devons nous en occuper quant à ce qui concerne leur partage entre l'Alberta et le Montana.

D. Les eaux de la rivière Souris sont aussi de votre ressort?—R. Aux termes des mêmes attributions en vertu desquelles nous nous occupons de la rivière Rouge. Comme vous le savez, la rivière Souris est un cours d'eau très difficile du point de vue de l'étiage. Ces eaux sont l'objet d'une répartition et personne ne peut en puiser une goutte sans l'approbation de la Commission. Le volume entier de ces eaux est l'objet de répartition afin d'essayer de répondre aux besoins des habitants des deux côtés de la frontière. Nous déterminons la quantité à attribuer et c'est une question qui retient notre attention, chaque fois que nous nous réunissons.

LE PRÉSIDENT: Vous avez sans doute, messieurs, remarqué la présence d'un membre très distingué de la députation, M. Pouliot. Nous sommes heureux de vous voir ici, monsieur Pouliot. Auriez-vous des questions à poser au Comité?

M. POULIOT: Merci. C'est très aimable de votre part. Je désirais savoir ce qui se passe au Comité, et comme je n'ai jamais assisté à ses délibérations, cela m'intéresse beaucoup. Quant à la circonscription que je représente, je mentionnerai que les membres du Conseil municipal, du Conseil de comté, M. le chanoine Cyr et moi-même avons eu le privilège d'assister à une réunion de certains membres de la Commission et de quelques techniciens, à Cabano, le 8 juillet. On y remarquait la présence du général McNaughton, de bien d'autres personnes aussi. Nous y avons rencontré des membres de la section américaine de la Commission. Le gouverneur Stanley se trouvait apparemment aussi à l'hôtel. Je n'ai pu le voir, mais je crois comprendre qu'il est assez âgé, n'est-ce pas mon général?

LE TÉMOIN: Oui, mon collègue est, en effet, un homme très remarquable, si je puis m'exprimer ainsi. Il a près de 84 ans et il est aussi alerte et actif qu'aucun de nous. Il a été gouverneur de l'État de Kentucky pendant deux termes et a représenté cet État au Congrès américain, à titre de sénateur, pendant 20 ans. Depuis, il est devenu membre et, plus récemment, président de la section américaine de la Commission conjointe internationale. Je suis heureux que vous ayez rendu hommage à M. Stanley, car j'ai une grande estime pour lui.

M. Pouliot:

D. Il m'intéresse de savoir ce que la Commission se propose de recommander au sujet de l'emplacement d'un réservoir dans mon comté.—R. Je ne saurais vous en apprendre beaucoup là-dessus, en ce moment, monsieur Pouliot, car l'affaire n'est pas encore décidée. Premièrement, le conseil conjoint d'ingé-

nieurs est chargé de préparer les recommandations qui résultent de tous les renseignements qu'il a rassemblés au cours des deux dernières années sur le fleuve Saint-Jean, après quoi un rapport en sera soumis à la Commission. Or, la Commission n'a par elle-même aucun pouvoir. Ce sont les deux gouvernements qui l'ont chargée de faire enquête sur le fleuve Saint-Jean en vue d'essayer de réunir, d'une manière avantageuse, la capacité d'emmagasinage d'eau du côté de la province de Québec, celle qui existe au Nouveau-Brunswick et celle qui peut être réalisée dans le Maine afin d'utiliser les emplacements hydrauliques qui se trouveraient sur la rive principale du fleuve. Vous vous rendez compte que, pour cette partie du pays, il est très important d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

Nous entretenons l'espoir que si le fleuve Saint-Jean est mis en valeur d'une façon rationnelle et que l'entreprise bénéficie de l'entière coopération des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine, nous pourrions réaliser au Nouveau-Brunswick et pour les habitants de cette région du pays, une production d'environ un demi-million de chevaux-vapeur, ce qui est économique.

D. Auriez-vous l'obligeance de me dire en quoi le conseil d'ingénieurs diffère du comité des ingénieurs?—R. Voici comment est organisée la Commission, monsieur Pouliot. Elle est nommée par les deux gouvernements, comme vous le savez. Il y a trois commissaires pour chaque pays, nommés à titre permanent. Quant à ses attributions en ce qui concerne le fleuve Saint-Jean, question qui vous occupe, la Commission a établi un conseil composé d'ingénieurs d'une grande expérience. Chaque section de la Commission en compte deux, naturellement. Ces ingénieurs ont, en même temps, des responsabilités nombreuses et diverses. Ils établissent, à leur tour, ce qu'on appelle le comité des ingénieurs, qui comprend un autre groupe actif qui rassemble pour le conseil des ingénieurs tous les renseignements nécessaires et les soumet à son étude. Il existe donc une distinction entre le conseil et le comité. Le conseil comprend quatre personnes; deux ingénieurs éminents du Canada et deux des États-Unis. Sous leur direction travaille un autre groupe d'ingénieurs, qui varie de temps à autre, suivant la question à étudier.

D. Le conseil ressemble donc à un comité et le comité à un sous-comité?—R. C'est là une assez bonne description, excepté que le sous-comité est nommé *ad hoc* pour étudier la question particulière dont il s'agit à ce moment-là.

D. De combien de personnes se compose le personnel de la commission? Je désire en connaître le nombre seulement.—R. La commission du fleuve Saint-Jean comprend...

D. Ce n'est pas ce que je demande. Ce que je veux savoir, c'est le nombre de personnes qui composent le personnel de la commission seulement.—R. Vous voulez parler des deux membres de la section canadienne de la Commission. Il y en a deux. Ce sont M. Patterson, chef adjoint...

D. Ce n'est pas cela.—R. Je ne sais pas ce que vous voulez.

D. Je demande quel est le personnel de la Commission conjointe internationale?—R. C'est la Commission même.

D. Il y a deux commissaires, n'est-ce pas?—R. Oui. Je suis le seul de la section canadienne qui réside à Ottawa. Mes collègues sont M. Dansereau, qui réside à Montréal et M. Spence, qui habite Regina. Nous constituons à nous trois la section canadienne de la Commission.

D. Nous avons un secrétaire, ici, n'est-ce pas?—R. Oui; nous avons un secrétaire en la personne de M^{lle} Sutherland, outre un personnel restreint.

D. Vous voulez dire un petit nombre de sténographes?—R. J'ai un ingénieur consultant, M. Hurst; un conseiller juridique, M. McCallum; un adjoint administratif, M. Fenton, et trois sténographes en ce moment.

D. Un personnel de 10 ou 11 personnes, en tout?—R. Oui; à peu près. Cela varie quelque peu, de temps à autre, et parce que nous sommes si peu nombreux, il nous faut obtenir de l'aide, en cas d'urgence.

D. Vous avez, cependant, un grand nombre d'hommes qui travaillent aux divers projets, n'est-ce pas?—R. Ces gens sont ceux qui travaillent au comité des ingénieurs. Parliez-vous de ceux qui ont établi le comité des ingénieurs pour y poursuivre une étude spéciale?...

D. Ont-ils été détachés auprès de la Commission, à cette fin?—R. Je ne sais pas si l'expression "détaché" rehausserait leur position. Conformément aux attributions conférées par les deux gouvernements, nous avons le pouvoir de faire appel aux services de tout technicien du Canada ou des États-Unis qui possède une connaissance particulière de la question faisant l'objet de notre étude, et de lui demander de nous faire bénéficier de son aide aussi longtemps qu'il peut nous être utile. Il en remplacera un autre auprès de nous et un autre prendra sa place quand il nous quittera. C'est une entente très flexible qui nous permet de puiser à même les connaissances, les conseils et l'expérience de toute personne d'un ministère quelconque des gouvernements des deux pays.

D. Avez-vous un grand nombre de ces techniciens?—R. Ils vont et viennent selon le besoin que nous avons de leurs services.

D. Mais ils sont très nombreux. Je possède la liste de plus de soixante qui viennent du Canada et des États-Unis.—R. Il y en avait un grand nombre qui travaillaient dans le bassin du fleuve Saint-Jean, l'été dernier, quand nous étions là.

D. Connaissez-vous M. Chisholm, de Halifax?—R. Oui, je le connais.

D. Vous m'avez présenté à M. Chisholm.—R. C'est exact.

D. Vous me l'avez présenté comme la personne qui était au courant du projet.—R. Oui. Il était membre de la division des ressources et ingénieur compétent en la matière.

D. Vous me l'avez présenté comme étant tout à fait au courant du projet.—R. En effet.

D. Vous vous rappelez le projet Morrill?—R. A l'époque dont nous parlons, je ne dirais pas que tout le monde était au courant de ce projet.

D. Vous avez dit, cependant, que M. Chisholm était au courant.—R. Il en savait autant que n'importe qui.

D. Il y avait un plan, plusieurs plans même, affichés sur le mur, à l'hôtel.—R. C'est exact; c'étaient des études.

D. Et n'avez-vous pas fait venir M. Chisholm pour expliquer le projet?—R. Nous l'avons fait.

D. Ne m'a-t-il pas dit que le niveau de l'eau monterait de neuf pieds et ne l'avez-vous pas repris aussitôt en disant non, non, pas 9 pieds, mais sans donner d'autre explication? Maintenant, mon général, en votre qualité de soldat, d'ancien diplomate et de chef de la Commission conjointe internationale, j'aimerais que vous me disiez vous-même si vous avez l'intention d'inonder le comté de Témiscouata de 9 pieds d'eau?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il n'est pas juste de poser une telle question, monsieur Pouliot. Il n'a pu avoir d'intention de la sorte. Il n'est pas question d'une telle intention dans le rapport.

M. POULIOT: Je vous remercie beaucoup. Vous êtes très aimable de me permettre de poser quelques questions. Je vous dirai, toutefois, que le ton du général est bien différent de ce qu'il était à Cabano, quand je l'y ai rencontré. Je me trouvais là en compagnie du conseil de comté. J'aimerais que les membres du comité enjoignent au général de répondre à mes questions. Je veux savoir si la Commission conjointe internationale...

Le TÉMOIN: Il me fera grand plaisir, avec l'assentiment du président, de répondre à votre question.

M. POULIOT: Très bien.

Le TÉMOIN: Je dirai tout d'abord, comme je l'ai mentionné déjà, que la Commission procède en vertu d'une certaine attribution, en ce qui concerne le fleuve Saint-Jean. Nous effectuons l'enquête qui a été ordonnée par les gouver-

nements du Canada et des États-Unis. La Commission est chargée d'étudier ces questions, ce qu'elle fait par l'entremise de son conseil d'ingénieurs et de son comité d'ingénieurs. La composition en varie presque d'une journée à l'autre. En temps et lieu, toutefois, un rapport sera rédigé et soumis aux deux gouvernements, sans distinction ni crainte quant à ce que nous croyons possible et ce que nous recommanderons de faire. La Commission ne possède aucune sorte de pouvoir d'agir en vertu d'une attribution. C'est tout à fait différent d'une demande. Il s'agit d'une attribution. Il appartiendra au gouvernement du Canada et au gouvernement des États-Unis, et naturellement avec la coopération la plus étroite des gouvernements des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne les projets qui seront exécutés dans les limites de leurs territoires, de décider ce qui doit être fait.

M. GRAYDON: Vous faites mieux de ne pas exclure le conseil de comté de Témiscouata.

Le TÉMOIN: Je crois que cela règle tout quant à la responsabilité. Nous ne sommes qu'un organisme consultatif chargé de faire des recommandations sur cette question.

M. Pouliot:

D. Je sais tout cela. Je ne vous blâme pas du tout. Mais je veux savoir si vous avez l'intention de recommander le choix d'un emplacement de barrage dans mon comté, sur le sol de mon côté?—R. Je répondrai aussi à cette question avec plaisir. La Commission est tenue et c'est pour elle une obligation rigoureuse de soumettre son rapport aux autorités qui l'ont constituée, et aucun membre de la Commission, ni moi-même, ni personne d'autre, n'avons le pouvoir de révéler à qui que ce soit en dehors de ces deux gouvernements la nature du rapport qui sera fait. En réalité, je ne pourrais vous en donner la teneur en ce moment, même si je le voulais, parce que le rapport n'a pas encore été rédigé. Nous ne l'avons pas reçu de la Commission. Il sera soumis, toutefois, en temps et lieu, aux deux gouvernements qui le rendront alors public.

D. Je vous rappellerai autre chose. J'ai une autre question à vous poser; j'en aurai fini, après cela. Vous souvenez-vous, mon général, que vous avez dit à mon collègue, le docteur Raymond, préfet...—R. Je me souviens de lui.

D. Que vous avez dit au préfet du comté et à moi-même, en présence de M. le chanoine Cyr, qui représentait Son Excellence Monseigneur l'archevêque de Rimouski, que le conseil de comté aurait l'occasion de présenter de nouveau son point de vue à la Commission avant qu'elle prépare son rapport? Vous nous avez dit en bon anglais, bien compréhensible, exactement le contraire de ce que vous venez justement de dire. Cela a été dit à Cabano, en présence de M. le chanoine Cyr et du docteur Raymond, préfet.—R. Tout le monde a eu toutes les chances possibles de faire en tout temps toutes les représentations voulues à la Commission. Il leur suffit d'indiquer qu'ils désirent faire une autre recommandation ou proposition et l'occasion leur est offerte de le faire.

D. Oui, mais cette occasion a-t-elle été offerte avant la rédaction du rapport?—R. Les intéressés ont eu la chance de nous dire tout ce qu'ils voulaient depuis le jour où nous sommes venus à Saint-Jean; nous recevons continuellement des communications par écrit. La Commission n'est pas obligée de se rendre sur les lieux et d'y siéger afin d'obtenir des renseignements. Nous sommes heureux de recevoir des renseignements, et si les messieurs dont vous parlez désirent nous exposer de nouveau les faits, il n'en tient qu'à eux de les mettre par écrit et de les jeter à la poste; nous nous en occuperons avec beaucoup d'égards.

M. POULIOT: Je dois vous dire, mon général, que je ne vous ferai jamais d'autres représentations après l'accueil qui nous a été fait à Cabano.

M. KIRK: Monsieur le président, puis-je proposer qu'on mette fin à cette discussion?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je croyais être courtois envers M. Pouliot.

M. POULIOT: Je suis ici par votre bon plaisir et je partirai quand il vous plaira.

Le PRÉSIDENT: Non, non. Vous avez le droit d'être ici.

M. POULIOT: J'aimerais dire à M. Kirk que s'il lui arrive de se trouver dans de semblables difficultés, je lui donnerais la chance d'être entendu en n'importe quel endroit. J'ai une dernière question à vous poser.

Le PRÉSIDENT: Il a le droit de la poser.

M. POULIOT: Je ne veux pas prendre une trop grande partie du temps du Comité.

M. GRAYDON: M. Pouliot est membre de la Chambre des communes.

M. POULIOT: Je suis, en effet, membre de la Chambre des communes, mais je suis ici par votre bon plaisir et je désire vous en remercier, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser votre autre question, monsieur Pouliot.

M. Pouliot:

D. J'ai été humilié à Cabano, mais la question que je veux poser n'est pas à ce sujet. Savez-vous, mon général, que M. McNair, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, avait demandé un relevé dont les résultats auraient pu inonder une superficie de 4,500 milles carrés dans la province de Québec et la même superficie dans l'État du Maine? Êtes-vous au courant de cela?—R. Je ne saurais dire, monsieur Pouliot, que j'ai eu connaissance qu'un relevé particulier de cette sorte ait été demandé. Je sais, cependant, que les commissions d'ingénieurs ont été chargées, et à bon droit, d'étudier toutes les possibilités et de les explorer au maximum, puis de soumettre ensuite leurs recommandations. Il n'en tient qu'à eux maintenant de tenir compte des possibilités même les plus éloignées, de les étudier et d'en faire rapport, parce qu'elles ont toutes déjà été portées à notre attention. Cela ne veut pas dire que ces projets vont être exécutés, mais ils doivent faire l'objet d'une enquête comme l'exigent les attributions de la Commission. Je ne saurais vous donner une réponse à cette question spécifique.

D. Vous ne savez pas quel bassin peut être inondé? Savez-vous, mon général, que le bassin hydrographique du fleuve Saint-Jean est le plus vaste de l'Amérique du Nord et qu'il s'étend jusqu'à la rivière Susquehanna, près de Philadelphie?—R. Je connais un peu le fleuve Saint-Jean.

D. C'est exact, n'est-ce pas? Vous connaissez suffisamment la géographie pour être en mesure de me répondre.—R. Le fleuve Saint-Jean est un cours d'eau très important.

D. Ce n'est pas là une réponse à ma question.—R. Je le regrette, mais je ne suis pas prêt à traiter de mémoire de l'aspect mathématique de la question, monsieur Pouliot.

D. Êtes-vous au courant de la demande de M. McNair?—R. Pas autrement que de toute autre demande ou toute autre suggestion.

D. Je vous poserai une dernière question. Est-il possible d'augmenter le volume d'énergie hydraulique du Nouveau-Brunswick sans toucher davantage au comté de Témiscouata? Ne peut-on pas mettre en valeur l'autre côté du fleuve Saint-Jean, la rivière Tobique, sans toucher à Témiscouata?—R. Parfaitement.

D. C'est possible?—R. Absolument, et cela rentre maintenant dans le cadre des fonctions de la Commission. La Commission a l'obligation d'étudier toute possibilité qu'offrent les eaux d'amont de la vallée du fleuve Saint-Jean, soit dans la province du Nouveau-Brunswick où les tributaires qui se jettent dans

le fleuve Saint-Jean, soit dans l'important cours d'eau de votre comté qui se déverse dans ce fleuve, aussi la possibilité d'emmagasinage des eaux d'amont qui existe dans l'État du Maine. La Commission a été chargée par les deux gouvernements...

D. Je suis au courant de cela—R. ...de faire une étude complète et c'est ce qu'elle va faire. Elle complétera l'étude de tout projet dont l'exécution est possible et soumettra ensuite un rapport de cette étude. Il appartiendra alors à d'autres de décider ce qui doit être fait, non pas à nous.

D. Maintenant, mon général, votre rapport mentionnera-t-il la construction possible d'emplacements qui ne nuiraient pas au comté de Témiscouata? —R. Il mentionnera tous les emplacements, monsieur Pouliot. C'est la consigne. Je n'ai pas vu le rapport. Il n'a pas encore paru. Je ne l'ai pas encore reçu, mais la commission des ingénieurs qui le prépare a été chargée de nous soumettre un rapport complet qui embrasse tout projet possible.

D. Je l'espère. Merci, monsieur le président, messieurs. Au revoir.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Monsieur Graydon, n'aviez-vous pas quelque chose à dire au sujet des niveaux du lac Ontario?

M. GRAYDON: J'ai dû me retirer pour quelques moments. M. Fulford a-t-il posé la question au sujet du barrage Gut?

M. FULFORD: Je ne lui ai posé qu'une question et je crois que cela répondra en partie à la vôtre.

Le niveau de l'eau des régions supérieures du Saint-Laurent et du lac Ontario s'est-il sensiblement ressenti de la démolition du barrage Gut?

Le TÉMOIN: Je ne dirais pas qu'il s'en soit ressenti sensiblement. La démolition du barrage Gut a augmenté l'écoulement du fleuve, mais comparative-ment, dans une si faible mesure que nous n'avons pas encore pu obtenir des ingénieurs qu'ils en déterminent la quantité.

M. Fulford:

D. Il faudrait vraiment comparer le volume de l'écoulement de l'année dernière avec celui de cette année, n'est-ce pas?—R. Précisément. L'effet du barrage Gut est très faible vis-à-vis des variations occasionnées par le vent seulement. Si le vent souffle en aval du fleuve et y pousse les eaux du lac Ontario, le niveau des eaux peut monter d'environ 18 pouces.

D. J'ai vu la crue atteindre jusqu'à trois pieds.—R. Surtout si ces perturbations atmosphériques prennent la forme de ce que nos météorologistes appellent une seiche ou variation du niveau d'un lac, c'est-à-dire une sorte de marée résultant d'une dépression barométrique à travers le pays et se produisant à une telle vitesse que le mouvement correspondant de l'eau du fleuve finit par atteindre des hauteurs énormes allant jusqu'à cinq pieds peut-être.

D. Ai-je raison de dire que le niveau de l'eau enregistré au barrage n'influe pas sur le niveau de l'eau à Kingston?—R. C'est exact, mais cette influence n'est pas considérable par comparaison à d'autres terres. Or, le barrage Gut est une affaire très compliquée. Ce barrage a été enlevé, sur nos ordres, comme vous le savez. Nous, qui avons autorité en la matière, avons cru bon de l'exercer après avoir pris toutes les précautions requises pour assurer que cette mesure n'aurait pas d'effets nuisibles en aval du fleuve. Nous ne pouvions permettre que le barrage soit démoli, sauf pendant la saison où commençait la décrue. Nous n'aurions pu permettre qu'il soit démoli en ce moment, parce qu'un refoulement soudain des eaux lors de la crue aurait pu nuire aux entreprises en aval du fleuve. Le barrage a été démoli en janvier dernier, parce que les Américains tenaient beaucoup à ce qu'il le fût. Je vous avouerai que suivant l'opinion des ingénieurs, il nous importait peu qu'il

soit enlevé ou non, mais c'était devenu une source de dissension et de désaccord entre nos deux pays et notre commission d'ingénieurs nous avait assuré que sa démolition ne nuirait d'aucune façon. Nous l'avons donc démoli.

D. J'ai entendu des témoignages lors des séances publiques que vous avez tenues à ce sujet. J'ajouterai que le Canada a été très généreux lorsqu'il a ordonné la démolition du barrage Gut.

M. BATE: Monsieur le président, je ne crois pas que le général ait répondu à la question de M. MacDougall sur la pollution de l'air provenant de Trail.

Le TÉMOIN: La pollution de l'air provenant de Trail a retenu depuis longtemps l'attention de la Commission. En 1928, l'emploi d'un procédé à cet endroit entraînait la formation d'oxydes de soufre dont les vapeurs étaient transportées par les vents très fréquents de cette région jusqu'à Colombia Gardens, aux États-Unis, dans le comté de Stevens. Ces vapeurs causent de grands dommages à la végétation; l'odeur de ces gas nuisibles incommode les habitants, et ainsi de suite. Cela devint un sujet de désaccord entre les deux gouvernements qui finirent par charger la Commission d'étudier la question d'une manière très approfondie et de décider des mesures à prendre. C'était une attribution. La Commission établit, comme d'habitude, un comité technique conjoint, sous la direction duquel on procède à des enquêtes scientifiques dans cette région. Au Canada, les enquêtes furent confiées au Conseil national de recherches, dont le président était feu M. Tory. M. Lathe, qui était alors membre de la Commission des recherches pour la défense, fut chargé de la conduite principale des enquêtes, avec le concours de M. Katz, dont le nom a été mentionné ici, aujourd'hui. Il était au nombre des ingénieurs résidant en Colombie-Britannique qui ont pris part à l'enquête. Les études portant sur les quantités présentes de gaz nuisibles, la manière dont ils se répandaient et l'effet qu'ils produisaient sur la végétation et les humains, etc., ont fait l'objet de l'enquête la plus complète et la plus approfondie. Elle fut poussée au point de permettre aux ingénieurs de la Commission de soumettre une évaluation serrée de l'étendue des dégâts causés, non seulement dans l'ensemble, mais en détail, aux différentes fermes, centres ruraux, etc. La Commission soumit, en temps et lieu, un rapport sur toutes ces questions, recommandant en même temps les moyens de résoudre le problème. Ce fut un cas où le rapport de la Commission même ne fut pas accepté intégralement,—et à la suite de nouvelles représentations, un autre groupe, un tribunal arbitral fut chargé d'entendre la preuve technique de la Commission et de déterminer l'indemnité à payer en dollars et cents.

Au cours des enquêtes du Conseil national de recherches, avec le concours du personnel technique de la *Consolidated Mining and Smelting Company* de Trail, un nouveau procédé d'utilisation de la roche phosphatée pour la fabrication d'engrais chimiques fut mis à l'essai; cette opération absorberait la plus grande partie des vapeurs nuisibles. Ce sous-produit résultant de l'enquête, grâce à l'initiative et à l'esprit d'entreprise des intéressés, est devenu l'un des principaux articles du programme. La question a été entièrement réglée et c'est un des rares cas où toutes les parties en cause ont bénéficié de la discussion.

Quand il a fallu entreprendre l'enquête sur la pollution de l'air dans la rivière Détroit, nous avons pu retenir les services de M. Katz, technicien, qui avait fait le même travail pour le compte du Conseil national de recherches. J'en sais quelque chose, parce que j'ai remplacé M. Tory à la présidence du Conseil et c'est pendant que j'assumais les fonctions que le travail a été terminé. Nous en avons tiré beaucoup de profit. M. Katz a été chargé des enquêtes techniques dans la région de Détroit, au nom de la section canadienne de la Commission conjointe internationale et s'est adjoint les services d'un Américain de marque. Je ne doute pas qu'en temps et lieu, leurs efforts nous obtiennent la solution cherchée.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Graydon:

D. Je désire poser une question au sujet du fleuve Saint-Laurent, si vous me le permettez. Plusieurs d'entre nous étaient présents lorsque des témoins ont été entendus à Toronto relativement à la crue des eaux et ont participé à l'audience. Au cours de la discussion, quelqu'un a dit, je ne sais pas qui au juste, et je ne crois pas que c'était un membre de la Commission mais plutôt un représentant d'un certain groupe, que l'un des problèmes posés par le niveau des lacs avait trait à une certaine entente stipulant que l'eau ne doit pas dépasser un certain niveau à Montréal et que, pour cette raison, les habitants de la région du lac Ontario,—c'est-à-dire les propriétaires riverains qui se ressentent de la variation du niveau des lacs,—se trouvaient entre l'enclume et le marteau et n'avaient aucun moyen d'empêcher l'eau des chutes de se déverser dans les lacs,—cela me semblait très naturel,—ils ne pouvaient, d'autre part, libérer qu'une certaine quantité d'eau à cause de l'entente conclue à Montréal. J'ai cru comprendre, d'après ce qu'ils ont dit, que la raison de cette entente, c'est qu'ils ne voulaient pas que le niveau de l'eau soit trop élevé dans les bassins et autres facilités portuaires à cause du commerce maritime. Je me demande,—et c'est, à mon avis, l'opinion de la plupart des gens de cette partie du pays,—si la canalisation éventuelle du Saint-Laurent protégera les riverains contre les effets de la variation des niveaux des lacs, ou si l'entente restera en vigueur?—R. Je suis très heureux que vous m'ayez donné l'occasion de parler de cette question. D'abord, rien n'indique qu'il existe une entente de ce genre. Il y a le problème général des variations de niveaux, avec lequel les membres du conseil et de la Commission sont aux prises, et qui sont occasionnés par les forces puissantes de la nature. Nous ne devons pas prendre des mesures pouvant nuire à qui que ce soit. Si la Commission prend une mesure à l'avantage d'une partie mais qui s'avère en même temps désavantageuse à l'égard d'une autre, elle le fait à ses risques. Si elle ne peut s'empêcher de causer certains dommages, elle ne doit pas outrepasser les limites de ceux que la nature aurait pu faire subir. Je rappellerai certains vagues exposés qui ont été faits lors de la séance en question. Je ne crois pas que la Commission y ait donné suite, parce que la proposition n'a pas été nettement formulée au cours de la réunion et qu'une autre question a retenu notre attention avant que nous puissions l'étudier. Il n'y a pas d'entente au sujet des niveaux, sauf que la Commission doit tenir compte des conditions où la nature aurait placé les intéressés et ne rien faire qui puisse rendre ces conditions plus dommageables pour qui que ce soit.

D. En d'autres termes, quand les installations hydrauliques seront parachevées, les propriétaires riverains ne seront pas en plus mauvaise posture qu'aujourd'hui.—R. Ils seront dans une bien meilleure situation. Je ne voudrais pas prendre de votre temps ici, mais puis-je vous envoyer copie de l'ordonnance de la Commission, en date du 29 octobre? Je voudrais dire, en résumé, comme je l'ai mentionné plus haut, que les circonstances ont voulu que le problème des niveaux des lacs et les travaux de mise en valeur du Saint-Laurent retiennent en même temps l'attention de la Commission. Nous n'avons pas l'autorité de nous occuper directement des niveaux des lacs, parce que tout ce que les gouvernements nous ont demandé, c'est d'étudier cet aspect de la question et d'en faire ensuite l'objet d'un rapport. Nous avons toutefois l'autorité, pleine autorité, en vertu du traité, de rendre des ordonnances portant sur les travaux à faire dans le Saint-Laurent en ce qui concerne l'aménagement hydroélectrique, et c'est ce que nous avons fait.

Connaissant bien ce que nous voulions faire au sujet du niveau des eaux dans le Saint-Laurent comme dans le lac Ontario, en principe,—ce qui devait être fait est maintenant bien clair,—non sous la forme d'un calcul, mais en

partant d'une règle générale, nous avons inséré une clause dans l'ordonnance relative au Saint-Laurent, une spécification rigoureuse du but à atteindre par les ouvrages de régularisation à Iroquois. Nous avons fixé le niveau des seuils des vannes; nous avons aussi déterminé ce que serait la capacité de débit; nous avons aussi décidé que ces ouvrages seraient exécutés par un conseil établi, en temps et lieu, par la Commission. Ce conseil de direction tiendrait compte des intérêts des propriétaires fonciers qui sont établis dans toute la région en amont du fleuve jusqu'au lac Ontario, le long des deux rives et en amont de la rivière Niagara. Vous constaterez que l'ordonnance prescrit de tenir compte tout d'abord de ce fait en exécutant cette partie des travaux. Nous avons désigné comme point de départ la Méthode de régularisation n° 5, à laquelle je me suis reporté. Il faudra plusieurs années pour mener finalement cette affaire à bonne fin; il nous faut donc une base pour mettre les travaux en marche. Nous ne saurions maintenant mettre en œuvre une nouvelle méthode. C'est le devoir du Conseil de direction d'adopter la Méthode de régularisation n° 5, de la perfectionner et d'abaisser ainsi les niveaux des lacs. Nous ne voyons pas pourquoi le conseil ne pourrait le faire si nos amis des États-Unis se joignent à nous, désignent l'organisme qui doit collaborer avec nous et nous laissent édifier ces ouvrages de grande envergure à Iroquois. Ce sera alors la première fois dans l'histoire que nous aurons eu les moyens de faire ce qui s'impose à l'égard du niveau du lac Ontario. Même si nous avions les meilleures idées du monde à ce sujet, nous ne pourrions rien faire tant que ces ouvrages ne seront pas construits.

D. Il y a quelque chose qui me préoccupe au sujet de la canalisation du Saint-Laurent et que personne n'a pu ou n'a voulu m'expliquer. Je crois que vous pourrez m'éclairer, du moins je l'espère. Maintes et maintes fois, les Canadiens semblent être aux prises avec quelque difficulté d'ordre légal ou constitutionnel de l'autre côté de la frontière, lorsqu'il s'agit de la canalisation du Saint-Laurent. Je veux m'expliquer aussi clairement que possible au moyen d'une question. Supposons que le Canada entreprenne seul ce projet de canalisation. Je sais que nous ne pouvons entreprendre seuls l'aménagement hydroélectrique, parce que c'est une entreprise commune. Mais, à mon avis, la majorité des Canadiens ont peut-être craint, parfois, que les États-Unis ne participent pas à l'exécution de ce projet, à cause de l'aspect financier du problème. Je crois que la majorité des Canadiens craignent maintenant que les États-Unis y prennent part. La situation est tout à fait l'inverse de ce qu'elle était et, quant aux gens de ma région, ils seraient sûrement bien aises que nous entreprenions le projet seuls. A leur avis, les Américains ont eu la chance de donner le branle et je ne vois pas pourquoi nous les admettrions de nouveau dans l'affaire au point où nous en sommes; en d'autres termes, nous devrions avoir en propre l'exécution et la gestion de cette gigantesque entreprise. A mon avis, c'est maintenant une question de fierté pour les Canadiens. Supposons que nous décidions de nous passer de l'aide des Américains. Que peuvent faire les autorités de l'État de New-York ou les autorités fédérales pour entraver nos efforts par des mesures préventives, de nature légale ou constitutionnelle? Je crois comprendre qu'il nous faut obtenir une sorte d'assentiment ou d'autorité du gouvernement des États-Unis avant d'entreprendre nous-mêmes l'exécution du projet. Si tel est le cas, jusqu'où peuvent-ils aller, au juste? Qu'arrivera-t-il si les Américains s'opposent à ce que nous le faisons et essaient de nous en empêcher en y mettant des obstacles? Jusqu'où peuvent-ils aller, que peuvent-ils faire?

Le TÉMOIN: Permettez-moi de vous dire, tout d'abord, que la direction suivie dans ce cas émane du gouvernement et non de la Commission. Nous sommes tenus d'agir dans les limites des demandes ou des instructions que nous recevons des gouvernements. Nous avons reçu la demande relative au

Saint-Laurent, laquelle a trait à la construction d'un grand barrage à Barnhart Island et à celle d'une écluse à Iroquois, vis-à-vis de Morrisburg, pour relever les niveaux. Cette demande vise surtout la production d'énergie, mais conformément aux instructions reçues du gouvernement des États-Unis et de celui du Canada, la Commission doit poursuivre ces études en songeant aux moyens d'ajouter éventuellement aux facilités de navigation. C'était le but envisagé lorsque nous avons construit le grand barrage de Barnhart.

Les Canadiens construiront des écluses dans le voisinage de Cornwall, des écluses qui permettront aux navires d'entrer dans ce biez du fleuve et de traverser les canaux qui auront été creusés pour fournir le débit d'eau requis pour la production d'énergie. La Commission des ingénieurs, qui a tracé le plan des ouvrages, nous a assurés que le creusage des canaux pour faciliter le débit additionnel d'eau nécessaire à la production d'énergie, est effectué aux endroits les plus avantageux pour les navires qui passent dans ces eaux. En d'autres termes, nous prévoyons qu'après la construction des installations d'énergie, le gouvernement du Canada aura le droit de construire les ouvrages de navigation de son propre choix.

D. De son propre choix?—R. Oui.

D. Nous pouvons donc faire fi des Américains si nous voulons entreprendre nous-mêmes le projet de canalisation?—R. Oui. La seule chose qui nous empêche, en ce moment, d'entreprendre nous-mêmes la canalisation, c'est l'article III du Traité qui nous interdit de placer dans le fleuve toute obstruction qui pourrait élever les niveaux d'eau du côté américain. Or, si les niveaux d'eau sont élevés afin de produire de l'énergie, comme ils le seront par la construction du barrage de Barnhart Island, nous avons le droit d'ajouter des ouvrages de navigation, et non seulement en avons-nous le droit, mais le gouvernement des États-Unis, c'est-à-dire l'administration Truman, a stipulé qu'alors même que le Canada ferait les aménagements hydrauliques, il devrait y ajouter les ouvrages de navigation. Il existe, cependant, une difficulté. Nous avons l'autorité internationale de procéder à la construction des ouvrages de Barnhart Island et au creusage du canal connexe et de tous les ouvrages prévus par l'ordonnance de la Commission, en date du 29 octobre dernier, ce qui est rigoureusement conforme aux termes du traité contre entre le Canada et les États-Unis; c'est la simple mise en œuvre d'un traité entre les deux pays. Nous n'avons plus aucun doute, sauf sur un point, à savoir que nous ne saurions nous mettre à l'œuvre avant que les États-Unis ne déclarent de leur côté qui doit faire le travail. Ils sont maintenant obligés, soit par l'intermédiaire de la Commission fédérale de l'énergie, soit par le Congrès, de nommer l'organisme qui collaborera avec nous à la construction de ces ouvrages et nous ne pourrions rien entreprendre jusqu'à ce qu'ils l'aient fait.

Voilà un aspect de la question. Maintenant, pourvu que,—et cela est très important,—pourvu que, en exécutant les ouvrages, nous ne mettions pas d'obstacles dans le fleuve de manière à contrevenir aux termes du traité de 1909 que nous avons conclu avec les États-Unis, pourvu que nous arrêtions le plan de nos ouvrages et les exécutions de manière à ne pas élever les niveaux du côté des États-Unis, nous avons le privilège de faire ce que nous voulons. Nous pourrions même agrandir notre canal qui mesure 14 pieds de largeur et ouvrir de nouveau cette voie, si nous constatons que l'entreprise est pratique au point de vue économique. Cependant, je ne dis pas que c'est ce qu'il y a de mieux. Mais vous avez demandé ce que nous pouvions faire à ce sujet. Nous pouvons, évidemment, reconstruire ce canal de 14 pieds si nous ne pouvons le creuser comme nous le préférons. Cela ne relève pas de la Commission; c'est au peuple et au gouvernement du Canada d'en décider.

D. En autant que je sache, l'État de New-York et le gouvernement des États-Unis n'ont qu'un seul moyen de nous embarrasser et c'est en ne désignant pas l'organisme qui aura capacité d'agir de l'autre côté de la frontière. Comme

vous le dites, mon général, il existe une sorte d'obligation morale, peut-être légale, en raison de laquelle ils doivent le faire en conformité du traité qu'ils on conclu. Mais, si cette question de l'organisme,—je vois qu'elle est l'objet d'une lutte acharnée entre les entreprises publique et privée... R. Il y a trois parties.

D. Trois parties chargées d'en décider. Supposons que la situation en vienne au point où les gros exploitants du commerce maritime aux États-Unis jettent plus d'huile sur le feu, d'une année à l'autre, elles pourraient, je suppose, si les tribunaux ne procédaient pas très vite, arrêter tout le projet de canalisation du Saint-Laurent en ne désignant jamais cet organisme.—R. Les choses en sont là, mais cela ne nous empêcherait pas de creuser un canal latéral si nous étions persuadés de son utilité au point de vue technique et économique.

D. Mais cela exclurait complètement du projet de canalisation la partie hydro-électrique, ce qui ne serait pas acceptable à notre pays, je suppose?—R. On ne s'occupe guère d'envisager cet aspect de la question. A mon avis, ce que l'on souhaite, c'est une entente et un effort sincères entre les deux gouvernements pour réaliser ce projet d'une manière pratique et de façon à ce que les deux pays puissent en tirer le meilleur parti possible tant pour la navigation que pour la production hydro-électrique.

D. Mon général, ce ne sont pas les gouvernements des deux pays qui ne s'entendent pas à ce sujet. Les États-Unis ont des moyens si compliqués de traiter avec nous de cette question qu'il se peut que leur gouvernement soit impatient d'approuver le projet. Mais il y a les tribunaux, les problèmes qui surgissent entre les divers États, l'autorité fédérale, le Congrès lui-même et les comités; même si le gouvernement a les meilleures intentions, l'affaire reste en suspens. Le gouvernement veut approuver le projet.—R. C'est exact. Depuis que le rapport de la Commission a été présenté, en 1921,—la Commission conjointe internationale a fait le premier rapport,—ce projet est passé entre les mains de différents groupes. On ne relève pas un seul cas où le projet, dans son ensemble, ait été l'objet d'un rapport défavorable. Il y a eu des divergences de vues quant aux détails, mais non en principe. Au cours de cette longue période, aucun gouvernement des États-Unis ne s'y est opposé. Les différentes administrations américaines ont tour à tour sanctionné le projet et se sont efforcées de le mettre en œuvre.

D. Mais il n'est pas encore en voie d'exécution.

M. Bater:

D. Je voulais demander au général si les ingénieurs jugent qu'il est possible de faire ce que désire le Canada sans élever le niveau de l'eau du côté américain?—R. C'est possible, mais ce serait très téméraire de ma part de dire que c'est la bonne solution du problème. Il faut envisager cette question du point de vue du coût et de ce qui pourrait être plus important que la question d'énergie pour certains d'entre nous qui s'intéressent à ce projet, je veux dire la capacité d'exploitation. Si nous pouvons construire ce grand barrage,—et ce n'est pas un grand barrage, en somme; nous envisageons la construction de barrages plus puissants en d'autres endroits, des barrages six fois plus importants du point de vue monétaire. Ce n'est pas du tout la question. Le barrage de Barnhart Island est une structure dont le plan a été arrêté en toute honnêteté. C'est une entreprise de grande envergure, je l'admets; on construira de chaque côté une installation d'une puissance d'un million de chevaux-vapeur. Le barrage élèvera le niveau d'environ 80 pieds; mais il est parfaitement conçu, du point de vue technique, et lorsqu'il sera construit, ce sera très facile d'ajouter deux écluses. Nous pouvons les placer le long de Cornwall, à un endroit désigné, et il s'en trouve un autre où les États-Unis peuvent aussi construire des écluses. D'après les prévisions initiales, le coût additionnel des écluses du côté canadien

serait d'environ \$30,000,000. Ce chiffre a été sensiblement réduit pas nos ingénieurs qui ont étudié l'évaluation. Grâce à un relevé minutieux, l'épargne sera très considérable. Quand il y a des écluses, on peut augmenter le tonnage et exploiter des services de navires sur un lac très long où la navigation leur est facile. Sur une base de 27 pieds, nous avons très peu de creusage à faire. Les travaux de creusage seront exécutés presque entièrement par les exploitants hydroélectriques. En élargissant la section des chenaux, ils veulent réduire la vélocité du courant et s'installer en aval du point où se formerait une fragile couche de glace. Nous obtenons sur le fleuve de bonnes facilités de navigation comme sous-produit, ce qui rend le projet très économique et très peu coûteux. D'autre part, si nous ne pouvons le faire, si les Américains ne nous permettent pas de construire le barrage de Long-Sault ou de Barnhart, qui élève les niveaux d'eau de leur côté, il nous faudra alors creuser un canal, un grand canal sur notre propre territoire, ce qui va nous coûter très cher. Je n'aime pas donner d'évaluation sans consulter mes documents, mais ce n'est pas fantastique. C'est tout ce que je puis dire à ce stage. Nous y voyons une possibilité.

Quant à la capacité d'exploitation, elle serait un peu inférieure à ce qu'elle serait en plein fleuve, mais nous pouvons quand même exploiter un trafic considérable. Je ne soutiens pas que nous devrions le faire à moins d'y être absolument contraints.

Le PRÉSIDENT: Est-il possible de terminer l'interrogatoire du général McNaughton?

M. FLEMING: J'ai quelques questions très brèves à poser.

M. FRASER: M. Green désire discuter de questions se rapportant aux fleuves Columbia et Kootenay.

Le PRÉSIDENT: Vous conviendrait-il de revenir jeudi, à 3 h. 30 de l'après-midi?

Convenu.

APPENDICE "A"

EXEMPLAIRES-TYPES DE PROGRAMMES RADIODIFFUSÉS PAR LE S.I.R.-C. AUX PAYS SITUÉS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

(Déposés par M. Désy en rapport avec son témoignage du 12 mars 1953)

DIVISION RUSSE

Radio-Canada, 19 décembre 1951, 4 heures de l'après-midi.
Émission n° 319. Texte n° 473.

CE QU'ON ENSEIGNE DE LA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE SOVIÉTIQUE DES SCIENCES POLITIQUES

Par A. STOCKER

Parmi les nombreux et divers genres d'écoles qu'on trouve en Union soviétique, on compte des écoles de sciences politiques qui s'occupent de la formation des futurs secrétaires, dirigeants et orateurs du parti. Comme toutes les autres écoles, elles ont leurs conférenciers et professeurs qui sont censés préparer les élèves à leur vie professionnelle. Il arrive de temps en temps que le monde extérieur a la chance d'apprendre ce qu'on enseigne dans ces écoles soviétiques, et d'en tirer ses propres conclusions.

Cette fois-ci, nous avons devant nous le texte d'une causerie radiophonique destinée aux étudiants de 2^e année de l'école politique. Cette causerie est intitulée: Parti bolchévique communiste universel, force dominante et directrice de la société soviétique. Le très long texte porte toutes les marques distinctives des produits de la propagande soviétique. Il est émaillé de platitudes dépourvues de sens, et de déclarations... disons inexactes pour être polis, sur l'activité politique dans les pays capitalistes, c'est-à-dire les pays qui ne sont pas subordonnés au Politburo soviétique.

La description que l'auteur donne des prétendus partis bourgeois nous éclaire particulièrement sur l'esprit de ces déclarations. Voici ce qu'il dit: "Il existe plusieurs partis politiques dans la société bourgeoise. La chose est facile à comprendre. Chaque parti constitue l'organisme politique de l'une ou de l'autre classe, et il défend les intérêts de cette classe dans la lutte contre les autres. La société bourgeoise est divisée en classes hostiles les unes envers les autres. Chacune d'elles possède son parti, et c'est dans la lutte de ces partis que s'exprime la lutte des classes... Quoique les partis bourgeois luttent les uns contre les autres, ils sont toutefois d'accord sur une chose: leur haine envers la classe ouvrière..."

On peut difficilement imaginer une représentation plus inexacte de ce que l'auteur appelle la société bourgeoise. Avec l'intention très évidente d'ancrer encore plus profondément dans l'esprit des dirigeants politiques soviétiques leur hostilité et leur méfiance envers les nations libres du monde, il peint un tableau déformé de leur ordre social. Il parle de classes, d'intérêts distincts, de luttes intestines et de haine envers les classes laborieuses.

Il y a longtemps que les classes n'existent plus comme entités distinctes dans le monde occidental. Il n'y a pas plus de "classe ouvrière" au Canada qu'il y a de "petite bourgeoisie", de "riches gentilshommes propriétaires", ou "d'exploiteurs capitalistes", formant des classes distinctes dans le sens où les

entendait Karl Marx, soit comme des entités hostiles les unes aux autres. Pour que les partis politiques des démocraties occidentales aient des chances raisonnables de succès, ils sont obligés de présenter des programmes susceptibles de plaire à tous: l'ouvrier manuel, spécialisé ou non, l'employé de bureau, le cultivateur et le professeur d'université. Un parti qui n'aurait l'appui que d'une seule de ces catégories ne pourrait obtenir la majorité des suffrages nécessaires pour réaliser sa suprême ambition: gouverner le pays par l'entremise du Parlement et du Gouvernement. De plus, comme les travailleurs constituent une proportion considérable, sinon la majorité des ressortissants de la nation, tout parti politique animé par la haine des travailleurs ne vivrait pas longtemps. Un parti privé de l'appui au moins partiel des ouvriers disparaîtrait dans peu de temps. Il est normal que les programmes des divers partis plaisent davantage à certaines personnes, tandis qu'ils plaisent moins à d'autres. Cette diversité de programmes économiques, politiques et sociaux des différents partis constitue le fondement essentiel de la vie politique de toute démocratie véritable parvenue à maturité. C'est elle qui permet au peuple d'exercer un choix entre diverses formes de gouvernement. Elle constitue en même temps une saine garantie contre les abus des politiciens qui se voient constamment obligés à faire ce que leurs électeurs attendent d'eux. S'ils ne se conformaient pas à la volonté populaire, ils perdraient l'appui du public et se verraient enlever le pouvoir à la prochaine élection. N'oublions pas que, dans le monde libre des démocraties, les partis politiques sont organisés par le peuple pour exprimer ses idéologies, ses désirs et ses goûts particuliers. Prétendre que les 200 millions de citoyens soviétiques peuvent se contenter d'un seul parti politique dont l'idéologie est plutôt abstraite, rigide et désuète, c'est insulter le peuple soviétique en impliquant qu'il est incapable de se trouver des idéaux qui lui plairaient davantage. Nous voyons très clairement pourquoi aucun propagandiste soviétique ne voudra admettre la véracité de cette assertion. Cela leur serait aussi désastreux que s'ils admettaient que Karl Marx s'est trompé quand il a analysé l'évolution de la société capitaliste. De plus, s'ils admettaient que des partis politiques occidentaux, autres que les partis communistes, poursuivent les intérêts de la classe ouvrière, ils détruiraient par le fait même la suprême raison d'être du communisme qui prétend que les travailleurs ont besoin de se défendre contre la haine que leur porte la société bourgeoise.

Quelle est donc cette démocratie soviétique, qui est censée être tellement mieux, si supérieure à celle des "pays capitalistes"?

Voici ce que dit l'auteur de l'article: "Le seul parti politique du peuple soviétique est maintenant le parti communiste. Il n'existe pas de base sur laquelle puissent coexister plusieurs partis, au sein de l'Union soviétique."

La première de ces phrases dit évidemment la vérité. Naturellement, l'auteur n'explique pas comment il se fait que le parti communiste est "maintenant" le seul parti,—il ne parle pas des trahisons, de l'extermination impitoyable des adversaires réels ou potentiels, des purges ni des déportations. Mais la seconde phrase prend une signification particulière aux oreilles de l'auditeur attentif. Quand il dit qu'on ne trouve pas de base sur laquelle plusieurs partis puissent coexister au sein de l'Union soviétique, l'auteur admet involontairement que même la plus petite chance d'établir un autre parti y a été annihilée. La vie politique de ce pays doit être centrée sur le parti communiste monopolisateur, que les citoyens le veuillent ou non. Qu'il s'agisse là d'une négation complète du principe de liberté et d'option démocratique, le Kremlin ne s'en soucie pas le moins; c'est peut-être cet unique parti monopolisateur de l'Union soviétique qui empêche d'appeler tout le système du nom de "nouvelle démocratie"?

On trouve la réponse à cette question dans la suite de l'article: "A tous les degrés de la vie socialiste, le peuple de l'Union soviétique connaît la sage et ferme direction du parti"... et "les porte-parole du parti appliquent la

ligne de conduite du parti par l'entremise des organismes publics et socialisés. Ces organismes comptent des dizaines de millions de gens. Ils suivent l'orientation du parti bolchévique et mettent en œuvre son programme, parce que les ouvriers de notre pays ont appris, d'expérience, que le parti bolchévique est leur guide sûr, leur chef et leur maître."

"Orientation sage et ferme" . . . "guide sûr, chef et maître" . . . ces quelques mots seuls suffisent à dissiper tout doute qui subsisterait encore quant à ce genre de "démocratie". Dans les pays libres, les partis politiques doivent être les serviteurs du peuple s'ils veulent s'appeler démocratiques. Ils doivent adopter la forme que leurs membres désirent et répondre à leurs exigences. Nous admettons toutefois qu'il se trouve, dans les démocraties occidentales, certains partis du genre décrit ci-dessus, dont les membres sont dirigés par des "guides, des chefs et des maîtres". Mais ils ne sont jamais très forts. Toute idée de soumission à une "ferme direction", quelle que soit la sagesse de celle-ci, répugne tellement à la plupart des citoyens du monde démocratique que seuls les individus sans scrupules et les personnes dépourvues de notions politiques adhèrent à ces partis. Dans tous les cas, on reconnaît toujours ces partis pour ce qu'ils sont et on ne les qualifie jamais de "démocratiques". Le principe essentiel de la démocratie repose justement sur le fait qu'on reconnaît à toute personne humaine le droit et le devoir de penser librement, sans qu'on s'oblige d'adhérer à des formules toutes faites imposées par quelque "sage dirigeant et maître", par un quelconque "coryphée de la science" ou par un soi-disant "soleil des peuples". Quant à qualifier de "démocratie" cette pré-fabrication des idées imposées par la force au peuple soviétique par les maîtres du Kremlin, c'est se moquer de ce mot et le travestir d'une façon si évidente que pratiquement aucun Occidental ne s'y laisse tromper.

Ajoutons, pour terminer, que le parti bolchévique monopolisateur, privilégié sous plusieurs aspects, ne jouit, par contre, dans son organisation intérieure, d'aucune des libertés essentielles des institutions démocratiques. Les chefs du parti ne sont pas élus. Ils s'élisent eux-mêmes à perpétuité, quelle que soit l'opinion de leurs subalternes à ce sujet. Peut-on imaginer, par exemple, les délégués à une conférence annuelle du parti, à Tadjikistan, en train d'adopter une proposition de désapprobation à l'endroit du camarade Staline et demandant sa démission? Ou encore quelque RAY—ou KRAYKOM exprimant son mécontentement au sujet de l'œuvre du camarade Béria? Non, n'est-ce pas? La seule personne de l'Union soviétique qui puisse déplacer les lieutenants de Staline au sein du Politburo, c'est Staline lui-même, secrétaire du parti. Et seul Staline, premier ministre, peut démettre le camarade Staline de ses fonctions. Cette situation n'a rien de commun avec la démocratie. C'est de la dictature pure et simple, quel que soit le nom dont on l'appelle.

DIVISION RUSSE

Radio-Canada, 3 décembre 1951, 4 heures de l'après-midi.
Émission n° 303. Texte n° 446.

LE CANADA ET LA COURONNE

Par le professeur J. R. MALLORY

Il est une institution que le Canada, notre pays, partage avec les autres pays du Commonwealth, c'est la monarchie. Le roi n'est pas un fonctionnaire qui aurait conservé quelque pouvoir politique, mais il est le symbole reconnu des idéaux que les pays du Commonwealth ont en commun. Ces derniers se ressemblent en ceci qu'ils sont tous convaincus que la liberté de leurs ressortis-

sants est le mieux assurée grâce à leurs systèmes parlementaires de gouvernement, systèmes qui ont tous pris modèle sur les institutions britanniques. La Couronne est le symbole de cette croyance commune dont la force a été démontrée au moment où l'Inde a obtenu son indépendance politique, alors que le peuple indien a voulu demeurer librement associé aux autres nations du Commonwealth. Les termes en lesquels le gouvernement indien a manifesté son adhérence officielle et libre au Commonwealth constituaient expressément une reconnaissance de la Couronne britannique comme symbole de l'unité d'intention des nations du Commonwealth.

Quelle est donc la fonction exacte de la monarchie dans notre mode de gouvernement libre? Toutes les sociétés politiques ont besoin de certains moyens d'exprimer leurs affinités communes, de donner courage à leurs populations par une manifestation éclatante de leur unité et de leur force. C'est ainsi que l'on rappelle au citoyen les grands objectifs et la force conjuguée de ces sociétés politiques auxquelles il appartient.

La liberté humaine s'est développée au cours des âges principalement parce que la raison a exercé un empire de plus en plus grand sur l'homme et sur son environnement. Mais ces grandes manifestations d'unité taxent lourdement l'émotion populaire. Nous savons qu'il est possible que des chefs politiques sans scrupules, dans d'autres pays, se servent des démonstrations des masses pour corrompre le jugement de leurs ressortissants et se garantir ainsi à eux-mêmes l'appui qu'ils désirent pour leur programme égoïste.

Au sein de notre système démocratique, le roi ne possède plus aucun pouvoir politique. Il est au-dessus des partis et des luttes politiques. Il n'entretient pas l'ambition de profiter de sa situation pour obtenir des avantages politiques ou personnels. De cette façon, nous pouvons satisfaire les besoins populaires de démonstrations pittoresques sans craindre que des chefs politiques s'en servent pour exploiter le peuple et poursuivre leurs objectifs égoïstes.

Dans notre système gouvernemental, le peuple fait très nettement la distinction entre ceux qui possèdent la véritable autorité politique et les représentants de la monarchie. Le premier ministre et les membres de son cabinet sont des hommes ordinaires et simples, dont le peuple juge calmement le droit de gouverner, lorsqu'en vient le temps. Et ce jugement est tout à fait distinct de leurs manifestations émotives de loyauté envers la monarchie. Quand nos dirigeants demandent le droit d'exercer le pouvoir politique, ils doivent le revendiquer dans des discussions et des débats publics. Pour ce qui est de l'application pratique des décisions politiques, nous tâchons de créer une atmosphère de calme et de raison. De cette façon, nous avons un véritable gouvernement par le peuple, car ce dernier a établi un choix raisonné entre deux formes possibles de gouvernement. Voilà qui est bien différent des systèmes où le peuple n'a pas la liberté de choisir, placé qu'il se trouve devant un seul parti au moment des élections. Et encore ce parti obtient-il les suffrages parce qu'on a soulevé l'émotion populaire au lieu de faire appel au sens commun de la population.

Nous ne croyons pas que ce soit le peuple qui gouverne en Union soviétique, et une des raisons qui motivent cette assertion, c'est que les dirigeants soviétiques, au lieu d'inciter le peuple soviétique à prendre des décisions politiques rationnelles et judicieuses, se servent plutôt des techniques d'hystérie collective perfectionnées par Hitler, comme moyens de raffermir leur emprise sur la population. En Union soviétique, ce sont les dirigeants au pouvoir qui manigancent de façon à devenir l'objet de l'adulation publique et qui cultivent délibérément l'enthousiasme collectif au lieu de favoriser la discussion rationnelle de leurs actes.

Selon toute évidence, les dirigeants soviétiques croient que de miser constamment sur l'enthousiasme émotif du peuple les aide à conserver le pouvoir; voilà pourquoi ils ont recours à des stratagèmes ridicules pour se gagner tou-

jours davantage l'adulation populaire. Ce fait est particulièrement frappant dans la façon dont on présente Staline aux peuples de l'Union soviétique. On en fait un géant intellectuel nanti de pouvoirs surhumains.

Non seulement représente-t-on Staline comme le parangon de toute sagesse politique, mais on en fait un maître de tous les autres arts aussi. Parce qu'il est le dirigeant politique du pays, on s'imagine qu'il est au moins convenable, même si c'est inexact, de le représenter comme un politicien et un homme d'État accompli. Mais ce n'est pas suffisant. Il doit être donné comme le plus compétent des critiques artistiques et littéraires. S'il n'aime pas tel tableau, la logique des propagandistes soviétiques dira que ce tableau est mauvais. Il doit aussi lire tous les livres qui se publient dans l'Union soviétique afin de dire aux écrivains s'ils ont fait de la haute littérature ou de la pacotille. De plus, il doit poser au mathématicien qui en connaît davantage sur le sujet que tel génial mathématicien qui a consacré sa vie à cette science aride, et il doit mieux connaître la biologie que tel savant qui se livre à de patientes recherches dans son laboratoire.

Aucun citoyen soviétique possédant une instruction convenable s'arrêterait à croire pendant dix minutes ces absurdités, si seulement on le laissait penser librement tout seul. Mais cela fait partie des inventions nécessaires destinées à étouffer même les plus petites critiques à l'endroit du régime dictatorial.

Pour notre part, nous ne sommes pas obligés de croire que la famille royale du palais de Buckingham se compose des plus grands penseurs politiques vivants ni de génies scientifiques. Nous n'avons pas besoin de nous rendre ridicules aux yeux du reste du monde en prétendant croire de telles balivernes. Il ne nous est pas nécessaire de croire que le roi, parce qu'il symbolise l'unité de notre système politique, doit posséder des vertus plus propres à un dieu qu'à un homme. Notre gouvernement est un gouvernement d'hommes par des hommes, et où le pouvoir passe sans heurts d'un homme à un autre homme. Il nous est possible de réaliser, calmement et dans l'ordre, ces changements de gouvernement, parce que nous ne vouons pas de culte émotif à nos dirigeants, de sorte que nous n'empêchons pas la population de les juger selon la raison. Notre système gouvernemental est fondé sur la croyance que le peuple est capable de se gouverner lui-même.

DIVISION RUSSE.

Radio-Canada, 30 décembre 1951, 4 heures de l'après-midi.

Émission n° 329. Texte n° 432.

LE NATIONALISME BOURGEOIS EN U.R.S.S.

Par VICTOR FRANK

Première voix: Au cours de ces derniers mois, on a rencontré très souvent encore l'expression de "nationalisme bourgeois" dans la presse soviétique. Il paraît qu'on a "démasqué" des "nationalistes bourgeois" en Ukraine, en Transcaucasie, dans les États Baltés, en Asie centrale, et pour couper court, dans toutes ou presque toutes les républiques non encore "russisées". On dit que le poète ukrainien Sosyura a écrit un poème "nuisible" intitulé "Aime l'Ukraine". Quant à l'historien d'Azerbaïdjan, Gusseyenov, il est censé avoir "déformé" l'histoire culturelle des peuples transcaucasiens; à Kazkstan, on s'est rendu coupable de "viles déformations" de la littérature et de l'histoire.

Qu'y a-t-il en fait derrière ces rumeurs? Comment se fait-il que des idéologies propres à la société bourgeoise bourgeonnent maintenant dans une société établie sur le socialisme? Comment se fait-il que tous ces "bardes n'obéissant qu'à la voix d'Odin" se rendent coupables de telles hérésies?

La réponse est assez simple. Ni Sosyura, ni Gusseyinov, ni Bekhmakhanov, de Kazakstan, n'ont changé de principes. Ils écrivent, ou plutôt ils écrivaient jusqu'à récemment, dans la même veine à laquelle ont puisé tous les propagandistes soviétiques orthodoxes, écrivains, poètes, historiens et philosophes, depuis des décennies. Et c'est justement là leur culpabilité. Eux n'ont pas changé, mais le programme du parti a changé. Ce qui arrive, c'est tout simplement que les "bardes" n'ont pas accordé leurs luths, à temps aux nouvelles déclarations de l'Odin qui régit le Kremlin.

Depuis la guerre, le concept russe du nationalisme bourgeois a été complètement révisé. Il est peut-être plus facile d'expliquer cette affirmation en donnant un exemple concret. Jetons nos regards sur la république des Kazaks, où, ces dernières semaines, les problèmes idéologiques ont pris une importance particulièrement aiguë. Le point contesté en cet endroit, c'est le jugement à porter sur un aspect déterminé de l'histoire du 19^e siècle. En un mot, le problème se formule comme suit: que penser de la lutte entreprise par les Kazaks contre la Russie tzariste durant le 19^e siècle?

Avant la guerre, la ligne de conduite officielle qu'on avait adoptée à l'égard de ce problème ne laissait aucune place à l'ambiguïté. Si nous regardons la "Grande Encyclopédie soviétique", édition de 1937, par exemple, nous lisons dans l'article traitant de la république des Kazaks, le paragraphe suivant:

Deuxième voix: "La conquête des hordes mineures et moyennes des Khans par la suzeraineté russe a suscité de grands malaises dans les steppes des Kazaks. Finalement, ces derniers ont été abattus et assujétis par des troupes qui occupaient la forteresse d'Orembourg. Quant à la légende assidûment répandue par les nationalistes bourgeois de la République des Kazaks, selon laquelle le peuple Kazak aurait "volontairement" accepté la suzeraineté russe, elle est naturellement un mensonge éhonté.

Première voix: Remarquons bien ceci: en 1937, si on déclarait que les Kazaks avaient accepté la suprématie russe de leur propre gré, on faisait preuve de nationalisme bourgeois.

Et l'Encyclopédie continue:

Deuxième voix: "...plusieurs rébellions se sont soulevées contre le pillage tzariste dans les colonies. Les masses Kazaks devaient combattre non seulement contre les troupes tzaristes mais aussi contre leurs propres compatriotes de la haute société féodale et tribale, qui étaient passés du côté des tzaristes. Une des révoltes a été menée par Kenesary Kasimov (1836-1847). Toutes ces rébellions furent tout à fait spontanées et, dans tous les cas, le gouvernement tzariste accorda son aide aux khans Kasaks.

Première voix: De ces lignes ressort le tableau suivant: le gouvernement tzariste s'empare de la République des Kazaks par la force brutale. Les masses laborieuses résistent désespérément, tandis que les khans et les autres chefs féodaux trahissent leur nation et collaborent avec le tzarisme.

Voilà comment on interprétait avant la guerre, l'histoire de la plupart des républiques de l'U.R.S.S.

Pendant et après la guerre, toutefois, il s'est produit dans le pays des changements psychologiques profonds dont les meneurs communistes ont forcément dû faire cas. La lutte héroïque que le peuple russe a menée pour défendre son sol natal, lutte éventuellement couronnée par la déroute complète de l'envahisseur étranger, a provoqué dans le pays un accroissement foncier du patriotisme national. Mais, quelle que soit la propagande officielle, ce patriotisme n'était pas "soviétique" ni "socialiste"; il était purement et simplement russe. Toutefois, dans un empire formé de tant de nations diverses, une telle éruption de patriotisme ou de nationalisme russe devient

extrêmement compliquée. Aujourd'hui, non seulement permet-on aux habitants de la Grande Russie d'être fiers de leur passé, mais on les y encourage. "Les unificateurs du sol russe", comme Ivan le Terrible et Pierre le Grand, sont rentrés au Panthéon russe. On ne condamne plus maintenant sans merci l'expansion de la dynastie Romanov au 19^e siècle.

Naturellement, ce mouvement de révalorisation de l'histoire devait avoir quelque effet sur le mouvement de résistance contre le tzarisme. On n'a pas encore désavoué Stenka Razin et Pugachev mais on les traite beaucoup plus froidement; ceux qui entrent en rébellion contre l'État,—même s'il s'agit de l'État tzariste,—ne sont guère populaires en Union soviétique. Toutefois, comme Pugachev et Razin sont des Grands-Russes, on leur pardonne beaucoup de choses. La situation de Shamil, de Caucasic, et de Kazymov, des steppes Kazaks, est beaucoup plus précaire. On considère à présent qu'ils ont perpétré un crime très grave lorsqu'ils ont lutté contre l'incorporation de leurs pays respectifs à la Grande Russie.

Selon la plus récente version officielle de l'histoire, la masse de ces populations faisait entendre partout et sans cesse ses clameurs demandant qu'on les incorpore à l'Empire russe, tandis que seuls les chefs féodaux, les réactionnaires et les mercenaires payés par le capital étranger combattaient contre la Russie.

Le 26 décembre dernier, la Pravda publiait un article contenant tout un programme, sous le titre suivant: "Pour l'élucidation marxiste-léniniste de certains problèmes de l'histoire des Kazaks." C'était le signal d'un changement d'orientation idéologique en Asie centrale. Citons quelques passages de ce fameux article. La Pravda critique l'attitude de l'historien kazak, Bekh-makhanov, et dit:

Deuxième voix: "Au 19^e siècle, les laborieux Kazaks étaient vitalement intéressés à s'unir à la Russie, car cette union représentait à leurs yeux un important progrès. La rébellion de Kenesary Kasymov constituait donc un mouvement réactionnaire, féodal et nationaliste de la part de la noblesse kazak, mouvement qui coupait court aux espoirs de la société kazak progressive."

Première voix: Plus récemment, en octobre de cette année, le premier secrétaire du Comité central du parti communiste kazak, Shayakhmetov, alla encore plus loin. Voici ce qu'il dit:

Deuxième voix: "Pendant très longtemps, les nationalistes bourgeois ont ignoré intentionnellement l'importance que pouvait avoir, pour le progrès de la République des Kazaks, l'adhésion volontaire de celle-ci à la Russie."

Première voix: Récapitulons. Qui affublait-on du nom de "nationaliste bourgeois" avant la guerre? Réponse: celui qui osait déclarer que les Kazaks avaient adhéré volontairement à la Russie. Et qui affuble-t-on de ce nom maintenant? Celui qui ose nier que les Kazaks ont adhéré volontairement à la Russie. En 1937, les disciples de Staline déclarèrent que la République des Kazaks et certains autres territoires ont été contraints de se joindre à l'Empire russe. En 1951, ces mêmes disciples déclarent que les populations de ces territoires se sont jointes à l'Empire de leur propre gré.

S'il est bien difficile d'être historien en U.R.S.S., il est presque impossible d'être logique avec soi-même. Rien d'étonnant que, de temps en temps, il se trouve en Ukraine, en Transcaucasie et en Asie centrale, des gens qui reviennent à ce qu'on leur avait enseigné dans leurs jeunes années à l'université et à l'école du parti. On leur enseignait à être fiers du passé de leur nation, fiers de la lutte héroïque contre l'envahisseur étranger. (Et rien ne sert de nier qu'au 19^e siècle, l'envahisseur étranger, c'était l'envahisseur russe). Voilà

qu'on dit maintenant aux historiens de représenter l'envahisseur comme un libérateur et les héros nationaux comme des traîtres, des réactionnaires et des mercenaires vendus au capitalisme étranger.

Il n'est pas étonnant, non plus, que toute la machinerie de l'État et du parti de la république des Kazaks soit désaxée. Un certain nombre de dirigeants éminents ont perdu leur poste ou peuvent le perdre d'un moment à l'autre. Parmi ces hommes, on compte les deux secrétaires du Comité central du parti communiste kazak, Shayakhmetov et Omarov, le premier ministre Undasynov, le président de l'académie kazak des sciences, Satpayev et d'autres. Nul doute que le cinquième congrès du Parti communiste kazak, qui doit avoir lieu en décembre, débattrà les problèmes dont nous parlons ici.

L'Union soviétique est un État formé de nombreuses nations. Si on essaye d'y édifier un genre de vie et une idéologie basées sur la glorification partisane d'une seule de ces nations, fût-elle la plus puissante et la plus civilisée, on établit un programme d'action qui porte en lui-même la désagrégation de cet État. Les peuples de l'U.R.S.S. ont beaucoup de choses en commun, dont les difficultés et les souffrances partagées dans le passé ne sont pas les moindres. Les Russes, les Ukrainiens, les Géorgiens et les Kazaks ont connu la révolution, la guerre civile, le collectivisme, l'industrialisation et la guerre russo-allemande. Le souvenir des souffrances communes constitue un lien très puissant. Mais le nouveau programme de nationalisme grossier qu'impose maintenant Moscou aux populations non russes, a introduit dans le système un élément destructif qui donne plus de poids aux forces centripètes toujours présentes dans un État multiforme.

Nos auditeurs, particulièrement ceux d'origine russe, feraient bien de s'attarder sur ce problème. Nous y reviendrons nous-même lors de nos prochaines émissions.

DIVISION TCHÉCOSLOVAQUE

14 novembre 1951.

Émission n° 2174

POURQUOI L'ON VOUS A DÉFENDU DE CÉLÉBRER LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE TCHÉCOSLOVAQUE

L. VANTOCH (écrivain indépendant)

Les journaux tchèques publiés le 28 octobre ne sont parvenus ici, au Canada, qu'il y a quelques jours. Si nous parlons de nouveau de cette date aujourd'hui, c'est que nous nous sommes souvenus, à la vue de ces journaux, des éditions spéciales qu'on tirait avant la guerre, pour célébrer ce jour du 28 octobre, au temps où la Tchécoslovaquie était libre et heureuse, temps que vos maîtres actuels vous commandent d'oublier.

Nous avons devant les yeux la *Rudé Právo* du 28 octobre 1951. A part la date mentionnée en tête du journal, rien ne nous indique qu'il s'agit de l'édition publiée le jour de l'anniversaire de la libération nationale. Pas une seule ligne, pas la plus petite allusion à la signification de cette si importante fête nationale. Tout comme si 30 années d'histoire tchécoslovaque avaient tout simplement disparu, engouffrées dans les abîmes de l'oubli humain. La ligne de conduite du parti communiste décrète que le 28 octobre doit être éliminé du calendrier et les rédacteurs baissent humblement la tête, et se penchent sur leurs machines à écrire. Le résultat, c'est un pétard raté dans les pages de la

Rudé Právo: la glorification du sixième anniversaire de la nationalisation de l'industrie. En toute obéissance, les rédacteurs sapent la mémoire de Masaryk, ouvrent le tiroir de leur pupitre pour en sortir les slogans composés à la gloire du Grand Gottwald. Et c'est naturel, voyons. L'anniversaire de la nationalisation de l'industrie. Voilà un terrain familier. Automatiquement, les doigts tapent les vieilles phrases usées sur le paradis des ouvriers et sur la reconnaissance que ceux-ci vouent au glorieux chef de toutes les nations. Toujours davantage, et de plus en plus fort. L'ordre disait: "Noyez tous ces souvenirs, étouffez les dernières étincelles de la conscience nationale".

Certains jours, toutefois, ces étincelles se transforment en flammes puissantes, en dépit des efforts des maîtres-propagandistes qui dominent aujourd'hui la Tchécoslovaquie. Ces jours-là, les souvenirs ressuscitent comme s'ouvrent des blessures, sous le coup des mensonges entendus sur la misère d'autrefois et le paradis d'aujourd'hui. Plus la *Rudé Právo* couvre de boue le nom de Thomas Masaryk, lors de l'anniversaire de la grande gloire de sa vie, le plus clairement voyons-nous sa figure sage et sensible dans notre mémoire, et plus fortement résonne à nos oreilles les paroles éternelles: "La vérité triomphera".

Durant l'occupation allemande, le 28 octobre était un jour où l'on exprimait ses convictions d'unité nationale, d'une façon calme mais pleine de défi. Ce jour-là, il suffisait de quelques fleurs déposées sur la tombe du Soldat inconnu pour que les soldats allemands, quoique armés de pied en cap, frémissent de terreur.

Aujourd'hui, toutefois, la Tchécoslovaquie n'est pas occupée par un ennemi étranger. Contrairement à la Gestapo allemande, la police secrète actuelle connaît ses victimes et leur mentalité, elle peut découvrir leur intention avant que celles-ci se transforment en actions, elle peut mettre quelque un sous arrêt pour un simple mouvement ordinaire de la main ou une expression fugace dans les yeux. Il n'est donc pas étonnant que, cette année, la population ait célébré avec obéissance le sixième anniversaire de la nationalisation de l'industrie, ce 28 octobre. Vous avez applaudi machinalement aux phrases vides des ministres qui ont parlé d'un "dépassement de l'objectif de production"; vous avez même souhaité, comme il fallait, la bienvenue à l'Allemand Pieck, dont le nom paraissait dans la presse tchécoslovaque justement le 28 octobre, sans doute pour servir d'avertissement à ceux qui pouvaient encore se souvenir des noms de Masaryk et de Bénéš, en cet anniversaire de la libération nationale.

La prévoyance est la pierre angulaire du système communiste. Même cette déformation consciente et voulue du passé fait parti d'un plan-établi. Contrairement au plan quinquennal du domaine économique, toutefois, on ne parle jamais de ce plan et on ne le commente pas dans les journaux, mais il n'en est que plus efficace. Il a pour objectif rien de moins que la subordination complète de vos volontés et de vos pensées aux ordres du Parti. Aussi longtemps que vivront les souvenirs du passé dans l'esprit d'un seul d'entre vous, aussi longtemps que le 28 octobre constituera pour l'un d'entre vous un symbole de fierté nationale, ce plan secret de vos oppresseurs actuels n'aura pas été accompli en entier.

Pourquoi est-il si important pour les communistes que vous perdiez non seulement toute fierté nationale et personnelle, mais que vous en oubliiez jusqu'au souvenir, et que vous cessiez de comprendre la signification même des mots de "liberté" et de "nation"?

Nous croyons que celui qui a le mieux répondu à cette question est George Orwell, dans son livre intitulé "1984", où il décrit un monde dominé par la dictature communiste. Voici ce qu'il dit:

"La modification de l'Histoire est nécessaire par deux raisons dont l'une est auxiliaire et pour ainsi dire, de précaution. Elle implique que le membre du parti, comme le prolétaire, tolère son état actuel surtout parce qu'il ne possède

pas de points de comparaison. Il doit donc être coupé du passé de la même façon qu'il doit être coupé des pays étrangers, car il est nécessaire qu'il croit vivre mieux que ses ancêtres et qu'il s'imagine que le niveau moyen de son confort matériel s'élève constamment. Mais la plus importante raison de cette refonte du passé, c'est la nécessité de sauvegarder l'infailibilité du Parti. Discours passés, statistiques, documents de toutes sortes doivent constamment être remis à jour, de façon qu'on puisse dire que les prophéties du Parti étaient toujours infailibles. Il ne faut jamais avouer qu'on a changé la doctrine ni la ligne de conduite du Parti. Car changer d'idée ou de ligne de conduite constitue un aveu de faiblesse. Par conséquent, il faut constamment récrire l'Histoire. Cette falsification quotidienne du passé est aussi nécessaire à la stabilité du régime que les œuvres de répression et d'espionnage."

Orwell a situé l'action de son livre dans l'avenir, car il a voulu l'écrire pour mettre le monde occidental en garde. Si ce livre venait à tomber dans les mains de quelqu'un qui vit derrière le rideau de fer, dans vos mains, par exemple (ce qui semble, malheureusement, bien peu probable), vous y reconnaîtrez l'image vraie et saisissante du milieu où vous essayez de survivre et de respirer depuis ces trois dernières années et demie.

Fort heureusement, il existe des pays où le passé n'a pas encore été effacé. C'est pourquoi nous vous rappelons aujourd'hui, en nous reportant au 28 octobre, bien que nous soyons en mi-novembre, que les Tchécoslovaques à l'étranger conservent la mémoire de Masaryk et maintiennent sa glorieuse tradition. Toutes les sociétés tchécoslovaques du Canada, des États-Unis, de Grande-Bretagne et du reste du monde libre, ont célébré le 28 octobre de la manière traditionnelle: avec sincérité, mais sans faste, comme nous avons l'habitude de faire en Tchécoslovaquie avant l'ère des haut-parleurs dans les rues et de la police secrète, en ce temps où chacun avait la permission d'exprimer ses véritables sentiments et ses pensées intérieures.

Quinze jours plus tard, nous célébrions un autre anniversaire, en Occident. C'était le 11 novembre, qui ressemble en bien des aspects au 28 octobre. Ce jour marque la fin de la Première Guerre mondiale et nous commémorons ce jour-là au Canada la mémoire des victimes des deux guerres mondiales. C'est un jour paisible et propice à la méditation. Les gens arborent à la boutonnière des coquelicots rouges qui ont été fabriqués par des vétérans handicapés. Ces fleurs sont destinées à rappeler les souffrances que la guerre apporte dans son sillage. Et pourtant, vos journaux sont couverts de déclarations sur la propagande de guerre occidentale et sur l'amour de la paix que prêchent l'Union soviétique et ses satellites.

Peut-être avons-nous tort, nous du monde occidental, de ne pas croire en l'anéantissement des truismes suivants: la guerre est absurde; on peut être forcé d'y participer, mais aucun être sain d'esprit ne voudrait consciemment la provoquer. Le 11 novembre est un jour de paix. Nous l'appelons "le jour du Souvenir", et toute femme qui se souvient de son mari ou de son fils décédé, tout homme qui se rappelle l'horreur des tranchées, font des actions de grâce pour la paix et prient pour que ces horreurs ne se répètent jamais plus.

Le 28 octobre, jour de la libération nationale. Le 11 novembre, jour de la paix. Il est indubitable que la signification de ces deux jours est obscurcie en Tchécoslovaquie par la célébration spectaculaire de la révolution soviétique d'octobre. Nul doute que ce jour-là, vos journaux publient des éditions spéciales, que vous devez défiler dans les rues illuminées, que les haut-parleurs rugissent de partout et que les orateurs publics se dépassent mutuellement en éloquence. Mais quand vous êtes revenus à la maison le soir et que vous écoutez tranquillement les émissions radiophoniques étrangères qui vous montrent la vraie figure du monde, c'est seulement alors que chacun de ces trois anniversaires vous apparaît dans sa véritable perspective. Le jour de la

libération nationale du 28 octobre et le jour de la paix et du souvenir, le 11 novembre, resteront les symboles de vos espoirs et de votre attente, longtemps après que les éloges de l'Armée rouge et de ses glorieux maîtres auront été oubliés.

DIVISION TCHÉCOSLOVAQUE

Le 18 novembre 1951, émission n° 2178.

DÉMEMBREMENT DE L'ÉGLISE GRECQUE CATHOLIQUE DANS LES PAYS SATELLITES DE MOSCOU

Par le docteur IVAN BUJNA

La nouvelle du démembrement forcé de l'Église grecque catholique de Slovaquie est passée pratiquement inaperçue au cours des événements agités de l'année dernière. Seule la Radio vaticane a traité à fond de la question et a fait une critique pénétrante de ce démembrement du dernier bastion de l'Église grecque catholique en Europe.

Examinons d'abord les méthodes dont les communistes se sont servis contre les Églises de l'U.R.S.S. Dès leur arrivée au pouvoir, ils proclamèrent la nécessité de détruire la religion et les sentiments religieux de toutes sortes. On confisqua les biens de l'Église. Les membres de la hiérarchie furent tués ou déportés en Sibérie. Les églises elles-mêmes furent transformées en clubs du parti communiste, en cinémas ou même en sièges de sociétés antireligieuses. Une propagande intense de personne à personne, de la presse, de la radio, et d'autres mesures rigoureuses, devaient assurer le plein succès de cette campagne antireligieuse.

Cette lutte contre l'Église et contre la religion dura plusieurs années. Mais même si les Églises étaient disparues en tant qu'entités organisées, la croyance et le sentiment religieux survivaient et demeuraient la seule consolation des masses très religieuses de la population soviétique. C'est alors que les communistes ont reconnu l'insuccès de leur lutte antireligieuse et qu'ils changèrent de tactique. Ils s'aperçurent qu'il leur serait plus avantageux de tolérer l'Église pourvu qu'ils puissent l'exploiter pour leurs fins propres. Voilà pourquoi, après des années de persécutions, les communistes ont soudainement adopté une attitude tolérante envers le problème religieux. Il ne faudrait aucunement interpréter cette attitude comme une note de générosité et de tolérance. Ce sont là des tactiques aussi machiavéliques et aussi calculées que toutes les autres qui caractérisent les entreprises communistes. Les évêques et les prêtres orthodoxes sont les serviteurs dociles du régime bolchévique. Ils instruisent leurs fidèles de la doctrine marxiste-léniniste. De toute évidence, cette situation est beaucoup plus avantageuse pour le régime et beaucoup plus favorable à l'athéisme que la précédente persécution contre l'Église.

Pendant que les Bolchéviques réduisaient ainsi l'Église orthodoxe à l'état d'esclavage, toutes les autres Églises chrétiennes, y compris l'Église grecque catholique d'Ukraine, furent démembrées parce qu'elles n'offraient pas au régime de preuves suffisantes de leur servilité.

Partout et en toutes circonstances, les méthodes communistes s'adaptent aux exigences momentanées de la situation donnée. Jamais ils ne perdent de vue leur objectif final, mais lorsqu'ils ne peuvent l'atteindre d'un coup, ils se contentent de s'en approcher petit à petit. Ils usurpent le pouvoir, degré par degré, jusqu'à ce qu'ils soient les dominateurs incontestés. L'asservissement de l'Église russe orthodoxe est un exemple classique de cette manœuvre.

Comme les communistes n'ont pas pu faire disparaître la croyance religieuse, ils tolèrent l'Église pour le moment, et la réduisent à leur service. En U.R.S.S., l'Église est devenue un des facteurs qui assurent la puissance et la victoire du communisme.

Les méthodes employées en U.R.S.S. sont copiées par tous les partis communistes subordonnés à Moscou. C'est en Roumanie que les communistes réussirent pour la première fois à démembler complètement une des Églises des pays satellites. Dès 1947, ils se sentirent assez forts en ce pays pour entreprendre le démembrement de l'Église grecque catholique. Rien n'exprime mieux le caractère d'intrigue des communistes que le slogan qu'ils forgèrent avant de renverser cette Église.

L'Église grecque catholique, qui reconnaît la juridiction du Vatican, a pris naissance vers la fin du 17^e siècle, et fut le résultat de négociations interminables entre les représentants de l'Église roumaine de Transylvanie et le Saint-Siège. A cette époque, la nation roumaine tout entière adhérait à l'Église grecque orthodoxe. La Transylvanie était constituée par diverses nationalités, dont les Roumains étaient les plus nombreux. Elle était aussi peuplée par les Magyars, les Sekels et par des colons allemands. Graduellement, les Magyars, les Allemands et les Sekels s'emparèrent de tout le pouvoir politique. Les Roumains, bien que formant la majorité, n'avaient aucun droit politique. Ils étaient les "populus servorum", une nation d'esclaves. Seuls les Magyars, les Allemands et les Sekels constituaient des citoyens au sens politique du mot. Eux seuls tenaient en mains les destinées de la Transylvanie.

A cette époque si tragique pour les Roumains de ce pays, quelques évêques roumains, conscients de la situation désespérée où se trouvait leur nation, en vinrent à la conclusion que la protection papale formerait la meilleure garantie d'un meilleur avenir pour leurs compatriotes. Ils fondèrent donc vers 1700 l'Église grecque catholique soumise à la juridiction papale. Cette Église maintenait, avec quelques exceptions, presque tout le système dogmatique de l'Église orthodoxe et conservait, entre autres, la coutume de tenir les cérémonies religieuses dans la langue maternelle des fidèles.

La nouvelle Église grandit rapidement, non seulement en Transylvanie, mais aussi dans la vieille Roumanie, particulièrement en Moldavie, en Galicie, en Bucovine, en Ukraine, en Hongrie et en Slovaque. Elle est naturellement demeurée la plus forte en Transylvanie, où elle compte à peu près 2 millions d'adeptes. Le Vatican accorda son aide à la nouvelle Église et fonda à Rome un séminaire théologique spécial pour l'Église grecque catholique. L'influence de Rome se fit sentir très fortement durant les 200 années subséquentes. Les Roumains du rite grec étaient plus érudits, plus conscients des valeurs nationales et mieux nantis matériellement que leurs confrères orthodoxes.

Comme nous disions précédemment, l'Église grecque catholique fut fondée dans le but d'assurer aux Roumains la protection et l'appui du Saint-Siège, et de garantir par conséquent, leurs droits politiques et l'amélioration de leur sort futur. Quand les communistes roumains ont commencé à préparer le démembrement de cette Église, ils déclarèrent que les conditions n'étaient plus les mêmes depuis 1700, puisque les Roumains avaient non seulement repris tous leurs droits politiques avec la liberté, mais qu'ils possédaient leur propre pays, et que par conséquent, les catholiques du rite grecque devaient retourner au giron de leur Église mère, l'Église orthodoxe. La résistance qu'offrirent devant cette campagne les dirigeants de l'Église grecque catholique fut arrêtée sans merci par la déportation des évêques et des prêtres. Cependant, il s'est trouvé, au sein même du clergé catholique, quelques traîtres qui ont prêté leur concours à l'œuvre de destruction entreprise contre leur propre Église. Ces prêtres soi-disant patriotiques ont été tirés de prison et ont prêché le retour à l'Église orthodoxe. De soi-disant "comités actifs des fidèles" ont complété la tâche en votant pour la séparation d'avec Rome lors de réunions "spontanées".

Une fois cet objectif atteint en Roumanie, les communistes se sont engagés dans la même voie en Hongrie. Il est évident que la Hongrie a atteint le degré suffisant de vie communiste, deux ans plus tard que la Roumanie. Comme l'Église grecque catholique s'y trouvait numériquement faible, le démembrement s'est accompli sans difficultés substantielles.

Il ne restait plus que la Tchécoslovaquie. Ce ne fut qu'en 1950 que les oppresseurs communistes ont osé privé la majorité catholique de la Slovaquie orientale de l'Église de son choix. Les méthodes qu'ils employèrent à cette fin furent à peu près les mêmes que celles qui avaient eu tant de succès en Roumanie et en Hongrie. Des traîtres se sont aussi levés en Slovaquie, de soi-disant prêtres patriotes qui ont fait volontiers le travail de Judas.

C'est ainsi que disparut une des Églises de Tchécoslovaquie qui avait constitué la source d'énergie morale et religieuse de centaines de milliers de Slovaques religieux: l'Église grecque-catholique. C'est ainsi que les communistes de ces trois pays se sont débarrassés d'une Église bien organisée. Plus de deux millions et demi de Magyars, de Roumains et de Slovaques se trouvent sans chefs religieux. Il ne s'agit plus que d'une question de temps pour que les communistes subjuguent maintenant leurs âmes.

Le Saint-Siège constitue un adversaire puissant du marxisme; par conséquent, la masse de ceux qui reconnaissent le Pape comme le chef de leur Église compte comme un obstacle important devant le communisme. Dans le moment, on semble être en paix; la résistance a été renversée; des évêques, des prêtres et des milliers de fidèles souffrent dans les camps de concentration communistes. Des masses de catholiques du rite grec sont devenus membres de l'Église orthodoxe du soir au matin, indépendamment de leur volonté. On leur permet de pratiquer cette religion; mais pour combien de temps? Le patriarche communiste de Moscou est devenu le chef religieux des anciens catholiques de Slovaquie. Mais ce n'est là qu'un accommodement temporaire dans le processus communiste de la suppression totale. L'Église grecque-catholique a été démembrée; on tolère temporairement les autres Églises à la condition qu'elles servent l'opresseur communiste. Au paradis communiste, on ne permet à personne de croire en Dieu. La foi religieuse est une rivale trop dangereuse pour la dialectique matérialiste. Car la foi chrétienne, c'est l'esprit, c'est l'humanisme. Tandis que le communisme, c'est la matière qui ne pourra l'emporter tant que l'humanité aura foi en les valeurs et idéaux spirituels. Voilà pourquoi les communistes, pour assurer leur victoire ultime, s'asservissent peu à peu l'âme humaine, privent les populations de leurs croyances et forcent les Églises à les servir. Une fois que ces services ne leur seront plus nécessaires, la dernière phase du développement communiste se produira: toutes les Églises et les religions seront bannies.

DIVISION TCHÉCOSLOVAQUE

Le 17 septembre 1951, émission n° 2116.

TERMINOLOGIE SOVIÉTIQUE—COEXISTENCE

Par W. SCHMOLKA.

C'est une vieille maxime marxiste-léniniste qui veut que, pour atteindre les objectifs du communisme, la fin justifie les moyens. Si, d'un côté, l'objectif communiste principal, soit l'écrasement du système capitaliste dans tout l'univers, reste inchangé, par contre les méthodes adoptées pour atteindre cet objectif peuvent varier d'un cas à l'autre, et d'une fois à l'autre. Il peut arriver que ces variations soient parfois si marquées qu'il en résulte l'adoption d'un

programme temporaire qui semble se trouver en contradiction directe avec l'objectif final. C'est au nombre de ces expédients d'urgence qu'il faut classer la prétention communiste, qui revient périodiquement, que la coexistence dans la paix des mondes communiste et capitaliste est possible. C'est cette prétention qui se trouve à l'origine des étranges fluctuations qui se produisent dans les relations du communisme avec le monde libre.

Nous avons établi, au cours de nos causeries précédentes, que les mots de la terminologie soviétique ne sont pas toujours employés dans leur sens véritable. Et comme nous nous trouvons justement dans une période où les meneurs soviétiques, leurs satellites et leurs porte-parole ne perdent pas une seule chance de persuader les Occidentaux que les systèmes peuvent coexister dans la paix, il peut être judicieux que nous étudions ce qu'ils entendent exactement par coexistence, et le pourquoi de cette campagne destinée à persuader le monde occidental de leurs intentions pacifiques.

Sur le plan international comme sur le plan domestique, il a toujours été reconnu que les communistes poursuivent leurs objectifs sans relâche et qu'ils ne cèdent temporairement que lorsque toutes les chances se tournent contre eux. Il n'est que de citer des exemples puisés dans les événements récents. L'expansion démesurée du territoire et de la sphère d'influence soviétiques s'est accomplie pendant et après la Seconde Guerre mondiale, à une époque où le monde libre se trouvait soit préoccupé par d'autres soucis, soit épuisé, de sorte que l'impérialisme soviétique peut subjuguier pays après pays sans s'exposer sérieusement à des complications majeures. Cependant, après le coup d'État en Tchécoslovaquie, le monde occidental s'aperçut qu'il devait résister ou périr, et il s'organisa en une forte alliance défensive. Ce fut alors que ceux qui dictent les lignes de conduite du monde communiste décidèrent que le temps était venu de changer de tactique, mais non d'objectif final. Soudainement, la vieille rengaine d'urgence réapparut dans le vocabulaire communiste mondial: la possibilité de coexistence du communisme et du capitalisme.

On sortit alors de la naphthaline les déclarations faites occasionnellement dans le passé par Lénine, Staline et les autres gros bonnets communistes, sur cette question. On les épousseta et on les présenta au monde comme preuves des objectifs pacifiques constants du gouvernement soviétique. Ce qu'on omit de dire, toutefois, c'est que ces déclarations pacifiques des chefs soviétiques passés avaient été faites dans des circonstances semblables à celles où nous nous trouvons actuellement, c'est-à-dire en des temps où les communistes ne voulaient pas, temporairement, prendre de risques importants, et où ils se préparaient, en conséquence, à rester tranquilles. Mais on oublia aussi de mentionner, pour la circonstance, les programmes à longue échéance beaucoup plus importants, déterminés par ces mêmes chefs du Kremlin; programmes selon lesquels l'anéantissement du système capitaliste et la conquête ultime du monde par le communisme forment deux des objectifs majeurs du système marxiste-léniniste-staliniste. Le fait que ces mêmes chefs ont aussi déclaré à l'occasion qu'il pouvait être nécessaire que le communisme adoptât temporairement une politique d'apaisement peut difficilement porter le monde occidental à croire à leur sincérité, même s'ils lui tendent maintenant le rameau d'olivier.

A la lumière de ces faits, le mot "coexistence" prend une autre signification. L'emploi de ce mot par les chefs du Kremlin indique simplement qu'ils s'aperçoivent que le monde libre se tient dans une vigilance qui menace sérieusement toute tentative future d'impérialisme. Voilà pourquoi la fin immédiate de leur activité actuelle, c'est de bercer le monde libre d'une illusion de sécurité, pendant qu'ils profitent de ce répit dans la tension internationale pour augmenter leur propre force. Une fois atteint cet objectif temporaire, ils seront prêts à porter un autre coup.

Pour nous assurer que nous avons raison de penser ainsi, il n'est que d'étudier les raisons que met de l'avant la machine de propagande communiste pour expliquer comme il est "désirable" que ces deux systèmes coexistent.

Selon cette prétention, ils déclarent qu'il est non seulement possible, mais nécessaire, d'établir des relations amicales et pacifiques, des échanges commerciaux, culturels et scientifiques, entre les deux camps (c'est-à-dire avec ce qu'ils appellent le monde capitaliste), pour que les deux camps atteignent la stabilité économique et jouissent d'un standard de vie plus élevé. Par contre, la philosophie et la doctrine essentielles du communisme engagent ses partisans à travailler à la destruction de ce même monde capitaliste. Pour quelle raison, alors, s'intéresseraient-ils à la stabilisation économique et à l'amélioration des standards de vie, même temporaires, de ces pays où prévaut un système qu'ils abhorrent et qu'ils se sont engagés à détruire tôt ou tard? Si nous comparons ainsi la propagande actuelle et la doctrine communiste fondamentale, nous voyons trop clairement que cette prétention ne peut être qu'un expédient temporaire.

Pour résumer, la seule interprétation que nous puissions donner au mot "coexistence" employé par les communistes est celle-ci: tant que le monde occidental sera fort et sur ses gardes, il pourra s'attendre qu'on le laissera tranquille, c'est-à-dire qu'on lui permettra de "coexister avec le monde communiste". Mais dès que la vigilance sera relâchée et que le monde occidental fera montre de faiblesse, le mot "coexistence" disparaîtra une fois de plus du vocabulaire communiste, fort à propos. L'Occident a appris cette vérité à ses dépens et il n'a aucunement l'intention de voir se répéter la même situation. La coexistence ne peut être fondée que sur la force du monde occidental, et non sur sa faiblesse, comme le voudrait bien le communisme.

DIVISION RUSSE

Radio-Canada, 9 décembre 1952, 4 heures de l'après-midi.

Émission n° 673. Texte n° 1012.

OPINION D'UN CHEF SYNDICAL DU MONDE LIBRE SUR L'ESCLAVAGE DES OUVRIERS EN U. R. S. S.

Par ANDY ANDRAS. Édité par M. GOGILJANSKY

Une conférence des dirigeants de la Confédération internationale des syndicats libres se tient actuellement à New-York. Cette confédération réunit dix millions de travailleurs provenant de tous les pays libres du monde et elle compte parmi ses affiliés les deux organismes ouvriers canadiens les plus considérables.

Les syndicats ouvriers des pays occidentaux ont toujours montré beaucoup d'intérêt envers la condition de l'ouvrier soviétique. Durant ces dernières années, cet intérêt a particulièrement augmenté. Comme vous le savez, la propagande du Kremlin fait du mieux qu'elle peut pour convaincre les nations du monde que le citoyen soviétique vit dans une entière liberté et que l'exploitation, les travaux forcés, etc., sont des choses qui n'existent pas en U.R.S.S. Mais si, autrefois, quelques-uns ajoutaient foi à ces histoires, personne n'y croit plus maintenant chez les Occidentaux. Pour que vous sachiez ce que pensent les dirigeants ouvriers des pays occidentaux de la situation du travailleur soviétique, nous avons décidé de vous faire entendre quelques extraits d'un discours prononcé par un chef syndical bien connu au Canada, M. Andy Andras.

"Nous possédons, en Occident, dit-il, les preuves écrites qu'un nombre approximatif de 15 millions de citoyens soviétiques ont été condamnés aux travaux forcés sans même avoir bénéficié d'un procès préalable; nous savons de façon probante que le gouvernement soviétique envoie ces gens dans des

régions éloignées de leurs foyers et les y oblige à peiner dans des conditions épouvantables; nous savons aussi que c'est là une ligne de conduite délibérée du Kremlin, car elle procure une main-d'œuvre peu coûteuse en même temps qu'elle élimine les gens qui n'ont pas pu assimiler le régime. La plupart des syndiqués libres de ce pays et d'ailleurs en sont venus à la conclusion qu'en U.R.S.S., et dans les prétendues démocraties populaires, tout travail est un travail forcé. Que l'ouvrier travaille dans une usine de son village natal ou dans les régions perdues de l'Arctique, en Sibérie, il est contraint de le faire. La seule différence résiste dans le degré de contrainte. Dans un cas comme dans l'autre, la liberté est absente.

Quant au travailleur canadien, permettez-moi de vous en dire quelques mots. Ici, au Canada, personne n'est obligé de travailler sous la surveillance de la police. Tout ouvrier a le droit de changer de position, de recourir à la protection d'un tribunal et de se faire entendre quand il s'agit de discuter des conditions de travail. Ici, personne n'envisage la mort comme seule façon de laisser la place qu'il occupe.

Deux des principales Fédérations syndicales canadiennes appartiennent à la Confédération internationale des syndicats libres. Permettez-moi de vous dire ce que les travailleurs canadiens entendent par le mot "libres" employé dans ce sens. Premièrement, il signifie que les travailleurs ont droit d'entrer librement en négociations collectives avec leurs employeurs, sans souffrir d'ingérence ni d'ordre de l'État. Il signifie qu'ils ont le droit d'entrer en grève lorsque les négociations sont rompues entre employeur et employés. Il signifie qu'ils ont le droit de critiquer le gouvernement et de s'y opposer. Il signifie que les ouvriers ont le droit de tenir des réunions et d'élire les dirigeants de leurs syndicats sans subir quelque ingérence politique que ce soit. Au Canada, le travail organisé a toute liberté de faire ces choses et, laissez-moi vous le dire, il exerce tous ces droits.

Le travail forcé est l'opposé de tout ce que je viens de décrire. Dans les pays communistes, aucun droit n'est reconnu. On ne trouve que des obligations. On n'a pas de choix à faire, seulement des ordres qu'il faut exécuter. Rien d'étonnant, alors, que les syndicats libres soient opposés au communisme, car ils y voient l'anéantissement de leur liberté. Par conséquent, lorsque la Confédération internationale des syndicats libres insiste pour qu'on s'occupe de la question du travail forcé, elle fait d'une pierre deux coups: elle prend la défense de ceux qui ont été privés de leur liberté par les gouvernements totalitaires, et elle avertit ceux qui jouissent encore de leur liberté de veiller à ce que la même chose ne leur arrive pas.

Voilà pourquoi le travail organisé du Canada appuie la C.I.S.L. et continuera de le faire. Le syndicalisme canadien poursuit un double but: il lutte contre le travail forcé et ses conséquences, tels qu'ils existent dans les pays dominés par le communisme; il lutte pour procurer de meilleures conditions sociales et économiques à un aussi grand nombre de Canadiens que possible. Nous savons que le communisme ne peut pas exister dans le vide. Il se développe grâce à un niveau de vie peu élevé qui amène le mécontentement et l'hostilité de la population envers le système politique et économique qui prévaut. Le communisme s'empare du pouvoir par la subversion et par la conspiration. Nous sommes opposés à ces méthodes, de même que nous sommes opposés au régime que les communistes instaurent dans les pays où ils dominent. Les Canadiens détestent l'esclavage. Nous n'en voulons pas au pays et nous le combattons à l'étranger. Il représente à nos yeux la plus grande menace qui puisse planer aujourd'hui sur le monde civilisé. Voilà pourquoi la C.I.S.L. continuera de faire connaître à l'assemblée des Nations Unies la vérité au sujet du travail forcé.

Les vitupérations des communistes ne décourageront pas les efforts de la C.I.S.L., pas plus qu'ils ne nous ont empêchés de mettre à jour leur rôle réactionnaire, ici, au Canada, au sein de notre propre mouvement syndical."

DIVISION RUSSE

Radio-Canada, 12 décembre 1952, 4 heures de l'après-midi.

Émission n° 683. Texte n° 1032.

LA VÉRITÉ AU GRAND JOUR

par A. STOCKER

Mercredi dernier, on entendit à l'Organisation des Nations Unies deux magistrales accusations dirigées contre le régime communiste qui se cache derrière le rideau de fer.

L'honorable ministre Paul Martin, chef de la délégation canadienne aux Nations Unies, déclara devant le Conseil économique et social de l'O.N.U. que la persécution religieuse dans les pays du bloc soviétique atteignait "un degré frénétique comparable aux pires persécutions nazies". Il s'éleva contre "la persécution systématique qui fait rage presque partout derrière le rideau de fer et par laquelle on se débarrasse de la plus horrible façon de millions d'êtres humains dont le seul crime est leur désir de liberté."

Pour illustrer ses accusations, M. Martin cita quelques exemples du procès intenté en Bulgarie récemment sur des accusations de religion. Il ajouta qu'il apportait ces précisions pour "confirmer le fait que la vague de terreur que nous avons déplorée en 1949 à cette même tribune, persiste encore, plus implacable que jamais, dans ces malheureux pays."

Ce procès, qui impliquait 40 personnes, ne dura que cinq jours. Les 40 accusés furent jugés coupables. On en condamna quatre à la mort. M. Martin qualifia ce procès de "point culminant de la persécution inexorable à laquelle l'Église catholique, de même que certaines autres Églises sont en butte en Bulgarie". M. Martin ajoute "nous sommes encore incertains quant au sort ultime de tous ceux qui ont été jugés à ce procès, mais nous avons des raisons de croire que quelques-uns sont encore vivants. Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons guère nous permettre d'être très optimistes sur le succès de nos demandes. Mais, au cas où le gouvernement et les dirigeants de la Bulgarie ont encore un tant soit peu de justice et d'humanité, nous espérons qu'ils entendront notre appel et qu'ainsi il sera possible de sauver la vie de ceux qui ont été si précieusement jugés et si injustement condamnés à mort."

L'honorable ministre canadien s'est aussi adressé aux pays qui ont des représentants diplomatiques à Sofia et leur a demandé d'informer les autorités bulgares "des protestations qui s'élèvent de tous les pays libres, y compris le Canada, contre cette violation flagrante des plus élémentaires principes d'humanité."

Le même jour, le sénateur Alexander Wiley, délégué des États-Unis, qui parlait devant le Comité politique spécial des Nations Unies, déclara que les pays de l'Europe orientale étaient dominés par "la force, la terreur et l'intimidation" et que "l'ombre malfaisante de la police secrète" plane sur ces populations. Il poursuivait un peu plus loin que les États soviétiques satellites sont gouvernés par "une minorité implacable, dirigée par Moscou, qui s'est emparée du pouvoir et qui s'y maintient grâce à la suppression cruelle de tous les droits fondamentaux et de toutes les libertés essentielles". Il déclara, entre autres, que "les chefs des partis politiques d'opposition ont été éliminés et que leurs

partis ont été supprimés. Les chefs religieux ont été martyrisés et remplacés par des fantoches, instruments du régime au pouvoir. On a soit tronqué, soit supprimé la liberté d'expression, la liberté de la presse et des publications. Les syndicats ouvriers se sont vus transformés en serviles instruments de l'État. Les tribunaux de la Justice ont été corrompus et sont devenus les instruments de l'injustice. Les arrestations arbitraires, les déportations, l'emprisonnement et le travail forcé sont devenus pratiques courantes. Pendant la nuit, on enlève des gens de leurs foyers et personne n'en entend plus jamais parler. L'ombre funeste de la police secrète plane sur tous: hommes, femmes et enfants."

Vous nous direz sans doute, chers auditeurs: "Nous savons tout cela, pourquoi nous en parler?" Voici notre réponse:

Ces déclarations, que font aujourd'hui aux Nations Unies les représentants des pays libres, seront lues et répétées demain dans le monde entier, excepté dans certaines parties du globe que des chefs ont encerclées d'un rideau de fer pour se protéger contre semblables mauvaises nouvelles. Mais en dépit de ces mesures extraordinaires de "protection" et peut-être même à cause d'elles, nous croyons que le peuple soviétique a besoin de savoir que le monde libre connaît la vérité. Même si les réclamations et les protestations adressées aux meneurs communistes ne comptent guère à leurs propres yeux et ne les empêchent pas de se croire complètement protégés, comme par une sorte d'immunité, contre les conséquences de leurs méfaits, il importe que l'univers entier soit informé de ces protestations. C'est ainsi que s'ajoutent les unes aux autres et se propagent les nouvelles concernant les méfaits des régimes communistes. Un jour viendra où cette cumulation de faits criminels se dressera en accusation à la face de leurs auteurs.

DIVISION RUSSE

Radio-Canada, 12 février 1953, 4 heures de l'après-midi.

Émission n° 745. Texte n° 1160.

UNE EX-CITOYENNE SOVIÉTIQUE DANS UNE USINE CANADIENNE

Par M^{me} M. I. KAZANETZKY

Ma première impression, lors de mon entrée à l'usine, fut que je m'étais trompée d'endroit. Dans la grande cour entraient des automobiles qui déversaient des hommes et des femmes bien habillés. Toutes les femmes portaient des manteaux de fourrure dispendieux, leurs cheveux étaient bien coiffés et leur visage, poudré et fardé. "Ce sont probablement tous là des employés de bureau", pensai-je. J'étais venue tôt, de peur d'être en retard, et il ne me restait plus qu'à attendre à l'entrée que les autres travailleuses de l'usine s'amènent à leur tour. Mais elles ne vinrent pas. D'autres élégantes jeunes femmes affluaient par une large porte vitrée. Je me sentais un peu mal à mon aise au milieu de ces femmes si bien vêtues, même si, avant de venir au Canada, je me croyais très présentable.

Je pris l'ascenseur jusqu'au quatrième étage et j'entrai dans une grande salle bien éclairée par des lampes fluorescentes placées au-dessus de chaque table. Les mêmes jeunes filles et jeunes femmes si coquettement vêtues que j'avais vues tout à l'heure remplissaient la salle. Elles passèrent dans une petite salle attenante, où chacune suspendit ses vêtements de ville dans une case individuelle, dont elles tirèrent leur vêtement de travail: un couvre-tout

bleu garni d'un collet et de poignets blancs. Presque toutes les jeunes filles enlevèrent leur robe et enfilèrent leur couvre-tout. Quand je vis les sous-vêtements qu'elles portaient, je n'en revins pas. "Sont-ce bien des ouvrières?" pensai-je. Chez nous, même les épouses des Kommissars ne peuvent s'en payer de pareils.

Partout dans la salle, on entendait causer, rire, dire des bons mots, jusqu'à l'heure où une cloche sonna. A ce moment, chacune prit place à une table. Mon travail consistait à aider à emballer le produit fini de cette usine de produits chimiques. C'était là un travail facile, mais comme je n'y étais pas habituée, je manquais mon coup les premières fois. Je ne pouvais placer au bon endroit les bouteilles et les bocaux, et le papier d'embellage se plissait. A côté de moi, les jeunes filles procédaient rapidement et efficacement et les paquets s'amoncelaient à côté d'elles. Je regardais avec inquiétude le peu que j'avais fait en comparaison, et je me dis avec tristesse que je serais sûrement congédiée.

A un moment donné, tout le monde laissa sa place et se dirigea vers une porte, du côté opposé où nous étions entrées. Une des jeunes filles, en passant près de moi, me dit "répit". Par le ton de sa voix et par le geste qui l'accompagnait, je compris qu'il fallait me lever et la suivre, mais je ne savais pourquoi. Je compris plus tard ce que voulait dire ce mot. Ma montre indiquait dix heures. Dans cette autre pièce où nous nous rendîmes se trouvaient des tables, des bancs et des chaises, ainsi qu'une étrange boîte que je n'avais encore jamais vue. Cette boîte, munie de petites fenêtres vitrées par lesquelles je voyais des bonbons, des chocolats et des biscuits, était flanquée d'une autre boîte où se trouvaient des bouteilles étiquetées "Citronnade", "Coca-Cola" et "Seltzer". Les jeunes filles passaient des pièces de monnaie dans une petite ouverture située au-dessus de chaque article, actionnaient un levier correspondant et retiraient le chocolat ou les bonbons qu'elles avaient achetés.

Ce répit dura 10 minutes. Chacune ensuite s'en revint à sa place et continua de travailler jusqu'à midi. C'est-à-dire qu'à midi moins cinq, les jeunes filles se rendirent à la salle voisine pour se laver et s'habiller. Quand midi sonna, elles étaient toutes rendues dans la rue ou à la cantine de l'usine. A ce dernier endroit, je vis un grand comptoir et des armoires de verre contenant diverses sortes de sandwiches. Les serveuses, vêtues d'un couvre-tout blanc immaculé, versaient du café, du thé, du cacao ou du lait. Le lunch entier coûtait à peu près 50c, et comprenait une soupe, de la viande, des légumes et du thé ou du café. C'était si bon et si abondant que je ne pus manger tout mon lunch. Quelques jeunes filles se rendirent en ville après avoir mangé. Les autres restèrent dans l'édifice et s'occupèrent à lire, tricoter ou simplement à causer.

Je fis alors appel à ma mémoire et réunis mes pauvres notions d'anglais pour demander à l'une d'entre elles combien de paquet nous devons faire chaque jour. Elle me regarda avec étonnement et me répondit: "Autant que nous pouvons." Comment, lui dis-je, vous n'avez pas de norme? Elle me demanda alors en quoi consistait une norme. "La norme, c'est la quantité minimum qu'il faut produire selon le plan de production", lui répondis-je. Aux mots de "norme" et de "plan", les jeunes filles me regardèrent comme si j'avais perdu l'esprit. Mon interlocutrice me répondit qu'ici, on faisait ce qu'on pouvait. Pour ma part, j'étais renversée et je vous avoue que je ne la crus pas à ce moment-là.

La période accordée pour le lunch dura une heure. A 3 heures, nous eûmes un autre répit de 10 minutes et on causa et plaisanta. A cinq heures moins cinq, les jeunes filles laissèrent leur travail, se lavèrent, changèrent de vêtements et quand sonna cinq heures, elles étaient déjà sur la rue. Ce fut ma première journée dans une usine canadienne.

A ma grande surprise, je ne fus pas congédiée. Mon rendement s'améliora tous les jours. Personne au cours de cette semaine ne vint me dire de me dépêcher. Le vendredi soir, on nous remit des enveloppes contenant de l'argent. Point n'était besoin de faire la queue au guichet du caissier ni de contribuer à des emprunts ou à des souscriptions. Je découvris alors avec étonnement que nous ne travaillions pas le samedi. Est-ce un jour de fête demain? demandai-je. "Non", me répondit-on, "nous ne travaillons jamais le samedi. Nous avons la semaine de cinq jours." La voici donc, la fameuse semaine de cinq jours que nous ont tant promise les communistes. Ce n'est pas dans les pays où ils ont le pouvoir, ni dans les démocraties populaires qu'elle règne, mais bien au Canada capitaliste! Toutes les semaines, nous bénéficions de deux jours de repos, dont nous pouvons disposer comme il nous plaît. Ici, pas de travail forcé, et c'est congé le samedi et le dimanche. Je suis alors libre de faire ce qui me plaît.

La première semaine, mon salaire fut de \$28. J'ai payé quatre dollars pour ma chambre et de sept à huit dollars pour ma nourriture. De sorte qu'il me restait en poche seize dollars à la fin de la semaine. Avec cette somme d'argent, j'aurais pu m'acheter quatre robes, seize paires de bas de soie ou trois paires de bons souliers; toutes choses que je n'aurais pu me payer même avec une année de salaire en Union soviétique.

Ma première augmentation vint au bout de trois mois. J'avais appris beaucoup de choses pendant ce temps. J'ai remarqué qu'il n'y a pratiquement pas de femmes âgées dans l'usine. Les jeunes filles sont âgées de 18 à 25 ans environ, car les femmes mariées et les femmes âgées non pas l'habitude de travailler dans ce pays. Au bout d'une année, les jeunes filles gagnent de 35 à 40 dollars par semaine. Toutes, sans exception, ont un compte en banque. Plusieurs d'entre elles possèdent une auto dans laquelle elles viennent travailler.

Cette prospérité m'étonnait grandement, aussi demandai-je une fois à l'une d'entre elles: "Mais pourquoi travaillez-vous? Vous n'y êtes pas obligées puisque vous avez des moyens." Elle me répondit "Qu'est-ce que je ferais si je ne travaillais pas? Je m'ennuierais. Ici, tout le monde travaille." "Très bien," dis-je, "mais vous pourriez quand même manger si vous ne travailliez pas." "Manger?", dit-elle, et elle me regarda tout étonnée. "Les gens de votre pays travaillent-ils pour avoir de quoi manger?" J'avais honte d'avouer que quelquefois, on n'en avait même pas suffisamment pour manger.

Je pris un rhume, au cours de ces trois mois, et je dus rester à la maison pendant deux jours. Le soir du deuxième jour, je me rendis chez un médecin auquel je demandai un certificat prouvant que j'avais réellement été malade. "Pourquoi cela?" me demanda-t-il. "Pour l'usine, évidemment", répondis-je. Il essaya en vain de me convaincre que c'était superflu, mais, comme j'insistais, il haussa les épaules et rédigea mon certificat. En m'en allant à l'ouvrage, le lendemain, je me dis que je serais sûrement congédiée. Je n'avais pas encore travaillé trois mois, et déjà, je m'absentais. Le fait d'avoir un certificat dans ma poche ne calmait guère mes inquiétudes. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque je m'aperçus que personne ne demandait la raison de mon absence. "Je suis content de voir que vous êtes de retour" fut tout ce que me dit mon patron. Dans ce pays-ci, personne ne force qui que ce soit à travailler. Quoique, bien entendu, on ne reçoive pas de rémunération pour les jours d'absence. Ici, tout le monde travaille, car dans un pays libre comme le Canada, on peut se procurer par son salaire toutes ces choses qui rendent la vie confortable.

DIVISION UKRAINIENNE

Radio-Canada (S.I.), 15 décembre 1952, 9h. 45 du matin.

Émission n° 168. Texte n° 398.

LA DÉMOCRATIE CANADIENNE—1^{re} PARTIE

Par G. R. B. PANCHUK

(Le texte original a été rédigé en anglais et traduit en ukrainien.)

Cette série d'articles est destinée à faire connaître le Canada, son mode de vie et son gouvernement à nos auditeurs afin qu'ils puissent comparer avec leur propre mode de vie et décider par eux-mêmes quel système est le meilleur et lequel est le plus démocratique.

Pendant que le gouvernement de l'U.R.S.S. répète à tout venant que lui seul possède le véritable système démocratique il ne fait jamais connaître à ses propres citoyens les systèmes de gouvernement des autres pays. De plus, les Soviétiques ne peuvent pas voyager à leur guise à l'étranger où ils pourraient comparer les modes de vie. Et ce n'est pas tout. Personne, excepté les créatures de Moscou et les plus zélés communistes étrangers, ne peut visiter l'U.R.S.S. et y voyager librement pour constater ce qu'est le régime soviétique en pratique et dans la vie réelle. Il y a encore pis: comme vous le savez très bien, les citoyens soviétiques n'ont pas la permission de voyager librement **MÊME DANS LES LIMITES DE LEUR PROPRE PAYS**. Ce seul fait, l'attitude différente à l'endroit des voyages et des déplacements libres de la population, constitue une des caractéristiques qui soulignent la différence entre un système démocratique libre comme celui du Canada et des autres pays libres d'Occident et le système soi-disant "le plus démocratique" sur lequel luit le soleil de Staline: le système de l'U.R.S.S.

Mais il existe plusieurs autres contrastes entre ces modes de vie, et c'est le but de la présente série d'articles de vous les faire connaître.

Tout d'abord, considérons quelques-uns des principes fondamentaux de la démocratie.

Prenons quelques exemples qui démontrent ce que signifie la liberté personnelle aux yeux du citoyen canadien moyen.

Premièrement, il considère que la liberté personnelle lui donne le **DROIT DE DIFFÉRER** d'opinion avec un autre, peut-être même souvent avec la majorité. Ce droit à sa propre opinion demeure sacré et est respecté par la majorité et par la minorité. Il découle automatiquement de ce principe que personne n'a le droit ni le pouvoir d'**IMPOSER** ses vues à une autre personne, ni à la population, ni de contrecarrer de ce fait les désirs de la majorité. Voilà pourquoi les chefs sociaux ou politiques qui sont élus par la majorité bénéficient toujours du respect de la minorité. Car cette dernière peut néanmoins (et elle le fait souvent), exprimer une opinion contraire de la façon la plus ferme et la plus catégorique, grâce à la liberté qu'a chaque individu d'exprimer son désaccord sans crainte de représailles d'aucune sorte ni d'oppression.

Par contre, si l'on bâillonne et asservit la minorité, si on lui enlève son droit d'opinion, on la réduit à l'esclavage, à la monopolisation de la pensée, à l'"uniformité" anormale et artificielle,—en fait, à une dictature cruelle et rigide, exactement comme celle de l'U.R.S.S. Peu importe que le monopole de la liberté, de la pensée et de l'action soit entre les mains d'un seul homme, qu'il s'appelle Hitler, Mussolini ou Staline, ou qu'il soit entre les mains d'un groupe ou d'un parti unique, fasciste, nazi ou communiste; cela revient au même. Le premier signe de la **DÉMOCRATIE** et le plus important, c'est le droit d'opposition. Et il n'existe que lorsque la majorité et la minorité ont **TOUTES LES DEUX** une liberté **ÉGALE** d'expression individuelle et collective.

Donc, cela ne veut pas dire que la minorité, parce que la majorité a le droit de gouverner, doit abandonner ses principes et ses opinions. La minorité doit simplement permettre à la majorité de gouverner, mais elle se réserve le droit de CENSURER. Cette conception du gouvernement par la majorité fait appel à la raison et non à la "psychologie des masses". Elle se nourrit sans cesse de discussions et de libres échanges d'idée où se manifeste la volonté de la majorité. Par contre, le gouvernement par la minorité, comme celui qui prévaut en U.R.S.S. et celui qui existait en Allemagne du temps de Hitler, doit avoir recours à la force pour s'emparer du pouvoir et le garder. Il doit recourir à la lutte constante et impitoyable entre les classes et à l'anémie de la volonté populaire qui en résulte. Le secret de la force et de la durée du gouvernement minoritaire repose sur l'application brutale de la loi martiale, sur la police secrète et sur de continuelles purges et persécutions. Il doit créer et constamment maintenir un état de crainte, de sorte que la majorité, dont les critiques seraient naturellement véhémentes et pourraient étouffer la minorité, reste bâillonnée et silencieuse.

D'UN PASSÉ DIABOLIQUE AU PRÉSENT

Par O. SOSULA

(Langue originale: ukrainien)

DIVISION UKRAINIENNE

S.I.R.-C., 13 décembre 1952, 9 h. 15 du matin.

Émission n° 166. Texte n° 382.

Que dire de ma vie privée actuelle, si je la compare à la vie socialiste que j'ai menée autrefois?

Ainsi, par exemple, j'avais à Kiev, avant la guerre, une seule chambrette dans une maison coopérative, et j'étais l'objet de l'envie de beaucoup de gens. Et ma femme aussi était heureuse de pouvoir se servir du corridor pour réchauffer le café sur la lampe à pétrole. Étant donné l'exiguïté de ma chambre, je ne prenais pas grand temps à la mettre en ordre, et je n'avais pas besoin de dépenser beaucoup pour l'ameublement et le chauffage. J'avais donc des économies et j'achetais des obligations d'État.

Que sommes-nous devenus, après quelques années de séjour en Amérique? Nous avons complètement sombré dans la petite vie bourgeoise.

A cause de l'absence d'emprunt d'État obligatoire, nous avons été contraints de nous acheter une maison et ensuite une auto toute neuve. Ma femme, qui a aussi son compte en banque particulier, a acheté toutes sortes d'inutilités bourgeoises, comme par exemple des fauteuils, un réfrigérateur, une machine à laver, un appareil de télévision, un grille-pain électrique, et nombre articles, dont je ne connais même pas le nom. Les planchers sont recouverts de tapis, comme chez le sultan lui-même.

Et si, pour mettre en marche toute cette machinerie électrique, les pouvoirs publics n'allouaient que 16 kilowatts d'électricité comme le faisait le conseil municipal de Kiev, c'est là qu'il y aurait du tiraillement... De là viennent aussi toutes mes inquiétudes présentes. Dès que vient le soir, dans une de nos pièces se déroule un spectacle de télévision, dans une autre, c'est la radio qui hurle, dans une troisième, c'est ma fille qui joue du piano. Essayez dans ces conditions d'écrire quelque chose, de lire ou même de vous endormir. Dans les conditions de Kiev, il y a belle lurette que le voisin aurait déjà démoli le mur ou qu'il aurait appelé la police. Moi, je ne n'ai pas de voisins, je suis propriétaire. Voilà pourquoi j'ai la nostalgie de ma chambrette coopérative.

Autrefois, le samedi, ma femme chassait tout le monde de la chambrette pour faire le lavage hebdomadaire. Maintenant, c'est tout le contraire: "Prends, me dit-elle, l'aspirateur, et nettoie les tapis".

Ma femme s'est tellement embourgeoisée qu'elle ne daigne même plus faire un demi-kilowatt à pied jusqu'à l'épicerie pour acheter des aliments. Il faut la conduire en auto. Elle qui, jadis, trottait allègrement de Podol jusqu'à Passarabka (quartiers de Kiev,) et restait jusqu'à dix heures dans la file d'attente pour rapporter un hareng ou une livre de sucre. Les magasins ici n'ont également rien de commun avec les coopératives de Kiev; ils regorgent de marchandises, il n'y a qu'à choisir, et puis après on passe devant la caissière qui fait le compte. Pour un tel magasin, le plan quinquennal aurait prévu au bas mot, un personnel de 35 employés. Un tel commerce ne me plaît pas du tout.

Quand j'allais au magasin à Kiev, je prenais ma place dans la file, et jusqu'à ce que vienne mon tour d'acheter une livre de céréales ou une boîte de conserve, j'avais le temps d'apprendre toutes les nouvelles du jour: je savais exactement à qui on avait volé du linge sale pendant la nuit, combien on ajoutait d'eau au vin dans le magasin et quel ministre serait la prochaine victime du MVD.

Mais à vrai dire, nous autres, citadins, nous arrivons encore à tenir le coup. Pour les fermiers, c'est une vraie catastrophe. Voici par exemple, mon ami, Semen Wus, d'un village de Loubenchtchyna. Eh bien, il a gagné récemment 7 mille dollars et les a placés sur une ferme.

Autrefois Semen Wus vivait sur une ferme collective ou kolkhoze "Mort au Capital", et il n'avait pas de soucis. Il rentrait du travail, et ça lui était parfaitement égal de savoir si son kolkhoze brûlait, si les terres étaient ensemencées et si le bétail était nourri.

Et maintenant? Pauvre vieux, il a toujours des soucis. Ce n'est plus comme au kolkhoze où, la moisson à peine terminée, les préleveurs soviétiques en faisaient disparaître toute trace en quelques jours, de sorte que les kolkhoziens étaient parfaitement tranquilles. Mais aujourd'hui, il a plus de soucis qu'un directeur de groupes de kolkhoses. Il a 150 acres de terre, 20 en forêts, 5 en verger, des bâtiments de ferme et toute une machinerie agricole. Il a près de 200 cochons, plusieurs milliers de poules, de canards et d'oies, et plusieurs dizaines de vaches. Ce même Semen Wus s'est payé dernièrement une auto "Cadillac" pour 5 mille dollars, et il circule dans une bagnole qui ferait baver d'envie les camarades Kornijtchuk, Korotchenko et même le fameux Melnikov.

DIVISION UKRAINIENNE

Transm.: S.I.R.-C., 21 février 1953, 9 h. 45 du matin.

Émission n° 236. Texte n° 569.

UNE LETTRE À MES AMIS D'UKRAINE

Par NESTOR HORODOVENKO

Mes chers amis, compositeurs, chefs d'orchestre, de chorales, chanteurs qui vivez en Ukraine!

Je ne peux pas vous écrire, ni en mon nom, ni en celui des autres artistes ukrainiens qui ont choisi la liberté, car une telle lettre ne vous apporterait rien d'autres que du malheur. Nous savons ce qui vous attend, lorsque vous recevez une lettre quelconque de l'étranger, et à plus forte raison si cette lettre vient de quelqu'un qui a choisi la liberté. Aussi est-ce par les ondes de la radio libre du Canada que nous vous envoyons ces quelques mots au

delà du rideau de fer, car nous n'avons pas cessé de vous apprécier et de respecter vos talents, dont vous avez été si abondamment pourvus par notre Mère l'Ukraine.

Ce n'est qu'ici sur la libre terre canadienne, où l'on respecte la dignité de l'homme, où l'homme pense et crée librement, ce n'est qu'ici que nous avons ressenti et que nous avons été horrifiés par l'oppression morale que nous, artistes ukrainiens, avons dû subir durant deux décades de la part du pouvoir bolchéviste.

Ayant fait de la chanson un instrument de propagande, ayant lié les libres ailes de cette chanson, les colonisateurs de l'Ukraine ont tenté de faire un vulgaire orgue de Barbarie de l'insurpassable chant ukrainien, qui, tel un arc-en-ciel, diffusant ses flots de lumineuse couleur, dispense la sagesse, la pureté morale et la beauté. Et nous aussi, avec vous, nous étions contraints de tourner la manivelle de cet orgue barbare.

Les compositeurs ne suffisaient pas pour composer les hymnes, les cantates et les chants à la gloire de tous ceux qui avaient réussi à gravir l'échelle stalinienne et à s'y maintenir en équilibre instable. Rappelez-vous combien de pièces vous avez ainsi composées et combien de centaines de fois dirigeâmes-nous les infâmes chansons à la gloire "du père du peuple, du sage Staline", de Dzerzhynski, de Boudenny, de Vorochilov, de Jakir, de Touchatchevsky, de Yagoda, de Kotowski, de Schors, de l'inexistant Tchapaïew et de beaucoup d'autres encore. Vous aviez composé un hymne en l'honneur d'un chef quelconque, les chefs d'orchestre ont exécuté votre œuvre et la machine stalinienne à broyer les chairs a depuis longtemps déjà mis hors de circulation le chef autrefois glorifié. Et comme résultat, les compositeurs sont encore gênés d'avoir commis un impair et les chefs d'orchestre ne sont pas très fiers d'eux-mêmes. Nous qui exécutons ces œuvres, nous devions, sur la scène, devant un auditoire de plusieurs milliers de spectateurs, simuler, par l'expression, la mimique et les gestes, qu'il ne pouvait y avoir pour nous de joie plus grande sur cette planète que de glorifier l'ignorant et imbécile adjudant Simon Boudenny. C'était vraiment affreux!

Ici, au Canada, nous, artistes ukrainiens, nous pouvons nous détendre de ces cantates et de ces hymnes, car ici les panégyriques en l'honneur de quelques membres du gouvernement sont chose incroyable. Cela ne provoquerait que le rire et la surprise. Ici la chanson évolue dans d'autres cieux. Au Canada, nous conservons, nous restaurons, nous propageons toutes les œuvres que le pouvoir soviétique persécute et étouffe si méthodiquement en Ukraine.

Lorsque l'heure favorable sonnera, nous aussi nous apporterons notre pierre à la reconstruction de la maison ancestrale. Croyez-nous, nous restons vos amis, nous avons la nostalgie de la terre natale, mais nous détestons de toutes nos forces le régime bolchéviste, qui a inondé notre Patrie de sang et de larmes.

Au revoir!

S.I.R.-C.—DIVISION TCHÉCOSLOVAQUE

Le 19 février 1953, 5 heures de l'après-midi. Le 20 février 1953, 11 heures du matin. Langue originale: tchègue.

COMMUNIQUÉ

NOUVELLE MENACE D'UN BLOCUS À BERLIN

Par F. NEMEC

Berlin, cette fenêtre par où les pays démocratiques peuvent apercevoir un peu ce qui se passe dans la cuisine de l'enfer communiste, se trouve de nouveau le point de mire de l'intérêt mondial. Il y a quatre ans, les Soviets

furent leur première tentative sérieuse pour l'isoler. A cette époque, les alliés occidentaux prouvèrent sans équivoque qu'ils étaient déterminés à ne pas recourir à la violence. C'est ainsi que la première tentative se termina par la retraite silencieuse et morne des Soviétiques.

Cette fois, ce sont les communistes allemands qui tentent de bloquer Berlin. Ils firent savoir récemment que, vers le 1^{er} mars, ils prendront certaines mesures, qui, si elles sont appliquées, isoleront virtuellement le secteur soviétique des zones occupées par les troupes américaines, anglaises et françaises.

Récemment, des dizaines de milliers d'Allemands de l'Est ont traversé Berlin clandestinement pour demander asile à l'Allemagne occidentale. Cet exode massif affaiblit l'économie de l'Allemagne orientale, car il signifie la perte de travailleurs et de fermiers valides, et il prive l'armée de jeunes gens et de futurs soldats. De plus, ces évasions en groupes constituent une bien mauvaise publicité pour les normes de vie du paradis soviétique. Voilà pourquoi les communistes veulent désormais sceller hermétiquement cette brèche du rideau de fer, sans égard pour les traités ou accords internationaux.

Le nouveau haut commissaire américain en Allemagne, M. James Conant, traita de cette situation dans un discours radiodiffusé à l'occasion de son séjour à Berlin. Ses paroles ont d'autant plus d'importance qu'elles reflètent la politique de la nouvelle administration américaine.

M. Conant a déclaré que les États-Unis n'abandonneront jamais Berlin, qu'ils ne renonceront jamais à leurs droits dans cette ville, qu'ils sont déterminés à garder libres les communications entre Berlin et le monde occidental, et qu'ils s'opposent à toute tentative communiste qui voudrait encercler les secteurs occidentaux avec le secteur soviétique et isoler le tout.

M. Conant ajouta que les troupes américaines et alliées occupaient Berlin par suite de la défaite de l'Allemagne et non pas en vertu de quelque entente secrète avec l'Union soviétique, entente que cette dernière pourrait révoquer unilatéralement et à son gré.

La signification de ces paroles est claire. Comme au temps du premier blocus, les puissances occidentales sont décidées à ne pas se laisser intimider par des menaces dont le but est de changer unilatéralement les traités et accords signés après la chute de l'Allemagne. Cette chute, dont les traités sont le résultat, n'avait été rendu possible que par la victoire collective de tous ceux qui étaient alliés à ce moment-là.

Il semble que les Soviétiques eux-mêmes s'aperçoivent de la faiblesse de leur position. Voilà pourquoi ils essaient de se cacher derrière le gouvernement de l'Allemagne orientale et ont chargé ce dernier d'exprimer des menaces comme en son nom propre. Pour éviter toute méprise possible, M. Conant déclara ouvertement que le gouvernement de l'Allemagne orientale est un gouvernement fantoche animé par l'âme soviétique. Il se sert de la dictature d'un seul parti, gouverne en construisant des camps de concentrations, en brûlant les livres, en censurant le courrier et en supprimant la liberté académique dans les universités. Ces milliers de réfugiés qui traversent quotidiennement en Allemagne occidentale donnent un avertissement tragique de ce que toute l'Allemagne deviendrait si elle était intégrée au "paradis" soviétique.

M. Conant conclut en disant que la force grandissante de l'Ouest suppose un déclin simultané de l'influence communiste dans le monde. Et il ajouta: "Les frontières de la liberté s'étendent."

Cette nouvelle tentative de blocus, comme la précédente, n'est qu'une joute d'endurance entre la démocratie et la dictature, entre la liberté et le totalitarisme. Parlant au nom des États-Unis, M. Conant a donné l'avertissement clair et net que son pays est décidé à prendre la défense de la liberté contre la violence, des accords internationaux contre la violation volontaire et du droit contre la force brutale.

S. I. R.-C.—DIVISION TCHÉCOSLOVAQUE

Le 19 février 1953, 5 heures de l'après-midi et le 20 février 1953, 11 heures du matin. Traduit du tchèque.

LA VIE DES TRAVAILLEURS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

Par F. NEMEC

Les régimes soviétiques des pays du rideau de fer se prétendent les seuls défenseurs du travailleur. Mais les faits que publie la presse communiste nous présentent un tableau tout différent.

Le journal communiste polonais *Glos Pracy* relate ce qui suit sur les conditions de travail dans les briqueteries de la ville de Trzesniowski. Il y a très longtemps, on a donné aux briquetiers de cette usine, des souliers de bois. Mais les souliers se sont vite usés et aujourd'hui, les ouvriers doivent travailler nu-pieds. Leurs vêtements aussi sont en piteux état. L'ouvrier est absolument dépendant de la direction, qui, pour sa part, ne s'occupe de rien. Dans une briqueterie de Zaslavice, en particulier, les conditions de vie des travailleurs sont presque critiques. Les sous-sols des maisons sont inondés, les murs tombent et les égouts ne fonctionnent pas, de sorte que les eaux d'égout coulent dans la rue.

A Gyor, dans une usine hongroise, le magasin de pièces de réchange est situé dans le sous-sol. Ce sous-sol est tellement rempli d'eau que les pièces doivent y être complètement enduites d'huile. On actionne des pompes nuit et jour, mais cela ne suffit pas. Les ouvriers sont obligés de travailler dans l'eau jusqu'aux chevilles. Ils ne peuvent quitter l'usine, dit le journal, car on les arrêterait pour départ non autorisé de leur travail. Ils continuent donc à travailler dans l'eau.

Le comité régional du parti communiste d'Ukraine, qui s'est occupé des conditions de vie des ouvriers de Krivoj Rog, déclare que la plupart des usines n'ont pas convoqué de réunion depuis un an. Et lorsqu'on organisait des réunions, par exemple à la mine Kirov, 20 à 25 p. 100 seulement des travailleurs se présentaient. Et la raison de ce désintéressement? C'est la situation générale en Ukraine, dont voici un exemple typique. Un professeur de l'université de Cervonec, en Ukraine, relate dans le *Moscow Ivestija* qu'elles sont les conditions de vie dans sa ville. Il n'y eut absolument pas d'électricité dans la ville durant tout le mois de décembre, car la centrale d'énergie coupa le courant, tout simplement. Et cet état de choses dure depuis huit ans. Les gens auraient bien voulu acheter des chandelles ou des lampes à pétrole, mais on n'en vendait nulle part. A ceux qui se plaignaient, les autorités responsables répondirent qu'on n'a pas besoin de lampes ni de chandelles au siècle de l'électricité. De cette façon, personne ne peut s'éclairer.

En Roumanie, le système de transport donne lieu à de sérieuses craintes. Il dégénère tous les jours par suite d'une pénurie de wagons de chemins de fer et du chaos indescriptible qui règne dans le système. Par exemple, une certaine usine de Campia Turzia envoie certaines marchandises à Kluz, pendant qu'une usine de Kluz expédie la même sorte de marchandises à Campia Turzia. La presse communiste se plaint que les ouvriers des chemins de fer ne s'efforcent pas d'employer adéquatement les wagons qui restent à leur usage. Et il en résulte des difficultés qui compromettent la production et la distribution des marchandises.

La situation est semblable dans les chemins de fer de la Tchécoslovaquie. Un nommé Danko, ingénieur des chemins de fer, se plaint que les voies de raccordement entre Praha et Ceska Trebova ont complètement cessé de fonctionner en décembre. La situation devint si critique que certains cheminots durent travailler sans arrêt pendant 20, 30 et jusqu'à 50 heures.

Voilà quelques-uns seulement des faits qui se sont produits durant ces quelques dernières semaines. Nous les avons tirés de la presse communiste. Ajoutés à la question de la nourriture, ils constituent un tableau parfait de ce qu'est le paradis des travailleurs, derrière le rideau de fer.

RADIO-CANADA (15) DIVISION TCHÉCOSLOVAQUE

Le 20 décembre 1952, 11 heures du matin et 5 heures de l'après-midi.

LE PROGRÈS DE PRAGUE ET CE QU'ON N'Y A PAS DIT (N° 3)

par FRANTISEK NEMEC

(Traduit du tchèque)

(Texte)

Le deuxième personnage principal au procès était Vlado Clementis. L'accusation l'a présenté comme espion des impérialistes occidentaux, ennemi des ouvriers et du communisme et un des principaux collaborateurs de Slanky et de son groupe de comploteurs.

En réalité, il n'y avait pas au parti deux hommes plus différents que Slanky et Clementis. Ils n'avaient rien de commun au point de vue spirituel ni au point de vue politique. Seule la discipline du parti les liait ensemble. Tandis que Slanky représentait le type du fonctionnaire routinier toujours prêt à exécuter tous les ordres, même contradictoires, Clementis était un communiste d'idée qui préférait se séparer du parti plutôt que de renoncer à l'idée en laquelle il croyait sincèrement depuis son enfance.

Je l'ai rencontré au camp militaire à Agde, en France, en 1940. Dans ce temps, Clementis était déjà exclu du parti parce qu'il s'était opposé avec véhémence et intransigeance au pacte de l'U.R.S.S. avec l'Allemagne nazie. Il considérait ce pacte comme un acte impérialiste de l'État soviétique, contraire à l'idée communiste. Clementis était persuadé que la lutte contre le nazisme et le fascisme était un combat de principe, commun à tous les éléments progressifs du monde contre le danger totalitaire. Il considérait la participation des communistes indispensable à cette lutte, à côté des démocraties occidentales et c'est pour cela qu'il s'était révolté contre le pacte russo-allemand.

Après la chute de la France, nous,—soldats de l'Armée tchécoslovaque à l'étranger,—nous trouvions asile en Angleterre, seul pays qui n'avait pas plié genoux devant l'Allemagne, allait dans ce temps-là d'une victoire à l'autre. Un canal étroit et des croiseurs anglais seuls protégeaient le dernier bastion de la démocratie en Europe.

En ce temps, on devait compter sur chaque soldat disponible et chaque fusil apporté à la défense était précieux. Le gouvernement anglais avait confisqué même les fusils de chasse et ordonna la surveillance des côtes par les soldats et les citoyens. Le danger de l'invasion pesait comme une menace imminente. Chaque heure pouvait être décisive non seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde entier, la Russie soviétique incluse.

Et, à ce moment critique, le parti communiste tchécoslovaque donna ordre à ses membres de désertir l'Armée tchécoslovaque. Cet ordre était en accord avec la politique de Moscou qui respectait à la lettre les clauses du pacte avec l'Allemagne nazie selon lesquelles il fallait à tout prix affaiblir la force de résistance de l'Angleterre.

Plus de 600 soldats de toutes nos unités obéirent à cet ordre et annoncèrent au commandement leur départ de l'Armée. Clementis, accusé au procès comme espion et saboteur, se trouvait parmi les fidèles, obéissant à l'ordre du parti.

Après un moment d'hésitation, il s'est soumis à la discipline du parti. Parce qu'il était le seul ancien député parmi ces rebelles, il était considéré comme chef de file de ces déserteurs et fut transféré, sur l'ordre des autorités anglaises, dans un camp de détention.

Il y resta presque douze mois. Au cours de ce temps, à la suite d'une décision prise par notre gouvernement à Londres, nous le visitâmes au camp de détention. MM. Juraj Slavik et Jan Becko vinrent avec moi. Nous eûmes un long entretien avec Clementis. A l'issue de notre entrevue, Clementis se décida à signer une déclaration adressée aux autorités anglaises et dans cette déclaration il promit de supporter l'effort de guerre de l'Angleterre, de ses alliés et de la Tchécoslovaquie. C'était une déclaration comme on en voyait beaucoup d'autres dans la presse communiste du monde entier à partir de 1942 et qui incitaient les communistes à supporter activement l'effort de guerre des alliés. Mais Clementis avait commis une seule erreur: par sa déclaration il a devancé d'une année l'ordre de Moscou.

Après sa déclaration publique, Clementis fut libéré et arriva à Londres. Il y commença à collaborer avec le gouvernement tchécoslovaque en exil, surtout dans le domaine de la propagande. Il s'attaqua, dans ses discours à la radio, surtout aux fascistes hongrois qu'il tenait, à côté des nazis allemands, pour les principaux fauteurs de l'agression.

Puis arriva l'attaque allemande contre la Russie soviétique. L'attitude des communistes envers la guerre changea d'un jour à l'autre. La guerre hier encore "impérialiste", fut proclamée patriotique. Nos soldats, qui restaient fidèles à leurs drapeaux depuis les batailles de Seine et de Loire, s'amusaient beaucoup en lisant dans la presse communiste en Angleterre des proclamations invitant les communistes tchécoslovaques non seulement à rejoindre leur armée, mais à se mettre aux premiers rangs des combattants. Les ouvriers ne savaient quoi penser de la presse rouge qui les invitait subitement à élever leur rendement après les avoir incités au sabotage jusqu'à ce jour. Nous avons tous écouté avec un certain étonnement les paroles des communistes tchécoslovaques, pleines d'ardeur combattive, et pour qui les discours de Clementis contre le nazisme et le fascisme ne semblaient plus suffisamment agressifs. La ligne de conduite de Clementis devint ainsi la ligne politique du parti. Malgré cela, les chefs communistes n'oubliaient jamais de souligner que Clementis n'était pas membre du parti et que ses discours n'exprimaient pas l'opinion officielle du parti.

En 1945, les chefs politiques tchécoslovaques revenaient de l'Angleterre en passant par l'U.R.S.S. A cette occasion, Clementis fut officiellement accepté au parti, à Moscou. Dans ce temps-là, tout le monde croyait encore à la collaboration sincère des communistes avec les autres partis démocratiques. Le refus d'accepter de nouveau, au sein du parti, Clementis,—l'homme qui était partisan de cette politique de collaboration pendant des années, ce refus aurait pu provoquer des doutes sur la véracité de ces slogans de coopération. C'est pourquoi Clementis fut non seulement accepté au parti, mais devint l'un de ses principaux représentants au gouvernement.

En tant que secrétaire d'État au Ministère des Affaires Extérieures, il était le plus proche collaborateur de Jan Masaryk. Il a travaillé avec ce dernier jusqu'à sa mort. Il a dû savoir, ou au moins se douter, de quelle manière et pour quelle raison Masaryk mourut.

En tant que ministre des Affaires Extérieures, après la mort de Masaryk, il devint le porte-parole de la Tchécoslovaquie au forum international, surtout à la tribune des Nations Unies. A côté de Vishinsky, il était l'un des représentants les plus connus du bloc communiste.

Une chose paraissait certaine pour ceux qui connaissaient Moscou: la révolte de Clementis de 1939-1942 ne pouvait pas être oubliée par Moscou qui ne pardonne jamais. On n'attendait que le moment favorable pour le punir.

Ce moment arriva au procès de Slanky. Clementis paya de sa vie le plus grand crime aux yeux des chefs communistes: il mettait le principe bien au-dessus de la tactique. Il croyait plus en son idéal qu'en Moscou.

DIVISION RUSSE

S.I.R.-C., 1^{er} mars 1953, 4 heures de l'après-midi.

Émission n° 755. Texte n° 1180.

PLUS PRÈS DE DIEU—LA FAMILLE

Par ALEXANDER A. LIEVEN

Vous connaissez tous l'histoire de Pavlik Morozov,—comme l'appellent tendrement les propagandistes communistes. C'est lui qui a dénoncé son père sous l'accusation d'avoir caché des céréales au lieu de les remettre à l'État. Au procès, il témoigna contre son père. Celui-ci fut jugé coupable, mais le jeune dénonciateur ne resta pas impuni; les paysans de son village, et parmi eux, son propre grand-père, le tuèrent. Les communistes élevèrent Pavlik Morozov au rang de héros et le donnèrent en exemple à tous les enfants soviétiques. On a érigé des monuments en son honneur, on le chante dans des poèmes, mais le peuple, pour sa part, l'accuse de trahison et le considère avec raison comme un fils amoral et dénaturé.

Examinons ce cas plus à fond. Du point de vue démocratique et chrétien, la famille est le fondement de l'État, et plus la famille est forte, plus l'État entier est fort. Qu'est-ce que la force de la famille, si ce n'est l'amour des parents pour les enfants et l'amour des enfants pour leurs parents? Personne ne peut nier que ce ne sont pas uniquement les intérêts matériels qui lient ensemble les membres d'une même famille. C'est l'amour mutuel qui forme la racine de la force familiale.

Parce qu'ils reconnaissent que la famille est la cellule-mère de la société, les chrétiens et les démocrates en déduisent naturellement que ce n'est pas la famille et ses composants qui existent pour l'État, mais bien que l'État a été créé pour servir la famille et les individus qui la composent.

Les régimes totalitaires, toutefois, n'admettront jamais cette conception naturelle des relations entre l'individu et la famille, d'une part, et entre l'État et la famille, d'autre part. Ils croient que l'individu et la famille sont entièrement au service de l'État. Habituellement, dans un régime totalitaire, l'État, c'est le parti au pouvoir. Par conséquent, et ce fut le cas pour le nazisme et le fascisme, et ce l'est pour le communisme, les intérêts de l'État viennent toujours en premier lieu et les individus doivent s'y soumettre. En réalité, toutefois, cela se traduit en une subordination forcée et contre nature de leurs intérêts à ceux du parti au pouvoir.

Nous pouvons constater à quel point les intérêts de la famille et ceux du parti régnant peuvent s'opposer, en considérant le cas de Pavlik Morozov. Pourquoi le père de Pavlik Morozov cacha-t-il ses céréales? N'était-ce pas pour nourrir sa famille qui se mourait de faim, exploitée qu'elle était par un gouvernement sans cœur? N'était-ce pas pour apaiser la faim de son fils Pavlik qu'il aimait et dont le bien-être lui était cher? L'amour n'était-il pas la force motrice qui poussa le père de Pavlik? Son action était-elle un crime? Du point de vue moral, on pourrait débattre la question suivante: est-ce un crime pour les autorités d'enlever aux paysans leurs céréales et de les condamner ainsi à la famine? Qui peut blâmer le père de Pavlik Morozov d'avoir voulu nourrir sa famille? Et pour récompenser cet amour familial, les autorités communistes ont convaincu le fils de témoigner contre son père et de demander sa mort.

Mettons de côté le fait que, dans tout État juste, on ne permet pas aux proches parents d'un accusé de témoigner à son procès. Concentrons notre attention sur le véritable objectif de la persécution soviétique qui a soulevé une telle propagande autour de cette ignoble dénonciation. Les communistes savent parfaitement qu'en bien des cas, ils ne peuvent corrompre les âmes de la jeune génération, et cela, uniquement parce que l'influence de la famille se fait sentir et que, dans toute famille, un amour sincère existe entre les membres. Il fallait qu'ils détruisent ce lien intérieur de l'amour. Voilà pourquoi ils forgèrent un nouveau slogan: l'amour de l'État et du parti doit outrepasser l'amour familial et filial. Voilà pourquoi ils propagent avec tant d'ardeur l'histoire de l'acte dénaturé de Pavlik Morozov.

Ils ont décidé à présent de conquérir l'âme des enfants dans les pays satellites, selon la même ligne de conduite. Aux derniers procès de Tchécoslovaquie, un certain Ludwig Freyka se trouvait parmi les accusés. La propagande communiste avait convaincu son fils Thomas, âgé de 14 ans, de témoigner contre son père, comme l'avait fait Pavlik Morozov. Voici ce que le garçonnet écrivit au procureur de l'État, à Prague: "Je demande la mort de mon père. Je viens seulement de m'apercevoir que ce monstre n'a ni sensibilité ni dignité humaine." Pour se vanter, le jeune Thomas Freyka raconta à ses compagnons de classe ce qu'il avait fait, pensant qu'ils l'approuveraient. Mais leur réaction fut différente de celle qu'il attendait: les élèves demandèrent son expulsion de l'école. Instinctivement, les enfants sentaient que cet acte était morbide et pathologique. Le sort ultime de Thomas Freyka ne fut pas moins triste que celui de Pavlik Morozov. Selon M. Kuibovy, envoyé diplomatique d'Israël, qui s'est récemment rendu à Prague, Thomas Freyka s'est pendu après que son père eut été condamné à mort par les communistes.

La tragique fin de ces deux jeunes dénonciateurs ne démontre-t-elle pas que c'est un grand crime que de s'insurger contre l'amour filial? Les mots sacrés du commandement de Dieu n'ont-ils pas un sens profond: Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement. Nos parents nous élèvent et s'occupent de notre bien-être, et ils le font parce qu'ils nous aiment d'un amour profondément enraciné dans leurs cœurs. Est-ce aux enfants de les juger? Et pis encore, de les juger devant le tribunal d'un État totalitaire qui cherche à usurper la place des parents et à détacher les enfants des liens familiaux?

Heureusement, les Pavlik Morozov et les Thomas Freyka sont des cas exceptionnels, un sur des centaines de millions. Peu importe quels seront les efforts communistes pour généraliser ces cas, l'amour de la famille sera toujours plus fort que toutes les phrases vides en l'honneur du parti et de ses chefs. Et cela, parce que l'amour filial est une manifestation naturelle de gratitude et de reconnaissance, et que c'est agir contre la nature que de substituer aux parents l'image sans âme du parti et de l'État. Une fois de plus, cela prouve combien le christianisme a raison et combien les théories du marxisme contemporain sont loin de la réalité.

DIVISION RUSSE

S.I.R.-C., 15 février 1953, 4 heures de l'après-midi.

Émission n° 741. Texte n° 1151.

PLUS PRÈS DE DIEU—SERVIR DIEU ET LES HOMMES

Par A. LIEVEN

"Louons le Seigneur et faisons connaître la vieille légende concernant l'honnête moine Pitirim qui vivait à Solovky."

Avec quelles émotions se répandent les accords harmonieux de ce chant populaire si aimé en Russie. De ce chant qui raconte comment le cruel bandit Koudeyar se repentit de ses péchés, renonça à sa sinistre occupation et se retira dans le monastère de Solovky pour "servir Dieu et les hommes."

Dans cette légende populaire, traduite en vers par un poète, nous voyons la claire manifestation de l'âme russe animée du désir d'obtenir le pardon de ses péchés auprès de Dieu et l'espoir de la rédemption. Chacun connaît cette chanson, dont la popularité vient de ce qu'elle montre, sous une forme claire et accessible, la foi humaine en la puissance du remords et l'infinie bonté de Dieu.

La légende fit du bandit Koudeyar le saint moine Pitirim. Elle le fit vivre dans le sévère monastère du grand nord et, jusqu'à nos jours, elle veut que l'une des nombreuses tombes anonymes soit celle du bandit repentant.

Dans son ensemble, cette chanson symbolise l'enseignement chrétien du remords: elle raconte en détail comment un criminel des plus endurcis retourne à Dieu et transforme entièrement sa façon de vivre sous l'influence d'un haut idéal moral. Une vie insouciant, sans principe, remplie de péchés et de crimes, ne peut satisfaire personne. Toutes les richesses accumulées par Koudeyar n'ont su le préserver de cette voix intérieure qui résonne à l'oreille de chaque homme et qui lui rappelle au besoin les irrégularités de ses actes.

"Et soudain, chez l'impitoyable bandit, Dieu éveilla la conscience."

"La conscience, déclare Pouchkine, dans son Chevalier avare, est un animal griffu, lacérant le cœur; la conscience est un hôte importun et un interlocuteur inlassable."

Oui, c'est justement cette conscience incorruptible, intransigeante, que l'on trouve dans chaque homme; et elle se réveille non pas au moment où le pécheur le voudrait mais lorsque Dieu le désire, comme on dit dans le peuple.

Chez Koudeyar, cette conscience le poussa à abandonner ses camarades, le sentier du péché et à s'agenouiller au pied de la croix.

Personne n'a pu encore expliquer ce qu'est la conscience humaine. Ni les littérateurs, ni les savants. Seule l'Eglise du Christ nous enseigne que la conscience est l'écho de la voix divine dans l'âme humaine, le reflet de l'esprit divin dans la créature terrestre qu'il a créée. Et la grande force de la conscience est que rien ne peut la faire taire. On peut ne pas la suivre; on peut ne pas répondre à son appel; on peut essayer de l'étouffer. Mais la faire taire définitivement, nul ne le peut.

Et, ce qui plus est, la conscience non seulement rappelle à l'homme son péché, mais encore lui montre le chemin qui lui permettrait de s'en défaire et de mériter le pardon.

C'est ce qui arriva à Koudeyar. Non seulement la conscience le poussa à quitter sa vie de péchés, mais encore lui indiqua le chemin du salut qu'il devait suivre.

Qu'il est remarquable le chemin de la rédemption choisi par le chrétien sur la terre! Rappelons-nous les paroles de la chanson:

"Il abandonna ses camarades, Il cessa ses agressions. Koudeyar se retira dans un monastère pour servir Dieu et les hommes."

Tout est dans ces mots: Servir Dieu et les hommes.

Nos auditeurs se souviennent combien souvent dans nos causeries sur les sujets religieux, nous avons expliqué les bases de l'enseignement du Christ, qui sont essentiellement dans le commandement: Aimez Dieu et les hommes.

Et nous savons que l'amour n'est vraiment efficace que lorsqu'il est lié à des actes qui le concrétisent. C'est ce que choisit Koudeyar Pitirim pour mériter le pardon de ses grands péchés auprès de Dieu et des hommes.

Et c'est dans le cadre majestueux du monastère de Solovky que se réalise la transformation du bandit endurci en un humble serviteur du Christ, plein d'amour, de pardon et de repentir.

Certes, le chemin choisi par lui n'est pas le seul. Nous savons qu'aucune vie humaine n'est semblable à une autre, pas plus qu'une empreinte digitale n'est semblable à une autre. C'est pour cela que chaque être humain a sa

propre voie de salut. L'un va au monastère; un autre reste dans le monde. Mais chacun d'eux est guidé par une même pensée essentielle: le commandement chrétien sur l'amour.

Le remords est le premier stade de l'amour. Parce qu'il est impossible d'aimer Dieu et son prochain, si l'on ne se rend compte de ses péchés et si l'on n'a pas en soi la flamme de l'humilité.

Or l'humilité c'est l'amour.

Ce chemin est le même pour tous. Il peut être différent dans ses manifestations extérieures, mais il est le même par son contenu. L'homme a le libre choix de suivre ce chemin ou de s'en écarter. Mais, en s'en écartant, il ne trouvera pas la paix du cœur, et, à un moment quelconque de sa vie, sa conscience se rappellera à son souvenir.

Le peuple russe a senti cette grande vérité chrétienne et l'a symbolisée par cette chanson-légende, qui nous convie à la radieuse exécution du commandement chrétien de l'amour. Elle convie chacun de nous à suivre un chemin qui, à la fin de notre vie, nous conduirait à cette sérénité d'esprit qu'avait atteinte Koudeyar Pitirim.

PRÉSENCE DU CHRIST

(Causerie religieuse prononcée au Service international de Radio-Canada, à destination de la Tchécoslovaquie)

DIEU AU MILIEU DE NOUS

“Que votre cœur ne se trouble pas et ne s'effraye pas . . . je reviens à vous”. Ces paroles du Christ, rapportées par saint Jean dans son Évangile, nous donnent le sens profond de cette présence du Christ parmi nous, dont le mystère de Noël marque chaque année le retour. Dieu a voulu venir chez nous, se faire l'un de nous, vivre comme nous, pour être “avec nous”, jusqu'à la fin des temps. Dieu avec nous, frères de Tchécoslovaquie, voilà le motif de notre espérance commune, cette espérance sans limites terrestres, que rien d'humain ne saurait abattre, et que vos “libérateurs” ont décidé cette année d'arracher de votre cœur et d'abord du cœur de vos enfants, pour extirper à coup sûr, des générations futures, toute trace de ce qu'ils appellent une “superstition”. Or, savez-vous ce que Dieu, par la voix de son Vicaire sur la terre, appelle une “superstition”? Leur adoration sans borne pour les plans quinquennaux, ces idoles marxistes auxquelles tout doit se soumettre de ce que la personne humaine a de plus sacré, exigeant que les droits les plus légitimes et les plus personnels de la famille, de la possession des biens de la terre, des institutions sociales et culturelles, se plient à leurs lois d'autant plus inexorables qu'elles sont aveugles et inintelligentes. Dans son message de Noël, le Saint-Père, s'adressant par radio aux malheureux et opprimés du monde entier, a bien indiqué “qu'il ne s'agit plus à présent d'hypothèses et de prévisions, puisque la triste réalité est là sous nos yeux: là où le démon de l'organisation envahit et tyrannise l'esprit humain, les signes d'une orientation fautive et anormale du progrès social se révèlent subitement. En de nombreux pays, l'État moderne est en train de devenir une gigantesque machine administrative. Il étend la main sur presque toute la vie. L'échelle entière des secteurs politique, économique, social, intellectuel, jusqu'à la naissance et la mort, il veut l'assujettir à son administration . . . Ainsi se dévoilent l'origine et le point de départ de l'évolution qui jette dans l'angoisse l'homme moderne . . . On lui a enlevé dans une large mesure son visage et son nom; dans beaucoup des activités les plus importantes de la vie, il a été réduit à une pure chose dans la Société, puisque celle-ci, à son tour, est transformée en système impersonnel, en une froide organisation de forces”.

L'homme d'aujourd'hui s'est emparé des forces de la Nature. Le Socialisme léniniste-staliniste croit maintenant pouvoir accaparer à ses fins politiques les énergies les plus personnelles des travailleurs pour en disposer à sa guise. Il veut organiser le monde, sans tenir compte des droits de la personne humaine, de manière à assurer la production la plus forte et toujours en croissance, par un stakanovisme inhumain établi dans toutes les usines, à l'échelon de toutes les entreprises, et qui ramène en fait à l'esclavage le plus primitif le monde entier des travailleurs. Le principe même des plans quinquennaux, dans ses applications pratiques, coûte le sang des hommes et jonche d'une multitude de cadavres le moindre mille de route ou de voie ferrée. On a le choix entre la production à outrance pour le "grand" Staline et la dictature du prolétariat, ou bien le départ pour la Sibérie et la disparition sans laisser de traces. Ils pensent apporter au monde l'aisance, la sécurité des individus, la paix des peuples. Mais c'est au profit d'une classe, celle du prolétariat, plus dangereuse et redoutable que celle dont nous voyons l'effondrement sous nos yeux, sous le choc des événements meurtriers et des spoliations qui la ruinent. Mais ils sont incapables de maîtriser les énormes ressources dont ils prétendent disposer et qu'ils ne parviennent à contrôler. "Cette incapacité de contrôle, constate le Saint-Père, devrait, par le fait même, suggérer aux hommes qui en sont victimes, de ne pas attendre le salut uniquement des techniciens de la production et de l'organisation. Leur travail pourra contribuer, et notablement, à résoudre les problèmes graves et étendus qui angoissent la terre mais à condition qu'on l'applique à améliorer et renforcer les vraies valeurs humaines; mais en aucun cas,—oh! combien nous voudrions que tous s'en rendent compte de part et d'autre de l'océan,—il ne réussira à créer un monde sans misères". Et cela se comprend aisément. Le vieux rêve d'un Paradis sur terre hante et continuera de hanter jusqu'à la fin des temps la conscience des hommes. Ils sont promis, en effet, à un Paradis, mais non pas à un Paradis terrestre! Et si l'avènement d'une Société sans classes, par la dictature du prolétariat, connaît tant d'écho chez les peuples opprimés, ce n'est pas que le paradis soviétique provoque leur enthousiasme, ni que la Démocratie populaire soit le règne de l'écrasante majorité de la Nation, mais que tout homme aspire enfin à la Société fraternelle et définitive du Paradis de Dieu, dans un Royaume qui n'est pas de ce monde . . . Ceci est un article de foi, et vous, chrétiens, mes frères de Tchécoslovaquie, qui m'écoutez, vous n'avez pas le droit de verser dans l'utopie staliniste. En attendant, on enregistre partout, dans votre pays, comme en toutes les Démocraties populaires, le Pape le fait remarquer, "les exploits de la force d'âme, les héroïsmes innombrables suscités par le Saint-Esprit pour la défense du Règne de Dieu, du nom de Jésus, l'unique salut, et de l'honneur de sa Très Sainte Mère.

Les chrétiens persécutés savent que ces biens suprêmes peuvent exiger et souvent exigent en fait des renoncements amers et même le sacrifice de la vie. Certes, il y aura maintenant comme toujours, durant les persécutions, des cas, souvent compréhensibles bien qu'inexcusables, de faiblesse et de capitulation, de ces cas aussi, de trahison. Cependant les informations que l'on répand ne disent la vérité qu'à moitié, quand elles ne la déforment pas ou ne la faussent pas tout à fait. Ainsi, par la conspiration du silence et l'altération des faits, on soustrait "à la connaissance du public la dure lutte que des évêques, des prêtres et des laïcs doivent soutenir pour la défense de la foi catholique".

C'est pourquoi, je vous invite, frères, avant que ne prenne fin ce temps liturgique de Noël, à réfléchir encore, au fond de votre cœur, à la signification de la Crèche de Bethléem. Noël, c'est Dieu en personne venu au secours de notre misère. Il a voulu être pauvre parmi les plus pauvres, non pas, comme la propagande impie et sacrilège de la Radio de Prague s'est efforcée de l'insinuer, pour indiquer aux pauvres et aux malheureux qu'ils devaient se contenter de leur état, puisque lui, le Fils de Dieu, était bien né dans une crèche d'animaux; mais, pour connaître les souffrances dont vous souffrez, il a décidé libre-

ment, car rien ne pouvait l'y obliger, et donc par amour, de les endurer afin de vous apporter le réconfort d'une Présence amicale et compréhensive, au sein même de vos détresses morales et matérielles, et vous en délivrer. Certes, comme le rappelle le Pape, "sa mission de Rédempteur fut de libérer les hommes de l'esclavage du péché qui est bien la misère la plus profonde. Mais la grandeur de son cœur extrêmement sensible ne pouvait le rendre aveugle aux douleurs des malheureux parmi lesquels il avait choisi de vivre. Fils de Dieu et prédicateur de son Royaume céleste, il s'est plu à se pencher avec émotion sur les plaies du corps humain et sur les haillons des pauvres. Il ne s'est pas contenté de proclamer une loi de justice et d'amour, ni de condamner par de brûlants reproches les durs, les sans-cœurs, les égoïstes, ni d'avertir que la sentence dernière du Juge suprême sera fondée sur l'amour effectif des hommes entre eux comme preuve de l'amour qu'ils auront eu pour Dieu, mais Il s'est donné en personne pour aider, pour guérir, pour nourrir les affamés. Il n'a pas demandé jusqu'à quel point la misère qu'il avait sous les yeux provenait des défauts de l'organisation politique ou de la mauvaise économie de son temps. Non pas que cela Lui fût indifférent. Au contraire, car Il est Maître du monde et de sa bonne organisation. Mais Il a voulu aller au-devant des misères des hommes avec tout son cœur, de personne à personne." Le sens de Noël, c'est de nous rappeler que Dieu est avec nous, et qu'Il ne cessera de l'être pour toujours, et d'abord, sur la terre, jusqu'à la fin du monde.

Vous comprendrez alors le caractère odieux de l'insinuation du premier ministre Antonin Zapotocky, à la Radio. Contre elle, je vous mets en garde. S'adressant aux jeunes, ce monsieur a dit dans son "radiomessage de Noël", évidemment destiné, dans ses intentions, à se substituer au radiomessage du Saint-Père: "Vous qui commencez tout juste à émerger dans la vie, vous ne pouvez pas vous rendre compte de tout ce qui est déjà changé ou en train de l'être. La légende de Noël n'a jamais cessé d'évoluer. Les arbres de Noël brillent encore et l'on attend toujours des cadeaux, mais les scènes de la Nativité tendent à disparaître, alors qu'elles étaient autrefois, jusqu'à présent, un élément indispensable des fêtes de Noël. Autrefois, la Crèche de Noël, avec le petit Jésus, était installée dans chaque maisonnée. L'Enfant-Jésus couché dans une mangeoire, sur de la paille, près d'un veau et d'un âne, et sur l'étable, l'étoile brillante de Bethléem, étaient les symboles des Noëls d'antan. Pourquoi? Pour rappeler au peuple des travailleurs et aux pauvres que leur place était à l'étable. Si l'Enfant-Jésus a voulu naître et vivre dans une stalle d'animaux, pourquoi ne voudriez-vous pas y être aussi et pourquoi vos enfants n'y naîtraient point? Tel était le discours que tenaient aux pauvres les riches et les puissants. Effectivement, en ce temps de domination capitaliste, quand les riches gouvernaient et que les pauvres étaient exploités, les travailleurs vivaient dans des étables et leurs enfants y naissaient. Les temps ont changé. Bien des révolutions ont passé. L'Enfant-Jésus a grandi. Il porte une moustache et nous le nommons "Père Frimas". Il n'est plus aussi petit, ni dans les langes. Il a une belle stature, avec un bonnet et un manteau de fourrure. Nos travailleurs non plus ne sont plus dans les langes et à moitié nus, ni leurs enfants. Le Père Frimas vient nous visiter de l'Est, et des étoiles rouges brillent sur son passage, pas seulement l'unique étoile de Bethléem: un grand nombre d'étoiles rouges brillent sur nos puits de mine, nos fonderies, nos manufactures et nos maisons d'affaires. Ces étoiles rouges attestent joyeusement que vos pères et mères sont à leur place de travail les artisans de la quatrième année du premier plan quinquennal de Gottwald! Mais, pour achever tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire, tout ce que nos travailleurs, nos pères et mères et leurs enfants ont entrepris, un grand nombre de plans quinquennaux seront nécessaires encore!"

Vous ne saviez peut-être pas que le "grand" Staline, le "petit père des peuples", l'était, sous les traits du "Père Frimas", rien d'autre que l'enfant

Jésus devenu grand? Vous ne saviez donc pas qu'il était Juif, et qu'il se promène avec de chauds vêtements de fourrures alors que tant des vôtres meurent de froid et de faim, sans charbon ni nourriture? Vous ne saviez pas que les "étoiles rouges" brillent en très grand nombre sur vos usines, c'est-à-dire que l'industrie tchécoslovaque est entièrement aux mains des russes et que cette domination "atteste joyeusement" l'asservissement de votre nation, "pères, mères, et enfants" au dictateur soviétique? Eh bien, si vous ne le saviez pas, vous voilà renseignés, c'est monsieur le premier ministre en personne qui vous l'apprend! Il est vrai qu'il ne sait pas bien son catéchisme, monsieur le premier ministre du gouvernement tchécoslovaque à la solde de Moscou, et que, lorsqu'il se mêle de faire de la théologie, il est évident qu'il parle de choses dont il ignore le premier mot, comme de beaucoup d'autres choses, d'ailleurs! . . .

Fr. Benoît Pruche, O.P.,
Collège Dominicain, Ottawa.

MESSAGE DU NOUVEL AN AUX AUDITEURS TCHÉCOSLOVAQUES

par le révérend A. CAMERON

ÉGLISE DU MESSIE, MONTRÉAL

C'est à moi que revient l'honneur d'exprimer au peuple tchèque les souhaits fraternels de tout le peuple canadien. Les malheureuses désunions qui séparent actuellement les peuples du monde ne peuvent pas tarir entièrement le profond courant de sympathie et de bonne volonté qui unit tous les peuples de la terre en une seule famille humaine. Ce profond courant d'unité humaine et de fraternité cherche continuellement à s'exprimer et d'autant plus fortement et avec plus de sincérité en cette saison de fête.

Quand on commence une nouvelle année, il est d'usage de dresser l'inventaire du présent et de tourner ses regards vers l'avenir. Reconnaissons que plusieurs d'entre nous vivent des jours sombres. Ceux qui sont profondément animés de sentiments d'humanité, d'honnêteté et de bonne volonté ont l'impression qu'un fléau s'est abattu sur le monde et que partout les meilleures espérances humaines sont déroutées. Il est maintenant très difficile de continuer de croire en la dignité de l'homme et en l'unité de l'humanité, car nous avons vu tant de grandes espérances anéanties et tant de nobles idéaux prostitués.

Je ne puis trouver de meilleure affirmation de foi et de confiance, pour l'heure présente, que la devise personnelle de Thomas Masaryk: "La vérité triomphera". C'est une véritable déclaration de foi en l'architecture morale des choses. Elle exprime la conviction qu'en vertu de la nature même de la réalité, la vérité doit éventuellement triompher, et que le mensonge, même s'il est puissamment agencé, ne peut pas se maintenir indéfiniment. On finit toujours par découvrir l'erreur, car le mensonge ne peut pas supporter pendant longtemps la charpente de la société humaine.

Voilà une vérité qui constitue un phare d'espérance dans la vie de l'homme religieux. Cette croyance le soutiendra, non seulement durant cette année, mais tout au long du pèlerinage de la vie. "La vérité triomphera", voilà une déclaration de principe sur la nature de la réalité. C'est le fondement solide sur lequel l'esprit humain peut s'appuyer.

Nombre des hypothèses sur lesquelles les hommes édifient aujourd'hui leur vie ne sont même pas fondées. Une des plus fortes de ces hypothèses, c'est que le bien-être matériel est le but de la vie, c'est-à-dire que l'individualité de l'homme, sa personnalité, et même son âme, sont subordonnées à la recherche des biens matériels. Conclusion très logique: la force physique devient l'arbitre définitif des relations humaines.

Tout message religieux qui s'adresse aux intuitions les plus profondes de notre humanité doit démasquer ce mensonge. Il doit affirmer que l'homme est esprit et qu'en définitive, il vit des choses de l'esprit. Il faut entendre cette vérité non comme une manifestation de sentimentalité mystique, mais comme un fait inéluctable. Quand un individu ou une nation fait des biens matériels son plus haut objectif, quand il voit ces biens comme une fin en eux-mêmes et non comme moyens de parvenir à la vie véritable, celle de l'esprit, il viole un élément de la fin véritable de l'homme.

L'homme n'est pas seulement une machine du système économique, pas seulement un producteur et un consommateur de biens matériels. L'homme est esprit et si on le frustre de cette vérité, alors disparaît ce qui est distinctement humain, en même temps que les fruits de l'esprit: amour, joie, paix, patience, bienveillance, bonté, fidélité, douceur, maîtrise de soi tombent en langueur. Le niveau de la vie humaine régresse à celui de la jungle, alors que l'homme fort dominait jusqu'à ce qu'il fût lui-même renversé par une force supérieure ou par une habile supercherie.

Mais la vérité sait faire de nouveau valoir ses droits. L'histoire nous en donne d'innombrables exemples. Il y a quelques semaines mourait dans son lit, à l'âge de 86 ans, le philosophe italien Benedetto Croce. Au temps du régime de Mussolini, on entendait très peu parler de cet érudit de renommée mondiale. C'est Mussolini qui occupait la presse et ses discours faisaient figure d'événements internationaux. On analysait ses déclarations pour y déceler des présages d'avenir. Tandis que Croce, isolé du monde social et politique, écrivait. On lui permettait d'écrire parce que Mussolini avait dit de lui dédaigneusement que personne ne comprendrait ce qu'il écrivait. En 1933, Croce publia un livre dans lequel il cita les mots suivants de John Milton: "Étouffer une vérité, un germe ou une possibilité de vérité, peu importe à quel endroit ou dans quel être, est pire, de beaucoup, que de supprimer une vie physique, parce que la race humaine paie souvent la perte de la vérité par des calamités effroyables et parce que la vérité renaît à la suite d'indicibles souffrances."

C'étaient des mots prophétiques. Pendant un certain temps la vérité fut supprimée, tant et si bien que les hommes semblaient ne pas s'inquiéter de ce qui se passait autour d'eux. Mais la vérité renaquit et dans des douleurs terribles. Le dictateur italien connut une fin ignominieuse, tandis que Croce, le champion de la vérité, finit ses jours dans l'honneur.

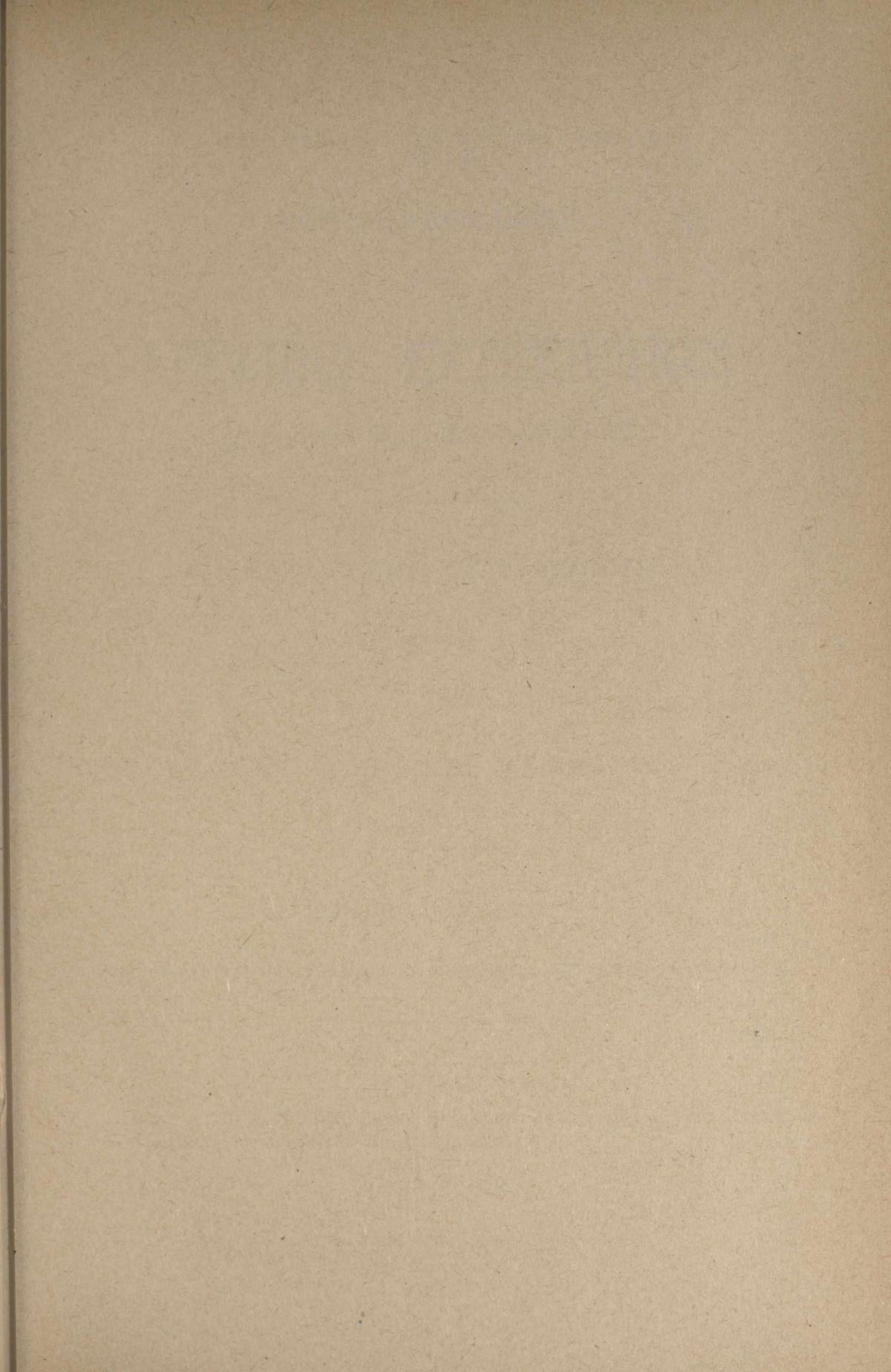
"La vérité triomphera," devise personnelle de Thomas Masaryk, n'était pas seulement un mot pour lui. C'était la philosophie de sa vie, une philosophie agissante. Quand, d'après les faits, la vérité et la justice se trouvaient en jeu, il se sentait tenu de défendre la cause de la vérité. Quel réconfort de penser que des hommes tels que Croce et Masaryk ont déjà vécu parmi nous! Leur souvenir revive notre sens de la dignité humaine et nous rappelle qu'en tous temps, et dans les circonstances les plus difficiles, la cause de la vérité et de la justice n'a pas manqué de valeureux défenseurs.

Ceux qui ont soif de vérité se sentent opprimés dans un monde qui semble maintenant vouloir détruire ce qui fait la vie des hommes. Mais les enfants de la vérité doivent conserver leur foi. Ils savent que même s'ils viennent à périr, les vérités de l'esprit humain triompheront.

Chacun de nous doit maintenir le flambeau de la foi, chacun à sa façon. Maintenir son intégrité individuelle et garder intacte la citadelle de l'esprit, voilà qui n'est pas tâche facile. Ne gaspillons pas nos énergies à maudire notre sort ou à blâmer les malheurs du temps. Comme dit le proverbe arabe "Mieux vaut allumer la chandelle que de maudire l'obscurité". Il dépend de chacun de nous de garder vivant son propre esprit et d'être le témoin de la sereine et tranquille lumière de la vérité.

Prions:

Seigneur, établissez dans nos cœurs votre demeure, de sorte que la lumière de l'espérance luise dans nos yeux et que le feu de l'inspiration réchauffe nos vies alors que nous marchons vers vous, et que, votre nom sur nos lèvres et votre amour dans nos cœurs, nous fassions votre volonté aujourd'hui et à jamais. Ainsi soit-il.



CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session—Vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU JEUDI 19 MARS 1953

POSTES 100 ET 101

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de
la Commission conjointe internationale.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

72802—1

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 18 mars 1953

Il est ordonné,—Que le nom de M. Higgins soit substitué à celui de M. Starr sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI le 19 mars 1953

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 3 h. 30 de l'après-midi sous la vice-présidence de M. Graydon.

Présents: MM. Bater, Bennett, Decore, Fleming, Fraser, Fulford, Gauthier, (Portneuf), Goode, Graydon, Green, Higgins, Jutras, Kirk (Digby-Yarmouth), Low, MacDougall, MacInnis, McCusker, Picard, Richard (Ottawa-Est), et Stick.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; le général A. G. L. McNaughton, président, et M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

On procède à l'examen du crédit 100 du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité termine l'interrogatoire du général McNaughton.

Les crédits 100 et 101 sont adoptés.

Le vice-président remercie le témoin pour l'assistance rendu au Comité.

A 5 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lundi 23 mars, à 11 h. du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES

TÉMOIGNAGES

Le 19 MARS 1953

3 h. 30 de l'après-midi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le président de notre comité est indisposé aujourd'hui et ne pourra pas présider. M. Bradette ne s'absente pas souvent. Il est très fidèle à accomplir ses fonctions de président, et son absence constitue un fait assez rare. A cette occasion, je m'efforcerai de le remplacer le mieux possible.

Comme vous le savez, nous sommes à étudier le crédit 100, et nous avons eu une discussion très utile au sujet de la Commission conjointe internationale, grâce à notre témoin, le général McNaughton. Aujourd'hui, nous nous proposons de continuer ce sujet, et même d'aborder le crédit 101 qui traite de choses semblables. Très bien, mon général.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale est appelé:

M. STICK: Avant de continuer, monsieur le président, permettez-moi de dire que c'est un plaisir pour nous de nous réunir sous votre présidence, et que nous avons pleine confiance en votre habilité à présider ce Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Stick. Continuez, s'il vous plaît, mon général.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président. A la dernière session où j'ai eu le privilège de vous adresser la parole, un grand nombre de discussions ont porté sur le sujet des niveaux du lac Ontario et sur l'ordonnance de la Commission relativement au développement des travaux hydrauliques dans le fleuve Saint-Laurent.

A ce propos, les membres du Comité seraient particulièrement intéressés, je crois, si je lisais, afin qu'elle soit consignée au compte rendu, une lettre que nous avons reçue de la part de l'*Association of American Railroads* qui s'est constamment opposée pendant des années, les membres de ce Comité s'en souviennent, au développement du Saint-Laurent. Cet extrait que je vous lirai est très significatif, je crois:

Ceux qui craignent que les États-Unis seront forcés de payer des droits de péages excessifs sur le trafic qui circule dans les canaux améliorés du côté nord du Saint-Laurent oublient qu'en vertu du traité des eaux limitrophes de 1909, les droits de péages sont fixés de façon que les expéditeurs américains et canadiens paient le même montant dans le cas de cargaisons semblables. Puisque la Commission du transport du Canada doit approuver tout droit de péage imposé par le gouvernement, il semble que ces craintes soient sans fondement.

Maintenant que le Gouvernement du Canada a abandonné le projet de navigation tel qu'envisagé dans les accords et que le Canada se propose de continuer, à ses propres frais, l'amélioration de ces canaux... ainsi que le laissaient entendre les entretiens à Montréal de M. Chevrier en septembre dernier... certainement, notre Congrès n'a plus sujet de s'occuper de cet aspect du projet.

Et ceci nous vient de ce même organisme qui, pendant des années, conduisait une campagne active contre le projet du Saint-Laurent. Il semble que le ministre des Transports, qui a complètement expliqué ce projet, tel qu'il demeure actuellement dans sa nouvelle forme, a convaincu ces messieurs que leurs intérêts n'en seraient point lésés.

Maintenant, monsieur, de quoi désireriez-vous que je vous entretienne?

M. FLEMING: A la fin de la dernière réunion, j'avais quelques questions à poser. Je me demande si je puis interroger le général maintenant. La première question a trait à l'aspect du problème qu'il vient de mentionner et dont il a dit quelques mots à la dernière réunion en réponse à des questions au sujet du déplacement du barrage Gut. Mon général, vous avez laissé entendre qu'à ce stade, vous ne pouviez prévoir quels effets aura le déplacement ou l'abaissement du barrage Gut. Pouvez-vous nous dire si les niveaux de l'eau seront affectés en quelque façon?

Le TÉMOIN: Je dirais à M. Fleming que l'on ne peut obstruer une rivière ou en enlever quelque obstacle sans que cela ne cause un changement quelconque. A la dernière réunion, j'ai laissé entendre qu'en ce qui concerne le débit d'eau légèrement augmenté, une partie de cette augmentation n'a pas pu être jaugée d'une façon précise. Sans aucun doute, cela tendra à abaisser le niveau du lac Ontario. Mais l'effet sera insignifiant. Je crois que c'est le mot que j'ai employé. C'est un bon mot dans les circonstances. L'influence est insignifiante comparée à ce que la nature a accompli.

Dans le moment, nous estimons que l'effet sur le lac Ontario serait environ une fraction d'un pouce, mais pas plus. Il augmentera peut-être un peu plus à mesure que l'eau s'écoulera.

M. FLEMING: Puis-je demander si votre Commission étudie ce sujet de quelque façon?

Le TÉMOIN: Le sujet est constamment à l'étude. Peut-être ferais-je mieux de parler au Comité des études poursuivies afin de donner une idée complète de la façon dont elles sont organisées.

M. MACDOUGALL: Vous avez employé le mot "commission" deux fois. Sans doute, vous vouliez dire "comité".

Le TÉMOIN: Oui, comité. Pardon.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je présume que le général est habitué à employer le mot "commission", parce qu'il est de la Commission.

Le TÉMOIN: Je crois que j'étais un peu distrait, et que je songeais à autre chose.

La Commission possède des attributions potentielles et actuelles au sujet du niveau du lac Ontario et du développement du Saint-Laurent qui sera mis en branle dès que la Commission américaine sera nommée. Voilà pourquoi ceux qui s'occupent de l'aspect technique de ces développements ont manifesté tant d'intérêt. Nous avons eu des entretiens sérieux avec les ingénieurs de la Commission hydro-électrique de l'Ontario et au cours de ces entretiens, nous nous sommes assurés la collaboration du président de la nouvelle administration de la voie maritime de navigation, M. Henri.

Par la suite nous en sommes venus à une entente au sujet des meilleures méthodes à suivre dans la construction de diverses maquettes requises pour l'étude du débit d'eau du fleuve Saint-Laurent. Aussi, pour obtenir la certitude que nous pourrions enlever le barrage Gut, sans qu'il en résulte de graves inconvénients aux exploitants en aval, nous avons fait construire une maquette par le Conseil national des recherches situé sur le chemin de Montréal, ici à Ottawa. Le Conseil national de recherches a poursuivi pour nous des expériences au cours desquelles il a étudié le débit d'eau aux divers niveaux de la rivière en tenant compte du barrage Gut ou en l'absence de ce barrage.

De tout cela, on a conclu que s'il nous était possible d'enlever le barrage au mois de décembre ou janvier alors que l'eau est basse, comme le souhaitent les Américains, nous n'aurions pas à nous préoccuper de la possibilité de nuire aux intérêts d'en aval. Muni de ces renseignements, le Gouvernement du Canada a ordonné l'enlèvement du barrage Gut, se conformant ainsi à l'une des conditions insérées dans l'Ordonnance de la Commission qui approuva le projet du Saint-Laurent.

Nous poursuivons ces études relativement au barrage Gut et nous espérons pouvoir en temps voulu, déterminer avec exactitude l'effet du barrage sur le niveau du lac Ontario comparé avec ce qu'eût été ce niveau à l'état naturel.

Ces enquêtes sont très difficiles et prennent beaucoup de temps. Et ce ne sera pas avant quelques mois que les données du problème pourront être mises à la disposition des avocats, particulièrement ceux du Canada qui ont pour mission de défendre les intérêts canadiens dans les diverses poursuites judiciaires qui ont été intentées. Ces données seront aussi utiles aux ingénieurs de la Commission et au comité que nous allons établir.

En ce qui concerne le projet du Saint-Laurent, l'endroit précis des divers chenaux à creuser demeure un des plus gros problèmes à résoudre. D'après le plan général, nous savons combien de chenaux il faut ajouter. Jusqu'à présent, on n'a pas essayé d'indiquer de façon précise les endroits où doivent être pratiquées les excavations. On a différé la chose jusqu'à ce qu'il soit possible d'examiner la rivière pour déterminer la nature des divers rocs et pour choisir l'emplacement des chenaux qui, en plus de convenir à la navigation, occasionnerait le moins de dépenses.

Une partie de l'étude devrait être poursuivie à l'aide de maquettes, et nous avons pour cette raison suggéré que ces modèles représentant trois sections du fleuve Saint-Laurent, du lac Ontario à l'usine génératrice de l'île Barnhart inclusivement, soient exploités par la Commission hydro-électrique de l'Ontario à Islington comme faisant partie de leur programme d'exploitation générale du fleuve. Il a été convenu avec la Commission hydro-électrique de l'Ontario que notre commission d'ingénieurs, une fois établie, se servira librement de ces modèles pour l'étude des divers problèmes qui surgiront quand nous mettrons à exécution les travaux de régularisation dont la construction est projetée à Iroquois. Quand la Commission ordonnera d'ouvrir une vanne particulière, nous connaissons avec précision quel en sera le résultat sur les exploitations en aval et en amont. Ce sont des choses qui ne doivent pas être laissées au hasard.

La détermination des niveaux pour un fleuve tel que le Saint-Laurent ou pour un réseau tel que celui des Grands lacs ne peut se faire uniquement par le calcul. Les calculs doivent être basés sur la performance des modèles. Comme je l'ai fait remarquer lors de notre dernière réunion, l'emploi de maquettes a été très avantageuse dans l'étude du Niagara. Il le sera également dans les études qui seront faites du lac Ontario jusqu'au barrage de l'île Barnhart inclusivement.

Au barrage de l'île Barnhart, dans le voisinage de Cornwall, on ajoutera, sous les auspices du Canada, des écluses permettant le mouvement des navires d'un tirant d'eau de 27 pieds. Ces écluses seront creusées encore plus profondément. On en fixera le seuil à 30 pieds, comme aux écluses de Welland. Mais près de là, dans le bief d'aval et dans les chenaux qui offriront passage, nous l'espérons, aux gros navires, nous devons nous occuper d'une façon très particulière de la vitesse des courants et surtout des contre-courants, car il se trouve entre les îles une série de passages et d'îlots. Là encore, la nature de la pierre déterminera en grande partie le coût des excavations requises.

Il vient d'être convenu qu'une maquette de cette section . . . qui n'est pas d'un grand intérêt pour l'Hydro-Ontario, mais qui intéresse beaucoup les autorités du Saint-Laurent responsables au Gouvernement du Canada . . .

serait construite au Conseil national de recherches. Nous sommes à faire des arrangements pour que toutes ces maquettes, qu'elles soient celles d'Islington ou celles de la section nationale du fleuve ou une autre dont je vous parlerai dans un instant, soient sous la direction technique d'un comité conjoint du Conseil national de recherches auquel seront représentés convenablement tous les intéressés. Ce sont le gouvernement fédéral et la Commission conjointe internationale. Notre Commission y est intéressée. Des autorités fédérales intéressées, nous comptons le ministère des Ressources et du Développement économique de M. Winters et le ministère des Transports de M. Chevrier. D'autres groupements intéressés sont l'Hydro-Ontario et l'Hydro-Québec qui régit l'usine en aval, à Beauharnois. L'administration du havre de Montréal y sera également intéressée, ainsi que d'autres.

Nous espérons que le comité disposera des renseignements pertinents concernant le débit d'eau de la rivière Ottawa, car comme je l'ai dit à la dernière réunion, le facteur qui détermine l'accroissement du débit d'eau du Saint-Laurent réside dans la manière de graduer l'entrée des eaux de la rivière Ottawa quand celle-ci déborde.

La quantité d'eau dont il faudra se débarrasser à l'occasion des hauts niveaux sur le lac Ontario sera établie à la suite de ces études sur les maquettes. Ces études nous permettront d'en retirer ces renseignements.

Le barrage Gut ne nous préoccupe pas beaucoup, car d'après le projet, on doit creuser en entier cet endroit du fleuve. Le barrage devait disparaître quand même. Comme je l'ai laissé entendre l'autre jour, nous étions intéressés au barrage Gut parce que, à cause de circonstances que je n'ai jamais comprises, il donna lieu à une cause célèbre; il devint le point vers lequel convergeait une grande partie des objections à notre projet, tandis qu'aucun membre de la Commission, ni aucun des ingénieurs conseils n'y voyaient quelque avantage à retirer par suite de l'enlèvement du barrage Gut. Au point de vue psychologique, la chose prenait une grande importance, car elle constituait un gage de bonne volonté et une assurance de la réalisation prochaine du projet de canalisation du Saint-Laurent, dès que nous en recevions l'autorisation. C'est en se basant sur ceci que la permission de le faire disparaître fut accordée, et comme vous le savez, c'est une chose actuellement accomplie. C'est un pas dans la bonne direction et même plus; je dirais un acte de foi sincère pouvant apaiser les inquiétudes de notre grande nation-sœur du sud.

M. Fleming:

D. Ma deuxième question portait directement sur le budget. C'est au sujet du traitement du chef de la représentation canadienne et des deux autres commissaires. Quelle proportion de votre temps, général McNaughton, vous et vos collègues consacrez au travail à titre de membres de la commission?—R. Je crois qu'actuellement, on peut le qualifier d'emploi continu. Il ne comporte pas d'heures de bureau; il s'exerce jour et nuit.

D. Je comprends bien cela en ce qui vous concerne, mon général; mais, vos deux collègues sont-ils employés pratiquement toute la journée?—R. Oui, M. Spence demeure à Regina où surgissent un grand nombre de problèmes relatifs principalement à l'irrigation et à la question des rivières qui traversent les frontières, plus particulièrement de l'État du Montana, dans la province de l'Alberta. M. Spence, membre de la Commission, à cause de son expérience antérieure au sein de l'administration du P.F.R.A., possède de vastes connaissances relativement aux problèmes hydrologiques de cette nature. M. Dansereau demeure à Montréal. Il est ingénieur. Anciennement, il a été employé par la Division des travaux publics où il s'était occupé du Saint-Laurent d'une façon particulière. Il est en rapport constant avec cette partie de notre travail et nous communiquons par téléphone constamment. Est-ce que cela répond à vos questions?

D. Ces deux hommes poursuivent-ils d'autres carrières, en plus de leurs occupations à la Commission?—R. Par le fait qu'ils sont membres de la Commission, cela ne les empêche pas de se livrer à quelque autre travail. Je ne puis pas vous dire ce qu'ils font.

M. McCUSKER: Je sais que M. Spence n'a aucune autre occupation. Je puis me porter garant de cela.

M. Fraser:

D. Monsieur le président, j'aimerais poser une question. Pour que les maquettes du Saint-Laurent soient exactes, est-ce que la Commission ou l'un ou l'autre gouvernement ont employé des ingénieurs chargés d'examiner les niveaux d'eau, la couche de roc, et le débit d'eau?—R. Cela fait l'objet de recherches constantes de la part des diverses divisions du ministère des Ressources et du Développement économique ainsi que du ministère des Mines et des Relevés techniques. Tout dernièrement, on a entrepris la détermination de toute la série de niveaux géodésiques de la section internationale du Saint-Laurent. Actuellement, ces points précis de changements de niveau suivent la voie ferrée. Plus tard, si les plans sont approuvés et que nous construisons la voie de navigation maritime du Saint-Laurent, nous devrions déplacer la voie ferrée. Ce ne serait pas sage de déranger ces points géodésiques à un moment où ils seraient d'une si grande utilité. Le service géodésique poursuit actuellement pour nous la tâche de déterminer une nouvelle ligne de niveaux. Ceci, en plus de nous fournir des renseignements plus justes et de vérifier les mesures antérieures, constituera une base plus définie du travail que nous aurons à faire. C'est très important, car il se produit des relèvements dans la couche terrestre. Les niveaux ne demeurent pas constants, malheureusement. Ceci s'applique au Saint-Laurent aussi bien qu'ailleurs. Nous en avons éprouvé quelques difficultés sur le lac Supérieur. Je ne voudrais pas être obligé de vous donner des explications scientifiques de ce phénomène; mais des géodésistes nous disent qu'il est dû à la fonte de la calotte glacière. A mesure que la calotte glacière fond au nord, la sphéricité de la terre tend à s'accroître. De ceci, il résulte que le plateau par exemple, au nord de Churchill, s'élève réellement par rapport à la mer. Cette élévation est nécessairement accompagnée d'un retrait et après 40 à 50 années de constatations, on a pu tracer une ligne où l'effet de ce retrait se révèle nul. Dans le lac Supérieur, cette ligne s'étend de Fort-William au Sault. Au nord de cet endroit, la rive s'élève légèrement et au sud elle s'abaisse. Maintenant, quand il s'agit de dresser des plans techniques de construction, bien que la vitesse de ce mouvement soit légère, quoi qu'elle puisse devenir imposante au cours des années, il nous faut vérifier toutes les données du fleuve Saint-Laurent pour avoir la certitude que nos plans soient applicables. Je ne puis pas vous renseigner sur la vitesse de ce mouvement en cette région car nous n'avons pas eu de ligne de niveaux précis depuis quelque temps. Seulement lorsque cette vérification sera terminée, nous aurons quelque idée sur le sens du mouvement de la terre. Il y a des mouvements réels mesurés en fractions ou en dixièmes de pouces par année qui ne doivent pas être négligés dans des ouvrages techniques de grande envergure.

D. A-t-on engagé une compagnie d'ingénieurs pour dresser les plans de ce travail et pour les exécuter?—R. Les plans qui ont été dressés jusqu'ici pour le Saint-Laurent?... En ce qui nous concerne, les plans sont entre les mains de la Division des ouvrages spéciaux du ministère des Transports. Je ne puis vous dire s'ils engagent des ingénieurs ou non. Je n'ai pas ces renseignements. Ils ont retenu plusieurs ingénieurs pour une partie du travail. Cela est du ressort de M. Chevrier. C'est une question de régie interne. La Commission ne s'occupe pas de cela, mais elle travaille avec quiconque lui est envoyé par le ministère des Transports.

D. Et les États-Unis? Engagent-ils des ingénieurs?—R. Le *United States Corps of Army Engineers* assume l'entière responsabilité des travaux des États-Unis dans le Saint-Laurent. Qu'ils suivent la coutume en engageant de grosses compagnies de construction à qui ils confient une tâche, qu'ils l'accomplissent sous la direction des ingénieurs de l'armée, ou qu'ils l'accomplissent sous les auspices de M. Burton de la *Power Authority*, de l'État de New-York, nous l'ignorons. De notre côté, les détails du projet, en vertu d'une loi du Parlement deviennent la responsabilité de la Commission hydroélectrique de l'Ontario qui nous a été désignée. Nous entretenons des rapports très intimes et très cordiaux avec cette commission. Cela répond-il à votre question?

D. Je le crois.—R. Ce n'est pas une réponse complète, car les faits ne sont pas encore déterminés.

D. Je me demandais tout simplement si l'on avait engagé quelques compagnies d'ingénieurs; mais puisque cela est du ressort du ministère des Transports, je devrai m'adresser à ce ministère.—R. C'est ce ministère qui s'occupe de toutes ces choses.

D. Est-ce du ministère des Transports que viennent tous les plans de maquettes et les renseignements concernant les niveaux?—R. Les niveaux, les cartes topographiques et les renseignements concernant les débits d'eau. Nous avons des gens placés çà et là le long du cours d'eau pour mesurer le débit d'eau aux endroits où nous croyons qu'il est nécessaire de le connaître. On nous procure ces renseignements. Nous ne déboursions rien pour cela. Nous demandons les renseignements et on nous les donne. Ces renseignements sont ensuite transmis au Conseil national de recherches, où un groupe se livre à ces études; puis, nos ingénieurs, par l'intermédiaire du comité conjoint, participeront aux diverses expériences en vue d'obtenir les renseignements dont nous aurons besoin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Green:

D. Le général McNaughton a-t-il passé en revue l'état des rivières Kootenay et Columbia?—R. Je ne l'ai pas encore fait, mais si vous le désirez, je serai heureux de le faire.

D. Cela nous serait très utile.

M. MACDOUGALL: Je pense que cette demande pourrait être jointe à la mienne au sujet de la viciation de l'air à Trail.

M. BATER: Je crois que le général a répondu à cela.

M. MACDOUGALL: Peut-être à la fin de la réunion de jeudi.

Le TÉMOIN: J'ai donné un aperçu très complet sur cette question de la viciation à Trail.

M. BATER: Je le lui ai demandé en votre nom monsieur MacDougall.

M. JUTRAS: C'est consigné.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que M. MacDougall a été appelé à l'extérieur quelques minutes avant que le général traitât de la question de la viciation de l'air à Trail. Vous pourrez lire ses remarques, monsieur MacDougall, dès que le rapport paraîtra.

M. FULFORD: Monsieur le président, allons-nous laisser le Saint-Laurent maintenant? Dans l'affirmation, il me reste une question à poser.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Green, que nous pourrions en finir avec la question du Saint-Laurent.

M. Fulford:

D. Ma question est simple. J'aimerais demander au général si le mandat de la Commission comprend la construction de ponts sur le Saint-Laurent.

Aux termes du traité, si l'on obstrue le fleuve, c'est-à-dire, que si le pont est suspendu, nous ne nous en préoccuperions pas; mais si le pont est soutenu par des piliers dans l'eau, il ressortit à notre juridiction.

Eh bien! J'aimerais attirer votre attention sur une réunion publique qui se tiendra le 2 avril à Ogdensburg sous les auspices des autorités du pont Ogdensburg-Prescott. En ma qualité de parrain de leur projet au Parlement, l'an dernier, on m'a envoyé des devis descriptifs d'après lesquels il est évident qu'il s'agit d'un pont à travées multiples dont le centre s'élèvera verticalement. Je ne crois pas que cet ouvrage se rattache au projet de canalisation du Saint-Laurent, car chaque fois qu'un navire passera sous ce pont, il sera nécessaire de lever verticalement une travée de 500 pieds.—R. Ce serait contraire aux termes du traité que de construire un ouvrage quelconque dans le fleuve sans en obtenir l'autorisation de la Commission. J'étais au courant de ce projet. Je savais qu'il comprenait cet aspect particulier que vous citez. Jusqu'à présent, cependant, nous n'avons reçu aucune demande de la compagnie. Sur réception d'une demande de la compagnie, nous suivrons la procédure habituelle, qui consiste à déterminer la date des audiences, connaître les vues du ministère des Transports sur ce projet et étudier dans les plus petits détails, je puis vous l'assurer, ce projet en rapport avec notre grand projet de voie de navigation maritime.

D. Je suis heureux de savoir que cela tombe sous votre compétence.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du fleuve Saint-Laurent?

M. STICK: J'ai écouté avec intérêt le général décrire le phénomène de l'élévation du terrain par rapport à la mer. Je sais que le terrain s'élève d'environ un pouce par année sur la rive nord du golfe Saint-Laurent et du détroit de Belle-Île. Il y a quelques années, lorsque je me trouvais en cette région, des pêcheurs m'ont fait voir certains jardins qui jadis constituaient des fonds de pêche. Ils n'en connaissaient pas la raison. On m'a expliqué que certains relevés géodésiques ont été faits chaque année afin de calculer cette variation. Il est intéressant de vous entendre dire que les niveaux de terrain changent. Je présume que les rapports des relevés géodésiques faits chaque année sont mis à votre disposition et que vous les étudiez afin de connaître la nature des variations ou de les prévoir.

Le TÉMOIN: Oui, aux termes de nos attributions, nous avons le droit d'exiger des deux gouvernements tous les renseignements techniques qu'ils possèdent, sans réserve, et nous avons le droit, droit garanti aux termes de chaque mandat, de faire appel à leurs techniciens, non seulement pour en obtenir des renseignements, mais aussi pour les mettre à profit. Ainsi, en ce qui concerne le projet du Saint-Laurent et nos expériences avec les maquettes, nous n'avons pas d'inquiétude.

Le VICE-PRÉSIDENT: Me permettez-vous de vous interroger sur un point découlant de votre déclaration au sujet de la voie maritime comportant un tirant d'eau de 27 pieds qui sera aménagée dans le Saint-Laurent? En ce qui concerne les autres rivières et passages à partir de cet endroit jusqu'au lac Supérieur, qu'est-ce que ce projet entraîne? Faudra-t-il creuser à partir du Saint-Laurent pour que les navires puissent atteindre Port-Arthur et Duluth?

Le TÉMOIN: Oui, pour obtenir un chenal de 27 pieds. Je parle de cette partie qui s'étend du lac Supérieur au lac Ontario. Le lac Supérieur, à cause de sa profondeur, offre une voie sûre; il n'y a que les rochers à éviter. La navigation s'occupe de cela. Dans la rivière Sainte-Marie, on trouve cinq écluses parallèles, quatre du côté américain et une du côté canadien. Des quatre écluses américaines, trois fonctionnent, l'autre est mise en réserve; et l'écluse de contrôle, l'écluse MacArthur, la plus récente, mesure environ une trentaine de pieds de profondeur. Sa largeur et sa longueur sont énormes; j'oublie en ce moment les dimensions exactes. Cette écluse ne présente aucun

aspect défavorable aux navires qui auraient à y passer. En aval des écluses, la navigation se fait dans deux chenaux selon que l'on remonte le fleuve ou qu'on le descende; ce deuxième chenal offre un tirant d'eau d'environ 22 pieds, tandis que le premier pourrait laisser passer des navires tirant 27 pieds.

M. Stick:

D. Si je comprends bien, le chenal de la nouvelle voie maritime mesurera 27 pieds de profondeur?—R. 27 pieds de tirant d'eau.

D. Il faudrait des navires de quel tonnage?—R. Il faut des navires du type *Victory*.

D. Et le tonnage?—R. Environ 10,000 tonnes... 9,000 à 10,000 tonnes.

D. Est-ce que le coût en serait exorbitant si l'on creusait le chenal de 35 pieds?—R. Je puis répondre à cela en connaissance de cause, car parmi les diverses tâches que l'on m'a assignées au cours des années, il s'en trouvait une où, en 1923, comme jeune ingénieur représentant le ministère de la Défense, je faisais partie d'un groupe interdépartemental préposé à l'étude du projet de canalisation afin de connaître quelles en seraient les conditions les plus économiques. On a fait des études complètes en prenant tour à tour, comme base de nos calculs, 25 pieds, 27 pieds et 30 pieds. Personne n'en doutait, les théories économiques du transport indiquaient l'avantage qu'il y avait à passer de 25 à 27 pieds. En passant de 27 à 30 pieds, nous nous sommes rendus compte que le coût devenait très élevé. Quand nous avons étudié la possibilité d'une voie de navigation maritime jusqu'à Montréal sur une base de 35 pieds, nous avons obtenu un chiffre semblable à ceux que l'on obtient dans l'étude des espaces sidéraux. En vérité, la courbe des dépenses prévues s'élève rapidement après 27 pieds. En ce moment, il n'existe pas le moindre doute concernant la validité des conclusions voulant que la voie de navigation maritime soit construite sur une base de 27 pieds et que les écluses soient construites de façon qu'il soit possible de poursuivre le creusage pour accommoder de nouveaux genres de navires créés pour répondre à de nouveaux besoins commerciaux. Il était évident que nous serions en mesure de la construire dans le canal Welland et dans le Saint-Laurent. D'accord avec les ingénieurs de l'autre côté, il fut décidé qu'on aménagerait un chenal de 27 pieds de tirant et de 30 pieds de profondeur pour ne pas toucher les fondations.

D. Le projet du Saint-Laurent avait pour but, entre autres, de faciliter le transport de minerai du Labrador. C'est pour cela que j'ai posé ma question. Quelques-uns des bateaux qui transportent le minerai sont très larges et je me demandais si le chenal serait assez large pour accommoder ce trafic. C'était le but de ma question.—R. Cela n'est pas tout à fait dans le domaine de notre Commission; mais naturellement, quelle que soit la tâche à laquelle nous sommes associés, nous voulons qu'elle soit accomplie de façon pratique et utile. La Commission et les gens du transport ont analysé le fait et nous sommes assurés qu'il existe nombre de bateaux pouvant transporter dans le chenal projeté le minerai requis. Nous sommes assurés de cela, et nous étions certains, grâce à ces études, que poursuivre le projet de la voie de navigation maritime plus haut que Montréal exigerait de si fortes dépenses que l'organisation économique de toute l'affaire en serait bouleversée et que la chose ne serait pas recommandable. J'ai étudié cela assez minutieusement.

D. Au point de vue économique, le transport du minerai de fer dans des bateaux de ce genre serait sûr.—R. Sans aucun doute.

M. Green:

D. Nombre de bateaux marchands modernes sont d'un tonnage supérieur à 10,000. Pourront-ils passer?—R. Monsieur Green, voici la réponse. Sur les mers du monde, les gros navires jouent un rôle qui leur est propre, et leur maintien est très coûteux à cause de leur équipage nombreux. Ils ne sont pas

faits pour des voies d'eau limitées. L'opinion générale, loin de les accueillir dans nos voies intérieures veut les interdire. La voie de navigation maritime est conçue en fonction de la meilleure évaluation du trafic que nous pouvons accommoder... je me suis peut-être mal exprimé... non pas la meilleure évaluation, mais une évaluation du trafic que nous pouvons le mieux accommoder, qui est d'environ 50 millions de tonnes par an. A l'heure actuelle,... je parle ici de la section internationale... le minerai de fer transporté s'élève à 20 millions de tonnes au moins; nous avons en outre près de 10 millions de tonnes transportées par la voie fluviale actuelle qui doivent passer par là. Ce tonnage y sera ajouté, donc le chiffre de 50 millions de tonnes apparaît relativement petit. D'après l'opinion de quelques-uns de nos ingénieurs, loin de vouloir accueillir ces navires océaniques dans notre voie fluviale, nous voudrions peut-être établir des lois qui les en excluront.

D. Je crois qu'il existe une croyance répandue que les navires marchands de par le monde se serviraient de la voie fluviale pour se rendre à Toronto, à Windsor et même à Fort William et à Port Arthur; et ces navires de charge océaniques, on les veut sans cesse plus gros et plus rapides.—R. C'est vrai.

D. Apparemment, cette croyance générale est fautive. Au fait, peu de navires océaniques se serviraient de la voie fluviale.—R. Je ne dirais pas un très grand nombre de navires océaniques. Mais, il y en aura, car il existe de par le monde un très grand nombre de navires du genre spécifié qui pourront se servir de la voie de navigation maritime dans le but qui a été proposé et qui seront parfaitement capables de transporter les produits spéciaux que l'on veut importer. Le kaolin est un exemple de marchandises spéciales auxquelles je fais allusion. La meilleure terre à porcelaine, celle dont on se sert à Chicago et dans les poteries d'Hamilton vient du Sud de l'Angleterre. C'est une marchandise dispendieuse à transborder. Le kaolin est transporté dans de petits navires qui traversent l'Atlantique et qui peuvent franchir nos canaux actuels. Le sentiment exprimé avec conviction par ceux qui sont au courant de ces choses... je ne fais que répéter ce que l'on m'a dit... c'est qu'il existe plus qu'il n'en faut de navires disponibles pour transporter les marchandises spéciales; seulement, certaines dispositions devront être prises. Nous ne voulons pas ici de gros navires. Ils n'ont aucune utilité sur les Grands lacs. Nous ne sommes pas intéressés à avoir le *Queen Mary* sur les Grands lacs et nous ne recherchons pas le prestige. Ce qui nous occupe, c'est de favoriser le transport des marchandises vers le marché sous forme d'exportations ou d'importations et nous voulons le faire de la façon la moins coûteuse. Les bateaux de 8,000 à 10,000 tonnes dont le nombre de par le monde est considérable constituent, d'après les calculs, la manière la plus économique de le faire. Dans cette catégorie que nous désirons, il y en a un nombre suffisant. Pourquoi dépenserions-nous des centaines de millions pour attirer quelque monstruosité qui ne nous sera d'aucune utilité?

D. Donc, il n'y aura pas de navires d'un tonnage supérieur à 10,000? Vous attendez-vous que des bateaux de tonnage inférieur, mais plus rapides, se servent de la voie de navigation maritime, ou bien le trafic sera-t-il limité à des bateaux lents comme ceux du genre "Victory"?—R. Les navires rapides, qui tiennent à la fois du paquebot et du navire-voyageur ne sont pas ceux qui puissent le mieux nous servir. Leur maintien est trop coûteux; nous voulons à notre service des bateaux qui transportent les plus grosses cargaisons par rapport au coût du bateau et à celui de son entretien. Ceux-ci sont communément appelés vapeurs en cueillette. Voilà ceux que l'on veut.

M. Stick:

D. Sur la route maritime du Saint-Laurent, vous aurez à contrôler la vitesse des bateaux?—R. On ne peut leur permettre de faire de la vitesse, autrement on s'exposerait à des dommages considérables.

D. Oui, comme pour le canal de Suez. La vitesse sur le Saint-Laurent devra être réglée à ce point.—R. C'est cela.

D. De cette façon, les navires plus rapides qui se fient sur la vitesse pour améliorer leur rendement économique seraient obligés de ralentir.—R. Ils pourraient faire de la vitesse sur les Grands lacs, mais cela aurait peu d'effet sur le temps du parcours total.

D. Dans le canal de Suez, on limite la vitesse pour ne pas entraîner la vase dans le canal.—R. Nous devons nous rappeler que dans ces canaux, les navires ont un tangage atteignant jusqu'à 8 pouces, ce qui signifie le déplacement de la poupe à une certaine vitesse.

M. Green:

D. Mais on ne construit plus guère de ces navires de 10,000 tonnes et moins. Ne construit-on pas des navires plus rapides?—R. Un grand nombre de la catégorie des nouveaux bateaux projetés par la *United States Shipping Board*... J'ai eu l'occasion d'en rencontrer des représentants... et je sais qu'ils vont tenir compte des caractéristiques précises du Saint-Laurent. Il est vrai que le tirant d'eau de ces navires est un peu plus grand que celui des nôtres; cependant, s'ils étaient chargés plus légèrement, nos canaux pourraient les recevoir. Au sujet de la longueur et de la largeur de ces navires, on ne rencontre aucune difficulté.

D. Mais les navires construits par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Japon, l'Allemagne et autres pays ne sont-ils pas les plus rapides?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pas les navires marchands.

Le TÉMOIN: On construit les navires marchands en fonction de la route maritime.

M. Green:

D. Des bateaux plus petits?—R. Oui.

M. Bater:

D. J'aimerais demander au général comment ceci peut influer sur le commerce du grain. Les navires océaniques qui transportent le grain à partir de la tête des Grands lacs pourront-ils se rendre jusqu'en Europe?—R. Le commerce du grain, comme vous le savez, en ce qui concerne son transport sur l'Atlantique, est une affaire compliquée, si j'ose en parler. Sans aucun doute, quelques-uns de ces navires nous seront d'une grande utilité à certaines saisons de l'année, particulièrement vers la fin de la saison de la navigation; en montant vers Duluth, Port-Arthur et Fort-William, ils pourront y recueillir des cargaisons. J'entrevois que quelques-uns rempliront ces fonctions à notre satisfaction. Normalement, ces vapeurs en cueillette ne pourront rivaliser, dans le transport du grain, avec les navires marchands des Grands lacs, par rapport au coût de la tonne milliaire; et je prédis que ces derniers, à cause de leurs frais de transport plus bas que n'importe quels autres, prendront de l'importance. Il se peut fort bien qu'une bonne partie de ce grain soit encore déchargée à Montréal parce que le transport en Europe par les transatlantiques demeure le plus économique. A la dernière heure, on arrime le grain dans les cales des navires-voyageurs, jusqu'à ce qu'elles soient pleines. Les tarifs sont ainsi inférieurs à ceux des cargos.

M. GREEN: Ainsi, on ne peut prévoir de grands changements dans le transport du grain.

Le TÉMOIN: J'hésite encore à me prononcer. Je ne puis répéter que ce que l'on m'a rapporté. On croit que la navigation s'améliorera et cela résultera d'une foule de causes. Ainsi, à la fin de la saison, quand les tarifs s'élèvent,

les bateaux qui ont transporté du minerai pourront retourner chargés de grain. Ceci contribuera à abaisser les tarifs de transport. Le bénéfice net est évalué à environ 5c. le minot; ce qui représente une forte somme.

M. GOODE: Nous n'avons pas d'inquiétudes. Nous votons tellement de subventions.

M. Higgins:

D. N'avez-vous pas un barème de tarifs applicables à ces navires?—R. Vous m'interrogez sur un point que j'ignore.

D. Qui s'occupe de cela?—R. La Commission du transport. Notre projet concerne d'abord les réalisations matérielles en tant que nous devons travailler de concert avec les États-Unis.

D. Vous ne réglemez pas du tout les tarifs?—R. Je l'ignore.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose avant d'aborder la question du fameux fleuve Columbia?

M. FULFORD: J'ai souvent entendu dire, non pas toutefois de source autorisée, que 90 p. 100 des navires marchands du monde pourront se servir de la voie fluviale du Saint-Laurent, une fois les chenaux de 27 pieds de profondeur terminés.

Le TÉMOIN: Ce chiffre n'est sûrement pas exagéré.

M. FLEMING: Et par conséquent, très louable.

M. FULFORD: Si on peut conduire des navires marchands ou autres vaisseaux du même type, chargés de minerai, de Sept-Îles aux ports du lac Érié ou des autres lacs, je ne vois pas pourquoi les vapeurs des lacs ne seraient pas capables, après avoir descendu un voyage de grain, de remonter chargé de minerai.

Le TÉMOIN: Mais, une différence existe entre les deux. Les vapeurs des lacs ne sont pas munis de condensateurs qui leur seraient nécessaires s'ils s'aventuraient dans les eaux saumâtres. Le coût en est peu élevé. Ces vapeurs des lacs n'éprouveront pas de difficultés en se rendant à Sept-Îles.

M. Green:

D. Ces vapeurs auraient quand même à décharger leur grain à Montréal?—R. Il se peut que l'an prochain, le grain soit entreposé à l'est, à Louisbourg et à Sept-Îles. Les bateaux marchands ordinaires des Grands lacs sont très longs et mal adaptés à l'Atlantique.

D. Il y a possibilité que l'on érige des élévateurs à Louisbourg?—R. Ce sera pour le commerce de l'avenir, et si cela se réalise, je prévois une économie de 4 ou 5c. par minot. Mais, c'est pour l'avenir.

D. Les Maritimes s'en trouveraient avantagées aussi.—R. Oui, l'unité du Canada demeure mon plus grand intérêt comme aussi celui de nous tous. C'est ma vie et la vie de nous tous pratiquement, et tout ce qui facilite ou rend moins coûteuses les communications est-ouest et le commerce d'une province à l'autre contribue à l'unité de notre pays.

M. FULFORD: Existe-t-il quelque raison qui empêcherait les bateaux de la Nouvelle-Écosse de transporter le charbon aux provinces centrales?

M. MACDOUGALL: Pendant la première guerre mondiale, il existait certains bateaux appelés "*whalebacks*" à cause de leur ressemblance avec un genre particulier de baleines, qui transportaient le grain, des lacs jusqu'à l'est. Ce type de bateau a-t-il disparu ou continue-t-on à en construire?

Le TÉMOIN: Il n'y en a plus. Ils appartiennent à la même catégorie que les *roller boats*.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous prêts à aborder la question du fleuve Columbia? Monsieur Green, vous aviez quelque chose à dire?

M. Goode:

D. Monsieur le vice-président, j'espère que le général, en parlant du fleuve Columbia, affirmera ou niera qu'il y a eu de la correspondance entre la Commission et la province de la Colombie-Britannique au sujet d'un projet d'usine génératrice sur le Columbia et la Kootenay et du transport de l'huile dans un pipeline.—R. Autant que la Commission est concernée, je dois vous répondre négativement.

D. Puis-je ajouter encore une question? Y a-t-il eu de la correspondance entre le Gouvernement de la Colombie-Britannique et votre Commission au sujet de l'usine génératrice et l'huile du pipeline?—R. Non. J'aurai quelques mots à dire des ressources de la Colombie-Britannique quand j'aborderai le sujet, mais nous, de la Commission, ne nous occupons pas de l'huile. C'est l'eau qui nous intéresse.

D. On dit, en Colombie-Britannique, qu'aucune usine génératrice relevant des États-Unis ne sera autorisée sur le fleuve Columbia à moins que l'on en vienne à une entente sur le transport de l'huile. Est-ce vrai?—R. C'est au Gouvernement de la Colombie-Britannique à se prononcer là-dessus. En ce qui concerne la Commission, nous n'avons pas de correspondance à ce sujet, ni même le droit d'empiéter sur ce domaine.

D. Vous auriez quelque chose à faire avec l'usine génératrice sur le Columbia?—R. Oui, le 9 mars 1944, les Gouvernements du Canada et des États-Unis se sont entendus pour accorder à la Commission un mandat concernant le fleuve Columbia. J'aimerais, si vous me le permettiez, vous lire les premiers alinéas de ce mandat afin que les membres du Comité soient au courant de la lourde tâche alors imposée à la Commission.

"1. Afin de s'assurer s'il serait possible et avantageux de se servir davantage des eaux du réseau du fleuve Columbia, les Gouvernements des États-Unis et du Canada, d'un commun accord, sont convenus de soumettre la question à la Commission conjointe internationale, qui, en conformité de l'article IX de la Convention signée le 11 janvier 1909 au sujet des eaux limitrophes entre les États-Unis et le Canada l'étudiera et fera rapport.

2. La Commission est priée de décider si, d'après son opinion, une exploitation plus complète des ressources du bassin du fleuve serait réalisable et dans l'intérêt public, aux points de vue des deux gouvernements, en tenant compte de (A) la distribution et l'assainissement de l'eau propre à la consommation; (B) de la navigation; (C) de l'exploitation efficace de l'énergie hydro-électrique; (D) de la prévention des inondations; (E) des besoins d'irrigation; (F) de l'assèchement des terres humides; (G) de la conservation des poissons et de la faune; (H) des autres fins dont le public peut bénéficier.

3. Au cas où la Commission trouverait que d'autres ouvrages ou projets seraient réalisables et désirables pour un ou plusieurs des motifs mentionnés plus haut, elle devra indiquer de quelle façon les intéressés, de chaque côté de la frontière, en seraient favorisés ou désavantagés; elle devra également indiquer le coût de tels ouvrages et projets en y incluant les indemnités allouées dans le cas de dommages aux propriétés privées et publiques et les dépenses entraînées par les ouvrages d'amélioration jugés nécessaires; elle devra indiquer aussi la façon dont seront réparties entre les deux Gouvernements les dépenses occasionnées par lesdits projets et les indemnités pour tout dommage qui pourra en résulter.

4. La Commission devra enquêter et faire rapport sur les barrages déjà élevés, les usines hydro-électriques, les ouvrages de navigation, et autres ouvrages et projets situés dans le réseau du fleuve Columbia pour autant que ces enquêtes et ces rapports concernent le sujet à l'étude."

Le cinquième alinéa contient cette clause habituelle qui nous donne l'autorité de nous adresser aux techniciens dûment qualifiés, qu'ils soient au service du Gouvernement du Canada ou de celui des États-Unis.

Voici la situation devant laquelle nous nous trouvons à la suite de ce mandat, et c'était avant que je fasse partie de la Commission: plus des deux tiers du bassin du fleuve Columbia se trouvent aux États-Unis; pendant nombre d'années, en ce qui a trait à l'exploitation des ressources à la population et ainsi de suite, la section américaine du bassin accusait un développement beaucoup plus avancé que la section canadienne. Les ingénieurs de l'armée américaine utilisaient tous les renseignements possibles et au moment du mandat, ils possédaient des relevés complets de toutes les ressources aquatiques de la région. Ils ont étudié ces renseignements très minutieusement, les ont vérifiés jusqu'à ce qu'ils sachent avec précision ce qu'ils possédaient et ce qu'ils pouvaient en faire.

À l'occasion de leurs relevés, ils avaient accumulé de nombreux renseignements concernant les ressources du Canada. Nous n'étions pas, en 1944, dans une situation aussi heureuse. La première chose à faire avant de discuter de la répartition des frais et des bénéfices avec les États-Unis, était de s'assurer un service de relevés. Cette tâche, aux termes du mandat, était assumée principalement par le Gouvernement fédéral, ici à Ottawa.

Depuis ce mandat de 1944 jusqu'au mandat actuel, le ministère des Ressources et du Développement économique, comme nous le désignons maintenant... car son nom a subi quelques transformations depuis, a poursuivi cette tâche au cours des années par l'intermédiaire d'une commission établie par un comité qui à son tour a été nommé par notre Commission. Plus de \$2 millions ont été dépensés à l'égard des relevés. L'année dernière, le montant alloué était de \$360,000 et de cette somme, selon le dernier rapport fourni par le ministère des Ressources et du Développement économique, un peu plus de \$340,000 ont été dépensés.

Nous avons consulté ces dernières semaines les techniciens qui s'occupent des travaux de relevés. Après avoir bien discuté la chose avec eux, j'en suis venu à la conclusion qu'il faudrait encore deux ans de travail sur place et deux autres années de rédaction de rapports avant d'avoir en main assez de renseignements qui permettraient des discussions intelligentes avec les États-Unis. Cependant, les travaux progressent plus rapidement en certaines parties du bassin qu'en d'autres et ceci s'applique plus particulièrement au bassin de la rivière Kootenay et aux rivières Okanagan et Similkameen, un peu à l'ouest, mais faisant partie du réseau du fleuve Columbia.

Au sujet de la rivière Kootenay, nous avons une raison spéciale de vouloir hâter les relevés car les États-Unis étaient désireux d'entreprendre l'exploitation des têtes d'eau qui existent là où la rivière Kootenay traverse la frontière du Canada, entre dans le Montana et poursuit son cours en décrivant une boucle d'environ 100 milles avant de pénétrer dans l'État d'Idaho, puis arrose les plaines de cet État, se jette dans le lac Kootenay, en sort par un bras situé à l'ouest et rejoint ensuite le cours principal de la Kootenay. Dans la boucle de la rivière Kootenay, il y a de 400 à 500 pieds de tête d'eau disponibles, et il y a un débit, qui, selon les Américains, pourrait justifier l'érection à Libby d'une usine génératrice d'une capacité de 1 million de chevaux vapeur et une autre à Katka, quelques milles en aval, d'une capacité d'environ un demi-million de chevaux.

Il y a une pénurie d'énergie hydro-électrique dans le bassin du Columbia aux États-Unis et l'on désire s'en procurer à tout prix. Ainsi, les États-Unis sont très désireux d'entreprendre à Libby dans le Montana, de grands travaux d'exploitation auxquels ils songent et de les commencer le plus tôt possible.

Ce qui les intéresse, c'est non seulement l'énergie hydro-électrique qu'ils pourraient produire à Libby où il leur serait possible d'établir une première

usine de 400,000 à 500,000 chevaux; mais, leur intérêt porte surtout sur les avantages qui résulteraient, pour les grandes usines établies en aval, de la construction à Libby d'un barrage régularisant le débit d'eau. Pour que vous en ayez une idée plus juste, je vous donnerai quelques chiffres en général.

M. MACDOUGALL: Ces deux endroits, Libby et Katka, sont-ils au nord ou au sud de la frontière?

Le TÉMOIN: J'ai mentionné que Libby se trouvait dans l'État de Montana et Katka dans l'Idaho, les deux du côté américain, dans la boucle décrite par la rivière.

M. MACDOUGALL: Est-ce au sud de la frontière?

Le TÉMOIN: C'est tout près de la frontière qui sépare le Montana d'avec l'Idaho.

Le Columbia est un grand fleuve. Sur le continent nord-américain il n'y en a que deux dont le débit est supérieur. L'un, le Saint-Laurent, possède en se jettant dans l'Atlantique, un débit moyen d'environ 220 millions de pieds-acres. Naturellement le plus grand de tous est le Mississipi. Le débit du Columbia est légèrement inférieur à celui du Saint-Laurent. Son débit moyen lorsqu'il atteint le Pacifique, est d'environ 180 millions de pieds-acres, ce qui n'est pas beaucoup moins que celui du Saint-Laurent.

Il diffère cependant du Saint-Laurent au point de vue des têtes d'eau disponibles. Le niveau du lac Supérieur que nous, de la Commission, sommes chargés de maintenir, est de 602.1 et de 603.6. Mais le niveau d'un des barrages à l'étude, dans le haut du Columbia, est de 2,690 pieds au-dessus de la mer. Les plans détaillés que l'on a dressés prévoient le développement et l'emploi de pratiquement chaque pied de cette tête au moyen d'un barrage qui sera construit probablement dans la région de Big Bend et qui se déversera dans les rivières Wood et Canoe. Ainsi, vous pouvez voir qu'une tête d'eau de ces dimensions produira une puissance hydro-électrique énorme.

Prenons le Saint-Laurent comme point de comparaison. Au Sault-Sainte-Marie, une usine de 400,000 chevaux est projetée; au Niagara entre le Canada et les États-Unis, on devrait produire 4½ millions de chevaux; à l'île Bernhart, dans le Saint-Laurent, l'usine devrait produire 2,200,000 chevaux. A Beauharnois, un peu plus bas, des plans définitifs ont été dressés en vue d'un rendement de 1,900,000 chevaux. Et enfin, à Lachine où une usine située en haut du havre de Montréal, près du pont de la Commission du Havre, on produira entre 1,400,000 et 1,600,000 chevaux.

Ces nombres additionnés nous donnent un total de 10 millions de chevaux. En les convertissant en kilowatts, on obtient environ 7 millions de kilowatts.

Les plans qui ont été dressés prévoient des installations sur le Columbia, au Canada et aux États-Unis, capables de produire 32 millions de kilowatts. Ceci représente cinq fois le rendement du Saint-Laurent. Ainsi, je crois que les gens qui disent que nous parlons beaucoup de l'Est du Canada, se rendront compte, en entendant ces chiffres, que la Commission s'intéresse encore davantage au grand bassin du Columbia avec son potentiel de 32 millions de kilowatts, selon les calculs sûrs des meilleurs ingénieurs du Canada et des États-Unis. Ces 32 millions de kilowatts ne comprennent pas la force motrice requise pour fin d'irrigation.

M. McCUSKER: Quelle proportion de ces 32 millions de kilowatts pourrait être produite au Canada?

Le TÉMOIN: Je serais heureux de répondre à votre question si j'en connaissais la réponse. Nous attendons impatiemment la fin des divers relevés que le ministère des Ressources et du Développement économique poursuit conjointement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. D'autres

ministères fournissent également des renseignements demandés par nos ingénieurs. Je ne puis que vous en donner une esquisse, car il nous manque encore des données fondamentales qui nous permettraient de vous donner des chiffres exacts. Même si nous pouvions faire des calculs basés sur des niveaux, etc., cela ne suffit pas quand il s'agit d'en évaluer les résultats en termes d'énergie possible. Nous voulons savoir s'il est possible d'élever les barrages requis et si ces mêmes barrages devront être hauts ou bas. Ces constructions ne sont pas une petite affaire. Ce sont de grands barrages dont il importe avant tout de déterminer les fondations, les formations géologiques, etc.; puis le point de vue économique de toute l'affaire doit être étudié pour nous, car il nous faut savoir quel sera le coût des divers travaux qui entrent en ligne de compte. D'une façon générale, je vous prie de croire que ces chiffres ne donnent qu'un aperçu de l'étendue des frais . . . au point où nous en sommes, je dirais, en me basant sur la capacité d'emmagasinage des États-Unis, qu'environ la moitié de l'énergie hydro-électrique peut être produite par eux et l'autre moitié peut être produite dans la section canadienne du bassin, grâce à ses sites et à son pouvoir d'emmagasinage.

Le quart de l'énergie totale qui reste . . . cela représente une quantité assez considérable d'énergie hydroélectrique . . . sera produit dans les usines des États-Unis comme résultat de l'emmagasinage et de la régularisation du débit par le Canada. A la suite de nos pourparlers avec les États-Unis, je ne prévois aucune difficulté au sujet de l'énergie produite dans ce pays au moyen de leurs têtes d'eau et de leur propre emmagasinage. Ils sont chez eux. Nous ne nous en occupons pas du tout, comme eux non plus, d'ailleurs, ne se préoccupent des hauteurs d'eau et de l'emmagasinage au Canada. Mais, le gros problème, et c'est un problème énorme, c'est de savoir qui bénéficiera de l'eau emmagasinée au Canada, et relâchée pour répondre aux besoins des usines situées au sud de la frontière et pour aider à la régularisation du débit d'eau, à l'avantage de ces mêmes usines. Cela représente une quantité énorme, probablement 7 millions de kilowatts ou plus. Je parle du Columbia et je me sers du terme kilowatt plutôt que chevaux car cela facilite les calculs. Je vous recommande de nouveau de considérer avec réserve les chiffres que je vous viens de vous citer, car ils sont sujets à des modifications à la suite des enquêtes approfondies actuellement en cours. Maintenant à la lumière des faits, le projet de Libby devrait fournir, une fois complété, 1 million de kilowatts et le Katka, en aval, environ un demi million de kilowatts . . . vous pouvez insérer ces détails dans l'ensemble. Ces usines génératrices à Libby et à Katka sont rendues possibles seulement parce que le barrage de Libby est censé élever l'eau de 150 pieds à la frontière et la repousser à l'intérieur du Canada à quelque 42 milles de distance. La capacité du réservoir est d'environ 4,600,000 pieds-acres et l'emploi de ce réservoir, rendu possible par le barrage et par le retrait des eaux à l'intérieur du Canada, donnera aux États-Unis une source constante d'énergie à peu près quatre fois aussi considérable que celle produite au barrage de Libby, ce qui ajoutera 4 millions de chevaux environ. Je crois qu'il serait bon, pour ce qui nous concerne, de nous rappeler que les avantages apportés en aval par le barrage Libby sont de 4 contre 1.

Voici les problèmes qui nous confrontent. Les États-Unis nous pressent fortement à régler cette situation et veulent que la Commission approuve leur projet afin qu'ils puissent se mettre à l'œuvre et ainsi remédier à la pénurie d'énergie hydro-électrique. Nous avons agi avec grande franchise quand nous leur avons laissé entendre que nous n'étions pas disposés à régler l'affaire en vitesse. Ce n'est pas que nous voulions faire obstacle aux États-Unis, mais nous désirons, que dans la situation épineuse du barrage de Libby où il s'agit de régler le problème typique des avantages dérivés du développement et de la distribution des ressources hydro-électriques, nous soyons entièrement certains de notre affaire et sachions quelle est la meilleure ligne de conduite avant de poser quelque action irrévocable.

L'exploitation des ressources naturelles, en vertu de la constitution, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des lois du Parlement que vous avez étudiés depuis, est laissée dans chaque cas, aux provinces en tout premier lieu. Les gens à qui il incombe de déterminer les indemnisations . . . je me sers des mots du texte officiel . . . les indemnisations qui sont offertes pour l'exploitation des ressources naturelles, sont, en premier lieu, les provinces concernées et elles se livrent intensément à cette étude. Nous sommes maintenant arrivés à un point, en ce qui concerne le Columbia, où nous pouvons fournir à la Colombie-Britannique des renseignements nécessaires au sujet de la rivière Kootenay, afin que les études faites soient en rapport avec les faits. Il y a six mois, nous n'avions pas encore eu les renseignements dont nous pouvions tirer une conclusion satisfaisante. Nous croyons le moment arrivé où ces études peuvent servir. J'ai eu le privilège, en décembre dernier, de me rendre en Colombie-Britannique et de m'entendre avec le gouvernement de cette province pour qu'un solide comité soit établi en vue d'étudier l'affaire, en vertu d'un mandat venant non de notre Commission mais du gouvernement lui-même; nous nous sommes entendus pour que tous les renseignements techniques sur le sujet soient transmis à ce comité qui les étudiera. Ainsi, en premier lieu, et avec raison, il appartiendra à la province de la Colombie-Britannique de déterminer quelle indemnisation doit être accordée en raison de l'exploitation des ressources naturelles comme la tête d'eau de la rivière Kootenay, environ 150 pieds, qui doit disparaître; en raison également de l'inondation d'environ 42 milles à l'intérieur du Canada, du déplacement de deux lignes de voies ferrées et du rétablissement d'un certain nombre,—pas un nombre considérable, je suis heureux de le dire,—de gens dont les terres seront inondées. Ces gens doivent être réinstallés sur de nouvelles terres. La protection contre les inondations dans la région de Creston, région agricole de grande importance . . . toutes ces questions doivent être étudiées par la province qui devra y apporter une solution.

En plus des ces attributions provinciales, il appartient au Gouvernement du Canada d'entretenir des relations avec l'extérieur, et le Gouvernement du Canada garde certaines attributions supérieures au sujet de la conservation des ressources du pays. Ce qu'il importe de faire et ce qui, sans doute sera fait à mesure que les affaires avanceront, sera de réunir des représentants des deux gouvernements qui décideront quelle doit en être l'issue. En attendant, les États-Unis persistent dans leur demande d'une ordonnance leur permettant d'aller de l'avant. La section canadienne de la Commission, je l'avoue franchement, refuse d'apposer sa signature à une ordonnance quelconque avant de savoir ce que les autorités de notre pays considèrent comme raisonnable. Voilà, messieurs, quelle est la situation à Libby. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

M. Green:

D. Les Américains ont-ils offert certaines conditions qui donneraient au Canada le droit à un pourcentage de l'énergie produite?—R. Monsieur Green, nous avons reçu une offre, sous forme de lettre, signée par le président de la section américaine; elle m'était adressée en ma qualité de président de la section canadienne. Cette lettre a été transmise aux deux Gouvernements afin que ceux-ci l'étudient en relation de leur évaluation des ressources devant être exploitées; et tant que l'on n'aura pas reçu de réponse à ces questions, il devient évidemment impossible pour moi de donner une réponse complète à mon collègue, le sénateur. Je lui ai cependant dit, sans arrière pensée, qu'en ce qui me concerne, mon opinion et celle de mes collègues de la section canadienne, c'est qu'il ne nous semble pas que cette lettre ait tenu compte des vues exprimées à la Commission par les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique au cours des quelques audiences publiques que nous

avons tenues là-bas. Le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait avoir une nouvelle occasion de prendre position à la lumière de l'offre faite, mais nous ne sommes pas disposés à considérer l'offre contenue dans cette lettre comme satisfaisante.

D. Vous est-il permis de nous révéler le montant de l'offre?—R. Quoique la lettre ne soit pas de nature confidentielle, à ce stade des négociations, il ne conviendrait pas que je la produise. Quand j'aurai quelque chose d'important à dire, je pourrai la produire. Il me répugne de la faire connaître au stade peu avancé où en sont rendues les négociations dans cette affaire, car en révélant les offres et contre-offres, on risque d'immobiliser l'affaire et d'en rendre difficile la poursuite aux gens intéressés; j'espère que mes collègues seront prêts à faire des concessions quand ils comprendront la situation que nous prévoyons.

D. On pourrait attribuer au refoulement des eaux au Canada par le barrage de Libby environ la moitié de l'énergie hydro-électrique produite?—R. Oui, environ 40 p. 100.

D. Quelles autres eaux devront être refoulées du côté canadien de la frontière?—R. L'un des avantages de ce refoulement sera la production d'un million de kilowatts à l'emplacement de Libby; mais le grand avantage vient de la régularisation du débit d'eau de la rivière Kootenay à l'endroit où elle se déverse dans le fleuve Columbia et à mesure qu'elle poursuit son cours en alimentant les usines déjà aménagées à Grand-Coulée et autres, construites par les Américains, y compris la centrale de Bonneville. D'après les déclarations de leurs ingénieurs, la capacité de ces usines dépasse de beaucoup le débit régularisé du temps présent. Si on augmente le débit régularisé, leur production constante en sera accrue par des centaines de mille kilowatts. Ce sont là les principaux avantages.

D. D'après les plans, projette-t-on de refouler l'eau dans le lac Arrow?—R. La question du lac Arrow était à l'étude et sans aucun doute, nous dirigerons de nouveau l'attention de nos ingénieurs vers l'étude d'emplacements possibles de barrages au bas du lac Arrow. Dans le moment, nous avons, à cause d'un manque de personnel, discontinué nos enquêtes dans cette région et nous les poursuivons dans le haut du Columbia, principalement à Big-Bend et à Mica-Creek où se poursuit notre principal travail. La possibilité d'un emplacement économique pour un barrage au bas du lac Arrow n'a pas encore été calculée, mais les relevés sont si incomplets que je n'ose pas dire que ce soit impossible. C'est à souhaiter qu'il y ait un emplacement près de Castelgar.

D. L'inondation de Big-Bend s'étendra-t-elle à la route trans-Canada?—R. Si on construit le barrage à Mica-Creek, la section de la route située entre la rivière Canoe et Beavermouth, près du lac Kinbasket, sera inondée.

D. Est-ce à dire qu'il faudrait retracer le parcours de la route trans-Canada?—R. Oui, nous faisons actuellement des relevés alternatifs. Peut-être que je pourrais en mentionner la valeur... mais je ne pourrais pas citer des chiffres précis car l'étude de l'affaire n'est qu'à ses débuts... cependant, le barrage projeté pour cet endroit... on ne peut en dire plus car il n'y a rien encore de décidé... hausserait les eaux de 600 pieds environ. Ce serait une entreprise majeure.

D. Vous parlez du fleuve Columbia?—R. Oui, monsieur; l'inondation s'étendrait jusqu'à la voie ferrée du Pacifique-Canadien, à Beavermouth, en passant par le lac Kinbasket. Ce ne sera pas nécessaire de refaire les voies ferrées, quoique la grand'route de Big-Bend devra être retracée. La capacité totale d'emmagasinage en cet endroit serait de 20 millions de pieds-acres environ. Disons que cela représente environ 10 p. 100 du débit annuel du Saint-Laurent. L'emmagasinage possible dans ce seul réservoir représente la moitié de ces 10 millions de pieds-acres et au moyen d'un tel emmagasinage, nous serons à même de construire les usines projetées sur le Columbia. En

conséquence, la valeur en argent d'un tel barrage s'éleva au montant de... Je n'aime pas citer des chiffres, ils sont si énormes. Les avantages retirés en aval du Columbia sont tels qu'on n'éprouvera aucune difficulté à recueillir les grosses sommes d'argent nécessaires à la construction du barrage de Libby. Ces avantages, en aval, sont en fonction du coût dans un rapport de deux à un. Mais, où est alors le Canada? Qu'est-ce que l'on en retire?

D. La plus grande partie de l'énergie hydro-électrique sera produite par les États-Unis.—R. La majeure partie est à l'avantage du sud. Actuellement, à l'endroit que nous avons en vue, une usine d'une capacité de 800,000 chevaux serait justifiée et avec la régularisation améliorée de la partie supérieure du Columbia qui résultera de ce barrage... deux endroits situés entre Golden et Revelstoke pourraient produire environ un demi-million de chevaux... on serait en possession d'une couple de millions de chevaux pour cette section seulement du fleuve, si les industries veulent en tirer parti, comme elles le feront un de ces jours. Plus bas, sur le Columbia, nous n'avons aucun emplacement d'énergie hydro-électrique mais nous en aurons s'il nous est possible de construire un barrage à Castlegar, endroit que vous avez mentionné. Plus bas à Grand-Coulée et ailleurs aux États-Unis, ils ont déjà installé les turbines et générateurs qui utiliseront l'eau régularisée et cela ajoutera des millions de chevaux à leur production, quantité très considérable.

Voilà notre problème. Comment allons-nous déterminer la valeur des dédommagements que nous devrions recevoir pour l'inondation de nos vallées dans ces régions? Nous n'avons pas trop de terre arable dans la Colombie-Britannique comme vous le savez, et elle nous est donc très précieuse. Il nous faudra inonder. Il nous faudra sacrifier ces vallées à mesure que le niveau s'élèvera. Quand il s'agit de régulariser l'eau, il n'y a pas que des avantages, et il faut que le Canada soit justement indemnisé.

D. Et les droits miniers et forestiers?—R. En considérant le bois, on pense à la région de Kinbasket avec ses magnifiques forêts. Je suis passé par cet endroit une couple de fois et je sais aussi que le réservoir submergera beaucoup de minéraux possibles. Il y a là des camps de prospecteurs, et à l'occasion de ma visite, l'été dernier, on m'a dit que la région était prometteuse en fait de minéraux. On doit tenir compte de tout cela.

D. Existe-t-il à la frontière une situation semblable?—R. A Pend-d'Oreille, le problème est le même mais en sens inverse. Nos amis, les Américains, l'appellent Clark-Fork et plus haut, un bras est appelé la rivière Flathead. La rivière Flathead prend sa source au Canada, à l'ouest du parc Watterton, puis traverse la frontière. La majeure partie de la rivière Clark-Fork arrose le Montana; elle parcourt l'Idaho puis traverse au Canada à environ 20 milles à l'est de Trail. La rivière arrose le Canada sur une longueur de 16 milles environ; avant de se jeter dans le Columbia, elle possède une tête de 440 à 450 pieds. La concentration de cette tête peut se faire à deux endroits; le premier à Waneta et l'autre à Six-Mile, un peu plus haut. Il y a un potentiel de 440,000 chevaux à peu près à chacun de ces deux endroits. En vertu d'une ordonnance de la Commission, on est en train d'installer les premiers générateurs. La *Consolidated Mining and Smelting Company* a dû nous demander une ordonnance car le barrage de Waneta inondait un petit ruisseau appelé Cedar-Creek dont la source était aux États-Unis. Ils ne pouvaient agir avant d'avoir reçu une ordonnance signée par la Commission conjointe internationale et sujette à certaines restrictions, leur permettant d'aller de l'avant.

M. Stick:

D. Est-ce qu'il ne serait pas possible qu'une certaine partie de ce grand potentiel d'énergie produite en aval aux États-Unis soit mise à la disposition de nos industries de la Colombie-Britannique, après entente avec les États-Unis au sujet de l'inondation qui en résulte et de l'accroissement d'énergie pour eux?

Ne pourrait-on conclure des ententes par lesquelles cette énergie serait disponible aux industries de Vancouver et d'autres centres de la Colombie-Britannique?—R. Aux États-Unis, la soif d'énergie est telle qu'ils sont prêts à nous payer avec n'importe quoi, sauf en énergie hydro-électrique. Le sentiment exprimé par les représentants de la Colombie-Britannique à la Commission, lors d'une audience, est qu'ils ne sont pas prêts à accepter en paiement des conditions favorables que notre pays offrait, autre chose que l'énergie hydraulique.

D. Vous avez la faculté de négocier. Ils comptent sur l'eau du Canada là où ils inonderont notre territoire. Cela ne nous donne-t-il pas une faculté de négociation pour obtenir l'énergie d'eux?—R. Sans aucun doute. C'est le sujet discuté dans le moment, c'est-à-dire, quelle sera l'indemnisation équitable accordée pour la contribution du Canada dans cette affaire.

D. L'indemnisation en argent ou en énergie?—R. Une compensation en argent est, je pense, fort invraisemblable... Aucune proposition semblable ne m'est encore parvenue en ma qualité de membre de la Commission... que nous nous contentions, dans le cas de la perte des ressources naturelles d'un pays qui sont vitales et irremplaçables, d'une indemnisation en dollars. Une fois la chose accomplie, c'est presque à perpétuité, et le dollar, comme nous le savons, ne constitue pas une base ferme permettant de prévoir, pour un avenir lointain, une répartition équitable.

D. Pouvez-vous nous donner quelque idée du besoin actuel et futur d'énergie de la Colombie-Britannique? J'ai l'impression que vous vous basez sur l'avenir et c'est généralement accepté parmi nous que nous voulons conserver notre énergie pour nous en servir dans la mesure de nos besoins. Si nous la cédon aux États-Unis, il sera difficile de la recouvrer; elle sera entre leurs mains pour toujours. Quel est le besoin d'énergie de la Colombie-Britannique? Quelles chances avons-nous, en faisant ces concessions, de pouvoir satisfaire à l'avenir notre propre besoin d'énergie?—R. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Canada prennent actuellement cette affaire en considération et l'étudient. La Commission est désireuse de connaître en temps voulu l'évaluation qui en sera faite par les autorités en question. Vous avez mentionné le fait important qu'une fois l'énergie hydraulique exportée, on ne peut pas recouvrer. La raison en est bien simple. Ici, les chiffres nous apportent des éclaircissements. Quand on considère le coût total de l'aménagement des usines génératrices et des établissements industriels et autres, qui font usage de cette force motrice, les usines génératrices représentent moins de $1\frac{1}{2}$ p. 100 du total; c'est-à-dire qu'un peu plus de $98\frac{1}{2}$ p. 100 du coût total ne réside pas dans la production de l'énergie hydro-électrique mais dans son application et son usage. Si l'énergie est coupée, l'industrie qui a pu croître sous son égide s'atrophiera et disparaîtra. Ainsi, vous pouvez vous imaginer combien il répugnera à quiconque a reçu et utilise l'énergie d'un autre pays, de la rendre ensuite. S'ils le font, leurs citoyens seront privés de leur moyen de subsistance et nous avons eu ce problème sur la frontière avec les États-Unis depuis nombre d'années.

C'est à l'unanimité, je crois, que tous les membres de la Chambre ont exprimé leur profonde détermination de réserver l'énergie canadienne au profit du Canada. A la suite de ces constatations d'ordre économique, nous ne considérons pas l'exportation de l'énergie comme une affaire pratique.

D. Quoique je ne sois pas directement intéressé à la Colombie-Britannique, je vous pose cette question parce que la plupart de ces problèmes relèvent finalement des membres du Parlement qui en décident et ceux qui s'y intéressent de façon intelligente doivent en comprendre le fond. Je ne crois pas qu'aucun de nous consente à l'exportation de l'énergie que nous pourrions employer. Si ces projets requièrent un vote, nous voulons en avoir une connaissance complète pour savoir ce que nous faisons. C'est la raison de ma question et votre réponse m'a certainement éclairé.

M. McCusker:

D. Monsieur le vice-président, serait-il possible de produire l'énergie dans la Colombie-Britannique et de l'emmagasiner sans en faire bénéficier les États-Unis?—R. Indirectement.

D. La seule manière de les empêcher de bénéficier de notre emmagasinage d'eau est de ne pas développer nos ressources hydrauliques. Si nous voulons les développer pour notre propre usage, nous devons emmagasiner, et de ce fait, ils en bénéficieront sûrement.—R. A la longue, oui. Il nous faut vraiment interpréter la situation en fonction de la nécessité pressante. Aux États-Unis, la situation est très urgente. Ils ont fait des plans pour l'aménagement complet du bassin du fleuve Columbia, en ce qui les concerne. Nous sommes à un stade d'évolution peu avancé comparé aux États-Unis; et il se trouve qu'à ce stade les industries qui se développent actuellement dans la Colombie-Britannique peuvent se servir plus économiquement de quelques-unes des petites sources d'énergie.

Nous ne sommes pas encore arrivés au point où nous voulons exploiter immédiatement les grandes sources d'énergie. D'une façon générale, nous pouvons remplir le mieux les exigences actuelles en exploitant les petites sources. C'est justement cela que l'Hydro de la Colombie-Britannique s'efforce de faire actuellement. Il n'existe pas le moindre doute chez les membres de la Commission et chez quiconque en a étudié les chiffres. Nous allons avoir besoin de chaque kilowatt-heure d'énergie qui sera produite en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous ne pouvons nous permettre de l'hypothéquer car si nous le faisons, il nous serait tout simplement impossible de la recouvrer. Vous n'auriez pas une haute idée de nous, qui sommes les serviteurs du peuple, si nous agissions à l'encontre des principes que j'ai énoncés ici aujourd'hui.

D. Si nous exploitons les sources d'énergie dans la partie supérieure du fleuve Columbia, les États-Unis en tireront certainement profit, n'est-ce pas?—R. Sans aucun doute.

D. Il nous serait possible d'employer toute l'énergie que nous pourrions produire. On pourrait se servir de cette énergie au Canada et en la produisant on favoriserait les États-Unis.—R. C'est vrai.

D. Mais, il vient un moment où nous ne pouvons plus faire aucune autre usage de l'eau. La seule solution que j'y vois est le refoulement des eaux au Canada, ce qui peut résulter en une perte de tête dans les parties inférieures du Columbia au Canada.—R. C'est vrai.

M. GOODE: Je crois qu'on devrait adopter une autre attitude. Comme le général nous le faisait remarquer, cette affaire ne représente pas seulement des concessions de part et d'autre en ce qui regarde l'énergie. La Colombie-Britannique perdrait peut-être par cette entente, si jamais elle se réalise, pour une valeur de plusieurs millions de dollars dans les montagnes. Nous avons peut-être des mines qui valent des millions, mais nous ne le savons pas. D'après les chiffres qui paraissent dans les rapports publiés par le gouvernement provincial, il y aurait du bon bois pour une valeur d'environ 19 millions. Les scieries de la province sauraient certainement s'en servir. Nous devons nous rappeler que l'industrie du bois occupe le premier rang dans notre province. Nous perdrons des richesses incalculables en minéraux. Il me paraît donc qu'en vertu d'une telle entente, la Colombie-Britannique se trouverait en position de tout perdre et de ne gagner absolument rien; et les États-Unis ne seraient pas intéressés à nous remettre cette énergie.

M. Jutras:

D. La situation devient un peu confuse dans mon esprit. Oublions les États-Unis pour une minute et supposons que le Canada produise toute cette

énergie. Ces ressources seront perdues de la même façon.—R. Non, elles ne seraient pas perdues de la même façon. On ne peut pas considérer cette question sans tenir compte du temps. Voilà la chose importante.

D. Je m'en rends compte.—R. Normalement, l'Hydro s'occupe des diverses parties de la province. Si vous jetez un coup d'œil sur la carte, vous verrez que son activité s'étend dans toute la province, qu'elle exploite des petites sources d'énergie suffisante à l'industrie actuelle sans entraîner de larges immobilisations. Le coût total est modique et l'Hydro n'est pas submergé par de lourds intérêts, tout en remplissant les besoins des municipalités

A mesure que ces industries croîtront, l'Hydro ajoutera de nouveaux générateurs dans les petites usines et cela suffira au cours de la période du développement normal de la province.

Mais les États-Unis ont déjà franchi ce stade dans leur développement. Au point où ils en sont, seule une source d'énergie capable de produire du coup environ un million de chevaux saura les intéresser. Ils veulent le gros lot et rapidement. A leur point de vue, plus c'est grand, mieux c'est. Ainsi, ils nous pressent de poursuivre nos travaux bien avant que nous soyons prêts, afin qu'ils puissent en récolter les avantages.

Plus tard nous aurons arpenté et prospecté la région qui pourrait être inondée et, probablement, avec de la prévoyance et du temps, nous aurons fait la coupe du bois. Les exploitants des forêts, selon un plan méthodique de développement, auront fait coïncider la coupe du bois avec le déblaiement du terrain propre aux réservoirs. Ainsi, nous pourrions poursuivre notre développement sans nous faire de tort. Mais si nous devons le faire tout de suite pour répondre à leur demande, nous paierons un prix énorme.

Si les États-Unis veulent le faire, alors ils doivent en toute justice nous indemniser, conformément aux vues des gens de la Colombie-Britannique qui se sont présentés devant notre Commission. En d'autres termes, ils doivent nous dédommager sous forme d'énergie, en fonction des pertes réelles que nous subissons pendant la durée de cette entente à long terme. Voilà en quoi consiste notre problème actuellement.

M. STICK: Serait-il exact de dire qu'en aidant les États-Unis dans le développement de cette grande énergie, nous nous aidons nous-mêmes pour l'avenir?

Le TÉMOIN: Nous pourrions nous aider nous-mêmes alors. Mais, en aidant les États-Unis aujourd'hui et tout de suite, nous nous placerions peut-être dans une situation critique. Et c'est de cela que nous devons tenir compte à mesure que nous évaluons cette affaire.

M. GREEN: Cela rendrait peut-être impossible le développement de la Colombie-Britannique.

Le TÉMOIN: Oui, cela pourrait nous ruiner. Des gouvernements responsables ne peuvent agir de la sorte.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous un observateur intéressé dans la personne de M. Herridge, député. Sa circonscription électorale se trouve dans la région qui fait l'objet de nos discussions. Je me demande si le Comité lui donnerait l'occasion d'interroger le général. Je crois que le Comité est consentant.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je n'ai pas de questions à poser, mais je puis dire ceci au Comité: au cours de mes rencontres personnelles avec les diverses organisations et des centaines de personnes de ma circonscription électorale, je n'ai pas trouvé une seule personne qui n'appuie les opinions exprimées aujourd'hui par le général McNaughton.

M. GOODE: Le général pourrait-il, pour le bénéfice des députés de l'Est qui ne connaissent pas la région en question, fournir au Comité une carte montrant à quelle distance on refoulerait les eaux dans la Colombie-Britannique

afin qu'ils sachent quelle superficie de la province serait inondée? M. Green, M. MacDougall, M. Herridge et moi-même sommes au courant des effets que cela aurait dans la province. Mais une simple discussion comme celle-ci ne renseigne pas les gens de l'Est.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai prévu le désir du Comité car franchement j'éprouve de la difficulté à faire comprendre à travers le pays les problèmes que présente le bassin du Columbia. Amener tout le monde à saisir l'ampleur des intérêts en jeu demeure un des plus grands problèmes qui nous confrontent. Pour remédier un peu à la situation à laquelle vous avez fait allusion, il fut convenu l'année dernière que la conférence annuelle, à la *Canadian Geographical Society*, serait donnée par M. Norman Marr, du ministère des Ressources et du Développement économique alors chef de la division des ressources hydrauliques et président de l'*International Columbia River Board of Engineers*. Sa conférence, soigneusement préparée, a été publiée dans le *Canadian Geographical Journal* du mois d'août 1952. Elle constitue un exposé des plus clairs. Le but spécial de cette conférence était de faire mieux connaître le Canada aux Canadiens. Maintenant, monsieur le président, si vous me le permettez, il me fera plaisir d'obtenir de la *Canadian Geographical Society* un exemplaire de l'article et de vous le mettre entre les mains dès demain matin. Vous y trouverez, en grande partie, les renseignements que je vous ai communiés au cours de l'après-midi; vous y verrez aussi les chiffres et les faits dont je vous ai entretenus.

Le VICE-PRÉSIDENT: Une carte est-elle jointe à l'exposé?

Le TÉMOIN: On y trouve des cartes et des photographies. Puis-je vous offrir mon exemplaire, monsieur Goode?

M. GOODE: Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. GREEN: Une autre avant d'ajourner: existe-t-il une situation semblable relativement à l'exploitation de l'énergie au Yukon et en Alaska?

Le TÉMOIN: Vous avez probablement lu dans les journaux beaucoup de choses concernant l'exploitation des eaux du fleuve Yukon. Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de vous parler de ce problème en connaissance de cause, quoiqu'il se peut que la situation soit soumise à la Commission. En conséquence, les employés de la Commission et moi-même, nous nous sommes occupés à recueillir des données et à les étudier par rapport aux résultats possibles. A l'état actuel, ce problème n'a pas été soumis à la Commission. Je ne puis que vous donner quelques renseignements, si vous le désirez. Il se trouve à Miles-Canyon un très bon endroit où on pourrait élever un barrage sur le fleuve Yukon, et si on y érigeait un barrage de 250 pieds de hauteur, les eaux pourraient être refoulées dans les lacs Atlin. De là, d'après les suggestions de l'*Aluminum Company of America*, on pourrait creuser, en deux étapes, un tunnel d'une longueur d'environ vingt milles capable de conduire l'eau à travers les montagnes à la vallée de la rivière Taiya. Ceci résulterait en une chute d'une couple de mille pieds de hauteur et on pourrait y produire à la longue environ 3 millions de chevaux ou même plus. Leur proposition visait l'exploitation de cette énergie, en Alaska, en vue de l'expansion de l'industrie de l'aluminium qui s'étend aux quatre coins des États-Unis; elle aurait eu la préférence quant aux droits de douane que les États-Unis pourraient imposer dans le cours des années. Ceci, il va sans dire, serait probablement au détriment du projet canadien qui utilise les eaux de la Nechako puis les détourne vers la mer à Kitimat.

Il y a à peine une couple de semaines, un représentant de la Couronne annonçait que l'on ne détournerait pas l'eau vers les États-Unis. Puisqu'elle sera exploitée au Canada et qu'elle ne traversera pas la frontière, elle ne tombe pas du tout sous la compétence de la Commission. Le problème concerne totalement le gouvernement du Canada, celui des Territoires du Nord-Ouest et celui

de la Colombie-Britannique qui sont tous intéressés dans l'exploitation de ces eaux. Je ne suis donc pas en mesure de vous renseigner là-dessus. Certains partis à prendre concernant l'exploitation de ces ressources dans notre propre pays sont à l'étude, comme M. Winters le déclarait lui-même.

D. On m'a laissé entendre qu'on pourrait établir un port à Glacier-Bay; ceci nous donnerait un port de mer.—R. Êtes-vous allé là, monsieur Green?

D. Non.—R. J'y suis allé, moi. L'été dernier, j'y suis allé et j'ai examiné l'endroit. A la tête de la baie Glacier s'étend une grève d'une longueur de 100 verges derrière laquelle se trouve un glacier. Ce n'est pas un endroit propice à la construction d'un port de mer. A un autre endroit, le glacier de la rivière Taku recule aussi; cependant une partie s'est mise à avancer de nouveau. Il ne serait pas avantageux de construire un port en aucun de ces endroits, pas même un chemin, en ce moment. Mais il existe une autre section du territoire où, avec les droits de douane habituels, et parce que nous avons une voie ferrée qui la traverse, il se peut que l'on fasse quelque chose; mais il est trop tôt encore pour se prononcer. Il se peut que l'énergie produite au Canada puisse être utilisée. Ayant été témoin des développements des années passées dans notre pays et ayant été intimement lié à ce développement, je suis convaincu, avec certains intéressés que nous pourrions trouver moyen, peu importe à quel endroit de la frontière américaine, de produire cette énergie et de nous en servir, si nous avons une bonne raison de le faire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allons-nous adopter le poste 100?

Adopté.

Le poste 101 est-il adopté?

Adopté.

Merci, général McNaughton, de l'aide que vous avez apportée au Comité.

Des VOIX: Lundi, à 11 heures.

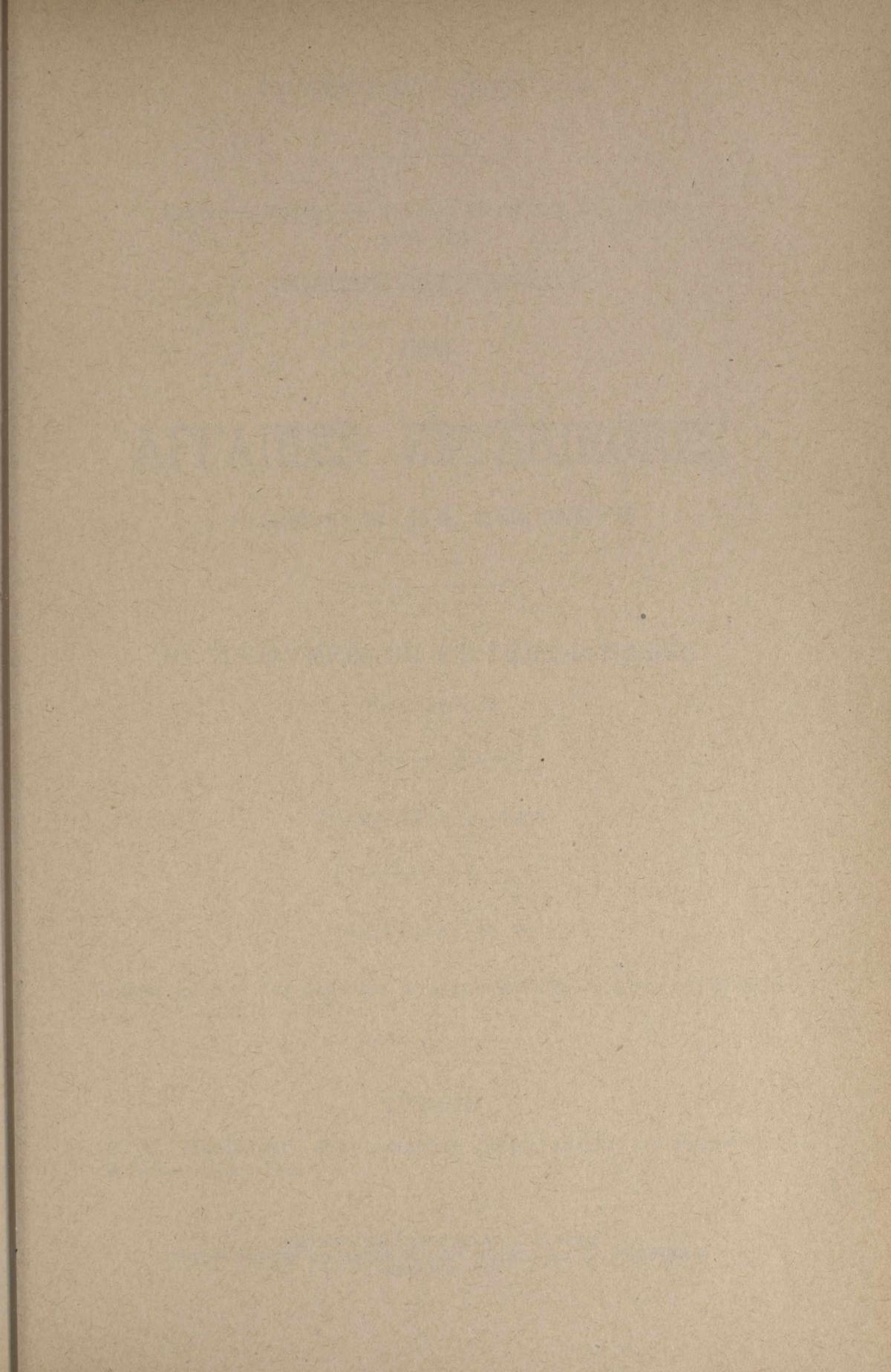
Le VICE-PRÉSIDENT: Les acclamations qui vous ont été adressées reflètent bien l'attitude du Comité à l'endroit de votre exposé. Messieurs, il reste encore une question qui pourra faire l'objet de notre prochaine réunion. Quand aimeriez-vous tenir cette prochaine réunion.

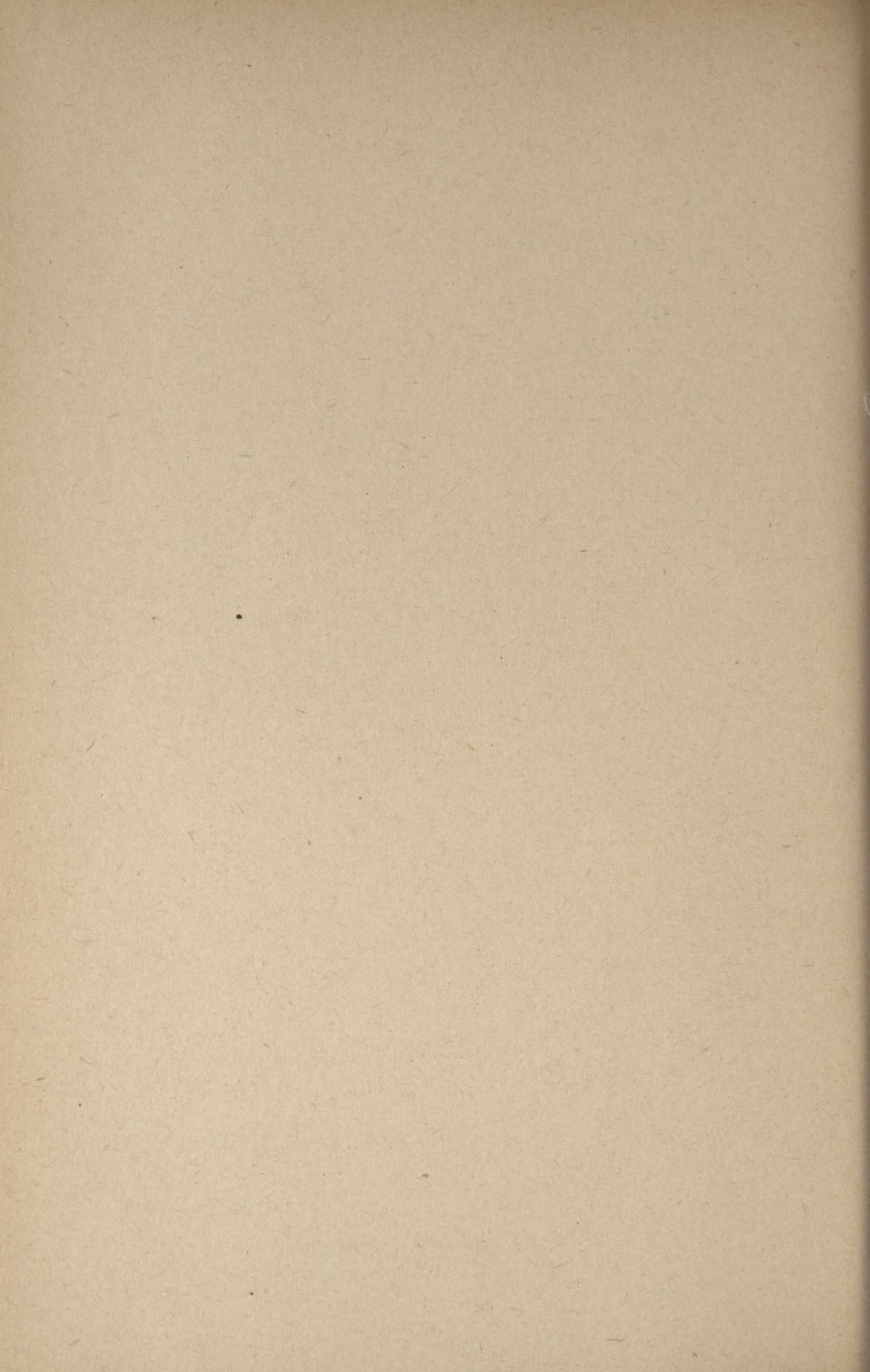
Des VOIX: Lundi à 11 heures.

Le VICE-PRÉSIDENT: Notre prochaine réunion aura lieu lundi à 11 heures.

Convenu.







CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

Lundi 23 mars 1953

POSTES 87, 88, 89

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

TÉMOIN:

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des
Affaires extérieures.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 23 mars 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bennett, Bradette, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Fulford, Goode, Graydon, Green, Higgins, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Low, MacInnis, McCusker, Richard (*Ottawa-Est*), et Robichaud.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, et M. S. D. Hemsley, de la Division des finances, tous deux du ministère des Affaires extérieures.

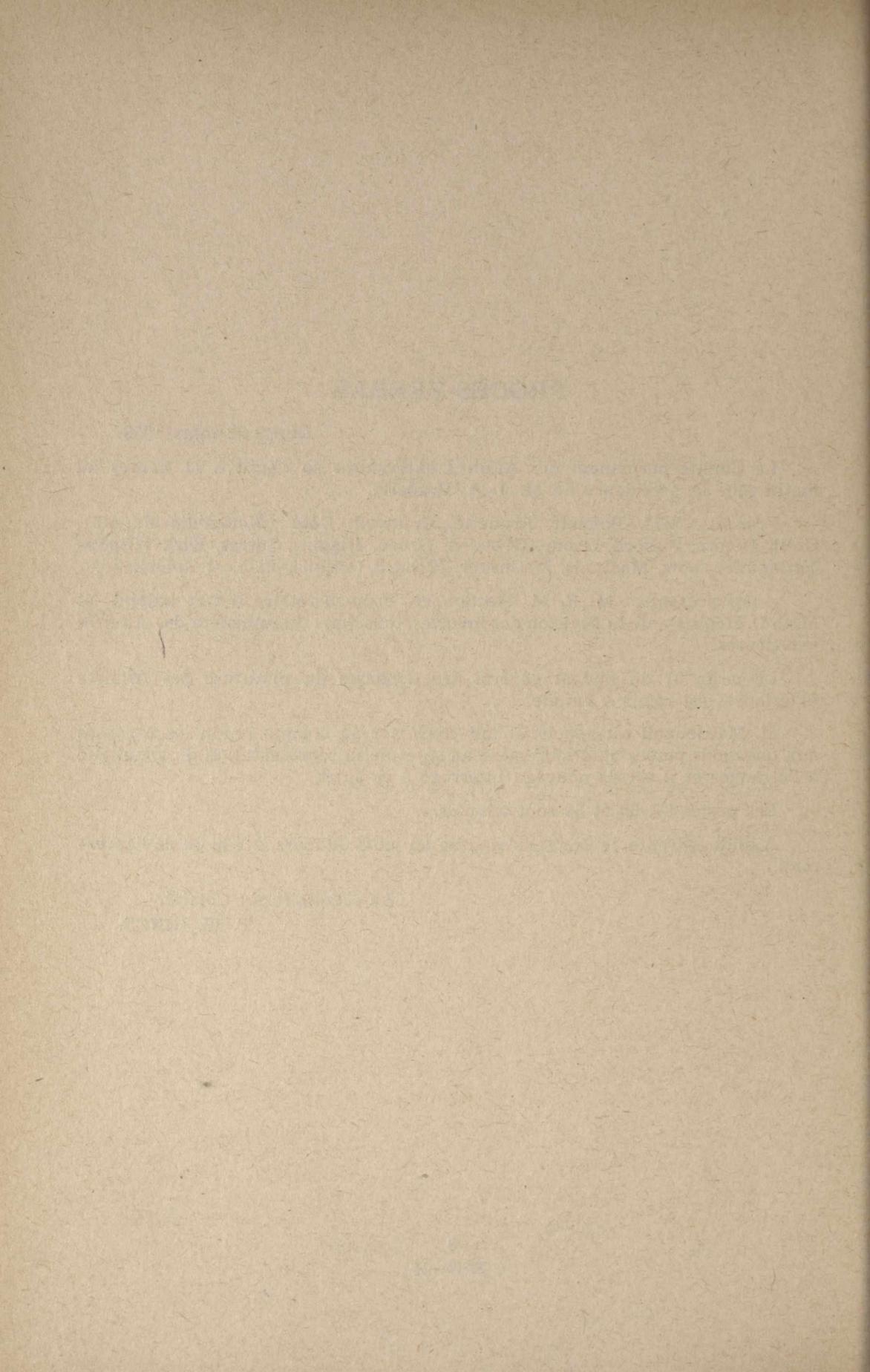
Le poste 87 du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures est remis à l'étude.

M. Macdonnell est appelé. Il fait consigner au compte rendu les réponses aux questions posées antérieurement au sujet de la représentation diplomatique à l'étranger et il est de nouveau interrogé à ce sujet.

Les postes 87, 88 et 89 sont adoptés.

A midi et trente, le Comité s'ajourne au jeudi 26 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.



TÉMOIGNAGES

23 mars 1953.

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Avant de commencer, je voudrais remercier notre vice-président d'avoir dirigé la réunion de façon si splendide alors que j'étais absent la semaine passée pour raison de maladie. Je lui suis vraiment très reconnaissant. Et je voudrais aussi rendre hommage au général McNaughton pour le beau travail qu'il a accompli comme témoin à deux de nos séances. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de fond qui a paru dans le *Journal* d'Ottawa au sujet de la présence ici du général McNaughton. Je crois vraiment que cet article lui rendait justice. Je puis dire que je me remets d'un petit accès de grippe. Mes pas sont encore mal assurés et je devrai peut-être quitter la réunion ce matin avant qu'elle ne soit terminée.

Revenons maintenant aux postes 87, 88 et 89 du budget des dépenses. Je crois que M. Macdonnell a une déclaration à faire au sujet de quelques questions antérieures se rapportant aux trois postes susmentionnés. J'appelle maintenant M. Macdonnell.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité: Quand nous discutons le budget pour des dépenses d'immobilisations à Rome, à La Haye et à Tokyo, quelques membres ont demandé l'évaluation des dépenses totales pour ces constructions. Cette estimation est évidemment très relative, parce que dans certains cas nous n'avons fait encore qu'ébaucher les plans, qui devront passer par plusieurs étapes avant d'être autorisés. Pour le cas de Rome, le plan est de construire un immeuble administratif pouvant abriter tous les services canadiens représentés dans cette ville, au coût approximatif de \$300,000 ou \$400,000; et la résidence est évaluée à \$250,000 ou \$300,000.

M. Green:

D. Cela est-il en plus du prix du terrain?—R. Cela est en plus du prix du terrain.

D. Et cela ferait un total de près de 1 million, n'est-ce pas?—R. Si vous prenez le chiffre maximum de \$400,000 pour une chancellerie, et \$300,000 pour une résidence, cela ferait \$700,000, et le terrain compterait pour \$200,000 environ, ou plus exactement \$186,000; et cela totaliserait environ \$900,000.

M. GRAYDON: Les locaux doivent être assez dispendieux par là?

Le TÉMOIN: Ils le sont, de même que les terrains.

M. Goode:

D. Connaissez-vous le volume de nos échanges avec l'Italie, dans les deux sens?—R. Oui, j'ai ici quelques chiffres. J'ai ici les chiffres et je puis les

donner. La balance commerciale pour 1952—il ne s'agit que des 11 premiers mois, se chiffrait comme suit: nos exportations vers l'Italie s'élevaient à 52·6 millions, et nos importations d'Italie à 10·5 millions de dollars.

D. Ces chiffres sont-ils conformes, disons, à la moyenne des trois ou quatre dernières années?—R. Non. Les exportations canadiennes ont augmenté d'année en année. Je pourrais vous donner les chiffres de 1950. Ils sont de 15·4 millions. Pour 1951, 48·7 millions; et ensuite ce chiffre de 52·6 millions.

D. Vous montrez là une avance de 15·4 millions à 48·7 millions en une année?—R. Oui, entre 1950 et 1951.

M. McCusker:

D. Pourquoi nos importations d'Italie ont-elles diminué? En 1951 nous avons 15·2 millions alors que l'année passée nous n'avions plus que 11·7 millions?—R. Une raison serait que les chiffres de 1952 ne portent que sur 11 mois.

D. Oh oui.—R. Il est difficile de dire ce que le douzième mois indiquera.

D. C'est exact.

M. GRAYDON: Est-ce là le chiffre exact de nos exportations et importations commerciales? Est-ce simplement une question de paiements de marchandises? Est-ce qu'une partie de ces 48·7 millions n'a pas quelque rapport avec les obligations de l'OTAN?

Le TÉMOIN: La seule possibilité qui me vienne à l'esprit est que ces chiffres puissent inclure quelques marchandises expédiées au titre de l'aide mutuelle.

M. Green:

D. Nous avons envoyé en Italie beaucoup de matériel pour la défense, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Et ceci serait compris dans les chiffres.

M. McCusker: Ceci serait-il du ressort du ministère du Commerce? J'étais intéressé à cette question l'autre jour et j'ai demandé au ministère du Commerce les chiffres de nos échanges avec l'Italie et un autre pays, et il me les a communiqués. Je n'ai pas pensé demander la question que vous avez posée: "Cela comprenait-il une partie des dons?" Mais ils m'ont donné ces chiffres commerciaux, et les denrées comprenaient du blé, du whisky, des poissons, de la morue, du saumon, des tapis, des planches, de la pâte de bois, de la pâte de bois au sulfate, des barres, du fer et de l'acier, des automobiles, de l'aluminium, du laiton usagé, du cuivre, des appareils et de l'équipement radiophoniques, de l'amiante, du coke, du pétrole et des médicaments. La liste ne comprenait aucun matériel de guerre dans ces 48 millions.

M. GOODE: Parlez-vous de 1951?

M. GRAYDON: Je parle de savoir si nous pouvons comparer ou non l'augmentation des exportations du Canada vers l'Italie avec les chiffres antérieurs, et si nous pouvons dire qu'elles ont augmenté et que cela montre un accroissement de notre commerce en général. Je suis préoccupé au sujet des dons et ces obligations du Canada envers l'OTAN par exemple, qui pourraient altérer toute la comparaison.

M. McCusker: Le ministère du Commerce a-t-il mentionné les dons à l'OTAN? J'ai demandé des chiffres commerciaux. Je ne sais pas s'il l'a fait.

M. DECORE: Vous ne connaissez pas les produits d'exportation?

Le PRÉSIDENT: Je voudrais savoir quel rapport a le commerce avec le présent sujet qui est le développement ou l'expansion du volume des achats ou des ventes que nous essayons d'effectuer avec l'Italie.

Le TÉMOIN: La majeure partie de ce volume représente des exportations purement commerciales. Par exemple, il y a \$28 millions pour du blé. Je doute fort qu'il y ait beaucoup en fait d'aide mutuelle dans le chiffre total.

M. DECORE: Vous dites que le blé compte pour \$28 millions?

Le TÉMOIN: Oui, le blé s'élève à \$28 millions.

M. Goode:

D. C'était en quelle année?—R. 1952. J'allais mentionner un autre point en relation avec les projets de Rome. La question a été posée l'autre jour de savoir pourquoi, alors que nous avons acheté le terrain en 1950, les plans sont encore au stade préparatoire. Je crains de n'avoir pas pris connaissance de la réponse, mais elle a une conséquence importante sur notre plan.

Comme le savent les membres du Comité, l'intention est d'utiliser pour ces dépenses les liras italiennes bloquées, et la conclusion de l'accord avec le gouvernement italien au sujet des fonds gelés a pris beaucoup de temps. Il n'est pas encore en vigueur. On s'est rendu compte que du moment qu'on ne savait pas quand cet argent serait disponible, il était plus réaliste d'aller de l'avant avec quelques-uns des autres projets, étant donné nos fonds limités et notre personnel technique réduit pour ce genre de travail, et d'accélérer la mise en œuvre d'autres projets, par exemple à Paris ou à La Haye. Nous espérons que l'accord italien sera mis en vigueur très prochainement et que l'argent sera disponible.

Le PRÉSIDENT: S'il n'était pas disponible, vous n'auriez pas poursuivi le projet?

Le TÉMOIN: Non. Il a été décidé que toute dépense en construction de propriété à Rome devrait se faire à partir de ces fonds bloqués.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il de bonnes perspectives de règlement prochain?

Le TÉMOIN: Oh oui. Et je pourrais peut-être passer maintenant à la ville suivante.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions concernant Rome?

M. Green:

D. Apparemment le coût du terrain était d'environ \$180,000?—R. Oui.

D. Et évidemment le coût de cette construction doit s'élever à \$600,000 environ?—R. Monsieur Green...

D. Entre \$550,000 et \$600,000?

Le PRÉSIDENT: Il pourrait atteindre \$700,000.

Le TÉMOIN: Oui, il pourrait atteindre \$700,000. Mais nous sommes au tout premier stade du plan. Nous n'avons pas eu, par exemple, l'estimation des dépenses des entrepreneurs et autres à Rome. Les plans n'ont pas été suffisamment approuvés, même en principe, ici à Ottawa, pour permettre de faire des estimations précises. Les chiffres que j'ai donnés sont très généraux, juste de quoi fournir une indication de la façon dont nous pensons:

M. GREEN: Peut-être serait-il encore temps de diminuer l'allocation et de réduire les frais. Cela me paraît être vraiment un montant fabuleux à dépenser, près de \$1 million, pour une maison canadienne à Rome.

M. Goode:

D. Avant que le témoin réponde à la question, considérons-là sous un autre angle. Je suppose que le nouveau bâtiment que vous proposez de construire durerait au moins 20 ans?—R. J'espère qu'il durera bien plus que cela.

D. Tenons-nous en à ce chiffre, juste pour en avoir un; et alors, si mes calculs sont exacts, sur une dépense totale de \$900,000 en immobilisations pour cette chancellerie à Rome, cela signifierait \$4,500 environ par mois. Ai-je raison?

Le PRÉSIDENT: Non, \$45,000.

M. GOODE: Non. \$4,500 selon mes calculs. Ai-je raison ou non?

M. GRAYDON: Non. Vous faites erreur.

M. GOODE: C'est donc \$45,000 par an?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GOODE: C'est entendu. Cela signifie bien moins que \$4,000 par mois, et cela est sur la base d'un chiffre d'affaires de \$152 millions, depuis 1950. Il me semble que proportionnellement ce prix n'est pas exagéré.

M. GRAYDON: Mais nous avons entrepris ces dépenses accrues sans avoir la moindre construction.

M. McCUSKER: Si nous bâtissons sur l'emplacement qu'ils nous ont donné, nous ne pouvons construire une bicoque. C'est un des meilleurs quartiers de Rome. C'est un endroit charmant.

M. GREEN: Combien avons-nous dépensé pour nos locaux à Paris?

Le TÉMOIN: Le coût total de la résidence est d'environ \$600,000.

M. GREEN: Et à La Haye?

M. CÔTÉ: Depuis quand ces dépenses ont-elles été faites à Paris?

Le TÉMOIN: A Paris nous avons acheté la résidence en 1951. Quant à la maison des Pays-Bas, la résidence a coûté \$194,000.

M. GREEN: \$194,000?

M. GRAYDON: Et combien pour le terrain?

M. GREEN: Et combien à Bruxelles?

M. GRAYDON: Est-ce là le prix total de la maison et du terrain?

Le TÉMOIN: Oui, c'est le total pour la maison et le terrain.

M. McCUSKER: Aux Pays-Bas vous avez obtenu la propriété d'un quisling qui devait s'enfuir du pays. Vous avez fait là une bonne affaire.

Le TÉMOIN: C'est vrai.

M. GREEN: Et combien pour Bruxelles?

Le TÉMOIN: Nous ne possédons rien à Bruxelles.

M. GREEN: Et combien ont coûté nos locaux à Washington?

Le TÉMOIN: La résidence à Washington a coûté \$305,000; et l'édifice administratif, qui a été acheté il y a longtemps, vers 1926 ou 27, a coûté \$475,000.

M. McCUSKER: Le commerce avec les Pays-Bas n'est pas aussi important qu'avec l'Italie?

M. GREEN: Vous essayez de justifier cela par le commerce, ce qui, je pense, est en dehors de la question. Comme M. Graydon l'a dit, le commerce a augmenté pendant ces dernières années sans que nous ayons aucune résidence. Bien plus, les opérations telles que le commerce se font généralement entre compagnies.

M. McCUSKER: Ne pensez-vous pas que nos ambassades aident le commerce quelque peu?

M. GREEN: Laissez-moi finir s'il vous plaît. Notre ambassade de Paris, qui est bien plus importante que celle de Rome, a coûté \$600,000. Notre ambassade à La Haye, qui est, selon moi, plus importante que celle de Rome,

a coûté \$194,000. Quand vous comparez cela au coût probable de l'ambassade de Rome, il semble clairement qu'il y ait eu quelque prodigalité. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour faire quelque chose à ce sujet. Il y a le fait que les soumissions n'ont pas encore été demandées, et même que les plans n'ont pas été complétés. J'espère bien que le ministère des Affaires extérieures peut faire quelque chose pour réduire le prix. Cette attitude qui consiste à vouloir faire aussi bien que le voisin en dépensant de l'argent à l'étranger est ridicule, et je pense qu'elle est très injuste pour les contribuables du Canada.

M. McCUSKER: Je voudrais poser au député cette question: Il a dit que selon lui l'ambassade aux Pays-Bas était bien plus importante que l'ambassade en Italie. Je voudrais en savoir la raison.

M. GRAYDON: Il a dit "Paris".

M. JUTRAS: Il a dit aussi "Les Pays-Bas".

M. CROLL: Pouvez-vous me faire une déclaration sur ce que nous payons en fait de loyer à Rome en ce moment?

Le TÉMOIN: Le chiffre est d'environ \$22,000 par an pour la résidence et les bureaux.

M. JUTRAS: Vous voulez dire que ces \$22,000 par an constituent un loyer?

Le TÉMOIN: Oui.

M. JUTRAS: Vous avez fait une comparaison. Une comparaison a été faite entre le coût à Washington et le coût proposé à Rome. Vous avez dit que la résidence de Washington a coûté \$305,000.

Le TÉMOIN: Oui.

M. JUTRAS: Et combien a coûté le bureau?

Le TÉMOIN: \$475,000, il y a 25 ans.

M. JUTRAS: Cela se passait il y a vingt-cinq ans. Et quel était le coût total?

M. GRAYDON: Non, non, pas il y a 25 ans.

M. JUTRAS: Disons dix ans.

M. GRAYDON: Non, non, pas dix.

M. Jutras:

D. Je parle du bureau—\$475,000. Cela fait un total de \$780,000, et le bureau a été acquis il y a quelque vingt ans—transigeons avec M. Graydon et faisons une comparaison. Maintenant, pour comparer cela—vous disiez qu'à Paris le coût total était de \$600,000?—R. Pour la résidence.

D. Pour la résidence. Et pour l'immeuble administratif?—R. Nous avons acheté un emplacement pour un immeuble administratif, oui. L'emplacement pour les bureaux à Paris et l'immeuble élevé au-dessus ont coûté \$295,000, et cela demandera une remise à neuf complète.

D. Si je comprends bien, tout est à refaire pratiquement?—R. La construction sous sa forme actuelle n'est pas adaptée à nos besoins.

D. En sorte que le coût total serait bien près de \$900,000. Ainsi la comparaison qui vient d'être faite, entre le coût à Rome et celui de \$305,000 à Washington, n'est pas une comparaison précise. Vous devez comparer le bureau aussi bien que la résidence, parce qu'à Rome le montant à être dépensé l'est aussi bien pour l'un que pour l'autre, et votre estimation pour le moment est de combien—\$700,000?—R. Nous donnons cela comme une estimation totale possible. Je puis donner l'assurance au Comité que nous allons essayer de

maintenir ces prix dans les limites les plus raisonnables possibles, et nous serions peut-être en mesure de construire un immeuble de bureaux pour \$300,000 et la résidence pour \$250,000, au total \$550,000.

D. En comparant avec l'autre, si vous demeurez dans les limites de \$700,000, je pense que cela serait assez raisonnable comparé aux autres. Mais c'est beaucoup d'argent.

M. MacInnis:

D. Au sujet de l'emplacement des bureaux de Paris—vous avez acquis l'emplacement récemment?—R. Oui.

D. Avez-vous des chiffres séparés pour le terrain et l'immeuble tels qu'ils sont actuellement?—R. Non, ils furent l'objet d'une seule transaction, terrain et construction vendus comme parcelle.

D. Quelle est la superficie de ce terrain?—R. La maison était à l'origine une grande maison privée. Je n'en ai pas les dimensions, mais elles sont celles d'une grande maison privée donnant sur une rue, avec beaucoup d'espace à l'arrière, où il y a une cour assez vaste pour ajouter une aile au bâtiment actuel, afin d'élargir les bureaux. Nous avons besoin de beaucoup d'espace pour les bureaux à Paris en ce moment.

M. FULFORD: S'agit-il du bâtiment sur l'avenue Foch?

Le TÉMOIN: Non, celui-ci est sur l'avenue Montaigne. La propriété de l'avenue Foch vient d'être louée et sera abandonnée.

M. LOW: Quels sont vos plans au sujet du nouvel emplacement?

Le TÉMOIN: Il y a le choix entre deux plans: utiliser le bâtiment actuel avec des énovations, ou en détruire une partie et construire nouveau; mais aucune décision officielle n'a été prise. Nous avons soumis ces plans au comité des Finances et la question n'a pas encore été résolue.

M. GREEN: Quel rapport faites-vous entre votre personnel de Rome et celui de Paris?

Le TÉMOIN: Il est certainement plus restreint.

M. GRAYDON: En ce cas vous voudrez sous-louer une partie des locaux de Rome, je suppose?

Le TÉMOIN: En Italie le personnel est de 23; à Paris, de 57.

M. Green:

D. Vingt-trois et 57?—R. Cela ne représente, évidemment, que les employés des Affaires extérieures.

D. Eh bien, si vous comptez tous ceux qui utiliseront ces deux locaux, combien y en aurait-il à Rome et combien à Paris?—R. Je ne pourrais vous donner des chiffres pour les autres ministères. A Paris comme à Rome nous aurions des représentants du ministère du Commerce, de la Défense nationale, du service d'Immigration, les médecins de la Santé qui travaillent avec eux, et certainement le personnel à Paris serait plutôt plus nombreux qu'à Rome.

D. Il serait probablement beaucoup plus nombreux, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Évidemment les bureaux occupés par le ministère du Commerce et autres ministères à Paris sont en dehors du bâtiment principal.

M. GREEN: Mais je n'ai posé de question que pour le personnel qui emploiera les locaux respectifs.

Le TÉMOIN: Aux Pays-Bas, 17 employés des Affaires extérieures.

M. LOW: Comment arrivez-vous au type de bâtiment, le type de bâtiment pour bureaux dont vous avez décidé?

M. MACINNIS: Ils font une comparaison avec le logement des membres du Parlement au Canada!

M. Low: C'est la façon dont cela est fait?

Le TÉMOIN: Nous essayons de fournir l'espace adéquat pour le travail du nombre des personnes que nous prévoyons être là, compte tenu de facteurs tels que les conditions climatiques; par exemple, la quantité d'air requise augmenterait dans les pays tropicaux. A tout prendre, nous essayons de prévoir nos besoins en personnel pour une période d'un bon nombre d'années, et de leur fournir les locaux de bureaux.

M. Green:

D. N'avez-vous fait aucune prévision au sujet du nombre des employés qu'il y aurait à Rome pour les ministères autres que celui des Affaires extérieures?—R. Oh oui. Je n'ai pas ici les chiffres détaillés, mais nous avons consulté de près les autres ministères au sujet de leurs besoins.

D. Pouvez-vous nous donner le nombre approximatif?—R. Eh bien, je pense qu'à Rome, par exemple, vous auriez probablement deux commissaires du commerce plus le personnel devant les aider dans l'administration et les bureaux. Vous auriez un ou deux attachés de service et leurs employés. Les besoins du service d'immigration sont peut-être plus difficiles à prévoir que tout autre, parce que le taux d'immigration vers le Canada tend à varier d'une année à l'autre, mais il y a en ce moment un bon nombre d'inspecteurs et de docteurs dans les services d'immigration à Rome.

M. MacInnis:

D. La proportion entre les autres services occupant ces locaux ne serait pas moindre ou plus grande qu'aux affaires extérieures à Rome?—R. Je pense que cela serait exact.

M. GREEN: Eh bien, le personnel des Affaires extérieures serait plus nombreux à Paris qu'à Rome?

Le TÉMOIN: Oui, mais je pense, maintenant que nous parlons de Paris, qu'il ne faut pas perdre de vue la distinction à faire entre le personnel militaire attaché à l'ambassade sous la forme d'un attaché militaire et d'un attaché à l'air, et les fonctionnaires canadiens attachés à notre délégation de l'OTAN.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, M. Macdonnell vient de déclarer que nous avons 23 employés du ministère des Affaires extérieures à Rome. Pourrait-il nous donner la liste de ces employés?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous les noms ou simplement une liste?

M. ROBICHAUD: Je voudrais avoir les détails complets, s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: Je puis vous donner les classifications. Je n'ai pas tous les noms ici. Il y a l'ambassadeur, M. Dupuy; un fonctionnaire des Affaires extérieures, classe 5; un fonctionnaire des Affaires extérieures, classe 2; un fonctionnaire des Affaires extérieures, classe 1; un employé, classe 4; trois sténographes, classe 3; deux employés, classe 2-B; un messenger spécial, et 12 employés engagés sur place—il s'agirait d'interprètes etc.

M. GREEN: Habitent-ils...

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît. Il y a encore autre chose.

Le TÉMOIN: Je puis mentionner que sur la liste des fonctionnaires en Italie il y a trois personnes représentant les services combinés médicaux et d'immigration, et elles auront aussi, évidemment, leur propre personnel.

M. ROBICHAUD: Encore une question, monsieur le président. Il y a quelque temps, je pense que M. McCusker a fait mention d'un nom de lieu en rapport avec l'emplacement proposé de nos bureaux à Rome. Je n'ai pas saisi le nom où ils seront situés.

M. McCUSKER: C'est juste de l'autre côté de la rue, en face des bains de Caracalla. C'est un des emplacements les plus attrayants de Rome, et c'est probablement la plus grande attraction touristique. Les bains de Caracalla et le théâtre en plein air ont l'avantage d'être une des plus grandes attractions touristiques en Europe, et je pense certainement, sans encourager la prodigalité ou le gaspillage, que c'est notre devoir d'ériger une belle construction sur un emplacement pareil.

M. GREEN: Mais nous ne devrions pas construire d'ambassades pour des attractions touristiques dans d'autres pays.

M. McCUSKER: Cela peut ne pas avoir beaucoup de signification à Vancouver, mais à Rome c'est différent.

M. GREEN: Cela a probablement bien plus de signification qu'à Regina.

M. Goode:

D. Monsieur le président, j'ai écouté M. Green ce matin et il a laissé entendre que d'après lui la dépense à Rome ne peut être justifiée, et il continue à parler de prodigalité. Je pense que peut-être une question comme celle-ci doit être considérée selon l'expérience judiciaire ou commerciale d'un homme, et je dis que M. Green, sauf son respect...

M. GRAYDON: Qui a l'expérience commerciale?

M. GOODE: Voulez-vous discuter avec moi sur ce point?

M. GRAYDON: Je l'aurais fait, si je n'étais pas de trop bonne humeur ce matin.

M. GOODE: Je vois que notre chiffre d'affaires avec l'Italie s'est élevé à \$50 millions l'an passé. Maintenant, nous payons là un loyer de \$22,000 par an pour notre logement, et s'il y a quelqu'un qui puisse me prouver que ce n'est pas une bonne affaire de construire une ambassade à Rome au prix que nous proposons, j'aimerais entendre un argument valable contre ce projet. Notre commerce avec ce pays est en train d'augmenter. Entre 1950 et 1952, notre commerce avec l'Italie s'est accru par sauts et par bonds. Le ministère doit prévoir aussi le logement dont le personnel aura besoin dans dix ans, et ne pas se contenter de construire un logement pour le personnel actuel. Je pense que dans 10 ans le personnel pourra considérablement augmenter. En considérant tous ces chiffres, il me semble que c'est une bonne affaire, et je suis d'accord pour la dépense.

M. Croll:

D. Que ferons-nous si nous n'utilisons pas les liras bloquées? Que ferons-nous des liras si nous ne les utilisons pas?—R. Nous les laisserons soit à la banque, soit avec le gouvernement, cela varie quelque peu suivant le pays, et elles restent là, prêtes à être retirées au taux courant à mesure que les années passent.

D. Pouvons-nous acheter avec ces liras des obligations de l'État?—R. Non, notre accord spécifie les buts pour lesquels nous pouvons les dépenser.

D. Portent-elles intérêt?—R. Non.

D. Elles ne donnent pas d'intérêts; elles restent là seulement, sans emploi.

M. LOW: Elles n'en ont pas besoin.

M. CROLL: Que voulez-vous dire?

M. Low: Elles pourraient être utilisées pour le commerce.

M. CROLL: Quel est l'usage que nous pouvons faire des liras maintenant?

Le TÉMOIN: Pour les opérations courantes des bureaux du gouvernement, pour des projets d'expansion, l'achat et la construction de propriétés, et pour des buts éducatifs et culturels. Je pense que c'est à peu près cela.

M. GREEN: Vous avez fourni la preuve l'autre jour que cet argent pourrait être utilisé à l'octroi de bourses d'étude.

M. CROLL: Oui, il a dit cela.

M. GREEN: Le témoin a dit que ces liras pourraient être utilisées à la formation d'étudiants canadiens. Ma suggestion au Comité est qu'elles pourraient beaucoup mieux être utilisées à l'octroi de bourses à de jeunes Canadiens.

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît.

M. Croll:

D. Écoutons le témoignage de M. Macdonnell. Vous avez dit, si j'ai bien compris, qu'elles pourraient être utilisées à des opérations courantes, des projets d'expansion tels que la construction, et des buts éducatifs tels que des bourses d'étude. En utilisons-nous pour des bourses?—R. Nous l'espérons, quand cet accord entrera en vigueur. Une somme a été allouée à cet usage.

D. Combien de liras avons-nous bloquées en Italie, à peu près?—R. Nous avons inscrit ce chiffre aux procès-verbaux l'autre jour.

D. Vous l'avez fait? Est-il élevé? Quelqu'un en a-t-il une idée?—R. Environ \$500,000 ont été mis de côté pour des bourses et autres buts éducatifs, plus \$800,000 pour des dépenses en administration et immobilisations.

D. Cela totalise \$1,300,000 que nous avons à notre disposition en Italie en ce moment sous forme de liras bloquées. Sur cela vous avez l'intention de dépenser environ un demi-million pour des usages éducatifs et culturels, et environ \$800,000 pour des buts de construction?—R. Oui.

D. Et si vous n'employez pas cette somme à l'un de ces projets, alors elle restera là, bloquée, sans porter d'intérêts et sans pouvoir être employée à d'autres usages?—R. Oui.

M. ROBICHAUD: M. Macdonnell pourrait-il nous donner une idée de la distance approximative entre l'emplacement proposé de notre ambassade et la Cité du Vatican?

M. McCUSKER: C'est juste au centre archéologique de Rome. C'est sur un terrain historique. C'est tout à fait au centre de la ville. C'est une belle propriété. En fait, je crois savoir qu'une garantie a dû être donnée au gouvernement italien pour que les trésors qui seraient découverts pendant l'exca-
vation soient la propriété du gouvernement italien.

M. ROBICHAUD: M. Macdonnell pourrait-il vérifier cela et donner la distance approximative entre l'emplacement proposé et la Cité du Vatican?

Le TÉMOIN: Bien sûr. J'ai trouvé qu'elle était de trois milles environ.

M. Low:

D. Vous avez dit que vous payiez aujourd'hui un loyer de \$22,000 par an?—R. Oui.

D. Cela comprend-il les services?—R. Non, cela est simplement le loyer que nous payons.

D. Outre cela, vous avez les services et les frais d'entretien à supporter.—
R. Oui.

D. Avez-vous quelque idée de ce que seraient ces autres frais?

M. COLDWELL: Avez-vous donné le taux de conversion de la lire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous essayons de le trouver.

M. McCUSKER: Il y a quelque temps, monsieur le président, j'ai demandé par votre intermédiaire une question à M. Green...

Le PRÉSIDENT: Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. GRAYDON: Nous ne sommes pas encore aux salles de bain!

Le TÉMOIN: Chauffage \$2,000, électricité et gaz \$2,500. Ce sont les principaux chefs de dépenses.

M. Croll:

D. Parlez-vous de liras ou de dollars?—R. J'ai parlé de dollars.

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement est à la page 144 du rapport. En Italie nous avons à notre disposition \$402,000, et \$800,000 additionnels à venir; plus \$500,000 en obligations à 5 p. 100. Nous avons l'intention d'utiliser cette dernière somme dans le domaine général de bourses et travail éducatif.

M. McCUSKER: Vous avez dit environ \$400,000 en espèces, et \$800,000 à venir, plus \$500,000 en obligations à 5 p. 100?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McCUSKER: Nous avons donc pratiquement \$1,700,000?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CROLL: Je voudrais étudier cela plus à fond.

M. GRAYDON: Je voudrais l'étudier plus à fond après vous.

M. CROLL: Vous nous avez dit que notre loyer actuel était de \$22,000 par an.

M. JUTRAS: \$26,000 avec l'électricité.

M. CROLL: Le taux d'intérêt habituel du gouvernement dans ce pays est de 3 p. 100, je présume?

M. Low: Trois et trois quarts.

M. CROLL: Mais les taux gouvernementaux dans ce pays...

M. Low: Oui, c'est exact. Trois et trois quarts était le dernier chiffre.

M. Croll:

D. En supposant que cela nous coûterait disons \$550,000,—le chiffre que vous avez donné,—nous portons cela à \$700,000, et à trois et trois quarts p. 100 cela vous donne environ \$26,000?—R. Il y a un autre point qu'il est peut-être utile de mentionner en rapport avec la propriété là-bas: il est à notre avantage de posséder une propriété dans le but de pouvoir profiter de l'exemption de taxes que les gouvernements étendent aux propriétés appartenant à d'autres gouvernements. Cette immunité ne s'applique généralement pas si vous ne faites que louer une propriété, et nous avons trouvé que cela réalise une économie considérable.

M. Low:

D. Vous avez en tout cas à payer une taxe dans une location.—R. Si nous louons, oui, mais si nous possédons la propriété, non.

D. Voulez-vous me dire par là que si vous louez un immeuble vous avez à payer une taxe en sus?—R. Eh bien, votre loyer reflète les taxes comme pour une transaction normale, mais si vous êtes propriétaire, il n'y a pas d'élément de taxe là-dedans.

M. FULFORD: Le fait que la lire n'est pas une monnaie très stable, comme il en va pour les monnaies, tend à donner une plus-value aux biens immobiliers. C'est une affaire.

M. GRAYDON: Je voudrais que cette situation soit laissée à ces deux hommes d'affaires, M. Goode et M. Croll. Eh bien, vous avez présenté quelques chiffres et il me semble que si un homme d'affaires devait traiter pour plus de \$1 million de fonds gelés en Italie, ce qu'il ferait serait de trouver ce que nous voulions en fait de logement pour notre ambassade, notre département commercial, notre immigration, etc., et quel était le minimum raisonnablement requis pour cette construction. Ensuite, prenez le bilan de cet argent et placez-le dans la construction à Rome d'un immeuble donnant un revenu, et louez-le, et il vous donnera suffisamment d'intérêts pour payer les charges courantes de toute notre ambassade. Vous direz que vous ne pouvez pas faire cela. Mais si, vous le pouvez.

M. GOODE: Nous n'avons pas dit que vous ne le pourriez pas.

M. CROLL: Je ne l'ai pas dit, mais quelques-uns des autres hommes d'affaires l'ont dit.

M. McCUSKER: Cela me met hors de la discussion, quand vous parlez d'hommes d'affaires.

M. GRAYDON: Vous avez vous-même émis quelque opinion sur l'opportunité d'un accord.

M. McCUSKER: Je n'ai émis aucune opinion sur l'opportunité de l'accord. J'ai dit que je n'encourageais pas la prodigalité, et insinuez-vous, monsieur le vice-président, que les gens du ministère des Affaires extérieures n'ont pas étudié leurs besoins en faisant les plans et n'ont pas estimé les demandes, mais ont projeté la construction d'un immeuble de \$700,000 sans en avoir considéré le besoin?

M. GRAYDON: Non.

M. McCUSKER: C'est ce que vous dites. C'est ce que vous laissez entendre.

M. GRAYDON: Je n'en sais rien. Vous pouvez agir à votre gré, mais je voudrais savoir ce que fera le ministère des Affaires extérieures. Je ne lui conseille pas de faire quoi que ce soit, mais je voudrais savoir. Avez-vous considéré cette possibilité?

Le TÉMOIN: Je ne pense pas que nous ayons beaucoup de succès à obtenir approbation pour la construction d'un immeuble devant être utilisé à la location.

M. GRAYDON: En d'autres termes vous ne pourriez pas sous-louer une partie dont vous n'auriez pas besoin?

Le TÉMOIN: Je pense que nous pourrions faire cela.

M. CROLL: Ce n'est pas ce que vous avez dit. Je viens de prendre une note. Je me demandais si vous parliez comme un avocat ou un homme d'affaires.

M. GRAYDON: Ne vous affligez pas si je mets en doute votre façon de voir.

M. CROLL: Ou proposez-vous que nous nous lancions dans les affaires des biens immeubles à Rome?

M. GRAYDON: C'est exactement ce que nous faisons, bien que nous n'en retirions pas de bénéfices.

M. CROLL: Nous fournissons une maison à nos gens à Rome, et la proposition que nous construisions un immeuble à Rome dans le but d'en tirer des revenus est sûrement hors de la compétence du ministère et du gouvernement.

M. GRAYDON: Il a dit oui.

M. CROLL: Non, il a dit qu'il ne pensait pas que nous soyons justifiés à construire un immeuble pour en tirer des revenus.

M. Coldwell:

D. En construisant pareil bâtiment, pourriez-vous être exempté de taxes si vous l'utilisez à des fins commerciales?—R. Nous ne pourrions certainement pas être exemptés de taxes pour un projet commercial, et il y a une autre objection, d'un point de vue administratif, en sous-louant une chambre ou deux ou une aile: c'est que les mesures de sécurité sont très difficiles à prendre dans un tel cas.

M. CROLL: M. Graydon vous fait marcher.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tous d'accord avec M. Green que nous ne...

M. McCUSKER: Non, je ne désire pas y être inclus.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tous d'accord sur ce point que nous ne voulons de gaspillage dans aucun ministère.

M. McCUSKER: Je suis d'accord là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Au cours des dernières années, le budget du ministère des Affaires extérieures s'est accru par sauts et par bonds. Mais comment pouvons-nous l'empêcher d'augmenter? Sommes-nous une partie du monde entier ou allons-nous rester dans notre coquille? Ce sont des problèmes qui doivent être traités dans un cadre national et international. Dans mes voyages, particulièrement en Europe l'an passé, j'ai été très étonné de constater l'absence de luxe dans nos missions. Je n'en ai pas vu du tout. Je ne pense pas que nous voulions construire pour l'étalage, mais en traitant de questions pareilles allons-nous réduire les \$200,000? Nous devons avoir quelque chose qui soit suffisamment acceptable pour le peuple canadien. Nous parlons de prodigalités mais nous ne savons pas si ce sera du gaspillage, car Rome est un très grand centre de civilisation, et dépasse le simple point de vue commercial. Prenez, par exemple, le bel exemple de la France construisant au Canada une des plus belles ambassades du monde, et je ne pense pas que le peuple français regrette l'argent dépensé à Ottawa, parce que cet argent a beaucoup de sens pour l'art et les amateurs de bonnes choses. Nous sommes tous d'accord avec M. Green que nous ne voulons pas de gaspillage, mais je crois que le ministère a essayé d'éviter cela quoique nous soyons toujours étonnés de l'accroissement des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

M. GREEN: Le ministère des Affaires extérieures n'est ni plus ni moins exposé à la critique qu'aucun autre ministère, en ce qui concerne les dépenses.

Le PRÉSIDENT: Exactement.

M. GREEN: Et puisque nous sommes un Comité désigné particulièrement pour passer en revue les dépenses du ministère des Affaires extérieures, je pense que nous sommes tout à fait justifiés de soulever la question de la nécessité des différentes dépenses. C'est bien de parler d'une ville comme d'un centre historique, mais notre métier est de nous assurer que l'argent fourni par les contribuables canadiens ne soit pas gaspillé par le ministère des Affaires extérieures. Je pense que le travail du ministère est en général excellent, et je ne veux pas le critiquer injustement. Le fait même que sur cette dépense proposée M. Macdonnell ait dit que le ministère est en train de reviser les plans et sera peut-être en mesure de diminuer les frais montre que ces questions ont valu la peine d'être soulevées ici, et j'espère que les plans seront révisés à nouveau et qu'une réduction sera faite, parce que je crois qu'une dépense de \$900,000 est ridicule pour un immeuble canadien à Rome. Je suis très heureux que le ministère aille revoir toute la question.

M. McCUSKER: Dites-vous bien que le ministère va reviser la question? Je ne pensais pas que le ministère avait admis avoir été prodigue.

M. CROLL: Le ministère n'a pas dit cela.

Le TÉMOIN: Je pense que cela est correct, et je voudrais préciser de nouveau que nous en sommes aux tout débuts du plan. Nous ne pouvons être plus précis en vous donnant des chiffres, parce que les plans et devis y afférant ne sont pas encore préparés. Je puis certainement donner l'assurance aux membres du Comité que nous n'avons aucun désir d'être prodigues, et que nous essayons de construire ou d'acheter ou de louer des bâtiments qui serviront nos besoins, et ne seront pas, comme quelqu'un l'a dit, un simple étalage. Je pense qu'une fois les chiffres reçus, nous serons en mesure de réduire ces estimations maxima que je vous ai données. Une de nos difficultés est que nous n'estimerions pas équitable d'être tenus aux chiffres que nous avançons, alors que les plans en sont encore à leur tout début.

M. Coldwell:

D. La ville de Rome ou le gouvernement italien ont-ils leur mot à dire, par exemple que la construction devrait se conformer au plan général de la ville, de telle sorte que vous seriez limités jusqu'à un certain point par ce que la ville ou le gouvernement demandent sur le plan architectural?—R. Oui, ils imposeront sans aucun doute quelques spécifications, parce que c'est une zone de grande valeur historique, et nous trouvons que dans toutes les capitales les autorités sont soucieuses de maintenir les commodités et insistent pour conserver un certain niveau de vie.

M. Higgins:

D. Je voulais demander au témoin: Votre décision de bâtir plutôt que de louer est-elle le résultat d'un examen soigneux?—R. Oui.

D. Là est la difficulté.—R. Oui. A la longue, vu l'échelle moderne des loyers—et il y a tout lieu de croire qu'ils hausseront plutôt qu'ils ne diminueront—et vu aussi l'exemption de taxe dont nous bénéficierons sur une propriété, nous pensons qu'à longue échéance il est moins cher de posséder une propriété.

D. Quelle est la durée de cette échéance?—R. Je pense que vous arriveriez à des économies dans l'espace de 20 années. Une des difficultés de la propriété louée est l'incertitude de la tenure. Vous ne seriez pas capable d'obtenir un bail qui doit durer plus de quelques années, et ensuite vous devez trouver quelque chose d'autre, et les prix ont haussé et il y a les frais de déménagement et peut-être de rénovation et de changements.

D. Quelle est à ce sujet la situation des ambassades ici à Ottawa?—R. Elles jouissent elles aussi d'exemptions de taxes sur les immeubles qu'elles possèdent. Cela résulte, je crois, de l'action combinée des gouvernements fédéral, provincial et municipal. Par exemple, il y a chaque année dans les estimations du ministère des Travaux publics quelques fonds pour...

D. Fournir des taxes à la ville?—R. Oui.

M. Richard:

D. Fournissent-ils ces taxes?—R. Je ne sais pas. Je n'ai pas de détails à ce sujet.

D. Vous êtes probablement au courant de la difficulté où nous nous trouvons dans cette ville: les bâtiments gouvernementaux et les ambassades occupent nos plus beaux sites, et je crois savoir que le gouvernement ne paye pas le montant total à la ville, est-ce exact?—R. Je ne pourrais le dire.

D. Pouvez-vous vous en informer?—R. Oui.

M. COLDWELL: Cela ne tient pas compte de ce que le gouvernement fait pour la ville.

M. Low:

D. Je pense être correct en disant que les prix de construction sont aujourd'hui plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été, et ceci posé, y a-t-il quelque possibilité que les prix de construction en Italie puissent baisser dans un nombre raisonnable d'années, et avez-vous tenu compte de cela?—R. Nous en avons tenu compte, mais nous ne voyons aucune perspective de baisse de ces prix.

M. COLDWELL: Est-ce un fait que le niveau de vie en Italie tend à hausser et que par conséquent le prix de la main-d'œuvre s'accroît en mesure?

Le PRÉSIDENT: Telle est la tendance.

M. CÔTÉ: Je ne pense pas qu'il y ait jusqu'à présent aucune preuve de prodigalité de la part du ministère des Affaires extérieures au sujet de l'établissement de nos missions dans ces pays divers, si nous tenons compte de deux facteurs, le premier étant que les missions établies il y a des années ne peuvent se comparer à celles que nous établissons maintenant, et la situation que le Canada occupait il y a des années en rapport avec celle que nous occupons aujourd'hui. Nous sommes le troisième pays exportateur du monde, alors qu'autrefois nous étions bien en arrière, et les bâtiments que nous avons achetés il y a des années n'ont certainement pas moins coûté que de nos jours. Eu égard à notre position dans le monde, je pense que nous ne pouvons que travailler à établir des locaux convenables pour nos missions. Ils coûteront davantage, à n'en pas douter, mais d'un autre côté, nous devons regarder les choses en face, et fournir des locaux à nos missions dans diverses parties du monde, et quoique nous désirions éviter les folles dépenses, nous devons faire face à la situation du pays où la mission doit être établie. Je ne pense pas que nous puissions comparer un établissement en Italie par exemple avec un autre aux Pays-Bas, et nous ne pouvons comparer l'Italie à Washington ou à la Grande-Bretagne ou à la France. C'est une question qui est déplacée—si je puis employer ce terme—d'un pays à un autre, et c'est une question entre le Canada et le pays où notre mission doit être établie. Maintenant, en Italie, dans ce secteur particulier de Rome, cela peut paraître très coûteux, et en France aussi ce sera coûteux, et, si je ne me trompe, nous allons agrandir notre local de Washington, et cela aussi sera coûteux. Ce n'est pas seulement, comme je l'ai dit auparavant, une question de revenus pour le Canada, c'est aussi une question que nous devons traiter à la lumière des relations que nous avons avec les différents pays où nos missions doivent être établies, et je ne vois pas comment nous pouvons l'éviter. Je ne suis ni homme d'affaires ni homme de loi, mais je pense que cette distinction doit être présente à l'esprit quand nous débattons cette question.

M. GRAYDON: Monsieur Macdonnell, je pense que c'est en effet ce que les membres ont présent à l'esprit, et peut-être à tort, mais je crois que c'est une base raisonnable pour interroger le ministère. Ces fonds gelés constituent une aubaine et je suis tout à fait sûr, monsieur Macdonnell, que s'ils devaient entraîner une augmentation d'impôts pour le peuple canadien, vous n'avanceriez pas les chiffres présents au sujet de cette ambassade. Nous ferions bien de faire face à ce qui, franchement, est au fond de la plupart des chiffres. C'est une aubaine en ce sens que nous ne pouvons les utiliser que dans un ou deux cas, et ce dont je suis préoccupé c'est que nous investissons une trop grande partie de l'aubaine dans une seule place. Cela est un des problèmes. Je pense que vous trouverez, malgré ce que dit le D^r McCusker, que le ministère, après la discussion d'aujourd'hui, considérera la question, et verra peut-être s'il n'y a pas une meilleure distribution à faire de cet argent, au mieux des intérêts du peuple canadien. Le peuple canadien ne peut espérer plus que cela.

M. McCUSKER: Puis-je, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas complété sa déclaration.

M. McCUSKER: Il a mis dans la bouche de M. Macdonnell des mots qu'il n'a pas prononcés, et il a dit aussi cela bien que j'aie dit moi-même que le ministère allait réexaminer la situation; il a impliqué ainsi que je conseillais la prodigalité, ce que je n'ai pas fait.

M. GRAYDON: La seule chose que j'ai dite est que, lorsque M. Green questionnait M. Macdonnell, il a suggéré qu'il y aurait une revue de cela, et vous avez dit qu'il n'avait pas fait pareille déclaration.

M. McCUSKER: Je veux avoir le compte rendu exact. Quand j'interrogeais M. Green—et vous-même êtes coupable de la même chose que M. Green a dite—vous avez mis dans la bouche de M. Macdonnell certaines déclarations qu'il n'a pas faites.

M. GRAYDON: Par exemple...?

M. McCUSKER: M. Green a placé dans la bouche de M. Macdonnell des paroles à l'effet qu'il devait reviser cette affaire plus soigneusement, donnant ainsi à entendre que le ministère avait été négligent en produisant ses chiffres. M. Macdonnell n'a pas dit cela. Il a dit que le ministère les reviserait. Il a dit qu'il était impossible en ce moment de faire une déclaration précise parce que les plans n'étaient pas assez avancés pour fournir une estimation définitive, et par conséquent il ne pouvait pas dire exactement ce que la chose allait coûter. C'est cette partie que j'ai voulu produire. Je n'ai pas essayé d'excuser parce que je ne pense pas qu'ils soient coupables—je n'ai pas essayé d'excuser le ministère au sujet de sa prodigalité parce que je ne pense pas qu'il ait été prodigue. Je pense qu'il s'agit d'hommes responsables qui ont pris et prendront soin de notre intérêt national.

M. Low: Vous devez admettre, docteur, que ces aubaines,—car ce sont des aubaines...

Le PRÉSIDENT: Permettez, monsieur Low. Quelle est la portée exacte du mot "aubaine"? Il a bon nombre de significations, vous savez.

M. Low: Oui, un avantage inattendu.

Le PRÉSIDENT: Nous savions qu'il était là depuis longtemps.

M. Low: Oui, je sais, mais vous devez convenir que vous ne saviez pas que nous en disposerions.

M. McCUSKER: Ces fonds ont été négociés il y a quelques années par l'actuel ministère des Pêcheries qui est allé là-bas pour négocier ces accords, et ils ont été gelés là pour quelque temps. Je pense qu'il a fait là un excellent travail. Maintenant, il est vrai que nous avons ces fonds, mais le fait est qu'ils sont gelés et ne sont disponibles que pour un ou deux usages, parmi lesquels figurent des buts culturels et la construction de nos propres ambassades. Une somme a été mise de côté pour des fins culturelles, et le restant a été alloué à la construction d'une ambassade qui abritera nos opérations là-bas, mais le fait même que l'argent est là ne signifie pas que le ministère soit extravagant dans l'usage qu'il en fait. Je n'admettrai pas cela, et ne pense pas non plus que vous devriez demander à M. Macdonnell de l'admettre.

M. Low: Nous devons convenir, cependant, que lorsque nous n'avons pas à percevoir de l'argent par des taxes nous sommes plus enclins à agir comme M. Brewster, quand il hérita de millions.

M. McCUSKER: Ou comme l'Alberta quand elle découvre du pétrole.

M. CROLL: Ne préféreriez-vous pas avoir une nouvelle ambassade à Rome que laisser un nombre considérable de lires inutilisées dans une banque?

M. Low: Ma réponse à cela est que nous aimerions avoir une ambassade là pour veiller à nos propres besoins, mais j'aimerais aussi que quelques-unes de ces lires servent à en défrayer les dépenses dans les années à venir, plutôt

que de devoir prendre l'argent du contribuable canadien. Il n'y aura même plus de lires bloquées après la construction de cet immeuble, suivant les chiffres que nous avons donnés, et quand il sera achevé nous commencerons immédiatement à taxer le peuple pour les frais d'entretien.

M. CROLL: Nous avons ici la balance des comptes en ce moment. \$500,000 ont été mis de côté pour des buts culturels, et environ \$800,000 pour des projets de construction.

M. Low:

D. M. Croll ne tient pas compte des frais d'ameublement et d'équipement de cet immeuble. Combien cela fera-t-il, monsieur Macdonnell? Combien coûtera l'ameublement?—R. L'estimation projetée pour l'ameublement du bureau est de \$25,000, plus ce que nous possédons déjà là, et le chiffre projeté pour la résidence est de \$150,000.

D. Vous voyez, il ne vous reste pas beaucoup pour payer les dépenses des années à venir.

M. GREEN: Cela constitue \$175,000 supplémentaires. Cela élèvera le coût total à bien près de 1 million.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Higgins:

D. L'exemption de taxes accordée aux ambassades étrangères s'étend-elle aussi aux bureaux consulaires étrangers au Canada?—R. Je pense que je devrais vérifier cela. Il peut y avoir une distinction entre la propriété diplomatique et consulaire, je n'en suis pas sûr.

D. Vous laissez leurs marchandises entrer en franchise?—R. Oui, les consuls ont certains privilèges et immunités diplomatiques.

M. GOODE: En ce qui me concerne, ça revient à cela. Pour moi, l'argument d'avoir de l'argent bloqué en Italie n'a aucun effet en la matière. Ce qui a un sens à mes yeux est le fait que nous payons maintenant \$22,000 de loyer par an, et la construction de cette nouvelle bâtisse, d'après mes chiffres,—et je n'ai entendu personne les contester,—va nous coûter \$45,000 par an, pendant 20 ans. Ces \$45,000 sont exempts de taxe. En chiffres ronds, nous payons maintenant \$22,000 par an, et pour \$45,000 par an nous allons avoir une résidence permanente dont nous ne pourrions pas être chassés le lendemain. Nous allons avoir un immeuble dont le Canada sera fier, et le Canada, il faut s'en souvenir, n'est plus un enfant de neuf ans. Nous avons atteint notre majorité et quand nous allons dans des pays étrangers je pense que nous devons avoir un immeuble résidentiel et de bureaux qui reflète l'importance du Canada dans le monde entier. Personne ne peut sérieusement arguer avec moi au sujet de la différence entre \$45,000 par an, basée sur une dépense de 20 années, et un loyer de \$22,000 par an, pour lequel nous n'obtenons rien de plus que la résidence et l'immeuble d'où nous pouvons être chassés en un mois, peut-être,—je ne sais pas si nous avons un bail ou non. J'aimerais entendre des arguments à l'encontre de ces chiffres, le chiffre de \$45,000 par an pour une période de 20 ans, comparé à un loyer annuel de \$22,000. Je pense que c'est une bonne affaire quel que soit le point de vue où l'on se place.

M. Low: C'est là où réside la discussion.

M. GOODE: Eh bien, si c'est moins, tant mieux, mais suivant ces chiffres que nous a donnés M. Macdonnell ce matin, c'est une bonne affaire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le poste est-il adopté?

Adopté.

M. Green:

D. Monsieur le président, M. Macdonnell allait traiter une autre question.—R. Oui, la situation au sujet des Pays-Bas est la suivante: Nous avons acheté une propriété en 1951 au centre de La Haye pour un immeuble administratif, et les plans,—et ces plans-là sont bien fermes,—ont été établis en détail avec l'estimation des dépenses. Les plans ont été préparés et montrent un total de \$437,000 pour un local administratif. Maintenant, ces plans ont été soumis au gouvernement et nous ne savons pas quelle décision sera prise à leur propos.

D. Combien le terrain a-t-il été payé?—R. \$41,700.

M. Low: Est-ce un bon emplacement, monsieur Macdonnell?

Le TÉMOIN: C'est un excellent emplacement au centre de la ville, pour des buts d'affaires.

M. GREEN: Avez-vous en outre une ambassade?

Le TÉMOIN: Nous avons une résidence.

M. Higgins:

D. Quelle est l'estimation du coût du transfert de votre personnel dans ce nouveau bâtiment?—R. Je ne pense pas que le coût en sera très élevé. Je ne pourrais vous donner un chiffre sur-le-champ. Ce serait une question de déménager les meubles existants, les classeurs, etc., des bâtiments actuels. Ça ne devrait pas faire beaucoup.

D. Ce "beaucoup" serait-il des milliers ou des centaines?—R. \$2,000 ou \$3,000.

M. Green:

D. Avons-nous la propriété de l'ambassade, en outre?—R. Oui.

D. Qu'avez-vous payé pour cela?—R. Nous avons acheté cela immédiatement après la guerre, pour \$195,000.

D. S'agit-il du terrain et des bâtiments?—R. Du terrain et des bâtiments. Comme il en a été fait mention plus tôt à cette réunion, cela aussi ressemblait à une aubaine. La propriété appartenait à un collaborateur des Allemands et elle fut acquise à bien meilleur compte qu'il n'aurait été possible de nos jours.

D. Et quel est le prix de l'équipement du nouvel immeuble administratif?—R. Nous estimons avoir besoin de \$15,000 en sus de l'ameublement et de l'équipement que nous possédons là maintenant.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Richard:

D. Quelle est la part prise par le ministère des Travaux publics en comparant les estimations, direction, construction et choses pareilles?—R. Il est consulté quand les plans sont établis. Nous parcourons les plans avec les Travaux publics et le personnel des Finances en vue d'avoir un aperçu convenable de la suffisance des plans.

D. Votre ministère n'est-il donc pas soumis à la règle générale qui s'applique aux autres ministères, voulant que la construction de tous les bâtiments soit dirigée par le ministère des Travaux publics?—R. Non, je crois que le ministère des Travaux publics s'est rendu compte de la difficulté pour lui d'entreprendre ce travail à l'étranger, aussi s'en tient-il à un rôle plus consultatif.

D. Qui est votre architecte?—R. M. Monette.

M. COLDWELL: M. Monette est-il en ville maintenant? Peut-il comparaître devant le Comité?

Le TÉMOIN: Non, il est à Paris.

M. GREEN: Avez-vous vos propres architectes et ingénieurs?

Le TÉMOIN: Nous avons un architecte du ministère établi à Paris et qui a la responsabilité générale de surveiller la préparation des plans. Il engage des architectes, dans chacune des villes où nous avons du travail à faire, qui sont familiarisées avec les pratiques locales.

M. COLDWELL: Il a comparu ici devant le Comité il y a deux ou trois ans.

Le TÉMOIN: Oui.

M. GREEN: A-t-il quelque personnel?

Le TÉMOIN: Oui, il a un conducteur de travaux, c'est tout.

M. McCUSKER: De qui avez-vous pris l'avis en meublant ces bâtiments? Permettez-vous à l'occupant du moment d'établir les motifs de la décoration pour ces ambassades?

Le TÉMOIN: Non, nous avons la bonne fortune d'avoir quelques conseillers très compétents en matière de décoration intérieure. Un comité consultatif a été créé il y a quelques années, et il n'est pas rare qu'un expert en décoration intérieure aille en Europe, une fois par an environ, pour inspecter les dispositions et faire des recommandations au ministère. Ceci n'est pas laissé au goût personnel des occupants.

M. HIGGINS: Quel est le nom du chef de votre département d'architecture?

Le TÉMOIN: Antoine Monette.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

Le poste est-il adopté?

Adopté.

Quelle est la question suivante à l'ordre du jour, monsieur Green?

M. GREEN: La troisième.

Le TÉMOIN: Tokyo figure aussi dans nos estimations pour quelques fonds d'immobilisations, et nous venons d'acheter là un terrain appartenant à notre propriété actuelle. Le problème est bien différent de ceux que nous avons discutés ce matin. Une des grandes difficultés à Tokyo est le manque de logements convenables. Vous pouvez imaginer les destructions qui eurent lieu à Tokyo pendant la guerre. Comme conséquence, les logements sont très rares et très onéreux, et bien insuffisants aussi. Les gens qui sont là dans la pire situation sont nos employés et notre personnel administratif, qui doivent quelquefois habiter à des distances éloignées, et payer des loyers très élevés. La proposition est de construire une résidence, pour laquelle la priorité serait donnée d'abord au personnel administratif et de bureau, ensuite aux fonctionnaires des Affaires extérieures. Il y a aussi un besoin de locaux supplémentaires pour les bureaux. L'ancienne légation du Canada a été construite au début des années 1930, alors que le personnel était bien plus réduit qu'à présent. Nous espérons nous embarquer dans un programme de deux ou trois ans. Un choix de plans variés nous a été soumis par l'ambassade à Tokyo avec les conseils d'un architecte local, et nous espérons avoir plus d'espace pour les bureaux et le logement du personnel canadien. Des chiffres approximatifs viennent d'être reçus. Ils ne sont arrivés que vers la quinzaine passée. Un des plans est estimé devoir coûter \$520,000; cela donnerait un espace supplémentaire pour les bureaux, un bâtiment divisé en petits appartements pour les employés et les sténographes, et cinq maisons; et ensuite il y a un autre

plan, estimé à un coût total de \$405,000. Nous devons évidemment étudier très soigneusement ces plans, en tenant compte des vues des membres du Comité, mais je ne pense pas pouvoir vous mener beaucoup plus loin que cela pour le moment.

M. GREEN: Combien d'employés avez-vous là?

Le TÉMOIN: Trente-six.

M. Côté:

D. Monsieur Macdonnell, pourriez-vous nous dire sur-le-champ le montant approximatif du capital que nous avons déjà investi à Tokyo?—R. Le placement, opéré là peu après 1930, est de \$215,000.

D. Cela signifierait que notre mission là aurait été établie à un coût approximatif de trois quarts de millions de dollars?—R. On nous a offert plus d'un million pour cette propriété telle qu'elle est.

D. Mais je veux dire son coût.—R. Oui.

M. COLDWELL: Vous n'avez là qu'un seul bâtiment en ce moment?

Le TÉMOIN: Deux bâtiments.

M. McCUSKER: M. Macdonnell prévoit-il une réduction de notre personnel au Japon quand nous retirerons notre brigade de Corée?

Le TÉMOIN: Je doute qu'il soit réduit de beaucoup. Le personnel militaire de l'ambassade, qui n'est pas très nombreux, pourrait être réduit quelque peu, mais à tout prendre nous voyons un besoin continu des gens des Affaires extérieures et du Commerce qui sont là maintenant.

M. Coldwell:

D. Pour le moment vous avez une résidence, je présume, et un immeuble administratif?—R. Oui.

D. Et vous proposez de construire cinq maisons de plus?—R. Oui. Nous avons été en mesure, heureusement, d'acheter un lot de terrain attenant à notre propriété actuelle, et le tout fera une seule propriété.

M. JUTRAS: Ces logements seront pour les employés de bureau?

Le TÉMOIN: Le personnel de bureau aura la première priorité pour ces logements, et la seconde priorité sera donnée aux fonctionnaires des Affaires extérieures.

M. GREEN: Ce chiffre comprend-il le prix du terrain?

Le TÉMOIN: Oui, le terrain a été payé. Nous l'avons acheté en décembre dernier. Il a coûté \$68,500. C'est un lot de 140 pieds sur 240.

M. Côté:

D. Pourriez-vous nous dire quel est environ le capital investi à Londres?—R. \$1,400,000.

D. Et à Washington?—R. \$828,000.

D. Envisageons-nous un agrandissement de notre établissement à Washington, une expansion?—R. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas de plans en vue pour un agrandissement, mais le ministère de la Défense nationale, je crois comprendre, est en train de construire là un nouveau bâtiment pour le personnel très nombreux de plusieurs missions.

M. Coldwell:

D. Ce placement de \$1,400,000 à Londres comprend-il toutes les résidences et immeubles de bureaux? Ce chiffre ne paraît pas très élevé quand vous ne considérez que *Canada House* seulement. La valeur de *Canada House* est considérable.—R. Cela comprend tout.

D. Vraiment?—R. Cela comprend un chiffre d'un peu plus de \$1 million pour l'immeuble administratif et *Canada House*.

M. Côté:

D. Est-ce là une estimation ou le prix réel d'achat?—R. C'est le prix d'achat.

D. Quand cet achat a-t-il eu lieu?—R. Il y a longtemps, au moins 30 ans de cela.

M. McCUSKER: Avons-nous la propriété de nos locaux militaires à Londres? Nous avons là une très belle maison où nos bureaux sont placés. Possédons-nous cet immeuble ou le louons-nous seulement?

Le TÉMOIN: Je pense qu'il est loué par le ministère de la Défense Nationale.

M. COLDWELL: C'est ce que je voulais dire quand je vous demandais si ces \$1,400,000 comprenaient tout.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

M. Goode:

D. Vous n'auriez pas par hasard la valeur imposable de nos propriétés à Tokyo? Ont-ils un système de valeurs imposables au Japon?—R. Les systèmes de taxation varient tellement à travers le monde. Nous avons découvert qu'en achetant le terrain nous n'avions de ce fait aucun titre à l'utiliser. Il y a là-bas des choses telles que des droits de superficie, les gens construisent de petites baraques etc., et cela a pris bien du temps pour être déblayé.

D. Est-ce déblayé maintenant?—R. Oui.

M. Graydon:

D. Qu'est-il advenu de notre ambassade à Pékin? Avez-vous quelque rapport à ce sujet? La dernière fois que nous nous sommes réunis il y a eu je pense quelque discussion à ce sujet. Je pense qu'il était question de quelqu'un en ayant la garde à cette époque.—R. Nous avons maintenu là un gardien.

D. Et l'emplacement n'a pas été exproprié par les autorités communistes?—R. Non.

D. Qui paye le gardien?—R. Nous autres.

D. Comment faites-vous entrer de l'argent là?—R. Par les bons offices du Royaume-Uni. Ils sont établis à Pékin.

D. Avez-vous d'autres propriétés où il y a un gardien?—R. Je ne le pense pas, excepté une chambre à Shanghai.

D. Vous avez une chambre à Shanghai et un gardien pour elle?—R. Oui.

M. GREEN: N'avez-vous pas de propriété à Nankin?

Le TÉMOIN: C'est la propriété dont nous parlons. Nous ne nous sommes jamais transférés à Pékin; la propriété de l'ambassade est à Nankin.

M. McCusker:

D. Cette propriété était-elle meublée?—R. Oui.

D. Et ces meubles sont encore là?—R. Oui.

M. COLDWELL: Nous avons là plusieurs maisons que nous avons exportées du Canada, des maisons préfabriquées?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CÔTÉ: Avez-vous quelque estimation approximative des frais auxquels nous devons faire face pour établir notre mission, par exemple en Espagne?

Le TÉMOIN: Oui, nous en avons.

M. COLDWELL: J'allais demander quelles étaient les dépenses du gardien.

M. McCUSKER: Recevez-vous des demandes pour cet emploi?

M. COLDWELL: Voulez-vous l'occuper, docteur?

Le TÉMOIN: Cela est en dehors de ma juridiction. Le montant que nous avons estimé pour l'ambassade en Espagne, qui ne fonctionne qu'une partie de l'année financière, est de \$40,000 en frais d'administration pendant l'année.

M. Côté:

D. En frais d'administration?—R. Oui.

D. Et pour les dépenses en immobilisations?—R. Nous ne serons pas en mesure de considérer cela jusqu'à l'ouverture de l'ambassade et avant d'être informés de la possibilité de louer un logement, des prix, etc.

M. Higgins:

D. Avez-vous dit à M. Graydon, si je comprends bien, que nous avons une chambre à Shanghai?—R. Oui.

D. A quoi est-elle utilisée?—R. A l'entreposage des meubles et de l'équipement que nous devons laisser. Nous n'avons pas pu les déménager.

D. Vous avez là un gardien pour une chambre?—R. Non, elle est apparemment sous la surveillance des gens du Royaume-Uni qui sont tout près de là.

M. Green:

D. Avez-vous quelque information au sujet des bateaux Ming Sung?—R. Non, je n'en ai pas.

M. Coldwell:

D. Cela est-il inscrit au compte du gardien?—R. Nous avons dans les crédits un chef de dépenses pour \$7,500, qui comprend le gardien et quelques autres charges.

M. McCUSKER: Pensez-vous que ce Comité doit déléguer M. Green pour aller prendre possession des bateaux?

M. JUTRAS: J'ai dit cela auparavant.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le poste est-il adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Il reste une question, c'est le poste 99, et M. Macnaughton voulait être présent quand ce poste viendrait devant le Comité. Êtes-vous d'accord pour que nous traitions de cela à la prochaine réunion?

M. GREEN: Il y a une autre mention.

Le PRÉSIDENT: Oh oui, il y a le plan de Colombo.

M. GRAYDON: Quand nous réunirons-nous de nouveau? Il y a une question que je voudrais soulever en rapport avec les passeports et les visas, et je ne sais pas si je puis revenir en arrière, mais c'est à cause des témoignages nouveaux apportés par le maréchal Tito quant à la procédure et à la situation des passeports au Canada. Je voudrais en donner avis à M. Macdonnell de façon qu'il puisse s'occuper de cela. Je voudrais donner cet avis au ministère pour qu'il ne soit pas pris au dépourvu.

M. CROLL: Y a-t-il quelque occasion d'interroger l'auteur de cette déclaration?

M. GRAYDON: Quelle déclaration?

Les hon. MEMBRES: Tito.

M. GRAYDON: Si vous vouliez en prendre la responsabilité, je n'ai pas d'objection.

M. GREEN: Avons-nous une autorité quelconque pour traiter de questions de crédits supplémentaires?

Le PRÉSIDENT: Non, cela date de l'année passée. Nous avons d'autres crédits supplémentaires, mais ceux-ci ne nous ont pas encore été présentés. Les crédits de la nouvelle année financière nous seront probablement soumis, et nous les aurons devant nous.

Nous sommes au poste 102, le plan de Colombo—ce poste est-il adopté?

M. GREEN: Il y a quelques autres questions, et j'ai compris qu'on s'était arrangé pour faire venir quelqu'un du ministère du Commerce pour en traiter.

Le TÉMOIN: Si je puis faire mon commentaire à ce sujet, j'ai compris que nous devons préparer un compte-rendu très complet des activités entreprises, et que cela est à la disposition du Comité quand il le voudra.

M. GRAYDON: Y a-t-il quelqu'un sous la juridiction de M. Cavell, à n'importe quel échelon plus bas, qui soit en mesure de donner au Comité des informations directes au sujet du plan de Colombo?

Le TÉMOIN: Je ne pense pas que personne puisse égaler M. Cavell pour des informations de première main. Je ne pense pas que personne ait la connaissance de premier plan qu'il a dans ce domaine.

M. GREEN: Vous proposez de nous faire une déclaration?

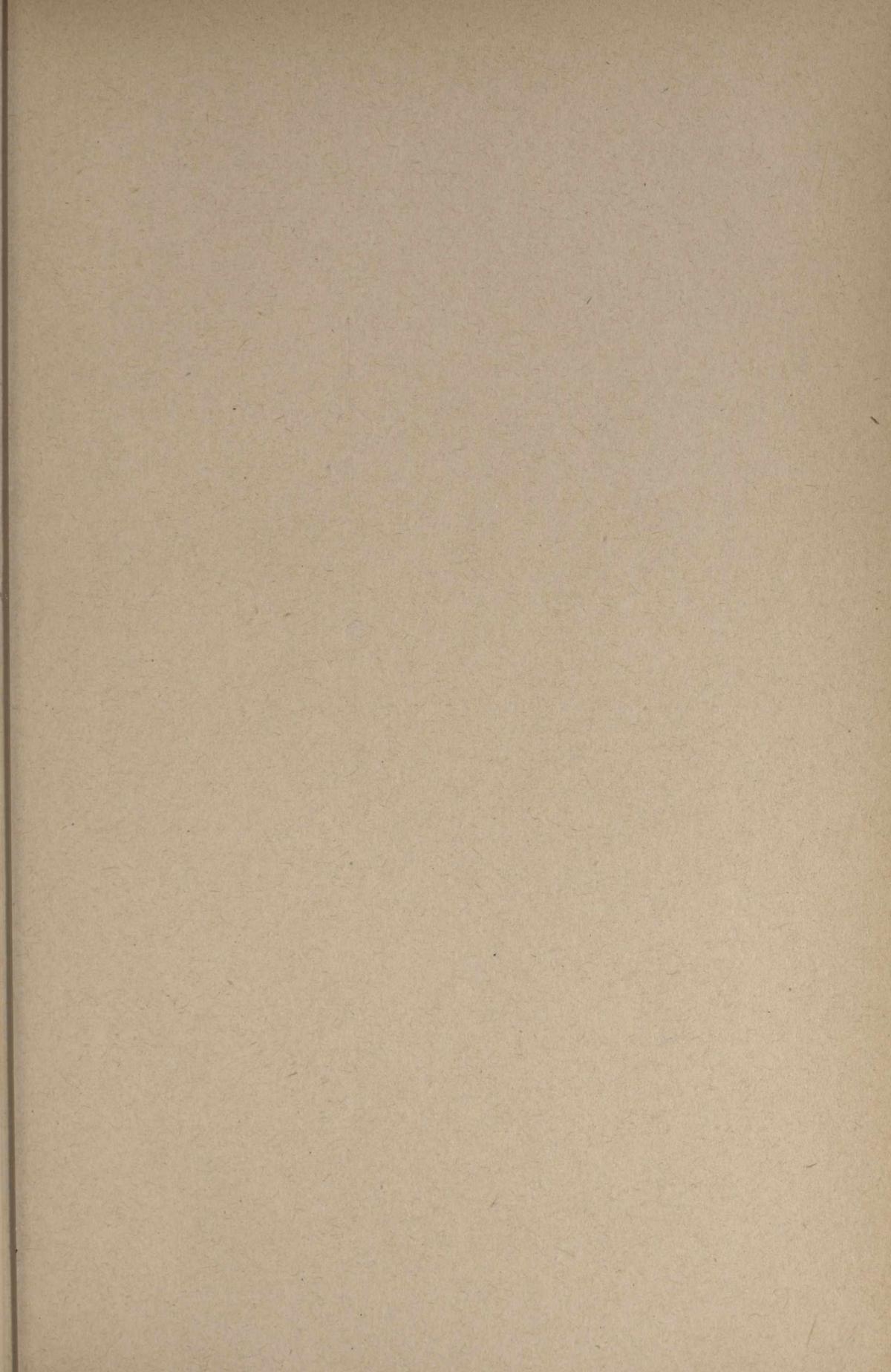
Le TÉMOIN: Je l'ai ici, si elle est requise.

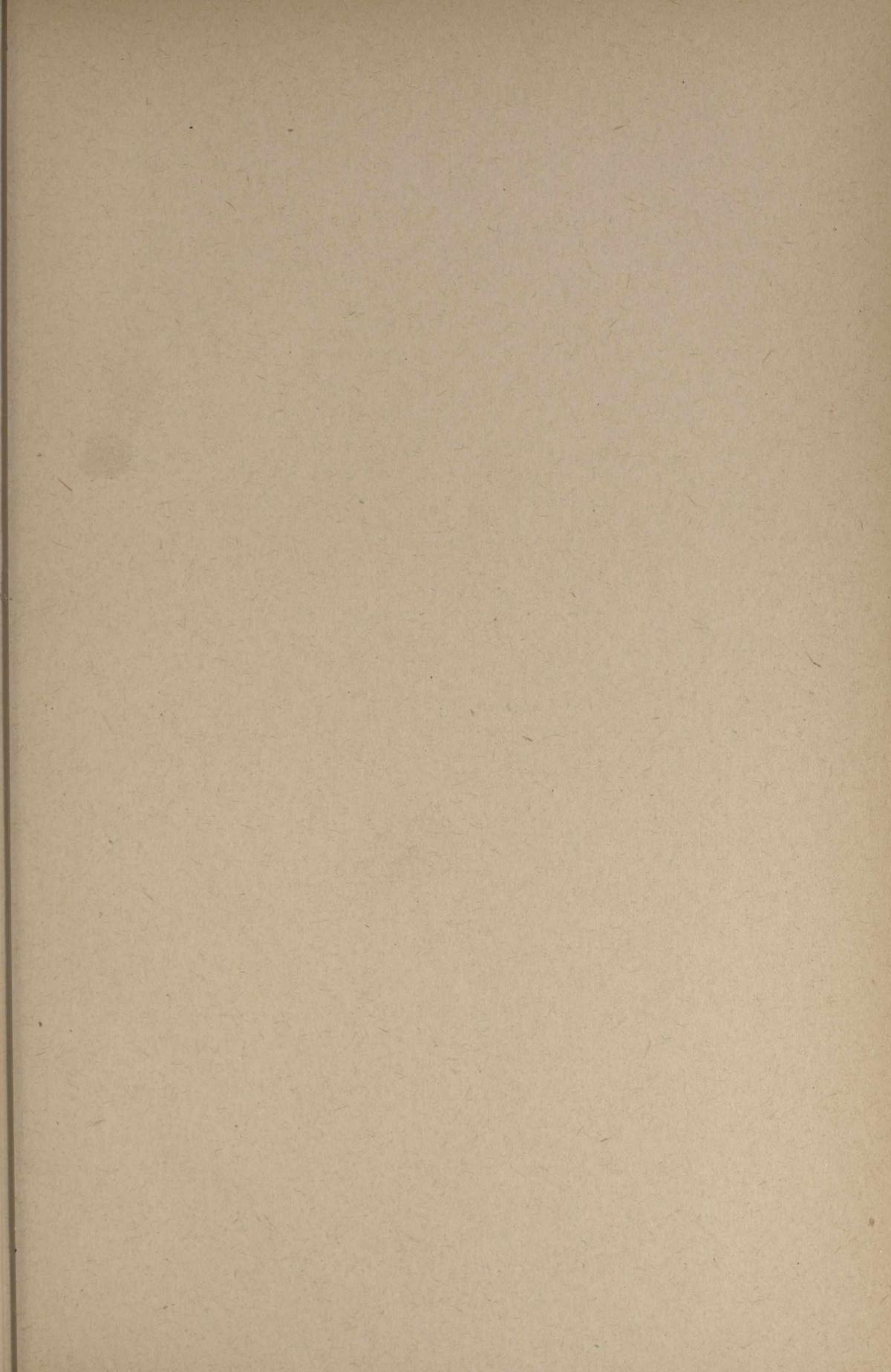
Le PRÉSIDENT: Avant de nous ajourner—nous avons eu une bonne discussion, très vivante parfois et allant au fond des choses, ce qui est bien pour un travail de comité,—mais avant de nous quitter, nous avons ici les chefs de tous les partis de la Chambre, et le temps viendra bientôt de présenter notre dernier rapport: je demanderai donc à M. Graydon, M. Coldwell et M. Low, ou aux autres membres du Comité qui désirent formuler leurs vues, quand nous présenterons le dernier rapport qui me formulera ces vues.

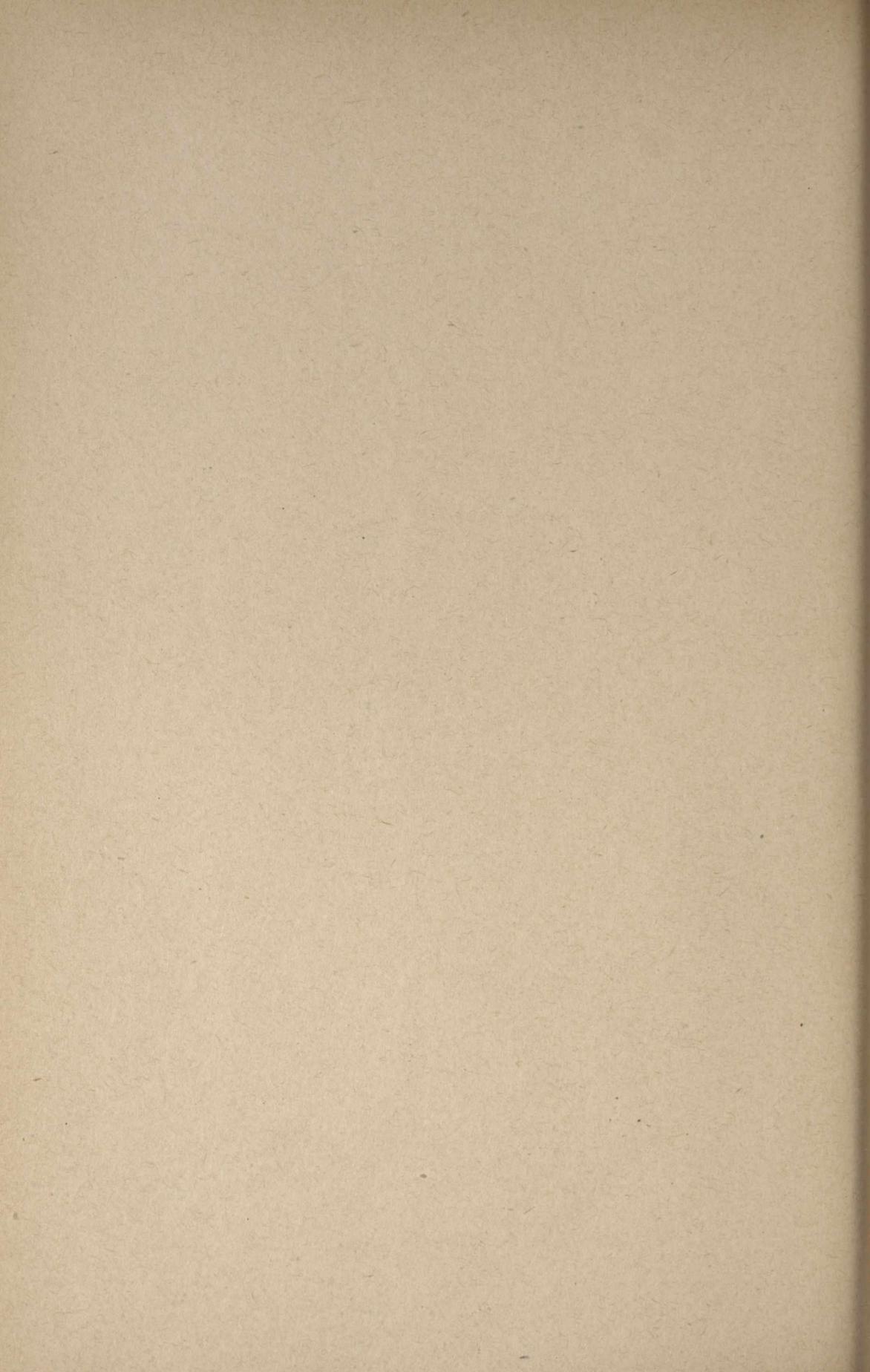
La séance est ajournée.

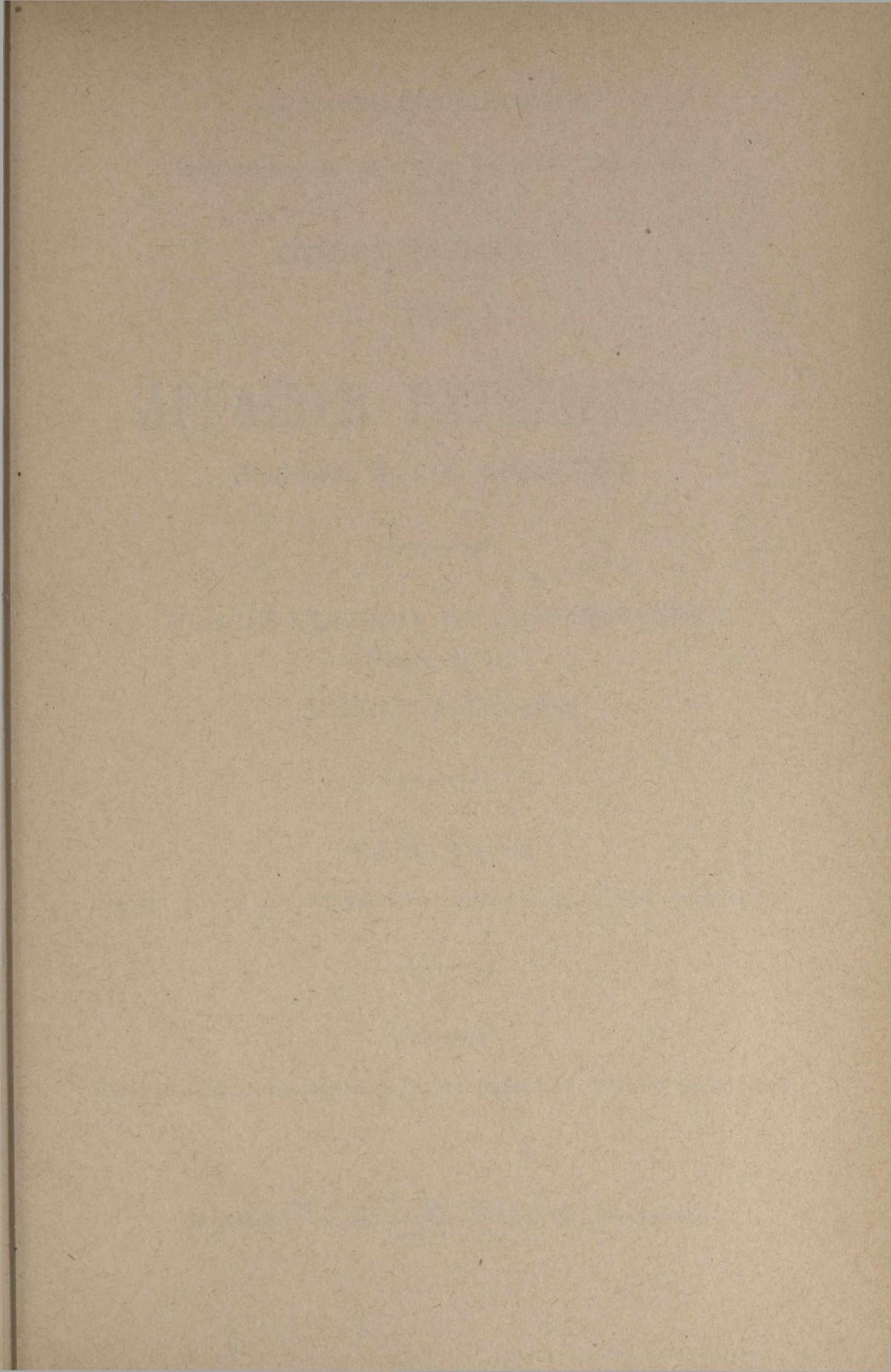
M. GRAYDON: A quand la prochaine réunion?

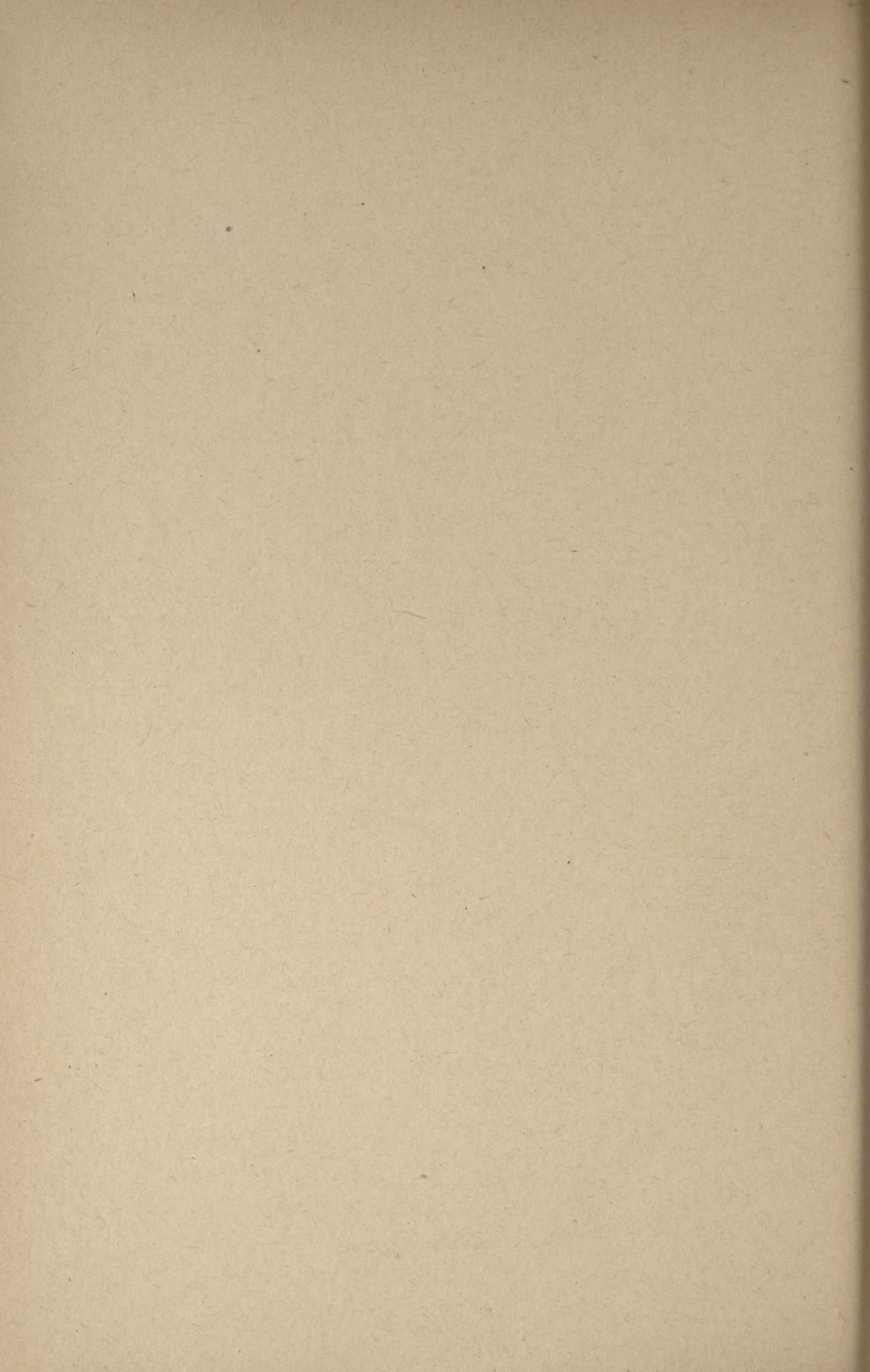
Le PRÉSIDENT: 3 h. 30, jeudi après-midi.











CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

JEUDI 26 MARS 1953

POSTES 99 et 102

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOIN:

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

ALVAHES EXTERIORIS

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 26 mars 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bradette, Côté (Matapédia-Matane), Croll, Decore, Fleming, Fraser, Fulford, Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Higgins, Jutras, Low, MacDougall, MacInnis, MacKenzie, Macnaughton, McCusker, Picard, Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Riley et Stick.

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, et M. S. D. Hemsley, division des Finances, du ministère des Affaires extérieures.

Le président fait consigner au compte rendu une lettre du président de l'Association pour les Nations Unies au Canada, section d'Ottawa.

Le poste 99 du budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures est mis à l'étude.

M. Macdonnell est appelé et interrogé au sujet de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le poste 99 est adopté.

Le Comité revient au poste 86, Bureau des passeports, et le témoin est interrogé de nouveau à ce sujet.

Le poste 102 est mis à l'étude.

Le témoin présente un exposé écrit du plan de Colombo et est interrogé à ce sujet.

Le poste 102 est adopté.

M. Macdonnell fait consigner au compte rendu des chiffres relatifs au commerce entre le Ceylan, l'Inde et le Pakistan d'une part, l'U.R.S.S. et la Chine communiste d'autre part. (*Voir l'appendice "A" au compte rendu de ce jour.*)

Le président remercie le témoin de l'aide qu'il a apportée au Comité.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 31 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi, alors qu'il se réunira à huis clos pour préparer son rapport à la Chambre.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

26 MARS 1953,

3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Avant que nous commencions, laissez-moi vous dire que si le président de l'Association pour les Nations Unies au Canada, section d'Ottawa, ne vous a pas encore avisés de la réunion intéressante qui sera tenue ici vendredi soir, il le fera aujourd'hui ou demain. J'ai reçu de lui la lettre suivante, datée du 24 mars, et je vais vous en donner lecture:

"Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce matin, M^{me} Pandit a gracieusement consenti à prendre la parole à une assemblée publique qui sera tenue à la salle des conférences du Glebe, à 8 h. 30, le vendredi 27 mars, sous les auspices de la section d'Ottawa de l'Association pour les Nations Unies."

M^{me} Pandit a choisi comme sujet le "Rôle de l'Inde aux Nations Unies".

Nous croyons que cette allocution intéressera particulièrement les membres du Comité et nous apprécions l'offre que vous avez faite de la leur signaler lors de votre réunion de jeudi.

Les épouses, la famille et les amis des membres du Comité sont aussi cordialement invités."

S'il vous est possible de vous y rendre, je suis sûr que la réunion vous intéressera vivement. Naturellement, vendredi soir ne convient guère à plusieurs membres; cependant, je crois que l'allocution vaut la peine d'être entendue. M^{me} Pandit est très intéressante et possède beaucoup d'éloquence.

M. GRAYDON: Le président s'est-il informé si notre deuil national pourrait déranger en quelque sorte cet arrangement?

Le PRÉSIDENT: Non. C'est possible, quoique ce soit là le premier avis que j'en aie reçu. Je ne crois pas, cependant, que cela n'y change rien. J'en doute fort.

Si le Comité le veut bien, nous allons maintenant passer au poste 99, Organisation de l'aviation civile internationale. Je crois que M. Macnaughton a quelque chose à nous dire à ce sujet.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, j'aimerais d'abord remercier les membres du Comité qui ont eu l'amabilité de retarder la discussion de ce poste depuis une ou deux réunions. La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question, c'est d'abord que j'ai voulu me procurer des renseignements auprès des hauts fonctionnaires de l'organisation, et aussi parce que je veux tâcher de faire un peu de publicité, par l'entremise du Comité et auprès du public canadien, au sujet de certains travaux de cette organisation.

Il est vrai que l'OACI et l'ATAI (Association du Transport Aérien International), qui s'y rattache, sont établies à Montréal; cependant il ne s'agit pas seulement d'un édifice sur lequel flotte le drapeau des Nations Unies. Il y a plus que cela. C'est le seul organisme des Nations Unies que nous ayons au Canada. La raison principale pour laquelle j'attire votre attention sur ce fait, aujourd'hui, c'est qu'il y a un grand danger que cet organisme quitte le Canada

pour s'installer dans un autre pays, lorsque l'Assemblée générale se réunira à Brighton, en Angleterre, le 16 juin. A cette assemblée générale... il y en a ainsi chaque année et l'on me dit qu'elles sont tenues dans divers pays, à tour de rôle... 58 nations seront représentées. Nous craignons que l'on tente encore une fois de soulever la question des difficultés que comportent les frais et dépenses occasionnés par un séjour au Canada et les avantages qu'il y aurait à ce que l'organisme s'installe dans quelque autre pays.

Quel avantages retirons-nous nous-mêmes de l'OACI et de l'ATAI? Nous admettrons tous, je crois, que le Canada s'intéresse vivement à l'aviation. Au point de vue géographique, notre pays occupe une situation stratégique entre l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, en ce qui concerne un organisme de ce genre. Ce dont nous ne nous rendons peut-être pas compte, c'est que le Canada est entré dans le domaine du transport aérien un peu en retard, si l'on songe que les autres pays s'y intéressent depuis de longues années et s'y sont intéressé longtemps avant nous. Par conséquent, nous avons beaucoup à apprendre de l'Aviation civile internationale qui se trouve parmi nous. Les lois aériennes du monde sont décidées ici. Les décisions sont prises et les règlements établis à Montréal, après discussion avec les divers représentants et les organisations, et peut-être aussi avec les représentants canadiens.

L'un des grands avantages que nous retirons de cette organisation, c'est le grand nombre d'experts qu'elle attire au Canada, particulièrement à Montréal. Les représentants canadiens ont ainsi l'occasion de discuter les problèmes du transport aérien avec des experts de renommée mondiale et, si je puis ainsi m'exprimer, sans qu'il nous en coûte rien. Les médecins discutent entre eux de questions médicales; les avocats font de même, ainsi que les experts dans les questions de transport aérien.

La ville de Montréal retire environ 4 millions de dollars par année en espèces, provenant des dépenses des fonctionnaires de l'organisation, des frais d'existence et autres. Il y a aussi la question de prestige. Comme vous le savez, en Hollande, il y a La Haye, et à cause de la renommée de la bibliothèque de La Haye, et pour plusieurs autres raisons, la Cour internationale de justice s'y est établie. Genève compte l'Organisation mondiale de la santé; elle a eu aussi pendant longtemps la Société des Nations. La ville de New York a les Nations Unies. A Montréal se trouvent l'OACI et l'ATAI. Cela jette un certain prestige sur la ville et sur le pays en général de compter un de ces organismes internationaux. On peut dire avec raison, je crois, qu'il est inévitable que l'ATAI, autrement dit l'Association du Transport Aérien International, organisme maintenu par les différentes lignes aériennes internationales à leurs propres frais, suivra toujours le bureau central de l'OACI; l'un s'occupe des questions pratiques et l'autre un organisme technique; tous deux restent généralement ensemble.

Il y a en ce moment une couple de problèmes qui causent une certaine friction et il est de notre devoir de les considérer. Notre monnaie, naturellement, est la principale cause de difficultés. Il est avantageux pour nous que notre dollar fasse prime, mais si nous vivions dans un pays à devise faible et que nous devions envoyer des délégués à Montréal aux réunions internationales, où ils doivent séjourner pour les conférences internationales et les discussions, souvent pendant des semaines, cela nous causerait des difficultés. Il en est de même pour les pays intéressés, à devise faible. Sans doute, beaucoup de ces pays, qui souvent ne sont pas aussi fortunés que nous, trouvent très dispendieux d'envoyer des délégués dans notre pays pour cette raison. C'est là l'une des

principales difficultés. Je comprends qu'il se présente aussi d'autres problèmes, l'un d'eux, posé par la ville de Montréal qui est en réalité un problème municipal. Il s'agit des taxes d'abonnement aux eaux de la ville mais, si je ne me trompe, ceci a été pratiquement réglé. Alors, il ne reste guère de difficultés de ce côté-là.

L'autre question est celle des taxes provinciales de vente que l'on doit discuter bientôt. Il s'est présenté également certains problèmes fédéraux qui, si je ne me trompe, seront bientôt réglés.

J'ai préparé cinq questions que j'aimerais soumettre à M. Macdonnell, qui concernent le gouvernement fédéral et qui nous concernent aussi à titre de groupement national. S'il veut bien nous répondre, cela, je crois, éclaircirait les autres problèmes qui restent.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous poser ces questions maintenant, monsieur Macnaughton.

M. MACNAUGHTON: J'ai ici ces questions par écrit et je vais les remettre à M. Macdonnell. S'il veut les lire, cela épargnera du temps.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Voici la première question: quel est le prix du loyer, par pied carré, du bureau central de l'OACI à Montréal et quel est le total de la subvention canadienne accordée par le gouvernement? Peut-être pourrais-je vous dire brièvement ce qui s'est passé. En 1949, le gouvernement mettait à la disposition de l'OACI cinq étages de l'édifice de l'Aviation internationale à Montréal qui devaient lui servir de bureau central. Le gouvernement avait loué cet espace des propriétaires de l'édifice, les chemins de fer nationaux du Canada, au prix de \$3.25 le pied carré. Il sou-loua ensuite à l'OACI au prix de \$2.50 le pied carré; le solde de 75c. était destiné à éliminer tout profit dans le loyer exigé de l'OACI, le coût en étant assumé par le gouvernement canadien. On considère que le prix de \$3.25 par pied carré est un loyer commercial raisonnable pour l'espace occupé. Vers ce temps-là et peu après, d'autres institutions spécialisées des Nations Unies s'établirent à Rome, à Genève et à Paris. Le loyer payé par ces institutions variait de 30c. à 90c. le pied carré. La comparaison entre ces taux et celui que devait payer l'OACI a causé certaines plaintes au sein du Conseil et, en juin 1952, le gouvernement canadien a décidé de fournir une subvention additionnelle suffisante pour réduire le loyer de l'espace occupé à un dollar le pied carré. Ce taux est entré en vigueur le 15 juin 1952. De sorte que le gouvernement s'est donné beaucoup de peine pour répondre à la demande de l'organisation. C'est le crédit qui fait partie du budget que nous discutons présentement. La subvention totale accordée par le gouvernement canadien pour le loyer s'élève à environ \$200,000 par année.

Voici la seconde question: l'OACI nous a-t-il adressé une demande, à l'exemple des Nations Unies, pour obtenir la permission d'émettre des timbres spéciaux afin d'ajouter à son revenu? L'OACI a présenté au gouvernement canadien, à titre d'invité, une proposition destinée à fournir des revenus additionnels à l'organisation, provenant de ses activités postales. La proposition voulait qu'un timbre spécial de l'OACI soit émis pour servir au sein de l'organisation. L'OACI continuerait de payer de la façon ordinaire pour les timbres qu'elle utiliserait, mais les recettes provenant de ventes philatéliques seraient divisées également entre l'organisation et le gouvernement canadien. Cette proposition n'a pas été approuvée pour un grand nombre de raisons. Le ministre des Postes s'y est opposé en principe. Les recettes seraient tout à fait négligeables pour l'OACI. Finalement, l'Union postale universelle, autre insti-

tution spécialisée à laquelle le Canada appartient, s'est déclarée opposée à cet arrangement et le Conseil économique et social des Nations-Unies a appuyé cette attitude.

Troisième question: Les membres du secrétariat jouissent-ils de privilèges spéciaux en matière de douanes? L'entente conclue entre le Canada et l'OACI, en 1949, au sujet du bureau central, prévoyait certains privilèges en cette matière pour le président et les membres du Conseil, ainsi que pour le secrétaire général et ses adjoints. Quoique l'OACI n'ait, à ma connaissance, formulé aucune demande récente pour que ces privilèges soient également accordés à d'autres membres du secrétariat, on nous a souvent demandé de faire exception en faveur de certains individus. Le gouvernement a récemment offert d'accorder ces privilèges à 42 autres membres senior du secrétariat. Ceci a été fait et répond assez bien aux propositions de l'organisation.

Quatrième question: la ville de Montréal, qui bénéficie des dépenses de cet organisme, a-t-elle fait quelque concession au sujet du taux d'abonnement municipal aux eaux de la ville? La ville exigeait antérieurement environ \$16,000 de l'OACI pour les services d'eau. L'organisation considérait ce prix excessif et constituant en quelque sorte une taxe pour l'organisation. Au cours de 1952, la ville de Montréal convint d'exiger de l'OACI une somme représentant uniquement le coût réel de l'eau utilisée. Ce qui a réduit la facture de l'OACI à moins de \$4,000.

Voici maintenant la cinquième et dernière question: l'OACI est-elle parvenue à aplanir les difficultés qui existaient entre elle et le gouvernement provincial du Québec? D'après les négociations de l'entente relative au bureau central, toutes les questions relevant des provinces devaient être réglées directement entre le Québec et l'OACI. Au cours des trois dernières années, le secrétariat de l'OACI est entré plusieurs fois en pourparlers avec le gouvernement provincial dans le but de discuter des exemptions possibles de la taxe provinciale, mais n'est pas jusqu'ici parvenu à une entente avec la province à ce sujet. Quoique étant exempté, en vertu de l'entente relative au bureau central, de payer plusieurs impôts fédéraux, l'organisation est obligée d'acquitter la taxe de vente provinciale sur ses achats dans la province, qui sont considérables. Récemment, le premier ministre de la province de Québec a informé l'organisation qu'il discuterait volontiers la question avec elle dès la fin de la session de la législature actuelle. Voilà qui constitue un développement encourageant et qui promet de conduire à une entente satisfaisante pour les deux parties. Nous espérons sûrement que cette entente pourra se produire.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du poste 99?

M. Côté:

D. M. Macdonnell pourrait-il nous dire jusqu'à quel point le gouvernement a aidé à payer le loyer de l'Organisation internationale du travail qui était située à Montréal durant la guerre?—R. Je l'ignore. Je crois qu'une entente avait été conclue avec l'Université McGill qui devait abriter l'organisation, mais j'ignore exactement quels étaient les termes financiers de cet arrangement.

D. Le gouvernement canadien n'a-t-il pas payé une partie de ce loyer.—R. Je regrette, mais je n'ai aucun détail.

M. Higgins:

D. Partagez-vous l'opinion de M. Macnaughton au sujet de la valeur que représente l'établissement de l'OACI à Montréal?—R. En effet, je crois que le ministère considère qu'il est grandement dans l'intérêt du Canada de garder ce bureau central ici.

D. Quel est le représentant canadien?—R. Le brigadier Booth est le représentant permanent.

D. Quelle situation occupe M. Pattison?—R. Il vient en deuxième.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

M. Graydon, je crois, a des questions à poser au sujet des passeports.

M. GRAYDON: Oui. J'ai mis M. Macdonnell au courant du sujet des questions que j'ai l'intention de poser; elles concernent la révélation faite par le chef du gouvernement yougoslave, le maréchal Tito. Dans son livre et dans ses déclarations lors d'une visite en Grande-Bretagne, il a parlé de l'usage qui a été fait de 800 passeports canadiens apparemment utilisés par les espions soviétiques, et autres gens vivant derrière le rideau de fer, à des fins qui ne devaient nullement servir la cause du Canada. Le *Daily Star* de Toronto, en date du jeudi 19 mars, portait en première page un article intitulé comme suit: "Les visas canadiens aident les communistes—Tito". Le correspondant du *Star*, William Stevenson, de Londres, ajoute... je n'ai pas l'intention de citer longuement son rapport, mais uniquement une ou deux phrases qui se rapportent à la question que j'ai l'intention de soulever:

Londres, 19 mars.—Le maréchal Tito a révélé que plusieurs des 800 passeports canadiens que son gouvernement communiste avaient confisqués, il y a 7 ans, ont été remis aux agences du gouvernement soviétique dont la spécialité est de fausser de tels documents à l'usage des courriers communistes. Le maréchal Tito, qui est actuellement ici en visite officielle, s'est servi d'un passeport semblable pour sortir de Russie en 1940. Le document avait été remis à Ottawa, en décembre 1927, à un sujet britannique naturalisé, nommé Spiridion Mekas, et Tito s'est servi de ce nom.

Il a ajouté ensuite que ces passeports ont été largement utilisés à de telles fins par des gens vivant derrière le rideau de fer, à diverses époques. En outre, le correspondant termine son rapport qui, je le répète, est assez long, en disant:

On rapporte que les investigateurs de la Gendarmerie royale canadienne ont depuis fait enquête auprès du personnel du Bureau des passeports à Ottawa.

Voici maintenant l'une des questions que j'aimerais poser à M. Macdonnell: le ministère est-il au courant que nos passeports ont déjà été utilisés pour les fins mentionnées dans cet article et s'est-on protégé contre la répétition de tels incidents? Après tout, des passeports distribués trop largement, ou à des personnes qui sont peut-être en mission suspecte derrière le rideau de fer, indiqueraient, d'après ce qui a été dit ici, que l'on peut faire usage de ces passeports d'une façon à laquelle nous n'avions pas songé auparavant? Deuxièmement, que signifie ce commentaire au sujet de l'enquête qui a été faite auprès du personnel du Bureau des passeports à Ottawa, par la Gendarmerie royale canadienne? Cette enquête a-t-elle réellement eu lieu? J'aimerais que M. Macdonnell nous explique exactement ce que signifie cet article et nous mette au courant des faits que nous pouvons connaître à ce sujet.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je devrais peut-être traiter la dernière question de M. Graydon la première. Je puis y répondre assez brièvement. Nous n'avons nullement enquêté sur le Bureau des passeports, comme le déclare ce correspondant de Londres. Quand au problème général des passeports qui ont été utilisés pour voyager en Yougoslavie, le ministère n'a aucun renseignement qui pourrait indiquer que le gouvernement yougoslave ait remis des passeports canadiens aux autorités soviétiques. Vous vous souvenez que, depuis la fin de la guerre, environ 2,000 personnes originaires de Yougoslavie, résidant

au Canada, sont retournées dans leur pays, de leur propre gré. Beaucoup d'entre eux étaient nés au Canada ou naturalisés canadiens et, par conséquent, avaient droit à des passeports canadiens. Dès leur arrivée en Yougoslavie, plusieurs d'entre eux ont été forcés de remettre leur passeport aux autorités yougoslaves, parce que le gouvernement de ce pays ne reconnaissait pas leur droit à se réclamer d'une autre nationalité, une fois rentrée en Yougoslavie. Mon ministère, par l'entremise de la mission de Belgrade, a continuellement et à maintes reprises demandé au gouvernement yougoslave de retourner tous les passeports canadiens qu'il savait avoir été confisqués par le gouvernement yougoslave. Les renseignements que nous possédons au ministère à ce sujet sont limités, parce que, souvent, les titulaires dont on a saisi les passeports craignaient de se présenter à la mission canadienne pour signaler cette perte. Environ la moitié de ces gens à double nationalité sont retournés en Yougoslavie au moment où Tito s'est séparé de Moscou, ou peu après, et il est très peu probable que les passeports confisqués après cet incident aient été remis aux autorités soviétiques. Comme question de fait, nous savons que plusieurs des personnes qui sont rentrées en Yougoslavie vers la fin de 1948—c'est en juin 1948 que la rupture a eu lieu entre Tito et le Kremlin—ces personnes, dis-je, ont pu conserver leur passeport. Par conséquent, ceux qui ont été saisis étaient d'anciens passeports délivrés avant janvier 1947. Tous ceux-là sont expirés et ne peuvent être renouvelés. Je crois donc pouvoir dire que l'assertion contenue dans les premières lignes de cet article au sujet des 800 passeports canadiens utilisés par les espions, est un peu erronée. Certains chiffres intéresseront peut-être le Comité. Le nombre total des passeports délivrés à ce groupe rentré en Yougoslavie était de 870 et la plus grande partie nous ont été remis maintenant.

M. Low: Au ministère?

Le TÉMOIN: A notre ambassade à Belgrade et par le gouvernement yougoslave pour la plupart. On nous en a remis un peu plus de 600. Nous savons qu'un certain nombre de gens de double nationalité, actuellement en Yougoslavie, ont encore leur passeport; nous savons aussi que le groupe rentré dans ce pays vers la fin de 1948 a pu conserver ses passeports, ce qui réduit considérablement le nombre en question. Nous n'avons rien pour prouver que ces passeports sont entre les mains de certains individus dispersés en Yougoslavie, ou qu'ils ont été confisqués par les autorités yougoslaves.

M. Graydon:

D. Puis-je poser une autre question à ce sujet? La chose s'est-elle produite uniquement en Yougoslavie ou en d'autres pays également?—R. Je n'en connais pas d'autre cas récent. Naturellement, il existe toujours la possibilité qu'un passeport, perdu quelque part à travers le monde, puisse être faussé, parce qu'il arrive naturellement que des gens perdent leur passeport. S'ils sont perdus dans des pays amis, on nous les retourne, la police tâchant de coopérer avec nous. Mais nous ne connaissons aucun cas récent comme ceux que vous avez mentionnés.

D. Les autorités des pays du rideau de fer doivent attacher beaucoup d'importance à ces passeports, car je me rappelle très bien qu'en 1945 ou 1946, je ne sais pas au juste, alors que nous étions dans la zone russe d'Allemagne, nous traversions Helmsted, qui est en quelque sorte un point de contrôle entre la zone britannique et la zone russe. Les autorités nous avertissaient de faire en sorte que personne ne mette la main sur les passeports que nous avions en notre possession. On nous disait de les leur montrer, mais de ne pas les laisser

mettre la main dessus, parce que, très probablement, ces passeports disparaîtraient. En outre, aucun d'entre eux ne pouvait parler suffisamment l'anglais pour s'informer où ils pouvaient conduire. Est-ce que cela s'est souvent produit auprès des autorités des pays du rideau de fer?—R. Je crois qu'il faut surveiller étroitement l'usage des passeports des pays occidentaux; je crois également que les gens d'autres nationalités ont eu la même expérience que celle que vous venez de mentionner.

M. MACINNIS: Le Bureau des passeports d'Ottawa a-t-il déjà signalé la disparition de passeports?

Le TÉMOIN: Vous dites?

M. MACINNIS: Le Bureau des passeports d'Ottawa a-t-il déjà signalé la disparition de passeports?

Le TÉMOIN: Pas à ma connaissance.

Le PRÉSIDENT: Il n'en manque que 200.

Le TÉMOIN: Sur les 870 passeports remis aux Yougoslaves, nous les avons retracés presque tous, sauf 120.

Le PRÉSIDENT: C'est un très petit nombre si l'on considère que le chiffre dépassait 800.

M. Croll:

D. Puis-je demander au témoin comment il se fait que Tito soit devenu un témoin aussi fiable? Est-ce simplement parce qu'il déteste davantage les Russes? Est-ce là la raison pour laquelle nous devrions nous occuper davantage de ces déclarations exagérées?—R. Il serait peut-être bon de considérer également que l'article dit d'abord que le maréchal Tito a révélé que beaucoup de ces passeports ont été utilisés; cependant, on ne dit pas à qui la chose a été révélée.

M. GRAYDON: Je ne vois pas ce que cette sortie a à faire avec un article paru dans le *Daily Star* de Toronto. Il me semble qu'il devrait m'être permis d'y faire allusion au Comité sans devoir appeler le maréchal comme témoin ou qui que ce soit.

M. Stick:

D. J'ai posé la question que voici, trois ou quatre séances auparavant. Les autorités soviétiques ont-elles demandé que tous les passeports de certains pays, y compris le Canada, soient envoyés à Moscou et réunis au Kremlin pour servir à des fins de propagande? Je ne vois pas très bien comment cela peut se faire. J'ai lu l'article, qui fait certainement autorité, ou du moins, c'est mon impression. Qu'est-ce qui influe sur la situation dans un cas comme celui-ci? Vous délivrez un passeport aux citoyens canadiens uniquement, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Si des personnes qui habitent le rideau de fer veulent venir au Canada, doivent-elles demander des passeports à nos ambassades ou simplement la permission de venir?—R. Elles se procurent les papiers nécessaires au voyage de leur propre gouvernement. Elles obtiennent de nos autorités leurs visas qui sont inscrits dans les passeports, ou les autres documents nécessaires au voyage.

D. Avez-vous quelque moyen de contrôle sur les visas que vous délivrez? Supposons que 8 ou 10 Tchécoslovaques demandent des visas pour se rendre au Canada. Supposons également qu'ils suivent les instructions du Kremlin

et lui expédient ces visas. Auriez-vous quelque moyen de vous rendre compte si ces visas ont été utilisés par les personnes autorisées ou non?—R. Ah oui. Il y a diverses façons. Le passeport porte la photographie et la signature du destinataire. Il y a certaines façons.

D. Vous parlez d'un passeport délivré par les Tchécoslovaques?—R. Oui.

D. Et le visa?—R. Nos visas font partie du passeport.

D. Vous dites que nos visas font partie du passeport?—R. Oui.

M. CÔTÉ: Avant que les visas soient accordés, les requérants sont passés au crible n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Certainement.

M. Stick:

D. Lorsque les visas ont été délivrés, que pouvez-vous faire de plus? Sont-ils retournés au ministère ou bien les retracez-vous de la même façon que les passeports?—R. Le visa est alors valide et doit être présenté au port d'entrée canadien.

D. Pour une certaine période?—R. Oui, pour une certaine période.

M. MACKENZIE: Il porte une date d'expiration?

Le TÉMOIN: En effet.

M. STICK: Le visa ne retourne jamais au ministère?

Le TÉMOIN: Le visa n'est vraiment qu'une estampille apposée au moyen d'un tampon de caoutchouc sur le passeport. Ce n'est pas un document que vous pouvez remettre à quelqu'un d'autre.

M. Fraser:

D. Mettons qu'un visa est apposé en Allemagne ou dans un autre pays sur un passeport canadien. Supposons également que le Canadien voyage d'un pays à l'autre et demande un visa pour se rendre dans un autre pays. Votre agence de l'endroit examine-t-elle ce visa et en envoie-t-elle une copie à votre bureau d'Ottawa?—R. Si j'ai bien compris ce que vous dites, vous parlez d'un Canadien qui voyage à l'étranger et qui désire entrer dans un autre pays étranger?

D. Oui.—R. Notre bureau ne s'occupe guère des visas qu'il peut obtenir d'un autre pays. Nous ne conservons aucun dossier de ce genre. Ce voyageur n'a qu'à se rendre auprès d'un consul et lui dire: "Je veux me rendre en Allemagne occidentale"... ou en France, ou n'importe où il veut aller. Alors il obtient ou n'obtient pas son visa.

D. Ces passeports, dont a parlé M. Graydon, ont été délivrés avant 1947, dites-vous?—R. Il s'agit des anciens passeports, dans le cas de la Yougoslavie.

D. Si vous les avez modifiés, les titulaires pourraient se rendre à l'un des bureaux canadiens et demander qu'ils soient renouvelés.—R. Les passeports ne sont pas renouvelables.

D. Il leur faudrait s'en procurer de nouveau?—R. Oui.

D. Mais ils pourraient remplir une formule de demande semblable à la première?—R. S'ils étaient encore citoyens canadiens, ils auraient droit d'en obtenir un autre.

D. Mais supposons que le passeport ait été faussé?—R. Nous ne délivrons pas de passeport simplement sur présentation d'un ancien. Il nous faut des renseignements à l'appui.

M. MACINNIS: Vous ne pouvez obtenir de passeport canadien à l'extérieur du Canada, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Un citoyen canadien peut en obtenir un s'il peut prouver qu'il y a droit. Il doit prouver qu'il n'est pas déjà en possession d'un passeport. N'importe laquelle de nos missions à l'étranger lui en remettrait un.

M. Low:

D. Cette double nationalité dont vous avez parlé, pouvez-vous nous dire comment cela se produit?—R. C'est là l'un des points les plus compliqués du droit international et je ne prétends pas m'y connaître très bien. Peut-être puis-je simplifier en vous disant ceci: un individu d'origine yougoslave peut être naturalisé ici au Canada. Nous le considérons donc comme un citoyen canadien. Il se peut également que la loi de son pays ne tienne aucun compte de sa naturalisation à l'étranger. En d'autres termes, si une personne est née en Yougoslavie dans ce cas, elle demeurerait Yougoslave pour le reste de sa vie. Naturellement, je ne sais pas si c'est vrai de la Yougoslavie, mais je sais que cela s'applique dans certain cas. Mettons que cet individu désire rentrer dans son pays d'origine. Peut-être lui dira-t-on: "Nous ne reconnaissons pas du tout votre nationalité canadienne. A toute fin pratique, ici vous demeurez citoyen de notre pays. Vous n'avez donc aucun droit à un passeport canadien, par conséquent, nous vous l'enlevons." Voilà à peu près ce qui peut arriver à ces gens.

D. Dans certain cas, vous savez que l'on agit ainsi, c'est-à-dire que certains pays conservent la citoyenneté de leurs gens. Alors, lorsque ces gens quittent le Canada, ne serait-il pas préférable de leur enlever leur passeport canadien au départ?—R. Par compte, ces gens n'ont-ils pas droit aux facilités de voyage qu'on leur accorde? Le passeport contient un avis aux voyageurs que s'ils rencontrent des difficultés dans leur pays d'origine, il n'y a pas grand chose qu'on peut faire pour eux. Lorsqu'un autre pays prétend que ces gens sont leurs nationaux, il est joliment difficile pour une mission diplomatique canadienne d'intervenir et de tâcher de faire quelque chose pour les aider.

Je suis au courant de plusieurs cas semblables. J'ai passé plusieurs années en Tchécoslovaquie moi-même. J'ai connu des gens qui avaient été naturalisés au Canada, qui étaient citoyens canadiens et qui sont retournés dans leur pays pour visiter leur famille. Ils s'y sont rendus avec des passeports canadiens et sont revenus. Je veux dire qu'il ne s'est présentée aucune difficulté. Quoique, dans certains cas, si la loi de la Tchécoslovaquie avait été strictement interprétée, ce pays les auraient réclamés à titre de nationaux.

M. MACKENZIE: Cela se produirait-il aujourd'hui?

Le TÉMOIN: Je ne crois pas.

M. MacInnis:

D. Lorsque vous savez qu'un gouvernement ne reconnaît pas la naturalisation par un autre gouvernement, est-ce l'habitude de délivrer un certificat de nationalisation? Je me souviens qu'il y a quelques années, j'ai eu des entretiens avec le sous-secrétaire d'État au sujet de personnes d'origine japonaise. Pendant longtemps, je crois que le Canada a refusé de remettre des certificats de naturalisation aux nationaux japonais, jusqu'à ce que cette question ait été résolue. Mais il me semble que lorsqu'un pays refuse de permettre à ses citoyens de devenir des nationaux d'un autre pays, il ne serait que juste de leur refuser la naturalisation dans le nôtre.—R. Vous vous apercevrez qu'on peut considérer la chose de bien des façons. Supposons que les pays du rideau de fer défendent à leurs nationaux d'acquérir une autre nationalité. Supposons aussi qu'un réfugié ait réussi à s'échapper de l'un de ces pays, qu'il ait passé un certain temps ici, de façon qu'il ait droit à la nationalité. Je ne sais si nous

voudrions lui refuser la nationalité canadienne pour cette raison. Peut-être aimeriez-vous lui suggérer qu'il serait préférable pour lui de retourner en voyage dans son pays d'origine.

D. Quel est le statut d'un réfugié? Le considère-t-on comme un sans patrie ou le rangeons-nous dans une autre catégorie?—R. La plupart des pays du rideau de fer désirent vivement faire valoir leurs réclamations à l'effet que ces personnes sont leurs nationaux, de sorte que, si jamais ils peuvent les atteindre, ils pourront les persuader, ou même les forcer de rentrer dans leur pays d'origine.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Vous dites qu'en 1948, vous avez délivré 807 passeports à des Yougoslaves?—R. 870.

D. Vous dites qu'environ 600 de ces passeports ont été recouverts?—R. Oui.

D. Par l'entremise de votre ministère?—R. Oui. Nous en avons reçu 637.

D. Pourriez-vous me dire maintenant... peut-être est-ce là une question qui relève du ministère de l'Immigration, je l'ignore... tout de même, pourriez-vous me dire combien de ces Yougoslaves rentrés dans leur pays, dans leur paradis... combien d'entre eux sont revenus au Canada?—R. Je l'ignore.

D. Le ministère de l'Immigration est-il au courant?—R. J'imagine que oui.

D. Je suis d'avis que l'on a eu raison de soulever la question de l'interview de M. Tito en Angleterre et je partage les vues de M. David Croll, puisqu'il les a déjà exprimées pour moi. Je ne vois pas pourquoi nous devrions louer maintenant tout ce que Tito a fait. Je conviens que la réponse donnée par le témoin est vraie, mais en même temps, du fait que M. Graydon a soulevé cette question, j'ai obtenu la réponse que je désirais depuis 1948. Je me souviens très bien que vers ce temps-là, j'étais à bord d'un train allant d'Ottawa à Montréal et qu'il y avait aussi un groupe de Yougoslaves qui retournaient dans leur paradis. J'ai essayé de causer avec eux, mais je n'ai pas pu leur arracher un seul mot. J'ignore si on leur avait ordonné de ne pas parler, mais j'essayai pendant une heure et demie et je n'ai pas pu obtenir un mot de réponse. Je voulais savoir ce qu'ils avaient l'intention de faire, de rester là-bas ou de revenir au Canada, mais je n'ai pu obtenir un mot. Alors, j'en conclus que quelques-uns d'entre eux au moins resteront en Yougoslavie et que des 170 passeports... si l'on a pu leur arracher leurs passeports pendant qu'ils étaient en Yougoslavie, c'est ce qui a permis à Tito de dire que les passeports canadiens avaient servi à aider quelques voyageurs à sortir de la Russie ou à se ballader à travers le monde. Cependant, j'aimerais savoir si les noms mentionnés par Tito sont véritablement ceux des Yougoslaves qui ont quitté le Canada alors?—R. Non. Comme le dit cet article de journal, le passeport mentionné a été délivré en 1927.

D. Il a été délivré en 1927 et l'on n'a pas mentionné d'autres noms?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: A votre tour, monsieur Fulford?

M. Fulford:

D. Je remarque, monsieur le président, qu'environ 2,000 personnes d'origine yougoslave ont quitté le Canada, mais qu'il n'y avait que 870 passeports?—R. Oui.

D. Comment expliquez-vous la différence?—R. Les familles voyageaient sur un seul passeport.

D. Y avait-il parmi eux des Yougoslaves qui n'ont jamais été naturalisés Canadiens et qui ne faisaient que rentrer dans leur pays natal?—R. Oui il y en avait.

D. Combien y en aurait-il sur ce total de 2,000?—R. Il y avait 799 nationaux yougoslaves sur ce nombre.

D. Tous les autres étaient des citoyens canadiens voyageant avec des passeports canadiens?—R. Naturalisés ou citoyens de naissance.

M. Riley:

D. J'aimerais poser quelques questions au sujet du contrôle exercé sur les demandes de passeports faites par des citoyens canadiens qui résident au Canada. N'est-ce pas excessivement difficile de contrôler la validité de la citoyenneté des gens qui demandent un passeport?—R. Il faut naturellement se fier à la déclaration de la personne qui se porte garant ou qui affirme la véracité des déclarations.

D. Quelqu'un peut déclarer qu'une photographie porte ma signature. Celle-ci peut n'être pas connue du Bureau des passeports, mais elle sera acceptée n'est-ce pas?—R. Peut-être pas automatiquement, mais de façon générale, c'est la règle dans bien des cas.

D. Le passeport est accordé presque automatiquement?—R. Oui. Nous avons longuement étudié la question, mais il est extrêmement difficile de concilier les exigences rigoureuses de la sécurité d'une part et d'autre part, la rapidité avec laquelle il faut délivrer des passeports aux réclamants qui les méritent.

D. La meilleure façon de contrôler ne serait-elle pas que la Gendarmerie royale, là où elle se trouve, certifie que le portrait du réclamant est bien authentique ou de faire certifier la demande par un constable de la Gendarmerie royale?

Le PRÉSIDENT: Ce serait là une attestation satisfaisante.

Le TÉMOIN: Je n'aimerais pas exprimer d'opinions prématurées sur une méthode quelconque de contrôle, mais je puis assurer aux membres du Comité que les fonctionnaires du Bureau des passeports songent sérieusement au problème. Nous essayons de découvrir la façon la plus effective de contrôler les demandes, sans prendre trop de temps et sans causer de retard au public voyageur. Nous nous rendons compte que les gens aiment à obtenir leur passeport rapidement.

D. Je suis d'avis que, même si ces passeports ont été saisis en Yougoslavie, si quelqu'un voulait obtenir une couple de cents passeports ici, au Canada, il pourrait les obtenir en masse.—R. Je ne suis pas de votre avis.

D. Il est probable que vous n'êtes pas suffisamment protégés pour empêcher la chose.

M. HIGGINS: Ne lui répondez pas.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire par "en masse"?

M. Riley:

D. Si vous voulez vous rendre à l'étranger, disons pour deux semaines, je prétends que vous pourriez obtenir dix passeports à Montréal et dix passeports à Vancouver et ainsi de suite?—R. J'en doute fort.

D. Mais c'est possible?—R. Je ne le crois pas.

M. Graydon:

D. Je crois que le point soulevé par M. Riley vaut la peine d'être étudié. Supposons que le gouvernement de Yougoslavie décide qu'il a besoin d'une couple de cents passeports canadiens pour quelque usage malhonnête. Qu'est-ce qui l'empêcherait de demander à ses amis communistes, ici, au Canada, d'obtenir ces passeports à titre de citoyens canadiens ou de soi-disant citoyens canadiens, et de les envoyer en Yougoslavie à d'autres fins? Y a-t-il moyen d'empêcher ça?—R. Théoriquement, je crois que cela est possible. Mais ce que je voulais dire en répondant à la question précédente, c'est que, si chacun de ces individus possède un passeport, il ne peut en obtenir un autre.

D. Il peut n'en avoir jamais besoin.

M. FULFORD: N'est-ce pas un délit que d'envoyer un passeport par la poste, en dehors du pays?

M. CROLL: Ces gens-là ne s'inquiètent pas des délits.

M. Côté:

D. M. Macdonnell aurait-il la bonté de vérifier pour voir si ma mémoire est fidèle? Le départ du Canada des Yougoslaves a-t-il eu lieu après la soi-disant rupture, ou était-ce avant la rupture entre Moscou et Tito?—R. La plupart ont émigré avant cette rupture. On a exercé une pression très prononcée sur ces individus durant la période qui a précédé la rupture entre Tito et le Kremlin, même si le dernier groupe ne s'est rendu là-bas qu'après cette rupture.

D. Les gens qui sont allés là-bas n'ont pas eu la permission de revenir?—R. C'est vrai, pour une longue période. Cependant, je ne pourrais vous renseigner exactement sur les conditions d'aujourd'hui.

D. Je veux dire durant cette période.—R. Dès les premières années qui ont suivi leur retour, leurs illusions se sont évanouies peu à peu et, mécontents de leur sort, ils ont essayé de revenir.

D. Mais on ne leur a pas permis de revenir?—R. Non.

D. Qu'a-t-on fait de leurs passeports? Le sait-on ici? Tous leurs passeports ont pu être saisis par le gouvernement d'alors.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Le ministère en a recouvré environ 600.

Le TÉMOIN: Sans aucun doute, un grand nombre de ces passeports ont été saisis, mais nous en avons aussi un grand nombre entre nos mains qui nous ont été remis par les autorités yougoslaves.

M. MACDOUGALL: Parmi ce groupe de Yougoslaves qui sont retournés dans leur pays, combien sont depuis revenus au Canada?

Le TÉMOIN: Je ne pourrais vous répondre.

Le PRÉSIDENT: Le ministère de l'Immigration pourrait répondre. Allons-nous maintenant passer au Plan de Colombo?

M. Higgins:

D. Où en est la situation au sujet de cette affaire d'Italiens de l'an dernier? Est-ce réglé maintenant?—R. Je crois que certaines causes sont actuellement devant les tribunaux.

D. Je l'ignore.—R. Je le crois.

D. Est-ce que plusieurs de ces gens ont été renvoyés dans leur pays?—R. Je ne pourrais rien dire parce que cette matière relève entièrement de la division de l'Immigration.

D. Et ce qui c'est produit à Windsor et Détroit l'an dernier?—R. Je ne crois pas qu'il s'agissait là de cas où le Canada puisse intervenir. Il s'agissait de procédures prises aux États-Unis.

D. Est-ce que certains passeports n'étaient pas en jeu?—R. Il s'agissait de savoir si l'on avait ou non violé les règlements des États-Unis concernant les visas. J'ignore cependant s'il s'agissait de procédures administratives ou judiciaires. Mais, cependant, elles ont été prises aux États-Unis.

D. Cela ne relève pas du tout de votre ministère?—R. Non.

M. CÔTÉ: Il s'agissait de visas plutôt que de passeports.

Le TÉMOIN: Cela concernait les visas d'immigration des États-Unis.

M. Mackenzie:

D. Avez-vous des renseignements au sujet des passeports canadiens qu'on a déclarés perdus?—R. Je n'en ai pas dans le moment. Il s'en perd périodiquement. Les gens les oublient dans les trains ou dans les hôtels.

D. Quelqu'un doit les trouver. Les retourne-t-on ou sont-ils classés comme perdus.—R. Un certain nombre nous reviennent; les gens nous les retournent lorsqu'ils les trouvent.

M. Riley:

D. Je reviens à la question que j'ai posée antérieurement. Si quelqu'un envoie une demande de passeport accompagnée d'une photographie certifiée et que la signature du répondant sur la formule est celle, disons d'un magistrat d'un petit village dans une région du Canada, le passeport ne serait-il pas délivré trois ou quatre jours après la réception de la demande? Ou bien, contrôlez-vous ces demandes individuelles?—R. Non, nous ne pouvons pas les vérifier toutes.

D. C'est là que je voulais en venir. La question des passeports perdus en Yougoslavie n'est pas aussi sérieuse qu'on pouvait le croire d'abord, parce qu'après tout, n'importe qui peut obtenir un passeport du ministère, ici, au pays, et l'envoyer à l'étranger.

M. FRASER: Il faudrait qu'il soit accompagné d'une photographie, n'est-ce pas?

M. RILEY: Il se peut que le magistrat qui aurait certifié la demande soit fictif.

M. Fraser:

D. Si je ne me trompe, les autorités américaines exigent maintenant, dans la plupart des cas, que le requérant donne ses empreintes digitales.—R. Je le crois, en effet.

D. Cela ne se fait que depuis un an ou deux.—R. Je crois que cela remonte à quelques années.

D. On a inauguré cette pratique durant la guerre, je pense. Le Canada fait-il la même chose?—R. Non, pas à ce sujet.

D. Est-ce que cela ne sauverait pas la situation?—R. Je n'en doute guère. Il faudrait cependant considérer aussi le temps perdu. Il faudrait tâcher d'évaluer les risques que comporte le mauvais usage du document dépourvu d'empreintes digitales. Pour autant que je sache, nos autorités en matière de sécurité ne se sont jamais cru justifiées d'aller jusque-là.

D. Les États-Unis, ou du moins certains pays, exigent que la police de votre localité se porte garant pour vous. Le Canada agit-il de même pour les visas?—R. Vous parlez maintenant de visas d'immigration, n'est-ce pas?

D. Je parle de visas américains et de passeports canadiens.—R. Oui. Nous faisons à peu près la même chose. Le requérant doit répondre aux exigences du fonctionnaire qui s'occupe des visas, généralement un fonctionnaire du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou parfois l'un des nôtres. Le requérant doit lui prouver qu'il répond aux exigences canadiennes en ce qui

concerne sa santé et divers autres points, par exemple qu'il est une personne de caractère moral satisfaisant. Cela exige une déclaration du chef de police, d'un magistrat, d'un prêtre et ainsi de suite, ainsi que des preuves que la personne en question est absolument digne de confiance dans sa propre localité.

M. FRASER: Je vous remercie.

M. HIGGINS: A quelle catégorie de gens remettez-vous les passeports officiels ou passeports du gouvernement?

Le TÉMOIN: J'ai la liste ici.

M. STICK: Vous voulez parler de passeports diplomatiques?

Le TÉMOIN: Ce que nous appelons des passeports spéciaux. Les passeports spéciaux ou officiels sont délivrés aux catégories de personnel suivantes: juges de la Cour suprême et de la Cour de l'échiquier; membres du Sénat et de la Chambre des communes; membres des Cabinets provinciaux; personnes employées par le gouvernement du Canada au cours de missions officielles de caractère non diplomatique ou lorsqu'elles se rendent à nos missions à l'étranger; particuliers, y compris les délégués ou conseillers officiels qui assistent aux conférences internationales, de caractère non diplomatique, ainsi que les membres de leurs familles.

M. Higgins:

D. Est-ce que vous les délivrez de droit aux membres de la Chambre des communes?—R. Sur demande.

D. Je ne pensais pas que vous le fassiez.—R. Oui, sur demande.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous maintenant étudier le poste 102, Plan de Colombo? Je crois que le témoin a une déclaration à faire et vous pourrez l'interroger quand il aura terminé son exposé. Nous en sommes au poste 102 qui apparaît à la page 16 du Budget "Plan de Colombo".

Le TÉMOIN: Monsieur le président, avant que j'entame la lecture de cet exposé qu'on m'a demandé de préparer et qui est assez long, puisqu'il résume les travaux du Plan de Colombo jusqu'à maintenant, j'aimerais mentionner que deux articles sur ce même sujet apparaîtront dans les numéros d'avril et de mai du Bulletin mensuel des Affaires extérieures. Je crois que tous les membres de la Chambre des communes le reçoivent. Ils vous intéresseront sûrement et nous avons l'intention, lorsque ces deux articles auront été publiés, de les faire imprimer de nouveau sous un format qui peut être facilement expédié par la poste, de sorte que si certains membres du Comité désiraient en obtenir des exemplaires pour une raison quelconque, ces textes seront disponibles environ dans deux mois. Vous y trouverez un exposé très intéressant du Plan de Colombo, de ce qui a été fait en vertu de ce plan, et de son fonctionnement.

M. Bater:

D. Les membres du Comité le recevront-ils automatiquement?—R. Je crois que tous les membres de la Chambre des communes le reçoivent.

M. MACDOUGALL: Je suis d'avis que cet exposé pourrait être consigné au compte rendu sans qu'on en donne lecture.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): J'appuie cette proposition.

M. Low: Peut-être voudra-t-on poser des questions à ce sujet, monsieur le président. Il me semble que la lecture ne prendrait pas trop de temps.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est préférable d'en donner lecture, parce qu'alors nous serons en plein dans le sujet et un peu au courant.

Le TÉMOIN: Nous l'avons rédigé en songeant aux questions posées par le Comité. Je pourrais mentionner d'abord les fonds disponibles au cours de la première année du Plan de Colombo, c'est-à-dire en 1951-1952.

M. STICK: Monsieur le président, nous ne pouvons entendre un seul mot de ce qu'il dit. S'il n'y a pas moyen d'avoir un peu plus d'ordre, autant s'en aller.

Le PRÉSIDENT: L'objection est motivée. Nous devrions faire silence. La situation est difficile pour le sténographe et pour les membres du Comité.

M. Low: Ne serait-ce que par courtoisie pour le lecteur.

Le TÉMOIN: Lors d'une réunion précédente, le Comité a demandé des détails aussi complets que possible concernant les dépenses à même les crédits votés pour le Plan de Colombo depuis les débuts. J'ai ici un exposé détaillé qu'il me fera plaisir de présenter au Comité.

Cet exposé indique que les fonds mis à la disponibilité du Plan de Colombo durant la première année financière, c'est-à-dire en 1951-1952, ont été virtuellement engagés. Une grande partie, c'est-à-dire plus de la moitié, des 25 millions disponibles pour cette année-là a maintenant été dépensée et le solde le sera à mesure que les travaux relatifs aux divers projets avancent. Pour l'année financière 1952-1953, les dépenses ou les engagements fixes représentent environ 11 millions. Les autres projets actuellement à l'étude représentent un autre 6 millions et, naturellement, certains projets que l'on étudie présentement comportent des frais dépassant le solde qui nous reste, si nous allons les entreprendre.

On sera peut-être surpris de constater que tous les fonds disponibles pour l'année courante n'ont pas été définitivement engagés ou dépensés. Étant donné la nature compliquée des travaux, et le fait que plusieurs gouvernements sont en cause, que les endroits sont éloignés les uns des autres, qu'il s'agit d'une grande variété de devis et d'un grand nombre de fournisseurs canadiens, il n'est pas possible d'agir aussi rapidement qu'on pourrait le faire dans un pays comme le Canada. Ceux qui sont chargés de l'administration de la contribution du Canada au Plan de Colombo sont parfaitement au courant de l'urgence de ces entreprises, si l'on doit arriver au but proposé qui est de relever le niveau de vie des contrées asiatiques et de contribuer à leur stabilité politique. Mais ils sont en même temps désireux d'assurer que les ressources mises par le Canada à la disposition du Plan de Colombo soient utilisées à bonne fin. Avec la coopération entière des gouvernements asiatiques, il faut nécessairement du temps pour en arriver au choix des travaux qui sont le plus appropriés aux fins de l'assistance canadienne pour prendre soin de tous les détails que comporte cette aide et pour engager les fonds nécessaires. Ainsi, par exemple, la bétonnerie destinée au Pakistan, pour laquelle le contrat a finalement été rédigé ce mois-ci, a nécessité plusieurs mois d'enquête, ici et au Pakistan, et de consultations entre les fonctionnaires et les experts des deux pays.

Même après qu'un projet a été entièrement étudié et accepté, la fabrication et l'installation de l'outillage prend du temps. On estime qu'il faudra deux ans pour compléter certains projets d'importance capitale. Les dépenses, naturellement, surviendront à mesure que les travaux progresseront.

C'est afin de permettre que l'on procède aux travaux préparatoires avec soin, en se rendant compte également de leur urgence, et de laisser écouler la période prolongée que nécessitera le parachèvement de quelques-uns de ces travaux importants, que les crédits sont requis sous quelque forme cette année, ce qui rendra les fonds disponibles pour le moment où ils seront nécessaires. Cet arrangement ne permettra certainement pas d'adopter une attitude nonchalante à l'égard du programme. Au contraire, on fait tous les efforts pour

hâter la préparation de nouveaux projets et l'accomplissement de ceux qui sont déjà entrepris. Comme vous le savez, M. Cavell, qui est chargé de l'exécution de notre part du Plan de Colombo, fait actuellement une tournée complète des trois pays asiatiques, accompagné de M. Wright, du ministère des Finances. On s'attend à ce qu'il rapporte d'autres détails au sujet des projets déjà à l'étude, ainsi que des renseignements détaillés au sujet d'autres projets que ces gouvernements nous proposent. En outre, un groupe d'experts en agriculture et en organisation coopérative reviendra bientôt d'une mission dans ces mêmes pays où ils ont fait enquête sur l'étendue de l'assistance technique que devrait apporter le Canada dans ces domaines. Ces visites, ainsi que les arrangements relatifs aux enquêtes sur des projets particulièrement compliqués par des conseillers qualifiés, devraient faciliter notre participation au Plan de Colombo au cours de l'an prochain. Nous pourrions plus facilement nous servir de ces conseils, et surtout entreprendre les projets plus importants qu'il faudra plusieurs années à compléter, si les fonds sont disponibles pour 1953-1954 de la façon proposée dans le budget.

Je vous donnerai maintenant un résumé de ce qui a été accompli jusqu'ici en vertu du Plan de Colombo, grâce à la contribution canadienne.

Dans le cas de l'Inde et du Pakistan, pour l'année financière 1951-1952, les projets de haute importance qu'on a convenu d'exécuter à même le crédit de 25 millions sont les suivants:

Inde—Blé canadien, 10 millions. Le gouvernement de l'Inde a établi un compte spécial de roupies équivalent à l'octroi de 10 millions, désigné sous le nom de caisse de contre-partie. Suivant l'entente mutuelle conclue, ces fonds servent aux frais locaux du projet d'irrigation et de génie hydro-électrique de Mayurakshi, dans le Bengale occidental.

Camions et autobus destinés à améliorer et à prolonger le réseau de transport public de Bombay, \$4,500,000. Une caisse de contre-partie sera établie à l'égard de ce projet.

Matériel indispensable au projet d'irrigation et de génie hydro-électrique déjà mentionné de Mayurakshi, \$500,000. Le tout représente 15 millions.

Pakistan—5 millions ont été mis de côté pour une bétonnerie qui servira dans la région du Thal où le gouvernement pakistanais a entrepris un vaste programme de colonisation pour les réfugiés.

Traverses de chemin de fer: \$2,800,000.

Levé aérophotogrammétrique et relevé géologique des ressources du Pakistan, 2 millions.

Machinerie agricole et équipement nécessaire pour une ferme modèle de bestiaux dans la région du Thal, \$200,000. (Ceci est un projet conjoint du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.)

M. Low:

D. A-t-on établi une caisse de contre-partie dans ce cas-ci?—R. Non. Quelques-uns de ces projets, à long terme, ne seront parachevés que dans deux ans environ. Cependant, tous ceux qui font partie du programme de 1951-1952 sont en bonne voie, sauf en ce qui concerne l'outillage principal pour le projet de Mayurakshi.

L'an dernier, le Parlement a voté de nouveau la somme de 25 millions pour l'assistance principale en vertu du Plan de Colombo durant l'année 1952-1953. Cette année, le programme a été de façon à inclure le Ceylan; des consultations avec les gouvernements de l'Inde, du Pakistan et du Ceylan ont eu lieu également au cours des derniers mois, dans le but d'en arriver à une entente au sujet de projets particuliers.

Le programme de 1952-1953 n'a pas encore été fixé, mais les projets dont on a convenu jusqu'ici sont les suivants:

Inde:

5 millions en blé. La caisse de contre-partie établie pour ce blé s'appliquera également aux travaux d'irrigation et de génie hydro-électrique de Mayurakshi.

Pakistan:

5 millions en blé. La caisse de contre-partie servira à payer les frais locaux des projets d'expansion économique.

Ceylan:

1 million pour un projet d'expansion et de recherches en matière de pêcheries.

Peut-être pourrais-je ici faire consigner au compte rendu des détails demandés par un membre du Comité sur la façon dont les fonds ont été utilisés.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous en donner lecture ou simplement les verser au compte rendu. Est-ce court?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FULFORD: Alors lisez-les.

Le TÉMOIN: Un million a été mis de côté pour les pêcheries. Il n'est guère possible de donner des chiffres définitifs en ce qui concerne les pièces composantes nécessaires à l'équipement, étant donné que dans certains cas, nous n'avons que des chiffres approximatifs. Les renseignements que j'ai sont les suivants:

2 navires de pêche (coût exact)	\$102,768.37
Engins de pêche (approximativement)	23,500.00
Chalutier et engins de pêche (approximativement)	325,000.00
Salaires de l'équipage (4 hommes pour les navires de pêche et 3 pour le chalutier) (coût estimatif total)	55,000.00
Usine de réfrigération (approximativement) ...	400,000.00

M. Stick:

D. Est-ce à Colombo? Dans quelle partie du Ceylan?—R. Je ne sais pas à quel endroit exactement.

D. Vous ne savez pas exactement dans quelle partie du Ceylan?—R. Je n'en suis pas sûr.

Le TÉMOIN: Ce sont là les projets à l'égard desquels on a pris des engagements définitifs pour l'année financière courante. Ceux qui sont actuellement à l'étude sont les suivants:

Inde:

3 millions pour l'outillage nécessaire à la production de force motrice à l'usine hydroélectrique de Mayurakshi. Ce total comprend les \$500,000 alloués dans le programme de 1951-1952 pour l'outillage principal à Mayurakshi.

Environ 2 millions pour des chaudières de locomotives.

Ceylan:

Ici, il y a environ 1 million à l'égard du matériel de transmission pour un projet d'électrification rurale qui fera partie de travaux multiples à Gal Oya.

On demande maintenant au Parlement de voter une troisième contribution de 25 millions au Plan de Colombo pour 1953-1954, et un montant additionnel de \$400,000 pour la coopération technique au plan de Colombo.

Les chiffres relatifs à l'assistance technique sont les suivants:

1951-1952—Frais réels	\$265,122.46
1952-1953—Dépenses prévues	210,131.17*
1953-1954—Montant requis	400,000.00

*Les autres demandes que nous avons déjà reçues, y compris en particulier celles du gouvernement du Pakistan et de l'Inde relativement à l'établissement de laboratoires qui seront dirigés en collaboration avec l'Institut biologique de contrôle du Commonwealth, si elles sont acceptées, exigeront en grande partie le solde du crédit de 1952-1953. Ces laboratoires entreprendront des travaux relatifs à la destruction des mauvaises herbes et des insectes, dans ces pays et ailleurs en Asie, ainsi que dans le Moyen-Orient.

Voilà, je crois, en des termes aussi bref que possible, un aperçu général de la façon dont les sommes ont été ou seront dépensées.

M. Low:

D. Qu'arrive-t-il dans le cas de sommes engagées pour une année et que vous n'avez pu dépenser durant cette année-là? Comment sont-elles reportées sur les années suivantes?—R. Vous verrez, dans le dernier budget supplémentaire de cette année, un poste désigné à créer une caisse à laquelle sera versée la partie non dépensée du crédit à l'égard du Plan Colombo.

D. Autrement dit, vous vous proposez d'accumuler les parties non dépensées des sommes engagées au cours d'une année, afin de n'être pas obligés de vous adresser de nouveau au Parlement pour obtenir un autre crédit?—R. Exactement.

D. En 1951-1952, vous n'avez pas pu reporter les sommes non dépensées?—R. Non, il n'y avait pas de dispositions à cet effet.

M. Quelch:

D. Lorsque l'on se sert de la caisse de contre-partie, qu'arrive-t-il? Mettons que 10 millions soient donnés à l'Inde. Le Canada exerce-t-il une surveillance quelconque sur la construction relative à ce projet?—R. Oui, nous sommes consultés et notre approbation est nécessaire aux dépenses générales relatives à ces fonds.

M. Stick:

D. Vous avez mentionné là un item qui me paraît très intéressant. Vous avez parlé de camions. Serviront-ils pour les grandes routes publiques de Bombay?—R. Oui, pour le réseau de transport public de Bombay.

D. Sur quelle base les a-t-on accordés?—R. La distribution des aliments et autres commodités nécessitent que le réseau de transport de cette région soit amélioré et prolongé; nous avons donc pensé que ce serait là une contribution qui servirait à activer le développement économique de la région et, en particulier la question alimentaire...

D. Lors de la famine, vous vouliez que les aliments atteignent les gens le plus vite possible. C'était là la raison surtout, et non pas le développement futur du réseau de transport. Je ne crois pas que cela nous concerne. Il me semble qu'il revient à Bombay de s'occuper de son réseau de transport public, quoique ces camions pourraient servir dans des cas urgents pour transporter la nourriture au peuple, mais certainement pas à titre permanent. Je ne verrais pas la chose d'un bon œil.—R. Alors...

D. Ils ont un excellent réseau de transport ferroviaire à Bombay. Il est vrai que je ne connais pas leurs routes.—R. Je ne suis vraiment pas au courant de tous les détails, mais je sais que la question a été étudiée avec soin.

D. Très bien, si l'on se base sur les besoins créés par la famine alors que la distribution des aliments est absolument nécessaire. Ce serait là...—R. On a cru que ce serait un besoin permanent.

D. Je ne crois pas que nous devrions adopter comme pratique d'envoyer des camions là-bas. Que nous nous occupions de projets hydroélectriques, très bien! Mais envoyer des camions...—R. Naturellement, il y a une caisse de contre-partie à l'égard de ce projet.

M. Fleming:

D. L'un des projets que vous avez mentionnés, monsieur Macdonnell, était notre contribution de 5 millions, il y a deux ans, pour la bétonnerie du Pakistan. Qui en est propriétaire?—R. Je crois qu'il s'agit là d'une entreprise de l'État, mais je n'en suis pas sûr.

D. Êtes-vous au courant de cas où les fonds ont été utilisés pour des fins autres que l'assistance à l'égard de projets qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont dirigés par lui?—R. Le réseau de transport de Bombay présente un cas semblable. Il n'appartient pas au gouvernement central de l'Inde et n'est pas non plus dirigé par elle.

D. Pas non plus par les autorités locales?—R. Je n'en suis pas sûr, mais je le crois.

D. Le gouvernement municipal?—R. Une autorité municipale s'en occupe peut-être, mais je ne le crois pas.

M. STICK: Je le crois dirigé par l'État.

M. LOW: L'État fournit une caisse de contre-partie.

M. FLEMING: Je ne crois pas que M. Macdonnell ait fini de me répondre.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il peut se présenter des cas où le gouvernement n'est pas propriétaire ou ne dirige pas l'entreprise; alors l'exploitant, naturellement, verse aux autorités locales les fonds de contre-partie qui peuvent être utilisés pour les frais locaux.

M. Fleming:

D. Je me demandais quelle est la ligne de conduite en cette matière. Mettons que le gouvernement du Pakistan demande que l'on accorde de l'aide à une société privée pour développer un projet hydro-électrique important. Le gouvernement canadien a-t-il adopté une ligne de conduite relativement à l'usage des fonds canadiens dans un cas semblable?—R. Je crois que l'attitude du gouvernement serait de considérer plutôt l'utilité du projet que de savoir qui en est propriétaire.

D. Que ce soit une entreprise privée ou publique?—R. Il s'agit là d'une entente domestique. Vous ne voudriez pas accorder d'assistance gratuite à une société privée. En tout cas, cela se fait avec le consentement et à la demande du gouvernement de l'Inde ou du Pakistan ou d'un autre gouvernement.

D. Je me demandais si l'on avait adopté une ligne de conduite à ce sujet. Si je comprends bien, il n'y a aucune directive de la part du gouvernement canadien voulant que toute l'assistance accordée en vertu du Plan de Colombo à ces pays serve à des projets d'utilité publique?—R. Non.

M. Riley:

D. Qui construit cette bétonnerie, une compagnie canadienne?—R. Les compagnies canadiennes la fournissent.

D. Le gouvernement canadien a-t-il envoyé des ingénieurs consultants?—R. Oui. Comme question de fait, cela s'applique de deux façons. Les Pakistanais viennent ici pour apprendre à se servir de l'outillage et des ingénieurs consultants sont envoyés par le Canada, d'abord pour examiner l'emplacement et, ensuite, pour aider à l'aménager.

M. Higgins:

D. La bétonnerie est-elle construite?—R. Non, on a tout juste convenu du contrat. Il s'agit là d'un projet d'envergure et la préparation des devis descriptifs prend du temps.

M. STICK: Je crois que lorsque M. Cavell était ici, il y a un an ou plus, il a dit que c'était là un des besoins essentiels du Pakistan. Il a dit que la

bétonnerie servirait pour l'érection de canaux en prévision du rétablissement des réfugiés. Le sol, dit-il, dans cette partie du pays est tellement poreux qu'il ne retient pas l'eau de sorte qu'il faut revêtir les canaux de béton. L'aménagement du terrain pour des fins agricoles est l'un des besoins essentiels du pays et c'est là ce que le gouvernement du Pakistan veut surtout. L'intention est de révéler les berges du canal de béton, de façon à conserver l'eau.

Le TÉMOIN: La matière première abonde, je crois.

M. STICK: L'eau, en tout cas, est abondante. Si les canaux n'étaient pas doublé de béton, l'eau s'en échapperait.

M. Jutras:

D. Je suppose que vous concluez des ententes avec certaines institutions spécialisées qui se chargent des travaux. Obtiennent-elles de l'argent de la caisse générale ou paient-elles les travaux à même leur propre crédit?—R. Cet argent n'est pas dépensé par les institutions spécialisées, mais bien par les agences gouvernementales, à la suite de consultations avec les gouvernements des pays de l'Asie qui agissent comme partenaires.

D. Les institutions spécialisées accordent tout de même une assistance technique?—R. En effet, elles fournissent de l'assistance technique et nous essayons de coordonner nos travaux avec les leurs. Si elles disposent d'un expert, nous nous en servons, afin qu'il n'y ait pas de duplication des travaux d'un expert canadien.

D. Ces institutions spécialisées sont-elles payées à même la caisse d'assistance technique?—R. C'est là la source de leur revenu pour l'assistance technique.

D. Je crois qu'elles ont signé une entente avec l'organisme chargé de l'assistance technique et elles sont convenues d'un certain montant qui sera utilisé pour les travaux nécessaires en vertu du programme d'assistance technique.—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Fraser:

D. On a mentionné un chalutier qui a été acheté ou fourni, ainsi que les salaires approximatifs. Qui s'occupe de ces salaires? Pendant combien de temps payez-vous ces salaires là-bas?—R. Nous avons l'intention de payer les salaires de l'équipage jusqu'à ce que des équipages locaux soient formés. Alors, ils remplaceront les nôtres.

D. Ce sont des équipages canadiens?—R. Nous enverrons des équipes du Canada.

D. Le chalutier a-t-il été construit au Canada?—R. Non, il est de fabrication anglaise. Les navires de pêche proviennent du Canada. Ces navires seront montés par des équipages canadiens ou britanniques lorsqu'ils se dirigeront vers le Ceylan. Ceux-ci formeront des équipes locales pour la pêche et, finalement, l'équipage étranger quittera le pays. L'entreprise fera alors ses propres frais.

D. Comment pouvez-vous décider lorsque l'équipe locale est en mesure de remplacer l'autre?—R. Voilà, je suppose, une des questions qu'il faudra surveiller et discuter avec les autorités du Ceylan.

D. L'équipe que vous envoyez là-bas à bord du chalutier est engagée à termes fixes, je suppose... tant de mois ou d'années—R. Oui. Elle est sous contrat.

D. Sous contrat?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Fleming:

D. Au sujet des camions, a-t-on acheté des camions canadiens?—R. Oui. Fabriqués par la compagnie Ford, de Windsor.

D. La ligne de conduite est-elle, autant que possible, de se servir des fonds canadiens à l'achat de produits canadiens?—R. Oui, autant que possible. Il en est presque toujours ainsi.

M. Fraser:

D. En ce qui concerne l'usine hydro-électrique, les matières premières ont-elles été achetées au Canada?—R. Oui, entièrement au Canada.

D. Absolument tout?—R. Je le crois. Je ne suis pas très familier avec les détails. Les contrats sont accordés à un grand nombre de fournisseurs, naturellement, et le ministère du Commerce s'occupe de l'exécution des plans. En général, les ententes concernent d'abord des projets dont peut se charger le Canada, des choses que le Canada peut fournir.

M. Fleming:

D. Ces achats sont faits par les voies ordinaires du ministère?—R. Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Je crois que pour la plupart de ces projets, vous vous servez de main-d'œuvre plutôt que de machines, parce que là-bas la main-d'œuvre est tellement plus facile à obtenir.

Le TÉMOIN: Il y a certainement beaucoup plus de main-d'œuvre disponible que d'équipement ou de machines.

M. STICK: Je crois que l'on a engagé de la main-d'œuvre pour essayer de remédier aux conditions désastreuses d'alors.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, afin de remplir mes obligations à l'égard du Comité, je demanderai la permission de verser au compte rendu quelques chiffres relatifs au commerce des pays asiatiques, membres du Commonwealth. On me les a demandés à une séance antérieure.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient?

Des VOIX: Convenu.

(Voir l'Appendice "A" qui contient ces renseignements).

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous en arrivons, je crois, à la fin de nos travaux. Avant l'ajournement, je désire remercier M. Macdonnell et ses fonctionnaires, ainsi que les membres du Comité, pour l'excellent travail qu'ils ont fait et pour la coopération qu'ils nous ont accordée en toute circonstance.

Avant de terminer la séance, laissez-moi vous lire une note que mon secrétaire a reçue, il y a quelques instants, de M. Davidson, président de l'Association des Nations Unies pour le Canada, section d'Ottawa. La voici:

"Je désire vous rappeler qu'une assemblée générale de l'Association des Nations Unies sera tenue dans la salle des conférences du Glebe, à 8 h. 30 du soir, vendredi le 27, et que M^{me} Pandit parlera du rôle de l'Inde au sein des Nations Unies.

Tous les membres de votre Comité sont particulièrement invités.

Il nous a été impossible d'envoyer des invitations par écrit comme nous nous étions proposés de le faire.

Nous enverrons ces invitations s'il y a possibilité. Nous apprécierions beaucoup qu'une demie douzaine de membres du Comité à peu près assistent à la séance."

Cela conviendrait-il aux membres du Comité que nous tenions une réunion préliminaire à huis clos, mardi après-midi, à 3 h. 30, afin de commencer la préparation de notre rapport. Cela vous convient? Si un membre quelconque désire offrir des suggestions, il sera le bienvenu.

M. GRAYDON: Je me demandais s'il ne serait pas bon que nous ayons les textes imprimés de nos délibérations avant de commencer la préparation du rapport. Il me semble que nous ne devrions pas nous y mettre avant d'avoir ces comptes rendus.

Le PRÉSIDENT: Nous les aurons probablement jeudi. Allons-nous essayer de tenir une réunion jeudi, dans ce cas?

M. GRAYDON: Je ne m'objecte pas à ce que nous ayons une réunion préliminaire mardi.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions tenir une autre réunion spéciale ensuite. Tous les témoignages, excepté ceux d'aujourd'hui, nous seront parvenus alors.

M. GRAYDON: Nous pourrions tenir une séance préliminaire mardi, mais à mon avis, nous ne devrions pas commencer la préparation du rapport avant d'avoir obtenu les textes imprimés de nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Très bien, nous nous réunirons de nouveau mardi à 3 h. 30.

APPENDICE A

Statistiques commerciales demandées par le Comité à sa réunion du 9 mars.
Pakistan

Au cours de la grave pénurie de blé qui a sévi l'an dernier, le Pakistan a négocié un échange avec la Russie en vertu duquel il lui fournissait du coton et du jute, en retour d'une certaine quantité de blé russe.

Voici les dernières statistiques commerciales disponibles:

		Millions de dol- lars américains
Importations de la Chine communiste*	1951	\$14·8
“ “ “ “ “	1950	18·5
“ “ “ “ “	1949	28·7
Exportations à la Chine communiste	1951	33
“ “ “ “ “	1950	7·8
“ “ “ “ “	1949	4·2
Importations de l'U.R.S.S.	1951	1·2
“ “ “	1950	1·3
“ “ “	1949	5·0
Exportations à l'U.R.S.S.	1951	1·5
“ “ “	1950	11·4
“ “ “	1949	9·5

*9 premiers mois.

Ceylan

Il n'existe actuellement aucune entente entre le Ceylan et l'U.R.S.S. en matière de commerce ou de denrées. Cependant, le Ceylan vient de conclure une entente de 5 ans avec la Chine communiste en vertu de laquelle celle-ci s'est engagée à livrer annuellement au Ceylan 270,000 tonnes de riz en échange de 50,000 tonnes de caoutchouc du Ceylan.

Voici les dernières statistiques commerciales disponibles:

		Millions de dol- lars américains
Importations de la Chine communiste	1951	\$ ·8
“ “ “ “ “	1950	·6
“ “ “ “ “	1949	·6
Exportations à la Chine communiste	1950	·3
“ “ “ “ “	1949	·5
Importations de l'U.R.S.S.	1950	·4
Exportations à l'U.R.S.S.	1948	1·2

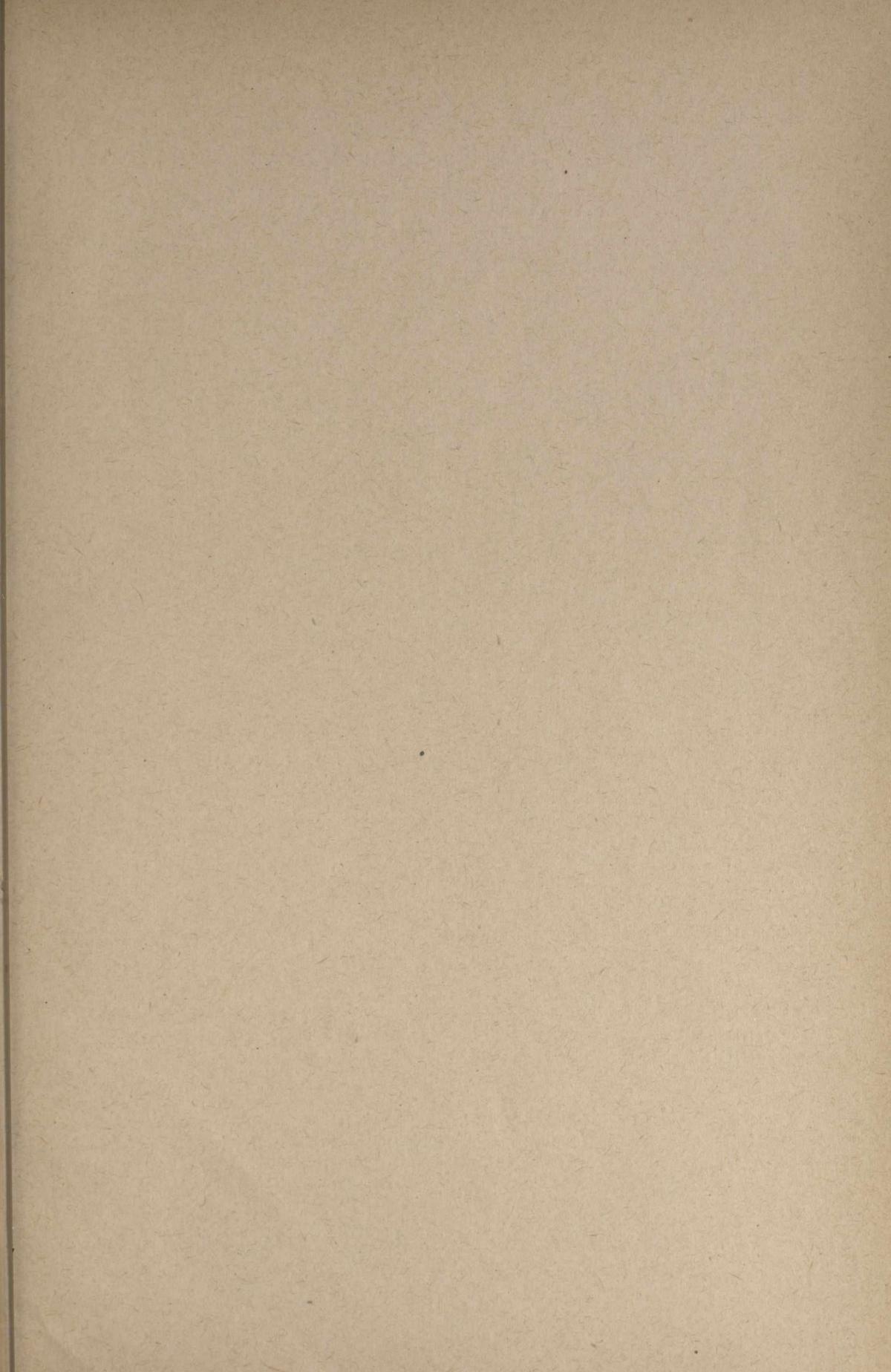
Inde

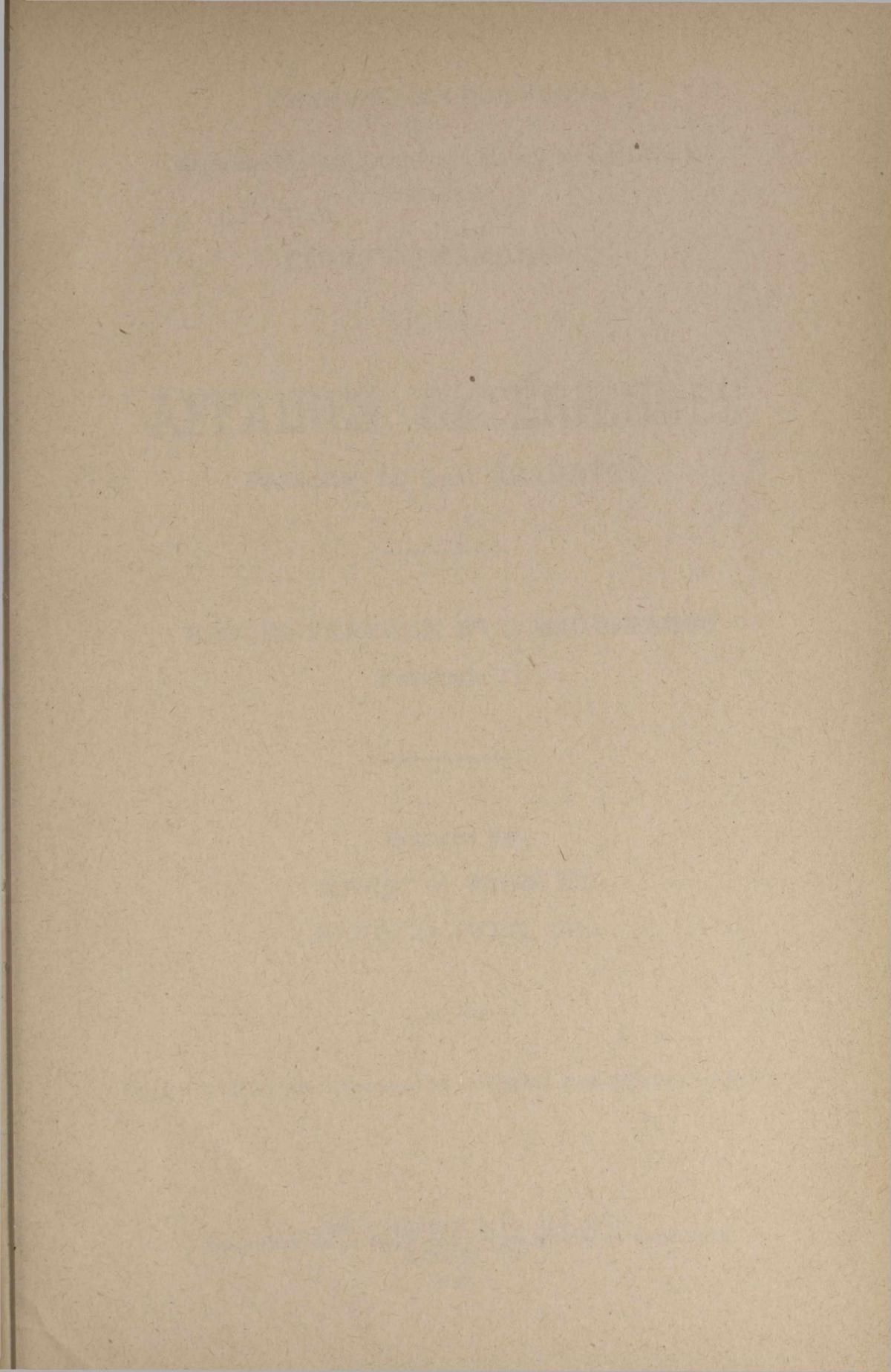
Le commerce entre l'Inde d'une part et l'U.R.S.S. et la Chine communiste d'autre part consiste presque entièrement en échange et, à tout considérer, peu de denrées ont été échangées en dehors de ces ententes commerciales. Généralement parlant, ces ententes commerciales visent l'échange des principaux produits d'exportation de l'Inde: jute brut et jute manufacturé, thé, coton brut, huiles végétales, poivre, laque, manganèse, graines, mica, fourrures et peaux, etc., pour divers produits manufacturés. Ceux-ci comprennent des appareils électriques et autres, du matériel de transport, des métaux, du papier journal, des matières colorantes pour le ciment, des instruments d'optique, du bois d'œuvre, des engrais et des céréales alimentaires.

On remarquera que le commerce de l'Inde avec les pays communistes représentait 3 p. 100 de son commerce total en 1949-1950 et seulement 1 p. 100 en 1950-1951, comparativement à 2 p. 100 durant les années qui ont précédé 1939.

Voici les dernières statistiques commerciales disponibles:

		Millions de dol- lars américains
Importations de la Chine communiste	1951	\$28·6
“ “ “ “ “	1950	1·0
“ “ “ “ “	1949	1·8
Exportations à la Chine communiste	1951	13·2
“ “ “ “ “	1950	5·1
“ “ “ “ “	1949	6·2
Importations de l'U.R.S.S.	1951	1·6
“ “ “ “ “	1950	3·5
“ “ “ “ “	1949	22·0
Exportations à l'U.R.S.S.	1951	13·6
“ “ “ “ “	1950	2·8
“ “ “ “ “	1949	12·6





CHAMBRE DES COMMUNES

Septième session de la vingt et unième Législature
1952-1953

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

Séances des

MARDI 31 MARS ET

MARDI 14 AVRIL 1953

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

73085

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT À LA CHAMBRE

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI 15 avril 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

SECOND RAPPORT

Le 17 février 1953, la Chambre a saisi le Comité des postes nos 85 à 104 inclusivement du budget principal des dépenses pour 1953-1954.

Le Comité a tenu quinze réunions, il a entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que les témoins suivants: M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, et le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

Le Comité, ayant examiné à fond le budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures, l'approuve.

Au cours de son enquête, le Comité a noté avec plaisir les importants progrès accomplis sous le régime du Plan de Colombo et par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, afin de fournir de l'aide, des conseils et une instruction technique aux populations du sud et sud-est de l'Asie. Le Comité recommande que le Gouvernement canadien étudie constamment les besoins des pays peu évolués du Sud et du sud-est de l'Asie, afin que le Canada puisse assurer toute l'aide qu'il peut raisonnablement fournir à ces populations méritantes.

Bien que l'Union soviétique et la plupart de ses satellites aient légèrement relevé la quote-part qu'ils versent au budget des Nations Unies, le Comité recommande que les délégations canadiennes à l'Assemblée générale des Nations Unies continuent d'exiger qu'on rende conforme à leur aptitude à payer le barème des cotisations de ces pays.

Le Comité recommande en outre:

1. Que le Gouvernement continue d'accorder tout l'appui raisonnable à l'Organisation de l'aviation civile internationale, afin qu'elle maintienne son siège au Canada.
2. Que fassent l'objet d'un examen constant la délivrance et le maintien en vigueur de passeports canadiens aux personnes qui s'en servent pour voyager dans les pays sis derrière le rideau de fer et dont la loyauté semble se partager entre les idées communistes et les principes démocratiques.
3. Que le Gouvernement, le Parlement et les Canadiens continuent à donner un appui total et enthousiaste à l'Organisation des Nations Unies et à celle du Traité de l'Atlantique-Nord, avec la ferme conviction que cet appui constitue la meilleure garantie d'une solution pacifique des problèmes critiques et dangereux que le monde doit affronter à l'heure actuelle.
4. Que le Comité qui sera constitué à une session ultérieure du Parlement soit nanti du pouvoir de procéder à une étude approfondie de la Charte des Nations Unies, afin de soumettre au Parlement des propositions relativement à la révision de la Charte qui aura lieu tout probablement en 1955.

5. Que le Service international de Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures continuent leur étroite collaboration afin de suivre une politique appropriée et ininterrompue à l'égard des émissions dirigées vers les autres pays.
6. Que les prix d'achat de biens-fonds destinés aux ambassades ou à d'autres fins fassent l'objet d'un examen constant, afin que nous ayons l'assurance de recevoir pleine valeur pour les sommes dépensées; en outre, qu'on détermine dans chaque cas s'il est plus économique d'acheter ou de louer des propriétés.
7. Que la canalisation du Saint-Laurent soit parachevée avec toute la célérité possible.

Les membres du Comité, partageant la joie que ressentent tous les Canadiens à l'occasion de l'évènement historique qui se déroulera à Londres, le 2 juin prochain, expriment l'espoir sincère que le couronnement de notre gracieuse reine contribuera à renforcer davantage les liens qui unissent notre Commonwealth, lequel constitue, comme on s'accorde à le reconnaître de par le monde, l'un des principaux éléments essentiels à la stabilité et à la paix mondiale.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité est annexé aux présentes.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J.-A. BRADETTE.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 31 mars 1953

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 3 heures 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bennett, Bradette, Decore, Fleming, Fraser, Fulford, Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Higgins, Jutras, MacDougall, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Richard (*Ottawa-Est*) et Stick.

Le Comité étudie le projet du second rapport qu'il doit présenter à la Chambre.

Les membres du Comité proposent diverses modifications audit projet de rapport.

On continue de discuter ce sujet jusqu'à 5 h. de l'après-midi, alors que le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

MARDI 14 avril 1953

Le Comité des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bennett, Bradette, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Fraser, Fulford, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Goode, Graydon, Jutras, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Low, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Quelch, Riley et Stick.

Il est convenu—Que les postes 85 à 104 inclusivement du budget général des dépenses pour 1953-1954 soient approuvés.

Le président présente le projet modifié du second rapport à la Chambre.

(*Pour exemplaire du rapport, voir le SECOND RAPPORT à la Chambre*).

Le Comité étudie et modifie de nouveau ledit projet de rapport.

Sur la proposition de M. Bater,

Il est résolu—Que le Second rapport à la Chambre soit adopté tel que modifié, et qu'il soit présenté à la Chambre par le président.

A 10 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

